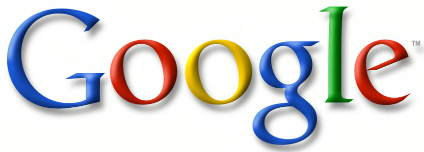
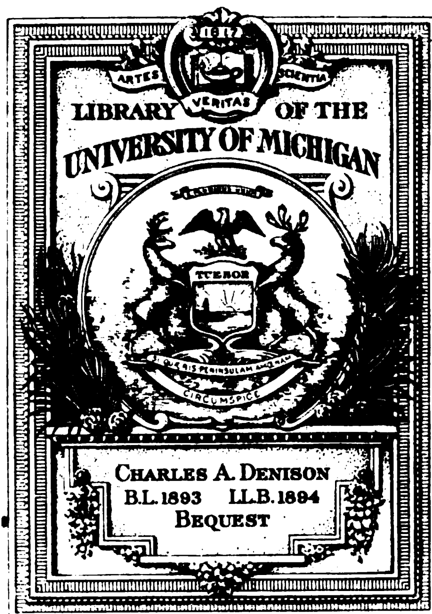
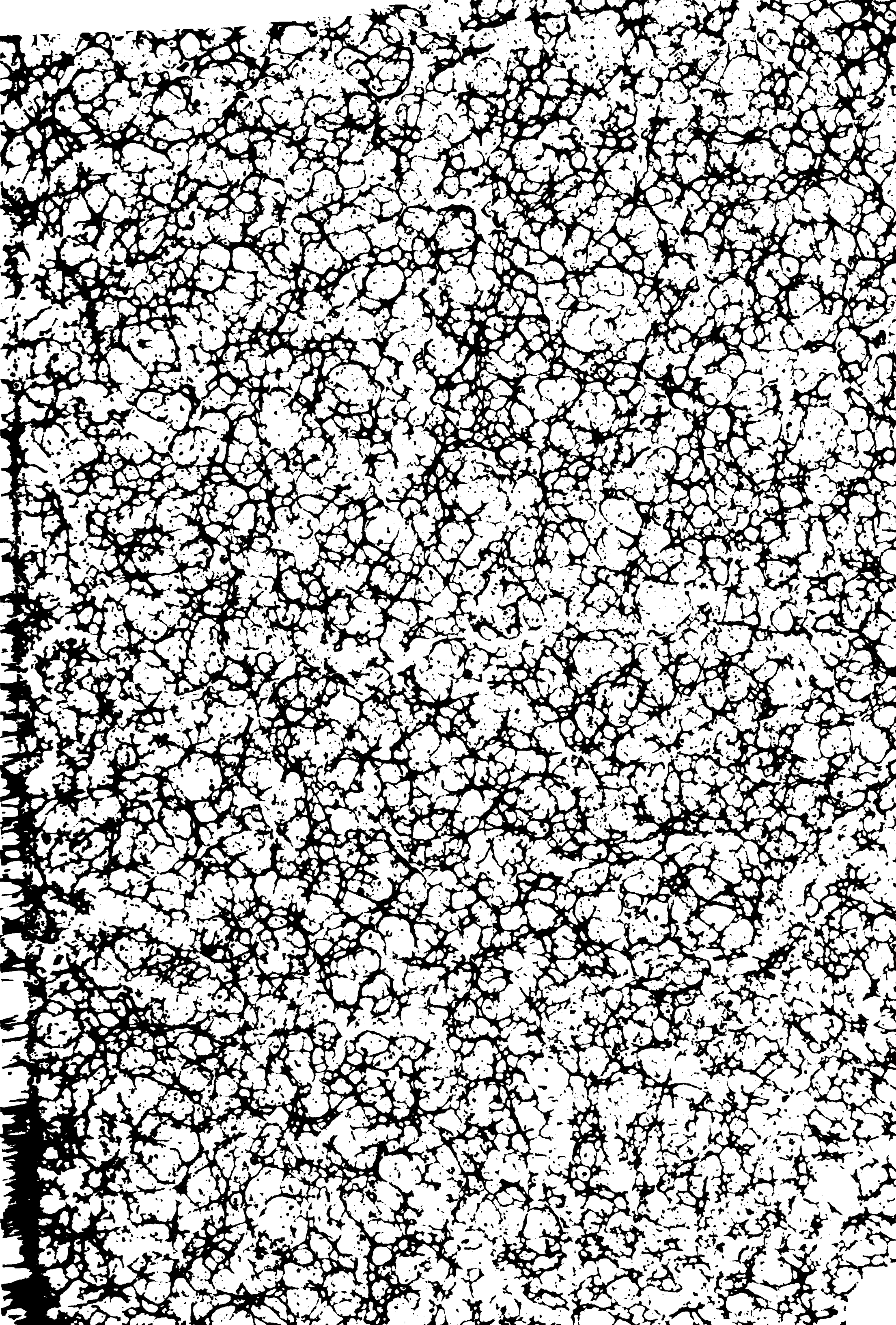



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST





TROISIÈME LETTRE

A

S. M. L'EMPEREUR



PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Cᵉ

rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.



TROISIÈME LETTRE

A

S. M. L'EMPEREUR

UNION

DES DEUX PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSENT LA

LÉGITIMITÉ

DE LA

DYNASTIE NAPOLÉONIENNE

ET CELLE

DU POUVOIR TEMPOREL

DU SAINT-SIÉGE

PAR B. REY

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CHER,
ANCIEN MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-AMAND ET DE LA COMMUNE DE COUST,
DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.

1860

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le proverbe populaire a dit que, dans un péril suprême, *mieux vaut demander secours et protection à Dieu qu'à ses saints.*

En vertu de ce proverbe et posé dans les conditions qu'il indique, j'ai conçu la pensée un peu hardie, j'en conviens, sans cesser d'être respectueuse, d'écrire — trois fois — à Sa Majesté l'Empereur.

La première lettre fut remise par moi à son palais de Saint-Cloud, le 15 octobre 1859; — la deuxième à Compiègne, le 26 novembre suivant; — la troisième enfin au palais de Fontainebleau, le 12 juin 1860. Celle-ci portait la date du 4 juin, jour où je la fermai.

Avec l'intention de remercier l'Empereur de l'appui moral que Sa Majesté a daigné me prêter, j'étais mû par un sentiment moins égoïste.

J'essayai de Lui payer, de payer à la commune patrie, dont les intérêts se confondent, dans mon opinion, avec ceux du souverain, la dette de reconnaissance que tout bon Français a contractée envers le chef d'un gouvernement fort et glorieusement protecteur.

J'ai voulu, comme on dirait en langage ascétique, confesser ma foi politique et religieuse.

Cette foi repose sur la double conviction que les intérêts bien compris de la France représentée par la dynastie napoléonienne, et ceux du Saint-Siége, sous le rapport de son pouvoir temporel, — sont et demeurent inévitablement unis.

J'avais d'ailleurs à protester contre les interprétations plus que malveillantes auxquelles ma démarche si naturelle pourtant a déjà, sans préjudice de l'avenir, servi de prétexte.

Par ces motifs et sans aucune arrière-pensée mauvaise, je suis induit à publier ma dernière lettre à l'Empereur.

Il s'agit pour moi d'un devoir de conscience, devoir qui doit prendre le pas sur les arguments d'un ordre inférieur.

Il ne me fallait rien moins que l'exigence de ces motifs impérieux pour justifier, aux yeux de tous et à mes propres yeux, la tentative d'un auteur peu familier avec l'art si difficile d'écrire à l'adresse du public.

Mon excuse est dans l'obligation que je me suis imposée de soutenir le droit et l'équité, suivant la mesure de mes forces et la part de bon sens qu'il a plu au Ciel de m'octroyer.

C'est une lutte incessante contre l'injuste et le faux.

A ces divers points de vue l'indignation ne saurait-elle suppléer au talent en faisant de la prose comme on a dit qu'elle fait les vers ?

Voici cette lettre, telle que j'ai eu l'honneur de la faire tenir à Sa Majesté, sans y ajouter ni en retrancher un *iota*.

J'en excepte un petit nombre de corrections purement grammaticales et qui ne changent rien au fond.

J'ai dû en rayer aussi les détails qui me sont personnels et dont je ne voudrais pas embarrasser des considérations d'un ordre si élevé.

TROISIÈME LETTRE

A

S. M. L'EMPEREUR



Sire,

La situation présente est de plus en plus tendue; nul ne saurait le contester.

L'avenir offre naturellement ce degré d'incertitude inhérent à toutes les grandes époques de transition.

Me sera-t-il permis une troisième fois de soumettre à Votre Majesté les réflexions qui se rattachent, de près ou de loin, aux principes généraux du gouvernement, et, de plus près, au principe dynastique; celui de tous qui, à mon sens, présente, au suprême degré, une actualité permanente?

Cette actualité doit être considérée comme le fond de la question, qui reste immuable, tandis que certaines formes varient suivant les circonstances et les temps.

Votre Majesté croit à la Providence.

Ainsi que la Providence, elle sait cacher les voies, le plus souvent impénétrables, par où Votre Majesté veut conduire simultanément la fortune de la France et celle de sa dynastie.

S'il est un point sur lequel on ne saurait se méprendre, un but marqué, *nè varietur*, que Votre Majesté est résolue

d'atteindre et qu'elle atteindra, c'est assurément la consolidation de sa dynastie.

Or, j'ai dit et ne crains pas de redire à Votre Majesté que cet événement immense sera, quoi qu'il advienne, hérissé de difficultés sans nombre, entouré d'obstacles renaissants comme les têtes de l'hydre, et que le génie de Votre Majesté est seul capable de conjurer.

Elle y parviendra, Dieu aidant.

Mais à certaines conditions qui n'ont pu échapper à la merveilleuse sagacité dont est douée Votre Majesté; Elle travaille incessamment, après les avoir acceptées, à en poursuivre le développement régulier.

Pour conduire à bonne fin cette œuvre épineuse et gigantesque, Votre Majesté devra se cramponner à un principe incommutable.

De tous les principes générateurs et conservateurs dont l'action sur les sociétés s'est fait et se fera éternellement sentir, le principe de légitimité est, selon moi, le plus vivace.

Votre Majesté est entrée dans la légitimité par la bonne porte, celle que lui ont ouverte huit millions de suffrages, alors que le trône de France était vacant et ne pouvait plus être occupé par les descendants des anciens possesseurs.

Votre Majesté doit, en conséquence, comme il lui est dû, respect aux légitimités qui toutes, sans exception, sont solidaires les unes des autres :

Légitimité de la famille,

Légitimité de la propriété,

Légitimité du gouvernement.

Au-dessus des autres légitimités plane, pour les catholiques, la légitimité de notre Saint-Père le Pape.

Les catholiques forment la grande majorité des peuples que Votre Majesté et les princes de sa dynastie ont reçu la mission de gouverner.

La légitimité du Pape, considérée comme puissance temporelle, est aussi ancienne et aussi respectable qu'aucune de celles qui règnent en Europe et ailleurs.

Elle est, de plus, une arche sainte à laquelle il n'est pas permis de toucher, sans s'exposer aux plus extrêmes périls.

Le clergé catholique possède et conservera, malgré l'affaiblissement de la foi et peut-être à cause de cet affaiblissement, un ascendant immense sur l'esprit des populations.

En fait et en droit, le royaume terrestre du Saint-Père lui appartient aussi légitimement que la plupart de ceux dont les dynasties reconnues gouvernent le monde.

A dater de Charlemagne, dix siècles ont sanctionné cette monarchie, qui tire encore, de l'élection et du principe religieux, une double consécration. Telle est, peut-être, l'origine des trois couronnes qui décorent le front du successeur de saint Pierre.

Les Papes sont essentiellement Italiens. Ceux qui ne l'étaient pas de naissance le sont devenus. Conseillés et soutenus par la vieille politique de la France, personnifiée dans ses glorieux souverains, ils ont presque tous secondé les efforts tentés, à diverses reprises, contre le principe allemand, qu'il s'agissait de déraciner et d'expulser, ainsi que le chirurgien expulse de l'économie animale un corps étranger qui s'y est logé indûment.

Durant les longues et terribles guerres qui ont, l'espace de plusieurs siècles, ensanglanté l'Italie, alors que Charlemagne et l'Italie soutenaient, l'une contre l'autre, ces luttes acharnées, les Souverains-Pontifes ont constamment, ou peu s'en faut, appuyé la politique de la France, qui, de son côté, défendait les droits acquis au Saint-Siége en même temps que ses propres droits.

Leurs intérêts, à ce point de vue, étaient identiques; les deux puissances, si l'on veut accepter une expression vulgaire, tiraient à la même corde.

Il en est résulté entre elles une coalition permanente, une entente, cette fois, véritablement *cordiale;* les intérêts matériels se trouvaient mêlés, des deux parts, au spiritualisme d'un ordre supérieur, contre les envahissements successifs et fort inquiétants de la maison d'Autriche.

La France et l'Église se prêtaient donc un mutuel secours, un échange de bons offices et de protection qui a certainement profité aux deux.

Si les Souverains-Pontifes ont trouvé, dans l'appui matériel de la France, les moyens constants et assurés de combattre et de vaincre leurs ennemis, ils lui ont donné, en retour, un appui moral d'une incontestable valeur.

Ce n'est pas seulement pour et par les libéralités plus ou moins désintéressées de Pépin et de Charlemagne que les rois de France ont conquis le nom de fils aînés de l'Église. Il faut encore en rattacher la noble épithète aux souverains plus rapprochés de notre âge, depuis Louis XII, François Ier, Henri IV, jusques et y compris Napoléon III, qui ont secouru de leur épée et de leurs trésors le Saint-Siége apostolique.

Votre Majesté a voulu marcher sur les traces de ses glorieux prédécesseurs.

Le Pape régnant, S. S. Pie IX, n'a été sauvé des dangers les plus imminents qu'en se jetant dans les bras de la France, dans ceux de Votre Majesté, qui est accourue fort à point pour le tirer des plus mauvais pas.

C'est que le Saint-Père portait, en ajouté de sa foi antique, l'empreinte des idées nouvelles, seules applicables, en matière de gouvernement, aux extrêmes difficultés de notre époque.

Pie IX entrait, à pleines voiles, dans l'application des principes politiques et sociaux dont Votre Majesté lui fournit les préceptes et l'exemple.

Un incident affreux s'est interposé entre son bon vouloir

et la réaction conseillée par des ministres que je crois mal avisés. Le Pape a reculé d'effroi devant l'assassinat de M. Rossi; on aurait peur à moins.

Mais, au fond, rien n'est changé dans le sentiment politique de Sa Sainteté, ni dans son appréciation des sages conseils que lui prodigue la respectueuse prévoyance de Votre Majesté.

Si, comme tout porte à le croire, Votre Majesté est prédestinée à terminer la vieille querelle des Guelfes et des Gibelins, ainsi qu'elle a terminé et terminera tant de fructueuses entreprises, Votre Majesté se souviendra que Pie IX, à l'instar de ses devanciers, est Guelfe dans le cœur. Sa Sainteté redit sans doute *in petto* le mot fameux et tout italien de l'homme illustre que produisit Florence au quinzième siècle, mot dont il fustigeait la domination allemande : *Ad agnuno puzza questo barbaro dominio.*

Enfin, Votre Majesté restera pénétrée de l'idée que, dans les circonstances présentes, elle doit tout faire pour la satisfaction du Saint-Siége. Je dis tout, afin d'exprimer les limites extrêmes du possible.

Eh bien! si, comme il appert, les Romagnes, l'Émilie, peu importe le nom donné aux légations, ne pouvaient être immédiatement restituées au Saint-Siége, que Votre Majesté, en lui garantissant la possession inaliénable du reste de ses États, s'ingénie à trouver quelque part, au Saint-Père, une compensation qu'il puisse accepter.

Il ne m'appartient pas d'indiquer à Votre Majesté ce qu'il y aurait de mieux à faire.

Une supposition toutefois, à titre de jalon, de ballon d'essai : s'il arrivait qu'un jour ou l'autre, par suite du bonheur providentiel qui semble la poursuivre, Sa Majesté sarde entrât en possession de la Vénétie, sans en excepter le fameux quadrilatère, le roi *galantuomo* éprouverait-il quelque répugnance à céder au Saint-Père l'équi-

valent des Romagnes, sinon les Romagnes elles-mêmes?

Certes, avec ce magnifique complément du royaume de l'Italie septentrionale, la mutation proposée au Nord et au Sud offrirait le double avantage d'achever l'expulsion de l'Autriche et de rehausser la puissance temporelle du Saint-Siége. Le roi du Nord pourrait bien, ce me semble, se prêter à des concessions relativement minimes.

Votre Majesté appréciera ce qu'il peut y avoir de sérieux et d'applicable dans cette idée tant soit peu excentrique.

Il en sera de même de certains projets en l'air que j'eus l'occasion d'énoncer il y a plus de dix ans : sur l'inspection de la carte et en manière d'arrondissement, je donnais libéralement au Pape la Toscane, qui me semblait lui aller comme le Portugal à l'Espagne.

Remarquons en passant que la Toscane a fait réellement partie des États de l'Église, au moins sous Léon X et son successeur immédiat.

La grande comtesse Mathilde avait, bien avant cette époque, ainsi que le comportaient les pouvoirs élastiques dont les souverains d'alors se prévalaient comme d'un droit incontesté, donné au Saint-Siége une part considérable de ses États toscans.

Mon raisonnement n'était donc pas tout à fait bâti sur le vide. S'il péchait par la comparaison des éléments si divers *adaptables* aux gouvernements de ces temps reculés et à ceux du nôtre, il devient plausible en présence de cette idée fixe qui appartient à tous les âges du christianisme, à savoir que le pouvoir temporel du Pape doit être constitué vigoureusement dans l'intérêt matériel et moral de toutes les puissances catholiques ; et aussi afin de rendre possible l'autonomie, comme on dit aujourd'hui, de l'Italie.

Je la divisais, sans plus de façon, en trois corps de gouvernements, le nord, le midi, séparés, au centre, par la triple couronne du Souverain-Pontife.

Enfin, Sire, en regard de tout ce qu'il y aurait de bon, d'utile, de sage à suivre, dans la mesure que lui dictera sa prudence, les humbles avis que je soumets à Votre Majesté, elle ne voudra pas sans doute répudier les enseignements de l'histoire : au nombre des plus grosses pierres d'achoppement contre lesquelles vint se heurter et, en définitive, se briser la puissance colossale de Napoléon Ier, la plus grosse et la plus dure fut assurément celle dont le langage figuré de l'Évangile a fait la base, le fondement de l'édifice chrétien.

Serait-il sage, même prudent, de recommencer une lutte évidemment inégale, et que Napoléon Ier, s'il revenait au monde, condamnerait de toute l'autorité de son vaste génie?

En donnant satisfaction au Saint-Père, Votre Majesté rendra faisable, sinon facile, tout ce que sa politique a conçu et concevra de plus grandiose, en ce qui touche la grandeur et la prospérité présentes et futures de la France ; successivement et par une conséquence forcée, de tous les peuples du monde civilisé.

Il va sans dire que cette politique restera murée dans l'enceinte des principes perfectionnés de plus en plus, qui surgirent informes et sanglants de l'ère de 1789.

Si cette satisfaction était refusée au Saint-Père, tout deviendrait aussitôt ardu, embrouillé, tiraillé en sens contraire, et à peu près dans bien des cas, tout à fait impossible.

Car il ne faudrait pas croire durable l'édifice bâti sur le sable ou sur les nuages d'une heureuse actualité, abstraction faite de la saine logique, de cette logique éternelle qui régit mathématiquement le monde matériel comme le monde moral.

Je désire appeler l'attention de Votre Majesté vers un second point dont elle reconnaîtra, je l'espère, l'importance capitale.

Il me faudra franchir ce sujet délicat, comme sur des charbons ardents, ou comme on dit que les Turcs — les vrais croyants, — entrent, dans leur paradis, sur un chemin de fer singulièrement dangereux, le tranchant affilé d'un rasoir.

Qu'y ferait-on? Avant tout, je dois à Votre Majesté la vérité, ce que je crois la vérité; dussé-je en éprouver quelque dommage.

La pensée qui doit primer ici toutes les autres, c'est l'intérêt bien compris de Votre Majesté et de sa dynastie; intérêt que je ne veux jamais séparer de ceux de la commune patrie.

Parmi les acquisitions excellentes dont Votre Majesté a déjà enrichi la France, figure en première ligne la prochaine annexion de la Savoie et du comté de Nice.

Toutes les convenances, toutes les utilités se trouvent réunies dans la cession spontanée qu'en a faite Sa Majesté sarde; dans l'acceptation franche, loyale, conséquente à ses principes, dont Votre Majesté a voulu marquer, une fois de plus, son règne prodigue de bienfaits.

La reconnaissance de ces populations toutes françaises de mœurs et de langage, de cœur et de penchants, éclatera, il n'est pas malaisé de le deviner, en démonstrations magnifiques de joie et de bonheur.

La visite que Votre Majesté médite peut-être, en compagnie de Sa Majesté l'Impératrice et de Son Altesse Impériale le jeune Prince, sera marquée, sans nul doute, par une suite d'ovations et de triomphes aussi splendides que mérités.

Ces triomphes, ajoutés à tant d'autres dont ils seront, pour ainsi parler et jusqu'à nouvel ordre, le couronnement, exhaleront leurs parfums enivrants qui, passant par le cœur, s'emparent volontiers du cerveau.

Les plus fortes têtes, celle de Napoléon Ier, ne s'en sont pas toujours préservées.

Et voilà le danger que j'ose signaler à Votre Majesté. Elle devra se prémunir contre ses atteintes et dominer mieux que n'a fait son illustre Auteur, le penchant si naturel à savourer l'encens, surtout lorsqu'il est de bon aloi et bien gagné.

Ou je me trompe fort ou Votre Majesté porte en Elle la force nécessaire à l'accomplissement de ce devoir ; car c'est un devoir que lui commande sa toute-puissance, comme pour y mettre un temps d'arrêt.

Sire, vous avez su résister, avec la plus courageuse longanimité, aux insultes, aux outrages peu ou point déguisés dont Votre Majesté n'a été que trop souvent abreuvée. Soyez assez magnanime pour dominer également les vanités de la tête et les chatouillements du cœur, bien autrement insidieux dans leurs décevantes tentations.

La récompense est au bout.

« Qui sait se commander peut commander au monde. »

a dit un de nos poëtes nationaux.

Un autre, plus solennel dans ses prévisions, écrivait, à deux siècles de distance, comme à l'adresse de Votre Majesté, ce vers qu'il mit dans la bouche du premier empereur romain :

« Je suis maître de moi comme de l'univers. »

Puisse Votre Majesté s'en adapter exactement le sens !

Je n'y vois pas d'impossibilité.

Ce vers sera, à son tour, le *vers du siècle*, — du dix-neuvième siècle. — Il fera pâlir celui de feu Lemierre,

qui porte la date du dix-huitième, lequel vers pourtant a son mérite :

« Le Trident de Neptune est le sceptre du monde. »

Pierre Corneille, dont Napoléon Ier aurait fait un ministre, s'il eût vécu de son temps, écrivait le sien en plein dix-septième siècle.

Il suit du rapprochement de ces deux derniers vers, dont le plus jeune *filius ante patrem*, comme disent les botanistes, doit précéder dans la pratique son aîné de cent ans; il suit, disons-nous, que l'adage exprimé dans le second mène tout droit à l'accomplissement du premier.

Votre Majesté est en marche vers ce noble but.

Dans mon admiration pour les actes de Votre Majesté, qui travaille incessamment à la gloire et à la prospérité de la France, je fais des vœux ardents et sincères pour que ce but soit bientôt et complétement atteint.

Tout le fait présager.

La persévérance de Votre Majesté dans les voies gouvernementales les plus rationnelles est de bon augure.

Déjà, depuis longtemps, elle s'est entourée des meilleurs conseillers, en tête desquels figure un précieux auxiliaire destiné à prendre tôt ou tard, si l'heure venait à sonner, — il sera toujours trop tôt, — la direction suprême du pouvoir; Sa Majesté l'Impératrice.

Tous les intérêts matériels exploités, non plus à l'avantage d'un certain nombre de privilégiés, mais à celui des masses, du vrai peuple, reçoivent à l'envi les meilleurs développements.

Les points encore obscurs et indécis dans la pratique seront tâtonnés, jusqu'à ce que se dessine claire et limpide la solution dans le vrai.

L'agriculture, le commerce, ces deux mamelles des

populations, reçoivent, chaque jour, des encouragements et des secours efficaces.

Les arts, les sciences, les lettres sont protégés et soutenus.

La guerre, cette déplorable nécessité, se dresse fière et victorieuse pour la défense et pour l'honneur de la patrie.

Pourquoi faut-il que le besoin de se protéger contre les agressions injustes, les ambitions déréglées, les prétentions exorbitantes, induise forcément les gouvernements les plus sages à répandre des torrents de sang, à enfouir d'immenses trésors qui recevraient ailleurs, mon Dieu! un bien plus digne emploi!

Mais la nécessité commande. Votre Majesté qui, à l'aide d'une légère déviation du mot attribué à Louis XIV et sans préjudice de ce mot dont elle peut, en toute conscience, revendiquer le sens profond, a pu dire : la paix c'est moi; Votre Majesté se trouve contrainte néanmoins de faire la guerre, une guerre terrible qui, tout en appelant l'admiration sur la part héroïque qu'y veut prendre Votre Majesté, fait trembler le monde jusque dans ses fondements.

Et pourtant fallait-il s'abstenir de faire ce qui a été fait, lorsqu'il s'agissait de protéger l'Orient contre l'ambition prématurée de la Russie, de pourvoir à la délivrance de l'Italie gémissant, depuis tant de siècles, sous le joug détesté de la maison d'Autriche.

Faudra-t-il demeurer les bras croisés en présence et sous le coup des menaces illimitées qui n'ont que trop souvent été suivies d'exécution, de cette autre puissance à laquelle tout est annexable : Malte, les Iles Ioniennes, Gibraltar, l'Inde; l'Ile de France, notre magnifique joyau, et son port *Nord-Ouest*, l'un des plus vastes et des plus sûrs de l'univers, etc., etc., etc. Puis successivement et simultanément,

si on les laisse faire, la Sicile, l'Égypte, que sais-je? Tout leur est bon. Ce sont autant d'étapes qu'ils se ménagent, afin d'atteindre plus sûrement les dernières limites du globe, où leur commerce pourra, tout à son aise, déployer ses ailes gigantesques.

Des compensations à autrui, ils n'en veulent pas prendre connaissance. Cette nation a courbé à son usage et sur la plus vaste échelle, le vieux proverbe : Ce qui est bon à prendre est bon à..... garder.

Le gouvernement français, dans une nécessité de défense naturelle, dans la mesure d'une rigoureuse convenance, accepte-t-il de qui a parfaitement la volonté et le droit d'en disposer, quelques lieues carrées de sables et de montagnes, — non sans compensation de certaines oasis plus favorisées, de quelques petits ports qui ne sont pas absolument à dédaigner, — et les voilà qui poussent des cris d'aigle, à leurs tribunes et dans leurs journaux ; ils se ruent en déclamations furibondes contre l'immoralité et l'iniquité des annexions... Ne serait-ce pas le cas de leur rappeler le mot de Voltaire, à l'adresse du grand Frédéric qui, en sa qualité de philosophe, s'était cru dans l'obligation d'écrire l'*Anti-Machiavel :* il crache au plat, pour que nul autre ne soit tenté d'en manger ?

Mais Votre Majesté y mettra bon ordre; Elle voudra intervenir à temps opportun.

Vainement viendra-t-on Lui objecter les difficultés extrêmes, l'impossibilité presque absolue de soutenir une lutte victorieuse contre l'Angleterre.

Il y a, sur ce chapitre, beaucoup à dire et grande matière à méditations ; lesquelles ne laisseront pas Votre Majesté tout à fait désarmée et impuissante.

Et d'abord lorsque, tôt ou tard, on en viendra au traitement de ce *grand malade* dont la succession est, comme tant d'autres successions d'une moindre importance, im-



patiemment attendue, Votre Majesté voudra être appelée à la consultation. Son avis, s'il ne prévaut, sera d'un grand poids.

Qui peut mieux que Votre Majesté prévoir ce que Lui vaudra d'alliances utiles, de secours patents ou cachés, la part dont il Lui sera sans doute loisible de disposer à son gré ? Qui donc, hormis Votre Majesté, saura calculer à l'avance son influence proportionnelle superposée aux influences acquises et destinée à porter celles que Votre Majesté voudra conquérir plus tard ?

Eh bien ! Votre Majesté ne pourra-t-elle nouer telles alliances plus d'une fois prévues et préconisées, qui l'aident à soutenir, sans désavantage, la formidable rencontre dès longtemps attendue ? N'imposera-t-elle pas enfin silence à ceux qui, avec des intentions, des désirs, des projets divers, poussent à la guerre et, par une contradiction flagrante, essaient de prouver que la victoire est matériellement impossible ; qu'il n'y faut pas songer ?

Cependant, si je ne me trompe, la marine de Votre Majesté progresse et se fortifie pour le matériel et, plus encore, pour le personnel, en qualité, sinon toujours en quantité. On commence à avouer qu'un vaisseau français vaut, pour le moins, un vaisseau anglais, mais qu'ils en ont trois... cinq contre un. Ce calcul n'est peut-être pas rigoureusement exact et il se pourrait que, dans l'arithmétique de Votre Majesté, le produit s'en éloignât quelque peu.

D'ailleurs l'Angleterre a, bien autrement que la France, des positions à garder, d'immenses intérêts à protéger et à défendre, sur les points du globe les plus distants.

Quoi qu'il en soit, les forces navales de la France jointes à celles de l'Espagne et de l'Italie, figurées ici comme son bras droit et son bras gauche, auxquelles se rallieraient, plus ou moins intimement, les voiles et les vapeurs de la Russie, de la Suède, du Danemarck... Que sait-on ? Nul

ne manquerait à l'appel, le jour désigné pour abattre l'ennemi commun. Ces forces, réunies par une coalition bien cimentée, pourraient, ce me semble, tenir tête au Neptune-Colosse de notre époque, jusqu'à l'amener à composition.

Pourquoi faire? sera-ce afin d'anéantir la *perfide Albion — delenda Carthago;* — de l'engloutir dans les flots de l'Océan sur lequel le monde civilisé lui reproche d'exercer une tyrannie dure et égoïste?

En aucune façon; mais le moment est venu, sans doute, où l'Angleterre devra renoncer à la *prépotence* exclusive dont elle se targue impunément.

Il lui faudra compter avec les autres puissances, avec la France avant tout; la France qui, lorsqu'elle arrivera à dominer les mers, usera plus discrètement et surtout avec plus de justice distributive, d'une source de richesses infinies qui sont l'héritage de tous et ne sauraient appartenir à un seul.

Pour peu que l'on veuille réfléchir à la tournure que prennent les affaires politiques, on sera forcément amené à cette conclusion: que le refroidissement ostensible, la rupture avouée et la collision violente avec la puissance britannique, sont choses imminentes.

Il est très-clair, *évidentissime*, que l'Angleterre pousse aux révolutions dans le seul but d'en profiter, d'en tirer, comme on dit, pied ou aile. La plus grosse part de la bête sera la meilleure.

En vain cet étrange gouvernement, — je ne saurais, sans crainte de blesser les convenances, lui trouver *illico* une épithète mesurée juste à sa taille, — en vain ce gouvernement d'une grande nation, il serait injuste de l'oublier, — se pose-t-il comme le défenseur-né de toutes les libertés, le protecteur du droit des peuples contre leurs *tyrans*. Il y a toujours au fond, cette arrière-pensée qui se traduit ainsi dans la prose la plus vulgaire : le place-

ment et la vente, à gros intérêts, de son coton et autres produits de sa vaste industrie.

Le moindre profit qu'ils puissent rêver présentement de tant de manœuvres ténébreuses, de tant d'intrigues marquées au coin de la duplicité, ce serait l'annexion de la Sicile.

Ce gouvernement professe comme on sait en matière d'annexion, une théorie remarquable par la variété indéfinie de ses formes et par l'incomparable ductilité du métal qui en fait la base.

Votre Majesté ne souffrira pas que les agents de ce gouvernement, auquel on applique volontiers, comme une flagellation, l'épithète de *Machiavélique*, non sans quelque sévérité pour les mânes de l'illustre Florentin, portent le trouble, le désordre, l'anarchie, la révolution, puisqu'il faut l'appeler par son nom, au sein du royaume des Deux-Siciles, en passant sur le corps du Saint-Père, dont la souveraineté temporelle serait, pour le coup, entièrement effacée.

J'en conclus qu'à un jour donné, Votre Majesté sera préparée à engager le combat. Sous l'ascendant des sages précautions qu'elle a prises et qu'elle saura continuer, j'ose lui prédire la victoire.

Telle est et telle sera constamment la politique éclairée et généreuse de votre Majesté.

Alors, mais seulement alors, pourra se réaliser, en partie du moins, ce qu'on serait tenté de nommer utopie dans le petit roman politique récemment publié par M. About.

La carte de l'Europe et, par induction, celle du monde entier, serait singulièrement remaniée et modifiée, sous l'impulsion large et désintéressée, — dans les bornes du juste, — émanant du gouvernement de Votre Majesté. Impulsion qui, non frappée d'abnégation absolue dégénérant bientôt en duperie, nous laisserait nantis de la part

d'avantages à nous revenant par une impartiale répartition. Chacun recevra et gardera, en parfaite équité, son lot proportionnel.

Un mot en passant sur la brochure de M. About. Le spirituel écrivain me semble pécher tant soit peu par anachronisme. Imbu du mot plein de sens attribué, je crois, à Shakspeare : « Le paradoxe de la veille est « souvent le lieu commun du lendemain, » il ne se les épargne pas, les paradoxes, et prédit pour l'année prochaine, ce qui adviendra peut-être dans l'espace de quarante ans.

Dans quarante ans.... Ce n'est point sans quelque visée fatidique que ce chiffre s'est échappé du bec de ma plume. Puisque chacun est admis à trancher du prophète, je ne vois pas pourquoi je me refuserais cet agrément. Depuis longtemps je me suis figuré,— c'est peut-être une série d'illusions, —que notre siècle, le dix-neuvième, verrait s'accomplir les plus grandes choses, les plus fertiles en résultats favorables à l'espèce humaine, en tant que soumise dorénavant à des gouvernements politiques et sociaux refondus et perfectionnés ; mais à la condition *sine quâ non* de conserver intact ce que le passé nous a légué de bon, d'excellent.

Lorsque, trois ou quatre jours après le mémorable événement du 2 décembre, je vis Votre Majesté saisir d'une main ferme, sûre, honnête et modérée les rênes du gouvernement ; que l'ordre se rétablissant à vue d'œil, le Panthéon fut rendu au culte sous l'invocation de sainte Geneviève, la patronne de Paris et de la France, —de ce fait à la restauration intégrale du Saint-Siége il n'y a pas si loin qu'on pense,— je dus m'assurer que votre Majesté était marquée par la Providence, pour servir d'instrument premier et principal à l'accomplissement de ces grandes choses, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Votre Majesté ne fera point défaut à sa mission providentielle.

Voici venir, en bon ordre, la liste des institutions fécondes qui, en se déroulant dans l'espace illimité des améliorations possibles, engendre, tout doucement et sans secousses trop heurtées, une situation nouvelle à la France; à peu près comme on lui fait un Paris tout neuf.

Car il nous faut du neuf; le vieux est usé jusqu'à la corde, vermoulu dans l'épaisseur des parois.

Expliquons-nous avant d'aller plus loin, afin que nul ne puisse se croire autorisé à prendre le change sur nos paroles, à le feindre du moins.

Il nous faut du neuf, — est-ce à dire que tout doit être biffé des institutions et des croyances anciennes; que table rase étant faite, l'édifice nouveau sortira de terre, dans une nuit, comme un champignon, avec des proportions irréprochables, quoique sur des fondements inexplorés?

J'espère qu'on ne me prêtera pas cette absurdité ajoutée à tant d'autres, dont je suis si libéralement gratifié.

Il nous faut du neuf; oui, pourvu que soit pratiqué sans cesse ni relâche, l'éclectisme le plus minutieux et le plus intelligent.

Votre Majesté prouve surabondamment, chaque jour, avec quels soins scrupuleux elle sait fouiller, soit au sens moral, soit dans l'acception matérielle, tout au fond du vieux bagage accumulé par les siècles, où se trouvent pêle-mêle et quelquefois avec peu d'ordre, encore moins de méthode, les meilleurs produits enfantés par la sagesse et l'expérience de ses devanciers.

Votre Majesté s'applique à les combiner avec les productions nouvelles, à les fondre en un corps compacte, qui formera, en définivive, la base d'un tout homogène et solide, capable de résister aux chocs incessants et innombrables, à la violence desquels l'État social, politique et

religieux sera désormais et inévitablement en butte.

Au point de vue religieux, Votre Majesté est bien pénétrée de la haute importance qui s'attache à la stabilité du culte catholique, notre religion du plus grand nombre, et je suis persuadé qu'en insistant près d'Elle sur la nécessité absolue de conserver intacte et respectée l'autorité temporelle du Saint-Père, je prêche un converti.

Au sens moral, — inutile de s'arrêter sur les opérations matérielles dont la parfaite convenance, au point de vue de l'utilité pratique, hygiénique, même de la morale populaire, saute aux yeux de tous, pourvu que ces yeux ne soient pas fascinés de prévention; — au sens moral, Votre Majesté poursuit, avec une rare persévérance, le développement des idées saines appelées à régénérer, autant que le permettent les temps et les circonstances, autant que le comportent ses mœurs, un peuple si avancé dans la civilisation qu'il atteint la ligne imperceptible, séparant d'une couleur indécise la civilisation de la corruption.

A cet effet, Votre Majesté ne refuse à aucun des membres du clergé, de l'instruction publique, de tous les dispensateurs de la morale religieuse et civile, l'appui de son autorité, le secours de sa protection.

Ce n'est pas la faute de Votre Majesté, si le malheur attaché à cette époque ne Lui permet pas de faire plus et mieux.

Cependant Votre Majesté jette en terrain bien préparé et amendé, de précieuses semences qui, un jour ou l'autre, il n'en faut pas désespérer, vont engendrer leurs plantes et porter leurs fruits.

Adaptées à la politique, ces causes fécondes que soutient la main ferme et bienveillante de Votre Majesté, produiront à la longue les effets qu'elle a voulus.

A ce propos, je réclame encore une fois, de Votre Majesté, la licence de lui exposer certains aperçus qui,

pour suivre mon thème, garderont peut-être quelque senteur de nouveauté.

Du jour où Votre Majesté comprit la nécessité de faire du nouveau et du bien fait, Elle se résigna sans plus d'hésitation, à sortir des sentiers battus.

Votre Majesté a répudié, de son plein gré et sans nul effort, les rigueurs, les colères, les vengeances qui caractérisaient les âges de barbarie dont nous sommes heureusement sortis. Notre âge a cela de bon, du moins, qu'il adoucit les mœurs sans amollir les courages; les triomphes récents de l'armée française en font foi.

Mais une loi fatale de cette perfectibilité que la philosophie des nations poursuit, ainsi qu'une chimère, sans l'atteindre jamais; cette loi semble vouloir, qu'au mal déraciné succèdent d'autres maux non moins pernicieux. De telle sorte que la compensation soit à grand'peine obtenue.

Nous en signalerons un exemple, entre mille, dans les rapports des peuples avec leurs souverains.

Votre Majesté a, contre sa politique, un très-grand nombre d'adversaires, je ne veux pas dire d'ennemis.

C'est un fait incontestable.

Un autre fait qui ne l'est pas moins, c'est que, parmi ces adversaires, figurent, à côté des méchants incorrigibles, une foule d'honnêtes gens, de gens de bien.

Voilà une situation à laquelle il est urgent d'appliquer les meilleurs topiques, afin de la modifier profondément.

Comment procéder à cette cure difficile, mais non pas impossible, j'en ai l'intime conviction?

Sera-ce en provoquant les délations, en prêtant l'oreille aux accusations, souvent empreintes de calomnie, en ouvrant, comme à Venise, cette bouche avide de rapports haineux, perfides, vindicatifs surtout?

Autres temps, autres soins. Cette façon d'agir, qui a pu réussir à la fameuse république, laquelle n'était, après

tout, qu'une orgueilleuse oligarchie, ne serait plus acceptée aujourd'hui de personne, — je parle des personnes honnêtes, — et manquerait le but.

Sans doute, il importe d'étudier soigneusement, sans passion, sans détermination préconçue, le terrain miné par le feu des volcans révolutionnaires sur lequel nous marchons. L'action de la police, d'une police avisée, prudente, impartiale, se fait à peine sentir, bien qu'elle s'applique, avec un zèle infatigable, à sonder les plaies béantes et celles qui demeurent cachées. La perspicacité des officiers dont se compose actuellement la police supérieure de Votre Majesté sait résoudre ce problème compliqué et d'une nature fort délicate; elle reçoit de Votre Majesté l'injonction formelle de lui présenter la vérité toute nue, sans parure ni ornements toujours menteurs; telle enfin qu'on la dit habiter au fond de son puits.

Le diagnostic est et sera éternellement le premier, à peu près le seul flambeau, qui éclaire et guide, dans sa marche incertaine, le médecin praticien.

Afin d'appliquer plus sûrement le remède, je propose les moyens doux, parfaitement compatibles, selon moi, avec la fermeté quelquefois rigoureuse que commandent aux gouvernants, comme aux gouvernés, la soumission à la règle, l'accomplissement du devoir, l'exécution de la loi.

On aurait tort de penser que l'obligation, l'habitude d'employer les moyens énergiques, héroïques si l'on veut, implique toujours chez ceux qui en sont chargés une sorte de dureté de cœur, d'insensibilité froide, ordinairement reprochées aux princes de la politique comme aux princes de la science et de l'art.

Je connais un chirurgien célèbre, merveilleusement doué des qualités de la main, de l'esprit, du jugement, le tout chauffé au foyer d'une âme aimante qui sait compatir

aux maux qu'il veut soulager, charitable en un mot, — arrivons au mot propre ; — cette nature privilégiée garde la faculté tout à fait exceptionnelle de conduire à bonnes fins, sans dévier d'une ligne, l'opération la plus difficile, la plus douloureuse, tout en souffrant du mal qu'il fait, profondément ému des angoisses qu'il cause.

Cet homme de bien au premier chef, aussi modeste qu'habile, savant et bon, — encore le mot propre, — ne sait rien emprunter au charlatanisme et n'a jamais fait un pas, que je sache, en dehors de son mérite intrinsèque pour gagner le premier plan.

S'il était ignoré, oublié de Votre Majesté, je le lui dénoncerais volontiers.

Car Votre Majesté procède, sur une bien plus vaste échelle, exactement de la même façon.

Ainsi, au lieu de sévir par une action plus ou moins acerbe, le gouvernement de Votre Majesté doit s'étudier à une seule chose, à lui gagner l'estime, l'affection, et bientôt le dévouement, la fidélité de ceux qui lui furent opposés.

Les honnêtes gens, les gens de bien, peuvent être, à très-peu d'exceptions près, ramenés par de bons procédés à la sympathie des actes et de la personne de Votre Majesté. Il faut leur témoigner une certaine confiance dont ils n'abuseront pas, ayant généralement le cœur noble et haut placé. Traités avec un mélange de bonté et de justice assaisonné de quelques faveurs méritées, ils subiront peu à peu, et quelquefois malgré eux, l'espèce de charme attrayant que Votre Majesté sait exercer sur tous ceux qui l'approchent. Plusieurs de ces hommes sont susceptibles de reconnaissance, cette vertu pourtant si rare, dont le bienfaiteur ne cueille guère, que par exception, le fruit savoureux.

Pour Votre Majesté, l'exception deviendra la règle.

Oh ! alors, Elle se trouve largement payée de ses soins et de sa peine ; un tel résultat, comme par une heureuse transfusion, lui rajeunit le sang.

S'il est indispensable à Votre Majesté de conquérir des partisans dévoués, il ne l'est pas moins de garder, comme fait l'avare son trésor, ceux qui se sont ralliés pour un motif honorable en vue du bien général, ou, du moins, ne se montrent hostiles en aucune façon. Ceux-là n'ont point de parti pris contre le gouvernement de Votre Majesté ; ils inclinent même, en plus d'une occasion, vers le pouvoir, et sont disposés à l'appuyer.

Ces hommes dont l'honneur, la loyauté, l'amour du bien public sont les seuls mobiles, qui ne se laissent détourner de leur but toujours louable par aucune considération d'intérêt privé, de cupidité égoïste ; ces hommes de bien par excellence, sont très-précieux à conserver. Il est prudent autant que juste de les corroborer dans leur foi politique et religieuse, en les attirant doucement, par un peu de coquetterie avouable, vers les eaux de Votre Majesté, où ils devront définitivement clouer leur pavillon.

A ce propos, je demande humblement à Votre Majesté, la permission de lui citer un fait opposé, dans son esprit et dans son issue, à la thèse que je soutiens ; un seul fait que je trouve très-regrettable :

Assistant l'automne dernier, à une réunion d'enfants et de tout jeunes gens, présidée par M. Cochin, je fus émerveillé et profondément touché de l'allocution simple, autant qu'incisive, que leur adressa le digne président, avec un naturel et une cordialité parfaitement à la portée de son auditoire ; mais aussi à l'adresse des intelligences plus cultivées.

Il fit l'éloge de la bonté.

Jamais, que je sache, aucun orateur ancien ou moderne,

ne mit dans ses paroles plus d'onction persuasive, une argumentation plus séduisante, plus entraînante. C'était bien véritablement le cœur sur la main que l'orateur parla à ses jeunes amis, comme il eût pu faire à de vieux philosophes chrétiens. Et tout cela avec une naïveté biblique à laquelle, je le répète, on trouverait peu de précédents.

Je me disais qu'élevée et guidée par de tels hommes, la jeunesse devra forcément progresser vers le bien, les idées saines, la sagesse et la raison. Progrès lent dans sa marche, empêché qu'il est par l'injuste et le faux, mais toutefois appréciable.

Au nom de Cochin se rattachent les plus honorables souvenirs. Pour eux, le présent ne dément point le passé. Cette famille s'est imposée à la reconnaissance publique ; ce furent et ce sont les bienfaiteurs de l'humanité. L'un des auteurs de M. Cochin fonda, à ses frais, l'hospice qui porte son nom. Son père a honoré sa vie et laissé une mémoire durable d'intelligence, de bonté, de sagesse, de désintéressement à son passage trop court, par l'édilité de l'ancien douzième arrondissement, et aujourd'hui le cinquième.

Le fils est le digne héritier de ses vertus, de ses talents, de sa bonté; c'est aussi et surtout par le cœur qu'il tient à lui ressembler.

M. Cochin figurait, en première ligne, dans le Conseil municipal, qui est le Conseil général de la Seine.

A la suite d'un article qu'il publia dans un journal politique et religieux, article qui respirait, on n'en saurait douter, une piété douce, des sentiments religieux et moraux les plus purs, ledit journal se vit averti pour la troisième fois, et conséquemment supprimé.

Y eut-il solidarité ou seulement coïncidence entre la lettre signée Cochin et la suppression du journal ?

Quoi qu'il en soit, M. Cochin crut devoir donner sa démission des fonctions de membre du Conseil général.

Eh bien, je dis qu'il est infiniment regrettable de voir un homme de cette importance s'éloigner des affaires, déshériter la Ville de tout le bien qu'il y faisait, et de celui qu'il méditait pour le présent et pour l'avenir.

Je dis que le Gouvernement de Votre Majesté doit mettre en œuvre tous les moyens de séduction compatibles avec la dignité réciproque dont ne peut jamais se départir le pouvoir, non plus que l'homme de cœur avec qui le pouvoir veut traiter; afin de rappeler et de retenir dans ses liens un collaborateur de si rare mérite, et que l'on aurait peine, sans doute, à remplacer.

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de M. Cochin, je ne l'ai vu que cette fois, et, selon toute apparence, je ne le reverrai de ma vie.

J'ai cru devoir, en passant, lui rendre cet hommage, qui est justice, dans le double intérêt profondément senti de Votre Majesté et de sa dynastie.

A mon sens, ces deux intérêts qui se confondent en un seul, ne seront positivement assis et irrévocablement fixés, qu'après que Votre Majesté sera parvenue à rallier autour d'elle tous les honnêtes gens, ou du moins la grande majorité des honnêtes gens qui sont et seront, à toutes les époques, les plus fermes colonnes des sociétés et des princes qui les gouvernent.

CONCLUSION.

Votre Majesté est et demeure, à tout jamais, adoptée par la France, dont elle a fermé les plaies et relevé, à la hauteur qui lui appartient légitimement, c'est-à-dire la première entre ses pareilles, l'importance politique, dans l'opinion de l'Europe et du monde civilisé; la France à qui les malheureux traités de 1815, véritables Fourches-Caudines, avaient fait monter au front le rouge de la colère et de la honte.

En les déchirant avec la pointe de son épée, — non de son initiative, mais provoquée par une injuste agression, — Votre Majesté a bien mérité de la patrie.

Appuyée sur le suffrage universel et sur les immenses bienfaits dont elle a comblé et comblera la France, Votre Majesté a fondé et perpétuera sa dynastie; c'est son droit et son devoir.

Parmi les moyens appropriés à cette grande œuvre, il en est un qui prime tous les autres : la restauration complète du pouvoir temporel du Saint-Siége.

Entre ce moyen d'action et ceux qui seraient tirés de l'arsenal des forces humaines, il y a toute la distance qui sépare de la matière le spiritualisme le plus épuré.

La force matérielle recevra, en tout état de cause, le plus énergique appui de la force qui vient d'en haut.

L'expérience des siècles, si riche en moralités logiques autant que surnaturelles, est là pour le constater.

Votre Majesté accomplira donc cette œuvre de sagesse, de raison, de bon sens exquis et de haute piété ; piété filiale, on ne saurait trop le redire, puisque Votre Majesté est et sera constamment, à l'instar des rois ses devanciers, le Fils aîné de l'Église catholique.

Votre Majesté tiendra à honneur et à gloire de ressusciter, après mille ans, l'empereur Charlemagne, moins les cruautés reprochées, à tort ou à droit, au fondateur de la dynastie carlovingienne.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

Le très-humble et très-dévoué serviteur et fidèle sujet,

Signé : B. REY,

Ancien membre du Conseil général du Cher, — ancien maire de la ville de Saint-Amand et de la commune de Coust, — docteur en médecine de la Faculté de Paris, — chevalier de la Légion d'honneur.

Paris, 4 juin 1860.

2

RAPPORT

DU

GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

A MONSEIGNEUR DE MÉRODE

MINISTRE DES ARMES DE SA SAINTETÉ PIE IX

Sur les opérations de l'armée pontificale, contre l'invasion piémontaise dans les Marches et l'Ombrie

ACCOMPAGNÉ DE TROIS CARTES

FOURNIES PAR L'ÉTAT-MAJOR DU GÉNÉRAL



PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue de Tournon, 29.

—

1860

Imprimerie de W. REMQUET ET Cie, rue Garancière, 5.



RAPPORT

DU

GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

(Rome, le 8 novembre 1860.)

PREMIÈRE PARTIE.

Exposé de la situation à la fin d'août et dans les premiers jours de septembre. — Effectif et emplacement des troupes. — Envahissement du territoire pontifical par les bandes piémontaises. — Sommation du gouvernement sarde.

Monseigneur,

Je viens bien tardivement vous rendre compte de nos opérations pendant la dernière partie du mois de septembre dernier. Votre Excellence connaît déjà la plupart des faits dont j'ai à l'entretenir ; elle sait aussi que par suite de l'immense déploiement de forces qu'on a fait contre nous, toutes nos communications ont été coupées dès le commencement de la guerre, et que, presque tous les chefs de l'armée ayant été emmenés en captivité, c'est à peine si j'ai pu réunir aujourd'hui les renseignements que j'aurais dû recevoir.

Mais si ce rapport apprend peu de chose à Votre Excellence quant aux résultats, il fera mieux comprendre l'ensemble des opérations de notre petite armée, montrera les fatigues et les dangers contre lesquels elle a eu à lutter, précisera certains détails qu'il importe de ne pas laisser dans le vague où ils sont restés, et indiquera la part qu'ont prise les divers corps à ces luttes, qui, bien qu'ayant abouti à une défaite, n'ont pas été sans gloire.

Au commencement du mois de septembre, Votre Excellence m'avait communiqué les assurances données par l'ambassadeur de France, au nom du Piémont, que non-seulement cette puissance n'envahirait pas notre territoire, mais qu'elle s'oppo-

serait même à ce qu'il fût envahi par les bandes de volontaires qui se formaient de l'autre côté de nos frontières.

Les mesures prises contre le colonel Nicotera, qui avait réuni 2,000 hommes aux environs de Livourne et voulait les jeter sur nos côtes, venaient à l'appui des promesses qu'on nous avait faites, et il paraissait que c'était du côté du royaume de Naples que nous avions à craindre une invasion.

Déjà, à plusieurs reprises, on nous avait annoncé des embarquements de troupes dans la Sicile et dans les Calabres pour venir attaquer les côtes des Marches, et après l'occupation de Naples par le général Garibaldi, tout semblait faire croire que nos provinces du sud ne tarderaient pas à être envahies.

D'après ces données diplomatiques, que confirmaient les indications recueillies dans le pays, j'arrêtai comme suit l'organisation et la répartition de l'armée sur le territoire à défendre.

Première brigade. — Général SCHMID.

Quartier général à Foligno.

2ᵉ rég. de ligne.	batail.	2	
2ᵉ rég. étranger.	»	2	
		4	

Une compagnie de gendarmerie mobile.

6ᵉ batterie. . . . . 6 pièces.

Un détachement de gendarmes à cheval.

Deuxième brigade. — Général marquis DE PIMODAN.

Quartier général à Terni.

1ᵉʳ et 2ᵉ bat. de chasseurs.	batail.	2	
2ᵉ bat. de bersaglieri.	»	1	
Bat. de carabiniers.	»	1	
Demi-bat. de tiraill. franco-belges. . . .	»		1/2
		4	1/2
Deux escadrons de dragons.		2	
Un escadron de chevau-légers		1	
		3	

11ᵉ batterie. . . . . 6 pièces.

Troisième brigade. — Général DE COURTEN.

Quartier général à Macerata.

1er et 2e bat. de bersaglieri.	batail.	2
1er de ligne	»	2
		4

Un escadron de gendarmes.

7e et 10e batteries. . . . . 12 pièces.

Cette brigade était destinée à compléter la garnison d'Ancône dans le cas où cette place serait sérieusement menacée.

Réserve. — Colonel CROPT. — Sous les ordres du général en chef.

Quartier général à Spolète.

1er rég. étranger. . . . . batail. 2

Volontaires pontificaux à cheval.

8e batterie. . . . . 6 pièces.

Outre ces troupes qui pouvaient être mobilisées, nous étions obligés de prélever sur notre petite armée, d'abord la garnison de sûreté pour la ville d'Ancône, formée du 4e bataillon de bersaglieri et de la moitié du 5e en formation, de la moitié du bataillon de Saint-Patrick, de 2 compagnies du 2e étranger et d'une compagnie de gendarmerie mobilisée. Enfin nous occupions la citadelle de Pesaro par environ 600 hommes, celle de Pérouse par 500, la ville d'Orvieto par une compagnie, la Rocca de Viterbe par 4 compagnies, celle de Spolète par une force à peu près égale; 300 hommes du 1er régiment étranger étaient à Rome, et les prisons de Saint-Leo, Paliano et Civita-Castellana nous occupaient chacune une compagnie.

Obligés de réduire notre effectif par tous ces détachements, il avait été décidé que pour ne pas diminuer le nombre de nos bataillons mobilisables, toutes ces petites garnisons seraient formées en prenant deux compagnies de chacun des bataillons qui en avaient 8, sauf le bataillon de Saint-Patrick qui, n'ayant encore ni sacs, ni gibernes, était partagé entre les garnisons de Spolète, Pérouse et Ancône.

Nous avions en tout 16 bataillons et 2 demi-bataillons; la garnison d'Ancône en absorbait 2; il en restait à mobiliser 14 qui fournissaient 20 compagnies aux garnisons de nos places; c'est

ce qui explique le faible effectif qu'ils présentaient, lequel était inférieur à 600 hommes en moyenne. Soit en tout 8,000 baïonnettes, environ 300 hommes d'artillerie et 1,000 chevaux.

Nos ambulances ne se composaient que de quelques charriots, et, quant au train des équipages, nous en manquions absolument.

Pour compléter cet exposé, je dois ajouter que dans le but de faire face à l'agitation qu'on nous avait signalée dans les Abruzzes, et aux menaces d'invasion, j'avais envoyé de ce côté le capitaine de Chevigné, mon aide de camp, organiser les montagnards d'Ascoli, qui demandaient des armes et des munitions, et dont le dévouement au gouvernement pontifical ne nous a point fait défaut.

Notre armement laissait sans doute beaucoup à désirer. Un seul de nos bataillons était armé de carabines Minié, un autre avait des carabines suisses qui nécessitaient un approvisionnement particulier. Deux bataillons et demi et trois compagnies de voltigeurs avaient pu seuls recevoir des fusils rayés. Le gouvernement pontifical, malgré ses démarches réitérées auprès des diverses puissances, n'avait pu encore se procurer un nombre suffisant d'armes de précision aujourd'hui indispensables à l'infanterie.

Notre artillerie, formée à la hâte, comptait beaucoup de conducteurs incomplétement exercés; nos pièces n'étaient attelées que de quatre chevaux; et quand, pour manœuvrer, nous devions leur en donner six, nous étions obligés de requérir des chevaux ou des bœufs pour traîner les réserves de munitions attachées aux batteries. Enfin nous n'avions pu encore organiser un parc de réserve.

Telle qu'elle était, notre petite armée était cependant pleine de confiance.

On savait que les soldats des troupes royales de Naples auxquels on avait fait mettre bas les armes, n'avaient point voulu s'enrôler dans les troupes du général Garibaldi, et que les nombreux navires de guerre, qui avaient passé à l'insurrection, avaient dû être désarmés par suite du refus des matelots de combattre contre le roi.

Nous ne craignions donc pas d'attaque sérieuse par mer sur Ancône, et l'effectif des troupes organisées du général Garibaldi ne dépassant pas beaucoup le nôtre, la défense du territoire pontifical paraissait assurée.

Telle était notre situation, lorsque dans les premiers jours de

septembre une communication de S. M. l'empereur François-Joseph, adressée aux officiers et soldats des quatre bataillons bersaglieri recrutés en Autriche, vint jeter quelque hésitation parmi eux et parmi les régiments de langue allemande. C'était, suivant moi, par une très-fausse interprétation de la pensée de S. M. que ce résultat s'était produit.

Mais comme dans la circulaire précitée, on prévoyait le cas où notre armée, attaquée par des forces trop supérieures, verrait triompher la révolution, et qu'on promettait à ceux qui auraient glorieusement résisté et combattu jusqu'au dernier moment, de les recevoir dans l'armée autrichienne, où la plupart avaient servi déjà, certaines imaginations brodèrent sur ce thème. On disait que, puisque S. M. prévoyait le cas où la révolution devait triompher, cela prouvait que nous devions être attaqués à la fois du côté du nord et du côté du sud, que nous ne serions soutenus par aucune puissance; et chacun mesurait à son courage la longueur de la résistance qu'il faudrait faire pour obtenir les avantages promis.

Les événements devaient bientôt faire trêve à ces préoccupations, sans cependant en détruire entièrement le fâcheux effet.

Votre Excellence se rappelle que, dans les premiers jours de septembre, certaines gens voulant distraire notre attention des frontières de Toscane et des Romagnes, essayèrent de produire une agitation factice du côté de Frosinone, annonçant, d'une part, le soulèvement de 5,000 ouvriers, presque tous étrangers, employés au chemin de fer entre Ceprano et Frosinone, et de l'autre, l'invasion de notre frontière par des troupes de garibaldiens venant du royaume de Naples en débouchant sur Rieti. Ces bruits, quoique mensongers, ayant jeté de l'inquiétude jusqu'aux environs de Velletri, Votre Excellence avait cru nécessaire d'y envoyer une petite colonne mobile et de s'y rendre elle-même pour examiner de plus près l'état des choses. La seule présence des troupes avait suffi pour calmer les inquiétudes et les agitations qui furent reconnues plus simulées que réelles.

A peine Votre Excellence avait quitté Rome, que des informations que je ne pouvais révoquer en doute, annonçaient la formation de bandes d'insurgés sur la frontière des Romagnes et de la Toscane, en avant de la Cattolica et d'Urbino, dans les

environs de Borgo S. Sepolcro, d'Arezzo, de Cortone et de Chiusi.

En même temps, on signalait dans les mêmes parages des colonnes piémontaises plus nombreuses que celles qui s'étaient préséntées jadis pour empêcher les bandes d'envahir notre territoire. Monseigneur Bella, délégat de Pesaro, annonçait qu'un parc de siége avait été vu aux environs de Ravenne. Les révolutionnaires disaient hautement que les troupes piémontaises allaient suivre les bandes sur notre territoire, et que le parc de siége serait embarqué pour Senigaglia et dirigé sur Ancône; les agents piémontais affirmaient qu'il serait embarqué pour Gaëte.

Je priai alors S. Em. le cardinal Antonelli de demander à l'ambassade de France, qui voulait bien servir d'intermédiaire entre le gouvernement pontifical et le Piémont, des explications sur la formation des bandes et les mouvements des Piémontais. On nous répondit, comme par le passé, que d'une part le Piémont continuerait, comme il l'avait fait récemment, à s'opposer à l'envahissement de notre territoire par les bandes, et que, quant aux troupes piémontaises, elles ne nous attaqueraient pas.

Dans la nuit du 8 au 9 et dans la matinée de ce jour, j'appris qu'Urbino, Fossombrone, Citta della Pieve avaient été envahis par des volontaires, et qu'après une vive résistance de nos gendarmes et de nos auxiliaires, qui avaient eu des tués et des blessés, les armes pontificales avaient été renversées pour faire place à celles de la maison de Savoie.

J'ordonnai immédiatement au général de Courten de se diriger sur Fossombrone avec sa brigade et de pousser ensuite jusqu'à Urbino, mais en lui recommandant de se renseigner et de manœuvrer toujours, de manière à ne point laisser couper ses communications avec Ancône; et au général Schmid, de se porter sur Citta della Pieve avec deux bataillons et une section d'artillerie, afin de réoccuper cette ville et de protéger notre territoire.

En donnant ces ordres, je me trouvais, je l'avoue, dans une grande perplexité; je n'étais point rassuré contre une invasion de notre territoire par le sud, et, malgré les assurances reçues au nom du Piémont, il me restait de graves inquiétudes de ce côté.

L'ensemble avec lequel les bandes avaient franchi notre frontière, l'assurance avec laquelle les révolutionnaires annonçaient le concours des troupes piémontaises, et enfin l'inquiétude inac-

coutumée qui se voyait dans les populations dévouées au Saint-Siége, semblaient indiquer quelque chose de grave dans la situation.

Si le Piémont devait soutenir les bandes avec tout ou partie des troupes massées sur nos frontières, je devais tenir mes troupes réunies et marcher sur Ancône ; si le général Garibaldi devait nous attaquer, il fallait laisser la brigade du général Pimodan à Terni, et me tenir prêt à le rejoindre avec le reste des troupes pour couvrir les provinces au sud de Rome. Cependant j'étais obligé de tenir compte de l'invasion de nos frontières par les bandes et de faire marcher des détachements contre elles, commençant ainsi à diviser mes forces.

J'envoyai dans la journée une dépêche télégraphique à S. Em. le cardinal Antonelli, dont je recevais à 9 heures 10 minutes du soir la communication suivante :

« On ne connaît encore rien de nouveau sur le but des mouvements des troupes piémontaises. On a demandé des explications à ce sujêt, mais on n'a pas encore reçu la réponse. Aussitôt qu'elle arrivera, elle vous sera communiquée. En attendant agissez librement suivant vos plans. »

Cette dépêche ne me fixait point sur ce que j'aurais voulu savoir; mais les journaux et les correspondances que je reçus quelques jours après me montrèrent que le reste de l'Europe était alors fort au courant des projets du Piémont.

J'étais aux prises avec toutes ces incertitudes, lorsque, dans l'après-midi du 10, l'arrivée du capitaine Farini, aide de camp du général Fanti, vint m'en faire sortir. Il était porteur d'une lettre que m'adressait le général Fanti, ministre de la guerre et commandant en chef de l'armée piémontaise. Bien que cette pièce ait été publiée, je dois la résumer ici.

Cet officier général me faisait connaître, par ordre du roi de Piémont, que ses troupes occuperaient au plus tôt les Marches et l'Ombrie dans les cas suivants :

1° Si des troupes à mes ordres se trouvant dans une ville de ces provinces avaient à faire usage de la force pour comprimer une manifestation dans le sens national ;

2° Si je donnais l'ordre à des troupes de marcher sur une ville

des mêmes provinces où une manifestation dans le sens national se serait produite ;

3° Si une manifestation dans le sens national s'étant produite dans une ville et ayant été comprimée par nos troupes, je ne donnais pas l'ordre immédiat à ces troupes de se retirer, afin de laisser la ville libre d'exprimer ses vœux.

Le général me demandait une réponse immédiate à sa lettre. Je me bornai à lui écrire par le télégraphe que je n'avais ni qualité, ni pouvoirs, pour répondre à une communication de la nature de celle qu'il m'avait faite, que je la transmettais à Rome, et qu'il recevrait sous peu la réponse que son aide de camp semblait vouloir attendre.

J'étais indigné de la lettre qui venait de m'être remise. Le capitaine Farini, reçu par moi très-courtoisement, m'ayant dit qu'il connaissait le contenu de la dépêche qu'il m'avait apportée, je lui fis observer que ce que l'on me proposait, c'était d'évacuer sans combat les provinces que j'avais pour mission de défendre; que c'était pour nous la honte et le déshonneur ; que le roi de Piémont et son général auraient pu se dispenser de m'envoyer une pareille sommation, et qu'il eût été plus franc de nous déclarer la guerre; enfin que, malgré la supériorité numérique du Piémont, nous n'oublierions pas qu'à certains jours officiers et soldats ne doivent ni compter l'ennemi ni ménager leur vie pour sauver l'honneur outragé du gouvernement qu'ils servent.

Je terminai en renouvelant ma déclaration que ce que je venais de dire n'avait rien d'officiel, et que je m'en référais à la réponse qui viendrait de Rome.

A peine avions-nous dîné, que le général Fanti me priait par le télégraphe de faire repartir immédiatement son aide de camp, sans attendre la réponse du gouvernement Pontifical.

Il voulait, dès le lendemain, même faire passer la frontière à ses troupes et commencer l'attaque de Pesaro, où on ignorait encore les communications qui nous avaient été faites.

Il était clair d'ailleurs que les bandes n'avaient agi que par ordre du gouvernement Piémontais et dans le but de diviser nos forces ; et alors qu'on nous déclarait la guerre le 10 au soir, on nous la faisait en réalité depuis trois jours.

Que si on voulait prétendre contre toute vraisemblance que

les bandes avaient agi spontanément sans ordres du gouvernement Piémontais, nous nous bornerions, pour toute réponse, à citer un document officiel piémontais et publié dans le *Journal de Rome* du 26 octobre 1860, document duquel il résulte que le colonel Masi avait été remis en activité de service pour rentrer en solde à partir du 8 septembre, et que c'est précisément ce jour-là qu'il passait nos frontières à Citta della Pieve.

Le 10 au soir, V. E., revenue dans la journée de Velletri, m'écrivait la lettre suivante, que je fis immédiatement connaître aux troupes : « L'ambassade de France a été informée que l'em-
« pereur Napoléon III avait écrit au roi de Piémont pour lui
« déclarer que s'il attaquait les États du Pape, il s'y opposerait
« par la force (1). »

Le débarquement du 62e de ligne, arrivé à Civitta-Vecchia le 6, venait à l'appui de cette importante nouvelle.

DEUXIÈME PARTIE.

Dispositions prises pour faire face à la situation. — Les troupes disponibles marchent sur Lorète. — Les Piémontais prennent les citadelles de Pesaro, Pérouse, Spolète, la ville d'Orvieto. — Arrivée à Lorète. — Embarquement du trésor pour Ancône.

Malgré ces espérances qui, malheureusement pour nous, devaient bientôt s'évanouir, je me hâtai de me préparer à la lutte inégale qui allait s'engager et dont nous étions tous résolus d'accepter les chances, quelles qu'elles fussent.

Dès le 10 au soir, j'avais prévenu le général de Pimodan de rassembler ses cantonnements qui s'étendaient jusqu'à Narni, et de rappeler un escadron envoyé vers Ponte Lucano pour appuyer la colonne qui manœuvrait en avant de Velletri.

La journée du 11 était nécessaire pour opérer ces mouvements de concentration, distribuer les vivres, compléter les munitions, requérir les transports dont nous avions besoin. Votre Excellence sait que le gouvernement pontifical n'étant en guerre

(1) On sait que c'est sur le texte de cette dépêche que s'est établie la récente controverse en dehors de laquelle a dû demeurer le général de La Moricière lui-même. On trouvera dès-lors naturel que nous la reproduisions dans les termes où elle a été reçue par lui. (*Note de l'éditeur.*)

avec personne, n'avait point voulu mettre ses troupes sur le pied de guerre, que nos mouvements se faisaient toujours comme pour des changements de garnison et avec une quantité de bagages que, malgré nos efforts, nous n'avions pu réduire à des proportions raisonnables.

Enfin, il fallait à la hâte mettre La Rocca de Spolète en état de se défendre seule. Le commandement en fut confié au major O'Reïlly avec 300 Irlandais, une soixantaine de gendarmes et 150 hommes environ de divers corps non encore équipés. Le commandement de l'artillerie de la petite place fut donné au capitaine de Baye, arrivé de France depuis trois jours.

J'écrivis au général de Courten pour lui dire de se replier sur Ancône; au général Schmid, pour l'informer de ce qui se passait, en lui disant de se replier sur Viterbe ou sur Pérouse, s'il se trouvait en présence de forces piémontaises supérieures aux siennes; et je l'informais que j'emmenais avec moi dans les Marches un bataillon du 2e étranger faisant partie de sa brigade et laissée en observation avec une section de campagne aux environs de Pérouse.

Le 12, de grand matin, je me mettais en marche de Spolète avec les 2 bataillons du 1er étranger, une compagnie du bataillon Saint-Patrick et un petit bataillon de 5 compagnies du 1er de ligne.

Le soir, je faisais ma jonction à Foligno avec le 2e bataillon du 2e étranger rappelé de Pérouse, en tout 4 bataillons. Le général de Pimodan partait de Terni, une marche derrière moi, avec 4 bataillons et demi et 300 chevaux. Nous avions, entre nous deux, seize pièces d'artillerie.

Nous suivions la route ordinaire d'étapes par Foligno et Tolentino pour gagner Macerata, où il était très-important d'arriver avant les colonnes piémontaises.

Notre route se fit sans accidents, et j'arrivai, en faisant une marche de nuit, le 15 au matin à Macerata. Les têtes de colonnes piémontaises qui s'avançaient pour cerner Ancône n'étaient qu'à une marche de nous, dans la direction de Iesi. Elles avaient été retardées d'un jour par la résistance désespérée que le colonel Zappi avait faite dans la petite forteresse de Pesaro, où, avec une poignée d'hommes et 3 canons, il avait arrêté pendant vingt-deux heures le corps d'armée du général

Cialdini. N'ayant hissé un pavillon blanc et envoyé un parlementaire que quand il fut réduit à la dernière extrémité, il avait dû se rendre prisonnier de guerre. Mais il avait glorieusement accompli son devoir et rendu un grand service à l'armée.

Me trouvant à une marche de l'ennemi très-supérieur en nombre, j'aurais dû attendre le général de Pimodan afin de diminuer la distance qui me séparait de lui ; mais une circonstance, secondaire en apparence, compliquait ma situation.

J'avais demandé à Votre Excellence de nous envoyer quelques fonds afin d'assurer la solde des troupes en marche ainsi que le service des vivres, qui jusqu'ici n'avait point été organisé. Or, en même temps, le service de la trésorerie à Ancône s'apercevait un peu tard qu'il manquait de fonds pour le payement des travaux, des approvisionnements de grains, et pour celui de diverses fournitures que l'étranger nous avait faites ; des demandes beaucoup plus importantes que la mienne et non moins urgentes étaient donc venues de ce côté.

Sa Sainteté avait fait envoyer à Ancône, il y a environ six mois, et déposer dans la citadelle, une somme de 500,000 francs, à laquelle on ne devait toucher qu'en cas d'urgence. Malgré cette injonction, ce dépôt avait été employé pour les besoins ordinaires, sans même qu'on se fût donné la peine d'en rendre compte. Il était épuisé, et la caisse camérale, chargée du service courant, était dépourvue de fonds. Tout cela se présentait à point nommé au jour de l'invasion des Piémontais.

Votre Excellence m'envoya non-seulement les sommes assez restreintes dont j'avais besoin pour le service des troupes en marche, mais aussi celles beaucoup plus importantes que réclamait le service d'Ancône.

J'aurais mieux aimé que les fonds destinés à Ancône fussent envoyés par mer ; car, dès le premier moment, j'avais regardé mon arrivée dans cette ville avec toutes mes voitures et les nombreux bagages dont j'ai parlé déjà comme fort problématique, et les voitures du Trésor n'étaient pas de celles qu'il était le plus facile de sauver en cas d'embarras. Mais il n'était plus temps de modifier les dispositions prises, et je devais subir les conditions qui m'étaient faites.

J'avais vu pendant la nuit le général de Pimodan, dont les

troupes étaient comme les miennes très-fatiguées par la chaleur et la marche ; je lui fis part de la résolution que j'avais prise de quitter, à partir de Macerata, la route postale qui traverse la plaine de Potenza, par Sambucheto et Recanati, et de prendre une route qui suit la crête des collines entre le bassin de la Potenza et celui de la Chienti, va passer la Potenza auprès de son embouchure et conduit à Porto de Recanati.

J'allongeais ma marche, mais je débouchais directement sur la mer, où je pouvais embarquer le trésor destiné à Ancône ; je m'éloignais aussi de l'ennemi, et par la configuration du terrain, je n'avais rien à craindre de sa nombreuse cavalerie; enfin, d'après les positions qu'il occupait, s'il n'était pas impossible qu'il me précédât à Lorète, il y avait tout à croire que j'arriverais avant lui au bord de la mer, et pourrais réaliser mon projet.

J'avais prescrit en route au général de Pimodan d'éviter, autant qu'il le pourrait, tout combat sérieux autour de Macerata, et de suivre la même route que moi.

Nous partîmes avant le jour, et notre marche fut retardée par les pentes rapides que présente la route que nous suivions. La chaleur était très-forte, et nous n'arrivâmes à la mer qu'après six heures du soir. Les petites canonnières que j'avais demandées à Ancône n'étaient point arrivées à Porto di Recanati ; nous mettions à la mer de grosses barques de pêcheurs pour leur confier notre trésor, lorsque nous aperçûmes au large le *S. Paolo*, petit bâteau à vapeur de service du port d'Ancône, que je croyais pris à Pesaro, et que M. de Quatrebarbes, chef d'état-major à Ancône, avait envoyé à Recanati avec M. de la Péraudière, volontaire à cheval, pour avoir de nos nouvelles.

Les lettres qui demandaient les canonnières n'étaient point arrivées.

Le sous-intendant Ferri s'embarqua avec le trésor ; dans la précipitation de l'opération, qui se faisait de nuit, on emporta à Ancône les fonds que j'avais fait sortir des caisses pour le service des troupes en marche, ce qui me causa le lendemain de grands embarras.

Nous étions en effet fort pressés de confier notre argent au bateau à vapeur. D'une part, la mer grossissait, et d'un instant à l'autre, l'embarquement pouvait devenir impossible sur la

plage de Porto di Recanati ; d'autre part, mon avant-garde me prévenait que des dragons piémontais avaient occupé Lorète dans la soirée, et qu'ils avaient laissé une grand'garde dans la ville, dont les portes étaient fermées. Je dirigeai immédiatement sur Lorète, dont nous n'étions qu'à cinq kilomètres, les volontaires à cheval et l'escadron de gendarmerie que j'avais pris à Macerata. M. de Bourbon-Chalus commandait cette troupe, qui reçut l'ordre de partir au trot.

Le capitaine de gendarmerie San Pieri et un de ses officiers déclarant ne pouvoir pas soutenir cette allure, je donnai le commandement de l'escadron au capitaine Pallfy, mon officier d'ordonnance.

La cavalerie occupa Lorète sans difficulté ; l'arrière-garde de la cavalerie piémontaise s'était retirée à notre approche. Mais les gens du pays, ramenés par mes coureurs, me rendirent compte que de l'autre côté de Lorète, au pied de la colline, se trouvait une grosse troupe d'infanterie, soutenue par de l'artillerie, qui tenait les débouchés de la plaine du Musone et qui semblait vouloir occuper Lorète pendant la nuit.

Ces faits étaient exacts, sauf l'intention d'occuper Lorète, qui n'entrait pas dans le plan des Piémontais.

Devant attendre le lendemain le général Pimodan et trouver des vivres pour sa colonne et la mienne, je tenais beaucoup à occuper cette ville.

Quoique j'eusse promis deux heures de repos à l'infanterie qui faisait halte à Porto di Recanati, je la dirigeai immédiatement sur Lorète, où nous nous établîmes pendant la nuit. Partis de Macerata à deux heures du matin, il était plus de minuit quand les troupes commencèrent à se reposer.

La nuit empêchait de voir les troupes piémontaises. Les habitants disaient que les ponts des rivières étaient coupés et qu'on avait fait en arrière des retranchements. Le capitaine Pallfy voulut s'assurer de ce qu'il y avait de vrai dans ce rapport, et s'engagea sur la route qui conduit à Camerano, avec quelques gendarmes et un volontaire à cheval, M. de Pas. Arrivés près du premier pont, à mille mètres environ des murs de Lorète, il reçut deux coups de canon à mitraille qui tuèrent son cheval et blessèrent mortellement M. de Pas et un gendarme.

Ce malheureux accident eut toutefois l'avantage de nous faire connaître la distance à laquelle se trouvait l'ennemi.

C'est pendant cette longue marche que je reçus par Macerata les dernières communications de Votre Excellence, auxquelles se trouvaient jointes des lettres d'Ancône. Ces communications étaient très-importantes.

Le général de Courten m'informait qu'ayant appris dans sa marche sur Fossombronne l'invasion des Piémontais, il s'était retiré à Ancône le 13 sans combat.

Ce général, pour opérer contre les bandes, avait fait deux détachements, l'un aux ordres du colonel Kanzler, l'autre aux ordres du lieutenant-colonel de Vogelsang. Il avait prescrit à ces deux détachements de se réunir, et leur jonction s'était faite heureusement à Mondavio, le 12 au soir. Cette colonne était forte de 1,200 hommes d'infanterie et d'une section d'artillerie.

Le 13, le colonel Kanzler voulait se diriger sur Senigaglia pour gagner la route de la mer; mais ayant appris que cette ville était occupée par une division piémontaise, il resta sur les collines et alla passer la Misa, à deux lieues environ au-dessus de son embouchure.

La division piémontaise, informée de la présence de cette petite colonne, tenta de l'enlever. Sa cavalerie et son artillerie que suivait l'infanterie, la joignirent vers Sant-Angelo.

Le combat commença à une heure de l'après-midi et dura jusqu'à cinq heures du soir.

Plusieurs charges de cavalerie furent brillamment repoussées; notre artillerie, ainsi que le feu de notre infanterie, ayant fait beaucoup de mal aux lanciers piémontais, ils cessèrent la poursuite à Monte-Marsciano. Ce combat nous avait coûté 150 hommes tués, blessés ou pris, dont 4 officiers. Le colonel Kanzler arriva à Ancône au milieu de la nuit, après avoir fait une marche de 45 milles, et fut reçu aux acclamations de la garnison, heureuse de revoir ses camarades sur le sort desquels on avait eu des inquiétudes.

Votre Excellence me donnait connaissance d'une dépêche du duc de Gramont adressée au consul de France à Ancône; elle était ainsi conçue :

« L'Empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne que si

« les troupes piémontaises pénètrent sur le territoire pontifical, « il sera forcé de s'y opposer. Des ordres sont déjà donnés pour « embarquer des troupes à Toulon, et ces renforts vont arriver « incessamment. Le gouvernement de l'Empereur ne tolèrera « pas la coupable agression du gouvernement sarde. Comme « vice-consul de France, vous devez régler votre conduite en « conséquence.

« Signé : Gramont. »

Une personne très-suffisamment autorisée m'écrivait de Trieste, en date du 11 :

« Les navires autrichiens vont croiser au midi d'Ancône pour « en empêcher le blocus; l'escadre est considérable et très-bien « commandée. »

Ces renseignements furent immédiatement donnés aux troupes qui les reçurent avec joie.

Enfin, pour suivre l'ordre chronologique, je place ici trois faits dont je n'ai connu les détails qu'à mon retour à Rome, parce que les courriers porteurs des dépêches qui les concernaient avaient été interceptés. Je veux parler de l'occupation d'Orvieto par les troupes du colonel Masi, de la prise de la citadelle de Pérouse et de celle de la Rocca de Spolète, qui avaient eu lieu les 11, 14 et 17 septembre.

Quelques mots sur chacun de ces faits sont nécessaires.

C'était le 8, dans la matinée, que la bande aux ordres du colonel Masi avait franchi notre frontière à Citta della Pieve; et, après y avoir proclamé le gouvernement du roi de Piémont, elle s'était dirigée sur Orvieto, forte de 800 à 1,000 hommes.

Cette ville, située sur un pain de sucre élevé au milieu de la large vallée de la Paglia, est entourée d'un escarpement de rochers à pic sur lesquels on a bâti ses murs; et, si de nombreux couvents et quelques palais n'avaient envahi le chemin de ronde, une poignée d'hommes y pourraient tenir contre une armée. Elle était occupée par une compagnie de bersaglieri de 110 hommes sous les ordres du capitaine du Nord, et 28 gendarmes.

Le délégat, qui se défiait peut-être un peu trop de la population de la ville, avait négligé d'y organiser des auxiliaires. Nulle part, cependant, ils n'étaient plus nécessaires; car ce point

commande la route la plus courte de Toscane au royaume de Naples par Amelia, Terni et Rieti ; c'était pour surveiller cette route que le général de Pimodan avait dû étendre ses cantonnements jusqu'à Narni. Le capitaine du Nord, pressé par la municipalité qui craignait un combat dans la ville et aux environs, et rebuté par la difficulté de surveiller l'enceinte sur plusieurs points de laquelle l'ennemi pouvait tenter une escalade, au moyen des intelligences qu'il avait dans la ville, crut devoir capituler le 11, n'ayant encore qu'un blessé.

Il sortit avec armes et bagages par une porte avec toute la délégation, pendant que l'ennemi entrait par l'autre, et marcha dans la direction de Viterbe.

Le même jour, arrivé à Osteria Nuova, à deux lieues d'Orvieto, le capitaine du Nord rencontra une petite colonne venant de Viterbe, commandée par le capitaine Petrelli qui arrivait trop tard à son secours.

Ces deux troupes reprirent ensemble le chemin de Viterbe. Le capitaine Petrelli, qui avait pris le commandement, laissa le capitaine du Nord à Montefiascone, en augmentant ses forces d'une quarantaine de gendarmes et de quelques sédentaires.

Cette disposition avait plusieurs inconvénients. D'abord Montefiascone, situé à 4 lieues de Viterbe, en est beaucoup trop loin pour y placer un poste de 150 hommes dans les circonstances où l'on se trouvait. De plus, l'inspection seule des lieux suffisait pour prouver que si on n'avait pu défendre Orvieto, on pouvait encore moins tenir à Montefiascone. Aussi le capitaine du Nord, qui fut attaqué le 18, fut-il obligé d'évacuer cette ville à la nuit tombante, avec une perte de 69 hommes et 2 officiers; ses communications étant coupées avec Viterbe, il dut se retirer sur Toscanella pour gagner Civita-Vecchia.

Arrivé le 12 à Citta della Pieve, le général Schmid n'y trouva plus le colonel Masi. On disait qu'une partie de sa troupe était allée vers Orvieto et l'autre vers Corneto, pour couper le chemin de fer de Civitta-Vecchia. Pendant qu'il laissait reposer son monde, le général apprit d'une part qu'Orvieto avait capitulé la veille, et de l'autre qu'un corps de troupes piémontaises, d'environ 6,000 hommes, avait occupé Citta di Castello et menaçait Pérouse.

Il se mit en route pour cette dernière ville, où il arriva le 14, à l'aube du jour.

La citadelle de Pérouse, mise en bon état de défense et occupée par 400 hommes de bonne troupe, devait opposer une résistance très-supérieure à celle de Pesaro. Elle renfermait des vivres et des munitions de toute nature. Le général Schmid, revenant dans la place avec deux bataillons formant environ 1,000 hommes, pouvait occuper les maisons qui avoisinent la citadelle, et la résistance semblait devoir se prolonger.

Entré dans la ville, le général Schmid prit quelques dispositions, fit occuper les portes, et le feu commença. C'était la brigade piémontaise du général Sonnaz qui attaquait Après trois heures de combat, la lutte semblait tourner à notre avantage, lorsque les Piémontais arborèrent un drapeau blanc. Un capitaine d'état-major s'avança pour sommer le général Schmid de se rendre, disant que toute résistance était inutile, puisque le général Fanti, avec toutes ses forces, allait arriver dans la journée.

Le général Schmid convint avec le général de Sonnaz qu'il accorderait une suspension d'armes de 5 heures pour attendre le général Fanti, avec lequel il arrêterait les conditions de la capitulation. Pendant ce temps, les Piémontais devaient remettre aux troupes pontificales la garde des portes de la ville, condition qui ne fut point exécutée.

Le général Fanti arrivé, le colonnel Lazzarini et le lieutenant-colonel de Courten établirent les bases de la capitulation qui fut ratifiée par le général Schmid. Ainsi la citadelle de Pérouse et les deux bataillons qui venaient de rentrer dans la place avaient capitulé après trois heures de combat et cinq heures de suspension d'armes. Le général Schmid, dans un rapport particulier qu'il m'a adressé, attribue en partie ce résultat à l'esprit d'indiscipline qui se manifesta, pendant l'action, dans le 1er bataillon du 2e étranger. Une compagnie irlandaise et la majeure partie du bataillon du 2e de ligne se montrèrent seuls décidés à faire leur devoir.

Enfin, le 17, une des colonnes qui avaient débouché sur l'Ombrie, commandée par le général Brignone, attaquait La Rocca de Spolète. Je n'avais pu disposer pour ce réduit que de deux

vieilles pièces en fer avec de mauvais affûts. L'ennemi était très-nombreux et avait beaucoup d'artillerie. Le major O'Reïlly se défendit vaillamment avec ses Irlandais et repoussa un assaut dans lequel l'ennemi fit des pertes importantes. Vers le soir, les tirailleurs piémontais se rapprochèrent, et tout annonçait pour la nuit un second assaut avec des forces considérables ; une de nos deux pièces était hors d'état de faire feu, et l'affût de la 2e était fort endommagé. Après 12 heures de combat, le major O'Reïlly demanda à capituler. La fatigue de ses hommes était extrême, et il avait reconnu qu'il ne pouvait compter sur sa réserve composée de recrues et de détachements de divers corps. Il estime que l'ennemi a perdu dans cette journée 100 hommes tués et près de 300 hommes blessés. Pour lui, il n'a eu que 3 morts et 6 blessés.

TROISIÈME PARTIE.

Le terrain en avant de Lorète. — Positions de l'ennemi. — Arrivée de la brigade Pimodan. — Combat de Castelfidardo. — Marche sur Ancône. — Premières opérations de la flotte contre cette ville.

C'était, comme on l'a vu, dans la nuit du 16 au 17 que j'avais occupé Lorète et constaté la présence de l'ennemi tout près de la ville. Dès le lever du jour, nos positions de la nuit furent rectifiées, et je reconnus celles de l'ennemi dont les avant-postes n'étaient qu'à 1,800 mètres de nous. J'avais à peine 2,000 hommes d'infanterie ; il fallait attendre le général de Pimodan, qui m'en amenait 2,600. Plusieurs difficultés sur lesquelles je n'avais pas compté vinrent m'assaillir : il me fallait du pain pour ma colonne et aussi pour celle du général de Pimodan, qui ne devait pas faire séjour à Lorète.

Or, la farine manquait en ville pour nous fournir les deux jours de pain dont nous avions besoin. Je crus d'abord que l'on me trompait ; mais je reconnus plus tard que le fait n'était que trop vrai.

Le gouvernement pontifical ayant jusqu'ici maintenu le droit de mouture dans ces provinces, les moulins y sont rares, et par suite très-éloignés les uns des autres ; et presque toute la population pauvre ne consomme que du blé de Turquie,

qui n'est pas sujet au droit. L'impôt à acquitter et les charriages onéreux empêchent les boulangers de faire des approvisionnements de farine importants. L'ennemi, avec sa cavalerie nombreuse, ayant occupé une partie des moulins du voisinage, la farine était immédiatement devenue très-rare dans la ville. De plus, les habitants, quoique bien disposés pour nous, voyant l'infériorité de nos forces, demandaient à être payés comptant, et nous avons déjà dit comment la caisse de service ayant été emportée à Ancône, nous nous trouvions presque sans argent. Je fais grâce à Votre Excellence des difficultés de toutes sortes qu'il fallut vaincre pour en arriver à un résultat incomplet. Mais revenons aux positions occupées par l'ennemi.

Au nord de la colline, sur laquelle s'élève la ville de Lorète, coule le petit fleuve appelé le Musone, qui va se jeter dans la mer à une lieue et demie environ au-dessous de la ville. La vallée de ce fleuve présente une largeur qui varie de deux à trois mille mètres ; elle est plantée d'arbres et coupée de fossés d'irrigation.

Une lieue environ au-dessous de Lorète et à 2000 mètres environ de son embouchure, le Musone reçoit par la rive gauche un gros affluent nommé l'Aspio. Dans l'angle que forment ces deux rivières avant de se réunir, s'étend la chaîne de collines sur laquelle est placé Castelfidardo, et, à deux lieues plus loin, le mamelon sur lequel est bâti Osimo.

A l'est de l'Aspio et sur sa rive gauche, s'élèvent graduellement les collines qui se rattachent au mont d'Ancône et qui séparent ce gros ruisseau de la mer. La vallée de l'Aspio est moins large que celle du Musone; mais, près du confluent des deux rivières, les deux plaines se réunissent et ont alors l'étendue de près d'une lieue en tous sens.

Dans cette partie, le terrain est généralement humide, les arbres disparaissent et la terre est tout à fait découverte.

Pour aller de Lorète à Ancône, on descend dans la vallée du Musone, on traverse cette rivière sur un pont en bois à environ 1,500 mètres de la ville ; 500 mètres plus loin, on traverse un affluent du Musone (rive gauche) appelé Vallato. Cet affluent, que l'on passe sur un pont près de son embouchure dans le Musone, présente un obstacle très-sérieux. Ses berges sont es-

carpées ; le lit est rempli d'eau et d'une fange profonde qui le rendent très-difficile à passer pour l'infanterie, et impraticable à la cavalerie et aux chariots.

C'était entre ces deux ponts que l'ennemi avait coupé la route et établi les deux pièces qui, la veille au soir, avaient fait feu sur nos éclaireurs. A très-peu de distance de ce dernier pont, la chaussée se bifurque, et l'on a devant soi deux routes à peu près également bonnes qui conduisent à Ancône.

La première, celle que suit la poste, dite d'Osimo, remonte la vallée du Musone, laisse à droite Castelfidardo et s'élève en pente douce sur les collines. La seconde, dite de Camerano, monte les premières pentes du mamelon, au sommet duquel est Castelfidardo, laisse ce village à 2,000 mètres sur la gauche, traverse le hameau des Crocette, descend dans la vallée de l'Aspio qu'elle passe sur un pont en pierres, gravit la haute colline de Camerano qu'elle traverse, et continue directement sur Ancône.

Le petit affluent du Musone, sur lequel l'ennemi avait placé les grandes gardes avec deux pièces de canon, était fortement occupé par ses tirailleurs. En arrière, à un kilomètre, 8 pièces de canon appuyées de deux régiments de cavalerie soutenaient cette avant-garde. Les pentes de la colline de Castelfidardo étaient occupées par de l'infanterie masquée par les arbres et les chemins creux ; le village même était garni de troupes, dont on ne pouvait bien juger le nombre ; mais l'armée piémontaise ayant jusque-là manœuvré par divisions réunies, je jugeais qu'il devait y avoir là une division. Les rapports des habitants étaient aussi conformes à cette opinion.

Dans l'après-midi, une colonne d'infanterie de 3 bataillons descendit de Castelfidardo. Il y eut une sorte d'alerte sur toute la ligne, qui nous fit croire à une attaque, et les gens du pays vinrent nous dire qu'une division ennemie, signalée la veille à Osimo, descendait dans la plaine du Musone et marchait sur Recanati pour nous attaquer par la route qui de cette ville se dirige sur Lorète. La cavalerie avait quitté sa position du matin et marché de ce côté.

J'aperçus bientôt en effet dans la vallée, environ à une lieue et demie au-dessus de nous, une très-forte ligne de bataille en arrière du pont de la route d'Osimo à Recanati, et presque en

même temps je découvris la tête de colonne du général Pimodan, à 3 lieues en arrière de nous, sur la route que nous avions suivie la veille. Le mouvement que j'avais remarqué dans l'ennemi ne continuait pas.

D'après les renseignements, une force considérable d'artillerie et d'infanterie occupait Camerano ; comme presque tous les villages entre Castelfidardo, Osimo et Camerano avaient reçu des troupes, je jugeai que je devais avoir devant moi 3 divisions d'infanterie.

Le général de Pimodan arriva peu avant la nuit ; je profitai du reste du jour pour lui indiquer les positions de l'ennemi, lui donner les ordres pour les distributions dont nous étions obligés de nous occuper nous-mêmes, faute d'une organisation suffisante du service de l'intendance, et je lui fis part des dispositions que j'avais arrêtées pour le lendemain ; car il fallait attaquer sans compter ce que nous avions devant nous.

Une lettre du colonel de Gaddy, commandant supérieur d'Ancône, apportée par un habitant du pays, m'annonçait qu'une flotte composée de onze bâtiments de guerre était passée dans la matinée devant Ancône pour aller mouiller en face de Senigaglia ; il ajoutait que les partisans des Piémontais, dont toutes les nouvelles s'étaient vérifiées jusque-là, annonçaient que le bombardement d'Ancône commencerait le lendemain. Ce bruit n'était que trop fondé.

Pour aller à Ancône, essayer de passer par la route d'Osimo, ou par celle de Camerano, était également impossible ; car il fallait avant tout franchir les deux ponts du Musone et du Vallato, opération qui m'aurait coûté beaucoup de monde ; si je choisissais celle d'Osimo, je me rapprochais du centre de l'ennemi qui enveloppait Ancône depuis l'embouchure de l'Esino jusqu'au près de celle du Musone ; et si j'eusse battu l'ennemi en rase campagne, ce qui était peu probable, la ville d'Osimo, entourée de murs et située sur un mamelon fort élevé, aurait opposé à ma petite troupe une résistance qu'elle n'aurait pas pu vaincre.

Si je prenais celle de Camerano, je devais, comme pour arriver à Osimo, enlever les deux ponts dont on vient de parler, chasser l'ennemi de Castelfidardo pour gagner les Crocette, opération

fort difficile, traverser deux fois l'Aspio dont les ponts pouvaient être coupés et seraient sûrement défendus, enfin m'emparer de Camerano, ville entourée de murs et situé sur un mamelon escarpé.

Dans un cas comme dans l'autre, pendant que j'attaquerais des positions fortifiées par la nature et défendues par des troupes de toutes armes, d'un effectif très-supérieur à celui dont je disposais, j'avais à craindre d'être tourné par une grosse troupe que l'ennemi pouvait aisément détacher, et me trouver réduit à capituler en rase campagne.

Il me parut donc que la seule chance qui me restait pour rejoindre Ancône était de me diriger sur cette ville par la route dite du mont d'Ancône.

Cette route s'embranche sur celle de Lorète à Porto di Recanati, se dirige sur un gué du Musone, situé un peu au-dessous du confluent de l'Aspio, va gagner Umana, passe à Sirolo, Massignano, Poggio, laisse Camerano à 3,000 mètres environ sur la gauche, et de là conduit à Ancône par le littoral.

De Lorète jusqu'auprès du gué du Musone, la route est bonne et empierrée. A partir du gué jusqu'à Umana, il existe une lacune d'environ 3,000 mètres, et l'on est obligé de suivre des chemins ruraux qui ne sont pas praticables en toute saison ; puis on retombe sur une voie qui des Crocette mène à Umana, point à partir duquel la route est empierrée jusqu'à Ancône sur une longueur de quatre lieues et demie.

L'ennemi n'occupait point cette route. Quelques éclaireurs seulement avaient été vus dans la journée vers Umana par les habitants du pays et par des officiers placés en observation avec des longues vues ; mais ces faibles détachements s'étaient retirés à la nuit tombante.

En suivant cette direction, j'attaquais l'extrémité de l'aile gauche ennemie ; je m'appuyais ou à la mer ou aux terrains impraticables de la montagne ; et si quelques difficultés de la route m'obligeaient à abandonner une partie de mes bagages, c'était pour moi un minime inconvénient dans la situation où je me trouvais.

Je résolus donc de m'y engager, et j'arrêtai mon plan pour le combat et pour la marche.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'ennemi occupait fortement dès le 17 les collines qui descendent du mamelon de Castelfidardo



vers la plaine et s'étendent jusqu'à 4 ou 500 mètres du Musone. Le 18 au matin, ces forces me parurent encore renforcées sur ce point. Un fort détachement était placé dans une ferme située à mi-côte, et une force que j'estimais à deux bataillons au moins, tenait une deuxième ferme située à 5 ou 600 mètres en arrière, sur le haut d'un mamelon qui forme le couronnement de cette première position ; un bois situé près de cette ferme était aussi occupé, et une nombreuse artillerie battait les pentes de tous côtés. Vis-à-vis de la première ferme, se trouve un gué du Musone, praticable pour l'artillerie, auquel conduisait une route en bon état d'entretien et de l'autre côté duquel est un bon chemin rural qui va rejoindre la route des Crocette à Umana.

Les berges de la rivière, quoiqu'élevées, ont des rampes assez faciles ; le fond du gué est de gravier et la hauteur de l'eau ne dépassait pas 3 ou 4 pouces. L'ennemi étant muni d'artillerie rayée dont nous manquions, et cette position avancée qu'il occupait n'étant qu'à 2,200 mètres environ du gué placé au confluent de l'Aspio et du Musone par lequel devait passer mon convoi, je devais nécessairement enlever les deux fermes dont il s'agit et m'y maintenir le plus longtemps que je pourrais.

Le général de Pimodan reçut donc l'ordre de se diriger sur ces positions, de franchir la rivière, d'enlever la première ferme, d'y faire monter de l'artillerie pour battre la deuxième et le bois qui l'avoisine, après quoi il les ferait attaquer.

Il disposait pour cette opération des 4 bataillons et demi de sa brigade, de 8 pièces de 6 et de 4 obusiers aux ordres du colonel Blumensthil ; les 100 Irlandais amenés de Spolète, avaient été mis à la disposition de l'artillerie pour l'aider à franchir le gué, gravir les pentes des collines et lui servir au besoin de protection. Enfin cette colonne était renforcée de 250 chevaux formés des chevau-légers, de 2 escadrons de dragons et des volontaires à cheval, le tout aux ordres du major Odescalchi. Cette cavalerie qui en partant marchait derrière la colonne, devait se porter sur son flanc droit, où le terrain était plus découvert. Je gardais en réserve les 4 bataillons formant le reste de nos forces et une partie de l'escadron de gendarmes à cheval, dont l'autre partie marchait avec nos réserves d'artillerie et les bagages.

Cette colonne sortait de Lorète par une route débouchant dans celle qu'avait suivie le général de Pimodan ; elle devait ensuite prendre plus à droite vers le gué du confluent de l'Aspio pour servir à la fois de seconde ligne et d'escorte au convoi qui, conduit par M. de Térouane, volontaire à cheval, devait être dirigé directement sur le gué dont je viens de parler, en prenant un chemin rural plus éloigné de l'ennemi.

La première colonne se mit en marche à huit heures et demie, et la seconde à neuf heures. L'ennemi n'occupait point la rive droite du Musone ; quelques bersaglieri embusqués dans un petit bois et dans un champ de roseaux près du gué firent feu sur les tirailleurs des carabiniers suisses qui formaient la tête de colonne ; ceux-ci passèrent rapidement la rivière et se reformèrent derrière une digue qui borde la rive gauche.

Pendant que nos premières pièces d'artillerie traversaient la rivière, le 1er bataillon de chasseurs et les tirailleurs franco-belges suivirent les carabiniers ; ces trois bataillons se formèrent en trois petites colonnes derrière la digue, sous les ordres du brave colonel Corbucci.

Dès que les premières pièces eurent franchi le gué, le général de Pimodan donna ordre aux carabiniers de s'emparer de la première ferme, et au 1er chasseurs ainsi qu'aux tirailleurs, de les appuyer.

Dans cette attaque, le commandant du 1er chasseurs ayant montré la plus déplorable faiblesse, le général de Pimodan fut obligé de donner le commandement de ce bataillon à l'adjudant-major Azzanesi, qui déploya pendant toute l'affaire autant d'intelligence que de bravoure.

Pendant que les voitures d'artillerie s'engageaient dans le gué, les deux derniers bataillons de la colonne du 2e chasseurs et du 2e bersaglieri s'étaient massés dans les jardins derrière un champ de roseaux. Quelques balles de l'ennemi arrivèrent sur le 2e chasseurs, et le major eut la malheureuse idée de déployer une compagnie en tirailleurs dans les roseaux ; cette compagnie se mit à tirer devant elle dans la direction d'où venaient les balles, et les siennes allèrent tomber naturellement dans nos bataillons d'attaque. Le général de Pimodan fut obligé d'envoyer ses officiers pour faire cesser ce feu, qui nous avait blessé un homme.

Des faits pareils arrivent bien souvent, même avec des troupes plus habituées au feu que n'étaient les nôtres ; il est donc fâcheux d'avoir vu cet accident donner lieu à des accusations aussi fausses que regrettables et qu'on a livrées à la publicité sans examen.

La première ferme, quoique chaudement défendue, fut enlevée ; on y fit une centaine de prisonniers, parmi lesquels un officier ; deux pièces furent bientôt amenées au bas de la pente pour protéger contre un retour offensif probable la position que nous avions conquise ; et deux obusiers, aux ordres du lieutenant Daudier, furent conduits sous un feu des plus vifs jusqu'en avant de la maison avec le secours des Irlandais.

Ces braves soldats, après avoir accompli la mission qu'ils avaient reçue, se réunirent aux tirailleurs, et, pendant le reste du combat, se distinguèrent au milieu d'eux.

Les quatre autres pièces de la batterie Richter arrivèrent peu après à hauteur de la position que nous avions prise. Cette artillerie fut très-habilement conduite par le colonel Blumensthil, et fit beaucoup de mal à l'ennemi. Le capitaine Richter, quoique ayant une cuisse traversée par une balle, restait au milieu du feu ; le lieutenant Daudier, placé à découvert avec ses obusiers, suppléait par son courage et sa profonde connaissance du métier à l'infériorité de notre artillerie par rapport à celle de l'ennemi.

Les deux derniers bataillons du général de Pimodan avaient passé la rivière et avaient été laissés en réserve à 1,500 mètres en arrière, derrière un rideau d'arbres.

Le moment était venu d'attaquer la seconde ferme.

Le général de Pimodan forme une petite colonne sous les ordres du commandant de Becdelièvre, composée des franco-belges, d'un détachement de carabiniers et du 1er de chasseurs.

Cette colonne débouche résolûment, malgré un feu des plus vifs de mousqueterie qui partait de la ferme et du bois. Elle devait ainsi parcourir 500 mètres à découvert ; mais, arrivée environ à 150 pas du sommet de la colline, elle fut reçue par un feu de deux rangs d'une forte ligne de bataille, qui lui mit une telle quantité d'hommes hors de combat, qu'elle dut se retirer.

L'ennemi la poursuivit; mais au moment où il allait joindre les nôtres, ils firent volte-face, l'attendirent à quinze pas, le reçurent avec un feu bien dirigé et coururent sur lui à la baïonnette. Étonné de tant d'audace et d'aplomb, et quoique bien supérieur en nombre, l'ennemi recula d'environ deux cents pas, ce qui permit à nos soldats de regagner la position de laquelle ils étaient partis. Le feu de notre artillerie, bien nourri et bien dirigé, protégeait ces mouvements.

De la position où j'étais resté, un peu en arrière, j'avais pu juger les phases de ce combat, et j'apprenais en même temps que le général de Pimodan venait d'être blessé au visage. J'ordonnai aux deux bataillons du 1er étranger, aux ordres du colonel Allet, de franchir la rivière et de s'avancer jusqu'à la hauteur des réserves de la 1re colonne. Le 2e bataillon du 2e étranger et le bataillon du 2e de ligne reçurent ordre de se former en échelons en arrière, sous les ordres du colonel Cropt. Puis je me rendis à la ferme pour juger l'état des choses.

Quoique blessé, le général de Pimodan conservait son commandement. L'ennemi avait perdu beaucoup de monde; mais nos pertes étaient considérables, et relativement elles étaient plus sensibles que les siennes. Je reconnus que les deux bataillons et demi que le général avait avec lui n'étaient pas suffisants pour enlever seuls la seconde position. J'envoyai chercher les deux bataillons de réserve par le capitaine Lorgeril; je les fis remplacer par les deux bataillons du 1er étranger que je déployai pour donner moins de prise au canon, quoiqu'ils en fussent à environ 1,500 mètres. Enfin j'envoyai par le capitaine Pallfy l'ordre à la cavalerie de passer la rivière et de suivre sur notre flanc droit la marche de nos colonnes.

Pendant que je prenais ces dispositions, l'ennemi essaya de déborder la ferme des deux côtés malgré le feu de notre artillerie, et ses tirailleurs commençaient à prendre en flanc nos réserves massées derrière les bâtiments. Le major Becdelièvre réunissant ce qui lui restait de son demi-bataillon et quelques détachements des deux autres, s'élança sur ces tirailleurs et les força de se replier dans le bois d'où ils étaient sortis.

Les mouvements prescrits à l'infanterie s'exécutèrent régulièrement; mais à peine le 1er étranger fut-il déployé, que je m'ap-

perçus de l'ébranlement que produisaient dans ses rangs le bruit des obus et les blessures de deux ou trois hommes atteints par ces projectiles.

Beaucoup d'officiers de ce régiment, je dois le dire, participaient à cette émotion plus encore peut-être que leurs soldats. En vain je cherchai à les rassurer ; le brave colonel Alet, qui se promenait à cheval derrière la ligne de bataille, ne fut pas plus heureux que moi ; de sorte qu'au bout de quelques moments, les deux bataillons, sans avoir entendu siffler une balle ni tiré un coup de fusil, firent demi-tour, prirent la fuite et se débandèrent. Mon second échelon de réserve, qui n'avait pas un seul blessé, suivit ce triste exemple. Au moment où j'étais témoin de cette panique, le 2e bersaglieri pontificaux et le 2e bataillon de chasseurs rejoignaient en colonne la première ferme où était resté le général de Pimodan. Le 2e de chasseurs, voyant les Suisses disparus, prit la fuite et redescendit au pas de course la pente qu'il venait de gravir.

Je dois dire, à l'éloge du 2e bataillon de bersaglieri pontificaux, commandé par le brave major Fuchman, qu'au milieu de cet immense désordre, il est resté ferme à son poste, et qu'il défendit, avec la plus grande fermeté, la position qui lui fut assignée.

Notre artillerie, dont six pièces seulement étaient en batterie, restait engagée sur la chaussée dont elle débouchait péniblement à cause des douves qui la bordaient.

La panique se communiqua à une partie des canonniers ; les uns voulaient faire demi-tour avec leurs pièces et fuir, ce qui était impossible à cause du peu de largeur de la chaussée ; d'autres coupèrent les traits de leurs chevaux et se sauvèrent à travers champs.

J'essayai vainement de rallier quelque portion de l'infanterie étrangère derrière les digues et autour des maisons où l'on pouvait tenir à l'abri de l'artillerie ; tout fut inutile. Le colonel Cropt et le colonel Alet qui se tenaient à cheval au milieu des fuyards, n'avaient pas la moindre action sur eux, et les officiers mêmes semblaient frappés de stupeur.

Je prescrivis alors aux deux colonels d'engager les fuyards derrière les berges et les digues du Musone, où ils se trouvaient abrités des coups de l'ennemi, et de les emmener ainsi jusqu'au

confluent de l'Aspio, de leur faire passer le gué et de les diriger sur la route d'Umana ; puis je revins vers la maison où le combat continuait de plus en plus vivement. J'étais sur le point d'y arriver, lorsque je trouvai le brave général de Pimodan mortellement frappé et qu'on transportait vers l'ambulance établie près de la rivière. J'échangeai avec lui quelques tristes paroles d'adieu. Ce dernier malheur, bien plus grand que les autres, aggravait encore notre situation déjà fort compromise.

J'ordonnai alors au colonel de Gudenhoven de se rendre à la maison et d'ordonner aux troupes qui s'y trouvaient de battre en retraite vers la rivière, lorsqu'elles ne pourraient plus tenir ; mais de faire les derniers efforts, pour sauver leur artillerie. Puis je revins vers la rivière pour voir si les fuyards avaient suivi la direction que j'avais indiquée, et faire prendre position à notre cavalerie pour protéger notre infanterie débandée.

J'aperçus immédiatement dans la plaine l'escadron de chevau-légers aux ordres du capitaine Zichy, officier de cavalerie fort expérimenté, qui avait déjà pris de lui-même la position la plus convenable pour le but que je me proposais, et qui, s'étant éloigné de quelques centaines de mètres de l'ennemi, n'avait à peu près rien à craindre de son feu. Malheureusement le reste de la cavalerie ne l'avait pas suivi. Les volontaires à cheval qui formaient le second escadron avaient passé la rivière ; mais s'étant formés de l'autre côté du gué, ils avaient perdu de vue les chevau-légers, ne les avaient point suivis et s'étaient placés dans une vigne, derrière un pli de terrain. Les dragons qui formaient le 3e escadron étaient restés un peu en arrière des volontaires à cheval. Le major Odescalchi, qui aurait dû régulariser ce mouvement, était fort occupé à rallier son premier escadron de dragons qui, au premier coup de canon, avait fui, son capitaine en tête, et ébranlé fortement la fermeté du second, maintenu cependant par son brave capitaine Bersolari. Le capitaine Eligi, avec son demi-escadron de gendarmes, avait été laissé à la garde des ambulances.

J'envoyai successivement M. de Robiano, M. de France et M. de Montmarin, volontaires à cheval de service auprès de moi ce jour-là, pour ordonner à la cavalerie de serrer sur l'escadron de chevau-légers ; e voyant qu'une grande

partie de nos fuyards descendaient le long du Musone, mais sans le repasser, je renvoyai le capitaine de Lorgeril, le capitaine Lepri et le lieutenant de Maistre pour tâcher de les arrêter et de les grouper au moins par bataillons. Heureusement pour nous, l'ennemi, auquel la fumée du combat et quelques rideaux d'arbres ne permettaient pas de bien apercevoir nos lignes, n'avait point encore connaissance de l'immense désordre que je viens de décrire, et il laissait immobiles les grosses masses qui occupaient les positions en avant de nous. Mais son ignorance ne pouvait pas durer longtemps et notre position était fort critique.

J'étais toujours décidé à marcher sur Ancône avec tout ce que je pourrais rallier. Tout venait corroborer cette résolution. Il était clair que si je me retirais sur Lorète, il faudrait capituler le lendemain ; car, d'une part, on y manquerait de vivres ; de l'autre, il était évident que les hommes qui venaient de refuser de se battre ne seraient pas disposés à recevoir un assaut le lendemain, après la malheureuse affaire de la veille.

Enfin je savais que le bombardement d'Ancône devait commencer dans la journée ; j'avais de fortes raisons de croire que si une partie de mes colonnes au moins n'arrivait dans la ville, la capitulation d'Ancône suivrait de bien près celle de Lorète.

Cependant les officiers que j'avais envoyés pour rallier nos fuyards avaient réussi à former une colonne de 350 à 400 hommes, qui, ayant traversé la rivière au-dessous du confluent de l'Aspio, s'engageait sur le chemin d'Umana.

Pour éclairer cette route, j'ordonnai au capitaine Zichy d'y porter ses chevau-légers, et pour cela de faire reconnaître un gué sur l'Aspio et des passages sur les fossés de dessèchement qui coupent la plaine entre les deux rivières. Cette reconnaissance fut faite promptement, et bientôt les chevau-légers marchaient vers Umana en avant de notre infanterie.

Voulant faire suivre la même direction à la cavalerie, et pour éviter toute erreur, je laissai un de mes officiers pour indiquer la route qu'elle devait suivre. Elle n'arrivait point, et des trois volontaires à cheval que j'avais envoyés pour la chercher, deux revinrent me dire qu'ils ne l'avaient point trouvée ; le troisième ne put revenir.

Le mouvement en arrière des dragons d'une part, et de l'autre, un changement de position qu'avaient fait les volontaires à cheval pour ne pas rester inutilement exposés aux obus de l'ennemi, mais sans prendre la précaution de s'éclairer par des vedettes qui pussent les faire découvrir, avaient été la cause de ce déplorable contre-temps.

Je restais avec 45 chevaux seulement; car par une nouvelle fatalité, l'officier qui commandait le 4e peloton de chevau-légers ayant fait une chute en traversant un canal, avait retardé la marche de son peloton et s'était replié vers la rivière.

Je me rendis alors près de la colonne d'infanterie que j'avais réussi à engager sur la route d'Umana; elle était commandée par les majors Dupasquier et Bell avec bon nombre d'officiers. A sa tête marchait le capitaine Delpèche avec le drapeau du 1er étranger, précédé de quelques tambours qui battaient la marche du régiment. Les vieux soldats qui étaient autour du drapeau avaient bonne attitude; je leur adressai quelques paroles et conçus bon espoir de ce qu'ils feraient.

Le capitaine Zichy avait envoyé trois éclaireurs à Umana pour savoir s'il était vrai, comme le disaient les gens du pays, que cette ville n'était point occupée par l'ennemi. Ils nous apprirent que la route était libre.

Pendant que tout cela se passait, les bataillons de Pimodan, après avoir tenu quelque temps dans la ferme enlevée au commencement du combat, l'avaient évacuée et s'étaient repliés vers la rivière. Le bataillon Fuchman, chargé de l'arrière-garde, y avait déployé la plus grande fermeté. Sur 12 pièces qui avaient passé le gué, nous en avions perdu 3 avec leurs caissons, et l'on nous avait fait environ 150 prisonniers.

L'ennemi, satisfait de son succès et supposant, sans doute, dans les vignes et les jardins qui séparaient le Musone de Lorète, une réserve composée d'aussi bonnes troupes que celles qui l'avaient attaqué le matin, s'arrêta en arrière de la rivière et cessa la poursuite. Mais quoi qu'on eût pu faire, la masse de nos bataillons s'était repliée sur Lorète. L'artillerie qui s'était retirée la première avait pris la même direction, et à ce moment, il faut le dire, il était devenu très-difficile de transmettre et impossible de faire exécuter aucun ordre.

MM. de Lorgeril et de Maistre, voyant l'inutilité de leurs efforts, revenaient vers moi, et avaient la plus grande peine à me rejoindre. MM. de Robiano et de Terves n'y parvenaient pas. C'était donc avec mes officiers, 45 cavaliers et 350 hommes d'infanterie que j'allais tenter de rejoindre Ancône. Ce chiffre devait encore se réduire.

En continuant notre marche vers Umana, nous aperçûmes sur notre gauche une cinquantaine de tirailleurs piémontais qui s'avançaient vers la mer; ils commencèrent bientôt le feu sur le flanc et sur la queue de notre petit corps d'infanterie; celle-ci répondit par un feu de file, et ensuite près des trois quarts, y compris les deux officiers supérieurs, s'enfuirent vers le bord de la mer et mirent bas les armes.

Environ 80 hommes avec le capitaine Delpech, groupés autour de leur drapeau, continuèrent à marcher sur la route que je leur avais indiquée. Les bersaglieri piémontais se contentèrent d'emmener leurs prisonniers et cessèrent d'inquiéter le reste de notre petite colonne, qui poursuivit sa marche sur Ancône.

Nous traversâmes Umana et Sirolo. Chemin faisant, les gens que nous rencontrions nous disaient tous que la route était libre jusqu'à Ancône, mais que Camerano était très-fortement occupé. Or, à partir de Sirolo, la route incline à gauche, serpente sur le flanc du mont d'Ancône opposé à la mer, et pendant près de deux lieues reste en vue de Camerano, dont elle est séparée par un ravin profond. De Camerano, une bonne voie de communication va rejoindre cette route à Poggio en obliquant vers Ancône. Il était à croire que les troupes de Camerano nous apercevraient, et dès lors elles pourraient facilement venir nous barrer le passage. Ces considérations me décidèrent à la quitter et à prendre à droite un sentier à travers le maquis, qui, avec des pentes très-raides, conduit au couvent des Camaldules; puis je laissai au point où j'avais quitté la route deux braves contadini, qui me jurèrent sur Notre-Dame de Lorète qu'ils restaient là pour indiquer à ceux qui me suivaient la route que j'avais prise, et ils tinrent leur promesse.

Les révérends pères du couvent nous reçurent fort bien, me confirmèrent que la route n'était point occupée; après une halte d'un quart d'heure pour rallier notre petite colonne, nous

nous remîmes en route en suivant à travers le bois le chemin qui conduit au sommet sur lequel est placé le télégraphe. De là, nous descendîmes par un sentier un peu en avant de Poggio.

Ce fut pendant ce trajet, qui s'accomplit heureusement, que nous découvrîmes l'escadre qui bombardait Ancône et dont nous entendions le canon déjà depuis quelque temps. Nous n'étions plus qu'à deux lieues et demie de la place et qu'à 6,000 mètres de nos avant-postes.

A cinq heures et demie nous entrions en ville. Le bombardement durait encore ; il se prolongea jusqu'à la nuit qui ne fit pas complétement cesser le feu.

QUATRIÈME PARTIE.

Arrivée à Ancône. — État de la ville et de la garnison. — Bombardement. — Investissement par les colonnes piémontaises. — Premières opérations du siége. — Attaque formidable de la flotte. — Reddition de la ville.

Nous n'avons point parlé d'Ancône depuis que les colonnes commandées par le général de Courten et le colonel Kanzler y étaient rentrées le 13 et le 14 septembre. Nos communications avec cette place avaient été presque complétement interrompues à partir de ce moment ; en y arrivant, j'avais tout à apprendre sur ce qui s'était passé durant les cinq derniers jours.

Le 13, on connut dans cette ville la dépêche de Son Excellence l'ambassadeur de France à son consul d'Ancône. Cette dépêche, envoyée à découvert par le télégraphe, afin sans doute qu'elle fût publique, devait être communiquée au vice-consul de France à Pesaro ; mais les colonnes piémontaises occupaient déjà Sinigaglia. Le consul fut donc forcé d'adresser cette pièce importante au général Cialdini, en le priant d'en prendre connaissance et de la faire parvenir à sa destination. Le général se borna à donner un reçu de la pièce sans aucune espèce d'explication. Mais les chefs du comité révolutionnaire d'Ancône, qui avaient eu connaissance de la dépêche, en étaient fort préoccupés ; ils croyaient y voir, comme presque tout le monde, l'annonce

d'une intervention armée de la France, annonce dont la seule menace semblait devoir suffire pour arrêter la coupable invasion du territoire pontifical. Que firent-ils en réalité? Je l'ignore. Mais le lendemain ils prétendirent avoir envoyé deux des leurs en députation près du général Cialdini, et ils répandirent dans la ville, ainsi que parmi nos troupes, qu'il leur avait été répondu que l'ambassadeur de France à Rome et son consul à Ancône n'étaient point initiés aux secrets de la politique, que le général Fanti et lui continueraient à marcher en avant.

Ce bruit avait suffi pour détruire le bon effet qu'avait produit pour nous la dépêche de l'ambassadeur de France. Il est en effet à remarquer que, dans les quinze derniers jours, les nouvellés du comité révolutionnaire s'étaient toujours vérifiées.

Le 16 au soir, M. le sous-intendant Ferri était arrivé de Porto di Recanati sur le *San-Paolo* avec le trésor. En débarquant, il apprit que la place manquait de farine depuis trois jours, et que la garnison était déjà au biscuit. Cette situation était le résultat de la négligence du service administratif (je devrais employer un mot plus sévère.) Les fournitures de farine et de pain avaient été données aux agents les plus connus de la révolution. On ne s'était point assuré qu'il y eût dans les magasins les approvisionnements de farine qui devaient s'y trouver, et ils avaient attendu que l'armée ennemie occupât en force les moulins de Fiumicino pour demander à l'autorité militaire d'envoyer les troupes chercher aux moulins précités les gros approvisionnements de farine qui devaient s'y trouver pour son compte; l'autorité militaire refusa avec raison. L'expédition était fort dangereuse à cause de l'infériorité de nos forces, et de plus inutile; car si les Piémontais avaient trouvé des farines au moulin, il était certain qu'ils en auraient disposé pour eux.

Le sous-intendant Ferri, jugeant la gravité de la situation, partit la nuit même sur le vapeur du Lloyd, qui était heureusement mouillé dans le port d'Ancône, et se dirigeait sur Trieste; il entra dans cette ville le lendemain, et fut assez heureux pour pouvoir nous envoyer par le bateau du Lloyd qui nous arrivait le mercredi 19, un gros approvisionnement de farines qui faisait disparaître notre embarras quant à la garnison.

Mais il s'agissait aussi pour un siége de pourvoir en partie au

moins à l'approvisionnement de la population ; car il ne se trouve pas de moulins dans la ville d'Ancône.

Un marché avait été précédemment passé pour établir un moulin à vapeur destiné au service de l'armée. Ce moulin devait être achevé le 15, au plus tard; on n'avait point exigé l'exécution du contrat, et le 18 le moulin ne tournait point encore. Il y avait là de la négligence et de la mauvaise volonté ; trente-six heures, en effet, suffirent pour mettre la machine en mouvement.

Ce n'était pas encore tout : on avait négligé l'approvisionnement de viande fraîche ; le petit troupeau que nous avions pouvait à peine suffire pour deux ou trois jours, et il fallait le réserver pour les hôpitaux, où nous avions près de 400 malades. Déjà l'on avait commencé à distribuer de la viande salée. Je chargeai le major de Quatrebarbes de pourvoir à l'approvisionnement de la viande, et il y réussit au delà de nos espérances. Les contadini des environs, qui avaient gagné beaucoup d'argent pendant les travaux, étaient reconnaissants, et trouvèrent moyen d'augmenter notre troupeau, malgré les gardes et les patrouilles de l'ennemi.

Le général de Courten, prévenu le 16 au soir, par le bateau *San-Paolo*, de notre arrivée à Lorète, ne s'étant pas rendu compte que j'étais forcé d'y attendre le général de Pimodan, avait cru que je me mettrais en marche le 17 pour gagner Ancône, et il avait fait une forte reconnaissance jusqu'à trois lieues sur la route de Camerano, et s'était assuré que ce point n'était pas encore occupé. Il était resté longtemps en position, et n'entendant rien qui pût indiquer un combat du côté de Lorète, il était rentré à Ancône. En y revenant, il avait vu l'escadre piémontaise qui allait mouiller à Senigaglia et dont on annonçait l'attaque pour le lendemain.

Le bombardement eut lieu comme on l'a vu, ce qui empêcha le général d'envoyer au devant de nous le 18, comme il l'avait fait la veille. Aucune colonne ne sortit donc d'Ancône ce jour-là, et c'est par erreur que le contraire a été annoncé. Il me paraît d'ailleurs certain que l'ennemi, connaissant la réunion de mes deux colonnes le 17, s'attendait à une attaque le 18, et que, sachant l'arrivée de l'escadre, on lui avait enjoint, bien que le blocus n'eût pas été déclaré, de commencer à bombarder la ville



ce jour-là, précisément pour empêcher la garnison d'essayer une jonction avec nous.

Le bombardement avait fait plus de mal à la ville même qu'aux défenses de la place ; beaucoup de toitures étaient enfoncées, deux enfants et une femme avaient été tués, un homme avait eu le bras emporté ; la garnison avait eu seulement cinq hommes hors de combat, tous gravement blessés. Notre artillerie avait vigoureusement répondu au feu de l'ennemi, et quelques bâtiments s'étant approchés de nos batteries, bon nombre de nos boulets avaient pu les atteindre.

Cette journée nous avait permis de juger de l'armement formidable des navires auxquels nous avions à faire. Quatre frégates de 60 et sept navires moins importants portaient ensemble au delà de 400 bouches à feu ; les canons étaient des pièces de 80 ou des pièces rayées portant des boulets de 65 kilogrammes ; les petits navires avaient des pièces rayées de 20 kilogrammes. L'effet que ces engins produisaient contre les maçonneries à des distances moyennes, et leur énorme portée, qui dépasse 3,000 mètres, m'inquiétèrent beaucoup, parce que, du côté de la mer, nous n'avions que des parapets en pierre et des remparts découverts jusqu'aux pieds ; de plus, nos batteries, qui défendaient le port, n'avaient que vingt-cinq pièces de canon et ne pouvaient en recevoir davantage, et ces pièces étaient de calibre et de portée fort inférieures à celles de l'ennemi. Il nous avait été impossible, en quelques mois, d'améliorer et d'augmenter la défense du côté de la rade. Il eût fallu pour cela faire des fondations à la mer derrière des enrochements, travaux qui demandent plusieurs campagnes ; ajoutons sans détour que nous n'avions pas prévu une attaque par mer avec des moyens aussi puissants que ceux qu'on employait contre nous.

Du côté de la terre, l'ennemi se tenait encore fort loin de la place. L'aile droite de sa ligne était à Camerano ; elle s'étendait en demi-cercle, aplati pour se fermer sur la mer près de Falconara, situé aussi environ à deux lieues et demie de nos murs. Sur ce demi-cercle quelques points naturellement choisis sur nos principaux débouchés étaient fortement occupés ; entre eux des patrouilles battaient la campagne. En somme, la place n'était point investie et nos marchés continuaient à être approvisionnés.

Outre nos forts, nous occupions encore, dans la direction de Camerano, deux redoutes en terre élevées par les Autrichiens à l'époque de leur dernière occupation, et situées sur les mamelons dits de Monte-Pelago et Monte-Polito, à des distances de 2,000 et de 1,500 mètres de nos forts.

Dans la direction de Senigaglia et sur les pentes de Montagnolo, nous occupions encore, comme dehors, à 1,500 mètres de la citadelle, la redoute dite de Scrima, construite à la même époque et dans les mêmes conditions que les précédentes. Ces ouvrages n'avaient jamais été finis ; nous n'y avions fait aucuns travaux, et nous ne les avions point palissadés, parce que, eu égard à leur éloignement de la place et à l'effectif de nos troupes, nous ne pouvions songer à les occuper longtemps, en cas de siége.

Nos fortifications permanentes du côté de la campagne étaient plus solides que les défenses du côté de la mer. Les brèches des remparts avaient été relevées, les ouvrages extérieurs complétés et améliorés ; les terrassements des parapets étaient à peu près finis ; les chemins couverts seuls manquaient presque partout, et là où ils existaient, on n'avait pu s'occuper de leur organisation. Il en était à plus forte raison de même des glacis qui restaient couverts de vignes, de mûriers et même de maisons qu'on n'avait point eu le temps de raser.

Nous avions sur les remparts faisant face à la campagne, 110 pièces de siége, plus 14 pièces légères ; il nous en manquait encore 20 pour compléter ce que l'on nomme l'armement de sûreté ; par suite, nous n'avions rien en réserve. Nous étions donc bien loin d'atteindre le chiffre nécessaire pour soutenir un siége à la fois dirigé par terre et par mer.

Nos plus gros canons étaient de 36, et nous n'avions que 18 pièces de ce calibre. Il est inutile de dire que nous n'avions aucune pièce rayée. Nos approvisionnements en poudre et en boulets étaient suffisants, mais nos bouches à feu étaient d'origine fort diverses ; toutes les artilleries de l'Europe y étaient représentées, ce qui produisait une multiplicité de calibres qui rendait les approvisionnements très-difficiles ; aussi quelques erreurs s'étant produites, on ne manqua pas de crier à la trahison, comme cela arrive toujours en pareils cas. Enfin, quoique nous

eussions beaucoup travaillé à réparer nos affûts, et que nous en eussions renouvelé quelques-uns, il en restait encore dont la solidité laissait à désirer.

La question des approvisionnements, qui s'était trouvée posée pour ainsi dire dès le lendemain de l'invasion, avait inquiété et mécontenté les troupes; quelques désordres s'en étaient suivis à l'occasion des distributions. Tout cela avait cessé après des mesures énergiquement prises; mais le mauvais effet moral persistait. De plus, le comité révolutionnaire, beaucoup mieux informé que nous de ce qui se passait au dehors, répandait chaque matin la nouvelle d'un nouveau succès des Piémontais. Un jour, c'était la prise d'Orviéto; après, celle de Pérouse; puis, celle de Spolète et de Viterbe et l'envahissement même du patrimoine de Saint-Pierre. L'esprit de la troupe était visiblement affecté et les corps d'officiers participaient à l'inquiétude générale.

On connaissait l'effectif des corps qui avaient passé nos frontières. Ils allaient tous se réunir sous nos murs, et nous aurions à faire à un ennemi dix fois supérieur en nombre.

On supputait la supériorité de calibre et de portée de l'artillerie ennemie, l'absence presque absolue dans nos rangs de carabines et de fusils rayés; on concluait que nous devions évidemment succomber, puisque personne ne nous venait en aide; qu'une plus longue résistance était non-seulement inutile, mais coupable, parce que c'était sacrifier de braves gens pour défendre une cause évidemment perdue; qu'enfin on aurait de meilleures conditions de capitulation, si l'on se rendait, pouvant encore tenir quelques jours.

Je fis venir successivement chez moi des officiers choisis dans les divers corps pour les entretenir au sujet de ces rumeurs; ils ne cherchèrent point à me dissimuler leurs appréhensions sur les dispositions de la troupe. Je leur rappelai que nous étions dans une place de guerre bien fermée, munie de tout ce qu'il fallait pour la défendre, et que l'honneur militaire ne nous permettait pas de nous rendre tant que nos défenses étaient intactes; que contre les boulets rayés de l'ennemi on s'abriterait derrière les parapets; que pour faire brèche à nos murs, il faudrait bien s'en approcher, et qu'alors nos canons reprendraient

l'efficacité de leur action ; enfin que quand il y aurait des brèches dans l'enceinte, il serait toujours temps d'examiner si nous devions nous rendre, et que rien au monde ne me ferait amener mon drapeau devant des menaces de bombardement ou d'escalade.

Les cadres des bataillons que j'avais dans la place étaient fort incomplets ; le 4e bataillon bersaglieri, récemment formé, n'avait pas deux officiers par compagnie. Le 5e en formation était dans le même cas ; c'était un grave inconvénient pour la discipline et pour le service. J'usai donc alors de la latitude que Votre Excellence m'avait donnée de faire des promotions, si mes communications étaient coupées, et, tout en laissant des vacances, je fis un assez grand nombre de nominations.

L'état-major de l'artillerie était aussi très-insuffisant. Le capitaine Zichy, qui avait servi dans la marine et dans l'artillerie, avait été chargé depuis longtemps du commandement des batteries qui avaient vue sur la mer, ainsi que de l'organisation des canonnières et des pontons destinés à défendre la chaîne qui fermait le port. Cet officier, sur l'expérience et le dévouement duquel nous comptions beaucoup, avait été fait prisonnier lors de l'attaque inopinée de Pesaro, où il était allé porter par mer des approvisionnements.

Le colonel Blumensthil, qui devait diriger ce service, le plus important de tous pour la défense, était resté prisonnier à Lorète. Pour combler ces vides autant que je le pouvais, je nommai majors les deux capitaine Pifferi et Caimi, et je donnai à ce dernier les fonctions de chef d'état-major du service pendant le siége.

Enfin nous manquions absolument de sapeurs dont le concours est si nécessaire pour la défense avant et pendant le siége. Votre Excellence se rappelle par suite de quels fâcheux contre-temps cette organisation avait été retardée. Je formai à la hâte un détachement de travailleurs de bonne volonté, dont je donnai le commandement au capitaine Popiel, qui en tira tout le parti qu'on pouvait en attendre.

Le 19 au matin, un gros bateau pêcheur nous amena de Porto di Recanati le lieutenant d'artillerie Uhde avec les deux pièces de sa section et une quarantaine d'hommes. Après avoir vaillam-

ment combattu auprès de la ferme où avait été tué le général de Pimodan, il s'était retiré vers la mer ; prévoyant le sort qui l'attendait le lendemain, il s'était embarqué avec ce qu'il lui restait de canonniers et quelques fantassins qui s'étaient groupés autour de lui.

Comme le public s'est beaucoup occupé de mes registres de correspondances et qu'on a prétendu les avoir pris, je me permets d'ajouter que c'est par cette voie qu'ils m'ont été rapportés. Ma voiture qui devait suivre le convoi se trouvait près du lieu où le lieutenant Uhde s'embarquait. Le brigadier de gendarmerie, qui était resté aux bagages de l'état-major, prit la caisse où se trouvait ma correspondance avec quelques effets et vint me rejoindre à Ancône où il se doutait que je m'étais dirigé.

Quelque temps après, nous voyions arriver M. de Terves, volontaire pontifical, qui n'avait pu me rejoindre la veille. Il avait pour compagnon un brave sapeur des carabiniers suisses, nommé Simon. Séparé par les bersaglieri piémontais de notre petite colonne qu'il avait vue prendre le chemin d'Ancône, ayant essayé de s'engager dans la campagne, il avait rencontré les postes ennemis, était revenu au bord de la mer et avait décidé un pêcheur à le conduire à Ancône.

Plusieurs navires de l'escadre vinrent encore canonner nos forts ; mais leur feu fut moins intense que la veille. Un ou deux navires continuèrent à tirer pendant la nuit.

Le 20, l'agent comptable de la colonne de Lorète m'était envoyé par le colonel Condenhove avec un sauf-conduit. Il m'apportait la copie de la capitulation signée la veille, et me demandait une somme d'argent que je lui fis remettre pour payer la solde arriérée des troupes.

Le bombardement de l'escadre continuait toujours sans plan bien arrêté. Cependant les navires avaient trouvé aux pieds des falaises, à la hauteur de Monte-Pelago, une position de laquelle, sans être inquiétés par les forts du Gardetto, à cause de la distance, ils pouvaient lancer sur notre redoute leurs gros projectiles de 65 kil.

L'élévation de notre redoute au-dessus de la mer dépassait 300 mètres ; les navires, en se plaçant à 3,000 mètres, étaient

dans de bonnes conditions de tir. Aussi leur feu était-il bien dirigé, et, sans nous tuer beaucoup de monde, il inquiétait incessament nos deux redoutes, les projectiles qui manquaient la première, allant d'ordinaire tomber dans la seconde.

La ville aussi continuait à souffrir. Dans cette journée, notre attention dut se reporter du côté de la campagne; les têtes des colonnes de troupes qui avaient combattu à Lorète venaient remplir les vides du cordon d'investissement dont nous avons parlé. Enfin d'autres masses qui venaient dans la direction d'Osimo s'avançaient dans le même but.

Leur importance nous fit croire que le corps d'armée qui avait débouché sur Pérouse ayant passé les Apennins, commençait d'arriver devant nous. Cette supposition était vraie; car nous apprîmes le lendemain que le général Fanti qui dirigeait personnellement cette colonne était à Lorète.

L'escadre n'avait point cessé son feu depuis le 18. Le 22 au matin, elle nous envoya un canot avec le pavillon parlementaire. L'officier qui le montait était porteur d'une lettre de l'amiral Persano qui me notifiait le blocus du port et me priait de remettre au consul anglais un gros paquet de dépêches joint à sa lettre. Le feu de l'escadre un instant suspendu reprit plus vivement. Il nous occasionnait par jour une perte moyenne de 20 à 25 hommes hors de combat, dans laquelle les canonniers entraient généralement pour moitié.

Nous avions toujours, en avant de nos glacis, des compagnies de garde qui battaient le pays à une assez grande distance. Ces glacis et tout le terrain en avant étant couverts de jardins très-fourrés; cette précaution était indispensable pour éviter les surprises.

Quoique les forces de l'ennemi se fussent considérablement augmentées, ses avant-postes restaient toujours à une assez grande distance; je ne doutais point qu'ils ne se rapprochassent bientôt et que nous ne fussions incessamment investis de très-près. Dans cette prévision, je répartis les commandements et donnai à chacun un poste définitif de combat.

Notre garnison se composait ainsi : le 1[er] régiment de ligne (colonel Serra); 2 compagnies du 1[er] étranger; le dépôt de ce régiment et le détachement que j'avais amené de Castelfidardo

formaient un petit bataillon que j'avais mis sous les ordres du capitaine Castellaz ; les 1er, 3e, 4e bataillons des bersaglieri ; 4 compagnies du 5e bataillon de bersaglieri en formation ; 4 compagnies du bataillon de Saint-Patrick ; une compagnie de gendarmerie mobile et un détachement de gendarmes à cheval ; les chevau-légers amenés de Castelfidardo ; environ 450 artilleurs de différentes batteries, et un détachement d'ouvriers du génie. Le bataillon du 1er de ligne et les 3 bataillons de bersaglieri avaient perdu des compagnies prises à Pesaro, Fano, San-Leo ; et, en outre, ce corps avait éprouvé des pertes notables au combat de Sant Angelo. La marche et les fatigues nous avaient donné beaucoup de malades, ce qui réduisait mon infanterie disponible à 4,200 hommes. Votre Excellence jugera combien ce chiffre était insuffisant en présence des forces qui nous menaçaient, pour défendre Ancône, dont le corps de place et les forts présentent un développement de plus de 7,000 mètres.

Je donnai au général de Courten le commandement de l'enceinte propre de la ville, du lazaret et de la redoute de Monte-Scrima occupé par une compagnie. Le général Kansler reçut le commandement des forts extérieurs et des redoutes de Monte-Pelago et Monte-Polito. Le commandement de la place fut donné au colonel Gut.

L'enceinte fut partagée pour la défense entre le colonel de Gaddi, le major Einen et le capitaine Castellaz. Le major de Quatrebarbes continuait ses fonctions fort difficiles et fort périlleuses en ce moment de gouverneur civil.

Le colonel Vogelsang et le major Ginzel, avec les 1er et 3e bataillons de bersaglieri, occupaient alternativement le Gardetto et les redoutes de Pelago et Polito. Le major Prossich, avec une partie de son bataillon et trois compagnies du bataillon Saint-Patrick, occupait le camp retranché. Une compagnie de son bataillon et une compagnie irlandaise étaient dans la citadelle. Enfin deux compagnies qu'on relevait de temps à autre défendaient la lunette de San-Stefano.

Après l'évacuation des deux redoutes de Pelago et Polito, un des deux bataillons du colonel Vogelsang devait rentrer en ville, pour y former une réserve qui ne se composait jusque-là que de la gendarmerie et des chevau-légers aux ordres du colonel Zambelli.

Le 23 qui tombait un dimanche, le bombardement devint très-vif dès le point du jour, après avoir duré toute la nuit. Cela présageait que les colonnes qui nous menaçaient ne tarderaient pas à se rapprocher ; j'allai m'établir à la citadelle pour occuper un point plus central.

La ville fut fort maltraitée ce jour-là. Plusieurs bombes tombèrent dans les églises; les fidèles qui assistaient au saint sacrifice se dispersèrent, et les prêtres qui le célébraient firent preuve de courage en restant à l'autel. Un des bâtiments de l'escadre ayant mal dirigé sa route pour venir bombarder le Pelago, fut fortement endommagé par l'artillerie des Capucins et du Gardetto. On envoya un autre bâtiment pour l'aider à prendre le large; mais avant que cette opération fût terminée, deux obusiers de campagne, dirigés par le capitaine Mayer, se plaçaient au bout de la vallée des Jardins, sous la falaise, et par un feu bien dirigé, obligèrent promptement ces navires à s'éloigner. Ce petit succès fit grand plaisir à nos braves artilleurs; mais d'autres bâtiments vinrent bientôt remplacer ceux qui avaient dû quitter le combat.

Dans la soirée nous aperçumes plusieurs masses de troupes qui venaient déployer leurs tentes sur les collines voisines.

Elles n'étaient plus qu'à 4,000 mètres de nous; mais leurs avant-postes ne descendaient pas encore dans les vallées qui nous séparaient de ces collines.

Dans la nuit, on avait fait retirer la compagnie qui occupait la redoute de Scrima, de crainte qu'elle ne fût enlevée par l'ennemi. Le lendemain, au jour, elle retourna prendre cette position, et nous aperçûmes bientôt une forte colonne qui débouchait de Falconara sur le bord de la mer, et qui envoyait une partie de son infanterie sur les pentes de Montagnolo. La colonne était suivie d'une très-nombreuse artillerie ; nous jugeâmes que cela devait être, ou une partie du parc de siége, ou l'artillerie de réserve des corps d'armée réunis pour concourir au siége. L'infanterie ennemie occupa bientôt les villages et les maisons sur les pentes de notre côté, et quelques tirailleurs s'étant avancés vers la redoute de Monte-Scrima, la fusillade s'engagea. Nous ne voulions pas soutenir une position si avancée ; l'ordre fut donné à la compagnie de se retirer sur Borgo-Pio.

Bientôt la crête se couronne d'artillerie et l'ennemi commence le feu avec ses pièces rayées, à 3,000 mètres environ. Mais il s'aperçut qu'à cette distance les projectiles n'arrivaient pas jusqu'à nous. Nous n'esseyâmes pas de lui répondre. Alors il descendit la pente et vint se placer un peu en arrière de la redoute de Scrima, à 1,500 mètres environ du camp retranché, en faisant soutenir son artillerie par un ou deux bataillons d'infanterie. A cette distance, le feu devint plus efficace; les obus éclataient sur la citadelle, sur le camp retranché et dans la ville.

Nous concentrâmes alors le feu de plusieurs de nos grosses pièces sur quelques-unes de celles de l'ennemi ; d'autres furent dirigées sur les petites masses d'infanterie que nous apercevions. Bien que la distance fût un peu longue pour nos canons, quelques coups bien dirigés l'obligèrent à retirer ses pièces que rien ne couvrait, et à remonter à la position de laquelle ils venaient de descendre.

Les canons employés par l'ennemi étaient d'un calibre approchant de celui des pièces de 8 françaises ; les projectiles creux que les soldats appelaient des bouteilles parce qu'ils en ont la forme, pouvaient peser 12 à 14 livres. Ceux qui atteignaient nos escarpes, entièrement découvertes de ce côté, y faisaient de petits trous; mais le tir était trop incertain, pour que l'ennemi pût espérer de faire brèche à cette distance; aussi je ne me rendais pas bien compte du but de cette attaque, son feu se réduisant à un bombardement bien moins redoutable que celui de l'escadre.

Dans la nuit, l'ennemi construisit une batterie de 8 pièces rayées dans la redoute Scrima. Il avait en outre placé sur les pentes de Montagnolo 20 à 25 pièces de canon de même nature que celles de la batterie, abritées seulement par de petits épaulements ou par la forme du terrain. Dès la pointe du jour, il commença le feu sur nos ouvrages et sur la ville; quelques-uns des bâtiments de l'escadre vinrent nous attaquer. Le feu de toutes nos grosses pièces qui avaient vue sur la redoute fut concentré sur elle. Trois mortiers furent en outre apportés dans le même but. Nous aperçûmes que la batterie souffrait beaucoup ; au bout de quelques heures, son feu était à peu près éteint. Quant aux pièces placées en petits goupes, nous les attaquâmes ensuite ; mais nos coups étaient trop incertains.

Un des bâtiments ayant encore fait fausse route, fut endommagé par notre feu. La canonnade et le bombardement étaient des plus nourrris ; la ville eut beaucoup à souffrir.

Une bombe tombe dans la salle des archives du consulat de France : le consul et toute sa famille se trouvaient dans la maison. Une autre éclate dans le palais de l'archevêque.

Le feu continue sans diminuer jusqu'après la nuit close ; nous avions eu plusieurs pièces démontées et des affûts endommagés. La population de la ville avait eu une douzaine de personnes tuées ou blessées ; nos pertes étaient un peu plus considérables que les autres jours.

L'ennemi avait essayé, dans la nuit du 25, de nous enlever le village de Pietra della Croce que nous tenions à 500 mètres en avant de la redoute de Pelago. Le 3e bataillon de bersaglieri, major Ginzel, gardait ce jour-là les deux redoutes ; une compagnie gardait ce village. Après un léger engagement, les bersaglieri ennemis et les nôtres avaient conservé chacun un bout de la position en s'enfermant dans les maisons dont ils s'étaient emparés.

Notre bataillon avait au plus 600 hommes : 100 étaient à cette grand'garde, 300 avec 6 pièces dans la redoute de Pelago, et 200 dans celle de Monte-Polito avec une autre batterie. Cette troupe avait ordre de ne pas défendre ces postes à outrance, mais bien de se retirer lentement, de manière à permettre à l'artillerie de descendre les pentes rapides où elle devait s'engager.

J'avais eu à me plaindre de la manière dont les compagnies étrangères avaient fait le service dans la ville les jours précédents, et j'avais voulu les remplacer dans la garde du poste important que je leur avais confié sur les remparts.

Le capitaine Castellaz, ancien officier des régiments étrangers, très-brave et très-dévoué, était blessé de ma défiance que venaient corroborer des rumeurs que je ne croyais pas sans fondements. Il me proposa, pour éprouver ses soldats, d'enlever, une heure avant le jour, l'extrémité du village de Pietra della Croce, qui nous avait été pris la veille au soir. J'acceptai la proposition. Il attaqua les Piémontais à l'heure convenue ; leur garde assez nombreuse fit feu ; nos gens ripostèrent, puis se retirèrent en désordre ; ce que voyant, l'ennemi les chargea.

Sans le dévouement de trois ou quatre hommes sûrs qu'il avait amenés avec lui, le capitaine Castellaz eût été pris.

La fuite de ces deux compagnies amena la retraite de la compagnie du 3e bersaglieri qui tenait encore à la tête du village, de l'autre côté. Celle-ci s'arrêta dans la redoute du Pelago, et les deux compagnies étrangères revinrent en ville ayant malheureusement justifié mes appréhensions.

Du côté du Scrima, nous aperçumes que l'ennemi, qui avait abandonné la veille la batterie faite dans la redoute, en avait construit une nouvelle un peu en arrière de cet ouvrage, et l'avait armée de dix pièces rayées qui nous envoyèrent immédiatement des projectiles d'un calibre notablement plus fort que ceux que la même batterie nous avait lancés la veille. Une trentaine de pièces placées à droite et à gauche de cette batterie commencèrent aussi le feu. De notre côté, nous répétâmes la manœuvre qui avait réussi le jour précédent. Le feu de la batterie diminua bientôt, puis s'éteignit entièrement; nous n'eûmes plus à combattre que les petits groupes de pièces dispersées.

La flotte était venue dès le matin ouvrir le feu sur Monte-Pelago. Vers neuf heures et demie, ce poste fut attaqué par trois bataillons, dont deux se présentèrent de front et le troisième tournait la position par la droite, à travers les jardins; les arbres et la fumée du combat empêchèrent de le découvrir. Assaillies par des forces supérieures, nos quatre compagnies se préparaient à la retraite et commençaient à atteler les pièces d'artillerie qui avaient fait feu jusque-là, lorsqu'on s'aperçut tardivement qu'on était tourné. La route par laquelle on pouvait descendre le canon était occupée par un bataillon qui, à lui seul, avait un effectif plus que double de celui de nos quatre compagnies, et celles-ci se retirèrent sans pouvoir emmener leur artillerie. L'officier qui commandait les trois compagnies qui occupaient la redoute de Monte-Polito fit immédiatement atteler ses pièces et revint en bon ordre.

De la ville d'Ancône et de ses forts, quand on regarde Monte-Pelago, cette colline semble le dominer, de manière que les défenses doivent tomber dès qu'elle est prise par l'ennemi ; mais l'importance de ce point est plus apparente que réelle, et tous nos ouvrages extérieurs avaient été défilés de manière à pouvoir tenir

malgré la prise de ce point, que nous n'occupions que comme ouvrage de campagne. Néanmoins, la prise de ce poste par l'ennemi impressionna notre garnison, et chacun répétait qu'en 1849 la ville s'était rendue aux Autrichiens immédiatement après la prise de Monte-Pelago. Enhardi par son succès, l'ennemi qui, sans doute, n'avait point fait reconnaître les escarpes en maçonnerie de la lunette San-Stephano, non plus que la manière dont cet ouvrage était flanqué, crut pouvoir l'enlever aussi facilement que les redoutes en terre. Voyant cette attaque se formuler, je fis dire à la lunette et aux forts qui la soutenaient de laisser avancer l'ennemi jusque sur le haut du glacis et de ne commencer le feu que quand ils verraient les premiers assaillants dans le fossé.

Les tirailleurs ennemis attaquèrent franchement, et les plus hardis d'entre eux descendirent jusqu'au pied des escarpes. Un feu terrible les assaillit alors de tous côtés, de front, de flanc et de revers, et ils furent forcés de se retirer en désordre. Ils essayèrent bravement de se réformer derrière les haies et les maisons ; les boulets et les obus vinrent bientôt les en déloger, et ils ne se rallièrent que derrière les redoutes qu'ils avaient conquises quelques heures auparavant.

Quelques officiers à cheval que j'avais vus conduire cette attaque avec autant d'imprévoyance que d'audace, soutinrent très-bravement la retraite qui avait coûté beaucoup de monde à leur troupe. Après un revers, nous venions d'avoir un succès ; mais la flotte qui n'avait plus à bombarder nos redoutes, s'attaqua en revenant au fort des Capucins. Une bombe mit le feu au corps-de-garde, tua plusieurs hommes et blessa grièvement le brave capitaine Capucini, commandant le poste. Une de nos grosses pièces fut brisée par un projectile et deux affûts furent mis hors du service.

Bientôt nous aperçumes sur le bord de la mer s'avancer une longue colonne d'artillerie avec des mulets et des chariots d'outils, escortés par trois ou quatre bataillons d'infanterie. Elle gravit les pentes de Montagnolo, se dirigeant par la même route que celle déjà signalée le jour précédent.

Vers les quatre heures, une très-forte pluie obligea de cesser le feu de part et d'autre. On le reprit deux heures après ; il ne

s'arrêta qu'à la nuit close. Les pertes de cette journée avaient été pour nous de 40 hommes tués, blessés ou pris dans l'attaque des redoutes, 20 environ dans les batteries, et un nombre à peu près égal dans le reste de la garnison. La ville avait quatre ou cinq victimes.

L'immense faubourg de Porta-Pia est une grande difficulté pour la défense. Nous avions la veille évacué les coupures que nous y avions faites sur la route. Pendant la nuit du 26 au 27, l'ennemi occupa ce faubourg avec quatre bataillons ; le feu de ses bersaglieri, qui se rapprochaient à la faveur des maisons, devint gênant pour les défenseurs des remparts, aux environs de Porta-Pia et jusqu'à Capo di Monte.

De grand matin, les avant-postes de l'ennemi se rapprochèrent de nos murs et firent replier dans la place les compagnies que nous avions maintenues dans les jardins. Dans ces engagements, le sous-lieutenant de Metternich des bersaglieri fut gravement blessé, et le lieutenant Balisoni, un des plus braves officiers du 1er de ligne, fut frappé à mort.

Quelques coups de canon des batteries de terre et des vaisseaux avaient été tirés le matin ; mais bientôt le feu cessa et la journée fut tranquille.

On s'en étonnait dans la ville et dans la garnison. Les uns se livraient à l'espérance, les autres au découragement ; ceux-ci malheureusement étaient les plus nombreux.

On remarquait que le bombardement prolongé d'Ancône n'avait pas même le privilége d'attirer les navires des grandes puissances neutres que l'on envoie d'ordinaire en pareille circonstance pour protéger les consuls et les nationaux, ainsi que pour faire des offres de service aux habitants qui veulent fuir un champ de bataille où la mort les frappe, quoiqu'ils n'y soient que spectateurs inoffensifs. Le feu sur Ancône durait depuis huit jours. On entendait le canon de Venise, de la côte de Dalmatie, on a dit même de Trieste. Le télégraphe n'était pas resté muet ; l'Europe savait ce qui se passait dans nos murs, et nous n'avions pas aperçu une seule voile neutre ou amie qui manifestât l'intention de communiquer avec nous.

Bientôt nous aperçûmes dans la direction de Camerano une grosse tête de colonne d'artillerie, qui vint jusque sur un pla-

teau voisin de Monte-Acuto. Quelques habitants nous donnèrent alors l'explication du mouvement de va et vient que certains bateaux à vapeur avaient opéré entre Senigaglia et l'embouchure du Musone. C'était une partie du parc de siége que l'on transportait à Umana, et qui de là venait prendre position pour garnir la droite des attaques de l'ennemi. Le silence des batteries qui avaient fait feu jusque-là, et l'arrivée de ce parc de siége, semblaient indiquer que les Piémontais renonçaient à l'espèce de feu de tirailleurs qu'ils avaient engagé les jours précédents, avec 40 ou 50 pièces d'artillerie, et sans beaucoup de succès, contre des fortifications permanentes.

Outre les batteries auxquelles on travaillait sur le Monte-Pelago et le Monte-Polito, ils en faisaient plusieurs à 2,000 et 2,500 mètres de nous, d'où ils pouvaient, avec leur grosse artillerie rayée, nous combattre avec ensemble, sans que nous pussions leur répondre.

L'attaque se régularisait; elle allait prendre une direction plus sérieuse.

Mais eu égard à l'état où la pluie avait mis les chemins et surtout à la difficulté du terrain, il fallait encore plusieurs jours pour que ces batteries fussent armées.

Dans la soirée, il se produisit un fait très-fâcheux. Le lazaret, sorte de grande redoute en maçonnerie entourée d'un petit bras de mer, situé hors de l'enceinte en avant de Porta-Pia, renfermait une partie des magasins des corps. Le feu prit à ces magasins, soit par accident, soit par suite des obus que l'ennemi y avait jetés.

Le feu des tirailleurs embusqués dans quelques maisons du faubourg ayant atteint quelques hommes parmi les défenseurs de cet ouvrage, il fut évacué précipitamment. Les magasins furent pillés en partie, et bientôt on brûla le pont qui établit la communication avec la ville. Nous avions sur les remparts du lazaret trois pièces de canon qui battaient l'entrée de la rade; on les avait abandonnées après les avoir enclouées.

Nous devions vivement regretter leur concours le lendemain.

Dans la nuit du 27 au 28, l'escadre tente avec ses chaloupes de couper la chaîne du port. Nos cannonières s'en aperçurent et quelques coups de canon à mitraille tirés sur les chaloupes de l'ennemi l'empêchèrent de réussir.

Le matin, nous aperçûmes une batterie que l'ennemi avait construite dans le Borgo-Pio, à 600 mètres de la Porta-Pia, contre laquelle elle commençait à tirer. Nous concentrâmes immédiatement sur cette batterie assez de feu pour obliger l'ennemi à l'évacuer. La canonnade de Monte-Scrima continuait comme la veille.

Mais les bataillons qui occupaient le faubourg s'étaient procuré des bateaux pendant la nuit ; l'un d'eux s'étant introduit dans le lazaret, ses tirailleurs, qui étaient à 40 ou 50 mètres de Porta-Pia, incommodaient beaucoup nos canonniers et les fantassins qui les soutenaient.

Mais aussitôt quatre pièces de campagne, aux ordres du capitaine Meyer, se portèrent sur l'esplanade de Capo-di-Monte, et occasionnèrent au bataillon qui occupait le lazaret des pertes si considérables que son feu fut bientôt éteint. Il chercha à faire retraite; mais il fallait traverser le petit bras de mer qui entoure l'ouvrage, et nos batteries gênèrent bientôt ce mouvement. Peu après, nous aperçûmes une très-forte colonne d'infanterie qui se dirigeait vers Monte-Pelago ; elle fit halte en dehors de la portée de nos canons. Quelques bombes seulement purent atteindre les têtes de colonne.

Le mouvement de cette grosse colonne ne se continua pas ; mais à midi, les frégates se dirigèrent vers les batteries du môle et de la lanterne et commencèrent contre elles un combat à outrance, en se relevant les unes après les autres. Le lieutenant Wesminsthal, qui commandait ces batteries, déploya dans cette affaire une intrépidité au-dessus de tout éloge; le sous-lieutenant della Piana ainsi que ses soldats suivirent son exemple.

La batterie barbette de la lanterne fut bientôt désemparée, et grand nombre de canonniers tués ou blessés ; le reste en petit nombre se réfugia dans la batterie basse. Tournant alors les batteries du môle, une des frégates les prit à revers. Nos canonniers retournèrent leurs pièces et combattirent à découvert. Quelques volées de mitraille et deux bordées de la frégate eurent bientôt démonté les pièces et mis bon nombre d'hommes hors de combat. Les autres, malgré leur bravoure, durent suivre ceux de la barbette et rentrer dans la batterie casematée qui seule était tenable en ce moment. Cette batterie avait neuf pièces, et comme les fré-

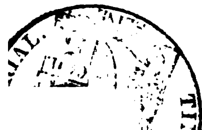
gates ne l'attaquaient que sur une face, trois pièces seulement pouvaient répondre à leur feu ; leurs énormes projectiles lancés à 400 ou 500 mètres démolissaient rapidement les murs et accroissaient à chaque instant la largeur des embrasures. Bientôt la mitraille devint presqu'aussi redoutable dans la batterie casematée qu'elle l'avait été sur la barbette. La frégate qui attaquait en tête, jugeant de son immense supériorité, s'approcha à une distance de moins de 250 mètres.

Bientôt une de nos pièces fut brisée par un obus de 80. Les canonniers qui la servaient furent tous mis hors de combat. Sur 120 canonniers défendant cette partie de nos remparts, il en restait à peine de quoi servir les deux pièces qui faisaient feu; les blessés étaient employés au service des munitions. La frégate reçut plusieurs boulets qui l'endommagèrent sérieusement; le lieutenant Wesminsthal, qui, avec la poignée d'hommes qui lui restait, voulait s'ensevelir sous les ruines de sa batterie, pointait une de ces deux dernières pièces, lorsqu'il fut frappé à mort par un coup de mitraille. Cette lutte inégale avait duré une heure et demie; mais elle devait bientôt finir.

Un des obus ennemis entrant dans la batterie par une des embrasures agrandies, pénétra dans un des magasins à poudre et fit sauter les batteries. Le quai fut fortement endommagé, et les murs auxquels était attachée la chaîne ayant été renversés, toutes les défenses du port se trouvaient détruites.

Une brèche de 500 mètres de largeur était ouverte au corps de la place; car en arrière, l'enceinte de la ville n'offrait point d'obstacles sérieux. L'ennemi pouvait débarquer sur le quai et nous enlever d'assaut sans que nous pussions l'en empêcher. Je fus obligé alors d'arborer le pavillon blanc sur la citadelle ; tous les forts répétèrent ce signal.

J'envoyai immédiatement le major Mauri à bord du vaisseau amiral pour traiter la capitulation; il était environ quatre heures et demie du soir. Le feu cessa immédiatement de part et d'autre, et les choses restèrent ainsi jusque vers neuf heures. Alors l'ennemi recommença à tirer du côté de la terre de quelques-unes de ses batteries; le lendemain, vers neuf heures, le feu cessa de nouveau, et, après divers échanges de parlementaires, la capitulation que Votre Excellence connaît fut signée à deux heures.



Je n'ajouterai rien sur ce qui s'était passé dans la nuit et dans la matinée. Il ne sied point au vaincu de se plaindre du vainqueur; je m'en rapporte, quant aux faits, à la lettre fort connue du major de Quatrebarbes, et, quant aux appréciations, je m'en réfère à celles de l'amiral Persano, qui a osé dire la vérité à son pays avec un courage qui ne fait pas moins d'honneur à la marine piémontaise que le fait d'armes qui a amené la prise d'Ancône.

Je termine ce rapport, déjà beaucoup trop long, en répondant un mot aux reproches qu'on m'a adressés pour avoir publié, au commencement de la guerre, quelques documents qui me semblaient annoncer l'appui de la France.

Je ne fais nulle difficulté de convenir que dans les premiers jours j'ai cru à cet appui ; dès lors, il était bien naturel de me servir de ces pièces pour soutenir le moral des troupes que je commandais.

Mais on se tromperait fort, si l'on voulait chercher l'explication du plan de campagne que j'ai adopté dans l'espoir du concours qui semblait nous être promis. J'étais placé en présence d'une question de devoir et d'honneur, et si j'eusse tenu compte dans mes résolutions de la grandeur du péril qui pouvait nous attendre, mes anciens compagnons d'armes de l'armée française m'auraient renié, et j'ose même dire qu'ils ne m'auraient pas reconnu.

Votre Excellence trouvera ci-dessous la liste des militaires qui se sont le plus particulièrement distingués dans les divers combats qui font l'objet de ce rapport. Cette liste est encore incomplète pour plusieurs bataillons ; des renseignements ont été demandés à ce sujet, et il sera bientôt facile de réparer les omissions involontaires que j'ai pu faire.

Veuillez agréer, Monseigneur, etc.

DE LA MORICIÈRE.

APPENDICE

Pour l'intelligence complète du travail du général de La Moricière, nous avons cru devoir joindre à ce rapport deux lettres et une relation publiées sur l'invasion piémontaise, par M. le comte de Quatrebarbes, gouverneur civil d'Ancône.

I

Le rapport du général Fanti est aujourd'hui connu ; il confirme pleinement les faits que j'avais signalés, et que le marquis de Brignole a reproduits dans son discours au sénat de Turin.

Ce n'est pas ici le lieu de relever les nombreuses inexactitudes de détail qui se trouvent d'ailleurs dans ce rapport. — Je ne m'arrêterai qu'à *une*, qui porte sur une seule phrase.

« *A une heure et demie après midi, le marquis Lépri*
« *étant revenu avec la copie de la convention acceptée par le*
« *général de La Moricière, j'ai fait cesser le feu.* »

Ainsi, il est acquis à l'histoire que l'armée piémontaise a bombardé Ancône après l'envoi des parlementaires, et malgré le drapeau blanc hissé dès la veille sur tous les forts.

Mais le général Fanti se vante : ce n'est pas à une heure et

demie du soir que le feu a cessé, mais bien à huit heures du matin ; et il est au moins maladroit de charger son blason de six heures de plus d'infamie.

Comte de QUATREBARBES.

Angers, 13 octobre 1860.

II

Les différents journaux de Paris, du 30 octobre, publient une dépêche télégraphique de l'agence Havas, datée de Rome et ainsi conçue :

Rome, 29 octobre.

« Un article du général de Lamoricière, inséré dans le journal « officiel, et commentant une *prétendue* dépêche adressée au « consul de France, à Ancône, par M. de Gramont, a motivé de « la part de ce dernier, une protestation dont il exige la publi- « cation dans le journal officiel. »

Je n'ai point à discuter ici la protestation de M. le duc de Gramont, dont je ne connais pas les termes. Je laisse ce soin à mon noble et vaillant général, dont la parole sera crue de toute l'Europe, malgré les dénégations contraires.

Mais ce que j'ai à dire, le voici : Le 11 ou le 12 septembre, lorsque le brave colonel Zapi se défendait héroïquement à Pesaro, dans une ville ouverte, un contre vingt, en face de l'armée piémontaise, le consul de France à Ancône, M. de Courcy, accourut en toute hâte au palais de la Délégation que j'habitais. Il tenait à la main une dépêche télégraphique, qu'il venait de recevoir, signée duc de Gramont, ambassadeur à Rome :

« *L'Empereur ne tolèrera pas la coupable invasion des* « *États pontificaux par le gouvernement piémontais.*

« L'Empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne pour

« lui signifier qu'il s'y opposerait. Des ordres sont donnés pour « l'embarquement à Toulon de nouvelles troupes, qui arriveront « à Civita-Vecchia sans délai. »

Excepté les lignes soulignées, je ne suis pas assez sûr de ma mémoire pour garantir le texte littéral de cette dépêche. Mais je puis, sur ma parole, en garantir le *sens rigoureux*.

Je me rendis sur-le-champ, avec M. de Courcy, au palais consulaire ; et nous convînmes que, pour arrêter l'effusion du sang, qui coulait à flots dans une lutte inégale et impie, un des employés du consulat se rendrait immédiatement à Pesaro, pour communiquer la dépêche au général en chef de l'armée piémontaise.

Quelques heures plus tard, le représentant du consul de France remettait effectivement cette dépêche au général piémontais, qui se contentait d'en donner un simple reçu, puis marchait en avant sans autre souci de la défense du gouvernement français.

Je ne redirai pas ici les paroles attribuées aux généraux Fanti et Cialdini pour expliquer leur audace. L'*Indépendance belge* les a fait en *partie* connaître, et elles m'ont été répétées par les témoins les plus dignes de foi. Je ne veux affirmer que les choses *que j'ai vues et entendues*, et aucun démenti au monde ne peut empêcher ce récit d'être vrai.

Comte de QUATREBARBES,

Gouverneur de la ville et province d'Ancône, avant et pendant le siége.

Chanzeaux, 31 octobre 1860.

III

Voici la relation de M. de Quatrebarbes :

« Un fait monstrueux qui a eu pour témoins toute la population d'Ancône et sa garnison, ainsi que la flotte et l'armée piémontaise, a suivi la reddition d'Ancône et caractérisé la guerre sans nom intentée par le Piémont au Saint-Siége.

« Après avoir essayé d'établir les tranchées à 300 mètres de la place, et en avoir été balayée par l'artillerie de la garnison,

après avoir tenté, sans plus de succès, la même opération à 600 mètres, l'armée piémontaise, retirée à 1,500 mètres, commençait les tranchées afin de faire un siége régulier. Le 28 septembre, malgré une canonnade et un bombardement non interrompus pendant dix jours, les Piémontais n'avaient pas remporté le moindre avantage, pas une pierre n'était tombée des fortifications.

« A ce moment la flotte ennemie, composée de dix frégates armées de canons rayés de 130 et de 80, prit enfin le parti de s'embosser devant le port.

« Les défenses du fort se composaient de la batterie du Môle, armée de douze canons de tout calibre, depuis celui de 18 jusqu'à 54 (il y en avait un de ce dernier calibre), d'une autre batterie de deux pièces de 12, du bastion Saint-Augustin, armé d'une seule pièce de 18, du bastion Sainte-Lucie, armé de trois pièces de 18, de deux batteries flottantes et de quatre palanques à l'ancre dans le port, armées chacune d'une pièce de 18, en tout 24 pièces de différents calibres. L'entrée du port était fermée par une forte chaîne solidement attachée au Môle, près de la lanterne.

« Le feu de 400 pièces de la flotte ayant fait taire nos 24 canons, la poudrière ayant fait explosion, la chaîne qui fermait le port est tombée à la mer avec les décombres de la batterie du Môle. Tout le port était ainsi ouvert sur une étendue de 500 mètres et la ville se trouvait sans défense, à la merci du vainqueur.

« C'est alors que le drapeau blanc fut hissé sur les forts et la citadelle. Le général en chef envoya un parlementaire à l'amiral, et le feu cessa des deux côtés.

« Il était alors quatre heures et demie du soir.

« Pendant que les conditions de la capitulation se discutaient, l'armée de terre, furieuse d'avoir été repoussée des positions qu'elle avait voulu occuper et de n'avoir en quelque sorte rien fait pour contribuer à la prise de la ville, recommença le feu sur toute la ligne. Le bombardement et la canonnade ont duré depuis 9 heures du soir le 28, jusqu'à 9 heures du matin le lendemain 29, malgré l'envoi des parlementaires, malgré les sonneries annonçant la cessation du feu, malgré l'envoi à terre d'officiers de la marine piémontaise, malgré l'ordre donné par l'amiral à ses marins, débarqués pour le service d'une batterie de terre, de

revenir à bord, malgré enfin une lettre très-vive de l'amiral qui ne voulait pas tremper dans une pareille infamie.

« Pendant tout ce temps, pas un seul coup de canon n'a été tiré de la place.

« Ainsi, l'armée piémontaise a bombardé sans relâche pendant douze heures, une ville sans défense, contrairement au droit des gens et à tout sentiment d'honneur et d'humanité.

« L'amiral Persano a rendu lui-même compte à Turin du refus persistant de l'armée de terre de cesser le feu.

« Je livre ce fait à l'indignation de tous les honnêtes gens.

« Comte de QUATREBARBES. »

Angers, le 8 octobre 1860.

ARTE

DU

CASTELFIDARDO

.860

CHELLE .

3000 4000 5000 6000 M.

AN

PPR

ANCONE

PPROCHES

Vve Harie (R. du Bac) à Paris



TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Exposé de la situation à la fin d'août et dans les premiers jours de septembre. — Effectif et emplacement des troupes. — Envahissement du territoire pontifical par les bandes piémontaises. — Sommation du gouvernement sarde. . . 3

DEUXIÈME PARTIE.

Dispositions prises pour faire face à la situation. — Les troupes disponibles marchent sur Lorète. — Les Piémontais prennent les citadelles de Pesaro, Pérouse, Spolète, la ville d'Orvieto. — Arrivée à Lorète. — Embarquement du trésor pour Ancône. 11

TROISIÈME PARTIE.

Le terrain en avant de Lorète. — Position de l'ennemi. — Arrivée de la brigade Pimodan. — Combat de Castelfidardo. — Marche sur Ancône. — Premières opérations de la flotte contre cette ville. 20

QUATRIÈME PARTIE.

Arrivée à Ancône. — Etat de la ville et de la garnison. — Bombardement. — Investissement par les colonnes piémontaises. — Premières opérations du siége. — Attaque désespérée de la flotte. — Reddition de la ville. . . . 31

Appendice. — Lettres de M. le comte de Quatrebarbes. 54

CARTES

DRESSÉES PAR M. DE CHEVIGNÉ, CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR, AIDE-DE-CAMP DU GÉNÉRAL.

Carte générale du Théâtre de la guerre, 1860.
Carte du combat de Castelfidardo, 1860.
Place d'Ancône et ses approches, 1860.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE CH. DOUNIOL

Rue de Tournon, 29, à Paris

Comte CHARLES DE MONTALEMBERT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Les Moines d'Occident. 2 vol. in-8° . . . . 15 fr.

Comte A. DE FALLOUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Madame Schwetchine, sa vie, ses œuvres. — Pensées.— Morceaux choisis.— Traités divers. 2 vol. in-12 . . . . 7 fr.

Prince ALBERT DE BROGLIE

L'Église et l'Empire Romain. 4 vol. in-8°. . . . . 28 fr.
Questions de religion et d'histoire. 2 vol. in-8°. . . . . . . 15 fr.

Comte FRANZ DE CHAMPAGNY

La Charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église. 1 vol in-12 . . . . 3 fr.
Les Césars. 3 vol. in-12. . . . . 14 fr.
Rome et la Judée. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

R. P. DE PONLEVOY

Vie du R. P. Xavier de Ravignan. 2 vol. in-8°. . . . . 15 fr.

R. P. DE RAVIGNAN

Conférences prêchées à Notre-Dame. 4 vol. in-8°. . . . . 28 fr.
Entretiens spirituels aux Enfants de Marie. 1 vol. in-12. . . . 3 fr.
Dernière retraite au Carmel. . . . . 2 fr.

R. P. LACORDAIRE

Œuvres. 6 vol. in-12. 20 fr.

R. P. GRATRY

Philosophie. De la Connaissance de Dieu, Logique, de la Connaissance de l'âme. 6 vol. in-8°. . . . . 36 fr.

Lady GEORGINA FULLERTON

Madame la comtesse de Bonneval, avec une préface par M. Douhaire. 1 vol. in-8° . . . . 5 fr.
Rose Leblanc, avec préface par M. Douhaire. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

POUJOULAT

Le R. P. de Ravignan, sa vie, ses œuvres. 1 vol. in-8°. . . . 7 fr. 50 c.
Le Cardinal Maury, sa vie, ses œuvres. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50 c.

DOUHAIRE

Les Conteurs russes. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr.

A. DE COURCY

L'Honneur. 1 vol. in-12. . . . . 1 fr. 25 c.
Un Nom. 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. 50 c.
Esquisses. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. »

Mademoiselle JULIE GOURAUD

Causeries — Nouvelles — Mélanges. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr.

Comtesse DE BASSANVILLE

De l'Éducation des Femmes. — Le Monde. — Le Chez-Soi. 1 vol. in-12, avec une préface par M. Nettement. . . . . 3 fr.

Monseigneur LANDRIOT

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Mandements et Discours. 2 vol. in-8°. . . . . 10 fr. 50 c.

L'abbé GUINOT

Études sur l'abbaye de Remiremont. 1 vol. in-8°. . . . . . . 5 fr.

L'abbé GORINI

Défense de l'Église. 3 vol. in-8°. . . . . 18 fr.

CHATELET

Crimes et délits de l'Angleterre contre la France, ou l'Angleterre jugée par elle-même. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

L'abbé BAUNARD

Théodulfe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury-sur-Loire. 1 vol. in-8°. 6 fr.

R. P. SCHOUWALOFF

DANS LE MONDE COMTE GRÉGOIRE SCHOUWALOFF.

Ma Conversion et ma Vocation. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

R. P. GAGARIN

La Russie sera-t-elle catholique? 1 vol. in-8°. . . . . . 2 fr. 50 c

R. P. DANIEL

Des Études classiques dans la Société chrétienne. 1 vol. in-8°. 5 fr.

MERCIER

Manuel d'Économie politique. 1 vol. in-8°. . . . . 2 fr.

R. P. LESCŒUR

L'Église catholique de Pologne sous le gouvernement Russe. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

Théodicée chrétienne, sur le traité de *Deo,* du P. Thomassy. 1 vol. in-8°. 6 fr.

THOMASSY

Le Maroc. Relations de la France avec cet Empire. 1 vol. in-8°. . . 5 fr.

TONNELLI

Fragments sur l'Art et la Philosophie. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

DE CHALEMBERT

Histoire de la Ligue. 2 vol. in-8°. . . . . 10 fr.

SERANON

Les villes consulaires et les Républiques de Provence au moyen âge. 1 vol. in-8°. . . . . 3 fr.

CHARLES LENORMANT

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Cours d'Histoire ancienne. Introduction à l'Histoire de l'Asie Occidentale. 1 vol. in-8° . . . . 5 fr.

Cours d'Histoire Moderne (questions historiques), professé à la Faculté des Lettres. 1 vol. in-12. . . . . 8 fr.

E. KELLER

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF.

Histoire de France. 2 vol. in-12. . . . . 7 fr. 50 c

RR. PP. DE MONTÉZON et ESTÈVE

Voyages et travaux des missionnaires de la Compagnie de Jésus, publiés par les Pères de la même Compagnie, pour servir de complément aux *Lettres édifiantes*.

— *Mission de Cayenne et de la Guyane française*, avec une carte géographique et une introduction, par le R. P. de Montézon. 1 vol. in-8°. . 5 fr.

— *Mission de la Cochinchine et du Tonkin*, avec une gravure et une carte géographique, par les RR. PP. de Montézon et Estève. 1 vol. in-8°. . . 5 fr.

— *Mission du Canada* avec deux cartes, par les R. P. de Montézon et Martin. 2 vol. in-12. . . . . 6 fr.

R. P. ARSÈNE CAHOUR

Chefs-d'œuvre d'éloquence française, accompagnés de notes historiques, morales et littéraires, et d'un tableau chronologique du mouvement de l'art oratoire en France à son époque classique. 1 fort et beau vol. in-8°. . 5 fr.

Poésies françaises à l'usage des Colléges, distribuées et annotées. 5 vol. in-8° . . . . 25 fr.

OZANAM

OEuvres complètes. 8 vol. in-8. . . . . 48 fr.

R. P. FÉLIX

Du Progrès par le Christianisme, conférences de Notre-Dame. 5 vol. in-8° . . . . 17 fr. 50

Paris. — Imp. de W. Remquet et Cie, rue Garancière, 5.

L'EMPEREUR

ROME

ET

LE ROI D'ITALIE

PARIS
IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET C[e]
Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

L'EMPEREUR
ROME
ET
LE ROI D'ITALIE



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13 ET 17, GALERIE D'ORLÉANS,

1861

L'EMPEREUR
ROME
ET
LE ROI D'ITALIE



Nul assurément n'accusera le gouvernement de l'Empereur d'avoir manqué de patience dans les affaires de Rome : l'opinion générale serait plutôt qu'il en a trop montré. Mais la patience aussi a son terme.

Il était bon toutefois qu'une telle longanimité fût apportée, pour que dans une question aussi grave on ne pût supposer que rien eût été laissé à la passion.

Cette circonstance récente qu'un ministre du Pape s'est permis un langage peu mesuré en parlant de l'Empereur des Français, semblait devoir précipiter les événements. On peut être certain que l'Empereur ressent comme il convient toute injure qui, dans la pensée de ceux qui s'en rendent coupables, est adressée moins encore à sa personne qu'au grand peuple qu'il a l'honneur de commander. Mais, selon une parole de Napoléon Ier, le véritable homme d'État doit avoir son cœur dans sa tête. Et, du reste, celui qui a conscience de sa force se maîtrise aisément et sait attendre : car il est certain de pouvoir agir à l'heure qu'il s'est marquée.

C'est pourquoi les bravades de M. de Mérode n'ont jusqu'ici provoqué aucune mesure spéciale de la part du gouvernement

de l'Empereur. En dépit de l'imprudente violence des uns et malgré l'impatience légitime des autres, la question romaine continue à suivre son cours régulier.

I

L'un des premiers intérêts de la France et de l'Empereur, en prévision de l'avenir, c'est évidemment que l'Italie puisse le plus vite possible à elle seule repousser l'étranger, qu'elle acquière de la consistance par son unité, surtout qu'elle ait une forte armée. Mais il faut d'abord que le midi soit pacifié. Et la pacification complète est impossible à en opérer sans Rome ; car Rome est le foyer de toutes les conspirations dirigées contre la sûreté du nouveau royaume d'Italie.

Si l'empereur Napoléon, en rappelant sa flotte de Gaëte, a dit aux applaudissements de la France : Je ne pouvais prolonger la protection donnée à la personne du roi de Naples devant Gaëte, sans paraître encourager les troubles excités dans le sud de la Péninsule, à combien plus forte raison peut-il le dire de la protection continuée à la personne du Pape par notre occupation de Rome.

On ne doit point se dissimuler l'étrangeté de la situation qui est créée à la France et à son allié le plus intime, le roi d'Italie.

La vérité est qu'on s'applique à faire des provinces napolitaines une Vendée, et de Rome un Coblentz.

Ainsi, au centre du nouveau royaume italien et à l'ombre du drapeau français, les aventuriers légitimistes viennent conspirer impunément. L'ex-roi de Naples y arme des bandes contre le roi d'Italie reconnu par l'Empereur, et ses premiers complices sont ceux de qui le pouvoir rétabli et protégé par les armes de la

France n'existerait pas une heure si seulement la France retirait sa main.

Il n'est pas possible de douter de la connivence des autorités pontificales : elles-mêmes s'en font gloire.

Nous citerons seulement trois ou quatre faits entre mille et parfaitement authentiques :

Quand les derniers débris de l'armée du roi de Naples se sont retirés sur le territoire pontifical, les soldats vaincus par les troupes italiennes ont remis leurs armes aux Français. Ceux-ci les ont confiées au gouvernement pontifical, qui, contre tout droit des gens, s'est mis à les faire passer aux bandes napolitaines. Il s'agit de trente mille fusils. Le fait est certain. Le gouvernement de l'Empereur répugnait à le publier. Lord Palmerston en a porté la révélation devant l'Europe, en la séance de la Chambre des Communes du 2 août.

Les brigandages du temps de Murat avaient lieu surtout dans les Calabres, c'est-à-dire dans la partie la plus rapprochée de la Sicile, d'où ils étaient entretenus par les Bourbons qui s'y étaient réfugiés. Aujourd'hui ils se commettent sur la frontière de l'État pontifical : car l'ex-roi de Naples s'y est réfugié, et c'est de là qu'ils reçoivent des armes et de l'argent, c'est là qu'ils ont leur point d'appui et leur retraite. Exemple : « Des personnes dignes de foi rapportent que neuf cents zouaves pontificaux, à Anagni, ne font autre chose qu'encourager les bandes réactionnaires. A Ferentino, il y a de l'artillerie pontificale avec huit canons, dont six rayés; dans le couvent de Casamari on aurait introduit sept cents fusils et des barils de poudre. Le bandit Chiavone, avec cent cinquante compagnons de brigandage, se trouverait dans la forêt voisine de Casamari, éloignée de la frontière de Castellucio de moins d'un mille et demi, d'où il fait ses incursions sur le territoire de l'État italien. Et il faut ajouter cette circonstance pénible, que les populations des pays frontières, tels que Roccaviva, Balzorano, Castellucio, émigrent dans l'intérieur, fatiguées des vexations continues auxquelles elles sont en butte de la part des bandes qui les pillent, les maltraitent et puis se retirent sur le territoire pontifical. » — C'est ce

qui résulte d'un rapport de la lieutenance du roi Victor-Emmanuel en date de Naples du 5 juillet.

Autre acte de complicité de la part du gouvernement pontifical, constaté par les justes plaintes de la même lieutenance, le 13 juillet : « Les citoyens des provinces méridionales du royaume d'Italie qui se rendent pour leurs affaires dans l'État pontifical, y sont contraints, pour ne pas être repoussés de la frontière ou exposés à toutes sortes de persécutions, de laisser leurs propres passe-ports et d'en recevoir d'autres à la place, qui leur sont, moyennant paiement, délivrés par les ex-représentants du royaume des Deux-Siciles. A leur retour, s'ils veulent sortir librement, ils doivent se contenter de se rapatrier, munis de la patente bourbonienne ; et la police maritime italienne, tenant compte de l'innocence de telles personnes, leur permet de débarquer. Mais par là il devient difficile, sinon impossible, de distinguer les victimes de pareilles vexations d'avec les émissaires de la réaction. »

Et ce ne sont point seulement les autorités subalternes qui fomentent et favorisent le brigandage bourbonien. Voici un fait bien grave, mais qui ne saurait être révoqué en doute : « Le roi Ferdinand II avait, par son testament, laissé la douzième partie de ses biens aux pauvres de Naples et de Sicile. Le Pape a changé cet acte de dernière volonté, en permettant que la somme fût employée au profit de ces prêtres napolitains et siciliens et de ces employés civils et militaires qui, depuis le 1er septembre 1860, se sont réfugiés à Rome. C'est ce qu'a fait connaître une ordonnance rendue le 5 mai, par le prince de Ruffano, au nom de François II, et qui institue une commission composée des prélats Nicolas di Marzo, Dominique Guadalupi et Charles Bagnara, pour en surveiller l'exécution. Et le 6 juillet, nouvelle ordonnance prescrivant à la commission de se réunir chaque jour au palais Farnèse, pour écouter les réclamations et payer la solde tant aux militaires et autres qui se sont battus contre les troupes piémontaises et italiennes, qu'aux nouvelles recrues dont le nombre augmente chaque jour. »

Nous ne reproduirons pas ici les tristes scènes de pillages et

de massacres qui désolent les provinces napolitaines. Nous ferons seulement observer que c'est moins une guerre civile que du brigandage en grand excité et soldé du milieu de Rome, par l'ex-roi de Naples, avec l'or des légitimistes et des prêtres, comme autrefois le comte d'Artois, du milieu de Londres et avec l'or de l'Angleterre, excitait et soldait les chouans.

Il n'est pas douteux que si nous n'étions plus à Rome, un tel scandale ne cessât de suite ; et, par conséquent, nous en paraissons les complices. Mais nous ne saurions accepter, devant l'Europe ni devant l'histoire, une telle responsabilité. L'humanité, à défaut de la politique et de la justice, nous ferait un devoir d'y apporter le remède qui est en nous.

Seulement il est urgent de se hâter, si l'on veut étouffer cètte Vendée napolitaine en son germe. Il faut d'un côté frapper vite et fort, et de l'autre faire cesser la cause, c'est-à-dire éteindre le foyer d'où partent les étincelles incendiaires.

Ils savent bien qu'ils ne peuvent pas triompher : car ce n'est pas avec quelques bandes de voleurs et d'assassins qu'on rétablit un trône que cent mille soldats n'ont pu défendre. Mais ils voudraient ensanglanter ce magnifique mouvement national italien. S'ils pouvaient provoquer un état de siége et des exécutions, ils seraient heureux, puisque cela leur donnerait un texte à déclamations et à calomnies ; que cela leur permettrait d'essayer de montrer, comme un fruit des nouveaux principes, ce qui ne serait tout au plus qu'une exaspération produite par leurs propres fureurs à ramener l'ancien régime.

La France, aussi, commença sa grande Révolution par la concorde, et c'est la réaction bourbonienne et cléricale, appuyée sur l'étranger, qui a poussé la France dans les voies de la Terreur et amené la création du Comité de Salut public.

Sans doute Dieu épargnera à l'Italie de semblables épreuves. Mais on n'attendra pas de nous, Français, qui avons courageusement aidé à l'affranchissement italien, que nous jouions à présent le rôle de Pitt et Cobourg, que nous encouragions chez les autres une Vendée, nous qui en avons tant voulu à l'Angleterre d'avoir entretenu la nôtre.

L'Angleterre, ou du moins son aristocratie, avait contre nous,

dit-on, outre les anciens motifs de haine ou de rivalité, cette excuse de la raison d'État, que la Révolution française, par ses principes égalitaires, sapait dans sa base l'oligarchie britannique. Mais, si aujourd'hui nous aidions, ne fût-ce qu'indirectement, une Vendée en Italie, nous ferions une chose non-seulement coupable, mais absurde, puisque ce serait travailler contre l'affermissement de l'œuvre inaugurée par nous dans les plaines de Magenta et de Solférino, et entraver le développement d'une nation qui repose sur les mêmes principes que la France, et qui, loin de devenir pour elle une rivale, est sa première et meilleure alliée.

La France et l'Italie ont de communs ennemis et leur but est clairement avoué.

Les proclamations répandues dans l'ancien royaume des Deux-Siciles au nom des Bourbons, portent : Il faut restaurer le roi légitime François II, arracher l'Italie à l'influence française et renouveler 1815 contre les Bonapartes. — A Rome, le clergé prie publiquement pour que la coalition se forme et que la restauration générale arrive. — Et de Vérone l'Autriche fait répondre : Courage ! La cause de François II contre Victor-Emmanuel est celle d'Henri V contre Napoléon ; c'est la lutte de la légitimité contre l'usurpation.

On se souvient comment le duc de Modène traitait les Napoléons de « baraque bonapartiste, » et se flattait de venir avec les Autrichiens camper sur les hauteurs de Montmartre. Les pensées et les rêves de François II sont peu différents : *L'Italia, chè si proclama sottratta alla pressione ed alla influenza Austriaca, è caduta, come ne'primi anni di questo secolo, sotto la tirannide napoleonica. Oh ! se l'Europa ponderasse un momento quanto sangue à versato in meglio che cinquant'anni, per satollare l'ambizione di due uomini nuovi, la riproduzione di qualche articolo dei trattati del* 1815 *riuscirebbe una misura pallidissima a riscontro della necessità di andare a provvedimenti più ricisi e duraturi... Nè si parli del plebiscito, quell' atto cui ricorre chi esce dal fango, e cospirando vuol toccare un trono...* « (A' Popoli del regno delle Due-Sicilie. — Maggio 1861. Tipografia del Leone.) «L'Italie, qui se proclame délivrée de la pression et de

l'influence de l'Autriche, est tombée, comme dans les premières années de ce siècle, sous la tyrannie napoléonienne. Oh ! si l'Europe pesait un moment combien de sang il lui a fallu verser en plus de cinquante ans, pour assouvir l'ambition de deux hommes nouveaux, la reproduction de certains articles des traités de 1815 apparaîtrait comme une mesure bien pâle à l'encontre de la nécessité de prendre des précautions plus tranchées et plus durables... Qu'on ne parle point du plébiscite, cet acte auquel recourt celui qui sort de la fange, et qui, en conspirant, veut se saisir d'un trône. » (Aux peuples du royaume des Deux-Siciles. — Mai 1861, Typographie du Lion).

Et c'est pour protéger de telles gens que la France sacrifierait ses intérêts et que l'Empereur exposerait sa popularité !

Il ne faut pas oublier que c'est parce qu'elle comptait sur les troubles intérieurs que l'Autriche nous déclara la guerre en 1792 ; et que de même aujourd'hui elle s'élancerait du quadrilatère contre les forces de Victor-Emmanuel, si elle voyait le midi de la Péninsule en feu. Mais la France ne fera pas cette joie aux vaincus de 1859, de servir leurs desseins par une occupation prolongée au cœur de l'Italie.

Chacun sait quelle reconnaissance on nous témoigne à Rome : On ne laisse échapper aucune occasion de froisser notre susceptibilité militaire, de blesser notre honneur national.

Mais ceci doit surtout être remarqué :

En conservant M. de Mérode au ministère, on se rend solidaire de ce qu'il a dit et fait. En n'éloignant pas François II de Rome, on déclare par là devant le monde faire cause commune avec lui.

Les troupes françaises peuvent bien pour un temps purger de toutes bandes les frontières de l'Etat pontifical avec les provinces napolitaines. Mais nous ne pouvons assumer durablement le singulier rôle qui nous est fait.

Il est évident que notre armée se trouve protéger à Rome tout autre chose qu'un intérêt religieux.

Aussi le rappel de nos troupes ne saurait tarder : c'est une question résolue en principe. Et quelles que soient à cet égard

les déclamations de certaines coteries et de leurs organes, l'Empereur n'ignore pas que ce retour sera profondément populaire.

II

Longtemps on a invoqué dans les affaires italiennes, avec une rare habileté, les motifs d'opportunité, de convenance et d'utilité. Maintenant c'est le droit surtout que l'on affirme et l'on fait bien. Le langage d'un ministre d'Italie ne peut être le même que celui d'un ministre de Sardaigne. La parole a d'autant plus de poids qu'elle descend de plus haut et le ton est ce qui indique la région d'où elle vient. Le langage du nouveau Président du conseil de S. M. le roi d'Italie a fait en France, notamment, une grande impression et il n'a point déplu à l'empereur Napoléon. Si à l'accent du baron Ricasoli dans ses notes diplomatiques comme dans ses discours au Parlement, on sent qu'il est l'organe d'une grande nation, l'Empereur peut se dire avec quelque orgueil que l'Italie telle qu'elle est, est bien un peu son œuvre.

Toute l'argumentation italienne peut se résumer en ceci : Un peuple sans nationalité n'est rien. Or, pas de nationalité sans unité, pas d'unité sans capitale. La nation italienne a droit à sa capitale. La capitale de l'Italie, c'est Rome.

Nous ajouterons : Que serait la France sans Paris ?

Il n'y a pas à discuter ici le principe de nationalité. Ce grand principe n'est déjà plus contesté par aucune personne de sens. Il est l'une des pierres angulaires du nouveau droit public en Europe : la liberté de conscience est la première, comme la souveraineté nationale est la troisième. L'Unité italienne ne doit pas davantage faire question. La confédération n'a jamais été mise en

avant comme un principe, mais comme un expédient dont les plébiscites ont légitimement et légalement fait justice.

Mais quelques considérations sur la question de la capitale ne seront pas inutiles.

Une capitale pour une nation ce n'est pas seulement un surcroît de force matérielle, c'est avant tout une grande force morale. Si une nation n'est pas une production artificielle mais une création naturelle, non une dénomination géographique mais un être organique, il est bon de noter que le propre de tout être organique est d'avoir un centre de vie, et que plus cet être est parfait, mieux sa tête est organisée ; car la tête est le siége de la pensée, là est la vibration de l'âme et de là jaillit la parole. Une capitale, son nom même l'indique, est la tête de la nation : c'est le centre de la vie nationale, le véritable organe de l'opinion publique. Et voilà ce qui fait la nécessité d'une capitale.

Une nation qui est sans capitale et qui n'en sent pas le besoin, c'est moins une nation qu'un pays à l'état végétal. Une nation qui cherche sa capitale, c'est comme l'être qui, dans les premiers moments de la gestation, oscille avant d'avoir trouvé son centre de vie. On sait l'effet que produit en temps de guerre l'occupation de la capitale par l'ennemi, même dans les pays où la centralisation est encore imparfaite. Une nation de qui la capitale est envahie, ressemble au malade de qui le siége du mal est dans la tête. Mais une nation de qui la capitale serait rasée, ressemblerait à un homme décapité.

Une capitale ne se décrète ni ne s'improvise : elle existe parce qu'elle existe, elle est là et non pas ailleurs. En elle est le cerveau de la nation, tout un monde de traditions, son foyer de lumière, de chaleur et d'action.

De même que ce n'est pas la beauté, le bel esprit ni la science qui donne le pouvoir parmi les hommes, qui fasse reconnaître tel ou tel comme premier entre tous et le fasse accepter pour chef, ainsi ce n'est pas la beauté d'une ville, ni les sites de sa campagne, ni le charme de ses salons ou le renom de ses écoles qui lui donne la primauté. Pour occuper, sans conteste, le premier rang parmi les cités comme parmi les hommes, il faut la tradi-

tion, le génie, les services rendus, il faut qu'on y voie l'expression la plus complète de la pensée nationale avec la puissance de la réaliser.

Si une dynastie a toujours présidé à la formation d'une nation, s'il a fallu que l'unité du chef préludât à l'unité de la nation, toujours on a vu l'œuvre consolidée par une capitale, dépôt des traditions séculaires et agent actif de développement et de progrès.

Ce fut un grand bonheur pour l'Italie, après de si rudes épreuves, de trouver Victor-Emmanuel ; car bien des choses ont été facilitées par là. Son second bonheur sera d'avoir Rome. L'œuvre de l'Unité nationale, si merveilleusement inaugurée par Victor-Emmanuel comme roi, Rome l'achèvera comme capitale.

Aussi tous les Italiens veulent Rome. Tous leurs vœux sont concentrés dans cette seule pensée : conduire le plus vite possible le roi d'Italie à Rome. Tant est forte la puissance de la tradition et le prestige des souvenirs, le mirage des grandeurs passées reflétées dans l'avenir.

Que de fois n'a-t-on pas dit et répété : Jamais Florence, Naples, Milan et tant d'autres grandes et glorieuses cités, ne consentiront à se laisser découronner. Et les voilà qui se sont découronnées de leurs propres mains et avec un empressement singulier, avec une rivalité de zèle plus grande encore que l'on ne vit jadis nos provinces françaises abdiquer devant Paris au beau jour des fédérations. Toutes courbent humblement le front devant la souveraineté de Rome, la reine-mère des cités italiques, qui a régné sur le monde tour à tour par la force et par la loi, par la gloire et par la croix. Pas une ville d'Italie qui ne se soit inclinée devant Turin, cette cité bien méritante, comme devant la capitale transitoire qui tient la place de la capitale désirée, attendue, Rome.

Si la vie a été un temps écartée de Rome et refoulée, on verra avec quelle rapidité le reflux italien lui rapportera le tribut de toutes les pensées comme de toutes les gloires de la nation. Il y a là un puissant aimant. C'est là qu'on viendra puiser ses inspirations, c'est de là que l'action nationale tirera sa plus grande force de projection.

En laissant Rome à elle-même, c'est-à-dire à l'Italie, nous aurons rendu à l'Italie l'instrument de ses grandeurs. Elle aura par là sa vraie force. Les décrets du Parlement national et les ordres du roi d'Italie auront une autorité double quand on les verra émanés du Capitole et datés du Quirinal.

Il nous faut en finir avec ces mesquineries d'une autre époque : que la France a à redouter une Italie forte. C'était une tradition ministérielle sous Louis-Philippe ; car les faibles craignent les forts. Mais aujourd'hui ce serait un anachronisme.

Rien ne nous grandira davantage dans le respect des nations et l'estime de nous-mêmes, que l'unité italienne complétée par Rome. L'intérêt de la France est d'être juste, comme sa récompense est de voir ses idées faire le tour du monde.

En quoi la France pourrait-elle se sentir affaiblie parce que les principes de sa Révolution de 89 recevront leur consécration dans Rome et seront proclamés du haut de la ville éternelle : *Urbi et Orbi.* Ce sera là, au contraire, pour nous, un motif de légitime orgueil.

Quant à ces hommes timorés, s'il en existe encore, qui font précisément de cette force future de l'Italie une objection contre l'unité de cette nation et contre sa capitale, ils ont leur réponse dans les admirables paroles que le baron Ricasoli a prononcées devant le Parlement italien en annonçant que le roi d'Italie venait d'être reconnu par le gouvernement de l'Empereur (Séance du 25 juin) :

« Je ne crois pas humilier la dignité de l'Italie, en déclarant qu'elle doit être reconnaissante envers la France (*Très-bien!*) ; car la reconnaissance est au nombre des vertus les plus nobles, et c'est un devoir d'être reconnaissant, aussi bien pour une nation que pour un individu. Ne craignez pas toutefois que notre reconnaissance envers la France puisse, si peu que ce soit, entraîner le sacrifice de nos droits et de nos intérêts. (*Bravo! bien!*) Entre la France et l'Italie il ne peut exister de conflits d'intérêts. La liberté, les progrès de l'humanité seront désormais les seules et communes fins des peuples civilisés. L'Italie et la France marcheront ensemble vers ce noble but. C'est la nou-

velle base, je le dirai franchement, de cette politique que l'Empereur des Français a inaugurée avec la guerre d'Italie, de cette politique qui sera son plus beau titre de gloire, et qui donnera au monde ce dont le monde a le plus besoin, la paix fondée sur la justice. (*Bravo! très-bien!*) »

Dans cette même séance, M. Ricasoli ajoutait : « N'oublions pas que notre œuvre n'est pas achevée... Quant à Rome, je puis assurer à la Chambre que ce n'est pas l'intention du gouvernement de laisser dormir cette question. Elle est trop importante pour que le gouvernement ne doive pas s'en occuper incessamment. La Chambre cependant comprendra que c'est là une chose fort grave, et que ces difficultés doivent être uniquement résolues par la voie des négociations. Nos communications avec S. M. l'Empereur des Français sont continuelles, et je me flatte que, dans un temps que je ne pourrais toutefois préciser, on arrivera au résultat que la nation souhaite le plus vivement. »

Il y a pour l'Italie deux grandes questions : Rome et Venise. Au lendemain de Solférino, Venise à délivrer primait tout le reste. Mais après la paix de Villafranca, surtout après l'entrée de Garibaldi à Naples et depuis l'annexion des Marches et de l'Ombrie, avoir Rome pour capitale, voilà la question urgente.

L'Italie sans la Vénétie, c'est comme la France sans la Belgique. Mais sans Rome, elle paraît n'être qu'une nation tolérée. Donc la grande affaire, aujourd'hui, pour l'Italie, c'est Rome.

Venise viendra après. On se souvient que la Vénétie, livrée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, fut délivrée à Austerlitz. Qui sait si de même, aujourd'hui, la Vénétie abandonnée à l'Autriche par la paix de Villafranca, ne sera pas délivrée par une nouvelle grande victoire européenne et sans effusion de sang en Italie, en dépit du quadrilatère.

L'Italie a droit à sa capitale, et le devoir de la France est de hâter le moment de la lui rendre.

Que penseraient les Français si d'autres gouvernements catholiques leur disaient : Avignon est nécessaire à la Catholicité; vous aurez là, au milieu de vous, un chef étranger, appelant et introduisant l'étranger chez vous? Ils s'indigneraient. Mais si

l'on ajoutait : Paris appartiendra à tout le monde, excepté à vous ; ceux que vous aurez chassés de tous les coins du pays, vos ennemis acharnés se réuniront là, conspireront là, et des baïonnettes étrangères les y protégeront contre les justes colères de la nation !

Est-ce que la France n'a pas repris Avignon de par son indéniable droit de souveraineté nationale? Qu'on se reporte aux terribles jours de Lyon et de Toulon sous la Convention. Nul encore n'a oublié les angoisses de la France après 1814 et 1815, durant les trois années de l'invasion.

On a posé le principe de non-intervention, à savoir qu'un peuple ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures d'un autre peuple. C'est surtout à l'égard de la capitale que ce principe doit être consacré.

III

Nous avons la douleur de voir, au milieu de l'Europe, en plein dix-neuvième siècle, ce scandale d'une puissance qui dit : Ce peuple est à moi, il est ma propriété. Et quand on songe que la puissance qui tient ce langage est la puissance idéale, qui parle au nom de Dieu, quasi-sacrée, n'est-ce pas un double et triple scandale ?

En face des Mamelucks qui prétendaient que la terre d'Égypte leur avait été donnée à ferme, et que les Egyptiens étaient pour eux comme un peuple à cheptel, le général Bonaparte s'écria :

« Qu'ils montrent donc le bail que Dieu leur en a fait. »

Au fond, la Papauté pose contre la nation italienne le prin-

cipe d'expropriation pour cause d'utilité religieuse. Mais d'où dériverait donc ce nouveau droit? Dans quel code de lois serait-il écrit, ou par quel principe de morale serait il légitimé?

Comment! l'Italie serait expropriée de sa capitale! Pourquoi le vœu des populations, qui est consulté ailleurs, ne ferait-il pas loi aussi à Rome? Et s'il n'y a pas de nationalité possible sans capitale, de quel droit l'Italie serait-elle mise dans une condition qui ne serait pas celle des autres pays? Pour avoir reçu, sans l'avoir demandé, le privilége d'être le siége de la Papauté, l'Italie serait-elle ainsi rejetée à toujours hors le droit commun de l'humanité?

Les plus grands maux de l'Italie sont venus du pouvoir temporel des papes.

L'Italie, en effet, ne pouvait vivre, coupée en deux par les États de l'Église. Ses grands hommes l'avaient bien compris. Il y a déjà plusieurs siècles que le politique toscan écrivait : « La cause de notre ruine, c'est que l'Église a tenu et tient notre pays divisé. Assurément, aucun pays ne fut jamais uni et heureux s'il ne s'est trouvé tout entier sous l'autorité d'une république ou d'un prince comme il est advenu à la France et à l'Espagne. Et la raison pour laquelle l'Italie n'en est pas arrivée à ce point d'avoir, elle aussi, une république ou un prince qui la gouverne, c'est uniquement l'Église; parce que y ayant eu un pouvoir temporel, elle n'a jamais été assez puissante ni d'assez de vertu pour pouvoir occuper le reste de l'Italie et s'en faire chef. Et d'autre part elle n'était pas assez faible pour que par peur de perdre sa souveraineté temporelle, elle n'ait pu appeler un potentat qui la défende contre celui qui en Italie serait devenu trop puissant. » C'est le pouvoir temporel de la Papauté qui a durablement empêché l'Italie d'être une nation comme la France.

Autre considération bien grave :

Le grand principe de civilisation que les deux pouvoirs spirituel et temporel doivent être séparés, le Pape en présente en sa personne la vivante contradiction.

Et pourtant le Christ a dit cette parole, que l'on n'a malheureusement pas toujours comprise dans toute sa profondeur : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.



Par là était prononcée la séparation radicale des deux pouvoirs dont la réunion avait amené la servitude païenne, et l'indépendance de la conscience individuelle était assurée.

L'Empereur de Rome était Souverain-Pontife ; son autorité était politique et religieuse, il avait pouvoir sur les âmes comme sur les corps : ce qui constitue la tyrannie. Et c'est ce que Jésus condamnait. Mais l'évêque de Rome, quand il eut pris la place des empereurs, devint comme eux à la fois souverain-pontife et roi. La Papauté réunit les deux puissances spirituelle et temporelle ; et la tyrannie antique se perpétua ainsi dans Rome au mépris de la parole du Christ.

Si le Pape ne peut être indépendant sans royauté, sans biens territoriaux, alors les évêques ni les curés ne peuvent l'être non plus sans biens ecclésiastiques. Ce qui serait le renversement de toutes nos lois et la négation des principes de 89, qui sont si pleinement conformes à l'esprit de l'Évangile et qui forment la base du nouveau droit public.

Nous ferons seulement remarquer cette singularité, que ce soient les magistrats de l'Église eux-mêmes qui fassent dépendre la force morale de la force matérielle, qui déclarent que les richesses ajoutent à l'indépendance de l'âme ! Les ennemis du clergé ne lui adresseraient pas une plus mortelle injure.

On nous dit : Rome et l'État pontifical sont nécessaires à l'indépendance de l'Église. — Alors il faudrait non-seulement laisser Rome au Pape, non-seulement lui rendre les Marches et l'Ombrie, mais lui soumettre de nouveau les Romagnes. Y peut-on songer ? Combien de milliers d'hommes faudrait-il tuer pour cela ? Et qui s'y emploierait ? La France et l'Angleterre ont reconnu le roi d'Italie et presque toutes les puissances ont déjà fait comme elles. Et l'armée italienne grossit chaque jour.

Tout ce que le Pape a perdu de ses anciens États est irrévocablement perdu pour lui. C'est un fait accompli. Mais si ces États ont pu être ainsi restreints de par le vote des populations et la sanction de l'Europe, pourquoi ne le seraient-ils pas davantage encore ?

On objecte que le Pape, s'il n'était plus souverain avec un État à lui, pourrait être comme prisonnier dans son palais. Mais

si l'on pourrait alors arrêter ses courriers à sa porte, ne peut-on dès à présent aussi bien les arrêter à la frontière. Si l'on suppose que le Pape puisse être bloqué dans le Vatican, il peut être également bloqué dans Rome et bloqué dans ses États, fussent-ils doubles et triples de ce qu'ils étaient. Si l'indépendance du Pape se mesure à l'étendue de ses domaines, il faudrait donc en reculer les bornes jusqu'aux extrémités de la terre!

Ceux qui nous disent que le Pape en cessant d'être roi dans Rome deviendrait près du roi d'Italie comme un patriarche de Constantinople sous les Empereurs d'Orient et sous les Sultans, ne font sans doute pas attention que c'est mettre le Pape au même niveau moral et partant lui refuser ce qui fit aux yeux des peuples sa primauté spirituelle.

On ne doit pas perdre de vue que, comme prince temporel, le Pape est soumis aux mêmes règles et aux mêmes vicissitudes que tous les autres princes de la terre. Ses États peuvent diminuer dans un temps, comme ils ont augmenté dans un autre. Ils peuvent même être entièrement transférés à de nouveaux souverains. Ici encore est applicable la règle que les gouvernements sont faits pour les peuples et non les peuples pour les gouvernements. Son pouvoir temporel peut avoir une fin puisqu'il a eu un commencement. Il n'est pas d'institution divine. Jésus a dit aux apôtres, et par conséquent à leurs successeurs : Allez et enseignez, mais non pas : Allez, acquérez et gouvernez.

Le Pape déclare que sa cause est celle de tous les trônes. Que s'il veut parler des trônes selon la loi ancienne qui considérait les peuples comme la propriété patrimoniale d'une famille, il se met en opposition avec la loi nouvelle de progrès et de civilisation qui donne pour seule base légitime au pouvoir la volonté nationale.

Sur quel fondement inébranlable le Pape fera-t-il reposer sa puissance temporelle ?

S'il invoque la donation de Charlemagne, alors il lui est répondu : Ce que Charlemagne avait donné, Napoléon l'a repris. S'il en appelle aux traités de 1815, alors il se soumet au verdict des puissances qui les ont signées : or ceux qui ont rendu peuvent ôter ; croit-il que dans un nouveau congrès la majorité

des puissances lui conserverait ou lui restituerait ce que la majorité des puissances lui a attribué au congrès de Vienne? Il peut en comptant le nombre des puissances qui déjà ont reconnu le roi d'Italie, calculer quelles voix il aurait pour lui-même dans un nouveau congrès. S'il s'en réfère aux libéralités des particuliers, des princes et des peuples au temps passé, c'est le même argument qui a été produit pour les biens d'Eglise et qui a été toujours si victorieusement réfuté. Ce genre de donation est frappé d'une triple cause de nullité : ingratitude des donataires, détournement du don du but pour lequel il a été fait et impossibilité pour une génération d'engager les générations subséquentes pour les siècles des siècles.

Dans des temps de violences et de barbarie ce put être un expédient utile, nécessaire même, que la Papauté eût un territoire à part. On conçoit que la Papauté ait été féodale quand tout était féodal autour d'elle. Mais pourquoi resterait-elle seule gothique quand tout se civilise. Les conditions de vie ont partout changé pour les peuples. Depuis qu'en France, en Italie et autres pays de progrès il n'y a plus de biens ecclésiastiques, à quels curés, à quels évêques a-t-il été fait violence? Ils se plaignent de quelque tiédeur religieuse ; mais cela tient assurément à d'autres causes que la sécularisation des biens ecclésiastiques. Pense-t-on que les paroissiens seraient plus pieux, si ceux qui ont charge de leurs âmes étaient plus riches? Les prêtres seraient-ils plus respectés? Voyez ce qu'il en était au dix-huitième siècle, où le clergé, en France, possédait le cinquième du territoire.

Le regretté comte de Cavour disait à la tribune à l'époque de la délivrance des Marches et de l'Ombrie par les troupes italiennes : En quoi la Papauté se trouverait-elle moins protégée par vingt-huit millions d'Italiens fidèles que par vingt mille baïonnettes étrangères.

Nous ajouterons : que toujours on a vu les peuples qui relèvent d'un autre gouvernement que celui qui envoie ses troupes au Pape, mettre en doute l'indépendance réelle du Saint-Père.

Il ne s'agit plus, du reste, d'assister le pouvoir temporel du

Pape : il est tué dans l'esprit des populations ; il faudrait le ressusciter. Et Dieu n'a point permis ce miracle.

Une grande épreuve a été tentée ; et l'on sait avec quel fruit. Un pape meilleur qu'on n'en avait vu depuis des siècles a été appelé au gouvernement de l'Église. Et les abus ont été les mêmes que sous l'administration détestée de Grégoire XVI. Les conseils les plus désintéressés et les plus constants ont été donnés à la cour de Rome. Une protection militaire, qui l'affranchissait de tout souci de sa défense et lui permettait d'essayer toute réforme, a été accordée au Pape par la nation la plus libérale du monde. Et rien n'a été obtenu : nulle amélioration n'a pu être introduite. L'expérience est décisive. Le pouvoir temporel des Papes touche à sa dernière heure.

IV

Et c'est ainsi que l'expédition de Rome s'éclaire devant l'histoire. Quand la Providence a permis qu'elle eût lieu, sans doute elle se réservait d'en tirer, pour les hommes, un haut enseignement. Cet enseignement nous l'avons sous les yeux.

Un des écrivains qui s'élevaient en 1849 contre l'expédition de Rome, terminait sa brochure, si nous avons bonne souvenance, par ces mots : « Les anciennes chroniques françaises sont intitulées : *Gesta Dei per Francos*. Les actes de Dieu par le bras des Français. De même, dirons-nous aujourd'hui : Dieu mettra la liberté là où les hommes croient porter le contraire. »

Un certain parti a beaucoup abusé du précédent de cette expédition et croit embarrasser le gouvernement de l'Empereur par la crainte de se déjuger. Il n'est pas hors de propos de rappeler que cette expédition n'a pas été imaginée par l'Élu du Dix

Décembre, mais qu'il l'a reçue en héritage du général Cavaignac ; et s'il l'a subie comme l'un des articles du programme de la majorité d'alors, il ne s'est pas plus enchaîné à cette mesure qu'à beaucoup d'autres émanées également des anciens partis et sur lesquelles il est revenu sans scrupule chaque fois qu'il y a eu lieu. Du moins, comme Président de la République, l'Empereur actuel essaya-t-il dès l'origine, de corriger les effets de l'expédition par les propositions contenues en sa lettre à Edgar Ney. Il n'a pas tenu à lui, qu'un peu de bien ne se fît dès lors et peu à peu dans les États-Romains. On ne l'a pas voulu, ou on ne l'a pas pu. Sa lettre n'en reste pas moins comme une prophétie, lorsque marquant le but de l'expédition, il disait : Quand les armes de la République et de l'Empire ont été portées au delà de nos frontières, ce n'était point pour y protéger les abus ; mais partout, à l'ombre de notre drapeau, germaient les principes de progrès et de civilisation : Il ne sera pas dit que de nos jours il en soit autrement.

Nous observerons que si le clergé eût voulu amener le gouvernement à se repentir de cette expédition, il n'eût pas agi autrement.

Du reste, il n'y a pas de gouvernement qui ait moins craint que celui de l'Empereur, de dire : En tel cas je me suis trompé ; (ce qui est un grand signe de force). Bien différent en cela de ces gouvernements qui aiment mieux succomber sous le poids de leurs fautes, que de les confesser un seul jour et de les réparer.

On se souvient que dans l'affaire du *Charles-Georges*, après avoir obtenu satisfaction pour l'honneur du pavillon français, et puis aussi mis un terme au prétendu protectorat que l'Angleterre s'était arrogé sur le Portugal, l'Empereur n'hésita pas à déclarer que si l'affaire qui avait amené le conflit était, tout bien examiné, une affaire de traite, il fallait y remédier : car il ne voulait pas de traite des noirs.

On peut tirer de ce rapprochement plus d'une réflexion appropriée aux circonstances présentes. S'il reste encore quelque espoir au parti rétrograde, cet espoir ne sera pas long à s'évanouir.

Les ultra-catholiques disent : A quoi bon avoir fait tout ce

que vous avez fait, si vous ne vouliez aller jusqu'au bout. — Jusqu'à céder la place à Henri V, n'est-ce pas ! Selon le mot de Volney au Premier Consul : Restaurer les prêtres, c'est restaurer les Bourbons.

La conduite de la cour de Rome fait éclater à tous les yeux, que la protection de nos armes est détournée du but pour lequel elle avait été accordée. Car à Rome il est question de tout, excepté de religion. Les affaires religieuses y sont complétement subordonnées aux affaires politiques. Le pouvoir spirituel, étouffé sous le pouvoir temporel, est compromis chaque jour davantage. C'est l'autorité morale de l'Église qui se trouverait en jeu, si l'on n'y prenait garde, si la religion n'était débarrassée de cet attirail temporel qui l'étouffe comme une chape de plomb ; lorsque les ministres suprêmes de l'Église seront déchargés des tracas matériels, qui les absorbent, ils vaqueront sans doute aux choses religieuses.

Quant à la France, son devoir est bien simple. Comme il est impossible de voir actuellement en Rome autre chose qu'un Coblentz, et un Coblentz dirigé à la fois contre le roi d'Italie et contre l'Empereur des Français, contre tous les principes de civilisation et de progrès, de patrie et de liberté, il serait par trop bizarre qu'une telle conspiration se fît à l'ombre du drapeau français.

Donc la France va retirer ses troupes de Rome.

Mais alors, dit-on, d'autres puissances voudront substituer leur protection à la nôtre. — Le principe de non-intervention sera maintenu strictement. Là où la France renonce à intervenir, nul n'interviendra.

Que signifie cet argument sur lequel on voudrait fonder un droit d'intervention perpétuelle : Que Rome n'est pas une capitale comme une autre.

L'Espagne, par l'organe de ses hommes d'État des anciens jours, par ses écrivains, ses orateurs, ses ministres, ses diplomates, a osé exprimer, répéter et soutenir cette idée qu'on ne saurait qualifier autrement que de monstrueuse, à savoir que : Rome est la propriété collective de la catholicité.

Mais Rome n'est pas faite seulement de pierres, mais de cœurs

d'hommes. Et tous ces milliers d'hommes seraient attachés à la glèbe papale, propriété collective de la catholicité, plus que serfs, esclaves et esclaves à perpétuité, sans espoir d'affranchissement, puisque l'affranchissement aurait besoin du consentement de l'univers!

Qu'importe, répond l'Espagne officielle, pourvu que l'organe de la vérité qui m'est nécessaire, soit visiblement libre et que mon salut spirituel soit assuré.

Mais c'est là le fondement même de l'esclavage, ce serait la servitude étendue des individus aux nations.

Qu'importe, disait-elle aussi, que ceux qui travaillent pour moi soient esclaves, pourvu que mes plantations soient cultivées et que mon empire soit prospère.

Or ces violations des lois divines et humaines ne produisent jamais que misère matérielle et misère morale. Où est aujourd'hui l'immense empire des Espagnes sur lequel ne se couchait pas le soleil? Avec de telles théories où serait demain la catholicité? — On voit où l'application de faux principes politiques l'a réduite dès aujourd'hui.

Mais si l'Espagne très-catholique est hostile à l'unité italienne, il y a lieu de penser que c'est là bien plus l'opinion de la cour que l'opinion du peuple espagnol, qui a souffert comme le peuple italien par des causes analogues, et qui, lui aussi, est appelé à de grandes destinées. La cour, qui est de la famille des Bourbons, voit sans doute les événements d'Italie au travers des intérêts de famille plus que d'après les lumières d'une saine politique et d'un véritable esprit religieux.

D'ailleurs Sa Majesté très-fidèle le roi de Portugal a de suite reconnu le nouveau roi d'Italie.

On peut être assuré que, la France se retirant, nulle puissance catholique ne voudra ou ne pourra intervenir. Du reste, outre le *veto* opposé à toute violation du principe de non-intervention, il y a certaines précautions pratiques qui doivent accompagner notre départ.

On avait mis en avant que l'Empereur conservait sa garnison à Rome en vue d'une guerre prochaine et que c'était dans l'intérêt de l'Italie. Les Italiens, qui sont assurément les meilleurs

juges de ce qui est leur propre intérêt, penseraient différemment. Puis il y a moins loin de Chambéry à Vérone que de Rome au Mincio.

Quant à la présence de nos soldats à l'occasion d'un conclave, nous ne voyons pas bien, dans le cas de la mort du Pape, en quoi notre force matérielle ajouterait à notre force morale, ni en quoi le choix du nouveau Pape serait meilleur ou pire parce qu'il aurait lieu avec ou hors notre présence. Il est certain que la tranquillité publique serait aussi bien maintenue par les troupes italiennes que par les troupes françaises. Les soldats ni les généraux, de l'une ni de l'autre nation, n'ont la prétention de dicter le choix du saint-esprit. Et le choix qui réjouira l'Italie, réjouira par là même la France, puisque nous avons les mêmes principes et poursuivons le même but.

Le motif pour lequel l'Empereur a si longtemps et malgré lui laissé à Rome l'armée d'occupation, c'est son désir sincère de réconcilier ces deux grandes forces sociales : la religion et la patrie.

Il a voulu prévenir une séparation violente qui serait un malheur général, et la présence de nos troupes a empêché plus d'un coup de tête. Il a pensé que la Papauté et l'Italie se feraient dans leur commun intérêt des concessions mutuelles. Il est obligé d'avouer que l'Italie seule s'est montrée disposée à en faire.

L'Empereur a promis de sauvegarder les intérêts de l'Église et de ne point sacrifier les droits de la nation italienne.

Nous touchons au terme de l'épreuve.

A ceux qui disent : l'expédition de Rome a été faite pour ne point laisser la capitale où le catholicisme a son siége suprême aux mains d'un parti révolutionnaire, il est aisé de répondre aujourd'hui : l'expédition de Rome ne peut aboutir à laisser la ville éternelle aux mains d'un parti réactionnaire et conspirateur qui s'impose au Pape même et le domine.

Quand l'assemblée française a envoyé notre flotte à Civita-Vecchia, il a été hautement déclaré que nous n'entendions pas imposer aux habitants une forme spéciale de gouvernement ; et

il était dans le désir de tous qu'il y eût à Rome un gouvernement constitutionnel et sagement libéral.

Si le Pape n'a point constitué ce gouvernement de liberté modérée qui eût calmé bien des ressentiments et épargné bien des souffrances, Victor-Emmanuel l'a établi. La liberté constitutionnelle a rayonné de Turin sur toute la Péninsule. C'est elle plus que tout le reste qui a attiré tous les Italiens à lui et en a fait une nation. Maintenant les Romains sur lesquels est tombé un reflet de cette liberté, lointaine d'abord et qui s'est rapproché d'eux, veulent entrer en possession de la loi qui la donne. Les Romains sont dans leur droit. Et les puissances qui redoutaient en 1849 l'autorité des triumvirs, peuvent trouver aujourd'hui, que l'autorité constitutionnelle de Victor-Emmanuel sera une garantie d'ordre politique et de liberté religieuse plus grande que celle qui est offerte par l'autorité rétrograde des cardinaux.

V

En répondant le 21 juin à la note par laquelle le ministre des affaires étrangères de France, M. Thouvenel, faisait connaître, le 15 juin, que l'Empereur reconnaissait Victor-Emmanuel comme roi d'Italie, le ministre des affaires étrangères d'Italie, M. le baron Ricasoli, terminait par ces mots :

« Notre vœu est de rendre à l'Italie sa glorieuse capitale; mais notre intention est de ne rien ôter à la grandeur de l'Église, à l'indépendance du chef auguste de la religion catholique. Nous aimons par conséquent à espérer que l'Empereur pourra dans quelque temps rappeler ses troupes de Rome sans

que cette mesure fasse éprouver aux catholiques sincères des appréhensions que nous serions les premiers à regretter. Les intérêts mêmes de la France, nous en avons la conviction, décideront le gouvernement français à prendre cette détermination. Tout en laissant à la haute sagesse de l'Empereur d'apprécier le moment où Rome pourra être sans danger laissée à elle-même, nous nous ferons toujours un devoir de faciliter cette solution, et nous espérons que le gouvernement français ne nous refusera pas ses bons offices pour amener la cour de Rome à accepter un accord qui serait fertile en conséquences heureuses pour l'avenir de la religion aussi bien que pour le sort de l'Italie. »

Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas une seule garantie, ni morale ni matérielle, qui n'ait été offerte par les ministres italiens pour l'indépendance du Souverain-Pontife.

C'est ce dont chacun sera convaincu dès que le moment sera venu de publier ces importants documents.

Dans les jours de réflexion qui sont encore laissés au Saint-Père, la vérité lui apparaîtra-t-elle. Il nous semble difficile qu'il en soit autrement, s'il prie Dieu en se dégageant entièrement de toute préoccupation terrestre, et s'il interroge ce cœur d'Italien qui a battu si noblement et si fort pour la patrie italienne.

Des heures de défaillance ont pu lui venir à lui aussi en sentant durant tant d'épreuves combien le triomphe était difficile. Mais en la voyant relevée, cette nation qu'il a rêvée, qu'il a aimée, qu'il a bénie en esprit, pourquoi ne la bénirait-il pas, à présent, qu'elle est née à l'indépendance et à la liberté, et qu'elle est là toute glorieuse de vingt batailles, toute resplendissante de ses sacrifices ?

Voici une nation catholique entre toutes, qui n'a jamais eu de sectes, qui est restée non-seulement l'arche sainte de l'Église, mais le siége de la souveraineté spirituelle, et qui demande à être bénie par l'Église, et la Papauté la repousserait en détournant les yeux !

Ce serait une chose bien grave pour la Papauté que de déla-

rer *urbi et orbi* que son existence à elle est incompatible avec celle d'une nation, que l'Italie et la Papauté ne peuvent coexister. Toutes les nations se sentiraient frappées par cet anathème tombé sur une nation sœur. Mais à qui aujourd'hui fera-t-on renoncer à l'idée de patrie !

On a vu des rois abdiquer pour éviter d'inutiles effusions de sang, pour empêcher la guerre civile ; pourquoi le père commun des fidèles, le vicaire de celui qui est mort pour le salut des hommes, n'abdiquerait-il pas spontanément un pouvoir temporel avec lequel il ne peut plus faire aucun bien et qui est la cause de si grands déchirements.

Que Pie IX se rappelle l'enthousiasme qu'il excita quand il prononça le mot Italie. Ah ! s'il pouvait, par un élan du cœur, revenir à l'esprit de ces beaux jours, il retrouverait en un clin d'œil toute la popularité des premières années.

Il est bien tard, sans doute, pour pouvoir s'abandonner à de pareilles espérances.

Ce sera du moins une consolation bien grande pour l'Italie comme pour la France, que rien n'ait été négligé pour la concorde et la conciliation.

Si la cour de Rome s'obstine, alors il n'y a plus qu'à faire appel au peuple romain. Le plébiscite aura lieu sous les yeux de l'armée française. Qui le suspectera ? Et, le lendemain, si Victor-Emmanuel est appelé à régner dans Rome, les troupes françaises seront successivement relevées par les troupes italiennes, afin que rien ne soit laissé au hasard et que nul désordre ne puisse avoir lieu.

Et le roi d'Italie publiera alors l'accord intervenu entre lui et les puissances catholiques en vue de l'indépendance du Saint-Siége et de la splendeur de la religion.

Le Pape, ensuite, fera ce qu'il voudra. Il restera ou il partira. A lui la responsabilité des divisions religieuses. Il réfléchira sans doute et verra que quitter Rome quand une liberté plus grande qu'à aucune époque est laissée au culte, et avec des ressources plus considérables que jamais pour l'œuvre religieuse, et cela pour se réfugier dans le camp de la réaction européenne,

ce serait perdre son pouvoir spirituel lui-même. Car à de tels signes qui pourrait reconnaître l'organe infaillible de la vérité d'en haut?

Rome sera à la fois la capitale de l'Italie et le siége de l'Église. On disait que cela ne se pouvait. Ce sont de ces incompatibilités qui n'existent qu'aux yeux de ceux qui ne regardent que dans le passé. Mais si l'on imaginé que l'Europe nouvelle sera unie par des liens fédératifs, pourquoi les capitales des nations ne seraient-elles pas le siége : celle-ci de la Cour de Cassation européenne, comme centre juridique; celle-là du Congrès européen, comme centre législatif; une autre, de l'Amirauté européenne, comme centre maritime; une autre, du Maréchalat européen, comme centre militaire; de même que la Ville Eternelle serait le siége du Pape et du Sacré-Collége, comme centre religieux.

Pas n'est besoin de craindre qu'une fois le pouvoir temporel des Papes disparu, il n'y ait partout des rois et des empereurs se faisant chefs et patriarches de leur Église. Cette crainte de tzarisme n'est pas de saison. Les peuples sont trop éclairés pour qu'on renouvelle Henri VIII ou Pierre Ier. Il s'agit précisément de faire disparaître dans Rome cette confusion des deux pouvoirs, source du plus intolérable despotisme.

Faisons donc notre devoir, advienne que pourra! Et notre devoir présent, c'est que Rome soit laissée à elle-même. Double capitale : Capitale de l'Italie et Siége du Souverain-Pontificat.

Quand la France dira : Aux jours d'épreuve, c'est moi qui vous ai protégé. Quelle force vous ai-je refusée pour que vous puissiez réformer votre pouvoir temporel et le faire durer? Si vous ne l'avez pas fait, ce n'est pas ma faute. Il vous reste le pouvoir spirituel, essayez de ne pas le perdre. Et, pour cela, mettez-vous à la tête de toutes les nobles et grandes idées; patronez-les pour les épurer.

Et quand l'Italie ajoutera : Quelle garantie vous ai-je refusée? Régnez sur les âmes, montrez-nous des voies nouvelles, appelez-nous à de nouveaux sacrifices, à une plus complète diffusion des principes du Christ.

Alors, la Papauté agira selon ses inspirations. Mais elle ne pourra se plaindre. Qui voudrait voir dans le Pape un martyr?

Si le Pape bénit l'Italie, alors de nouveaux jours commenceront pour l'Eglise; sinon, que les destins s'accomplissent. Mais Rome n'en sera pas moins la capitale de l'Italie.

24 Août 1861.

FIN.

4

GARANTIES

DONNÉES PAR

LE ROI D'ITALIE

POUR

L'INDÉPENDANCE DU SAINT-SIÉGE



PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE, ÉDITEURS

97, RUE DE RICHELIEU, ET PASSAGE MIRÈS, 36

1861



GARANTIES

DONNÉES PAR

LE ROI D'ITALIE

POUR

L'INDÉPENDANCE DU SAINT-SIÉGE

La question romaine touche à sa solution. Cela a beaucoup tardé; mais comment s'en étonner, si l'on réfléchit que le fait qui s'accomplit est l'un des plus grands qu'il puisse être donné aux hommes de contempler?

Il s'agissait que Rome devînt la Capitale de l'Italie sans cesser d'être le Siége suprême de la Catholicité; c'est-à-dire qu'une grande nation achevât de se constituer dans les conditions nécessaires à son unité et à son indépendance, et que la religion de trois cent millions d'hommes, loin de rien perdre à ce que son Souverain Pontife fût déchargé du pouvoir temporel, y gagnât en splendeur, en influence et en liberté.

Le droit de la nation sur sa Capitale était incontestable; et la prise de possession était une conséquence forcée de la proclamation et de la reconnaissance du Roi d'Italie. L'entrée de Victor-Emmanuel à Rome se trouve d'autant plus

rapprochée que le nombre des puissances qui l'ont reconnu est déjà plus grand.

Il fallait auparavant concilier les droits de la nation et les intérêts de l'Église. Le Gouvernement du Roi est allé au devant des désirs des puissances.

Le Président du Conseil des ministres faisait devant le parlement national, en la séance du lundi 1er juillet, cette déclaration que nul n'a oubliée, mais qu'il est bon de rappeler :

« Oui, nous voulons aller à Rome. Rome, séparée politi-
« quement du reste de l'Italie, resterait un centre d'intri-
« gues et de conspirations, une menace permanente contre
« l'ordre public. Donc, aller à Rome est pour les Italiens
« non-seulement un droit, mais une inexorable nécessité. Et
« comment devons-nous y aller? Le Gouvernement du roi,
« sur ce point principalement, sera franc et précis. Nous ne
« voulons pas aller à Rome à l'aide de moyens insurrec-
« tionnels, intempestifs, téméraires, insensés, qui puissent
« mettre en péril les faits acquis et compromettre l'œuvre
« nationale.

« Nous voulons aller à Rome de concert avec la France.
« Vous l'avez déclaré vous-mêmes dans la mémorable
« séance du 27 mars. Le Gouvernement ne peut pas se sé-
parer de la décision du parlement.

« Nous voulons aller à Rome, non pour détruire, mais
« pour édifier, pour offrir un moyen à l'Église, pour lui ou-
« vrir une voie qui lui permette de se réformer elle-même ;
« pour lui donner cette liberté et cette indépendance qui
« peuvent l'aider et la stimuler à se régénérer dans la pu-
« reté du sentiment religieux, dans la simplicité des mœurs,
« dans la sévérité de la discipline, dans toutes ces vertus
« qui, au grand honneur et à la gloire immortelle du ponti-

« ficat, ont rendu si illustres et si vénérés ses premiers « siècles ; à se régénérer enfin dans le franc et loyal aban- « don de ce pouvoir entièrement contraire au grand but, « tout spirituel, de son institution.

« Le Gouvernement ne croit pas la route facile, mais il « puise courage et confiance dans la grandeur même de « l'œuvre et dans la force de la conscience publique.

« La révolution italienne est une grande révolution, par « cela précisément qu'elle ouvre une ère nouvelle. L'Italie « a eu cette grande fortune de jeter les bases non-seulement « de son propre avenir, mais de l'avenir de l'humanité en- « tière.

« Ainsi, la sainteté et la justice de notre cause, le bon « sens, la prudence dans l'attente, la hardiesse dans l'ac- « tion en temps opportun, la fermeté, la persévérance, nous « ont conduits sur cette voie, nous ont aidés à arriver à ce « point : j'ai la confiance qu'ils nous aideront aussi à attein- « dre le but. »

Ces paroles ont été accueillies par d'unanimes applaudissements au dedans et au dehors. Elles ont ému en France comme en Italie. L'opinion s'est de plus en plus prononcée dans ce sens.

Les communications ont été incessantes entre Turin, Paris et Rome. Il n'y a pas de concessions compatibles avec l'honneur et la sécurité de la nation que le Roi d'Italie ne soit prêt à faire. Les garanties offertes sont de nature à calmer tous les scrupules, à tranquilliser les âmes sincèrement religieuses.

Si la Cour de Rome, fidèle à sa tradition, ne sait pas céder, du moins elle comprend qu'il lui faudra se résigner, et elle ne compte plus sur un martyre que personne ne songe à lui donner. Quant au Gouvernement impérial, il

veut saisir l'occasion de mettre fin à une occupation désormais sans objet : on peut croire qu'il a désiré paraître avoir la main forcée par l'opinion de son propre pays.

Les délais n'ont servi qu'à généraliser les sympathies et les vœux pour la solution désirée par les Italiens, qui est : Qu'un plébiscite ait lieu à Rome, comme il a été pratiqué ailleurs, et que les troupes françaises soient remplacées par les troupes italiennes.

C'est là aussi le sentiment universel en France, si l'on excepte une poignée de rétrogrades qui masquent leurs passions politiques d'un voile religieux, mais dont les clameurs ne font illusion à personne, car on sait qu'ils crient d'autant plus fort qu'ils se sentent plus isolés. Il n'y a donc plus à hésiter.

Si le Gouvernement du Roi a pu dire en toute vérité qu'aller à Rome était pour les Italiens non-seulement un droit, mais une inexorable nécessité, le Gouvernement de l'Empereur a pu se convaincre par les derniers événements que sortir de Rome était pour les Français non-seulement un devoir, mais un besoin impérieux.

Donc, d'un moment à l'autre, le Roi d'Italie, appelé par le vote unanime du Peuple Romain, comme il l'a été par celui de toute la population de la Péninsule, recevra Rome des mains de son puissant allié comme il en a déjà reçu Milan.

Cette victoire morale de l'Empereur Napoléon sur le parti clérical n'est pas moins glorieuse que ne l'a été le triomphe de ses armes sur l'Autriche. Elle était plus difficile; mais elle est complète, puisque l'immense majorité en Europe applaudit par avance à la remise de Rome par l'Empereur au Roi, et que ce grand changement va se faire sans secousse, mais naturellement, comme une chose dont les adversaires même sont obligés de confesser en leur con-

science l'urgence et la justice. L'Italie en sera reconnaissante envers la France dix fois plus encore qu'elle ne l'a été pour la délivrance de la Lombardie.

Le Roi d'Italie, on peut en être assuré, n'aura pas moins à cœur que l'Empereur Napoléon de sauvegarder les intérêts religieux que la présence des Français à Rome a eu pour but de protéger. Le jour de son entrée triomphale à Rome, il en prendra l'engagement solennel devant l'Italie et devant la France, devant la Ville et devant le Monde. Aussi ce jour ne restera-t-il pas moins béni par les âmes pieuses que par les cœurs patriotiques : car la consommation de l'unité italienne sera pour l'Église catholique le commencement d'une liberté toute nouvelle.

Il est bon qu'on sache que le Gouvernement du Roi est résolu à donner à l'Église en Italie une liberté telle qu'elle n'en jouit en aucun pays du monde.

Ainsi, la nomination directe des évêques par l'autorité ecclésiastique sans l'intervention de l'État, le droit de réunion des synodes et des conciles, la libre correspondance avec le Pape et une latitude complète pour la publication des mandements et l'expédition des bulles; tous ces avantages auxquels l'Église attache un si grand prix et qu'elle réclame vainement de la plupart des gouvernements, la nation italienne, dès le premier jour, les accorde spontanément.

Il est probable que l'exemple de l'Italie sera suivi par les autres pays, d'autant plus que, la Papauté ayant été rendue à l'exercice exclusif de son autorité spirituelle, on n'aura plus le motif ou le prétexte de se prémunir contre les empiétements d'un souverain étranger.

D'ailleurs, on a pu constater, par ce qui se passe en

France, que la nomination des évêques par le gouvernement ne produit pas les résultats qu'on espérait, mais compromet plutôt sa responsabilité. Les conciles publics de 1850 ont eu moins d'inconvénients, on l'avouera, que les conciliabules secrets d'aujourd'hui; la libre communication avec le Pape est sans dangers, on le voit par la Belgique: ce sont là des entraves d'un autre âge, qui, avec nos postes et nos chemins de fer, sont forcément vaines ou seraient odieuses. La liberté de la presse rend illusoire la nécessité de l'autorisation de l'État pour l'introduction des bulles; et quant aux mandements, on trouve dans l'opinion publique et la loi commune plus de garanties que celles qu'on avait autrefois dans les recours au Conseil d'État pour les cas d'abus.

Il y a des mesures nécessitées par le besoin qu'avait l'État de se défendre contre la domination de l'Église et qui étaient de véritables représailles; mais en un temps de publicité et de liberté nationale il en doit être autrement.

De même, toutes les libertés sollicitées ailleurs avec tant d'insistance et si peu de succès par l'Église pour l'enseignement et les associations religieuses, le Gouvernement du Roi les concède sans hésitation.

Car il est plein de confiance dans le bon sens des populations, dans leur esprit politique, dans leur patriotisme. C'est un bien grand signe de maturité chez un peuple qu'il n'ait pas besoin de ces protections légales dont les gouvernements ont presque partout jugé nécessaire d'entourer la faiblesse des individus.

Et pour tout cela il n'est pas besoin d'un concordat: une déclaration du Gouvernement italien suffit. Ce sera son premier acte dans Rome.

Cette Déclaration des libertés religieuses par l'Italie, véri-

table pendant de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen par la France, fera, elle aussi, le tour du monde, pour la plus grande gloire de la Chrétienté et des Nations.

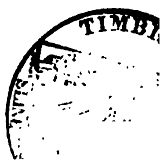
Mais rien de tout cela n'était possible tant que durait le pouvoir temporel de la Papauté. La situation anormale de la Papauté dans la Péninsule avait pour conséquence la situation anormale de l'Église dans le reste du monde.

On a tant répété que le pouvoir temporel était, de nos jours encore, une condition d'indépendance et de force réelle pour l'Église, que beaucoup de gens de bonne foi ont fini par le croire.

Mais un examen réfléchi doit aisément convaincre du contraire :

D'abord, ce pouvoir n'existe plus que de nom, puisque sans troupes étrangères il ne pourrait se soutenir. D'où il résulte une situation impossible. Pouvez-vous, leur dit-on, vous soutenir par vous-même? — Non. — Quand le pourrez-vous? — Nous ne savons. — Que faites-vous pour le rendre possible? — Rien. — Modifiez-vous pour ramener à vous les populations. — *Non possumus.*

Et cela dure depuis des années. Mais pour personne cela ne peut durer plus longtemps, car c'est absurde, et l'on ne saurait apercevoir aucune issue. Une nation est ainsi empêchée de vivre de sa plénitude de vie et sans profit pour l'Eglise, car il faut bien ajouter qu'il y a là un dommage pour la religion, et le plus grave de tous. Ne pouvoir subsister que par la force des baïonnettes étrangères, c'est pour un pouvoir l'aveu qu'il est le plus mauvais des gouvernements. L'appui étranger le fait paraître le moins libre. La confusion des deux autorités spirituelle et temporelle fait que les populations accusent la religion de ce qu'ils souf-



frent politiquement et se détachent de l'Église. Ce qui, en dépit de toutes les rigueurs, doit amener ce résultat, que le peuple le plus directement soumis à l'influence de l'Église serait le plus indévot. Qu'on juge de l'effet moral produit chez les nations, de savoir que ce soit au centre même de la religion qu'on est le plus irreligieux.

Tel est le premier fruit du pouvoir temporel aujourd'hui.

Nous ajouterons que, si les soucis matériels sont toujours ce qui détourne le plus des pensées religieuses, le pouvoir temporel, en lui-même et abstraction faite des époques de trouble, loin de faciliter au Saint-Père sa mission, qui est d'éclairer les âmes conformément aux lumières de l'Esprit-Saint, lui est plutôt une entrave.

Ceux qui ont doté l'Église l'ont fait, peut-on croire, pour que le Souverain-Pontife fût plus libre d'esprit, comme en une retraite sainte, à l'abri des querelles mondaines, loin des horreurs de la guerre. Mais en voyant aujourd'hui le Pape, lui homme de paix au milieu des armes, homme de prière au milieu des disputes quotidiennes, homme de pardon au milieu des colères et des haines, on doit convenir que le but n'est plus rempli. Force est donc d'aviser.

Il faut remplacer les moyens anciens par des moyens appropriés à notre époque. La sûreté qu'autrefois on cherchait derrière les créneaux des villes ou les ponts-levis des châteaux-forts, on la trouve aujourd'hui dans le droit des gens, la loi commune et la douceur des mœurs. La puissance spirituelle, pour être respectée, n'a plus besoin maiutenant d'être flanquée d'un pouvoir temporel qui la compromet, puisqu'il est contraire à l'esprit du siècle et à la volonté nationale. Il suffira que le Souverain-Pontificat

soit placé sous la sauvegarde des Puissances. Cela seul sera efficace.

Et c'est ce qu'assurera la Convention émanée de l'initiative de S. M. le Roi d'Italie.

Le pouvoir temporel, constitué dans les siècles passés en vue d'assurer l'indépendance du Saint-Siége, ne répondant plus au but pour lequel il a été établi, est et demeure aboli.

La sécurité personnelle du Pape est confiée à la loyauté filiale de S. M. le Roi d'Italie, et l'indépendance du Saint-Siége placée sous la garantie des Puissances. La personne du Pape est inviolable et sacrée ainsi que celle des membres du Sacré-Collége.

Les pays qui formaient les États de l'Église et le patrimoine de Saint Pierre sont, conformément aux vœux et suffrages des populations, réunis au royaume d'Italie.

Rome, capitale de l'Italie, reste le siége du Souverain-Pontificat.

Sa Sainteté exercera le Pontificat en conservant tous les honneurs dont elle a joui jusqu'ici.

Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des Puissances près du Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir près des Puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

Le Pape conservera sa propagande, sa pénitencerie et ses archives.

Les biens et palais du Saint-Père, tant à la ville qu'à la campagne, seront exempts de toutes impositions, juridictions et visites domiciliaires.

L'Église et la place de Saint-Pierre, et les palais du Vatican avec leurs dépendances, appartiennent à Sa Sainteté et à ses successeurs.

Le Saint-Siége recevra comme une sorte de dîme des revenus publics de ses anciens États. Par conséquent une rente perpétuelle de..... sera inscrite au Grand-Livre de la Dette nationale italienne.

Chaque Puissance est invitée à constituer au Saint-Siége une rente annuelle d'un chiffre proportionnel à la population catholique des pays, et ce à titre de Denier de Saint Pierre.

Le Pape sera supplié de choisir autant que possible les cardinaux dans les diverses nations, en ayant égard au nombre des âmes catholiques qui les composent.

Une rente égale de.... sera constituée par chaque nation pour chaque cardinal choisi dans son sein.

Il sera fourni au Saint-Père par chaque langue ou nation catholique un certain nombre de gardes d'honneur choisis par les ambassadeurs ou légats du Pape, et entretenus aux frais de chaque pays.

Durant la vacance du Saint-Siége, ni foule ni troupe autre que les gardes pontificaux ne pourra approcher à une distance moindre de ..... du palais du Conclave.

S. M. le Roi d'Italie, tant en son nom qu'au nom de la Nation qui l'a élu, prend en présence de Dieu et à la face du monde l'engagement solennel vis-à-vis des gouvernements et des peuples de protéger la personne du Pape, de veiller à ce que l'indépendance du Saint-Siége reste entière, et que les prescriptions nécessaires à cette indépendance soient maintenues.

Un tel acte, auquel le Saint-Père ne peut qu'acquiescer, et auquel souscriront naturellement S. M. Très-Chrétienne l'Empereur des Français et S. M. Très-Fidèle le Roi de Portugal, sera ensuite présenté à l'adhésion des autres puissances catholiques.

Dans le Congrès de Vienne, les puissances qui ont signé l'acte concernant le rétablissement du pouvoir temporel du Pape n'étaient pas toutes catholiques. Ici aussi pourront venir s'ajouter les signatures des puissances qui, sans avoir la qualification de catholiques, ont pourtant sous leur autorité un assez grand nombre de catholiques.

La signature du Pape est inutile. Pourquoi donner ouverture peut-être à un cas de conscience? C'est par les actes que le Saint-Père sentira les bienfaits de la Convention.

On a vu se constituer de petites nations qui se maintiennent indépendantes sans forteresses, par leur vitalité propre et sous la garantie des puissances européennes; elles ont des voisins puissants et hostiles, mais elles sont protégées par le droit public des nations. A plus forte raison la personne du Pape peut-elle être aisément protégée par un moyen analogue.

Autrefois, les ambassadeurs n'allaient qu'accompagnés d'hommes d'armes; aujourd'hui, le droit des gens les garantit plus efficacement. Si l'ambassadeur d'un ennemi est respecté, comment donc ne le serait pas le Père commun des fidèles?

On a dit avec raison qu'il en était de l'Église comme de la femme, de qui la faiblesse fait la force. Ce sera vrai surtout maintenant.

Le Pape trouvera dans l'acte seul dont il s'agit une protection qu'il ne trouvait plus dans ces restes de pouvoir

féodal auxquels par habitude il attachait une cause de force, et qui n'étaient plus pour lui qu'une source d'embarras.

Alors délivré des entraves terrestres, le Pape pourra en toute liberté morale gouverner l'Église, en raffermir la discipline, en épurer le sacerdoce, en développer les dogmes dans le véritable esprit de l'Évangile.

Alors aussi le Pape pourra exercer sur les Princes et les Peuples sa haute mission de médiateur, puisqu'il n'aura visiblement nul ménagement à garder. Et sa parole aura d'autant plus d'action qu'on n'y pourra plus apercevoir aucune fin temporelle.

Alors surtout le Pape pourra convier les puissances chrétiennes à de nouveaux devoirs chrétiens, hâter le relèvement des nations qui souffrent, en groupant les forces pour les aider; vivifier d'un souffle religieux les entreprises lointaines que poursuivent les armées et les flottes des nations civilisées, et recevoir ainsi pour l'Église le tribut de la reconnaissance des deux hémisphères. Quel rajeunissement pour l'Église et quelle vie nouvelle!

Et en même temps quelle joie pour l'Italie! Car, si tout Italien a un culte pour l'Italie, l'Italie entière a une adoration pour Rome, double sanctuaire de sa foi et de sa nationalité.

Tant qu'il n'y avait pas de nation italienne relevée et constituée, mieux valait encore que Rome fût au Pape que d'être au pouvoir d'un prince étranger. Tant que Rome ne pouvait pas être capitale de l'Italie, les Italiens patientaient. Mais aujourd'hui que l'Italie est, ils veulent rentrer en possession de ce foyer maternel, non pour en éloigner le Saint-Père, mais pour lui dire avec tendresse et respect : Soyez

notre hôte. Restez et bénissez-nous. La maison de vos fils sera toujours la vôtre.

Que de vérités sont déjà descendues de la Ville Éternelle! C'est du haut du Capitole que Rome a dit à tous les hommes de toutes races : Soyez citoyens! C'est du haut du Vatican que Rome a dit à tous les hommes de toutes races : Soyez chretiens! Quel frémissement d'allégresse et quel progrès quand du haut tout à la fois du Capitole et du Vatican Rome bénira tous les peuples de la terre en disant : Soyez chacun de vous une nation comme la France et l'Italie, et aimez-vous de peuple à peuple comme des frères!

C'est ce qui explique la grande parole du premier ministre d'Italie, quand, en affirmant devant le Parlement les droits de la nation, il disait qu'une ère nouvelle s'ouvrait, que l'Italie jetait les bases non-seulement de son propre avenir, mais de l'avenir de l'humanité entière.

Il ne fallait rien moins qu'une telle foi pour surmonter les difficultés, et réaliser les vœux de la nation, ainsi exprimés unanimement par le Parlement italien :

Chambre des députés (27 mars). — La Chambre, après avoir entendu la déclaration du ministère, ayant la confiance que, la dignité et l'indépendance du Pontife étant assurées ainsi que la pleine liberté de l'Église, l'application du principe de non-intervention aura lieu de concert avec la France, et que Rome, capitale acclamée par l'opinion nationale, sera rendue à l'Italie, passe à l'ordre du jour.

Sénat du royaume (9 avril). — Le Sénat, ayant la confiance que les déclarations du Gouvernement du Roi pour la pleine et loyale application de la liberté religieuse inspireront à la France et à la société catholique entière l'assurance

que l'Union à l'Italie de Rome, sa capitale naturelle, s'accomplira en garantissant à la fois la splendeur et l'indépendance de l'Église et du Pontife, passe à l'ordre du jour.

Enfin aura disparu le dernier obstacle qui s'opposait à ce que la question romaine fût résolue définitivement, puisque ainsi sera réalisée la condition mise par le Gouvernement de l'Empereur au retrait de ses troupes de la Ville Éternelle, quand il a dit : « La France continuera d'occuper Rome, tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts qui l'y ont amenée. »

20 Septembre 1861.

APPENDICE*

—

Il n'est peut-être pas sans utilité de mettre sous les yeux du public européen les pages suivantes, expression de vœux qui, tout impatients qu'ils puissent paraître, n'en sont pas moins assurément légitimes. Cela témoigne des difficultés qu'éprouve un Gouvernement ami à modérer les ardeurs de la nation, et démontre les inconvénients qu'il pourrait y avoir pour la tranquillité de la Péninsule, et par conséquent de l'Europe, à retarder plus longtemps une solution devenue inévitable.

La Question de Rome.

1er août 1861.

I

Les provinces napolitaines ont été ces jours derniers le théâtre de graves événements.

La réaction, de longue main préparée et ourdie dans Rome, a attristé ces pays par des scènes sanglantes et des horreurs inouïes. Les populations, fortement émues, surtout par l'audace des brigands, ont été mises à de bien rudes épreuves. L'arrivée du général Cialdini et les mesures adoptées par le gouvernement central ont vite et en grande partie réduit le mal, et nous espérons que bientôt on pourra dire l'ordre *quasi* complétement rétabli. Mais peut-on, avec une égale certitude, affirmer que cela durera longtemps ? Il est permis d'en douter.

Un grand nombre des bandes mises en fuite se sont reformées, et d'autres se reformeront sur le territoire romain. Et là, dans

* Les articles suivants sont traduits de l'*Opinione*, journal semi-officiel de Turin.

ce centre et foyer de tentatives coupables, là où bourboniens et cléricaux trouvent *impunément* leurs bases d'opérations, là se renoueront les hordes des brigands, se réorganiseront bientôt les conjurations, et, malheureusement, dans une époque peu éloignée, le télégraphe pourra nous apporter la nouvelle d'autres déplorables entreprises.

Ces paroles ne doivent point résonner comme d'inutiles prophéties de désastres; non, ce n'est pas un caprice de figures de rhétorique qui nous les dicte. C'est l'amour de la patrie commune qui, en nous donnant le pressentiment de malheurs, nous inspire en même temps le désir ardent de découvrir le siége du mal pour recourir au remède avec un égal courage. Et ce remède doit avoir surtout le caractère préventif. Ici il ne s'agit pas de précautions plus ou moins rigoureuses de police : c'est sur un tout autre terrain qu'est la question.

Peut-être on nous dira : « Vous ne traitez point là un sujet nouveau; vous ne faites que reproduire une proposition déjà tant et tant de fois mise en avant. C'est précisément le motif qui nous pousse à la répéter. Et comme à de graves raisons de nécessité politique nous n'avons vu opposer que quelques phrases ayant trait uniquement à la *convenance*, nous y trouvons précisément une raison d'insister.

II

L'anomalie d'un lieu de refuge pour les brigands et aventuriers de toute espèce au milieu du nouveau royaume, et en abus de la protection du drapeau français, est une chose tellement absurde, que tant qu'elle dure il est impossible de garder le silence. Un pouvoir odieux aux sujets sur lesquels il pèse, une coterie, ennemie mortelle de l'Italie, qui, après avoir perdu presque tous ses territoires, pressent qu'elle en perdra le dernier lambeau le jour où les Français l'abandonneront, ne cessera jamais, ne peut jamais cesser ses continuelles tentatives de réaction. Nous disons qu'elle ne le peut dans son intérêt, puisqu'il ne lui reste aucune autre espérance de retour vers le passé que dans des désordres intérieurs, quels qu'ils soient, des provinces libres. Et cette espérance ne va pas jusqu'à penser réacquérir ce qui a été perdu ; mais ce n'est pas une faible consolation pour eux que d'empêcher l'Italie de pouvoir se constituer. Cette tactique n'est un mystère pour personne.

Pouvant donc à son aise assaillir sans la crainte d'être à son

tour poursuivi en sa tanière, le parti bourbonien et clérical ne surseoira aux menées, aux invasions, aux expéditions des bandes, que juste le temps nécessaire pour les organiser.

Quant à tromper la vigilance des troupes italiennes tout le long de la frontière, il ne faut point se faire illusion, la nature des lieux y prête malheureusement beaucoup trop. Pour peu que l'on considère la ligne démesurément étendue qui depuis les monts de Terracine court jusqu'à la Sabine, aujourd'hui réunie à l'Ombrie, les chaînes de montagnes et les forêts quasi-continues qui se trouvent sur toute la longueur de cette même ligne, il n'est pas possible que le gouvernement italien puisse disposer d'une armée comme il en faudrait une pour fermer tout pasage de Rome sur les confins napolitains. Et eût-il cette armée, que nous ne devons ni ne pouvons oublier le Mincio et le Pô. Le gouvernement français, on nous l'assure, fera, près du gouvernement pontifical, d'énergiques réclamations pour que ces enrôlements et expéditions cessent. Mais il en a toujours fait, et avec quel fruit? Est-ce que l'influence de l'Empereur des Français a été une seule fois efficace auprès du Vatican? Tout le monde l'a vu et le sait.

Il est pourtant hors de doute que l'unique remède pour faire instantanément cesser les réactions serait que la solution de la question romaine permît au gouvernement italien d'occuper Rome et son territoire. Nous aimons à déclarer à ce propos que nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui affirment la nécessité d'avoir Rome pour capitale du royaume comme l'*unique* moyen de pouvoir gouverner Naples et ses provinces. Nous croyons, au contraire, que la question, à ce point de vue, n'est ni vraie ni utile aux Romains ni aux Italiens en général. Mais nous insistons sur la nécessité que les Français évacuent Rome et que les troupes italiennes l'occupent, pour arrêter enfin cette forge des machinations les plus odieuses contre la sûreté du royaume de la nation italienne, et, nous ne craignons pas de le dire, contre la civilisation. Ici il n'y a pas seulement une question politique : il y a une question d'humanité, digne du plus haut intérêt. Il est temps que l'on mette un terme à des horreurs et à des massacres tels qu'on n'en rencontre point dans l'histoire moderne, si nous exceptons l'Espagne, et que l'on épargne un sang inutilement versé, puisque l'état des choses doit démontrer à tous, et principalement à la France, que ces luttes ne peuvent conduire leurs auteurs ou instigateurs à aucun résultat. Ces considérations ont prévalu déjà lors du mémorable siége de Gaëte; pourquoi n'espérerions-nous point qu'elles doivent également prévaloir aujourd'hui, en pré-

sence d'événements qui non-seulement sont analogues, mais ont un développement et des conséquences beaucoup plus graves et plus étendus?

III

L'Empereur des Français a pris l'engagement solennel de protéger à Rome les intérêts catholiques. Mais il a pareillement proclamé à plusieurs reprises qu'il ne sacrifierait point l'Italie à la Papauté.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner la valeur et l'importance que chacun des deux partis a voulu et veut attribuer à ces déclarations. On ne peut assurément dissimuler que le fanatisme ultramontain se soit grandement agité en France pendant ces derniers temps. Mais il ne faut point non plus méconnaître que la bannière catholique et la cause de la Papauté ont servi de prétexte pour satisfaire de tout autres passions et poursuivre des desseins bien différents. Des hommes qui ne sont rien moins que les champions du catholicisme et de la Cour de Rome se sont levés au nom de la Cour de Rome et du catholicisme.

Les partis de l'opposition antidynastique ont seuls usé du terrain. Pourquoi le dissimuler? Ainsi, pendant que l'Empereur, par la présence de ses troupes à Rome, pense protéger la religion catholique en la personne de son chef, les ennemis du gouvernement impérial en France se font de la question de Rome une arme pour le combattre, et ils trouvent là une bannière et un centre de ralliement commun et un souverain qui dirige leur résistance.

Par rapport à l'indépendance du Pontife, peut-on sérieusement affirmer que la garnison française à Rome atteint ce but? Nous ne répéterons que des choses qui, pour être vieilles, n'en sont pas moins vraies, en appelant l'attention sur ce fait, que maintenant, plus que jamais, le Pape et sa Cour dépendent de la Cour de Vienne. Et il n'est pas besoin d'être, nous ne dirons pas plongé dans les mystères diplomatiques, mais initié seulement, pour reconnaître une telle vérité.

Une autre réflexion. Le Pontife et le Sacré Collége, à l'ombre du drapeau français, pensent-ils uniquement à l'exercice du ministère ecclésiastique, aux seuls intérêts de l'Eglise? Nous défions quiconque de nos adversaires de nous prouver cela. Les faits que tout le monde connaît, les faits dont les provinces napolitaines surtout ont tant à souffrir, sont de notoriété publique et sont là pour nous

prouver le contraire. Donc l'intervention des armes françaises, qui, en soutenant le gouvernement temporel du Pape, se propose de protéger les intérêts catholiques, aboutit à encourager en France l'opposition antidynastique, qui ne cesserait point, quand, même par hypothèse, on maintiendrait le *statu quo* en Italie, car elle n'a point abandonné ni n'abandonnera les projets d'une complète restauration.

En attendant, le gouvernemet pontifical, qui n'est rien moins qu'indépendant, mais serf de la politique et du cabinet d'Autriche, applique exclusivement ses soins, non à l'Eglise, mais aux moyens de recouvrer les provinces qu'il a perdues et à l'entretien de l'agitation permanente dans les provinces de Naples.

Quelle est la conséquence pratique de cet état de choses? C'est qu'un brigandage féroce se perpétue dans les provinces limitrophes du domaine pontifical. C'est que les entreprises horribles de ces bandes d'assassins, qu'on voudrait en vain appeler restaurateurs d'un gouvernement qui ne peut les avouer publiquement pour ses propres soldats, se pourront multiplier, à la honte de l'humanité, de la justice, nous ne disons point de la liberté et de la nationalité, ou qu'il nous faudra de grands efforts et de grands sacrifices pour les combattre et y mettre fin.

IV

En politique, on ne procède point toujours d'une manière absolue et avec une entière rigueur de logique. C'est pour cela que nous voyons l'Empereur Napoléon III, après avoir appliqué en premier lieu la *non-intervention*, limiter l'application de ce principe quand on est arrivé à la ville de Rome et au Pape. Mais le but que se propose l'Empereur par cette limitation n'a pas été atteint. Il s'est produit au contraire des effets entièrement opposés. La religion, que l'on veut et que l'on croit protéger, souffre même un grand dommage, et elle est menacée de plus grands dommages encore par la conservation de l'état de choses actuel. Le Pape, que l'Empereur pensait pouvoir amener à la conciliation avec le nouveau royaume italien, s'est fait plus que jamais l'adversaire du Roi et de la nation italienne. Les partisans de l'ultramontanisme en France en ont tiré argument pour attaquer le gouvernement impérial, comme par exemple : qu'en maintenant le Pape à Rome et dans le *Patrimoine* quasi-prisonnier, il semblait ne point vouloir du tout le rétablir dans ses domaines perdus, et le tenir là comme par moquerie, pour que l'opinion européenne, un beau jour, criât

tout d'une voix qu'il convenait de lui enlever encore le reste. Quant au nouveau royaume italien, bien que quelques journaux français aient essayé de soutenir que l'occupation de Rome était une *garantie* pour la nouvelle nationalité grandissante, il n'eut, à cause de Rome, de la cour pontificale, du Bourbon et de tout ce qui est accouru là de scélérats sous la protection du drapeau français, pas une seule heure de paix.

Nous croyons que le moment est venu de définir nettement la position. On dit que le royaume d'Italie aurait dû garantir la sécurité de l'indépendance du Pontife, la splendeur de la représentation du chef de la religion, le libre exercice de sa suprême autorité.

Le gouvernement du Roi Victor-Emmanuel n'a point manqué d'offrir et de proposer d'une manière pratique toutes ces garanties. Et les intentions de la France à l'égard de l'évacuation de Rome n'en paraissent point changées, ou du moins on ne les connaît pas encore.

Cela veut dire que l'état d'agitation et de perturbation des provinces napolitaines surtout menace de durer; cela veut dire que nous devons nous attendre à de nouveaux massacres, à de nouveaux pillages, à de nouvelles cruautés, qu'on commettra dans le seul but d'assouvir une rage féroce, sans avoir même l'illusion d'aucun succès positif.

Nous croyons que le gouvernement italien doit à présent rendre compte à l'opinion publique de ses intentions pratiques à l'égard du Pontife et de l'Eglise. L'appui de cette opinion ne peut lui venir à moins, et il doit repousser loin de lui la responsabilité et l'odieux qu'une situation qui outrage l'humanité et la civilisation se prolonge davantage.

Quand il aura été manifeste que rien n'a été omis par l'Italie afin d'assurer les intérêts religieux pour lesquels il s'est élevé tant de réclamations, il est difficile d'imaginer que le gouvernement impérial veuille continuer à occuper Rome. La France elle-même montre qu'elle comprend combien sa position à Rome est tout autre que belle et satisfaisante, et l'on ne peut douter que son désir ne soit de résoudre la question conformément au droit de l'Italie.

Du moment que les garanties requises pour la liberté et l'autorité du Saint-Siége sont accordées et assurées, tout obstacle à la libération de Rome devrait être écarté. C'est une question morale sur laquelle nous pouvons sans hésitation provoquer le jugement de la conscience publique.

L'opinion des nations civilisées a été juste pour l'Italie durant

les épreuves des deux dernières années ; il n'y a point de raison de croire qu'elle veuille juger aujourd'hui avec des sentiments différents.

Une Solution est urgente.

20 août 1861.

La Cour de Rome ne peut plus désormais espérer empêcher cette solution de la question du pouvoir temporel, que les faits préparent et que les conditions de l'Italie imposent. Elle-même semble désormais convaincue que tout argument serait inutile et que nul artifice ne réussirait à prévenir une crise d'où pourtant la papauté sortirait avec un lustre nouveau si, reconnaissant le droit de l'Italie et voyant dans les grands événements qui se sont déroulés depuis deux ans le dessein de la Providence, elle se dépouillait à la fin d'une autorité qu'elle n'a jamais exercée complétement, que dans ces dernières années elle ne possédait que de nom, et qui à présent lui est entièrement déniée par les peuples.

Un des symptômes les plus évidents de la persuasion qui est entrée dans tous les esprits que le pouvoir temporel doit être abattu, c'est la série des œuvres savantes qui ont été écrites contre lui, et la pauvreté des livres qui ont paru en Italie pour le défendre. Où sont en Italie les avocats et défenseurs du pouvoir temporel ? Quelles sont les œuvres profondes, importantes, des évêques et des prêtres italiens, à l'appui des prétentions de la Cour de Rome ? Dans une seule semaine ont été publiés l'opuscule du chevalier Zobi et le livre du chevalier Buoncompagni, tous deux adversaires de l'autorité temporelle du Pape. Qu'est-ce que les cléricaux ont à leur opposer ? Et cette stérilité des soutiens de la Cour de Rome n'est-elle pas l'indice certain et infaillible que leur cause est désespérée ? Il est beau de vanter les écrits des évêques français et irlandais, éloignés de l'Italie, qui ignorent les conditions de la Cour et de l'administration de Rome, qui en sentent le moins l'action et en supportent moins le poids, et sont mus presque tous par des passions politiques qui leur voilent l'intellect, et les entraînent à sacrifier ce qu'il y a de plus juste, de plus légitime, de plus sacré, le droit d'une nation à se reconstituer et à remplir la mission qui lui a été confiée par Dieu dans le développement historique de l'humanité !

Plus nous nous rapprochons de Rome, et plus nous voyons s'attiédir

le zèle et se refroidir l'enthousiasme pour le pouvoir temporel. Il peut y avoir en Italie des évêques et des prêtres qui soient partisans des princes déchus, il peut y en avoir qui soient portés à conspirer pour François II ; mais il n'y en a pas un qui se lève en défenseur d'un gouvernement qui durant douze années de suite ne s'est maintenu que par l'appui des baïonnettes étrangères, que les peuples ont renversé aussitôt que ces baïonnettes se furent retirées, et qui aurait déjà disparu de Rome si l'Empereur Napoléon, avec une longanimité dont les cléricaux ne lui savent aucun gré, n'y conservait une garnison de ces mêmes soldats qui combattirent pour l'indépendance de l'Italie à Magenta et à Solferino.

La France elle-même comprend qu'une solution de la question Romaine est urgente, et qu'en la retardant on empêche le gouvernement italien d'arranger les affaires intérieures et de pacifier les provinces méridionales de manière à empêcher la réapparition des brigands enrôlés, payés et bénis par Rome.

Nous ne méconnaissons point les difficultés que rencontre le gouvernement impérial et les obstacles qui traversent ses desseins; mais peut-il de son côté méconnaître et les difficultés dans lesquelles nous sommes embarrassés, et les obstacles qui nous environnent, et les entraves que nous suscite la Cour de Rome, et le séjour à Rome de tous ces chefs de conspirations ourdies contre l'Italie en faveur de la réaction ?

S'il y a un moyen de vaincre les difficultés et de surmonter les obstacles, c'est d'adopter une solution. Plus on la diffère, et plus les intrigues augmentent, plus croît l'audace des cléricaux, qui déduisent de ces retards l'irrésolution du gouvernement impérial et sa répugnance à prendre un parti.

L'Empereur abattra l'opposition cléricale en France le jour même où le pouvoir temporel sera abattu en Italie. Cette réaction s'évertue à présent afin d'arrêter l'irrésistible destin ; mais , le pouvoir temporel une fois tombé, que lui restera-t-il à faire ? Qu'elle travaille à en prévenir la ruine, cela se comprend ; mais que, renversé, elle espère le restaurer, cela nous paraît peu probable.

Et il n'y a qu'une seule solution , c'est que les troupes françaises se retirent de Rome et des provinces romaines en se faisant relever par des soldats italiens. Les Romains seraient invités à se réunir dans leurs comices, comme il a été déjà fait pour les autres provinces, bien que personne ne doute de leur désir et de leurs vœux, et qu'ils aient déjà éloquemment prouvé par toutes sortes de démonstrations qu'ils veulent être réunis à la grande patrie italienne.

Le projet d'une garnison mixte franco-italienne ne mérite pas discussion. A qui cela servirait-il? Pourquoi les Français resteraient-ils à Rome de conserve avec les soldats italiens? Pour protéger la personne du Pape? Mais ne serait-ce pas faire une grave injure à l'Italie de suspecter que le Pape ne soit point en sûreté au milieu de soldats italiens?

Ce tempérament n'aurait pas même l'avantage d'être agréé par la Cour de Rome. Nous serons toujours prêts à conseiller tout expédient qui, en respectant le droit national, pourrait rendre la solution acceptable à Rome. Nous ne voulons pas entrer à Rome en ennemis, mais bien en libérateurs du Pape comme des populations : du Pape, qui recouvre ainsi son entière liberté, et des populations, qui sont appelées à participer à la vie nationale.

Mais n'est-ce pas une espérance vaine de croire qu'il y ait aucun tempérament auquel puisse consentir la Cour de Rome?

Et si une composition amiable est, pour le moment du moins, impossible; si Rome peut plier devant les faits accomplis, mais ne croit pas devoir d'elle-même se dépouiller du gouvernement temporel, autant vaut adopter la solution la plus logique, la plus simple et qui répond le mieux aux intérêts de l'Italie et à la dignité de la France.

Pas besoin n'est de déclarer que dans le retard apporté par la France dans l'abandon de Rome nous n'avons jamais vu un acte d'hostilité contre l'Italie, mais bien la conséquence d'une fausse position dont il n'est point facile de se tirer. L'Empereur Napoléon n'était point favorable à l'unité italienne ; il avait cherché à dissuader le comte de Cavour d'accepter l'annexion de la Toscane ; mais, en même temps, il a respecté les vœux des populations et reconnu le royaume d'Italie. Or, reconnaître le royaume d'Italie signifie reconnaître comme inévitable la chute du pouvoir temporel. Le royaume d'Italie présuppose Rome, puisque sans Rome il n'y a point d'Italie.

Les cléricaux eux-mêmes doivent en être convaincus, eux qui poussèrent les hauts cris pour la reconnaissance que d'abord ils déclaraient impossible et qu'ensuite ils aperçurent être un acheminement vers la délivrance de Rome.

Et cette délivrance, espérons qu'elle est l'objet des négociations entre les gouvernements de Turin et de Paris.

L'Italie, en déclarant qu'elle ne veut aller à Rome que d'accord avec la France, non-seulement a montré de quels sentiments de déférence elle est animée envers son puissant allié, mais encore a ouvert une solution qui ne pût être, par les partis hostiles à l'empire, taxée de faiblesse.

Quelque extrêmement ridicule que fût une telle accusation, il est toutefois certain que les cléricaux, les légitimistes, tous les adversaires de l'Italie et du gouvernement impérial auraient saisi, pour la produire, le plus léger prétexte, et ce prétexte, ils l'auraient trouvé si l'Italie, au lieu d'établir la nécessité d'un concert avec la France, eût protesté contre l'occupation de Rome.

L'Empereur Napoléon, en retirant la garnison française, n'écoutera que ses sympathies pour l'Italie et pour les intérêts de la grande nation dont il dirige les destins.

Les Italiens attendent qu'il prenne, dans la plénitude de sa liberté, cette grande détermination, dont dépend la consolidation d'un royaume qui sera toujours pour la France un allié fidèle et un constant ami.

Une Solution inadmissible.

25 août 1861.

L'opuscule du chevalier Zobi sur *la Question romaine examinée dans sa solution dernière*, s'il est louable quant au but, pour les nombreuses vérités qu'il expose et pour les considérations qu'il développe, ne nous paraît pas également acceptable dans toutes ses conclusions.

Le chevalier Zobi ne poursuit point seulement la chute du pouvoir temporel, mais la réforme de l'Église. Rien de mal jusqu'ici : chaque catholique a le droit d'élever la voix et de réclamer une réforme de la discipline et de la curie romaine, le droit de provoquer la réunion d'un concile général qui s'applique à mettre l'Église en harmonie avec les temps. L'exemple de tous les siècles prouve que ce droit n'a jamais été contesté. Il y eut de simples prêtres et abbés de couvents qui écrivirent des lettres aux Pontifes pour leur reprocher à eux-mêmes leurs erreurs et leurs vices, et leur indiquer les dommages qui en résultaient pour la chrétienté, et il ne vint jamais à l'esprit d'aucun évêque de suspendre *a divinis* ces ecclésiastiques, dont beaucoup ont été entourés de la vénération des fidèles, et plusieurs placés sur les autels.

Mais le chevalier Zobi ne se borne pas à soutenir une idée séduisante ou une proposition qui lui paraît utile ; il soulève une question qui, nous le croyons, quelque grave et importante qu'elle soit, ne peut ni ne doit pourtant se confondre avec la question politique sans entraver la solution de celle-ci.

Ce que les Italiens ont à cœur, ce qui est nécessaire pour la constitution de l'État et la tranquillité de la Nation, c'est que le pouvoir temporel cesse et que Rome soit rendue à l'Italie.

Voilà le but vers lequel le Gouvernement et tous les Italiens ont le regard fixé. Quand il aura été atteint, qu'en arrivera-t-il? La Cour romaine pourra-t-elle rester ordonnée comme elle l'est à présent? Ne sera-t-elle pas obligée de se modifier et réformer? Nous le croyons probable; mais cela doit arriver par le cours naturel des événements et par la force irrésistible des faits, auxquels l'Église s'est toujours adaptée, témoignant par là de sa puissance et de sa vitalité.

La réformation de la curie romaine ne peut venir que de l'Église elle-même. Nul gouvernement ne pourrait ou ne voudrait s'en mêler. Le grand principe du comte Cavour : *L'Église libre dans l'État libre*, n'a été tant applaudi que parce qu'il assurait à l'Église cette indépendance et liberté de vie intérieure et de développement religieux que l'on désire dans un autre ordre de choses pour l'État et dont les nations ont besoin.

Le baron Ricasoli, en poursuivant la chute du pouvoir temporel et en déclarant que l'Eglise se réformerait, n'a point prétendu s'élever en réformateur de la discipline ecclésiastique; il n'a jamais aspiré à être un Luther ou un Calvin, ni à faire intervenir l'Etat dans les affaires religieuses, puisque, loin de là, il a donné par ses paroles une sanction nouvelle au principe posé par le comte Cavour.

Pour M. Zobi, au contraire, l'ingérence du gouvernement serait indispensable. Quoi de plus? Il écrit qu'on devrait veiller pardessus tout à ce que le successeur de Pie IX « fût élu chef de l'Eglise seulement, et que l'élection s'en fît par un concile général, comme cela fut pratiqué lors de l'exaltation de Martin V au pontificat. »

Que, Rome une fois délivrée, le Pontife ait à être élu seulement comme chef de l'Eglise, cela ne fait pas de doute; mais que ce soit un concile, et non point le conclave, qui ait à le nommer, c'est ce qui nous paraît assez difficile.

Le chevalier Zobi ne nous dit point qui convoquerait le concile. Serait-ce la France, ou l'Autriche, ou l'Espagne, ou la Bavière, ou toutes les puissances catholiques d'accord? Mais les États peuvent-ils convoquer des conciles, et quand ils le pourraient, leur conviendrait-il de le faire? Puis, qui ignore qu'il ne se tient point de concile œcuménique durant les vacances du Saint-Siége?

L'exemple qu'il produit ne va pas à notre cas actuel.

Le concile de Constance a éte convoqué pour mettre fin au schisme qui depuis trente-cinq ans tourmentait l'Eglise. Bien loin que le siége pontifical fût vacant, trois papes se le disputaient : Benoît XIII, Grégoire XII et Jean XXII.

Ce fut Jean XXII lui-même qui convoqua le concile qui déposa les trois compétiteurs et élut Martin V.

L'Eglise est à présent dans des conditions bien différentes de celles où elle se trouvait au commencement du XVe siècle, et les idées que l'on a aujourd'hui concernant les rapports du pouvoir civil et de la puissance ecclésiastique interdisent l'ingérence des princes dans les matières religieuses.

Si le concile ne peut être convoqué que par le Pape, on ne saurait admettre la proposition du chevalier Zobi, qu'on le réunisse durant la vacance, à moins que ce ne fût de par l'autorité des gouvernements, qui serait difficilement obéie des évêques en un objet qui n'est point de la compétence gouvernementale. Les évêques seraient en un tel cas les défenseurs de la liberté religieuse contre la puissance civile. Il est possible que, quand toute la catholicité réclamerait la convocation d'un concile œcuménique comme le moyen le plus efficace de mettre un terme aux maux de l'Église et de réformer la curie romaine, le Pape, malgré l'aversion que depuis trois siècles on nourrit à Rome contre les conciles, fût obligé de céder à l'opinion publique et de réunir le synode. Mais nous doutons beaucoup que ce besoin d'un concile soit si grand et si profondément senti par une société comme la nôtre, qui est saisie par un très-vif sentiment de liberté et qui incline à faire prévaloir partout la liberté de conscience et des cultes comme garantie de la dignité et de la responsabilité des individus. Il est plutôt certain que, par la force du progrès des idées libérales, il ne s'écoulera pas longtemps avant que cesse la distinction des puissances catholiques et des puissances schismatiques. Là où la liberté de conscience et des cultes est reconnue et pratiquée, l'Etat n'est plus ni catholique ni protestant : il est tout simplement une société civile ordonnée par des lois. Pourquoi appeler puissance catholique l'Autriche, qui, sur 34 millions d'habitants, en compte 7 de non-catholiques, et non l'Angleterre, qui pourtant a l'Irlande quasi toute catholique; et non la Prusse, qui, sur 18 millions d'habitants, en a six et demi, de catholiques; ni la Hollande, qui sur 3 millions et demi compte 1,200,000 catholiques? Si l'on veut faire intervenir la France, l'Espagne, l'Autriche, par exemple, dans les questions relatives à l'Eglise catholique, de quel droit en exclurait-on la Grande-Bretagne et la Prusse? Parce que les

chefs des États sont protestants? Mais ce n'est point la profession de foi religieuse des dynasties qu'on doit considérer, ce sont les droits des populations dont il faut tenir compte.

D'où il apparaît combien est fallacieuse la prétention de faire intervenir les puissances qui s'intitulent catholiques à décider des questions relatives à l'Église, sans admettre les autres, bien qu'elles représentent pourtant plusieurs millions de catholiques.

Cela veut dire que nous devons considérer l'Église comme autonome et en finir avec ces interventions et ces ingérences qui ne sont point conformes à la mission et au but du pouvoir civil. Mais pour que la séparation de l'Église d'avec l'État s'accomplisse, il faut que le pouvoir temporel soit abattu, et que cette séparation se fasse avant tout dans la personne du Pape.

L'État a toujours recherché des prérogatives pour se défendre contre les prétentions de l'Église, parce que l'Église était aussi une puissance séculière; mais quand le Pape ne sera plus que le chef de l'Église, l'État se dépouillera de bon gré de ces prérogatives qui sont encore reconnues non-seulement utiles, mais nécessaires pour la défense des droits de l'autorité civile.

Rome délivrée, les États n'ont plus à se mêler des développements intérieurs de l'Église. La réforme de la Cour romaine est une question qui relève non des ecclésiastiques seulement, mais de tous les catholiques: elle ne regarde point les gouvernements.

Les habitudes, les traditions, les soupçons malheureusement trop justifiés par l'attitude de Rome et d'une portion de l'épiscopat, rendent beaucoup d'hommes politiques défiants et contraires à la séparation de l'Église d'avec l'État. Ils croiraient désarmer le gouvernement et l'exposer à un grave péril si l'Eglise récupérait toute sa liberté ; mais nous devons nous habituer à un nouvel ordre d'idées et de choses, nous devons plutôt désirer que le jour soit hâté où l'Eglise soit libre, parce que sa liberté doit coïncider avec la chute du pouvoir temporel.

M. Zobi ne s'est pas aperçu qu'en soulevant la question de la Cour romaine il transportait la question romaine sur un terrain où les libéraux ne peuvent le suivre.

La question romaine est exclusivement politique. Désormais l'opinion publique en est convaincue. Pourquoi voudrait-on la confondre encore avec une question religieuse? Ce serait une grave erreur dont nous devons tous nous garder; ce serait une faute que ni notre gouvernement ni les Italiens ne peuvent commettre.

Une Nouvelle Solution.

6 septembre 1861.

. . . .

La lutte que nous avons à soutenir dans les provinces napolitaines nous rend bien plus ardue l'entreprise de nous consolider et de nous armer, et nous crée des difficultés au dedans, comme des dangers au dehors ; et il est hors de doute que, si cette lutte put prendre de vastes proportions, c'est par suite de l'appui que la réaction espérait obtenir de la politique de la France. Sans la protection accordée à Gaëte, la chute si rapide et si merveilleuse de la dynastie bourbonienne en imposait à l'esprit des habitants ; l'armée napolitaine ne se compromettait pas dans une défense jugée antinationale, et s'amalgamait plus facilement avec l'armée italienne, autant du moins que le permettaient les conditions de recrutement; et ces quelques brigands, qui apparaissent comme une production nécessaire de ce sol volcanique dans chaque commotion politique, auraient été facilement contenus par les moyens ordinaires.

Mais le secours accordé à Gaëte, nous le répétons, a induit en erreur nombre de personnes sur les véritables intentions du gouvernement français, et ceux-ci, après avoir fait un premier pas qui les compromettait irréparablement devant le reste de la nation, devaient chercher leur sauvegarde dans l'exagération de leur faute : ils devaient donc accourir à Rome et faire de ce gouvernement déchu la dernière ancre à laquelle ils pussent se rattacher dans le naufrage de leurs illusions.

. . . .

Il ne pourrait y avoir de solution plus heureuse que celle patronée par un récent opuscule, d'un appel au suffrage populaire des Romains sous la sauvegarde des Français, et de l'exécution immédiate du verdict qu'ils auront prononcé.

Il n'y a aucun doute qu'en Italie tous accepteraient comme dernier expédient ce recours au suffrage universel, tant on a de confiance dans la réforme qui serait faite; mais le gouvernement pontifical, qui sait mieux que pas un Italien qu'il est impatiemment supporté, ne voudra jamais s'assujettir à ce jugement humiliant pour lui. Perdre pour perdre, il préférera reployer sa bannière et

s'en aller, afin de laisser établir d'une manière officielle qu'il a été chassé.

Ce serait en effet une grande occasion de mettre à l'épreuve toutes les assertions qui ont été hasardées dans ces derniers temps, les unes opposées aux autres. Le nouveau plébiscite, en effet, non-seulement aura pour résultat de mettre un terme à la controverse, mais encore confirmerait de son autorité les votations populaires précédentes, et, en donnant à l'Italie sa capitale, consacrerait tous les antécédents qui ont concouru à son unification. Si les amis du gouvernement de Rome, qui se donnent tant de peine pour organiser en sa faveur les manifestations de l'opinion publique, qui le représentent comme si profondément enraciné dans le vœu des populations, étaient si peu que ce fût convaincus de ce qu'ils disent, ils devraient accepter cette occasion d'un triomphe auquel on les invite.

Allons, courage! à la face du soleil, sous la protection d'une armée impartiale, pendant que vous avez, avec vos employés et les mille moyens que vous fournit l'exercice d'un pouvoir sans contrôle, les moyens d'influer et de peser au dernier point sur le vote, nous ne vous en défions pas moins, nous resterons loin des urnes, et nous ne doutons pas le moins du monde pour cela qu'à Rome comme à Bologne, comme à Naples, à Palerme, à Florence, comme partout, la réponse sera toujours la même : c'est qu'en Italie tous veulent être Italiens et rien autre qu'Italiens.

4008. — Paris, imp. Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

DEUXIÈME LETTRE

A

M. LE COMTE DE CAVOUR



Paris, — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

5

DEUXIÈME LETTRE

A M.

LE COMTE DE CAVOUR

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, A TURIN

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

PARIS

JACQUES LECOFFRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

—

1861

DEUXIÈME LETTRE

A

M. LE COMTE DE CAVOUR

MONSIEUR LE COMTE,

Dans vos discours du 27 mars et du 9 avril, vous me mettez en cause. Dans le premier, vous annoncez qu'une fois à Rome vous proclamerez ce grand principe : *l'Église libre dans l'État libre*. Vous me faites ainsi l'honneur imprévu d'emprunter la formule dont je me suis servi en vous écrivant il y a quelques mois, et vous résumez par elle ce que vous promettez au monde catholique et à la Papauté en échange de leur capitale profanée et de

leur patrimoine volé. Dans le second, vous me citez parmi les précurseurs du libéralisme que vous souhaitez aux catholiques. Vous me donnez ainsi le droit de vous répondre ; vous m'imposez même le devoir de vous arracher des mains une arme que vous m'avez prise, et de ne pas laisser abuser d'une doctrine que j'aime pour des fins que je déteste.

En voyant déployer ce drapeau, si nouveau dans vos mains, je reconnais lemien et je me sens ému. Mais, en cherchant qui le porte et la tactique qu'il recouvre, je me sens trompé et je m'indigne.

Toutefois je vous sais gré d'avoir posé la question sur un terrain nouveau. Avec vous, Dieu merci, on est délivré de cette ridicule fantasmagorie des *anciens partis*, évoquée chez nous par les courtisans du nouvel Empire. Vous laissez avec raison à vos acolytes de la presse démocratique et impérialiste en France le soin de rapetisser aux mesquines proportions d'une question de parti, ou même de dynastie, la cause qui produit l'émotion unanime de l'épiscopat, l'émotion unanime des catholiques, dans tous les pays du monde, à Madrid comme à Bruxelles, à New-York comme à Munich. Vous reconnaissez la sincérité de cette émotion. Vous ne l'attribuez à aucune arrière-pensée politique. Vous sentez et vous dites qu'il s'agit bien de la question la plus vitale pour tout catholique, quel que soit son parti ou son pays : *l'indépendance spirituelle de l'Église*. Vous reconnaissez que la solution du problème, créé par vous, intéresse *trois cents millions* de catholiques (c'est votre chiffre).

Vous dites : « Si nous arrivons à persuader aux catholiques « que la réunion de Rome au reste de l'Italie ne peut être « pour l'Église une cause de dépendance, la question aura « fait un grand pas[1]. » « C'est, » dites-vous encore, « en « convainquant les catholiques de bonne foi de cette vérité, « que Rome, unie à l'Italie, ne sera point une cause d'op- « pression pour l'Église : c'est en leur persuadant que l'in- « dépendance de celle-ci en sera au contraire augmentée ; « c'est ainsi, dis-je, que nous finirons par arriver à un « accord avec la France, représentant naturel de la société « catholique dans ce grand débat[2]. Arrivés à Rome, nous « proclamerons la séparation de l'Église et de l'État, et la « liberté de l'Église. Cela fait... la grande majorité des « catholiques de l'Europe nous approuvera, et fera re- « tomber sur qui de droit la responsabilité de la lutte que « la cour de Rome aura voulu engager avec la nation[3]. »

Vous sentez donc qu'il s'agit avant tout de cette responsabilité morale dont Dieu, et après lui la conscience du genre humain, sont les seuls juges. Vous vous placez sur un terrain où le canon n'a pas le dernier mot, où les congrès mêmes sont incompétents. Vous reconnaissez qu'il vous faut l'assentiment des catholiques, et vous y comptez d'avance.

Eh bien ! je suis un de ces *catholiques de bonne foi* que vous invoquez. Je défends depuis trente ans cette indépendance de l'Église dont vous parlez pour la première fois. A

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.
[2] *Moniteur* du 30 mars 1861.
[3] *Moniteur* du 28 mars 1861.

ce double titre, au nom de tous les millions de catholiques dont vous réclamez le suffrage, je ne crains pas de répondre : Notre adhésion, vous ne l'avez pas. — Vous nous dites : Ayez confiance en moi. Je vous réponds hardiment : Non. — Vous vous vantez d'obtenir tôt ou tard le concours de l'opinion dominante chez les fidèles. Je vous affirme que vous ne l'aurez jamais. — Vous en appelez à la majorité des catholiques; je prétends que, parmi les vrais catholiques, les seuls qui puissent compter, les seuls dont l'adhésion soit une force en matière religieuse, prêtres ou laïques, vous n'aurez personne.

Je vous réponds donc en trois mots : Non! jamais! personne!

II

Vous me demanderez de quel droit je parle au nom de tous. Vous avez compté peut-être sur nos divisions. Oui, nous sommes et nous demeurons divisés sur bien des questions. Mais la France et le Piémont semblent s'être entendus pour nous rapprocher. Il n'y a plus que les aveugles ou les complices qui puissent, devant la politique française, nier les avantages de la liberté, et, devant la politique piémontaise, imposer silence aux révoltes de la conscience.

Vous avez spéculé sur notre embarras, à nous catholiques libéraux. D'autres se sont moqués de nous, nous supposant singulièrement gênés entre M. de Cavour, qui fait mine de nous invoquer, et le Souverain Pontife, à qui l'on fait dire qu'il nous condamne [1]. Puérile con-

[1] Un journal défenseur exclusif de l'autorité s'écrie : « Que va dire M. de Montalembert, en entendant M. de Cavour invoquer le principe de liberté? » — Réponse : Je vais dire ce que vous avez dû penser en voyant M. Billault supprimer votre journal au nom du principe d'autorité.

fusion! Pour moi, j'ai la fierté de croire, j'ai la conscience d'avoir prouvé, que votre libéralisme n'a rien de commun avec le mien ; et, par conséquent, j'ai la douceur de croire, j'ai la confiance d'affirmer que mon libéralisme, plus persévérant et plus convaincu que jamais, n'a rien de commun avec celui que flétrit si justement le Souverain Pontife.

Est-ce donc que nous avons perdu toute habitude de discussions pour oublier ce procédé oratoire qui consiste à se prévaloir des idées qu'on combat? Au nom de la justice on viole la justice; au nom de la liberté on étouffe la liberté : c'est pour *assurer l'ordre moral* que Victor-Emmanuel envoie Cialdini dans les Marches; c'est par respect pour la religion que M. Billault, pendant trois mois, interdit la publicité des mandements épiscopaux; c'est pour faire le bien de l'Église que le Piémont prend à l'Église son bien; c'est dans l'intérêt de l'humanité que les États du Sud de l'Union conservent des esclaves; c'est par amour de l'ordre qu'on sabre les femmes à Varsovie; c'est pour sauver les Maronites que la Turquie exige l'éloignement des Français en Syrie! Sachons donc regarder derrière les paroles pour y découvrir les intentions. Sachons lever la peau de l'agneau pour mettre à nu le loup. Sachons démasquer ce procédé vulgaire qui couvre des couleurs de la liberté les entreprises de la violence. Ce procédé a un nom dans la langue maritime; il consiste à couvrir sa marchandise illicite d'un faux pavillon; il se nomme la piraterie.

Pour nous gagner, vous nous promettez, par un ordre

du jour, « la liberté pleine et absolue de l'Église [1], » et vous vous faites fort de « signer la paix entre l'esprit « religieux et les grands principes de liberté [2]. »

Cette promesse, vous ne la tiendrez pas. Je ne parle pas de votre bonne foi : je constate votre impuissance. J'ai pour garants de cette impuissance vos ancêtres, vos auxiliaires, vos antécédents.

[1] *Moniteur* du 30 mars 1861.
[2] *Moniteur* du 30 mars 1861.

III

Qui donc êtes-vous? et quels sont vos ancêtres? J'appelle ainsi ceux dont vous invoquez le nom et l'autorité, dont vous vous constituez l'héritier, dont vous prétendez continuer l'œuvre.

Vous voulez, avez-vous dit, la réforme de l'Église, comme Arnaud de Brescia, comme Dante, comme Savonarole, comme Sarpi, comme Giannone.

Laissons là Savonarole, de grâce; permettez-moi de croire que vous ne l'avez jamais lu, car il aimait tout ce que vous détruisez, et il abhorrait tout ce que vous servez.

Laissons Dante, que vous avez peut-être lu, mais que vous n'avez pas compris : Dante, qui, souvent et justement sévère pour certains papes, n'en a pas moins flétri chez Philippe le Bel des crimes absolument pareils à ceux que vous et vos alliés avez commis ou allez commettre ; Dante qui le premier a reconnu entre la passion du Christ et la passion de son vicaire Boniface VIII cette ressemblance qui paraît une profanation aux puritains de la démocratie impériale :

Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso
E nel vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un' altra volta esser deriso,
Veggio rinnovellar l' aceto e' l fele,
E tra vivi ladroni essere anciso.
Veggio'*l novo Pilato* si crudele
Che ciò nol sazia, ma senza decreto
Porta nel tempio le cupide vele.

Mais prenons les autres. Arnaud de Brescia, qui contestait aux successeurs des apôtres le pouvoir de lier et de délier; qui refusait au clergé le droit de posséder, seule garantie alors du droit de vivre et d'agir[1]; qui prêchait surtout la soumission absolue des prêtres et des laïques à la tyrannie de l'État :

Omnia principibus terrenis subdita sunto!

Fra Paolo Sarpi, hérétique et servile, le courtisan de Philippe II, le panégyriste gagé du despotisme oligarchique de Venise, le blasphémateur du concile de Trente, de la grande assemblée réformatrice, des dernières grandes assises de la chrétienté !

Giannone, l'apologiste des vice-rois espagnols à Naples, le type et l'oracle de ces jurisconsultes oppresseurs, qui ne rêvent et ne prêchent qu'une Église bâillonnée, enchaînée, soldée.

Voilà de belles autorités en fait de liberté, de justice, de conscience !

Mais continuons : De tous les souverains qui ont régné

[1] *Nil proprium cleri, fundos et prædia nullo*
Jure sequi monachos.
(Gunther, *De reb. gest. Friderici I*, lib. iii, ap. Muratori.)

sur les peuples chrétiens, vous n'en citez qu'un seul, Charles-Quint, dont vous faites votre précurseur, et dont l'exemple vous encourage, parce que, dites-vous, « l'histoire nous montre que Rome, envahie par les Espagnols de Charles-Quint, vit le pape, quelque temps après, sacrer Charles-Quint et s'allier avec lui[1]. » L'histoire, écrite cette fois par un Bonaparte[2], ne dit pas Rome envahie; elle dit Rome prise d'assaut, saccagée, incendiée, les Romains égorgés et torturés, les Romaines livrées à d'inénarrables outrages. Ce hideux souvenir, vous devriez l'ensevelir dans une nuit profonde. Mais non, vous l'invoquez, vous en faites une arme contre la Papauté, à qui vous comptez aussi demander de sacrer vos sacriléges.

Vous oubliez, du reste, que, si Clément VII pardonna à Charles-Quint, ce ne fut qu'après la restitution de Rome et de tout l'État pontifical. Votre roi veut-il se réconcilier à cette condition ?

Votre avocat, M. Jules Favre, a complété la série de vos précurseurs, en faisant le panégyrique de votre œuvre et en proposant au Corps législatif de voter l'abandon de Rome à votre politique. Il a cité, évoqué, vanté d'abord Philippe le Bel, faisant brûler par la main du bourreau les bulles du vicaire de Jésus-Christ; puis Napoléon, comme l'avait déjà fait au Sénat, son neveu, qui vous appelle son ami[3]. Et quel est le Napoléon que vos panégyristes français

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.

[2] *Sac de Rome, écrit en 1557, par Jacques Bonaparte, témoin oculaire :* traduction de l'italien, par Napoléon-Louis Bonaparte. Florence, imprimerie grand-ducale, 1830.

[3] *Moniteur* du 2 mars 1861.

évoquent ainsi à votre propos? Le Napoléon du Concordat? Non, mille fois non; mais bien le Napoléon de Tolentino, qui le même jour et de la même plume, le 19 février 1797, écrivait à Pie VI : « La République française sera, j'espère, une des amies les plus vraies du Pape; » et au Directoire : « Rome une fois privée des Légations ne peut plus exister : cette vieille machine se détraquera toute seule[1]. » Ensuite le Napoléon de 1809, c'est-à-dire celui qui a dépouillé et emprisonné le Pape dont il avait reçu l'onction sainte; et enfin, le Napoléon de 1813, celui qui à Fontainebleau imposa par une odieuse violence à Pie VII, captif, un concordat désavoué le lendemain, et lui fit accepter (c'est M. Jules Favre qui l'affirme) *la qualité de fonctionnaire de l'empire français*[2].

Ah! oui, ce sont bien là vos ancêtres et vos précurseurs; vos avocats français ont mille fois raison de les citer au profit de votre cause. Le soufflet de Nogaret, le poignet de fer de Napoléon étreignant la main désarmée de Pie VII pour lui faire signer sa honte et son abdication : ce sont bien là les actes qui servent de précédents à vos actes. Mais que ce soit vous, le successeur naturel et légitime de ces hommes néfastes, qui ayez été choisi de Dieu pour donner à son Église la complète liberté qu'elle n'a jamais obtenue : ah! certes, personne ne le croira, personne ne le verra, personne.

[1] *Correspondance de Napoléon publiée par ordre de Napoléon III*, t. II, p. 342 et suivantes.

[2] *Moniteur* du 22 mars 1861.

IV

Passons à vos auxiliaires. Ces auxiliaires, ce sont partout les ennemis implacables de la liberté des catholiques, C'est en Allemagne M. de Vincke et son parti, toujours au premier rang pour étouffer les plus justes réclamations des minorités catholiques, comme celles des Polonais annexés à la Prusse, par cela seul qu'ils sont catholiques. Ce sont tous ces faux petits libéraux, qui font violence à leurs princes pour leur imposer la rupture de tous les contrats et la violation de tous les traités dès que les droits de l'Église y sont stipulés ou garantis.

C'est l'Angleterre, non plus, hélas ! cette glorieuse Angleterre, libérale et conservatrice, que nous avons vantée, aimée, admirée, imitée ; mais une Angleterre dégénérée, méconnaissable, au moins passagèrement, infidèle à ses vrais intérêts, à son bon sens, à son équité naturelle, à ses meilleures traditions, à ses plus pures gloires; une Angleterre où l'intolérance est poussée si loin, que le premier ministre déclare hautement qu'un catholique sincère est incapable de remplir les fonctions de simple

archiviste[1]; une Angleterre qui à Suez sacrifie à son égoïsme mercantile les intérêts du genre humain ; qui, en Syrie, sacrifie à sa jalousie contre la France l'humanité, la pitié, la justice, et « aime mieux voir massacrer trente mille chrétiens que de les laisser sauver par nous ; » qui en Italie sacrifie à la recrudescence de son vieux fanatisme protestant le droit des gens et tout ce qu'elle a elle-même garanti ou fondé ; qui applaudit et qui provoque chez nous à toutes les oppressions que ses lois lui interdisent chez elle ; qui fomente et encourage contre le Pape et les princes catholiques les actes et les idées qu'elle a noyés dans le sang des Irlandais, des Indiens et des Ioniens ; qui, dès qu'il s'agit de nuire à l'Église, a de l'argent pour tous les aventuriers, de la connivence pour toutes les invasions, de la sympathie pour tous les crimes ; un Palmerston pour mener, en s'en moquant, le deuil du droit européen comme de l'antique honneur britannique ; et, je le constate avec le plus douloureux mécompte, un Gladstone pour insulter à la pudeur filiale de tous les catholiques, en qualifiant leur pontife et leur père de *mendiant sanguinaire*[2].

Vos auxiliaires, ce sont en France tous ces écrivains de

[1] Voir la réponse de lord Palmerston à lord Normanby dans l'affaire de M. Turnbull.

[2] Discours sur la motion de lord Elcho, à la fin de la session de 1859. Quel contraste et quelle chute depuis le temps où le grand ministre Pitt disait, en parlant des premières atteintes portées à la souveraineté pontificale par le général Bonaparte : « C'est un des crimes les plus atroces qui aient jamais déshonoré une révolution... Cette insulte, faite à un pieux et vénérable pontife, me semble, à moi, protestant, presqu'un sacrilége. » HANSARD, *Parliamentary history*, t. XXXIV, p. 1316 et 1338.



la presse démocratique qui vous approuvent, qui vous admirent, vous défendent, vous excitent et vous répètent, ou plutôt dont vous répétez et dont vous pratiquez les leçons. Ils ont dit avant vous que « l'autorité spirituelle du Pape grandira à mesure qu'il se débarrassera des misérables soins temporels et que le chef de la religion catholique gagnera en respect ce qu'il perdra en territoire[1]. » Ils protestent tous les jours de leur profond respect pour la religion et pour la personne du Pape. Mais tous les jours aussi ils dénoncent au pouvoir tous les actes et toutes les paroles des pontifes et des défenseurs de l'Église. Tous les jours ils exhument des pénalités oubliées, tous les jours ils réclament des mesures d'exclusion et de proscription contre les institutions catholiques, contre les associations monastiques. Tous les jours ils sollicitent la destruction de cette liberté d'enseignement laborieusement conquise sous le régime parlementaire. Tous les jours ils requièrent la dissolution de ces communautés religieuses et charitables, filles du dévouement et de la liberté, et dont la multiplication est le signe le plus généreux, le plus consolant de notre temps[2]. Tous les jours ils se plaignent qu'on ne mette pas la main de la police sur la bouche des évêques, qu'on ne soumette pas aux ciseaux de la censure les encycliques et les allocutions. Derrière

[1] *Siècle* du 13 septembre et du 1er octobre 1860.

[2] « Nous demandons instamment, dans l'intérêt du principe sacré de la famille, que toute corporation ou association non autorisée soit dissoute et que la surveillance de l'administration s'exerce sur la tenue et la gestion de tout établissement clérical. » (*Siècle* du 10 mars 1861.) — On sait comment ces provocations ont été depuis suivies d'effet.

la prière et la charité ils montrent d'un geste servile au pouvoir des complots et des révoltes. Ils dénoncent les conférences de Saint-Vincent de Paul en même temps à la vindicte des lois et aux fureurs populaires. Ils comparent les *Petites-Sœurs des pauvres*, cette création merveilleuse de la pauvreté elle-même, ils les comparent, le dirai-je? à une vermine infecte, à une immonde fourmilière de poux des bois[1].

Ouvrez au hasard une de leurs feuilles; vous y verrez toujours des mains et des plumes tendues vers César, pour lui offrir des bâillons et des entraves à l'usage des catholiques. Surveillance, autorisation, interdiction, répression, compression, suppression, c'est le perpétuel écho qui sort de ces officines de servitude. Ils mendient, comme la plus précieuse des faveurs, la persécution de leurs adversaires. Hier encore, ils saluaient par les transports d'une joie abjecte la résurrection d'une pénalité infamante contre la simple critique des actes du pouvoir. Leur dernier mot se trouve dans ces écrits, à peine désavoués, qui réclament sans façon que l'Empereur se fasse Pape « au nom des principes humanitaires, inaugurés par 1789. » La liberté de la parole leur est aussi odieuse que la liberté de la prière et de la charité. Si un généreux évêque relève en passant le gant qu'ils jettent chaque matin à l'épiscopat, ces diffamateurs quotidiens lui répondent par un procès en diffamation. Si la porte entr'ouverte des assemblées laisse re-

[1] *Opinion nationale* du 9 mars 1864.

tentir dans le cœur de la France assoupie les accents d'une éloquence inaccoutumée et révèle l'existence d'une opposition aussi consciencieuse qu'imprévue, ces fiers patriotes provoquent à l'instant la dissolution immédiate d'un corps assez coupable pour dire ce qu'il pense, assez osé pour écouter et admirer les défenseurs du Saint-Siége. Toute résistance comme toute indépendance leur est insupportable. L'Église qui résiste toujours et qui ne dépend de personne leur inspire autant d'antipathie que de terreur.

Et à ce propos, laissez-moi vous l'affirmer, monsieur le comte, vous avez bien tort de croire que ce sont ces catholiques qui ont besoin d'être convertis à votre nouvelle théorie sur les relations de l'Église et de l'État. Qui donc, parmi eux, ne serait très-heureux de recevoir la liberté de l'Église? Pendant vingt ans, de 1830 à 1850, nous l'avons tous désirée, tous demandée, comme une conséquence naturelle de la liberté générale. Depuis lors quelques-uns se sont follement figuré qu'ils l'obtiendraient du pouvoir à titre de faveur et de privilége; triste erreur qui a mis contre eux leur passé, leurs anciens auxiliaires et l'opinion publique, sans arracher un seul article à une seule loi restrictive, et sans aboutir à autre chose qu'à l'évocation d'une pénalité exceptionnelle. Mais, après tout, ils voulaient comme nous la liberté de l'Église. Les catholiques sont donc tous convertis. Ce sont les libéraux qu'il faut maintenant convertir à la liberté; ce sont les ministres qui réservent à tous les sermons de curés le commentaire d'un procès-verbal de gendarme; ce sont les procureurs généraux qui prétendent enregistrer les bulles et

rassurer les consciences; ce sont les préfets qui croient sauver l'État en dissolvant des sociétés si peu secrètes que les membres portent leurs opinions écrites dans la couleur de leurs habits; ce sont les journalistes qui veulent bien que des religieuses aient le droit de donner, pourvu qu'on leur refuse celui de recevoir; ce sont les écrivains qui détestent les moines, parce qu'ils ne sont pas laïques, et poursuivent les laïques charitables, quoiqu'ils ne soient pas moines.

Et vous croyez que ces écrivains vous laisseraient adopter et accomplir votre nouveau programme? S'ils vous croyaient sincère, vous cesseriez d'être leur héros, et vous perdriez leur appui, qui vous est indispensable. Écoutez-les déjà déclarer qu'ils « n'accepteront jamais une souveraineté spirituelle qui ne serait pas mitigée par les lois civiles et les concordats, » et protester « qu'il y a une certaine liberté de l'Église absolument incompatible avec la civilisation[1]. » Craintes vaines, aussi vaines que vos promesses, dignes les unes comme les autres d'exciter vos mutuels sourires. Eh quoi! vous, qui êtes le bras armé par leur pensée, vous iriez vous retourner contre elle? Non, non : ils savent bien, et nous le savons aussi, que vous essayerez en vain de les désavouer ou de leur déplaire. Grâce à eux, vous avez obtenu le secours de la France, sans lequel vous ne pouviez rien; grâce à vous, ils ont triomphé de nos douleurs et de nos droits. Vous êtes solidaires, et vous porterez jusque dans l'histoire le poids de cette ineffaçable solidarité.

[1] *Siècle* du 6 avril 1861.

V

Voilà pour vos auxiliaires. Mais vous direz sans doute que vous avez le droit d'être jugé par vous-même. Voyons donc quels sont vos antécédents.

Vous prétendez prouver jusqu'à l'évidence aux plus incrédules « la sincérité de vos propositions. » Vous dites que votre système veut « la liberté en toutes choses... la liberté complète dans les rapports de l'Église et de l'État[1]. » Vous promettez au Pape, à l'évêque des évêques, le respect et la liberté, à la seule condition de le dépouiller préalablement de son temporel. Mais comment avez-vous traité les évêques ses frères qui n'ont pas de temporel et qui sont déjà vos sujets, comme vous prétendez qu'il le devienne? Vous aviez un archevêque à Turin, qu'en avez-vous fait? Vous l'avez arraché de son siége et déporté sans jugement en France. Vous en aviez

[1] *Moniteur* du 30 mars 1861.

un à Cagliari, où est-il? Déporté à Rome. Vous aviez un cardinal archevêque à Pise; je le cherche et je le trouve déporté en Piémont. Vous aviez un cardinal archevêque à Naples; de quel respect, de quelle liberté jouit-il? Chaque jour nous le voyons outrager impunément dans son palais par des hordes d'émeutiers, et, quand il interdit la parole à des prêtres qu'il juge indignes, votre autorité civile les fait remonter en chaire. Sont-ce là les gages qui doivent rassurer les fidèles du monde entier sur le sort futur de leur père, et le Pape lui-même sur la liberté future de son ministère? Vous aviez des monastères qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire, que sont-ils devenus? Je les vois partout dépeuplés, profanés, confisqués. Vos religieuses, n'ont-elles pas été expulsées violemment de leur sanctuaire virginal et jetées dans la rue? Vous qui convoitez le tombeau de saint Pierre, qu'avez-vous fait du tombeau de vos anciens rois? Leur dépouille dormait à Hautecombe, sous la garde des enfants de saint Bernard que vous avez *sécularisés*, c'est-à-dire compris dans la spoliation universelle. Dans les Marches, dans l'Ombrie, dans les Deux-Siciles, la suppression de la vie religieuse, la confiscation des biens monastiques n'a-t-elle pas suivi partout, comme une conséquence nécessaire et immédiate, l'apparition du drapeau piémontais?

Vous avez des journaux catholiques; qu'en faites-vous? Chaque courrier nous apporte la nouvelle d'une poursuite, d'une saisie, d'un procès, d'une condamnation à la prison et à l'amende; et contre qui? contre les catho-

liques, contre eux uniquement. Vous avez cependant écrit dans vos lois la liberté de la presse : tout le monde, chez vous, peut en user et en abuser impunément, excepté les catholiques. Vous voyez bien que vous êtes d'accord avec vos auxiliaires de France et d'ailleurs, et que vous pratiquez comme eux la liberté pour tous, excepté pour l'Église. Dans tous les pays de votre domination, l'Église entravée, insultée et dépouillée, les évêques exilés, les écrivains emprisonnés, les journaux catholiques ruinés, les prêtres outragés et traqués, les monastères fermés et profanés, les religieuses arrachées de leurs cellules violées : voilà vos titres à notre confiance et à notre reconnaissance. Vous êtes depuis dix ans l'auteur ou l'agent de la persécution, de la spoliation, de l'incarcération, de l'usurpation, de la violence ; et, tout ruisselant d'oppression et d'iniquité, vous osez bien nous regarder en face et nous tendre la main, en nous criant : Voici la liberté !

Mais par qui donc espérez-vous être cru ? Où donc avez-vous rencontré une crédulité assez robuste pour être dupe à ce point ? Ce n'est certes pas chez vos affidés de la presse française : comme je l'ai dit tout à l'heure, ils ne vous pardonneraient pas s'ils vous croyaient sincère. Mais ce que vous avez fait jusqu'ici leur garantit assez que vous ne ferez pas autrement dans l'avenir. Or ce qui les rassure nous éclaire ; ce qui vous lie à eux nous sépare à jamais de vous. Personne, sachez-le, personne parmi ceux qui ont autorité ou mission pour parler au monde catholique, personne ne contestera l'éclat du mépris que nous inspirent de telles promesses après de tels outrages.

Mais est-ce là tout? Peut-on se borner, pour vous juger, aux faits et gestes de votre administration civile? Ne faut-il pas remémorer la bonne foi et l'équité qui président à vos relations internationales ? En voici le tableau très-adouci, tracé par le *Times,* c'est-à-dire par le plus puissant et le plus passionné de vos admirateurs.

« La Sardaigne a pris part à la guerre contre la Russie, sans être partie aux traités relatifs à la Porte. La Sardaigne a provoqué l'Autriche de *propos délibéré* et l'Autriche est *tombée dans le piége.* La Sardaigne a pris avantage des commotions populaires pour s'annexer la Toscane et les Légations, quoique le grand-duc et le Pape n'eussent pris *aucune* part à la guerre de 1859. La Sardaigne a envahi les États du Pape sans déclaration de guerre et sous un prétexte futile. La Sardaigne a été de connivence avec Garibaldi et a profité des fruits de son audacieuse entreprise [1]. »

Et pour montrer la valeur de certains mots et de certaines promesses dans votre bouche, ne faut-il pas encore une fois, après tant de voix plus éloquentes et plus autorisées que moi, vous rappeler l'attentat par lequel, ne pouvant parvenir à soulever les populations de l'État pontifical, vous avez fait violer son territoire en pleine paix, sans déclaration de guerre, « sans aucun de ces respects qui sont le dernier rempart de l'honneur [2], » contre toutes les règles du droit des gens et de la loyauté militaire ? Ne faut-il pas vous remettre sous les yeux cette

[1] *Times* du 2 mars 1861.
[2] Mgr Dupanloup, *Oraison funèbre des martyrs de Castelfidardo.*

proclamation contre-signée de vous et dictée par vous à votre roi qui, au moment où ses troupes fondaient dix contre un sur la noble bande de Lamoricière, disait, lui aussi, qu'il voulait *respecter toujours le siége du chef de l'Église et lui donner toutes les garanties d'indépendance et de sûreté* [1] ?

Lui aussi promettait au Pape l'*indépendance !* Au moment où s'accomplissait son guet-apens vous lui faisiez déclarer qu'il n'avait d'*autre ambition que celle de restaurer les principes de l'ordre moral en Italie !* Et quelques jours après, quand l'iniquité est consommée, quand Ancône a succombé, vous lui faites prendre acte devant les nations que *Dieu récompense ceux qui combattent pour lui* [2] ! Quand les terroristes français bouleversaient et spoliaient l'Europe, ils avaient au moins le mérite de ne pas souiller le nom de Dieu en le mettant de moitié dans leurs entreprises. Pour rencontrer une profanation et une hypocrisie de cette trempe, il faut remonter jusqu'aux manifestes où les spoliateurs de la Pologne proclamaient l'esprit philanthropique et libéral qui allait présider au partage d'un royaume séculaire et au meurtre d'une grande nation chrétienne.

Voilà vos œuvres et voilà vos paroles. Mais j'allais oublier votre chef-d'œuvre. Est-ce que, à la veille du

[1] Io voglio rispettare la Sede del Capo della Chiesa, al quale son sempre pronto a dare... quelle guarentigie di independanza e i sicurezza che i suoi ciechi consiglieri si sono indaro ripromessi dal fanatismo, etc. (*Proclamation du 11 septembre* 1860, signée VICTOR-EMMANUEL, contresignée CAVOUR et FARINI.)

[2] Ordre du jour du 4 octobre 1860.

guet-apens, vous n'aviez pas envoyé vos dignes lieutenants, Cialdini et Farini, au-devant de l'Empereur des Français pour lui affirmer que « vous entriez dans les Marches et dans l'Ombrie pour y rétablir l'ordre SANS TOUCHER A L'AUTORITÉ DU PAPE, et pour livrer, s'il le fallait, une bataille à la révolution sur le territoire napolitain [1]? »

Vous dites aujourd'hui que, depuis douze ans, vous conspirez pour conquérir l'unité de l'Italie, et que l'occupation de Rome, pour en faire la splendide capitale de votre Italie, a été l'étoile de la politique piémontaise. Et il y a précisément douze ans, votre prédécesseur Gioberti désavouait *comme une infamie,* ce sont ses expressions, la seule pensée d'annexer les Légations.

Et c'est avec ce sang sur les mains, avec ces mensonges sur le front, que vous venez vous offrir au monde catholique pour « réconcilier la Papauté avec l'autorité civile, la religion avec la liberté! »

Mais le Pape vous a d'avance répondu dans cette allocution du 18 mars, misérablement traduite dans le même numéro du *Moniteur* qui publie votre discours, et plus misérablement travestie dans tant d'autres journaux. « A *certains hommes* qui lui demandent de se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne, en se disant les vrais et sincères amis de la religion, » il répond : « Nous voudrions ajouter foi à leurs paroles, si

[1] Circulaire de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, du 18 octobre 1860, *livre jaune,* page 163.

les tristes événements qui s'accomplissent aujourd'hui aux yeux de tous ne prouvaient évidemment le contraire [1]. » Et alors il énumère, comme je viens de le faire, quelques-uns de vos forfaits ; il note cette rupture toute récente du Concordat de Naples, qui est le dernier de vos exploits en ce genre ; il constate que partout les hommes de votre bord ne sont occupés qu'à dépouiller l'Église de ses possessions et de son autorité, et n'accordent la liberté à ses ennemis que pour la refuser à elle-même. « A une « pareille civilisation, » dit-il avec raison, « *hujusmodi* « *igitur civilitatis*, à celle qui a pour système prémédité « d'affaiblir et peut-être d'anéantir l'Église [2], comment « veut-on que la Papauté, mère et nourrice de toute vraie « civilisation, tende la main et fasse alliance avec elle ? » Il rappelle ensuite, sans les blâmer ou les désavouer en rien, les institutions libérales qui étaient désirées et qu'il avait accordées [3] jusqu'au jour où la révolution s'est substituée à la réforme, et où le poignard a remplacé le scrutin. Il rappelle encore les conseils qui lui ont été donnés et qu'il a tous suivis, excepté ceux qui lui imposaient la sanction de la spoliation [4]. Il se sent ainsi auto-

[1] Ac Nos fidem eis adhibere vellemus, nisi tristissima sane facta, quæ ante omnium oculos quotidie versantur contrarium prorsus ostenderent.

[2] At cum civilitatis nomine velit intelligi systema apposite comparatum ad debilitandam ac fortasse etiam delendam Christi Ecclesiam. — Il avait dit déjà : QUÆDAM *moderna, ut appellant, civilitatis placita.*

[3] Liberiorem administrationem.... liberiores institutiones... Nos filiorum partem pontificiæ nostræ ditionis in civilem administrationem cooptavimus.

[4] Cum usurpationum moderatores alta voce profiterentur se non qui-

risé à flétrir « l'hypocrisie de ceux qui, après avoir « ainsi insulté et opprimé la religion, l'invitent à se récon- « cilier avec la civilisation comme ils l'invitent, lui, à se « réconcilier avec l'Italie. » Il dit, avec la noble confiance de celui qui n'a jamais fait tort à personne, qu'il n'a aucun motif de se réconcilier avec qui que ce soit. Et il ajoute, dans un langage magnifique qu'il ne vous sera jamais donné de tenir : « Comment le Pontife romain, qui tire « toute sa force des principes de l'éternelle justice, pour- « rait-il la trahir ? Comment ose-t-on demander à ce siége « apostolique, qui a toujours été et qui sera toujours le « rempart de la justice et de la vérité, de proclamer « qu'une chose injustement et violemment arrachée peut « être tranquillement et honnêtement possédée par un « injuste oppresseur, et d'ériger ainsi en principe qu'une « iniquité qui réussit ne porte aucune atteinte à la sain- « teté du droit [1] ? » Cela dit, il a certes bien le droit de rappeler, après l'avoir appuyée par cette nouvelle preuve, la belle parole de M. Barthe, au sénat français : *Que le Pape est le principal représentant de la force morale dans le monde.*

Et c'est là ce que des commentateurs infidèles, chez

dem reformationes, sed absolutam rebellionem, omnemque à legitimo principe sejunctionem omnino velle.

[1] Hic enim, qui suam omnem vim haurit ex æternæ justitiæ principiis... Ut ab hac Apostolica sede, quæ semper fuit et erit veritatis justitiæque propugnaculum, sanciretur rem injuste violenterque direptam posse tranquille honesteque possideri ab iniquo aggressore; utque ita falsum constitueretur principium, fortunatam nempe facti injustitiam nullum juris sanctitati detrimentum afferre.

vous et malheureusement aussi parmi nous, en prêtant aux paroles de Pie IX un sens que désavouent tous les actes et tous les jours de sa vie, n'ont pas craint de représenter comme une déclaration de guerre à l'esprit moderne. C'en est fait, s'écrient-ils tous les matins, le Pape a condamné la société moderne, le progrès et la liberté; entre ces grandes choses le divorce est complet.

La belle découverte et le beau profit! Faites-moi donc, dirais-je à vos amis, faites-moi confidence des moyens que vous tenez en réserve pour fonder la civilisation, le progrès, la liberté, sans la religion! Ignorez-vous que, malgré tant d'efforts pour la détruire, la religion des peuples est toute leur morale, que le christianisme fait toute la supériorité de l'Occident, que ce grand fleuve divisé n'a qu'une source pure et un réservoir inépuisable, le catholicisme? Quelle religion avez-vous à substituer au christianisme? et où donc trouverez-vous le christianisme pur, immuable, et complet, en dehors du catholicisme? Je le demande à tous les hommes de bonne foi qui ont quelque notion de la vie morale des sociétés répandues en ce moment sur la terre, est-ce que, sans l'Église, les protestants eux-mêmes auraient conservé l'idée de la divinité de Jésus-Christ? Que dis-je? Est-ce que sans l'Église les philosophes auraient établi l'idée pratique d'un Dieu vivant? Couvrez d'un nuage de plus cette grande foi, obscurcissez de votre souffle, écartez de votre main, le flambeau principal qui éclaire les profondes ténèbres dont les pauvres humains vivent enveloppés, puis parlez-leur encore de civilisation, de progrès, de liberté!

Ah! vous avez découvert que notre Église et votre civilisation se séparent; pleurez donc sur votre civilisation, car elle ne survivra certes point à sa mère, qui est l'Église catholique.

Ou plutôt ne jouez pas avec ces grandes choses, ni même avec les mots qui les expriment. Ne vous en servez pas pour couvrir des desseins qui, par cela seul qu'ils répugnent à la justice et à la bonne foi, n'ont rien de commun avec la vraie civilisation, le vrai progrès, la vraie liberté.

Oui, répétons-le avec le Souverain Pontife, « il faut rendre aux mots leur signification. » Ce n'est pas l'Église seulement, c'est l'honnêteté qui a horreur de voir emprunter à la langue humaine ses expressions les plus hautes pour couvrir les actions les plus basses. La langue des hommes est sans défense : on voit bien qu'elle aussi n'est qu'une puissance spirituelle; aussi vient-on piller ses trésors, dérober ses plus nobles parures, et, par un déguisement presque sacrilége, comme les païens appelaient les Furies des anges de paix, on nomme le mensonge civilisation et la violence liberté.

Quant à nous, nous admirons l'opportunité de la réponse que vous adressait, huit jours avant votre premier discours, le Pontife que vous allez dépouiller et qui d'avance vous jugeait et vous condamnait, non-seulement au nom de l'Église, dont il est le chef, mais encore et surtout au nom des principes de l'éternelle justice[1]. Nous sommes

[1] Illius moralis disciplinæ, cujus ipse veluti prima forma et imago dignoscitur.

fiers d'avoir pour chef un vieux prêtre qui tient pour le droit, et qui ne veut pas mentir, dans un temps où le mensonge est devenu le premier élément de la politique et la première condition du succès. Et puisque vous citez Dante, permettez-moi de vous inviter à reconnaître dans Pie IX le modèle du juste tel que le poëte l'a buriné dans un vers immortel :

E'l giusto Mardocheo
Che fu al *dire* ed al *far* così'ntero.

VI.

Mais laissons-là ce que vous avez déjà fait et parlons de ce que vous comptez faire. Parlons de vos nouveaux projets et de l'avenir qu'ils nous affirment.

Supposons que votre passé soit voilé, vos précurseurs, vos auxiliaires, vos antécédents enterrés dans l'oubli. Supposons que vous avez encore la virginité de l'honneur et de la parole jurée ; ou au moins supposons que vous avez la vertu du repentir. Vous voilà donc qui frappez à la porte de l'Église romaine, avec un nouveau visage et une nouvelle attitude, celle d'un docteur et d'un allié, celle d'un sage et généreux bienfaiteur. Soit. Vous voilà donc convaincu de la vérité de ce texte de saint Anselme, que nous exhumions il y a vingt ans, contre des adversaires bien moins redoutables : *Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Église!* Vous venez donc apporter à l'Église cette liberté comme un présent inestimable, tellement inestimable qu'elle doit le payer au prix du dernier fragment qui lui reste de ce patrimoine séculaire dont vous l'avez préalablement et presque entièrement spoliée. Vous lui offrez la liberté, c'est-à-dire la



garantie et la récompense du droit. Mais vous lui faites cette offre en échange de quoi? De la violation du droit la plus scandaleuse dont l'histoire offre le spectacle. Qu'elle sanctionne ce crime et elle sera libre! Ce que nul n'oserait demander à l'Église, s'il s'agissait du droit d'autrui, vous osez le lui imposer parce qu'il s'agit du sien, c'est-à-dire du nôtre, à nous tous catholiques de l'Europe et du monde, témoins indignés et victimes frémissantes de votre outrecuidance.

Pourquoi donc abandonnerait-elle son droit? Qu'avez-vous à dire contre lui? Quel est donc votre droit contre ce droit?

Ici, il me faut bien discuter vos arguments avant de discuter vos promesses.

Le droit, vous en faites tout d'abord litière. « Demander Rome, non parce que c'est notre capitale, mais parce que la justice et notre droit le veulent, c'est à mon sens une erreur grave[1]. » Vous n'invoquez pas non plus la nationalité italienne de Rome : vous avouez que, si Rome était dans un angle du territoire italien, comme Aquilée, il faudrait y renoncer. Vous sentez et vous dites qu'il ne faut pas trop serrer cet argument de la nationalité, sous peine de désobliger vos bons amis les Anglais, et de leur enlever Corfou, Malte et Gibraltar. Non, votre seule raison, c'est votre convenance, votre agrément, votre utilité. Il est impossible, dites-vous, de maintenir l'Italie en paix sans Rome pour capitale; et c'est là, selon vous, le seul

[1] *Moniteur* du 30 mars.

argument qui puisse vaincre les résistances du monde catholique. C'est donc une simple question de force matérielle et de convoitise. Jamais, depuis que le monde existe, on n'a déclaré, avec plus de naïveté, qu'on s'emparerait d'un bien qui ne vous appartient pas, par la seule raison que ce bien vous convient. Il vous convient donc de prendre Rome parce que vous en avez besoin. Eh bien ! nous, catholiques des deux mondes, nous aussi nous en avons besoin, et il nous convient de la garder, comme elle existe depuis quinze siècles, à l'état de ville indépendante, d'abord en fait, puis en droit, de toute autre souveraineté que de celle du Pape. Malheureusement nous n'avons pour nous que le droit et l'histoire ; vous avez pour vous la force et la honteuse connivence des souverainetés européennes. Par le temps qui court, la force vaut plus qu'elle n'a jamais valu, j'en conviens ; néanmoins elle n'est pas tout en ce monde. Qui sait d'ailleurs si elle ne sera pas un jour votre châtiment après avoir été votre instrument?

En attendant, il faut vous féliciter du concours original et efficace que vous avez apporté à l'esprit de révolution et de ruine. Nous étions habitués à ne le redouter et à ne le flétrir que chez les conspirateurs, les flibustiers, les émeutiers, les constructeurs de barricades et leurs exploits plus ou moins triomphants.

Mais qu'est-ce que tout cela auprès de ce qu'il nous est donné de voir depuis douze ans que vous suivez votre étoile ? Parlez-nous d'un roi légitime, d'un roi d'ancienne lignée, solidement assis sur le trône de ses aïeux ; parlez-

nous d'un chevalier de la Très-Sainte Annonciade, comme vous, pour mener à bonne fin les conspirations et les révolutions. Voilà ceux qui s'entendent réellement à la chose, et, excepté deux ou trois intraitables comme Mazzini et Garibaldi, tous les révolutionnaires du monde reconnaissent volontiers dans vous et votre souverain leurs maîtres et leurs modèles.

Rien n'enfle l'orgueil humain comme la joie d'avoir fait le premier ce que nul n'avait fait. Vous avez droit, monsieur, à ce genre de satisfaction. Déjà vous aviez ajouté de notables perfectionnements à l'art de déchirer les traités et de rectifier les frontières par la force. Mais l'histoire ne contient rien de semblable, même de loin, à votre dernier haut fait; j'entends l'histoire de la vie publique et du commerce régulier des nations civilisées. Car on a vu des fils pressés par des créanciers occultes engager d'avance le bien de leur père et promettre par écrit ce qu'ils nomment leurs *espérances*. On a vu sur l'Océan guetter, attendre, puis capturer des navires désarmés. Mais ce qu'on n'a jamais vu, c'est le ministre d'un roi, parlant dans une assemblée publique, qui s'écrie : Voici la capitale de mon voisin, elle deviendra la mienne; son roi, qui est mon Pontife, ne l'a pas abandonnée; son allié, qui est le mien, qui est mon protecteur, la lui garde encore; la croix de l'Église et le drapeau de la France se dressent devant moi; je les renverserai. Rome m'appartient au nom de la géographie; la France me cédera au nom de la non-intervention; et le Saint-Père m'absoudra au nom de la liberté.

Il est vrai, monsieur, vous vous donnez du temps et vous prenez des précautions. Lorsque le grand Condé jetait son bâton de commandement dans les rangs de ses ennemis, il courait le reprendre au péril de sa vie. Vous qui jetez le sceptre de votre roi à la face de ses alliés et du Saint-Père, vous n'exposez ni sa personne ni la vôtre, et, avec un art jusqu'ici inconnu, faisant passer les procédés du crédit dans les usages de la politique, vous vous contentez de signer un billet à échéance indéterminée, une révolution à vue, et cet expédient vous autorise à vous tourner vers Garibaldi, pour lui crier : Patience ! c'est une question convenue ; puis vers l'Europe en lui disant : Patience ! c'est une question différée.

C'est là ce que vous appelez *n'agir que par des moyens moraux.*

Le langage que vous venez de tenir a été fort applaudi, je le sais ; les journaux du monde entier s'extasient devant votre audace. Je me persuade, monsieur, que, dans le secret de votre intelligence et de votre conscience, vous n'êtes pas très-fier de ces applaudissements.

Vous le savez bien, ce que vous venez de dire au Parlement de Turin ne pouvait être toléré que là. Entrez dans une école de petits enfants, et prouvez-leur que ce que vous faites est moral. Montez dans la chaire d'une faculté de droit, et prouvez aux étudiants que ce que vous promettez est juste. Réunissez un congrès, et soutenez que ce que vous avez dit est licite. Non ! cela n'était tolérable qu'au sein d'un parlement de complices.

Il est possible cependant que je me trompe, et que, trop

scrupuleux, j'oublie de compter avec la secrète passion du cœur humain qui convoite le bien d'autrui. Il se peut que, dans un congrès de diplomates, on acclame et on utilise votre principe. J'aurai Constantinople, dira la Russie. J'aurai la rive gauche du Rhin, dira la France. J'aurai les petits États allemands, dira la Prusse. J'aurai Lisbonne, dira l'Espagne. Que dira l'Angleterre? Elle saura bien faire sa part, et je n'en suis pas inquiet. Mais, si vos maximes doivent prévaloir, fermons les cours de droit, les codes de morale et les recueils de traités, montons sur un sommet élevé en compagnie du démon de la convoitise, regardons à nos pieds les royaumes de la terre, et, si nous adorons ce démon, il nous les donnera.

Ce sera alors le cas ou jamais d'invoquer le témoignage d'un des vôtres, de M. Edgar Quinet, grand ennemi de l'Église, mais qui l'a vengée d'avance par ces admirables paroles : « Si la violence n'est plus prise au sérieux par les hommes, si elle n'entraîne contre celui qui l'exerce aucune idée de justice et de réparation, si, au contraire, tout doit se changer en reconnaissance, qui voudra à l'avenir s'abstenir d'une violence heureuse[1] ? »

Ce n'est pas tout, il est vrai : à part cet argument de la convoitise ou de la convenance, il en est de subsidiaires que vous ne dédaignez pas. Voyons-les.

Vous parlez de l'antagonisme absolu qui existe entre le Pape et son peuple. Cet antagonisme, c'est vous qui le

[1] Lettre du 30 août 1859, pour refuser l'amnistie.

créez ou qui le supposez. Réel ou non, toujours est-il qu'il date d'hier. Avant la conquête française, en 1797, de l'aveu unanime de tous les voyageurs, de tous les historiens, aucun gouvernement n'était plus doux, plus populaire, que celui du Pape. Nul ne peut nier que Pie VII ne soit rentré dans ses États, en 1814, aux acclamations des populations. Elles ne le supportaient pas : elles l'aimaient.

Vous dites que dès 1821 l'antagonisme éclate. En 1821, il y eut une insurrection à Turin, il n'y en eut point à Rome. Une insurrection d'ailleurs ne prouve rien.

Je ne vous rappelle pas les conspirations et les tentatives d'insurrections qui signalèrent les commencements du règne de Charles-Albert, et que ce roi réprima avec une si impitoyable rigueur. Vous ne voulez plus voir en lui que l'auguste auteur du Statut, et j'y consens volontiers. Mais voyez quelle étrange et révoltante inconséquence ! On oublie les vingt ans de despotisme de Charles-Albert pour ne se souvenir que des deux années de son règne libéral ; et, en présence des difficultés et des malheurs de Pie IX, l'ingrate Italie oublie, au contraire, que c'est lui et non Charles-Albert qui, par la plus personnelle et la plus spontanée des initiatives, a inauguré le mouvement national et réparateur de 1846. Elle oublie, elle renie l'enthousiasme prodigieux qui salua le nouveau Pontife d'un bout à l'autre de la Péninsule. Personne alors, personne ne songeait à mettre en doute ni la légitimité, ni la nationalité, ni la nécessité du pouvoir temporel, Charles-Albert moins que personne ; j'en atteste sa noble mémoire, sa foi ardente

et généreuse. Il se fût plutôt coupé la main que de la lever, comme son fils, contre la Papauté.

Vous invoquez le dernier mouvement de Bologne, comme s'il n'avait pas été préparé (M. de Rayneval le constate) par le protocole du 8 avril 1856, et provoqué par la proclamation de Milan du 8 juin 1859. Vous invoquez la sanction que ce mouvement a reçue de l'adhésion populaire et du suffrage universel. Rien de plus équivoque, de plus difficile à juger que l'adhésion populaire aux faits acccomplis. Elle ne leur manque guère, mais elle ne dure guère non plus, et ne prouve pas beaucoup. Quant au suffrage universel, imposant et sérieux quand il est tout à fait libre, ce n'est plus qu'une dérision et une oppression dès qu'il est dirigé, exploité, ou intimidé. N'avons-nous pas vu en France, le 24 février 1848, une insurrection renverser un gouvernement libéral qui avait la majorité dans la Chambre et l'unanimité dans l'armée? S'ensuit-il que la France voulût ce qui s'est accompli le 24 février? On oublie trop ce mémorable exemple. On oublie trop que l'armée laissa faire, que la France laissa faire, que le suffrage universel donna raison aux vainqueurs, et que, plusieurs mois durant, on put croire qu'il n'y avait en France que des républicains. A la vérité le scrutin du 10 décembre prouva le contraire. Mais l'élection du 10 décembre fut la plus libre qu'il y ait jamais eu au monde, soit dit à l'éternel honneur du gouvernement sous lequel elle eut lieu et qu'elle a renversé. Il n'y avait point, comme quand vous faites voter à Naples, l'urne des *oui* et l'urne des

non, placées sous la surveillance d'une populace armée; il n'y avait pas des gens *probes et honnêtes* pour limiter le vote, comme l'avoue M. Cipriani, dictateur des Légations, aux seules localités considérables [1]. Les votes que vous invoquez n'ont eu lieu qu'en présence et sous la pression des baïonnettes unitaires. Pour que le vœu des populations pût être sincèrement consulté et sérieusement invoqué, il eût fallu que, le lendemain de Villafranca, un bataillon français eût occupé Bologne, veillé sur la sincérité du scrutin, et garanti la liberté des votants dans les villes comme dans les campagnes. On n'a pas répondu et on ne répondra jamais à cet argument. Mais, jusqu'à ce qu'on y réponde, nous aurons le droit de dire que vos scrutins ne prouvent rien, et que le mot de l'évêque d'Orléans : *Plus de bombes que de votes,* reste l'histoire de vos conquêtes unitaires.

Cet antagonisme prétendu entre le Pape et ses sujets, c'est donc vous, il ne faut pas se lasser de le répéter, qui le créez et qui le maintenez. Vous avez conspiré depuis douze ans, et vous vous en vantez [2], pour arriver à ce résultat. Vous, vos précurseurs et vos auxiliaires, vous avez tout fait pour rendre tout gouvernement impossible dans les États romains. Quand le Pape a des ministres ecclésiastiques, on lui demande des laïques ; quand il appelle un laïque, on le lui égorge sur les marches du

[1] Per tutte le unite provincie, si diramarono le liste, raccommandandole alla fede di probi ed onesti amici, ingiungendo loro di *circonscrivere principalmente l'azione ai soli centri popolosi.*

[2] *Moniteur* du 30 mars 1861.

Parlement; quand il n'a pas d'armée, on lui reproche de ne pas pouvoir se défendre ; quand il en forme une, on la dénonce comme un péril pour ses voisins, et on court sus comme à des bêtes fauves. Après que l'Italie et l'Europe ont retenti pendant trente ans du cri de réforme, vous venez déclarer aujourd'hui que c'est demander ce que le Pape ne peut pas donner[1], et vous vous vantez de n'en avoir *indiqué aucune* au Congrès de Paris en 1856, alors que le monde entier se rappelle l'acte d'accusation que vous avez formulé contre les abus du gouvernement pontifical, en ayant bien soin de dissimuler que, pour vous, son unique abus c'était son existence. — Ah ! toute réforme est impossible, selon vous, et si le Pape n'en accorde pas, « il ne faut pas lui reprocher ce qui est, non pas de l'obstination, mais de la fermeté, et ce dont les catholiques doivent lui savoir gré comme d'un mérite[2]. » « Ses amis de bonne foi lui conseillent des réformes qu'il ne peut faire... Il résiste: il fait bien[3]. » Ah ! c'est pour le Pape un mérite que de refuser les réformes qu'on lui propose! Vous parliez ainsi le 25 mars, sans vous soucier du démenti éclatant que vous infligiez au gouvernement de l'allié auquel vous devez tout ce que vous êtes et que plusieurs regardent comme responsable de tout ce que vous faites. Que n'aviez-vous donc entendu, comme nous, trois jours auparavant, dans la séance du 22 mars, MM. Billault et Baroche s'évertuer à prouver que les dangers et les complications de la si-

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.
[2] *Moniteur* du 28 mars 1861.
[3] *Moniteur* du 30 mars 1861.

tuation venaient uniquement de la *résistance du Pape aux sages conseils* que l'Empereur lui avait prodigués? Que n'étiez-vous là pour les réfuter avec votre éloquence accoutumée? *Ce ne sont pas les conseils*, auriez-vous dit, *c'est la résistance qui a été sage*, et vous auriez grossi de votre voix cette glorieuse minorité de 91 votes qui a refusé de blâmer le Pape de ce dont tous les catholiques, selon vous, doivent lui savoir gré comme d'un mérite.

Je conviens d'ailleurs que vous êtes logique. Si ce gouvernement ne peut pas vivre, si l'on ne peut pas vivre sous lui, s'il est imparfait et imperfectible, qu'on le détruise. Mais un pouvoir est plus facile à renverser que l'histoire. Or l'histoire la plus récente vous réfute. Sous le pape Grégoire XVI, pontife vénérable mais nullement libéral, nous avons vu la papauté complétement désarmée vivre en harmonie avec les populations. Sous Pie IX, nous avons vu la papauté donner à pleines mains la liberté. Ne dites donc pas que le pouvoir temporel est incompatible avec le progrès, quand c'est son progrès qui est incompatible avec vos desseins.

Vous savez bien que l'Italie ne souffre pas de l'absence de lois, mais de l'absence d'hommes. Le Piémont en a un, et c'est vous. Où sont les autres? Des lois, des institutions, des libertés, des réformes, des progrès, qui donc en a plus généreusement essayé que Pie IX?

Oui, dites-vous, il y a douze ans, mais rien depuis.

L'avouerai-je? Il est de bons catholiques qui trouvaient, en effet, que la cour de Rome avait depuis douze ans perdu un peu de temps. Ils s'étonnaient ingénument

qu'elle ne se fût pas mise en mesure de se passer de la garnison française. Ils se disaient tout bas : Que fait le Pape depuis douze ans? Ils auraient dû se demander : Que fait le Piémont? Vous nous l'apprenez.

Vous avez conspiré depuis douze ans pour détruire le pouvoir temporel. Voilà, monsieur, votre rôle bien connu, mais voilà le Saint-Père bien justifié, voilà tous les événements bien éclairés. Ce mouvement national, c'était un mouvement combiné, et le trône du Pape était sur un baril de poudre auquel on l'invitait à mettre lui-même le feu. La pièce s'est jouée en trois actes, la diffamation, l'occupation, la votation ; chaque acte a eu ses acteurs : les écrivains, les fantassins, les électeurs. C'est un procédé désormais connu.

On dénonce un souverain. Son gouvernement est imparfait, intolérable; ses sujets sont mécontents, opprimés, exaspérés. Il ne se soutient plus que par les armes étrangères, il manque de force morale, de force matérielle, il est perdu. Voilà le Souverain diffamé, et si la dénonciation tombe de haut, tous les matins, deux mille journalistes en répètent à deux millions de lecteurs l'écho retentissant.

Tout d'un coup, on affirme que ce souverain si faible est menaçant, qu'il songe à attaquer, qu'il groupe quelques soldats; il faisait pitié, il fait peur; prenons nos précautions, violons ses frontières. C'est le second acte, on envahit les territoires.

Puis, maître du pays, on consulte les sujets. Êtes-vous heureux? Non. Voulez-vous le devenir? Oui. Le malheur,

c'est Pie IX. Le bonheur, ce sera Victor-Emmanuel. Vive Victor-Emmanuel ! La pièce est jouée, la toile tombe, on s'endort Romain, on se réveille Piémontais, mais contribuable et conscrit.

Que le petit gouvernement ainsi traqué soit bon ou mauvais, cela ne change absolument rien à la question. Comme tout gouvernement est imparfait, et tout homme malheureux, la liste des griefs est facile à dresser. Avec vos nouveaux principes on soulèverait une émeute en huit jours contre le gouvernement du bon Dieu, s'il y avait quelque chance de le détrôner. Avec ces principes, un souverain fût-il un saint, son territoire fût-il un paradis, il n'est pas à l'abri de la ruine, s'il est le plus faible, et qu'il ait un voisin plus fort qui le convoite. Vous usez contre le Pape de cette raison du plus fort ; or elle est la plus forte, mais non pas la meilleure.

Mais revenons à cette impossibilité de toute réforme dont vous accusez le gouvernement pontifical.—Quoi que vous en disiez, monsieur, vous n'aviez jamais formulé jusqu'ici cette étrange accusation. — Mais aujourd'hui le temps de la dissimulation vous semble passé. Je reconnais bien dans cette assertion, toute nouvelle chez vous, la vieille prétention dénoncée chez les irréconciliables ennemis de la papauté par M. de Rayneval, par cet intègre et loyal ambassadeur, dans la mémorable dépêche du 14 mai 1856, qui restera dans l'histoire comme un témoignage écrasant contre tous les mensonges piémontais. J'y reconnais tout ce que signalait au gouvernement anglais son agent à Rome, M. Lyons, le seul diplomate

honnête que l'Angleterre ait envoyé en Italie, et qui, dans ses dépêches publiées par ordre du Parlement, affirme vingt fois que les soi-disant libéraux romains ne voulaient *d'aucune réforme*, que ce n'était pas une mauvaise administration, mais bien l'existence même du gouvernement pontifical qu'ils voulaient détruire [1], et qu'ils n'useraient de toute réforme et de toute concession que pour renverser le gouvernement. J'y reconnais enfin l'esprit qui a armé les assassins de Rossi.

Vous osez citer cette grande victime, et comme une autorité à l'appui de votre thèse sur l'impossibilité des réformes! Vous savez cependant que, parvenu à la pleine maturité de son talent et de son courage, il s'était spontanément dévoué à cette tâche. Il a été assassiné; par qui, et pourquoi? Par qui? Par ceux qui, comme vous, déclarent toute réforme inconciliable avec la nature du pouvoir pontifical. Pourquoi? Pour détourner par la terreur tout honnête homme qui voudrait suivre cette voie. Vous déclarez que cette mort fut un des plus grands malheurs de l'Italie. Monsieur,

[1] Ils seraient très-fâchés de voir porter remède aux abus, ils regretteraient tout ce qui pourrait diminuer le mécontentement. Ils ne demandent ni réformes ni améliorations quelconques; leur seul cri est : *Non vogliamo Papa!... Dispatches from M. Lyons respecting the condition and administration of the papal states, presented to the house of Lords by command of her Majesty.* 1860, p. 20. *Voir* aussi pages 7, 9, 20, 22, 24, 49, 50.—M. Lyons dit ailleurs, p. 24, que, dans d'autres temps, si un Pape, parlant de l'état de choses tel que Grégoire XVI l'avait laissé, eût progressivement conduit le gouvernement à sa condition actuelle (1856), ses sujets auraient salué ces réformes avec reconnaissance et satisfaction.

cette mort fut plus qu'un malheur, elle fut un crime. Ce crime, vous en partagerez la responsabilité du jour où vous en récolterez les fruits. Des meurtriers inconnus qui l'ont commis, vous en détournerez la honte sur vous qui en profitez. Vous n'avez pas assassiné Rossi, je le sais bien; mais le jour où vous ramasserez la proie que ses assassins ont cru saisir en versant son sang, vous deviendrez leur complice. Ce sang innocent et généreux remontera jusqu'à vous, pour retomber sur votre tête et sur celle du roi que vous voulez couronner au Capitole. *Is fecit cui prodest.*

Rossi était Italien ; il avait partagé les illusions et les préventions de la jeunesse italienne de son temps; mais, éclairé par le malheur, par l'étude, par la pratique d'un grand et libre gouvernement en France, il avait su retrouver le véritable fil des destinées de son pays. Il offrait à tous les Italiens, à vous-même, monsieur, un glorieux et fécond exemple à suivre. Vous l'avez dédaigné, soit ; mais au moins ne le calomniez pas en le rapprochant de vous. — Je ne sache rien de plus saisissant que le contraste entre ce grand Italien de 1830 et de 1848 et celui de ses compatriotes dont le nom nouveau occupe la principale place, après le vôtre, dans les événements de 1860, M. Liborio Romano; entre le ministre qui, pour resserrer l'union du pontificat sacré avec la liberté moderne, marchè à la mort en sachant qu'elle l'attend, et le ministre qui, chargé par un roi jeune et irréprochable de la même mission, vend son prince à la révolution et au Piémont. Rossi et Liborio Romano, voilà les deux

types divers de l'Italie libérale! Entre les deux, elle a pu choisir : guidée par vous, elle s'est donnée tout entière au second.

Voilà donc ce que vous avez fait de cette Italie, en *conspirant* pour elle depuis douze ans. Vous l'avez fait descendre de Rossi à Liborio Romano.

Vous lui avez ôté le sens moral; livrée à vos enseignements, elle ne sait plus distinguer entre le bien et le mal. Pour elle, la fin justifie tous les moyens. La hideuse souveraineté du but est la seule qu'elle reconnaisse.

Voici un récent écrit de votre prédécesseur, M. Massimo d'Azeglio, l'un des plus grands noms de l'Italie contemporaine, qui, tout en couvrant de lâches injures la Papauté vaincue, lui reproche surtout de ne pas savoir mentir à propos. Il faut le citer textuellement pour le croire. « On ne comprend pas par quel motif aujourd'hui Rome ne répète pas une fois de plus ce qu'elle a fait déjà tant de fois, pourquoi elle ne cède pas pour gagner du temps, pourquoi elle ne promet pas, sauf à ne pas tenir. Chose étrange! Elle n'a jamais craint de mentir quand la sincérité pouvait la sauver. Aujourd'hui, quand le mensonge pourrait la sauver, au moins pour un temps, elle ne sait plus mentir[1]. »

[1] Non si comprende per qual motivo essa non ripeta una volta di più, ciò che pose in opera già tante volte : non ceda per guadagnar tempo, non prometta, salvo a mancar poi di parola! Cosa strana! Non dubito, mai d'ingannare, quando la sincerità poteva salvarla. Oggi che puo salvarla, per poco almeno, l'inganno, neppur più sa adoprarlo. *Questioni urgenti. Pensieri di* MASSIMO D'AZEGLIO. Firenze, 1861, pag. 55.

On reconnaît bien là l'homme qui se vante d'avoir, étant président du conseil des ministres, violé la foi jurée, en abrogeant le concordat piémontais. On reconnaît bien aussi le parti qui érige des statues à Machiavel, et qui insulte par des hurlements et des imprécations sauvages ce que des barbares seuls ne respectent point, le dévouement malheureux des blessés et des prisonniers [1]. Et c'est à cette Italie que vous nous sommez, nous Français, nous catholiques, de livrer sans réserve la sécurité de notre père et notre honneur de fils.

Un jour, monsieur le comte, *dans un moment lucide* (je vous restitue votre expression), vous avez stigmatisé l'*incamération*, c'est-à-dire la confiscation des biens du clergé séculier : vous vous en targuez aujourd'hui avec raison [2], sans songer que vous stigmatisiez ainsi d'avance la confiscation prononcée par vous aujourd'hui contre cette souveraineté pontificale qui est le patrimoine du clergé et des fidèles du monde entier. Je me rappelle parfaitement votre discours. Vous citiez à l'appui de votre thèse l'illustre et pur Tocqueville, celui-là même qui a attaché son nom à cette expédition de Rome que le Piémont voulait faire alors à notre place, et dont le Piémont prétend maintenant anéantir la gloire et le fruit. Vous citiez la page admirable où il dit que les peuples qui ôtent au clergé toute propriété foncière et transforment ses revenus en salaires se privent

[1] Voir les lettres nombreuses écrites par les vaincus de Castelfidardo sur les avanies dont ils ont été victimes dans les villes occupées par les Piémontais.

[2] *Moniteur* du 30 mars 1861.



eux-mêmes d'un très-grand élément de liberté. Laissez-moi vous rappeler à mon tour le passage où il dit que les confiscations révolutionnaires ont fait à la France une *mauvaise conscience!* Mot terrible et trop vrai : mot qui s'appliquera à l'Italie bien plus qu'à la France, puisqu'elle aura spolié, non pas seulement le clergé mais le monde catholique, non pas une église mais l'Église universelle. La France lutte avec succès, grâce à ses instincts moraux, à ses traditions catholiques, contre ce legs funeste de son passé. Mais l'Italie, grâce à vous, se trempe tout entière dans cette *mauvaise conscience*, qui souillera tout son avenir. Vous lui aurez enlevé, comme dit si bien le Pape dans sa dernière allocution, cette salutaire, cette nécessaire horreur de l'injustice sans laquelle il n'est point de nation libre ni de société chrétienne : *ut humanas mentes perverterint... et injustitiæ horrorem eripuerint.*

Pour se consoler de tant d'excès, on a besoin de se reporter sur le spectacle qu'offre un peuple bien autrement malheureux, mais bien autrement irréprochable, que le peuple italien. Quel rapprochement et quelle différence! La Pologne a vu, il y a bientôt un siècle, son héroïque et glorieuse nationalité foulée aux pieds et déchirée par d'odieux potentats. Elle n'a jamais accepté cet arrêt inique, elle n'a jamais abdiqué son droit imprescriptible; elle a protesté, toutes les fois qu'elle l'a pu, par les armes, puis, vaincue et désarmée, par cette résistance morale qui use à la longue les despotismes les plus redoutables, et qui leur survit. Aujourd'hui, trente ans après son dernier effort, elle se lève désarmée, et elle se re-

trouve telle que nous l'avons vue alors, mais mûrie par le malheur et l'expérience, avec une immortelle énergie, une valeur héroïque et une indomptable persévérance. Mais en 1791, comme en 1830, comme en 1861, la Pologne proclame avant tout la foi de ses pères, le respect de l'Église, le culte de la tradition religieuse et nationale ; elle ne souille sa cause par aucune proscription, aucune spoliation, aucune iniquité. J'ai plaidé vingt ans devant la France libre la cause de cette nation enchaînée, et aujourd'hui, mon âme, oppressée par vos crimes, se sent soulagée au spectacle de ses vertus, de sa sagesse, de sa noble et religieuse modération, de son héroïque patience. Dieu la récompensera, Dieu la couronnera un jour, j'en ai la ferme confiance. Il ne voudra pas que les honnêtes gens désespérés n'assistent en ce siècle qu'aux triomphes malsains du mensonge et du mal.

VII

Mais arrivons à votre système de l'avenir, à cette liberté pleine et entière, à ces franchises spirituelles que nous avons, dites-vous, inutilement demandées depuis trois siècles à toutes les puissances catholiques et dont nous avons à peine arraché quelques lambeaux au moyen de concordats qui nous entravent. Jamais, pour le dire en passant, aucun concordat, loyalement exécuté et en dehors de toute addition subreptice, n'a paru une entrave aux catholiques. Les concordats sont des transactions, comme tous les traités de paix, et toute transaction, lorsqu'elle est équitable et durable, impose quelque sacrifice. Mais le régime des concordats est parfaitement compatible avec la liberté comme avec la justice. Il a des inconvénients, comme tous les régimes d'ici-bas, mais il a encore plus d'avantages. Ce qui le prouve, c'est le zèle que déploient tous les révolutionnaires pour déchirer tous les concordats qui leur tombent sous la main. Ce qu'il ne faut pas, non plus, que l'Europe ignore, c'est que les

concordats, bons ou mauvais, tous contractés avec un pape-roi et non avec un pape-sujet, pourront tous se trouver périmés par l'abolition du pouvoir temporel.

Avant tout, il serait peut-être bon, puisqu'il s'agit d'un intérêt religieux, de consulter les juges, c'est-à-dire le Pape et les évêques. Sur ce point, tous les évêques sont du même avis que le Pape : vous n'en trouverez pas un, même dans vos pays annexés, qui le contredise. Cet avis du Pape, tout le monde le connaît. Or il vous condamne. Vous ne pouvez pas trouver mauvais que la brebis écoute le berger plus volontiers que le loup.

Vous affirmez toutefois que le pouvoir temporel ne rend pas le pape indépendant ; vous dites que cela est démontré *mathématiquement* ; vous allez même jusqu'à dire qu'il est un *obstacle au développement du catholicisme*. Nous disons tout le contraire. Les siècles disent le contraire : et les catholiques étrangers à l'Italie, dans le monde entier, sans une seule exception sérieuse, parlent comme les siècles. Notre affirmation mérite plus de confiance que la vôtre ; car, dans cette question, nous sommes matériellement désintéressés, vous ne l'êtes pas. Nous sommes innocents ; vous ne l'êtes pas. Qui donc pourrait vous accepter pour juge ? Déjà tout chargé des dépouilles de la victime que vous aspirez à évincer, vous êtes souverainement incompétent pour juger de ses intérêts comme de ses droits.

Le pouvoir temporel est une royauté. Aucune royauté n'est à l'abri d'une révolution et d'une usurpation. Sa royauté rend le Pape indépendant comme tout autre roi,

ni plus ni moins. Quand il est renversé, cette indépendance cesse ; elle dure tant qu'il règne, et elle sert si puissamment l'indépendance de l'Église, qu'à l'heure même où je parle le peu qui reste du pouvoir temporel est la seule cause de l'intervention protectrice de la France, la seule barrière contre vos violences. Si le Pape n'était que l'évêque de Rome, il eût été de son devoir de protester, comme il l'a fait, contre vos injustices ; vous auriez vainement tenté de lui arracher un *Te Deum* ou d'imposer silence à ses anathèmes, et il serait, avec tant d'autres évêques, votre captif ou votre proscrit.

Je ne sais ce qu'ont à faire vos *mathématiques* dans la question, mais j'affirme que l'histoire démontre ce que je viens de dire à chacune de ses pages. Que dis-je? L'Europe tout entière le sent, par un instinct que vous n'êtes pas parvenu à fausser. Un jour, pendant les saintes cérémonies de la Passion, ce vieillard auguste, dont vous avez brisé les forces sans briser son âme, s'est évanoui sur son trône. Dès que cette lugubre nouvelle a été propagée, l'Europe s'est émue, et l'on a pu voir à quel point Pie IX est aimé, à quel point aussi l'on tremble à la seule idée d'un conclave dont le Piémont serait chargé de *protéger* les solennelles délibérations. Je ne sais quel frisson a parcouru nos âmes, comme si dans l'évanouissement du Pontife-roi l'indépendance même de l'Église avait paru un instant s'évanouir.

Mais vous généralisez, et vous dites que l'homme qui vit tranquille chez lui en paix avec ses voisins, sans dettes, est plus indépendant que le grand propriétaire

qui épuise et malmène ses paysans, et ne peut plus sortir qu'escorté de gendarmes [1]. Je n'admets pas cette confusion entre la propriété et la souveraineté : mais comment n'apercevez-vous pas que votre argument se retourne contre vous? Si ce que vous dites est vrai, pourquoi donc vos princes sont-ils sortis de leur comté de Savoie, où ils pouvaient vivre si tranquilles et en paix, pour *épuiser* et *malmener* leurs voisins? Depuis que la maison de Savoie fait des conquêtes, la papauté n'en fait pas : elle ne demande qu'à garder ce que les siècles lui ont légué. La morale qui prêche l'abstention et la pauvreté volontaire ne vaut rien quand elle n'est pas pratiquée par ceux qui la prêchent. De tous les États du monde, le Piémont est à coup sûr le moins autorisé à donner des leçons de renoncement spontané et de généreux abandon. Sa morale a trop souvent consisté à sacrifier la justice et la foi jurée à son intérêt. Les papes ont été institués de Dieu précisément pour tenir tête à des moralistes de cette sorte, et la chrétienté les avait faits souverains pour que cette résistance ne fût jamais muette et impuissante. Venir dire à un propriétaire qu'il sera plus tranquille si on le délivre des soins de la propriété, à un riche qu'il sera plus heureux si on le fait pauvre, c'est un argument qui jusqu'à présent n'avait servi qu'à certains voleurs goguenards, héros de la littérature *picaresque* et qui aimaient à plaisanter leurs victimes. L'ordre social n'a d'autre raison d'être que de fermer la bouche à ces mauvais plaisants, et de faire en sorte que le grand propriétaire et le petit, le riche et le

[1] *Moniteur* du 30 mars 1861.

pauvre, le fort et le faible, le laïque et le prêtre, soient également sûrs de leur droit et maîtres de leur bien. Substituer les convenances des forts aux titres des faibles, c'est le retour à l'état sauvage. Mais il y a une chose que les sauvages n'imagineraient pas : c'est de faire découler une théorie d'affranchissement de la pratique du vol. Déshabiller un homme des pieds à la tête, le mettre tout nu, et puis lui dire : « Vous voilà libre d'aller vous montrer partout et de faire ce que vous voudrez ; on vous a débarrassé d'un poids inutile qui s'opposait au développement de votre nature ; » c'est ajouter un raffinement de dérision aux brutalités de la convoitise, c'est réconcilier d'une étrange façon le langage de la civilisation moderne avec les procédés de l'antique barbarie.

Ah ! je le sais bien ; et je vous entends d'ici nous l'affirmer avec une sincérité cette fois non suspecte : vous saurez bien dorer la cage. Vous assurerez au Pape et à sa cour un sort matériel aussi brillant que possible. Le traitement que vous daignerez lui allouer (s'imagine-t-on un Pape avec un traitement !) sera plus considérable que la modeste liste civile qu'il se réserve aujourd'hui. Vous lui laisserez à titre de location le Vatican dont ses prédécesseurs lui ont légué la propriété avec les splendeurs de tant de siècles dues à leur patient génie. Vous l'entourerez de pompe, d'hommages et d'honneurs. Vous le traiterez encore mieux que n'ont jamais été traités par leurs maîtres le patriarche de Moscou ou le patriarche de Byzance, ces deux types ineffaçables du pontificat dégradé et subordonné à la souveraineté laïque.

Vous parlez ainsi pour la foule et vous connaissez bien votre temps.

Oui, vous savez que les âmes sont plus catholiques qu'elles ne le paraissent. Vous savez en outre que tout, dans cette époque amollie et douce, est jugé au point de vue du bien-être, et de l'idée toute matérielle qu'on se forge du bonheur et du malheur. Vous savez combien il est facile d'apitoyer les hommes sur un besoin matériel, combien il est difficile de les émouvoir sur une nécessité morale! Ah! que vous avez habilement profité de cette disposition intime de l'Europe contemporaine!

Mais pourquoi plaindre, dira-t-on, ce Pontife auquel on laisse sa résidence et tout l'argent qu'il voudra? Vous qui citez Dante, vous avez évidemment lu Shakespeare, et vous y avez étudié le rôle des filles du roi Lear. — Mon père, donnez-nous vos biens, vous serez chez vos enfants mieux que chez vous-même! Vous n'en aurez plus les embarras, vous en conserverez les avantages. — Ce digne vieillard! il vivra retiré de la royauté comme on vit retiré du commerce, avec une bonne rente dans une bonne maison. On inscrira sur la porte, en deux ou trois langues, qu'il est le roi des chrétiens. Est-il si malheureux? et qui donc ne voudrait avoir sa place?

Voilà ce que diront les foules, et vous le savez bien. Le Pape n'est pas encore assez martyr pour être populaire. Vous êtes trop habile pour faire des martyrs. Le sang tache les mains et crie vengeance. Mais il est des choses invisibles; blessons le droit, il ne saigne pas; égorgeons la justice, elle ne crie pas; torturons la conscience, elle

ne remue pas; martyrisons l'âme, elle ne se voit pas; dépossédons sans douleur, et que la royauté disparaisse sans que le roi soit moins entouré de bien-être et d'encens.

Oui, je le confesse, ces apparences sont habiles, et vous connaissez bien votre temps. Mais qu'y a-t-il au fond de vos paroles, et sous ces voiles destinés au vulgaire?

Comment réfutez-vous le mot de Frédéric II, si opportunément cité par le président Barthe au Sénat : « On poussera à la conquête facile des États du Pape; et alors le *pallium* est à nous, et la scène est finie. Aucun des potentats de l'Europe ne voulant reconnaître un vicaire de Jésus-Christ soumis à un autre souverain, tous se créeront un patriarche, chacun pour son propre État. *Peu à peu chacun finira par avoir dans son royaume une religion, ainsi qu'une langue à part.* »

Je vous attends toujours à la formule désormais fameuse, grâce à vous : *L'Église libre au sein d'un État libre.*

Quel usage en faites-vous?

Vous ne touchez plus ici à une question italienne, vous touchez à une question universelle.

Je crois à la liberté de l'Église assurée par la liberté de l'État. Je crois que l'Église a tout à gagner au triomphe des institutions libres, et qu'à leur abri elle grandira plus respectée et plus forte, plus populaire et plus féconde, plus invincible et plus épurée que sous n'importe quelle alliance avec n'importe quel pouvoir. J'espère qu'un jour viendra où toutes les nations consacreront la liberté de l'Église. Mais ce jour est encore très-loin. Et, en atten-

dant, que nous proposez-vous? Espérez-vous que nous nous laisserons prendre au piége d'une équivoque? Le pouvoir temporel assure au chef de l'Église, d'un bout de l'univers à l'autre, la liberté sans pareille d'un roi, et vous lui offrez en échange la petite liberté d'un sujet dans ce petit coin du monde qu'on appelle l'Italie.

Quoi! dans l'état actuel du monde, en face des nations conjurées, en présence de continents entiers fermés à la lumière, au milieu de lois oppressives, exclusives, tracassières, illibérales, qui survivent ou renaissent partout, vous promettez la liberté *chez vous* en échange de la suppression subite et totale de ce qui a été jusqu'à présent le pivot et la seule garantie connue de l'indépendance de l'Église dans ses relations avec les divers États? Un témoin essentiellement impartial, un vrai libéral, aussi loin par le talent que par la conscience de tous ces bâtards de 1789 qui vous acclament, vient de vous le dire : « Entre vous et la possession de Rome il y a toute l'épaisseur du problème qui consiste à assurer aux nations catholiques et à leurs gouvernements la pleine indépendance du Pape, devenu l'hôte et le premier sujet du roi d'Italie. » — « Je ne crois pas, » ajoute-t-il, « qu'un Pape possédant un château ou même tout un quartier dans la capitale du roi d'Italie paraisse assez indépendant dans ses actes et dans ses choix pour que les Églises d'Autriche, d'Espagne, de Portugal et de Bavière acceptent ses décisions. Qu'est-ce donc, si l'un de ces États est en querelle avec le roi d'Italie, et n'en est pas moins forcé de s'entendre tous les jours avec le Pape, son

hôte, pour la nomination des évêques et pour l'administration de l'Église [1]? »

Mais, à côté de ceux qui trouveront la papauté trop dépendante de votre royauté, il y a ceux qui la trouveront trop affranchie par la rupture forcée de tous ses engagements antérieurs.

Il s'agit de faire accepter à tous les gouvernements une Église sans aucun lien avec l'État! Comment comptez-vous vous y prendre pour cela? Vous répondez de l'Italie: mais pouvez-vous répondre de la France? Comment avez-vous négligé de vous informer des intentions de votre tout-puissant allié? Trouvez-vous que ce qui se passe en ce moment chez nous soit de nature à vous encourager dans la voie où vous prétendez entraîner tout le monde à votre suite. D'un revers de votre parole vous avez abattu les argumentations de MM. Billault et Baroche. Mais pensez-vous avoir si facilement raison des circulaires de MM. Delangle et de Persigny? Je veux bien admettre que, si le Pape écrit de façon à déplaire au roi d'Italie comme l'évêque de Poitiers vient de déplaire à l'empereur des Français, vous ne lui appliquerez pas le code pénal de Napoléon Ier, que vous ne le menacerez pas de la peine du bannissement, que vous ne procéderez pas même contre lui par voie d'abus, et que votre conseil d'État ne supprimera pas ses bulles et ses encycliques, comme le conseil d'État de l'empire vient de supprimer le mémorable mandement de Mgr Pie. Mais nous, catho-

[1] M. Prevost-Paradol, *Courrier du dimanche* du 7 avril 1861.

liques de France, d'Espagne, d'Allemagne, de tous les pays où la liberté de l'Église est si loin d'être complète, comment saurons-nous que le juge suprême de toutes les contestations relatives au gouvernement des âmes est investi de cette pleine liberté, qui est pour nous une impérieuse nécessité, et que sa souveraineté seule lui a garantie jusqu'ici ? Tous les évêques de France seraient aujourd'hui condamnés l'un après l'autre par le conseil d'État, tous seraient frappés tour à tour des pénalités exceptionnelles que la presse qui vous admire a sollicitées et obtenues du gouvernement impérial, nous n'en attendrions pas moins, pour savoir s'ils ont tort ou raison dans l'exercice de leur autorité sur nos consciences, la décision de l'Évêque des évêques. Mais, quand Rome ne sera plus dans Rome, quand l'Évêque des évêques sera lui-même entre les mains d'un prince temporel, vers qui tournerons-nous notre pensée et nos âmes révoltées pour échapper à l'effroyable servitude qui les menacerait ? Avec un régime comme celui qui règne dans toute l'Europe, excepté en Belgique et en Angleterre, si le chef de l'Église n'est pas souverain, seul maître quelque part, l'Église tout entière est menacée d'asservissement; l'Église et le monde en même temps, car cette suppression conduit droit au régime des Églises nationales, du pouvoir spirituel réuni à l'empire.

C'est bien là ce que veut la Révolution. Caligula eût voulu que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour la couper d'un seul coup. La Révolution pense comme Caligula.

Mais vous, monsieur, vous n'en êtes pas là. Vous dites au contraire : « Il ne peut arriver à un peuple un plus « grand malheur que la concentration entre les mains du « gouvernement des pouvoirs spirituels et temporels. Là « où ces pouvoirs sont réunis, la liberté disparaît, c'est « le régime des califes[1]. » Vous n'avez jamais rien dit de mieux. Mais il vous manque cette conclusion si bien formulée, à la tribune en 1849, par M. Odilon Barrot, premier ministre de la République française : *Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les États romains, afin de ne l'être nulle part dans le reste du monde.*

Pour ne pas vouloir reconnaître cette vérité, vous vous condamnez, Monsieur, vous et nous, à une inextricable confusion ! Vous voulez une Église libre en détruisant ce qui est précisément la base providentielle de sa liberté, je veux dire ce pouvoir temporel qu'il faudrait inventer s'il n'existait pas, qu'il faut conserver puisqu'il existe, qu'il faut rétablir puisque, grâce à vous, il est presque anéanti.

Encore une fois, vous feriez très-bien de donner à l'Église la liberté en Italie ; cette œuvre aussi noble qu'intelligente vous ferait pardonner bien des torts. Mais n'est-il pas étrange que vous commenciez par lui enlever la condition de sa liberté dans le reste du monde ?

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.

VIII

Comment d'ailleurs entendez-vous que cette liberté se pratiquera même en Italie?

Il est bon de s'en enquérir: car « la patrie d'Arnaud de Brescia, de Sarpi, de Giannone, » comme vous l'appelez, est certes de toutes les nations du monde celle à laquelle il fait moins bon se fier en fait de liberté religieuse.

Voici donc le cas de disséquer, si vous le voulez bien, *notre* formule : *l'Église libre dans un État libre.*

Un mot en passant sur *l'État libre*. Au fond, vous n'en voulez pas. Non, vous ne voulez pas d'un État vraiment libre, d'une liberté vraiment complète et durable. Et ce qui me le prouve, c'est précisément ce que vous appelez l'impossibilité de concevoir une Italie constituée sans Rome pour capitale. Mais que cherchez-vous donc à Rome? Ses trois cent soixante églises sont-elles nécessaires à la piété de votre souverain? Manquez-vous de villes splendides et de palais dignes des rois; Turin et Milan, Florence et

Naples, Gênes et Pise, et Palerme en attendant Venise? Vous avez eu l'immense bonheur, pour votre nouveau royaume, de n'avoir pas de capitale prépondérante : c'était une première et vitale condition de liberté. Vous y renoncez en aveugle volontaire, pour imiter servilement les peuples qui n'ont su conquérir la liberté que pour la perdre ou l'abdiquer. Vous voulez une grosse capitale, pour y installer un gros gouvernement, avec des bureaux plus nombreux que vos régiments, et des préfets au bout d'un télégraphe. C'est donc là l'avenir que vous réservez à la liberté italienne? La France vous dira de quel poids pèse une capitale sur la liberté d'un pays. Si vous rêviez un gouvernement libéral, décentralisateur, intervenant peu dans les manifestations de l'activité humaine, qu'importerait la résidence? Mais vous voulez, ou plutôt la révolution veut une centralisation puissante, et vous marchez au despotisme sous prétexte de liberté.

Quelle Rome cherchez-vous donc? Ce n'est pas la Rome des Papes, puisque vous les chassez; c'est la Rome des Césars, la Rome du Capitole, la Rome païenne et despotique. Vous voulez courber l'Italie sous le joug de la centralisation romaine, comme la France s'est courbée sous le joug de la centralisation parisienne. Cela fait, il vous sera tout aussi impossible de faire vivre vos libertés, qu'il l'a été à la France de garder les siennes. Et de toutes ces libertés, la plus menacée, la plus facile à chicaner, à contester, à supprimer, la plus inséparable d'un grand ensemble de garanties générales, comme nous le voyons aujourd'hui en France, c'est la liberté religieuse.

Mais je suppose l'impossible changé en réalité ; je suppose votre nouveau royaume, non-seulement constitué (ce dont je ne doute pas), mais gouverné sans dictature intermittente (ce que je ne croirai que quand je l'aurai vu) : la difficulté n'en reste pas moins entière.

Quelles garanties pouvez-vous offrir à l'Église romaine et à nous, ses enfants, répandus dans l'univers entier, de la sincérité et de l'efficacité de vos promesses ? Pouvez-vous seulement lui assurer l'ordre matériel, le repos, la paix, la sécurité ? Non ; car rien de tout cela n'existe là où vous avez pénétré jusqu'ici. Quelle sécurité les Piémontais peuvent-ils apporter à Rome ? La même, sans doute, qui règne à Palerme, à Naples, à Bologne, à Ancône. Il y a là partout des Piémontais ; mais il y a partout aussi l'assassinat qui court les rues, il y a l'émeute, le vol, la diffamation quotidienne contre tout ce qui est sacré, l'outrage sous les formes les plus répugnantes. Est-ce là ce que vous donnerez pour cortége à la papauté dépouillée ?

Mais vous ferez, dites-vous, des lois pour réaliser vos promesses, et vous inscrirez dans le Statut fondamental du royaume le principe de l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État [1]. Des lois ! mais quelles lois respecterez-vous, vous qui ne tenez aucun compte des traités ? Le Statut ! mais que dit son article 1er ? *La religion catholique est la religion de l'État* ; et son article 29 ? *Toutes les propriétés, sans aucune distinction, sont inviolables*. Comment les avez-vous observés, vous qui, sous l'empire de ces dis-

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.



positions si précises, avez confisqué toutes les propriétés monastiques et abreuvé de vexations l'Église du Piémont? Vous aviez un concordat avec Rome, vous l'avez aboli d'un trait de plume, sans discussion comme sans droit, et cela quand le Pape était encore un souverain indépendant, placé sous la protection de ce qu'on appelait autrefois le droit des gens et la foi des traités. Quelle confiance voulez-vous que nous ayons dans des engagements que vous prendrez vis-à-vis d'un Pape dépendant et sujet?

Avançons et abordons le fond même de la question, au point de vue pratique et positif. Trois conditions principales sont essentielles à ce que vous appelez l'indépendance de l'Église.

Les voici : la liberté absolue du Pape dans l'institution des évêques ; le libre choix des cardinaux ; la liberté du conclave.

Laisserez-vous le Pape, devenu sujet du roi d'Italie, nommer les évêques d'Italie *motu proprio ?* Si vous ne lui accordez pas cela, vous rencontrez le schisme dès vos premiers pas.

Et la libre élection du Souverain Pontife, comment l'assurerez-vous? Songez qu'il nous faut un Pape qui soit le père commun de toutes les nations catholiques, non pas un pape *italianissime*, occupé à servir l'ambition piémontaise, à grandir l'ascendant moral du nouveau royaume d'Italie, à substituer l'action italienne à celle de la France ou de l'Autriche, dans le Levant et ailleurs [1].

[1] Voir, sur ce point, l'excellent article de M. de Carné dans *l'Ami de la Religion*, du 19 février.

Ignorez-vous que le grand schisme d'Occident est né d'une pression exercée par la population romaine sur l'élection d'Urbain VI, pression qui rendit l'élection suspecte de violences à la moitié de l'Europe, et qui divisa la catholicité en deux portions ennemies durant un demi-siècle? L'ignorez-vous, ou n'y avez-vous jamais songé?

Que devient d'ailleurs le sacré Collége, étant donnée l'unité de l'Italie?

Aujourd'hui les trois quarts des cardinaux sont Italiens. Et pourtant nul n'a fait plus de cardinaux non Italiens que Pie IX. Cela était sans conséquences graves quand il y avait en Italie des Napolitains, des Florentins, des Lombards, des Piémontais et des Romains. Mais le jour où cinquante cardinaux sur soixante-dix se trouveraient être les sujets du roi d'Italie, comprend-on la différence?

Évidemment, l'unité de l'Italie implique une modification profonde dans la composition du sacré Collége. Le jour où l'Italie n'aurait qu'un maître, il deviendrait indispensable qu'une constitution apostolique limitât le nombre des cardinaux italiens en attribuant à chaque nation catholique un nombre de cardinaux proportionnel au chiffre de sa population.

Or ce serait là une révolution véritable. Toutes les traditions, en effet, seraient rompues. De cette invasion subite d'éléments d'origine si diverse dans le sacré Collége nul ne peut dire ce qui sortirait.

Ce qu'on entrevoit seulement, c'est que la politique des cabinets se livrerait alors au sein du conclave à de bien

autres luttes que celles qui ont eu lieu jusqu'ici, où les cardinaux indépendants des puissances étaient de beaucoup les plus nombreux et décidaient après tout de l'élection, tout en tenant compte de certaines répulsions diplomatiques, mais seulement dans une juste mesure.

Croyez-le, votre royauté italienne ne voudra pas, ne pourra pas résister à la tentation de se rendre maîtresse de l'élection, maîtresse du conclave à la mort de Pie IX, comme l'avait déjà voulu Napoléon Ier dans l'éventualité de la mort de Pie VII.

Dès 1807, il avait proposé au Pape un projet de traité rapporté par le cardinal Pacca [1], dont l'article 6 était ainsi conçu :

« Le nombre des cardinaux de l'empire français sera porté au *tiers* du nombre total des membres du sacré Collége. Seront considérés comme cardinaux français ceux qui sont nés dans les ci-devant États de Piémont, de Parme et de Gênes. Les cardinaux français ne pourront, dans aucun cas, être privés du droit d'assister au consistoire. Il n'y aura entre eux et les cardinaux italiens aucune distinction. »

En 1813, tenant le Pape dans ses serres, Napoléon alla plus loin ; il lui fit proposer par Duvoisin, évêque de Nantes, d'accorder aux couronnes les deux tiers des chapeaux cardinalices. Or les couronnes, c'étaient la France, le royaume d'Italie (Beauharnais), Naples (Murat), l'Espagne (Joseph Bonaparte), la Westphalie (Jérôme), la Bavière, dont la docilité n'était pas douteuse. Cette pro-

[1] *OEuvres complètes*, t. I, p. 51. Paris, Bray, 1846.

position de Duvoisin était certes un moyen très-peu déguisé de mettre le conclave sous la main de Napoléon, lequel en cela savait apparemment ce qu'il faisait.

N'est-il pas clair que quiconque aura dans sa main la majorité des cardinaux fera le Pape, et par conséquent sera Pape?

Ce que Napoléon Ier a voulu, vous le voudrez et vous le ferez. Nous avons donc tout à redouter. Tout sera possible et tout sera accompli.

Encore un mot sur un point qui a bien son importance. En Italie, il reste au clergé séculier un domaine foncier qui lui tient lieu de budget. A coup sûr la révolution ne le respectera pas plus qu'elle ne l'a respecté en Espagne et ailleurs. Or, cet *ailleurs*, c'est aujourd'hui presque tout le monde catholique. Voyons un peu ce que signifiera alors votre formule.

Qu'est-ce donc pour vous que l'Église libre? C'est l'Église sans entraves. Soit. Mais n'est-ce pas surtout l'Église sans budget? Lorsque la révolution eut pris les biens du clergé de France, le Consulat ne les rendit pas, mais il reconnut en retour, comme une dette, le budget des cultes. Voici le piége que vous tendez à l'Église: aujourd'hui, au nom de la liberté, vous prenez son domaine; demain, vous supprimerez son traitement; puis, elle sera libre; libre comme cet homme que rencontra le Samaritain et que des ravisseurs avaient laissé vivant, mais dépouillé et meurtri. Votre Église libre, c'est une Église ruinée. Votre État libre, c'est un État libre de recevoir tous les cultes, sans en soutenir aucun.

Tout cela est capital. Et, en vérité, quand on songe à toutes les perturbations, à toutes les complications qui vont éclater dans une matière si importante et réglée depuis des siècles à la satisfaction universelle, à celle des États protestants, comme la Prusse, et des États les plus jaloux de leur indépendance, comme la France, on demeure confondu de l'incurie prodigieuse des souverains et des nations catholiques, ainsi acculés au bord du précipice par l'ambition immorale du Piémont, par l'ingratitude révoltante de quelques patriciens, par les jalouses fureurs du *mezzo ceto* de Rome, et surtout par le flot révolutionnaire.

Encore une fois, le Piémont (je conserve ce nom, consacré par le crime, pour désigner le roi et le parlement d'Italie), le Piémont, maître de Rome, aura mille moyens de s'assurer la majorité du sacré Collége, soit en pesant sur les choix à faire par le Pape régnant, soit en gagnant les cardinaux une fois nommés. Que l'on s'imagine un conclave sous la pression de la royauté, de l'armée, de la populace piémontaise. Les plus mauvais jours de la papauté renaîtront, et non pas, comme autrefois, de la confusion féodale, de la barbarie des mœurs, de l'anarchie municipale, mais de la lâcheté de l'Europe, laissant périr en pleine paix, en pleine civilisation, la combinaison inventée par les siècles pour parer à tous ces maux surannés.

Je me résume et je me répète, car on ne saurait trop insister sur ce côté vital de la question.

Demain, le Pape nommera des cardinaux ; vous abs-

tiendrez-vous de toute influence? Puis, les cardinaux auront à nommer un Pape; vous abstiendrez-vous de toute pression? Ce Pape refusera d'instituer vos évêques; si vos souverains veulent divorcer, il les condamnera; s'ils touchent aux questions religieuses, il les condamnera. Comment le supporterez-vous?

Et si le Pape change la hiérarchie catholique chez un de vos alliés, comme il l'a fait en Angleterre, à qui se plaindra cet allié? A vous : comme on se plaint au sultan quand le patriarche grec ou arménien n'est pas assez docile.

Et si vous opprimez l'Évêque de Rome au point d'amener une intervention des puissances catholiques, chez qui interviendront-elles? Chez vous, et non plus chez lui. Si vous l'opprimez sans qu'on le défende, c'est lui qui ne sera plus libre; mais si on le défend, c'est alors vous qui ne le serez pas chez vous. Sortez de ce dilemme : je vous en défie.

Et si vous changez de gouvernement, si une révolution éclate, qui garantira au Pape sa liberté, puisqu'on n'a pas pu lui garantir un trône? Sous quel régime sera-t-il demain? Sous quel régime serez-vous vous-même? Quoi! c'est vous, au sein d'un peuple divisé, démoralisé, bouleversé, qui prétendez garantir à perpétuité à l'Église que les portes de la révolution ne prévaudront jamais contre elle!

Je le répète, quel sera demain, s'il accepte, le rôle du Pape? Et, déjà, sous quel régime vivra-t-il même aujourd'hui? Car il se confierait à des mains qui ne lui furent pas douces. Vous me parlez d'*Église libre dans*

un État libre, et je ne vois que l'Église menacée dans un État ennemi, l'Église dépouillée dans un État spoliateur.

Oui, le Pape sera libre comme un soldat vaincu auquel on rend les honneurs de la guerre en lui prenant ses armes, et qui vit des aumônes de son ennemi, qui vit inconsolable d'avoir survécu à sa cause, libre sous parole, à condition de trembler toujours et de ne remuer jamais.

IX

Mais à quoi bon se perdre dans ces conjectures et dans ces commentaires sur les résultats d'un rêve? Tout est possible aujourd'hui, je le sais, et vous le savez mieux que moi, car tout, jusqu'à l'impossible même, vous a réussi. Mais vous ne réussirez pas dans votre projet nouveau. Vous pourrez dépouiller le Pape de tout ce que vous ne lui avez pas déjà pris, mais non lui extorquer la sanction de votre injustice. Vous pourrez tout lui prendre, tout, excepté son droit. Vous ne le réduirez jamais à vous dire que vous avez raison. Et sans cela, vous n'avez rien.

Non, votre projet ne se réalisera pas. Il ne sera pas donné aux pygmées du dix-neuvième siècle de réussir là où ont échoué tous les géants du passé. Depuis qu'ont cessé les persécutions des Césars païens, personne parmi les maîtres du monde, personne parmi les souverains de l'Italie n'a osé coexister avec le Pape à Rome. Personne, entendez-le bien. Constantin recula devant cette majesté désarmée qu'il venait à peine de reconnaître et alla trans-

planter à Constantinople sa puissance éclipsée. Charlemagne, maître de tout l'Occident, bienfaiteur du Siége apostolique, Charlemagne appelé par la papauté elle-même à remplacer les empereurs romains, Charlemagne, une fois couronné à Saint-Pierre, retourna vers le Nord comme éloigné par une force invincible et secrète des lieux où se dressait le seul trône qui fût plus élevé que le sien. Après lui, à l'époque sombre et confuse où la papauté fut plus abaissée, plus déconsidérée qu'on ne la vit jamais, à l'époque où il y eut pour la première fois des rois d'Italie, Guy, Hugues, Bérenger, personne n'osa s'établir dans Rome. Plus tard, et à travers les siècles, il en fut de même. Ni les Othon, ni Barberousse, ni Charles-Quint, ni Napoléon n'y ont songé. Et vous croyez qu'il vous sera donné, à vous et à votre maître, de fouler aux pieds cette loi providentielle devant laquelle toutes ces grandeurs et toutes ces forces se sont silencieusement inclinées !

Non, vous pourrez être maître de Rome comme l'ont été tous les barbares et tous les persécuteurs depuis Alaric jusqu'à Napoléon ; mais vous ne serez pas le souverain ni le collègue du Pape. Pie IX sera peut-être votre prisonnier, votre victime, il ne sera jamais votre complice. Il ne capitulera ni avec la ruse, ni avec la spoliation, ni avec le dol, ni avec le vol. Captif, il sera pour vous le plus cruel des embarras, le plus impitoyable des châtiments ; exilé, il sera contre vous, sans même ouvrir la bouche, le plus formidable accusateur que jamais royauté naissante, que jamais peuple affranchi ait rencontré sur la terre.

Le spectacle de ce vieillard dépouillé d'un patrimoine quinze fois séculaire, victime de la plus noire perfidie, errant de par le monde, en quête d'un asile qui lui tienne lieu des splendeurs du Vatican, en quête d'un toit sous lequel il pourra sceller de l'anneau du pêcheur des lois obéies chez toutes les nations de la terre, ce spectacle élèvera contre vous et vos complices, dans l'âme du monde, un orage qui vous engloutira après vous avoir à jamais déshonoré. Prenez garde que les Italiens ne deviennent les juifs de la chrétienté future! Des extrémités de l'Irlande à celles de l'Australie, prenez garde que nos enfants n'apprennent dès le berceau à les maudire, et que la tiare outragée ne devienne, comme le crucifix, un symbole de douleur et d'amour pour les fidèles, mais aussi un souvenir ineffaçable de la cruauté et de l'ingratitude italiennes.

Que ce rapprochement ne soit pas à vos yeux un outrage gratuit. C'est un ridicule, je le sais, selon nos usages modernes, que de citer, dans une discussion publique, l'Écriture sainte. Cependant vos amis les Anglais, occupés en ce moment à inonder de leurs Bibles mutilées les provinces que vous avez conquises, vous engageront peut-être à me le pardonner. Je vous demande donc si, dans ces paroles que Dieu adressait aux Juifs par la plume du prophète, vous ne trouvez pas quelques traits propres à vous faire réfléchir sur ce que pensera le monde catholique quand vous aurez intronisé à Rome la révolution italienne.

« Voici que vous vous êtes confiés dans le mensonge, qui ne vous aura servi à rien. Vous avez su tuer....

voler, parjurer, sacrifier à Baal et aux dieux étrangers qui vous étaient inconnus. Puis vous êtes venus, et debout devant moi, dans la maison où mon nom était invoqué, vous avez dit : Parce que nous n'avons reculé devant aucune de ces abominations, nous voilà libres. Mais moi, dit le Seigneur, je suis là, et moi, le Seigneur, *je vous ai vus.* »

Ecce vos confiditis in sermonibus mendacii, qui non proderunt vobis : furari, occidere, adulterari, jurare mendaciter, libare Baalim, et ire post deos alienos, quos ignoratis. Et venistis, et stetistis coram me in domo hac, in qua invocatum est nomen meum et dixistis : Liberati sumus, eo quod fecerimus omnes abominationes istas... Ego, ego sum : ego vidi, dicit Dominus... Et nunc, quia fecistis omnia opera hæc, dicit Dominus... projiciam vos a facie mea [1].

Ne vous faites pas illusion. Vous semblez toucher au but. Vous n'en avez jamais été plus loin. Vous allumez tous les jours de plus en plus l'attention, l'affliction, l'indignation des chrétiens catholiques, c'est-à-dire de la communauté la plus nombreuse, la plus enracinée, la plus opiniâtre qui existe sous le soleil. C'est avec elle, et vous en avez déjà confusément l'instinct ; c'est avec elle et non plus seulement avec le Pape qu'il vous faut traiter. Le Pape nous doit compte de son indépendance, de sa dignité, de son honneur, à nous, entendez-le bien, à nous ses enfants soumis et fidèles. A vous, qui l'avez outragé, trahi

[1] JÉRÉM., VII, 8-11, 13-15.

et spolié, il ne doit rien, que la pitié et le pardon, quand vous en serez digne.

Que ce mot de pardon ne vous offense ni ne vous surprenne. Avant d'entendre vos dernières dérisions, l'auguste et malheureux Pontife que vous invitez à descendre du trône pour vous faire place vous l'avait déjà réservé. « Si l'on nous demande, » dit-il en terminant son allocution, « si l'on nous demande ce qui est injuste, nous « ne pouvons l'accorder; mais, si c'est le pardon qu'on « veut, nous l'accordons avec bonheur et de grand cœur... « Nous prions de tout notre cœur pour ceux qui nous « haïssent, et nous sommes prêt, dès qu'ils se repentiront, à leur pardonner et à les bénir. »

Monsieur le comte, vous êtes un grand triomphateur. Vous avez le succès, vous avez la popularité, vous avez le talent, vous avez la puissance. Que vous manque-t-il donc? Vous n'avez pas besoin qu'on vous aide, vous n'avez pas besoin qu'on vous conseille; mais, l'histoire le dira comme Pie IX, vous avez besoin qu'on vous pardonne.

Jusqu'à ce que vous ayez mérité et sollicité ce pardon qui vous attend, l'histoire vous assignera une place à part dans la réprobation des chrétiens. Elle dira, quel que soit votre succès, que vos moyens ont déshonoré le but où vous tendiez. Je vous le dis tout simplement, et avec bien plus de douleur que de colère : vous êtes un grand coupable.

Vous l'êtes plus que Mazzini, qui fait son métier de conspirateur et de régicide, tandis que vous ne faites

pas le vôtre, celui d'homme d'État, de grand citoyen, de grand ministre. Vous l'êtes plus que Garibaldi, dont l'inimitié même ne saurait vous réhabiliter : Garibaldi est un forban ; ce n'est pas un fourbe : il dit nettement que la papauté est un chancre, et que l'Italie, telle qu'il la rêve, doit être protestante ; il ne prétend pas « servir les vrais intérêts et les plus durables de la catholicité[1]. » Investi par votre talent, par votre hardiesse, par votre position, de la glorieuse mission d'initier l'Italie à la vie publique, et d'exercer, par l'exemple d'un gouvernement libre et régulier, une invincible attraction sur la Péninsule, en conquérant la respectueuse sympathie de l'Europe, vous avez mieux aimé vous précipiter vers un but équivoque et peut-être chimérique, en violant le droit naturel, le droit public et le droit chrétien.

L'Europe, en vous laissant impunément parcourir cette carrière, ne vous a point amnistié. Ce ne sont pas seulement les catholiques ni les libéraux conservateurs de la France qui vous ont refusé leur assentiment. Le plus impartial des protestants, M. Guizot, a signalé en vous la résurrection de l'*esprit d'usurpation et de conquête* qui avait soulevé le monde entier contre le premier Napoléon[2]. Le doyen des libéraux de l'Espagne et de l'Europe, M. Martinez de la Rosa[3], a flétri votre politique avec

[1] Discours du comte de Cavour, le 2 octobre 1860.

[2] Réponse au discours de réception du P. Lacordaire.

[3] « Les débats sur les affaires d'Italie sont terminés : c'est le président du Congrès, M. Martinez de la Rosa, qui a pris le dernier la parole ; il l'a fait avec son éloquence accoutumée... Pour lui, l'unité italienne n'existe pas, elle ne saurait jamais se réaliser ; par ambition, le Piémont

non moins d'énergie que le jeune et éloquent orateur dont le début a illustré notre Corps législatif[1].

Ni les applaudissements de vingt millions d'Italiens, en les supposant tous acquis à votre cause, ni les sympathies passionnées des révolutionnaires du monde entier, qui vous acclament comme leur chef, ne suffiront pour éteindre la voix de la justice. La conscience du genre humain vous reprochera jusqu'à la fin des siècles le sang innocent que vous avez versé, les traités que vous avez déchirés, les ruines que vous avez amoncelées.

Quant à moi, je vous le jure, c'est bien moins le catholique que l'honnête homme en moi qui vous redoute et vous réprouve. Mon âme est pleine d'une calme et imperturbable confiance dans l'avenir de cette Église dont vous renversez la citadelle et dont vous confisquez le patrimoine. Grâce à vous et à vos alliés, l'Église va passer par le

a commis une série d'attentats; il a violé, foulé aux pieds, vilipendé tous les principes du droit des gens, pour s'emparer des États du Pape et des Deux-Siciles; il a employé l'or, la corruption, l'apostasie, la trahison; les généraux de Victor-Emmanuel ont fusillé, ont tué, ont brûlé.

M. Martinez de la Rosa a rappelé qu'il avait été témoin des horreurs de la révolution romaine de 1848 et qu'il avait marché dans le sang de l'illustre Rossi, qui était tombé sous le poignard des assassins. Il a terminé son discours en faisant un magnifique éloge du pape Pie IX et du pouvoir temporel. « Le pouvoir des Papes, a-t-il dit, a toujours brillé au-dessus de celui des plus puissants monarques. Les Souverains Pontifes qui avaient été emmenés prisonniers par Charles-Quint et Napoléon Ier sont retournés à Rome s'asseoir sur leur trône, pendant que leurs oppresseurs sont allés mourir ignorés, l'un au couvent de Saint-Just et l'autre à Sainte-Hélène. » (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*. — Madrid, 13 mars 1861.)

[1] M. Keller.

creuset où elle se purifie toujours de tous les affaissements éphémères, de toutes les solidarités compromettantes, de toutes les faiblesses apparentes.

Je crois aux promesses éternelles ; mais je n'y croirais point, je croirais au triomphe définitif de Machiavel et au vôtre, que je n'en protesterais pas moins, et toujours, et tout seul. Non, ce ne sont pas les dangers de l'Église qui m'alarment ou me révoltent. Ce qui me révolte, c'est le spectacle que donne aujourd'hui l'Italie au genre humain, c'est tout ce qu'il y a de fier, d'intègre, de délicat, sacrifié aux grossiers instincts de la foule, c'est la faiblesse lâchement opprimée par la force, c'est la vérité lâchement étouffée par le mensonge, c'est le droit écrasé par le nombre, c'est le libre arbitre des populations confisqué par des conspirateurs, c'est la liberté des âmes noyée dans le tumulte de la rue, c'est l'honneur noyé dans la trahison. Je serais, non pas catholique et Français, mais Anglais, Chinois, païen, qu'il me suffirait de lever mon regard vers ces *principes d'éternelle justice* généreusement invoqués par Pie IX, audacieusement violés par vous, pour me sentir indigné contre vous, et invinciblement incrédule à l'endroit de vos promesses.

Ch. de MONTALEMBERT.

Paris, ce 15 avril 1861.

RÉPONSE

A

UNE ACCUSATION PORTÉE PAR

M. DE CAVOUR

HENRI CERNUSCHI

PARIS

IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Ce,

RUE COQ-HÉRON, 5.



Le 29 mai, dans son dernier discours à la Chambre des députés, à Turin, M. de Cavour a prononcé une parole accusatrice contre moi. Je préparais une réponse lorsque la nouvelle de la maladie et de la mort de l'éminent ministre est venue m'arrêter.

Cependant, plus les dernières paroles d'un homme comme M. de Cavour peuvent avoir de notoriété, moins il m'est permis de supporter le blâme qu'elles m'infligeaient.

Je publie donc ma réponse, tout en payant à cet illustre homme d'État le tribut d'éloges qui lui est dû sous tant de rapports.

M. le député Brofferio venait de développer devant la Chambre une proposition tendant à faire recon-

naître les grades des officiers qui prirent part à la défense de Rome. Bien qu'à Rome ni ailleurs je n'aie jamais eu de grade militaire, M. Brofferio n'avait pas voulu m'oublier en parlant des défenseurs de Rome, et il avait prononcé mon nom à la fin de son discours.

Répondant à M. Brofferio, M. de Cavour s'exprimait ainsi : « Nous avons mis pour condition que les » officiers dont on reconnaîtrait les grades devraient » avoir offert à la patrie leur concours dans la guerre » de 1859. Eh bien! Messieurs, plusieurs des dé» fenseurs de Rome ne l'ont pas fait, pour des motifs » que je ne veux pas rechercher, et, chose étrange, » parmi ceux qui ne l'ont pas fait, se trouve précisé» ment celui que l'honorable Brofferio a nommé pour » en vanter les titres, Henri Cernuschi. Ayant à Paris » un emploi très lucratif, il n'a pas cru devoir l'aban» donner, en 1859, pour venir offrir son épée soit » dans l'armée régulière, soit dans l'armée irrégu» lière. » *(Gazette officielle.)*

I

Depuis dix ans, je me tais, j'assiste en silence, mais attentif et le cœur palpitant, à l'expérience qui se fait en Italie; je me suis abstenu de toute opposition, je

me suis abstenu même de rentrer dans mon pays. Aujourd'hui, froissé dans mon honneur d'Italien, j'ai le devoir de m'expliquer.

A la chute de la République romaine, seul arrêté parmi les représentants, j'ai passé successivement devant deux conseils de guerre français. A la suite de deux acquittements, j'ai été transporté en France. En 1852, lors de sa fondation, j'entrais au Crédit Mobilier. En février 1859, je donnai ma démission ; et quand la guerre éclata en avril, je n'avais pas d'emploi, ma liberté était entière.

Si je me suis condamné à l'inaction, si, combattant de 1848 et de 1849, je n'ai pris aucune part au mouvement de 1859, si je suis resté en France, c'est que je n'avais aucune confiance dans la politique piémontaise, qui mène et confisque l'Italie à son profit ; c'est que je suis fédéral d'instinct et de conviction réfléchie ; c'est que je ne crois pas, quelles que puissent être les apparences contraires, au succès définitif des efforts tentés pour faire de l'Italie une nation unitaire.

II

La guerre de 1859 devait être une guerre d'indépendance : l'Italie la désirait ainsi. Qu'allait-elle voir ?

l'Autriche envahir le Piémont, l'armée française le délivrer à Magenta et conquérir à Solferino la Lombardie, dont Napoléon III fit cadeau à Victor-Emmanuel.

Je sais que les troupes sardes, comme toujours, ont vaillamment combattu, j'en suis fier comme Italien; mais je sais aussi que, par la disproportion du nombre et des moyens, elles eussent été impuissantes à délivrer le Piémont et à conquérir la Lombardie.

Je sais que les volontaires, nouvelle gloire de l'Italie, ont encore payé de leur sang, ainsi qu'ils l'avaient fait à Venise et à Rome, mais ils ne pouvaient être, comme les troupes sardes, que des auxiliaires de l'armée française. Aussi, quand la France s'est arrêtée, laissant l'Autriche dans Vérone, tout s'est forcément arrêté. Les Italiens purent alors voir que leurs dix ans d'acclamations unanimes n'avaient pas fait du Piémont l'épée de l'Italie, le libérateur qu'on leur avait promis et qu'ils avaient espéré.

III

Loin de moi la pensée que nous puissions nous affranchir sans l'aide militaire et diplomatique de la France. Nous avons besoin de la France matériellement et mo-

ralement. Si l'on agit en sens contraire, on égare l'Italie, on l'entretient dans une fausse idée d'initiative, qui la conduirait à sa perte.

C'est cette conviction de la nécessité du secours de la France qui poussait les républicains de Rome à demander l'appui de la République française, et quand cet appui, sous l'empire de circonstances exceptionnelles, s'est changé en une attaque et en une guerre, c'est encore cette conviction qui soutenait leur confiance. La France ayant mis la main dans les affaires de l'Italie, ne devait plus, ne pouvait plus l'en retirer avant qu'elles ne fussent réglées; enfin, c'est toujours cette conviction et cette confiance que j'exprimais devant le conseil de guerre français, en disant : « *Votre dernier bataillon ne partira jamais.* »

J'ai toujours voulu pour mon pays l'aide de la France, l'aide qui consiste, pour le plus faible, à s'appuyer sur le plus fort, sans se livrer à lui. Mais vous, parti piémontais, précisément à cause de votre ambition unitaire, qui vous isole et vous interdit tout appel à la juridiction européenne, vous êtes tellement dans la dépendance de Napoléon III, que, pour lui faire tolérer votre occupation de l'Italie centrale, vous avez été obligé de lui céder irrévocablement deux de vos anciennes provinces.

Le système fédéral, qu'on affecte de dédaigner à cause de sa prétendue faiblesse, n'aurait pas même fourni de prétexte à cette dure extrémité.

L'Italie, par cette cession, devenait moindre sans doute, mais ce ne vous était rien, puisque vous agrandissiez le Piémont, et ce jour-là la Toscane, cette noble contrée, mère de si grands citoyens, honneur de l'Italie, a dû se laisser persuader qu'en abdiquant son autonomie, en s'incorporant à la monarchie sarde, elle allait alors seulement devenir italienne.

IV

Triste développement de cette politique piémontaise qui se déroule depuis 1848. Elle s'appelait alors la politique de la fusion. En parlant de nationalité, d'indépendance, elle n'avait qu'un but : prendre des territoires le plus possible, le plus vite possible, par tous les moyens possibles, jouer l'Italie, et, quoi qu'il arrive, se jouer d'elle et sauver la mise, le Piémont.

C'est cette politique qui, entraînée par les réformes de Pie IX, remorquée par la constitution déjà promulguée à Naples (1), se décidait enfin à publier le statut (2), non sans prendre cependant la précaution de *raffermir et de resserrer ses liens d'amitié avec l'Autriche* (3).

(1) 11 janvier 1848.
(2) 8 février 1848.
(3) Paroles textuelles de la dépêche du 15 mars 1848, du cabinet sarde à l'Autriche.

C'est cette politique qui, ayant ainsi mis la main du Piémont dans la main de l'Autriche, refusa impitoyablement de secourir Milan tant que dura l'insurrection, mais qui, dès que nous Milanais, après cinq jours de lutte sanglante, eûmes chassé les Autrichiens (1), fit passer le Tessin à l'armée sarde (2) pour prévenir, écrivait-on de Turin aux puissances (3), une catastrophe, qui mettrait le trône de S. M. Sarde en danger, et pour maintenir l'ordre dans un pays resté sans gouvernement (4). Le grand-duc de Toscane lui-même n'avait pas tenu une pareille conduite; il avait devancé le Piémont et fait marcher ses troupes contre l'Autriche à la première annonce de l'insurrection de Milan (5).

C'est cette politique qui, en sollicitant la possession immédiate de toute la haute Italie, où l'ennemi campait encore; en convoitant la Sicile; en refusant obstinément de souscrire aux dix articles du pacte fédéral, rédigé par Rosmini, accepté et déjà signé par tous les gouvernements italiens, offrait des motifs plausibles à Rome, à Naples, à Florence, pour désavouer et rap-

(1) Nuit du 22 mars 1848.

(2) 26 mars 1848.

(3) Dépêche-circulaire du cabinet sarde. V. *Correspondence respecting the affairs of Italy*, *presented to the Parliament*, 1849; 2e partie, n° 155.

(4) *Ibid.*, n° 163.

(5) Proclamation grand-ducale du 21 mars 1848. V. *Correspondence*, deuxième partie, n° 165.

peler les milices et la flotte qu'elles n'avaient pu refuser à la cause nationale.

C'est cette politique qui disait à Venise assiégée : « Annexe-toi, je te protégerai ; » qui disait en même temps à l'Autriche : « Je te donnerai Venise annexée si tu me reconnais la Lombardie (1). »

C'est elle qui, plus tard, pressée de rendre inefficaces les demandes de secours adressées à Paris par le gouvernement lombard, envoyait des commissaires royaux investis de toute l'autorité officielle (2) et inaugurait à Milan l'annexion en face des Autrichiens, qui approchaient ; c'est elle qui, le surlendemain de cette cérémonie, simulait un commencement de défense en incendiant les faubourgs de Milan et qui, vingt-quatre heures après, livrait les Milanais à la discrétion de Radetzki, au moment même où Charles-Albert jurait publiquement de s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de l'abandonner (3). Jour à jamais néfaste où l'héroïque cité, étouffée entre les royaux et les impériaux, se vit escamoter jusqu'au droit suprême sur lequel elle comptait, le droit de se défendre contre ces étrangers qu'elle avait expulsés quatre mois auparavant.

(1) Lettre entièrement tracée de la main du roi de Sardaigne, datée de Roverbella, 7 juillet 1848. V. *Correspondence respecting, etc.*, 3e partie, nº 58.

(2) 2 août 1848. Voir *Derniers événements de Milan*, par le Comité de salut public. — Paris, Dumaine, 1849.

(3) 5 août 1848.

C'est cette politique à qui Rossi faisait à Rome une guerre acharnée ; c'est cette politique qui triomphait à sa mort (1), qui, après le départ du pape, stipulait l'entrée des troupes piémontaises dans l'État romain (2), par l'organe du gouvernement provisoire remplaçant Rossi, stipulation qui soulevait d'indignation l'assemblée romaine, et hâtait, si elle ne déterminait la proclamation de la république (3).

C'est encore cette politique qui, réduite aux abois, prenait ombrage du mouvement démocratique parti de Rome ; ce fut elle qui, sans consulter l'Italie et avec les seules forces de la Sardaigne, précipita une attaque, devenue la journée de Novare (4), dont elle fit sortir le Piémont vaincu mais intact (5), tandis que Venise était écrasée.

V

Après tant de savoir-faire, vous vous êtes un instant recueillis, puis vous avez recommencé avec plus d'adresse encore votre incessant et ambitieux travail.

(1) 15 novembre 1848.

(2) 18 janvier 1849. Conventions secrètes entre le Gouvernement romain et le commissaire extraordinaire de S. M. Charles-Albert, *roi de la Haute-Italie.*

(3) 8 février 1849.

(4) 23 mars 1849.

(5) *Correspondence, etc.*, 4e partie, nos 223, 233.

Les princes italiens, comme tous les princes restaurés, n'avaient vu dans le mouvement qui les avait emportés qu'une convulsion passagère ; ils avaient repris les choses où ils les avaient laissées; je me trompe, ils les avaient aggravées de rancune, de peur, et encore plus d'obscurantisme. L'Autriche, par leur intermédiaire, régnait sans contrôle sur toute l'Italie.

En face de ces gouvernements oppresseurs et ignorants, vous avez su dresser la séduction d'un ensemble de mesures constitutionnelles. Plus l'Autriche et ses princes vassaux resserraient les menottes aux populations, et plus ces populations, les yeux fixés sur vous, s'écriaient : Voilà le secours ! L'intention de faire progresser le Piémont pour lui-même a pu avoir part à votre amour de ce développement libéral, mais vous avez surtout voulu et su en faire un moyen d'entraînement pour l'Italie.

M. de Cavour, et c'est pour lui un titre de gloire, en adjoignant l'armée sarde aux armées de France et d'Angleterre dans la guerre de Crimée, ouvrait au Piémont les portes du Congrès de Paris. Là, dans l'intérêt de la Sardaigne (1) et en son nom, le ministre s'associa aux déclarations dont le plénipotentiaire français avait eu l'initiative, déclarations qui signalaient l'état anormal de l'Italie, et l'Italie crut voir dans le Piémont son avocat.

(1) Séance du 8 avril 1856. XXIIe protocole.

Alors, profitant de l'entraînement généreux, du patriotisme ardent et désespéré des chefs de parti, de la foi unitaire, qui apparaît aux Italiens comme synonyme de rédemption, vous avez enveloppé la péninsule d'un réseau de propagande que Turin serrait et relâchait à volonté.

VI

Grâce à Garibaldi et à ses mille volontaires que vous avez laissés partir (1) pour Marsala sans autre ressource que leur héroïsme, que vous avez désavoués (2), puis avoués, puis traqués, puis récompensés, ou plutôt flétris de six mois de paye pour vous avoir donné deux royaumes, deux volcans; grâce à Garibaldi et aux volontaires qui, en vous fournissant un prétexte, celui de vous opposer à leur propagande révolutionnaire, vous ont permis d'enlever les Marches et l'Ombrie; enfin, toujours grâce à Garibaldi et à vos négociations avec les unitaires républicains, l'Italie fanatisée se donne à vous sans réserve, et vous croyez toucher au but.

A l'heure qu'il est, l'uniforme piémontais et la croix de Savoie règnent dans la péninsule jusqu'au fond de la Sicile. Et le royaume d'Italie vient dire à l'Europe :

(1) 5 mai 1860.
(2) *Gazette officielle sarde*, 18 mai 1860.

vous êtes cinq grandes puissances, je suis en guerre avec l'une, je vis de la protection de l'autre, mais je veux être votre égale, et me constituer sixième grande puissance. Et vous comptez et vous proclamez que sans de grands sacrifices de votre part on vous traitera comme la Grèce et la Belgique, qui ont été reconnues de fait et de droit, sans réserves et sans restrictions par des traités européens. Vous oubliez donc que ces royaumes naissaient par le fractionnement, non par l'agglomération d'anciens Etats, ce qui pèse d'un tout autre poids dans la balance politique de l'Europe. Vous oubliez surtout que vous n'avez jamais remporté de grandes victoires, condition indispensable pour devenir grande puissance.

Vous vous qualifiez de royaume fort; mais l'Europe le sait, et vous ne devez pas l'ignorer, quoi que vous fassiez pour le cacher, après tant d'annexions, vous êtes plus faibles qu'auparavant. C'est qu'on ne touche pas impunément à l'organisation territoriale de toute une nation distribuée par la nature et par l'histoire en plusieurs États. Au lieu de lever des régiments et des millions, comme vous pensiez pouvoir le faire, vous êtes forcés d'envoyer de l'argent et des soldats piémontais pour comprimer l'autonomie résistante, pour châtier, dans un pays où vous avez obtenu l'unanimité des suffrages, les émeutiers et les brigands qui n'existaient pas avant les annexions. Tour à tour faibles ou despotes, vous gouvernez par l'arbitraire et les expé-

dients dans ce Midi que vous avez si facilement acquis. Vos lieutenants, vos gouverneurs, s'y usent, s'y succèdent rapidement; aussi qualifiez-vous ces populations d'ingouvernables.

Comme vous ne pouvez pas consulter les États annexés sur leur organisation législative, ni leur laisser celle qui existe, de peur de concession dangereuse faite au fédéralisme, à l'autonomie, vous êtes dans la nécessité d'imposer en dictateurs vos lois piémontaises et vos employés piémontais, partout mal venus, partout mal obéis. Vous n'avez pas délivré l'Italie, mais en revanche vous êtes condamnés à la traiter comme si vous l'aviez conquise.

Or, des populations qui, opprimées, souffrantes, agitées, séduites par l'illusion que leur vote, comme on le leur disait, déciderait du sort de Rome et de Venise, ont cru se donner librement, ne se laissent pas à la longue traiter en provinces conquises. Si elles continuent à souffrir, si l'état de choses nouveau n'est pas pour elles un progrès politique et social, si Rome et Venise restent telles qu'elles sont, il arrivera logiquement ceci : qu'aux plébiscites unitaires faits à l'avantage du Piémont succéderont les plébiscites autonomiques au profit de l'Italie. Une heure de tempête suffira pour dépiémontiser la péninsule.

VII

Si au lieu d'attirer et d'exploiter à votre seul profit la fièvre d'unité qui s'est emparée de l'Italie, vous aviez aidé au développement, ou mieux encore à la transformation des Etats italiens et à leur fédération, vous auriez mis l'Italie en position de se constituer sans passer par les douloureuses expériences dont l'insuccès est attendu par ceux-là même qui vous les laissent faire à l'ombre du principe de non-intervention dont ils sont les seuls garants. Qu'on se souvienne des réflexions contenues dans l'une des plus importantes dépêches françaises (1) : « Il est indispensable que l'Italie ne » puisse accuser qu'elle-même des déceptions qu'elle » se serait procurées. Frappée par des revers que son » imprudence aurait provoqués, ou désabusée des » passions qui l'agitent, elle acceptera des mains de » l'Europe, comme un bienfait, ce qui lui paraîtrait » aujourd'hui un acte de violence. » Ces réflexions n'ont rien perdu de leur signification après la reconnaissance sous réserve du royaume d'Italie par la France.

(1) Dépêche du ministre des affaires étrangères au duc de Montebello à Saint-Pétersbourg, 17 octobre 1860.

Si le ministre a un jour raison, ce que je crois pour ma part, et ce que les symptômes extérieurs et intérieurs semblent indiquer, voilà où vous aurez conduit l'Italie : frappée ou désabusée, elle acceptera, comme un bienfait, une organisation des mains de l'Europe.

Ainsi, dépendre de la France dans le présent, dépendre de l'Europe dans l'avenir, sont-ce là les fruits de la guerre de l'indépendance rêvée par les esprits généreux, arrosée du sang des patriotes, censément faite par vous!

Dans l'état actuel de l'Europe, à la faveur du droit, désormais admis, qu'a la population de chaque État, en restant dans ses frontières, de réformer et transformer son gouvernement; à la faveur des rivalités qui se font équilibre dans le monde politique, nous pouvions et nous devions avant tout assurer l'indépendance immédiate, actuelle de tout le pays soustrait à la domination ou à l'influence de l'Autriche. La force pour nous défendre serait venue ensuite par le libre développement, par la mise en œuvre de toutes les énergies vitales du pays.

Or, notre existence est encore dépendante, l'Italie tremble dans sa base, ses ressources sont paralysées; loin d'être forts, nous avons peine à vivre. Cette dépendance, cette faiblesse, d'où proviennent-elles, si ce n'est de ce qu'on ment à la nature organique du pays ?



VIII

L'Italie n'est unitaire ni par sa configuration géographique, ni par son histoire, ni par l'individualité tranchée de ses populations.

Avant Rome, elle n'avait pas d'unité; sous la République romaine et sous l'Empire, les peuples italiens, conquis après une résistance longue et acharnée, avaient dans Rome plutôt une souveraine qu'une capitale, et ils l'avaient avec le monde entier. Rome tombée, l'Italie retrouva ses centres divers, tous foyers de liberté et de grandeur, qui plus tard firent d'elle, et encore une fois, l'initiatrice de la civilisation.

L'initiatrice succomba, direz-vous, sous les déchirements de ses divisions intestines, sous l'affaiblissement qui en fut la conséquence, et qui la livra à la sujétion étrangère. Oui, mais alors l'Italie ne connut pas le lien fédéral : une fois elle y avait eu recours, au temps de la ligue lombarde, et elle avait su triompher de l'empereur d'Allemagne ; mais alors les États étaient encore dans la période conquérante, l'intérêt général n'avait pas établi la loi moderne du respect des territoires, base de l'équilibre européen.

IX

L'unité française fait la force de la France, voilà le grand argument qui entraîne les Italiens vers l'unité. Mais cette unité, elle est dans la configuration même de la France. Sa forme est compacte, presque carrée; pas un point important de sa surface dont le rayon ne puisse aller aboutir droit au cœur. Elle a une capitale, non pas choisie ou décrétée, mais un vrai centre autour duquel sont venus se grouper, se fondre les différents territoires. Et comment? Peu à peu, par un travail lent et pénible. Pendant des siècles, chaque siècle y apporta sa part; alliances matrimoniales, achats, cessions, conquêtes, tout y contribua. Et, avant qu'une province vînt s'ajouter à la province précédemment ajoutée, celle-ci avait eu le temps de s'assimiler à l'unité progressante; elle n'était déjà plus un sujet de trouble ou d'embarras; elle était devenue un surcroît de force qui permettait d'autant une nouvelle assimilation.

L'Italie est-elle dans les mêmes conditions? Où est le centre naturel de sa forme allongée? Vers quel point aboutissent ses rayons? Depuis quelle époque est commencé, et autour de quel point se fait le travail unitaire?

X

L'unité est dans les esprits ! C'est possible, mais de ce qu'un coup de vent vient à passer sur un pays, quelles que soient sa force et sa violence, il ne s'ensuit pas que ce soit l'atmosphère normale dans laquelle il ait à vivre et à prospérer. L'unité est-elle dans les possibilités, dans la volonté de ce maître sans entrailles, la force des choses ? Là est la question.

Improvisée en Italie, l'unité, par la suppression des États, supprime tous les centres d'émulation à la fois pour n'en avoir qu'un seul, factice et haï des autres ; elle lèse les intérêts, les coutumes, les sentiments, elle décompose en un mot tout le pays, sans pouvoir le recomposer, car la recomposition d'un pays est le produit d'un travail lent d'assimilation, si elle n'est pas une œuvre de violence. Vous n'avez pas le temps devant vous. Comptez-vous sur la violence ? L'ennemi est aux portes.

La fédération, par contre, respecte les autonomies; elle laisse chaque État maître de son gouvernement, de son administration, elle vivifie les émulations, elle sauvegarde tous les intérêts, les coutumes, les sentiments, elle n'a pas à s'inquiéter de recomposer le pays, elle n'a qu'à enserrer l'Italie en un faisceau.

Par la multiplicité et par l'équilibre de ses centres, l'Italie, apte à la fédération, n'est pas apte à l'unité. Le progrès consiste donc pour elle à faire la meilleure des fédérations, et non la pire des unités, précisément à l'inverse de la France, où le progrès consiste à améliorer l'unité, non à fonder une fédération impossible.

Folle, inutile et pernicieuse est d'ailleurs toute tentative par laquelle, sous prétexte de perfectionner un corps organique, on commence par vouloir changer son organisation même et l'organisation de ses membres.

Si l'unité, même à l'état où elle se trouve, nous a déjà coûté les contreforts des Alpes, qui paraissaient cependant moins nécessaires à la défense de la France, déjà si forte, qu'à celle de l'Italie, encore si faible, la fédération, de l'aveu même de la France, nous eût conservé Nice et la Savoie.

A tort ou à raison, l'unité italienne déplaît à l'Europe, elle n'obtient qu'une reconnaissance restreinte ou conditionnelle.

La fédération, par contre, est une indépendance nouvelle et véritable, qui nous fait vivre de notre vie propre, qui rassure ainsi l'Europe contre le trop grand poids que l'Italie donnait jadis à l'Autriche, et qu'elle donne actuellement à la France.

Or, rassurer l'Europe par le fait d'une Italie réellement indépendante, c'est appeler des jours meilleurs

pour Venise, c'est rapprocher l'heure de sa délivrance.

XI

Indépendamment de la politique extérieure, trois grandes questions intérieures et vitales se présentent à toute nation qui veut se constituer et vivre : l'armée, les finances, la législation. Ces trois questions veulent être résolues immédiatement.

Votre unité les résout-elle, et comment les résout-elle ?

Vous voulez avoir une grande armée. Mais à force de dire et de répéter que l'unité c'est le salut, le remède à tous les maux, vous en avez fait pour les masses un fantôme de providence qui doit pourvoir à tout, tout réparer, tout améliorer. Qu'en résulte-t-il? C'est que chacun se croit personnellement dispensé de faire son devoir, d'apporter son concours à la cause commune, c'est que chacun attend le bienfait et repousse le sacrifice, et cette armée si désirée n'est pas près d'être formée. Nous l'aurions à l'heure qu'il est si, écoutant la raison pratique, au lieu de grossir l'armée sarde, nous eussions constitué une armée fédérale.

L'émulation si énergique en Italie, qui enfanta jadis des merveilles, n'aurait pas tardé à produire ses effets.

Chaque Etat eût voulu surpasser l'autre en zèle militaire. La Sicile elle-même, qui ne donnait pas de soldats aux Bourbons, n'eût pas voulu rester en arrière des autres confédérés, de Naples surtout; le contingent sicilien serait là plein d'ardeur, tandis que vous ne savez pas encore comment lever des recrues unitaires chez ce peuple si ardent et si patriote.

Que l'Italie n'a-t-elle imité la Suisse! C'est en se confédérant, non en s'annexant que la Suisse a su conquérir son indépendance; c'est par la confédération, qu'avec une population dix fois moins nombreuse que la nôtre, elle possède actuellement un contingent de 80,000 hommes, une réserve et une landwer de 100,000. Ne relevant de personne, les cantons suisses confédérés, bien qu'enclavés dans les grands Etats, ont su se créer une position politique respectée, et par leur attitude obtenir l'émancipation de leur Venise à eux, de Neuchâtel, qui, d'après les traités, était pourtant dans la dépendance d'une des grandes puissances.

Guillaume Tell n'est pas annexionniste, il n'est pas unitaire; mais modeste et probe, courageux et persistant, il sait conduire ses affaires.

XII

Dans un pays aussi riche que l'Italie, avec des États dont plusieurs avaient une situation financière de premier ordre, il était facile d'avoir de bonnes finances. Mais il fallait ne pas se faire un plaisir d'enchevêtrer, de fondre les affaires d'un État avec celles des autres.

Il ne fallait pas entreprendre ce travail contradictoire et funeste qui consiste, toujours pour faire de l'unification matérielle, tantôt à supprimer des impôts dans un endroit, tantôt à en créer de nouveaux dans un autre. Tandis que tout le monde s'élève contre les impôts nouveaux, personne ne vous sait gré des impôts supprimés, car on considère cette suppression comme une des nécessités auxquelles l'unité ne vous permet pas de vous soustraire.

Il ne fallait pas songer à convertir en une seule dette toutes les anciennes dettes italiennes, mesure qui a pour premier effet ou de diminuer le prix des fonds publics des États méridionaux, ou d'augmenter la dette à inscrire, au cas où vous consentiriez à indemniser les rentiers lésés par la conversion que vous effectuez.

La fédération n'eût pas procédé ainsi. Elle eût fixé

les contingents en argent, de même qu'elle eût fixé les contingents militaires. Chaque État resté maître de voter ses impôts particuliers, libre de les modifier à sa guise, et fier de sa propre initiative, eût à l'envi fourni ses millions sans plainte et sans retard.

XIII

Vous promettez l'étude d'un code unique pour l'Italie, et en attendant vous promulguez l'unité provisoire, comme vous l'appelez, des lois sardes. Que de changements dans une matière si délicate !

Qu'une fois le calme établi dans les choses politiques, on eût cherché par des améliorations réfléchies, locales, discutées et graduelles, à diminuer les différences entre les diverses législations italiennes, c'eût été rationnel, la fédération aurait procédé ainsi ; mais substituer hâtivement, en pleine agitation politique, à six législations différentes une législation unique, celle-ci fût-elle la meilleure au lieu d'être, comme elle l'est, la plus mauvaise, c'est porter de gaieté de cœur la confusion, le désordre jusque dans le sanctuaire des lois écrites. Toute loi nouvelle doit avoir un point de départ dans la loi qu'elle remplace. Il faut, pour que les innovations ne soient pas une source de troubles et de mé-

comptes, que le lien, la filiation entre l'ancienne et la nouvelle loi soit pour ainsi dire visible. Il faut en outre que la nouvelle loi soit en rapport harmonique avec toutes les autres lois existantes. Or, l'introduction arbitraire de vos lois piémontaises n'a lieu qu'au mépris de toutes ces précautions indispensables.

Aussi, juges et justiciables murmurent hautement; en Lombardie on eût préféré garder les vieilles lois du pays, quoique vous les appeliez des lois autrichiennes; à Bologne, on signait naguère des pétitions pour pouvoir conserver les lois papales.

Il est élémentaire qu'il vaut mieux se contenter de lois même inférieures, mais déjà en vigueur, que d'en accepter de nouvelles qu'on ne peut pas mettre à exécution.

XIV

Peu vous importe tout cela; vous vous dépêchez de faire l'unité; vous voulez tout mêler, tout amalgamer, afin que les annexions ne puissent plus être remises en question. Pour arriver à l'unité, vous passez sur-tout: peu d'armée, peu de finances, confusion législative, judiciaire, administrative, mécontentement universel, Et vous croyez ne pas construire sur le sable?

En attendant, et pour maintenir les illusions, vous parlez sans cesse de Venise et de Rome; mais la première de ces deux questions, vous ne la résoudrez pas, parce que ni cette année, ni l'autre, ni la troisième, vous n'attaquerez l'Autriche, quoique vous ayez un précédent qui n'est pas sans encouragement pour vous, Novare, d'où vous êtes sortis intacts.

Quant à la seconde, celle de Rome, vous ne la résoudrez pas plus que la première; elle n'est pas de votre ressort.

XV

Rome! Sans Rome, dit-on, l'unité se meurt; on répète que Turin ni aucune autre ville ne saurait être la capitale de l'Italie. On s'imagine que Rome exercera par son nom un effet magique sur les métropoles italiennes, et qu'elles s'inclineront sans réplique et pour toujours devant ce grand souvenir; on dit que le Capitole seul peut devenir le centre organique du royaume.

Rome! point solaire qui a éclairé le monde pendant des siècles et vers lequel se sont tournés les regards émerveillés de toutes les générations! Aujourd'hui encore, Rome est un problème pour l'Occident.

Les Italiens réclament Rome ; les eaux du Tibre, disent-ils, coulent des Apennins, les sept collines sont ausoniennes, donc Rome est à nous!

Et moi aussi, j'ai cru que l'Italie était à Rome. Ardent et convaincu, j'y suis accouru jadis (1). Le pape était en fuite. Le Forum était en feu. Nous disputions la parole et le terrain aux fauteurs des Tarquins piémontais. Nous siégions au Capitole. Les Gaulois de Brennus, devenus les fils des Croisés, pénétraient dans le Sénat (2), nous arrachaient à nos siéges sans pouvoir nous arracher un mot de capitulation.

Eh bien, qu'ai-je vu à Rome? J'ai vu qu'au-dessus des catacombes, au milieu des basiliques, à côté du Vatican, il n'y avait pas place pour les tribuns, encore moins pour un roi.

Révolté contre ces prodiges de l'art qui avaient fait de Rome la ville des pontifes, excité par le canon qui tonnait, désespéré de patriotisme, une pensée de Vandale me traversa l'esprit : miner Saint-Pierre, faire crouler cette coupole de Michel-Ange qui abrite la papauté, imiter les chrétiens, détruire pour édifier. Oh! moi aussi j'ai senti, et senti avec fureur ce que sentent aujourd'hui les Italiens, je l'ai senti au sommet même du Capitole. Je voulais Rome à tout prix.

(1) Décembre 1848,
(2) 5 juillet 1849.

Depuis ce jour, les années et la réflexion m'ont dévoilé des cruelles réalités qui m'étaient inconnues. J'ai appris que tant que les deux grands empires dont les Alpes seules nous séparent se proclameront catholiques, ils refuseront ou reprendront Rome à l'Italie.

Dans le milieu monarchique qui l'entoure, l'Église est encore puissante. Romaine, elle veut rester Romaine; elle ne veut pas émigrer. Elle était faible pour conserver ses provinces; renfermée dans Rome, elle est défendue par les baïonnettes de la politique catholique.

Si donc, même après avoir perdu toute dignité, à force de supplications, vous ne pouvez obtenir des Français qui les gardent, et auxquels vous ne pouvez les prendre, les clefs de la seconde Jérusalem, renoncerons-nous pour cela à constituer l'Italie?

Avoir Rome quand on a Naples, Palerme, Florence, Venise, Milan, Turin, ce serait une perle de plus dans la fédération, ce n'est pas un talisman.

Heureuse encore ma patrie! Quelle nation sur la face de la terre pourrait faire comme elle : prêter Rome et rester l'Italie!

XVI

O patriotes! ô jeunesse! vous qui toujours et partout avez combattu là où flottaient les couleurs italiennes, sans demander quelle était la main qui les soutenait, républicaine ou royale, fédérale ou unitaire! Vous, chers amis inoubliés de Milan et de Rome, ne craignez pas de ma part des paroles séditieuses, que vous maudiriez. Pas un mot de provocation ne sortira de ma bouche. N'appartenant à aucun des partis en présence, fuyant les ténèbres des complots, je n'ai jamais conspiré. Quand j'ai agi, c'était en plein jour, au moment où l'action s'engageait par la force des choses. Vous tous qui voulez avant tout être Italiens, allez, faites votre essai!

Mais si la crise survient, si l'unité trébuche, si, accablée par tant de difficultés à l'intérieur et à l'extérieur, elle se disloque, ce jour-là, le danger sera immense, ce jour-là, il ne faudra pas se laisser mourir.

La réaction autrichienne cherchera à pénétrer par toutes les fissures ; elle connaît le terrain ; elle saura faire appel aux autonomies mal endormies; elle s'emparera de chaque capitale mécontente; d'un

geste elle reconstruira les anciens États avec leurs rouages tout prêts à être remis en œuvre. Adossée aux vieux centres, elle se sentira forte contre des ennemis dispersés, éperdus, qui attendront le mot d'ordre d'un centre factice, éloigné, vacillant. Ce jour-là, Italiens, n'hésitez pas, ne perdez pas une minute.

Vous connaissez le plan de la réaction, déjouez-le en l'exécutant vous-mêmes en sens inverse. Prenez les positions de l'ennemi, soyez maîtres des anciennes capitales, vous serez maîtres des anciens États.

Vous aurez prévenu la réaction. Alors vous établirez des gouvernements qui, organisés, libres, égaux entre eux, se donneront la main autour de l'arche fédérale et pourront dire à l'Europe : voilà l'Italie!

Paris, 29 juin 1861.

HENRI CERNUSCHI.

Paris. — Imp. de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

QUATRE LETTRES

A L'EMPEREUR

NAPOLÉON III

SUR LA QUESTION ROMAIME

SUIVIES

D'UN MÉMOIRE SUR LA NÉCESSITÉ DE SUPPRIMER
TOUTES LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES
ET DE FONDER UNE ÉDUCATION
NATIONALE

PAR

UN ANCIEN PUBLICISTE.

Prix : 1 fr.

PARIS
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1861

MARSEILLE. — IMPRIMERIE JOSEPH CLAPPIER,
Rue Saint-Ferréol, 27.

QUATRE LETTRES

A L'EMPEREUR

NAPOLÉON III

SUR LA

QUESTION ROMAINE.

Première Lettre

SIRE,

Bien qu'une alliance des Puissances du Nord n'ait encore rien de menaçant pour la paix de l'Europe, méfiez-vous de l'Angleterre.

Une guerre avec elle n'est pas désirable : il faut l'éviter, tant que l'honneur ou l'intérêt de la France ne se trouvera pas sérieusement compromis. Mais si elle éclate, l'enthousiasme sera immense, et le succès peut être regardé comme certain, puisque vous avez ce qui manquait à l'illustre fondateur de votre dynastie, une excellente marine. L'abaissement de l'Angleterre, après celui de la Russie et de l'Autriche, mettrait le comble à votre puissance et à votre gloire. La paix du monde serait, par cela même, pour longtemps assurée.

Les grands Princes ne dédaignent point un bon conseil, de quelque part qu'il vienne. Votre Majesté me permettra donc de

lui dire que, dans la prévision d'une guerre avec l'Anglais, nous devons consolider le nouveau royaume Italien, notre seul boulevard contre les Puissances du nord. Laissons-le enfin prendre Rome, en attendant Venise, et rendons la restauration bourbonienne impossible. Si, au contraire, nous abandonnons nos alliés après les avoir secourus et agrandis, leur haine deviendra d'autant plus implacable que leur reconnaissance a été grande avant la prudente paix de Villafranca. La France, alors, se trouvera complètement isolée, à la grande joie de nos bons amis d'Outre-Manche : il est même probable que leur politique n'a pas d'autre but (*).

Votre Majesté, je le sais, craint de commettre une faute en laissant tomber le pouvoir temporel du Pape. Mais qu'est-ce donc qu'un pouvoir maudit depuis dix siècles, et qui ne peut plus vivre que sous la protection permanente de nos baïonnettes? Les meilleures réformes ne le sauveraient pas. D'ailleurs, il faut Rome à l'Italie, comme il faut Paris à la France (**).

Je suis, etc.

27 Juillet 1861.

Deuxième Lettre

SIRE,

Je disais dernièrement à Votre Majesté que, dans la prévision d'une guerre avec nos voisins d'Outre-Manche, nous devrions consolider le nouveau royaume Italien, notre seul boulevard contre les Puissances du Nord. En effet, une alliance étroite et durable avec l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, est malheureusement chimérique : trop d'intérêts nous séparent de ces Gouvernements ; et, il faut le dire aussi, une politique trop généreuse. Mais la France, l'Italie et l'Espagne, par leur communauté d'idées et d'intérêts, autant que par leur

---

(*) On sait que la politique anglaise cherche à supplanter partout notre influence, même dans cette Italie pour laquelle nous avons fait de si grands sacrifices d'hommes et d'argent.

(**) La véritable place du Pape n'est pas à Rome, mais à Jérusalem, au berceau du christianisme, où Jésus prêcha par ses exemples, la tolérance, la charité, l'humilité, le mépris des richesses et des grandeurs de ce monde.

position sur la carte de l'Europe, semblent destinées à s'unir. Cette alliance du midi contre le nord maintiendrait l'équilibre Européen. Grâce à elle, une nouvelle coalition contre nous deviendrait tout-à-fait impuissante (*).

Cessons donc d'exaspérer ce brave peuple italien en protégeant une administration cléricale qui nous paye systématiquement d'ingratitude, et faisons en sorte qu'il soit redevable *à nous seuls* de sa formidable unité depuis la Sicile jusqu'à Venise: c'est la meilleure politique à suivre. Nous pouvons arriver à ce résultat, sinon par les armes, du moins par une neutralité armée, appuyée de toute notre influence morale.

Il est clair que l'Autriche, une fois dépouillée de son quadrilatère, ne pourra plus nous causer aucune crainte sérieuse. Que sera-ce, si elle perd également la Hongrie? Notre intérêt évident est de seconder, — avec prudence toutefois —, non-seulement l'élan national de ce peuple, mais encore celui de l'héroïque et infortunée Pologne, qui, rendue à l'indépendance, deviendrait notre première avant-garde contre le colosse du nord.

Votre Majesté objectera peut-être que de pareilles idées sont fort bonnes, mais que, pour en venir à leur réalisation, il faudrait s'exposer à mettre l'Europe en feu. Voici ma réponse:

La guerre n'est pas moins probable, si nous abandonnons nos alliés qui réclament Rome et Venise, et s'indignent de voir la France leur en barrer le chemin, après le leur avoir ouvert; et si elle éclate dans de pareilles conditions, l'Espagne n'aura rien de mieux à faire que de se tenir prudemment à l'écart. Nous serons seuls contre les Puissances du nord avec ce pauvre royaume Italien, épuisé, divisé, démoralisé par notre faute. L'Angleterre, suivant sa noble habitude, se posera en arbitre équivoque, pour mieux profiter des événements.

Admettons qu'il nous soit possible de conserver la paix par le maintien indéfini de nos troupes à Rome, cette paix sera comme un joug de fer sous lequel se débattra continuellement l'Italie frémissante.

(*) Alors les Espagnols auraient quelque chance de reprendre Gibraltar à l'Angleterre, qui perdrait du même coup Malte et le protectorat des Iles Ioniennes. L'Inde lui échapperait aussi, probablement.

Sire, un dernier mot : Votre Aigle impériale, fille de la révolution émancipatrice des peuples, ne saurait périr, tant qu'elle ne songera pas à étouffer sa mère.

Je suis, etc.

31 Juillet 1861.

Troisième Lettre

SIRE,

La politique intérieure de Votre Majesté peut se résumer en deux mots: donner progressivement à la France toute la liberté, toute la prospérité possible ; déférer, dans les questions importantes, au vœu de l'opinion publique.

Je ne présenterai aucune observation sur le premier point: le peuple français a une entière confiance dans la sagesse et dans le patriotisme de Votre Majesté, qui, du reste, a fait ses preuves (*).

Mais qu'il me soit permis de lui dire qu'elle est exposée, malgré elle, à se méprendre sur la véritable expression de l'opinion publique. Le vote du Sénat et du Corps Législatif sur cette malheureuse affaire de Rome ne laisse aucun doute à cet égard, et j'ose dire que si les villes les plus catholiques de France avaient eu à se prononcer par le suffrage universel, le pouvoir temporel du Pape ne serait plus qu'un souvenir. Les pétitions ne prouvent rien : on peut les faire signer par qui l'on veut, même par des enfants, comme cela s'est vu à Marseille, et y inscrire des noms imaginaires.

La France est religieuse, mais elle n'est ni cléricale ni jésuite. Nos princes les moins populaires sont précisément ceux qui ne l'ont pas compris : — Que sont-ils devenus ?...

Les feuilles cléricales savent fort bien qu'elles ne repré-

(*) Nous avons la ferme conviction que la responsabilité ministérielle sera reconnue, et que la presse jouira de toute la liberté compatible avec la paix publique et la stabilité du Gouvernement.

sentent que l'infime minorité de la nation : le chiffre de leurs abonnés, comparé à celui des autres journaux, en est une preuve. Elles mentent donc sciemment quand elles se disent l'écho de l'opinion générale. L'éternelle tactique du parti prêtre est celle-ci : Faisons beaucoup de bruit, pour faire croire à notre puissance. Mais voyez comme il rentre sous terre, quand votre Gouvernement se montre juste et ferme !

Malheureusement, le Sénat et le Corps Législatif, effrayés de tant de clameurs, ont cru voir la France entière opposée à la chute du pouvoir temporel du Pape : c'est ce qui explique leur déplorable vote. Il faut dire aussi que beaucoup de membres de ces assemblées ne sont pas à la hauteur des idées conservatrices de notre temps.

L'ordre et la justice dans la liberté, voilà votre programme, Sire, et c'est le seul qui soit digne d'un grand prince. Or, il est évident que le pouvoir temporel du Pape, qui d'ailleurs ne paye votre protection que d'ingratitude, est contraire à la justice, contraire à l'esprit de l'Evangile, et qu'il compromet incessamment la paix de l'Europe. Votre Majesté s'écarterait donc de son glorieux programme, si elle n'en finissait pas avec ce pouvoir ténébreux et liberticide. Finissez-en donc, Sire, et votre popularité, au lieu de décroître, deviendra plus grande que jamais : j'en atteste vos immortelles victoires remportées sur les oppresseurs de l'Italie à Magenta et à Solférino.

Je suis, etc.

3 Août 1861.

Une quatrième Lettre adressée à l'Empereur se termine ainsi :

Votre Majesté a dit : *L'Empire, c'est la paix* : oui, quand il n'y aura plus de peuples opprimés.

Qu'un souverain soit libéral, on lui présente toujours la situation sous les plus sombres couleurs : *Prenez garde, la Révolution vous débordera*. Mais ne confondons pas la révolu-

tion démagogique, subversive de tout ordre social, avec la révolution émancipatrice des peuples, qui s'appuie sur l'ordre et la liberté.

Sire, au nom de l'intérêt de la France, au nom de votre popularité et de votre gloire, je vous conjure d'abandonner la Cour de Rome à sa destinée. Son pouvoir temporel, fécond en scandales depuis tant de siècles, doit disparaître, pour le plus grand bien de la religion et pour la paix de l'Europe.

Je suis, etc.

7 Août 1861.

Solution de la Question Italienne.

Voici, selon moi, la meilleure solution de la Question Italienne, la seule qui puisse concilier autant que possible tous les intérêts, et assurer pour longtemps la paix de l'Europe.

J'ai dit que la véritable place du Pape est à Jérusalem : malheureusement, on ne voudra pas en convenir. Mais puisque le Gouvernement romain et celui de Vienne ont tant de sympathie l'un pour l'autre, que François-Joseph cède aux Papes une résidence, comme nos rois leur en cédèrent une, et qu'il abandonne en même temps la Vénétie à Victor-Emmanuel, en échange de la Sardaigne et d'une indemnité pécuniaire (*).

Cependant il vaudrait encore mieux que le Pape restât dans Rome et qu'il y accomplît un acte magnanime, en ne séparant plus sa cause de celle de tous les Italiens et en faisant librement le sacrifice de sa souveraineté temporelle sur l'autel de la patrie commune.

Mais si, contrairement à l'esprit de l'Evangile et aux conseils de la prudence, il doit conserver sa souveraineté sur une terre italienne, qu'on lui cède la Sicile en échange de ses Etats : c'est assurément le meilleur parti à prendre, et l'ex-roi de Naples a trop de cœur, pour ne pas vaincre les scrupules que le Saint-Père aura sans doute à cet égard.

(*) Le Gouvernement d'Autriche sera bien mal-avisé, s'il ne préfère céder avec avantage ce qu'il perdrait gratuitement, tôt ou tard.

MÉMOIRE

SUR

LA NÉCESSITÉ DE SUPPRIMER TOUTES LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES ET DE FONDER UNE ÉDUCATION NATIONALE.

Tout citoyen qui peut émettre quelque idée utile à son pays est sûr de trouver bon accueil auprès du Gouvernement de l'Empereur. J'aborderai donc, sans préambule, la question posée en tête de ce mémoire.

I

Telle éducation, tel peuple : voilà un axiome social incontestable, et l'on peut dire, sans être matérialiste, que les hommes sont généralement ce qu'on les fait. Ainsi, on remarque une différence profonde entre l'homme sauvage et l'homme civilisé, entre un musulman et un chrétien, et entre les divers peuples chrétiens eux-mêmes, lorsque leurs systèmes d'éducation diffèrent essentiellement. Cela est naturel : mais ce qui ne l'est pas du tout, c'est que chez une nation éclairée comme la France, il y ait un peuple libéral à côté d'un autre qui ne l'est point, et qui ne le sera peut-être jamais, si l'on ne réforme l'enseignement de la jeunesse.

L'éducation la plus nationale est celle qui produit le plus d'hommes utiles à la nation : or, je le demande, est-ce le parti clérical ou jésuite qui à des idées conformes à l'esprit de nos

lois? Est-ce lui qui aime les grands principes de 89 et qui les fait aimer à nos enfants? Est-ce lui qui s'impose le devoir de leur enseigner la glorieuse histoire du premier et du second Empire?

Comparez un élève de l'Université avec un élève des Jésuites, il y a un monde entre l'un et l'autre : d'un côté, vrai sentiment religieux, émulation généreuse, intelligent respect des lois, amour de la patrie et de la famille; de l'autre, dévotion stupide, humilité dégradante, obéissance aveugle, amour exclusif de l'Eglise et des congrégations. Que peuvent aimer des êtres que l'on abrutit à force de patenôtres et à qui l'on prêche continuellement ceci: *Vous ne devez penser qu'au salut de votre âme, tout le reste n'est rien*: comme si le salut de l'âme ne dépendait pas, avant tout, de l'accomplissement des devoirs sociaux. — Qu'arrive-t-il? C'est que la plupart de ces malheureuses créatures ne rêvent que l'enfer et ne croient pouvoir s'y soustraire qu'en se retirant du monde. Certes, voilà des gens bien utiles à leur pays!

Plût à Dieu qu'ils ne fussent qu'inutiles! Malheureusement il y en a beaucoup qui instruisent la jeunesse et font de mauvais citoyens qui leur ressemblent. Voyez si leurs élèves ne sont pas comme eux, incorrigibles partisans du droit divin. Les Jésuites attachent une si grande importance politique à l'enseignement, qu'il a toujours été le but principal de leur institut. C'est un des puissants moyens par lesquels ils entretiennent contre tout Gouvernement libéral une opposition sourde et formidable, qui est, comme on l'a dit, *un Etat dans l'Etat.* Il serait plus juste de l'appeler un Etat contre l'Etat.

La religion est un des fondements de la société; mais les congrégations enseignantes en sont les vers rongeurs, d'autant plus à craindre que leur action est lente et ténébreuse. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'elles sont parvenues à infester la France au nom de la liberté qu'elles détestent.

Si les pères de famille sont libres, *chez eux,* de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent, un Pouvoir quelconque, républicain ou monarchique, ne peut leur permettre de les faire élever publiquement par ses plus grands ennemis: ce

n'est pas du despotisme, c'est de la prudence la plus vulgaire. L'Empereur ferait donc sagement de supprimer, dans l'intérêt même de la dynastie, toutes ces congrégations ultramontaines, et de fonder un enseignement unique, un enseignement national, qui serait la plus grande force morale de la France, comme l'armée en est la plus grande force matérielle. Cet enseignement, pour mériter le titre de *national*, devrait comprendre en première ligne notre histoire, surtout celle de la Révolution Française depuis 89 jusqu'à nos jours. N'est-ce pas une honte que nos enfants ignorent de si grandes choses, et ne sachent pas même en quoi diffèrent et se ressemblent les constitutions de la République et de l'Empire? On trouve sans doute que c'est une idée bien plus patriotique de leur faire apprendre par cœur les lois de Sparte et d'Athènes, de Rome et de Carthage!

Une manière de voir si déplorable en matière d'enseignement aura un terme, il faut l'espérer. Mais, avant tout, que le Gouvernemeut se charge seul de faire instruire la jeunesse, parce qu'il en a seul le droit, comme gardien de nos institutions. Il existe plusieurs lycées et colléges à Paris : qu'on en fonde plusieurs dans chacune des villes de France où un ne suffit pas, et que toutes les communes soient pourvues d'instituteurs primaires, n'appartenant à aucune espèce de congrégations. Alors la jeunesse française recevra une éducation forte et vraiment nationale, ayant pour but principal de lui enseigner notre langue et notre histoire, et de former de bons citoyens. L'histoire des autres peuples modernes et de leurs lois fondamentales devra venir en seconde ligne, et l'histoire ancienne être reléguée au dernier plan.

La liberté de l'enseignement est mortelle pour la liberté politique, puisqu'on livre ainsi les générations naissantes à l'influence occulte de l'ultramontanisme.

II

Parlons maintenant d'une réforme qui a aussi son importance: Je demande que les langues vivantes soient désormais, avec les sciences, la base principale des études dans les lycées et les colléges. Les sciences y font chaque année de grands progrès,

je n'en dirai rien. Il en est une pourtant, la plus noble de toutes, qui a reculé, au lieu d'avancer : les ombres illustres de Socrate, des Platon, des Descartes, des Leibnitz et du jésuite Mallebranche lui-même, ont dû en être indignées. Espérons que le *sage* Gouvernement de l'Empereur ne bannira pas plus longtemps de nos écoles la *Science de la sagesse.*

Quant aux langues grecque et latine, elles sont d'une utilité incontestable. Mais en faire l'objet principal de nos études, est-ce remplir le but d'une éducation vraiment nationale? N'est-il pas évident qu'un citoyen qui parle une seule langue vivante, outre sa langue maternelle, est plus utile à son pays et à lui-même que le savant qui traduit bien ou mal deux langues mortes? Si la télégraphie électrique a eu pour résultat de rendre les communications plus rapides de ville à ville et de peuple à peuple, la connaissance des langues vivantes les rendra plus sûres, plus faciles, plus nombreuses; et quand nos jeunes gens auront appris l'Italien, l'Espagnol, l'Anglais, l'Allemand, l'Arabe, le Turc, le Russe, le Latin, le Grec ancien et moderne, ils pourront se croire plus instruits que leurs devanciers, plus utiles à leur patrie, plus aptes à travailler au grand but de la civilisation, qui est le développement progressif du bien-être matériel et moral des individus et le rapprochement fraternel des peuples. Ceux-ci ne feront, pour ainsi dire, qu'une seule famille, dès qu'ils parleront les mêmes langues, et alors on verra les relations commerciales, cette source intarissable de richesses, devenir beaucoup plus importantes et se multiplier à l'infini.

On objectera peut-être qu'il serait difficile de trouver des maîtres pour tant de langues : moins difficile qu'on ne croit, si l'on offrait aux professeurs étrangers qui possèdent bien le français un traitement convenable (*).

Voici le plan d'études que l'on pourrait suivre, sauf meilleur avis :

(*) A propos de traitement, nous ferons observer qu'il est indigne d'une nation comme la France que les instituteurs de la jeunesse aient à peine de quoi se nourrir et se vêtir. Dans les campagnes surtout, on en voit qui sont plus malheureux et moins respectés que les derniers des domestiques. Les moins rétribués devraient avoir dix-huit cents francs, et tous, sans exception, l'espérance d'une retraite avec 3/4 de solde.

Classe de Neuvième: Le français, l'italien et l'espagnol. — Exercices de conversations familières en italien et en espagnol. — Exercices français sur l'orthographe.

Classe de Huitième: Cours d'anglais. — Exercices de conversations familières en anglais, en italien et en espagnol. — Exercices français sur l'orthographe.

Classe de Septième: Suite du cours d'anglais et cours d'allemand. — Exercices de conversations familières en anglais, en allemand, en italien et en espagnol. — Exercices français sur l'orthographe.

Classe de Sixième: Suite du cours d'anglais et du cours d'allemand. — Mêmes exercices qu'en septième.

Classe de Cinquième: Cours de turc et d'arabe.— Exercices de conversations familières en turc et en arabe. —Révision des langues déjà étudiées. — Exercices français.

Classe de Quatrième: Cours de russe et de grec moderne.— Exercices de conversations familières en russe et en grec moderne, et révision des langues déjà étudiées.— Etude raisonnée de notre langue et exercices de composition française.

Troisième, Seconde et Rhétorique: Cours de grec ancien et de langue latine. — Etude comparée des langues et des littératures, et surtout des littératures contemporaines. — Etude raisonnée de notre langue et exercices de composition française.

Viendrait ensuite la classe des études philosophiques, ce qui porterait à dix ans, comme aujourd'hui, la durée du cours scolaire.

Ce plan est d'une exécution facile par la méthode des conversations et des traductions toutes faites.

Grâce à cette méthode si simple et si rationnelle, les élèves apprendront avec plaisir les langues vivantes et sauront mieux le grec et le latin dans l'espace de trois années, que s'ils faisaient toute leur vie des versions et des thèmes. En voici la preuve:

Tous les professeurs reconnaissent qu'à la fin du cours scolaire on ne sait rien ou presque rien des langues qu'on y a étudiées pendant *dix ans*; ils avouent qu'eux-mêmes n'ont fait de rapides et véritables progrès dans ces langues que par l'étude constante des traductions *mot à mot*, jointe à celle des racines et des composés; enfin, personne n'ignore que, sans

les traductions dont ils se servent secrètement, la plupart d'entre eux seraient tout-à-fait incapables d'expliquer à leurs élèves un texte tant soit peu difficile. Mais a-t-on besoin d'expérience pour démontrer que l'usage des traductions est indispensable aux élèves, comme il l'est aux maîtres ? Est-ce que le simple bon sens ne nous dit pas que pour apprendre une langue il faut la parler? N'est-ce pas la méthode indiquée par la nature, qui nous apprend ainsi notre langue maternelle? Eh bien! étudier une langue avec de bonnes traductions juxta-linéaires et littérales, c'est la parler en quelque sorte; c'est en rendre l'étude aussi agréable que facile ; c'est centupler les progrès des élèves et abréger de six ans au moins la durée de leur travail. Par la méthode contraire, par cette méthode stupide des versions et des thèmes, on rend leur tâche ingrate, rebutante, impossible; oui, impossible! Puisque après *dix ans,* je le repète, il n'ont rien ou presque rien retenu. La seule chose qu'ils n'oublieront jamais, ce sont les larmes qu'ils ont versées, c'est le profond dégoût qu'ils ont ressenti en traduisant à coups de dictionnaire de maudits textes qui étaient de l'hébreu pour eux; ce qu'ils n'oublieront jamais, c'est que la paresse qu'on leur a tant reprochée avait sa principale source dans ce dégoût même. Pourtant, s'il faut en croire les professeurs, l'usage des traductions ne ferait qu'encourager la paresse: Mais est-on plus paresseux quand on étudie sa langue maternelle? Un travail facile n'est-il pas toujours celui que l'on fait le plus volontiers? L'objection des professeurs n'est donc pas sérieuse, et l'incontestable service que leur rend à eux-mêmes l'usage des traductions, le prouve surabondamment.

CONCLUSION.

Que les langues vivantes soient donc, avec les sciences, la base de l'enseignement classique dans les lycées et les colléges; qu'on y étudie l'histoire, la littérature, la philosophie, surtout l'histoire et la littérature contemporaines, afin que nos jeunes

gens ne soient plus comme des étrangers dans la société au milieu de laquelle ils vivent ; enfin, que l'instruction primaire devienne obligatoire dans toutes les communes de France ; qu'il y ait, dans chaque département, une école d'arts et métiers et une école spéciale d'agriculture. Mais, plus de congrégations enseignantes : ce n'est qu'à ce prix qu'on pourra créer un enseignement unique, une éducation nationale et forte, où les générations naissantes puiseront, avec l'amour de la liberté, de la patrie et de la famille, le vrai sentiment religieux, qui n'exclut jamais le respect des lois.

31 Août 1861.



8

LETTRES

NAPOLITAINES

PAR

PIERRE C. ULLOA

MARQUIS DE FAVALE ET ROTONDELLA.



ROME

TYPOGRAPHIE DE LA *CIVILTÀ CATTOLICA*

1863.

AUX LECTEURS

L'histoire contemporaine instruit plus directement, mais elle combat des passions et des opinions encore vivantes. Peut-elle se flatter d' arracher du cœur d'injustes préventions, ou du moins d'en diminuer la violence si elle ne peut détruire leur pouvoir? Mais, d'ailleurs, comment ne pas braver les traits irrités des contemporains, quand il s'agit des destinées de la patrie?

Ainsi, je publie ces lettres qui présentent les faits dans leur suite ou leur simultanéité, avec la couleur du temps où elles ont été dictées. Je n'y ai ajouté, en les publiant, que ceux qui se sont vérifiés après qu' elles avaient été écrites. Je ne livre pas à la publicité celles que j' ai adressées aux Italiens les plus distingués dans les lettres, les sciences et la politique, parce que l' usage des partis n' a jamais été d'épargner les vaincus. Je crois qu'on y trouvera un ample sujet de méditations, et qu'on y puisera d'utiles

enseignements. Que deviendrait l'histoire sans cela? Elle perdrait sa dignité en même temps que son utilité. S'il m'est impossible de me défendre de cette passion qui s'indigne contre le crime et proteste contre la fortune, même en étant partial j'espère n'être jamais injuste. Mes lettres exposeront la vérité, rien que la vérité, et si j'ai montré parfois trop de sévérité, c'est que je cédais à un abandon qui prenait son origine dans le sentiment même de l'amour national.

GAËTE.

A M. LE BARON DE BEUST, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A DRESDE.

Monsieur le Baron,

Gaëte est tombée. Nous avons quitté des fortifications démantelées, des maisons, des monuments criblés de balles ou écroulés, des rues souillées de sang. Et combien d'exilés avec nous, autrefois les membres les plus heureux et les plus raffinés de notre société, s'en vont maintenant mendier leur pain dans les cités d'Europe! Les riches vont devenir pauvres, les pauvres plus indigents qu'ils n'étaient. La crainte et l'inquiétude assombrissent les physionomies, et troublent le cœur de bien des vieux soldats. Le Roi et la Reine iront abriter leur tête sous les lambris du Quirinal, asile qui leur sera peut-être bientôt envié. Ils vont, ainsi que tous ceux qui ont partagé leurs dangers et leur malheur, être condamnés au supplice de l'espérance, supplice de tous les proscrits. L'avenir apparaît sombre et incertain à toutes ces victimes du devoir, de la générosité et de l'honneur. Mais ce Roi peut du moins s'écrier comme l'héroïque François 1er: *tout est perdu, fors l'honneur!* Le malheur force tous les fronts à s'incliner.

Le 9 février, M. le Baron, la dernière heure de Gaëte n'était pas encore sonnée, mais un cercle de fer entourait la place, et une pluie de projectiles tombaient et éclataient partout. Un commencement d'incendie menace la réserve des munitions: les artilleurs se dévouent et l'éteignent. Le lendemain, le feu des assiégeants était devenu écrasant, mais les artilleurs et les matelots se battent comme des lions. Ils sont là, tous, noirs de poudre, couverts de sang, mais résolus à mourir plutôt que de se rendre. Tout le

monde se presse au poste du péril. Les églises, les maisons, les monuments sont ébranlés, la ville souffre horriblement. Des femmes, des enfants sont écrasés dans les habitations, dans les rues, dans les caves. Vers le soir on avait cessé de tirer, épuisé de fatigue et non d'ardeur.

Mais, depuis le 4 février, c'était de la valeur dépensée en pure perte. L'explosion de quatre poudrières, l'ouverture de deux brèches, la destruction d'un grand nombre de soldats par le feu et par les fièvres, le manque de munitions et de vivres imposaient la nécessité de céder. La garnison, bien loin de se montrer découragée, demandait par l'entremise de ses chefs à prolonger la résistance. Sa fermeté ne se démentait pas. Mais elle était abandonnée à elle-même, sans la moindre lueur d'espérance. Aussi, ce fut le Roi qui, cédant à un sentiment d'humanité, voulut mettre un terme à ce douloureux sacrifice de fidèles victimes, devenu désormais glorieux, mais inutile. Il réunit son conseil le jour suivant : la Reine, ses frères, et deux ministres ; il voulait tenir comme une assemblée de famille. Tous les visages étaient tristes, tous les cœurs avaient cette plénitude qui rend la parole impuissante. Les deux Princes, qui s'étaient toujours exposés, et qu'avait souvent contrariés la sollicitude fraternelle du Roi, étaient fiers et mornes. On eût dit que tout le monde pressentait la dernière heure de la monarchie et de l'indépendance nationale.

La grande majorité des hommes, M. le Baron, possède le degré de courage nécessaire pour se conduire bravement. Mais le Roi avait été éprouvé, et coup sur coup, par la perte d'une couronne, la guerre, le typhus, et le spectacle des souffrances de ses soldats. Il avait montré une bravoure et une énergie qui avaient honoré sa résistance : il exposa d'un ton calme l'état de la place, et demanda si, dans les conditions présentes, il devait consentir à une capitulation. Les ministres, comprenant que la forteresse ne pouvait plus tenir, et que les jours, les instants lui étaient comptés, donnèrent l'avis de se rendre, et fondirent en larmes. Les deux Princes, fortement émus, acquiescèrent par un signe de tête.

Pendant les deux jours consacrés à discuter les conditions de la capitulation, l'assiégeant, qui nous avait refusé une trêve, accablait encore la place de ses feux. On allait ouvrir le parlement à Turin, on voulait pouvoir annoncer la prise de Gaëte, mais on redoutait l'énergie des assiégés. Le feu acquit en peu d'heures une violence qu'il n'avait jamais eue : le ciel même paraissait embrasé. Quel spectacle ! Les casemates menacent ruine, celle de la Reine est sur le point de s' affaisser. Les embrasures des canons sont nivelées jusqu' à l'esplanade, les bombes éclatent sur les maisons, les églises, les hôpitaux, et font de nombreuses victimes parmi les habitants les plus malheureux. Tout s' écroule, les rues sont impraticables, il n' y a plus d' abri assuré. Mais tout le monde est sur les batteries, tout le monde se tient près du canon, tout le monde se dispute à l' envi le poste de l' honneur et du péril. On distingue trois ou quatre jeunes hommes de quinze ou seize ans, qui se sont échappés du collége militaire de Naples pour venir partager les dangers du siége. En ce moment, la réserve des munitions et le laboratoire sautent avec un horrible fracas. Plusieurs soldats et un jeune officier d'artillerie sont lancés en l'air et retombent dans la mer. Une casemate s'affaisse, des soldats et des artilleurs sont écrasés sous les ruines. Les Piémontais, en présence des plénipotentiaires napolitains qui traitent de la capitulation, poussent des cris de joie et battent des mains comme à un spectacle. C' est la dernière lutte, mais une lutte désesperée. Enfin le sacrifice est consommé et la capitulation signée.

Dans soirée du 13, la casemate royale fut encombrée d'officiers de tout grade, qui venaient témoigner au Roi les mêmes égards respectueux, égards moins rendus alors à son rang qu'à ses qualités personnelles. Ils étaient mornes, silencieux, abattus. Le Roi adressa à tous ses remercîments et ses éloges, et rappela en cette occasion, avec dignité, ce qu'il avait fait et ce qu' il aurait voulu entreprendre pour le bonheur du pays. Il s'était dévoué tout entier aux soins du gouvernement sans donner aucun moment au repos, mais à la force de la jeunesse, il n'avait pu joindre l'expérience et la maturité qu'amènent les années. Il conserverait à jamais une

vive reconnaissance de leur fidélité et de leur attachement, et ce souvenir le suivrait dans l'exil et dans la retraite comme sa plus douce consolation. Ses derniers vœux ne demanderaient à la Providence que la prospérité de son royaume et le bonheur de ses braves. Pendant les adieux du Roi, tout le monde pleurait, les uns d'admiration pour sa grandeur d'âme, les autres attendris par les vives expressions de son amour pour ses peuples.

Mais l' heure du départ et de la séparation était arrivée. A huit heures du matin, l'avant-garde piémontaise commençait à pénétrer dans la place et à monter sur les batteries. Ni la *Muette,* vapeur de guerre français, ni les bâtiments espagnols, qui devaient recevoir le Roi, n'arrivaient encore. Le Roi s'était décidé à se rendre sur la *Partenope*, frégate napolitaine désarmée dans le port, lorsqu' on signala la *Muette*. Le Roi et la Reine sortirent alors de la casemate, suivis des Princes, des ministres, des généraux, des gentilshommes, d'un grand nombre d'officiers de toute arme et de tout grade. La garnison était rangée en bataille jusqu'à la porte de Mer. Les soldats, déguenillés, exténués de fatigue, les yeux abattus, présentaient les armes : la musique des régiments entonna la marche royale. On avait toujours joué cet hymne, œuvre de Paesiello, pendant le bombardement, et ce morceau d' harmonie avait fait un contraste navrant avec le bruit effroyable de l'artillerie, les ruines et la mort. Mais, en ce moment solennel, ces notes si harmonieuses et si tendres rappelaient bien d'autres jours! Aussi l' émotion devint-elle générale et les larmes coulèrent-elles de tous les yeux. Les soldats criant Vive le Roi! n'émettaient que des sons rauques et des sanglots. La population, si cruellement éprouvée pendant le bombardement, se précipita alors sur les pas du Roi, lui prenant les mains, les habits, et les baisant. Du haut des balcons tous agitaient des mouchoirs blancs en signe de derniers adieux. Des soldats rompaient les rangs, jetaient leurs fusils, et se prosternaient devant le Roi en sanglotant. Les officiers s' embrassaient en pleurant, ou se jetaient dans les bras de leurs soldats aussi navrés de douleur qu' eux-mêmes. D' autres officiers, désespérés, arrachaient leurs épaulettes ou brisaient leurs

épées sur le pavé. L'émotion était si générale, si profonde qu'on ne savait plus l'exprimer autrement.

Le Roi était ému, M. le Baron, de la douleur générale, mais il conservait la plus parfaite égalité d'âme, ne paraissant occupé qu'à consoler ses hommes et à modérer leur désespoir. Il ne pouvait se frayer un passage au milieu de ceux qui le pressaient de tous côtés. La jeune Reine avait pour la première fois les larmes aux yeux. Enfin, le Roi, sortant de la porte de Mer, salua de la main, une dernière fois, ses héroïques soldats. Il s'embarqua avec sa suite et avec ces Français qui s'étaient jusqu'alors dévoués avec une abnégation et une bravoure poussées jusqu'à la témérité. Lorsque la *Muette* quitta la rade, une batterie rendit les derniers hommages au Roi. Le bruit du canon s'éleva dans les airs comme le sanglot d'un moribond... les cris de Vive le Roi! poussés par les canonniers au moment où on abaissait le drapeau napolitain, nous serrèrent le cœur: ce drapeau était comme un linceul funèbre jeté sur la monarchie de Charles III. Les Français de la *Muette* étaient aussi émus que les Napolitains.

C'est ainsi, M. le Baron, que s'est terminée la résistance de Gaëte, le plus mémorable événement de l'invasion du royaume. Elle a duré trois mois et demi, dont presqu'aucun jour ne s'est écoulé sans quelque effort des assiégeants pour la soumission d'une place du destin de laquelle ils savaient que celui du royaume de Naples et de l'Italie peut-être allait dépendre. La défense a été vigoureuse, opiniâtre, digne de la cause et d'un meilleur succès. La place a lutté contre les plus puissants engins de la balistique moderne: la constance et le dévouement de la garnison ont seuls balancé la grande supériorité des armes. Le monde a compté les jours de la défense, mais il ignore encore toutes les souffrances, tous les dangers qu'ont eu à affronter la famille royale, les ministres, les gentilshommes et la garnison qui défendait dans cette Missolunghi napolitaine le dernier boulevard de l'indépendance nationale. Cette garnison a dû céder, mais à un ennemi qui doit admirer et respecter son courage.

A bord de la *Muette*, le 14 février 1861.

LA RÉSISTANCE.

AU MÊME.

Monsieur le Baron,

On vient de nous annoncer qu'environ huit mille hommes, débris de l'armée napolitaine, ont déposé les armes, hier, devant le général Cialdini. Ainsi, le comte de Cavour peut compter sur un beau triomphe parlementaire! On raconte que le vieux général Milon, sortant de la place à la tête de la garnison, s'est aperçu que quelques officiers pleuraient de rage et de désespoir. « Mes enfants, leur a-t-il dit, pendant ma longue carrière j'ai dû sept fois me trouver dans des garnisons réduites à capituler. Trois fois je suis sorti de cette même place : à mon âge je ne puis espérer d'y rentrer, mais vous, jeunes encore, vous verrez d'autres jours, et vous pourrez encore reprendre les armes pour la rédemption de votre patrie ! » Pendant que la garnison mettait bas les armes, trois officiers qui avaient déserté en juillet, et qui servent maintenant dans l'armée piémontaise, se sont donnés en spectacle, galopant fiers et joyeux devant les rangs de leurs anciens camarades. La trahison et la lâcheté ne comprendront jamais le triomphe de l'honneur et de la loyauté.

Quelles que soient, M. le Baron, les inquiétudes et les angoisses de l'heure présente, les âmes des derniers et héroïques défenseurs du droit et de l'indépendance de leur patrie sont déjà nobles, malgré leur siècle et les exemples contraires. S'ils ont été écrasés par la brutalité des événements, ils peuvent compter dès ce moment sur la justice de l'histoire.

La jeune Reine a été admirable d'héroïsme. Cette Princesse à la taille svelte et élancée, aux yeux grands et doux, ayant à dix-huit

ans tant de charmes et de séductions, ne devait connaître la grandeur d'un trône que par les malheurs. Elle déclara dès le premier instant qu'elle voulait partager les dangers de son royal époux. Quand le général Cialdini fit dire qu'on pouvait hisser un drapeau sur le palais de la Reine, elle fit répondre qu'elle préférait le faire hisser sur l'église de S. François. Elle montait sur les batteries, reçue par les bruyantes acclamations des soldats qui ne se lassaient pas de l'admirer. Et quand le sifflement des boulets faisait succéder l'inquiétude à l'admiration, elle ne faisait que sourire. Un obus éclata dans son appartement et presqu'à ses pieds : elle n'en fut nullement troublée, et dit en souriant à ceux qui se réjouissaient de la voir saine et sauve : « Cependant, j'aurais désiré une petite blessure ! » Quand on l'empêchait de sortir, en lui faisant observer que l'ennemi ne manquerait pas de remarquer sa brillante suite, elle allait s'asseoir tranquillement et un livre à la main devant sa fenêtre. Sa grâce fière et charmante excitait l'enthousiasme et les cris frénétiques des soldats. Mais c'est dans les hôpitaux qu'elle était surtout une providence. Le cœur de la femme tempérait alors d'une teinte plus douce que jamais la sévérité de ses grâces. Elle produisait sur les malades et les blessés un charme incroyable : ils semblaient, devant une simplicité si attrayante et un naturel si parfait, oublier leurs maux et leurs souffrances.

Le Roi et la Reine descendirent à Terracine ; je passai de la *Muette* sur le *Brandon,* poursuivant ma route vers Civitavecchia. J'avais le cœur bien triste, et ne pouvais me dérober à mes sombres préoccupations. En approchant de Rome, j'éprouvai une bien douce joie, comme si Dieu m'eût fait luire quelques jours heureux. Ma mémoire, cependant, était obstinément obsédée par ces vers de Virgile :

Tu quoque littoribus nostris, Æneia nutrix,
Æternam moriens famam, Caieta, dedisti!

Mais la défense de Gaëte se reduira-t-elle à la gloire d'avoir soutenu l'honneur du pays? Non, M. le Baron, ces homm es qui ont

combattu pour l'indépendance et la véritable liberté de la patrie, ce sont eux, tout me le dit, ce sont eux qui auront assuré les destinées de l'Italie. Un jour, on verra l'émancipation de la péninsule éclore du sang des défenseurs de Gaëte. Le noble cœur du Roi a triomphé des préventions les plus opiniâtres ; son prestige ne peut périr chez ceux qui sont accoutumés, depuis leur naissance, à respecter la dynastie de Bourbon. Le descendant d'Henri IV est *le passé couronné vivant au milieu de l'avenir*. Il a protesté, il en a appelé à la justice européenne, au droit des gens, à l'honneur, et le droit de la force qui domine ne peut pas toujours triompher.

La proclamation du 8 décembre est le testament politique du Roi. Le ton digne et la confiance que respire cette proclamation ont rempli les esprits de foi dans l'avenir, de courage et de constance dans le présent. On sent que le Roi, en quittant le sol napolitain, a emporté avec lui le bonheur du royaume. Le malheur grandit tout, mais ici quelle majesté dans l'infortune ! On est déjà inquiet, et les plus sincères sont déjà consternés de voir que cette régénération, tant préconisée, s'est bornée au ravage du pays, à l'effusion du sang, à la négation de leurs vœux patriotiques, et à faire de leur patrie une province, pas même de l'Italie, mais du Piémont. Et la manière dont le Piémont abusera de sa facile victoire rendra la réaction dans les esprits plus prompte et plus complète. On sentira bientôt que la cause de la justice, de la légalité, de la civilisation libérale est identifiée avec la cause de la monarchie et de l'indépendance. On peut tout attendre d'un moment d'énergie, et même d'un accident qui sera l'étincelle d'un vaste incendie. Les passions, contraintes et renfermées pour le moment, devront par là-même, soyez-en sûr, éclater un jour avec plus de violence, quand l'image de la patrie se sera dégagée des ténèbres. Et le jour du triomphe ne sera pas lent à venir ; ceux-là seulement sont à plaindre qui ont lutté et succombé.

Rome, le 16 février 1861.

LA MONARCHIE NAPOLITAINE.

A M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD—DOUDEAUVILLE, A PARIS.

Monsieur le Duc,

On avait souvent vu en Europe le spectacle de provinces qui se détachaient, d'Etats qui se formaient, s'agrandissaient ou se défaisaient, de souverainetés qui se déplaçaient ou qu'on aidait à disparaître, mais on n'avait jamais vu, peut-être, de brusques invasions, de conquêtes en pleine paix, de provinces enlevées par surprise, de rapts de peuples concertés dans les mystères des sectes, de complicité avec les cabinets, comme il est arrivé au royaume de Naples. Je ne veux pas vous raconter, M. le Duc, les péripéties du drame de la révolution napolitaine, qui devait changer l'état de l'Italie et la face du monde monarchique en Europe. Mais je tiens à constater la dignité avec laquelle tomba la monarchie de Naples, une des plus antiques et des plus illustres qui furent au monde. On a affecté de ne pas croire que le Roi quitta Naples pour épargner le sang de ses sujets et les grandeurs de sa patrie; on n'a pas même voulu voir dans ce prince chevaleresque se retirant au milieu de son armée, Charles X abandonnant Rambouillet pour gagner la rade de Cherbourg. C'est à ce Prince, chez qui la crainte domina tout autre sentiment, se rendant avec précipitation sur les bords du Medway, qu'on a comparé un jeune Roi se transportant au milieu de ses troupes pour lutter héroïquement et défendre sa couronne et l'indépendance de son pays. C'est l'exemple de Jacques II, abandonnant deux fois Londres, n'ayant d'autre soin que de sa personne, et ne prenant aucune mesure ni pour la défense de la capitale, ni pour le maintien de l'ordre et de

la justice, qu'on a voulu retrouver dans un Roi qui s'éloignait de sa capitale, en y laissant un gouvernement et une garnison, pour prendre le commandement de son armée sur le Vulturne, où il ne se montra jamais au dessous de la destinée qu' il avait plu à la Providence de lui faire. Cependant bien des rois ont été obligés, par les vicissitudes de la guerre, d'abandonner leurs capitales. Philippe V sortit deux fois de Madrid, et le comte de Cavour, qui osa dire que l'éloignement de François II constituait une abdication, oubliait que, l' année précédente, il avait suivi son roi abandonnant Turin devant l'invasion, au point que les Autrichiens, avec un peu plus de hardiesse et de résolution, auraient pu occuper cette capitale.

Il est bien facile de dire, M. le Duc, qu'avec un peu plus d'énergie la révolution de Naples eût été vaincue. Je ne le crois point. Celle de Naples n' était pas seulement une révolution intestine, qui fût dans les idées plus que dans les faits. C'était une révolution qui se compliquait de questions extérieures, et les idées, comme l' appui, partaient d'en haut au lieu de venir d' en bas. La politique extérieure de tous les Etats dépend essentiellement de leur politique intérieure, mais les Etats de second ordre tournent malheureusement dans l'orbite des grands empires. Un nouveau règne, en 1859, pouvait promettre une nouvelle ère de paix, de concorde et de prospérité, si la révolution et les ambitions de la maison de Savoie ne s'y fussent opposées. Au lendemain du 22 mai 1859, la monarchie de Naples était debout, les ordres de la société restaient ce qu'ils étaient, les rouages administratifs continuaient à fonctionner, les lois étaient respectées, le pouvoir militaire de l'Etat, proportion gardée, était imposant. Il semblait que la machine politique fonctionnât comme toujours. Peu d'esprits, à la vérité, savaient apprécier les causes cachées qui pouvaient amener le plus étrange et le plus dramatique bouleversement. Cependant, de sombres appréhensions troublaient la quiétude générale, et alarmaient la prévoyance des hommes éclairés. C'est que la marche insidieuse des sociétés secrètes, propageant dans l'ombre le principe de l'unité italienne, s'étendait dans toute la péninsule. Le

gouvernement de Naples n'ignorait nullement de quels moyens cachés ces sectes, composées pour la plupart d'exilés du royaume des Deux-Siciles, se servaient pour répandre dans les populations le poison de leurs doctrines subversives. On les avait plusieurs fois dénoncées à l'Europe par des jugements publics. Des craintes mal définies saisissaient les masses, on sentait que les excitations du dehors pouvaient en moins de quelques mois tout confondre, et condamner le nouveau règne à périr dans l'impuissance.

Depuis 1849, le Piémont s'était efforcé de se relever moralement de l'échec militaire de Novare, et s'était donné, en travaillant à ses propres intérêts avec une activité infatigable, toutes les apparences d'un dévouement héroïque et désintéressé. Il s'était placé dans une situation hostile vis-à-vis du royaume de Naples. Depuis dix ans, il donnait asile aux émigrés de tous les pays d'Italie, sans cesse exaltés par la presse et par l'appui du gouvernement. Manin et Trivulce Pallavicino, l'ancien prisonnier du Spielberg, avaient institué, après la bataille de Novare, une association secrète ayant pour but l'indépendance italienne, et on avait adjuré le roi de se mettre à la tête du mouvement. On sait que, pendant le Congrès de Paris, le cabinet de Turin avait mis en avant la question de la nationalité Italienne, et les aspirations des peuples vers la grandeur, la liberté et l'indépendance de la péninsule. Mais on ignore peut-être la mission des émigrés napolitains à Aix-les-Bains et à Genève pour encourager les entreprises d'un prétendant à la couronne de Naples. Plus tard, ce fut l'expédition de Pisacane, partie de Gênes, qui vint révolutionner le royaume. L'attentat d'Agésilas Milano, attentat jusqu'alors inouï dans les temps les plus malheureux de notre histoire, fut loué hautement par la presse piémontaise et célébré en vers par les exilés réunis à Turin.

Pendant la guerre d'Italie, de bruyantes démonstrations, notamment à Naples et à Palerme après la bataille de Magenta, furent un événement, moins par leur importance propre et immédiate, que par les symptômes qu'elles révélaient, et qui lais-

saient la situation plus grave au lendemain qu' elle n' était la veille. La révolte de la division suisse ébranla la fermeté de l'armée. Dans tous ces faits comme dans toutes les agitations qui s'ensuivirent eu Italie, la main du Piémont n'était que trop visible. L'or que l'on trouva chez un grand nombre de soldats et la qualité des monnaies ne laissaient aucun doute sur la cause de la révolte des Suisses, à laquelle avaient contribué le consulat et quelques attachés de la légation sarde. La pluplart des soldats licenciés, dix mois après, figuraient dans les cohortes de Garibaldi! Mais ce fut surtout après la paix de Villafranca que la secte devint l'auxiliaire du gouvernement piémontais. L'annexion de l'Italie centrale, l'insurrection de la Sicile étaient préparées par des comités agissant tous sous l'impulsion de la société centrale. Tous les journaux hostiles, tous les pamphlets, toutes les lettres des émigrés excitant les sujets à la révolte, les officiers et les généraux à la défection, sortaient de la légation sarde. Et quand on envoya à Naples un ministre qui avait été plénipotentiaire au Congrès de Paris, un frémissement électrique sembla faire tressaillir le pays tout entier. Jusqu' alors il y avait eu agitation dans les esprits: dès ce moment, il y eut la conspiration en permanence et n'attendant plus que l'ordre d'agir. La maison de ce ministre devint le lieu de réunion habituel de tous les compromis, de tous les exaltés, qui en sortaient l'air confiant et affairé. Des cocardes, des papiers tricolores furent jetés des loges de théâtre, et on parsema les rues de proclamations incendiaires provenant d'imprimeries clandestines. A dater de ce moment tout fut mis en œuvre pour corrompre et pousser à la trahison l'armée napolitaine. Insinuations, provocations de la presse, sollicitations de parents émigrés, exhortations des comités, tout fut mis en jeu pour arriver à ce but. Les séductions prenaient pour prétextes la résurrection, la gloire et la grandeur de l'Italie.

On connaît, M. le Duc, les détails de cet envahissement en pleine paix d' un royaume dont le Piémont avait naguère sollicité l'alliance. On sait comment l' expédition de Garibaldi avait été orga-

nisée par le gouvernement de Turin, et était partie de Gênes, comme celle de Pisacane trois ans auparavant. On sait comment le gouvernement de Turin taxa tout haut les faits de Garibaldi d'actes de piraterie, et poussa l'hypocrisie jusqu'à annoncer officiellement qu'il expédiait une escadre pour le poursuivre. On connaît à présent les instructions du ministre Cavour à l'amiral : il devait se tenir entre les bâtiments de l'expédition et les croisières napolitaines. Et l'amiral comprit parfaitement le ministre. On sait maintenant qu'en désavouant toute participation du gouvernement, on laissait organiser d'autres expéditions en Toscane, et dissoudre la brigade de Ferrare pour fournir de nouveaux volontaires à d'autres débarquements en Sicile. Le ministre qui déclarait vouloir respecter le droit des gens, invoquait secrètement l'Angleterre, pour qu'elle fît lever le sequestre que le consul de France à Gênes avait mis sur quelques navires chargés d'hommes, d'armes et de munitions, et dont le retard pouvait compromettre le succès de Garibaldi. Le cabinet de Turin préférait la duplicité à la force en attendant le moment de pouvoir préférer la force à la duplicité. Le moment arrivé, il se glorifia d'avoir expédié Garibaldi en Sicile, comme le M. de Cavour se glorifia devant le parlement d'avoir conspiré pendant dix ans.

La publication de la constitution, M. le Duc, après les désastres de Sicile, était un acte d'affaiblissement moral, de désorganisation politique dans le moment le plus critique que le royaume eût traversé depuis longtemps. On était en présence d'une révolution qu'on pouvait combattre, qui pouvait être vaincue peut-être, mais satisfaite, jamais. Elle était prête à tout, dès lors que l'épée pouvait être tirée avec succès. On sentait le Piémont derrière soi, on régardait les concessions du Roi comme une ménace, on voulait rendre une transaction impossible, on cherchait à provoquer des désordres, des obstacles au pouvoir pour l'ébranler, et des prétextes à une intervention piémontaise. Les comités, qui recevaient le mot d'ordre de Turin, organisèrent bientôt les émeutes qui agitèrent et ensanglantèrent Naples le 27 et le 28 juin. Ce fut une imitation de ce qu'avait fait la populace de Londres en 1688.

L'émeute qui avait surpris le ministère le 27 ne le trouva pas plus averti le lendemain. Dès qu'elle put gronder librement dans les rues, tout le monde fut découragé et abattu. L'entente et la ligue avec le Piémont pouvaient élever une digue autour de la révolution et la contenir, mais on sait l'issue des négociations entamées avec Turin. Le cabinet ne voulait pas laisser transpercer l'idée de l'hégémonie, et s'il eût repoussé l'alliance il aurait dévoilé ses convoitises. S'il eût accepté, il aurait dû se résigner lui-même à la confédération, et renoncer aux Etats déjà annexés. Mais Naples se présentait comme déjà réduit aux abois, et une politique qui se dit désarmée invite à l'insulter. On n'eut que des tergiversations puériles, des temporisations, de basses simulations. On souffre à lire des Notes, des correspondances sur des négociations qui n'existaient pas, qui n'étaient qu'un leurre grossier, où le mensonge éclate à chaque mot. On attendait que la fermentation des esprits se propageant, une manifestation séditieuse éclatât dans l'armée, comme en Toscane, pour que l'unité Italienne devînt une réalité.

Cependant on tramait toujours dans l'ombre. En effet, à Naples la soumission s'était lassée rapidement. Les passions politiques qui avaient rassemblé leurs forces, émancipées de toute contrainte, se montraient sans déguisement. Le ministère était dépassé et le gouvernement se trouvait réduit à tolérer ce qu'il ne croyait pas pouvoir empêcher. Les comités siégeaient à côté du gouvernement, les émigrés rentrés grâce à l'amnistie venaient conspirer ouvertement contre la dynastie. Le ministre, à Turin, et le baron Ricasoli, à Florence, s'en étaient ouverts avec eux sans voile et sans hésitation. Leur mission était de rendre impossible tout gouvernement. Ils étaient arrivés à Naples avec l'idée préconçue d'une vengeance latente, et ils avaient donné à la révolution de Naples, dès le premier jour de leur arrivée, le sombre reflet de la révolution française. On avait su profiter de la vénalité de ces agents et de la bassesse avec laquelle ils se préparaient à la trahison. L'audace et l'impudeur de la presse avaient, en peu de temps, dépassé toutes les bornes. On proclamait le triomphe de

Garibaldi et l'unité Italienne, on dédaignait même un voile qui fût transparent : l'unité Italienne, c'était un pouvoir central à Rome, dirigé par la maison de Savoie. Le gouvernement laissait aux journaux une entière liberté d'attaquer et de décrier la dynastie. Les émigrés, infatués des doctrines piémontaises, jetaient dans le public chaque jour et à toute heure des imprimés pour les rendre populaires. On imprimait la biographie de Garibaldi, on en colportait les portraits, on les voyait à toutes les devantures des magasins. On avait arrangé pour la populace, une chanson dont le refrain était : *désormais Garibaldi est notre roi,* et la police la laissait entonner dans toutes les rues. On organisa les funérailles du général Pépe et par conséquent des défenseurs de Venise en 1849. Les agitateurs devaient traverser la ville, le drapeau de saint Marc en tête; la garde nationale se serait trouvée sur leur passage : on s'en promettait une insurrection. Les camorristes et les coupe-jarrets des quartiers se tenaient avertis. On aurait plus ou moins osé, selon les chances qu'aurait presentées l'opposition du gouvernement. Or, ne voulant pas se donner l'air de la fermeté et de la force, le gouvernement descendit à une transaction. Il permit les funérailles, sans le drapeau, mais tous les emblêmes de la république étaient étalés dans l'église. Les militaires les plus compromis, les plus exaltés, des généraux jadis ennemis personnels du général Pépe, ceux même qui avaient abandonné Venise au moment du danger, se voyaient réunis. Des hommes d'élite, placés comme en dehors des faits par les excès des factions, et qui auraient voulu s'opposer à la révolution courant à son but la tête levée, étaient repoussés par le pouvoir. Ils proposèrent une association pour agir en communauté d'efforts et de ressources : ils voulurent fonder une presse contre l'ardente et libre propagande de la révolution. Mais les ministres, prenant l'incertitude de leur volonté pour la vertu des hommes d'Etat, ne voulaient pas de luttes, et refusèrent leur appui. Un ministre fut assez naïf pour objecter que le gouvernement manquait d'argent pour des journaux conservateurs . . . et le même jour on avait alloué 18,000 fr. à un journal révolutionnaire ! On se don-

nait tout le mouvement possible pour conquérir la faveur de la place et des comités, on reculait devant toute détermination vigoureuse, craignant, disait-on, de hâter la catastrophe.

La révolution éclatée en France en 1848, M. le Duc, avait entraîné celle de d'Italie, debordé de là en Allemagne et soulevé partout les passions populaires. Les armées, au milieu du trouble général, étaient partout restées la seule, mais forte défense de l'ordre. On aurait donc bâti sur le sable mouvant tant que l'armée aurait soutenu le pouvoir. Aussi le gouvernement de Turin persistait-il dans le dessein de faire proclamer à Naples l'annexion par l'armée. On l'avait déjà ébranlée par la révolte des troupes suisses et par les proclamations et les lettres des émigrés, répandues l'année précédente dans les rangs de la division des Abruzzes. Il y avait eu des officiers qui avaient envoyé leur adhésion au comité de Florence; d'autres avaient offert de donner leur démission, mais on leur avait fait répondre de ne pas abandonner leur poste et de travailler efficacement à faire des prosélytes. La presse, maintenant, proclamait la désertion comme un devoir et la trahison comme un héroïsme. Les comités et les émigrés employèrent sollicitations, promesses, menaces, ébranlant la fidélité des uns, ralentissant l'ardeur des autres, noircissant la réputation et affaiblissant l'autorité des chefs. Les convulsions fournissent aux audacieux les occasions d'avancer leur fortune, occasions si rares et si lentes dans un temps calme. Beaucoup d'officiers donnèrent leurs démission, quoiqu'ils fussent sans fortune: d'autres passaient à Garibaldi, d'autres protestaient ne vouloir pas se battre contre des Italiens. Les émissaires établirent même à Naples un bureau où l'on enrôlait des sous-officiers et des soldats. Tout le monde connaissait ce bureau, où des individus, agissant de concert et sans mystère, dépensaient des sommes assez fortes pour corrompre l'armée. Le gouvernement seul, à ce qu'il paraît, en ignorait l'existence. Les défections éclatantes vinrent peu après. Le capitaine de frégate M. Amilcar Anguissola, secondé par la complicité de ses officiers, se rendit avec la corvette le *Veloce* auprès de Garibaldi. Après avoir refait l'équipage qui n'avait pas participé à cette lâche

et infâme trahison, il repartit en croisière, s'emparant par surprise de deux autres bâtiments de l'Etat. Bientôt quelques officiers de marine, déserteurs, se présentèrent une nuit à Castellammare avec le *Veloce,* pour enlever le vaisseau le *Monarca*. Cette expédition avait été préparée avec le commandant même du *Monarca,* le colonel Vacca, qui se réfugia aussitôt à bord d'un vaisseau anglais. On a déjà dénoncé à la postérité la défection honteuse et inattendue du général Alexandre Nunziante, un de ceux qui avaient le plus circonvenu le trône de leurs intrigues et de leur cupidité, et en avaient tiré les plus opulentes faveurs. Mais il savait qu'il n'y a rien que la révolution ne pardonne en considération des services rendus. Il envoya donc sa démission, rendit ses décorations, et loin de poser le pied sur ce nouveau théâtre avec une tremblante hésitation, il osa payer d'effronterie. Il porta la main sur la discipline, et, voulant faire de l'armée un instrument de sédition, il excita par des ordres du jour sa division à la défection. Ce général, pour se concilier la révolution, aurait été le premier à se coiffer du bonnet phrygien. Mais, sous ces déclamations, on ne sentait palpiter ni le cœur de l'homme, ni celui du soldat. Il se rendit à Bern, puis, appelé à Turin par le comte de Cavour, après une courte entrevue il revint à Naples sur la frégate sarde l'*Adélaide*. Il en descendit mystérieusement pour travailler l'armée, mais, la nuit suivante, vaincu par la crainte, il se réfugia à bord de la *Constitution,* où il pouvait conspirer tout à son aise. Cette affreuse figure d'ingrat et de traître voulut se faire une réputation ayant peut-être à ses yeux une parfaite analogie avec celle que donne la gloire. Par son exemple, comme il arrive toujours aux époques où les commotions de la politique se communiquent au monde moral, l'armée éprouva un découragemement profond. Les militaires sentirent dès ce moment les tristesses du désespoir politique. Le matérialisme politique est à la société ce qu'est l'athéisme à la religion : il tue dans les âmes tout instinct de patriotisme.

C'est par ces corruptions et ces exemples que la révolution s'efforçait de diminuer l'horreur de la conspiration sous les drapeaux, la plus dangereuse et la plus impardonnable des conspi-

rations. L'opinion attribua généralement ces défections à l'ambition, à la cupidité de tous les chefs de l'armée et à l'incurable corruption des fonctionnaires. Plusieurs hommes politiques, saisis de dégoût et d'horreur, rentrèrent dans la vie privée et dans l'insouciance d'une condition obscure. Le Roi, dès ce moment, put s'attendre à voir beaucoup de ceux qui blâmaient amèrement le général Nunziante, imiter son exemple et envier peut-être son humiliante initiative.

La garde nationale, qui avait ouvert ses rangs à la jeunesse la plus exaltée, ajoutait aux embarras et aux appréhensions. Les comités tenaient à mettre en avant la garde nationale, si la révolution devait descendre dans les rues. Ils s'étaient arrogé le droit de lui faire arriver des ordres du jour, comme partant de la véritable autorité à laquelle elle devait obéir. On semait ainsi la défiance et les soupçons dans ses rangs. On avait fait beaucoup de bruit parce que le commandant de la place n'avait pas livré à la garde nationale le mot d'ordre donné à la troupe de ligne. La presse s'était aussitôt emparée de ce grief, et en avait formulé une accusation; ce fut en vain que le gouvernement déclara que ce refus n'avait été qu'un malentendu. Peu après on avait répandu le bruit de la découverte d'armes et d'uniformes pour habiller des réactionnaires, qui n'existaient nulle part et ne pouvaient exister. C'était, disait-on, un coup de main que le pouvoir voulait tenter avec la garde royale et la populace des rivières. Plus tard on répandit l'alarme en annonçant que les trois bataillons étrangers s'avançaient sur Naples; il fallut envoyer des officiers de l'état-major sur la route pour faire cesser ce bruit. Souvent même on jetait l'épouvante dans la ville en vociférant qu'on avait marqué à l'encre rouge toutes les maisons désignées au pillage par la populace. De nombreux émissaires se rendaient le soir dans les quartiers de la garde nationale, et y répandaient ces expressions de terreur que la nature inspire aux approches de quelque grande calamité. On circonvenait surtout les commandants et les officiers, en les flattant comme les seuls capables de sauver le royaume par leur fermeté et leur patriotisme. L'escadre sarde,

qui annonçait n'être venue que pour sauvegarder la vie et la fortune des sujets piémontais, avait des troupes de ligne à bord. Ces troupes avaient tenté une fois d'en descendre en armes, et il avait fallu menacer l'escadre de la couler bas. Néanmoins, on laissait aller à terre des bersagliers qui entraient dans les corps de garde de la milice citoyenne, et l'entretenaient du bonheur de leur prochaine fusion. Ces hommes fraternisaient dans les rues avec la garde nationale, et avaient l'air de ne pas se soucier de la garnison. Ils affichaient une supériorité insolente. Aussi y eut-il des rixes entre eux et les soldats napolitains qui se prenaient à les bafouer. Il en éclata une entre les bersagliers et les tirailleurs de la garde royale: la garde nationale, en s'efforçant de les séparer, favorisa ouvertement les premiers contre les seconds. Toutes ces séductions, toutes ces craintes l'avaient exaspérée. On n'entendait dans ses rangs que des menaces et des exécrations contre la perfidie de la cour, on y discutait la nécessité d'élever des barricades contre la garnison à l'approche de Garibaldi. C'est alors qu'on vit au grand jour le travail ténébreux qui s'était fait pendant plusieurs années dans tous les rangs de la société napolitaine. Ceux-là seulement qui connaissaient l'œuvre des sociétés secrètes, des exilés et du gouvernement piémontais ne s'étonnèrent de rien.

Rome, le 12 mars 1861.

LA CONSPIRATION.

AU MÊME.

Monsieur le Duc,

On pensait, depuis un demi-siècle environ, que les peuples modernes, qui sont tous à peu près également civilisés et instruits, ne devaient plus se croire exposés aux calamités d'une conquête inique et soudaine. Le destin d' un État semblait ne devoir plus dépendre désormais d'une bataille ou d'une invasion. Cependant le royaume de Naples va subir une conquête si rapide, qu'on n'en trouve aucun exemple dans l' histoire, si ce n' est à l'époque de Gonsalve de Cordoue, trois siècles et demiauparavant, dans le même royaume et par une trahison aussi perfide, contre la dynastie aragonaise.

Des nouvelles effrayantes arrivaient coup sur coup depuis le 20 août. L' expédition de Garibaldi venait de vaincre la plus sérieuse difficulté, en traversant le détroit de Messine. La croisière napolitaine arrivée trop tard, n'avait pu empêcher le débarquement: elle avait coulé bas un pyroscaphe échoué. Alors s'était renouvelée la scène de Marsala. La ville de Reggio était tombée; on s'y était battu en désespéré. La ville aurait pu être sauvée, mais une brigade qui marchait à son secours s'était tout à coup arrêtée, et l'escadre qui se dirigeait à toute vapeur vers la côte avait viré de bord pour aller mouiller devant Messine. Bientôt après une division s'était laissé cerner et avait mis bas les armes:

les soldats, indignés, exaspérés, avaient massacré leur général. Ce fut une scène affreuse et dégoûtante, comme tant d'autres en Portugal et en Espagne au commencement de ce siècle. Les forts de la côte étaient tombés l'un après l'autre; Monteleone, où le général en chef avait perdu un temps précieux, était évacué et le général se rendait à Naples. Garibaldi se lançait à la poursuite des Napolitains avec l'impétuosité d'un torrent. Il longeait la route sur la mer, une seule frégate eût donc pu anéantir ses colonnes : mais l'escadre s'était laissé porter, vent arrière, vers le sud pour doubler la Sicile et se diriger sur Naples. Le général Ghio, qui se retirait sur Cosenza, avait capitulé à Soveria, sans brûler une amorce. Le général Caldarelli, à Cosenza, avait traité avec le comité. Ainsi Naples avait eu lui-même sa double Vergara, et la route des Calabres à Naples était ouverte jusqu'à Salerne. L'esprit de révolte faisait des progrès effrayants. Tarente, Matera étaient en tumulte ; à Foggia les dragons avaient pris part au mouvement populaire; à Potenza la gendarmerie avait été chassée, et un gouvernement provisoire proclamé. Il ne restait plus désormais qu'à disputer l'entrée de la capitale.

A Naples, tout cédait au découragement. Les désastres des Calabres et la dissolution de deux belles divisions ne pouvaient s'expliquer que par la trahison des généraux. La méfiance se propageait dans les rangs de la garnison, et ceux même qui s'efforçaient de relever l'esprit des troupes, avaient la conviction de faire inutilement le sacrifice de leur vie. D'un autre côté, les têtes s'échauffaient, et les complots militaires s'ourdissaient avec l'espoir d'un succès presque assuré. Cependant la marche de l'ennemi pouvait être arrêtée à Salerne. On pouvait lui barrer le passage, et, s'il acceptait une bataille dans la plaine, on avait assez d'artillerie et de cavalerie pour pouvoir se flatter de l'accabler. Battu, il n'aurait eu où se réfugier, et ses succès se seraient évanouis en très peu de temps. La victoire était encore, en ce moment critique, le vœu de tous les honnêtes gens dont l'esprit de parti n'avait point égaré le patriotisme. Mais le ministre de la guerre, le général Pianelli, croyait la résistance désormais impossible. Un ministre

étranger, qui faisait de nobles efforts pour relever la cause du Roi, l'ayant exhorté à prendre le commandement de l'armée, il répondit froidement que l'esprit de l'armée avait été faussé et qu'il ne pouvait se risquer à la conduire au feu.

Mais le Roi, M. le Duc, quoique douloureusement affecté, n'était point abattu. Il supportait les fatigues et les angoisses de sa situation avec une force bien supérieure à son âge et à sa santé. Il connaissait déjà ce combat de la vie qui, bien soutenu, porte en lui-même sa récompense, parce qu'il élève et fortifie l'âme. Le Roi manifestait une confiance qui n'était pas simulée. Il croyait à l'inaliénable et viril triomphe de la grandeur morale, mais il ne se livrait à aucune illusion et savait voir la vérité sans pâlir. « Je ne tiens pas au trône, me disait-il alors, croyez-le, mais je voudrais arracher ma patrie et ma famille à de cruels malheurs; et si la fortune s'est prononcée définitivement, je succomberai en Roi. » Il avait écrit au ministre Pianelli que l'armée avait essuyé des désastres parce qu'elle ne s'était pas trouvée concentrée sur le point du danger, qu'il avait encore quarante mille hommes, et qu'il allait se mettre à leur tête. Il fit donner à la colonne qui était dans les Pouilles l'ordre de se rendre à marches forcées sur Naples. Le Roi était si décidé à aller payer de sa personne qu'il me disait en souriant: « Lorsqu'un navire est assailli par l'orage, n'est-ce pas le capitaine lui-même qui saisit le timon et dirige l'équipage »?

Mais les événements s'accumulaient comme une tempête, et les effets de la propagande révolutionnaire devenaient de plus en plus manifestes. Le comte de Syracuse, l'oncle du Roi, avait assisté aux funérailles du général Pépe, et la presse n'avait pas manqué de l'exalter. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'on n'épargna pas les allusions à un autre Prince de la maison, qui se signala dans la première révolution française. Le comte avait donné un grand dîner aux officiers de l'escadre sarde, à la nouvelle du débarquement de Garibaldi, et on l'avait applaudi lorsqu'il avait bu à la santé du roi Victor-Emmanuel. Il s'était rendu ensuite à bord de la *Constitution*, et on l'y avait reçu avec des honneurs

dûs plutôt à ses opinions qu'à son grade. Et comme si ces scandales ne révélaient pas assez sa coopération, il s'était décidé à une démarche plus hardie et plus étonnante. Apprenant ou soupçonnant que sa correspondance avec le duc de Carignan avait été surprise, il adressa au Roi une lettre dans laquelle, après s'être plaint de n'avoir jamais été écouté, il l'exhortait à imiter l'exemple de la Duchesse de Parme, et à abandonner le royaume. Et cette lettre, inspirée, disait-on, par le ministre sarde, fut aussitôt publiée par les journaux, et répandue par milliers d'exemplaires avant même d'être remise au Roi. Le Roi ne dit que ces mélancoliques paroles : *Si je n'étais pas Roi, si je n'étais pas responsable de ma couronne envers mon peuple et envers ma famille, il y a longtemps que j'en aurais déposé le fardeau !* Le Roi avait cet énergique sentiment religieux qui aguerrit dans l'infortune. Cette lettre du comte fut le dernier coup donné à la cour, qui depuis lors se trouva dans un véritable désarroi. Au XVIe siècle, Frédéric d'Aragon, oncle lui-aussi d'un roi placé dans une position analogue, avait donné un tout autre exemple. Il avait été le modèle de la fidélité chevaleresque.

La garde nationale surtout vit dans cette lettre la condamnation irrévocable de la dynastie. On murmurait, on disait partout que si le Roi, après la lettre de son oncle, ne comprenait pas sa position et ne se retirait pas, il faudrait recourir à l'insurrection, aux barricades. Ce serait, disait-on, une revanche du 15 mai 1848. Livrée à ses instincts de gloriole et de suffisance, la garde nationale se flattait de devenir le corps des janissaires de la révolution. On agitait constamment le peuple par des nouvelles de trames réactionnaires: l'autorité elle-même, tout en se donnant l'air de protéger l'ordre et la tranquillité publique, y faisait croire par ses proclamations. Le peuple aveuglé, comme partout, par la même crédulité, était toujours prêt à ajourner la justice et la raison et à accuser l'aveugle entêtement de la cour. Les chefs de bataillon de la garde nationale avaient déjà signé sans hésitation une protestation menaçante et irrévérencieuse adressée au Roi, dans laquelle ils avaient demandé des armes

et des munitions, la dissolution des trois bataillons étrangers, la cessation des préparatifs militaires qui menaçaient, disaient-ils, l'infortunée capitale. Cette adresse illégale, mensongère dans le fond et injurieuse dans la forme, avait transformé la garde nationale en corps délibérant. Cependant, on s'efforçait de sèmer dans le public toute sorte de craintes vagues, et par cela même plus redoutables. Un français très exalté et qui se donnait parfois l'air d'un inspiré, M. Desaugliers, venait d'imprimer le conseil qu'il donnait au roi de prendre des mesures énergiques contre la révolution. Le ministre de la police, M. Romano, se saisit d'un fait de si peu d'importance, pour l'exagérer à sa guise et augmenter l'alarme du pays. Le préfet de police, qui permettait toutes les attaques de la presse contre la dynastie, alla lui-même avec un grand déploiement de force arrêter ce français, et se prit à crier qu'il avait éventé une grande conspiration. Et la presse et les comités de broder sur ce thème, en annonçant que le peuple allait se soulever pour défendre ses droits. Les chefs de bataillon de la garde nationale se présentèrent aux ministres : ils se déclarèrent prêts à combattre toute tentative de réaction, et exigèrent par leurs menaces l'éloignement du gouverneur de la place, qui, pour maintenir la tranquillité de Naples, avait étalé un appareil militaire inaccoutumé. Au moyen de ce prétendu danger de réaction, on échauffait les esprits et on exploitait cette crédulité toujours croissante, grâce à laquelle le peuple acceptait sur la foi d'un journal ou sur la parole d'un sectaire le bruit des plus épouvantables conspirations.

Le Roi, douloureusement affecté, fit appeler les commandants de la garde nationale, les acueillit gracieusement, et se montra satisfait de la peine qu'ils se donnaient pour maintenir l'ordre, mais il eut soin de leur faire remarquer que c'était leur unique mission. Il leur promit en même temps que Naples ne serait jamais exposé aux horreurs d'un combat dans les rues, car ajoutait-il, il était napolitain avant tout. Mais le but de cette réception était manqué. Les commandants se plaignirent de leur général et

du gouverneur de la place : en sortant du palais ils clignaient de l'œil et souriaient aux gardes nationaux qui les attendaient.

Cependant chaque jour et même chaque heure amenaient une nouvelle plus triste, un bruit plus sinistre, ou un nouvel embarras. Un renfort venait d'arriver à l'escadre anglaise dans la rade de Naples. Bientôt une note et les remontrances menaçantes de l'amiral firent connaître au gouvernement que si le Roi, en cas de soulèvement populaire, bombardait Naples comme on avait bombardé Palerme, l'escadre s'y opposerait par la force. C'est ainsi qu'on entendait le principe de la non-intervention ! Le cabinet s'empressa de répondre que le Roi étant décidé à attendre l'ennemi hors de Naples, la ville ne courait aucun danger. Et en effet, M. le Duc, la presse européenne, qui a tant crié contre le bombardement de Palerme en 1848, aurait dû savoir que le général Desauget, qui l'avait commandé, avait été desapprouvé et fortement blamé par le roi. Cette haute désapprobation ressort clairement de la correspondance échangée entre le général et le ministre de la guerre. En 1860, ce fut le général Briganti (celui-là même qui fut plus tard mis en pièces par ses soldats en Calabre) qui accabla la ville de Palerme de bombes et d'obus du haut du fort de Castellammare. Le Roi, au contraire, songeait sérieusement à préserver Naples dans le cas d'une lutte désesperée dans ses environs. Le ministre des affaires étrangères reçut l'ordre de réunir le corps diplomatique pour lui proposer la neutralisation de la capitale sous la protection des escadres étrangères. Le ministre sarde, qui n'aimait guère à voir le dictateur maître de Naples, avait, paraît-il, promis sa coopération. Peut-être acceptait-il son rôle, sûr qu'il était que la négociation devait échouer. Le ministre anglais avait déjà, plusieurs jours auparavant, écrit à son gouvernement qu'il s'attendait à l'abandon de Naples, ou à l'abdication du Roi, et il ne demandait plus qu'une approbation pour faire proclamer l'annexion au Piémont. Le corps diplomatique, déclina la responsabilité d'une garantie quelconque : le ministre Elliot dit hautement que ce serait violer le principe de la non-interven-

tion. Sur ce, les ministres d'Autriche et de Prusse, après avoir un moment accueilli la proposition, retirèrent leur adhésion : dans la soirée le ministre sarde fit connaître son refus. Cette conférence étant demeurée sans résultat, le Roi ne renonçait pas à l'espoir de mettre Naples sous la protection des puissances amies. Et comme la France demandait alors une compensation de l'insulte faite à son ministre dans l'émeute du 27 juin, le Roi envoya le duc de Cajaniello à l'empereur pour en obtenir son intercession. On put croire un instant que le gouvernement aurait à se défendre à la fois contre l'invasion et contre une insurrection. Cet extrême péril, à la vérité, s'évanouit bientôt, mais les dispositions étaient toujours violentes. Le parti d'action voulait éclater. Son impatience et sa rage étaient échauffées à un degré tel, que ce que les autres auraient appelé zèle imprudent et furieux lui paraissait tiédeur et lâcheté. Le parti piémontiste, qui avait promis à Turin d'opérer un soulèvement à la nouvelle du débarquement de Garibaldi, s'était imaginé qu'il aurait le courage de tenir parole. Mais, le danger approchant, il montra plus d'ostentation que de résolution. Les adeptes aveugles de la révolution, imbus de toutes les doctrines de la terreur, s'étaient séparés des piémontistes, et s'appelaient le Comité du poignard. Les partis extrêmes ont dans leurs agitations quelque chose de la nature du tigre : ils flairent le sang.

À la cour on apprit que des garibaldiens étaient débarqués venant de Gênes et de Livourne, et se tenaient cachés en attendant l'occasion d'exécuter un mouvement insurrectionnel. Une foule d'émissaires allaient et venaient des provinces, et les plus audacieux, les plus capables d'un coup de main étaient entrés dans la capitale pour y préparer le triomphe de Garibaldi. Ils avaient des armes, des sommes d'argent considérables, ils étaient prêts à tout. Les bureaux d'embauchage allaient toujours leur train et sans aucun mystère. Le gouvernement seul ne sortait pas de son incurable léthargie. Le ministre, M. Romano, qui épouvantait à chaque instant le Conseil et le public par le fantôme de la réaction,

qui prenait toujours des mesures contre un mouvement royaliste, ne voyait rien de ce travail ténébreux. Mais on n'ignorait pas qu' il se tenait en comunication, la nuit, avec les comités, avec M. Dumas, émissaire de la révolution, avec l'amiral Persano et les émigrés rentrés, et surtout avec les militaires. Les plus étranges nouvelles se répandaient dans la ville, et on y croyait que le ministre et l'amiral français allaient faire descendre une partie des équipages de l'escadre, et que l'anglais aurait suivi cet exemple. Aussi les étrangers et les habitants s' empressaient-ils d'obtenir l'autorisation de faire afficher sur leurs maisons des écriteaux annonçant la nationalité anglaise ou française.

Le cabinet n'avait juqu'alors éprouvé aucun penchant à résigner son pouvoir. Tout à coup, soit faiblesse, soit calcul, il se décida à donner sa démission. Les ministres traitèrent à ce moment solennel l' ordre social comme un malade désespéré avec lequel on ne discute aucune prèscription ; ne voulant pas subir courageusement la situation périlleuse qu'ils s'étaient faite, ils se retiraient. . . . Que dis-je ! Ce n'était pas se retirer, c'était abandonner le pays. Le ministre Romano les avait décidés à cette démarche. L'embarras de la couronne devenait extrême : la presse, qui avait paru ne pas se soucier de la question de cabinet, s'éveilla comme en sursaut, et accusa hautement le Roi de vouloir un ministère de réaction. La garde nationale fit une nouvelle Adresse aux ministres, les conjurant de rester à la tête du gouvernement: cette Adresse avait été inspirée par les comités et par M. Romano.

Ainsi, ce ministère qui, deux fois, se voyant menacé dans son existence, avait tout fait et s' était tout permis pour rester au pouvoir, se retirait maintenant à l' écart avec cet inerte fatalisme suivant lequel on se laisse aller au fil de l'eau. N'ayant jamais voulu tenter de les maîtriser, ces hommes n'avaient même plus la force de regarder en face les événements. Il était facile de prévoir quelles viles défaillances suivraient un tel exemple. Tout le monde convenait des inconvénients de l' inaction pire que le danger d'agir, car il vaut mieux risquer que s'anéantir, mais personne

n'osait donner le courageux exemple de la résistance. Aucun homme capable ne voulut accepter la mission de se jeter à travers les desseins de la révolution, et d'enrayer, s'il était possible encore, un mouvement qui précipitait le royaume vers sa ruine. Tous s'excusèrent, en déguisant plus ou moins leurs craintes et leurs calculs. Quelques uns avertirent aussitôt les comités, et se firent devant eux un mérite de leur refus.

Rome, le 25 mars 1861.

L'ABANDON.

AU MÊME.

Monsieur le Duc,

C'est depuis la lettre du comte de Syracuse que les fonctionnaires avaient commencé à porter de plus en plus leurs regards vers Turin. Quelques uns se disputaient déjà secrètement l'avantage de se concilier la bienveillance d'un prince qui pouvait être bientôt leur souverain. C'étaient des turpitudes dont on allait s'enorgueillir dans peu de jours. On avait si souvent dit et répété que l'heure de la perte de la dynastie avait sonné au cadran de la destinée, que déjà tout le monde paraissait éprouver un affaissement indéfinissable, une de ces langueurs énervantes qui mènent à la consomption. On touche à une catastrophe, on la pressent, on la redoute, et personne ne se juge de trempe à la conjurer. Des citoyens, des soldats qui auraient été intrépides devant le feu, se montraient pusillanimes dans la tempête civile. C'est ainsi que, tandis que le Roi se disposait à partir pour se mettre à la tête de l'armée, où son commandement direct eût converti le découragement des soldats en zèle ardent, il n'y avait plus autour de lui aucune énergie, aucune force d'âme. La pusillanimité devenait une vertu civique. Quelques généraux proposèrent au Roi de quitter Naples, d'épargner leur patrie. Si le Roi faisait sortir la gar-

nison de Naples, disaient-ils, la révolution y aurait éclaté; s'il gardait la capitale, il serait trop faible en face de l'ennemi : il fallait donc savoir se soumettre à la nécessité pour conjurer de plus graves et plus inévitables dangers. Le Roi les avait écoutés tranquillement, mais, se réservant de prendre de lui-même son parti, il exigea que ces généraux missent leur avis par écrit, ce qu'ils firent sans désemparer. Chose étrange ! Celui d'entre eux qui devait à ses manières brusques et à son manque de sensibilité une certaine réputation de franchise et de sincérité, brisa sa plume avec indignation après avoir signé. Il eût été plus digne et plus honorable de la briser avant de signer.

En effet, M. le Duc, je pensais et je pense encore que, quitter Naples, c'était l'abandon de la couronne et du royaume, c'était la décomposition du pouvoir, c'était l'organisation définitive de la révolution et de la guerre. Cette différence dans la façon de penser sur un objet de cette importance se manifesta dans la garnison, et y produisit l'effet qu'on devait en attendre. On se blâmait, on se condamnait de part et d'autre. Mais le Roi n'en était pas moins décidé à garder Naples et à marcher à la rencontre de l'ennemi. Il daigna s'en ouvrir avec moi et avec le ministre d'Espagne, qui s'efforçait de le fortifier dans cette généreuse résolution. Le Roi était donc persuadé qu'il ne fallait abandonner, dans aucun cas, les immenses ressources de la capitale et l'effet moral de sa possession ; il était donc plein de résolution et d'espérance, mais de nouveaux événements devaient ébranler sa confiance. D'abord un cas inattendu vint l'étonner. Un général d'un esprit inégal et revêche, mais dévoué et brave, et qui s'était bien conduit en Sicile, en arrivant à Salerne pour y prendre le commandement de sa brigade, avait écrit à S. A. le comte de Trani pour l'assurer que l'armée était pleine d'espoir et ne demandait qu'à se battre. Son orgueil blessé à Melazzo et son désir de prendre une revange l'enflammaient, croyait-on, et on pouvait tout attendre de sa bravoure. Cette lettre et cette assurance sur le bon esprit de l'armée avaient relevé pour un moment celui de la cour. Cependant, la lettre écrite et envoyée, le général s'était rendu peu après à

Naples, et à son retour à Salerne il avait adressé une seconde lettre au comte, dans laquelle, à quarante heures d'intervalle, il assurait le contraire de ce qu'il se trouvait avoir écrit. Toute défense, selon lui, était inutile, toute lutte désormais impossible, les troupes étant démoralisées et refusant de se battre. Les officiers étaient ceux qui auraient donné le plus fâcheux exemple, car les plus fidèles montraient un abattement voisin du désespoir. Ainsi, il était d'avis que le Roi, cédant à la nécessité, abandonnât Naples pour se retirer en Espagne, et sauvât le pays par ce noble et dernier sacrifice.

L'impression que causa cette lettre au Roi fut très pénible, et il se peut que cette impression ait été le résultat d'appréciations habilement calculées. Aussi, quoique cette lettre fût diversement interprétée par quelques uns, elle eut une importance capitale et une influence fâcheuse. La molle attitude du ministre Pianelli, pendant que la révolution grondait partout et gagnait du terrain, n'avait pas eu une grande influence sur les décisions du Roi; les timides conseils de ses généraux ne l'avaient pas ébranlé; il se disait que, dans un temps de guerre et de révolution, temps où les impressions sont extrêmement vives, on grossissait les faits et on en exagérait les conséquences. Il avait donc jusqu'alors montré une parfaite assurance, et continué à donner des ordres pour la concentration des troupes à Salerne. Cette lettre inattendue du général le bouleversa. Il dut croire à sa sincérité, car depuis trois mois il n'avait entendu parler autour de lui que de conspirations et de complots. L'armée avait laissé soupçonner sa fidélité depuis les désastres des Calabres; les manœuvres des partis hostiles y avaient miné la discipline et entretenu des passions funestes. Il crut donc que le général, n'usant plus d'aucun ménagement, donnait une preuve de dévouement en lui dévoilant le véritable état et les dispositions de l'armée. S'il n'était pas sincère, si lui-même avait été séduit pour le faire douter de la fidélité de l'armée, on ne pouvait désormais avoir confiance en aucun autre. Où trouver ces sentiments qui font la force des Etats et des armées, s'ils manquaient à un homme dont la fidélité était regar-

dée comme étant à l'épreuve de toutes les tentations? D'ailleurs ce général, se disant malade, insistait pour un congé, ce qui prouvait qu'il voulait sauver sa réputation, ne voulant pas se trouver spectateur du débandement de ses soldats. Le Roi crut donc que tout le monde avait faibli.

D'autres nouvelles vinrent aussitôt ajouter aux troubles de sa pensée et aux fluctuations de sa volonté. On avait jusqu'alors supposé que le général Caldarella, ayant abandonné Cosenza, se retirait sur Salerne en évitant les engagements; on présumait qu'il se serait tout au plus enfoncé dans les montagnes pour y chercher sa sécurité dans la distance. Mais on apprit à n'en pas douter qu'il avait pactisé avec le comité, et qu'il marchait même à côté des hordes garibaldiennes. Outre l'effet moral, qui était grand, on perdait ainsi une autre brigade pour la défense. En ce moment même l'escadre arrivait dans la rade. Cette escadre, qui n'avait jamais su rencontrer l'ennemi, qui avait laissé débarquer Garibaldi en Sicile et en Calabre, et qui n'avait pas troublé sa marche, venait d'abandonner le détroit en laissant le passage libre aux volontaires réunis au Phare. Elle entrait maintenant sans aucun pavillon et avec des mouvements si suspects, que l'amiral français s'était cru obligé d'envoyer la reconnaître. Le commandant avait avoué naïvement avoir redoublé la Sicile pour éviter les batteries du Phare. Les officiers demandaient anxieusement des nouvelles, et s'enquéraient si le Roi était encore à Naples. La révolution qui avait, pendant dix ans, semé partout la méfiance et la désaffection ne pouvait avoir oublié la marine. En effet, le comité et ses affiliés qui épiaient l'instant favorable pour inoculer toujours de plus en plus la fièvre de la révolte, avaient répandu parmi les officiers et les équipages le bruit que le Roi voulait envoyer la flotte à Trieste, et la mettre ainsi entre les mains de l'Autriche. On avait fait courir sur l'escadre une proclamation pour conjurer la marine de ne pas abandonner, à ce moment suprême, la cause Italienne. Cette proclamation avait été même affichée à bord de quelques bâtiments, par la tolérance, si non par

l'ordre de leurs commandants. On engageait les officiers à signer un acte d'adhésion, on répandait les craintes les plus vives parmi les équipages, et surtout parmi les mécaniciens dont, en cas de résistance, la révolution menaçait de massacrer les familles.

Aussi tout le monde était-il ébranlé, aussi personne ne faisait-il preuve de cette intrépidité d'âme qui ne désespère jamais. La crise arrivée, le pouvoir n'avait plus à espérer le concours des hommes qui avaient quelque chose à perdre, et surtout de ceux qui avaient fait une fortune rapide par des moyens ignobles. Ils s'étaient enrichis, mais non ennoblis. Le Roi se vit assailli de demandes de démission. On s'était jusqu'alors limité à demander la retraite, ce qui était déjà une désertion masquée. L'inspecteur général de l'artillerie, qui, par ses actes et les faveurs de toute espèce dont il avait été comblé, avait excité tant de haine contre la cour, en avait donné l'exemple. Le major général de la marine, bon nombre de généraux, obtenaient leur retraite et disparaissaient rapidement. La peur devenait contagieuse. Plusieurs se repentaient déjà de la lenteur avec laquelle ils avaient pensé à leur sûreté: c'étaient des serviteurs ingrats et rassasiés. On voyait disparaître une à une toutes ces fidélités d'imprunt. Les autres se sentaient incapables de se relever à leurs propres yeux et à ceux de leur pays. Ceux qui s'étaient jusqu'alors le plus amèrement plaints qu'on n'estimait pas assez leurs services, se tenaient soigneusement cachés. Tous ceux qui s'étaient tus quand ils auraient dû parler, se permettaient de parler maintenant que tout leur commandait de se taire. Des officiers de tous corps et de tous grades pénétrant à toute heure dans le palais, car dans le malheur il n'y avait plus d'étiquette, accusaient tout le monde, pour imputer à leurs chefs la ruine de la monarchie. Tout ce qui avait jusqu'alors vécu de la royauté, fuyait maintenant le pouvoir en détresse. La plupart des gentilshommes, voyant le trône en danger, cherchaient, en s'éloignant de Naples, à n'être pas écrasés sous ses ruines. Ils oubliaient que l'abandon et le désespoir des matelots ne sauvent pas le vaisseau qui va périr. Comment donc laisser naître le raffermissement du trône

de la situation même, sans substituer l'action des hommes à celle des événements?

Le Roi vit alors que sa destinée lui imposait une lutte impossible. Il y avait à Naples un gouvernement qui s'était vendu, un ministre puissant qui trahissait, une armée qui fléchissait, une garde nationale qui conspirait. On avait donné trop longtemps à croire au peuple que son principal ennemi était la dynastie, et maintenant les événements, les couleurs, les drapeaux, tout ce qui frappe les yeux de la multitude, lui servait de signe de ralliement. Le pouvoir ne pouvait plus se défendre. Le cabinet ayant donné sa démission ne se croyait plus responsable. Il n'était plus temps, selon les ministres, de prendre un grand parti et d'arrêter le mouvement... il n'y avait que le départ du Roi qui pût rendre la tranquillité au royaume. Un seul marchait avec une résolution préconçue et toute radieuse au devant de la catastrophe: c'était M. Romano. Le Roi voyait la faiblesse ou la trahison partout autour de lui. Il ne recevait des souverains de l'Europe que de vains conseils, le corps diplomatique se tenait à l'écart, il n'avait pas de secours dans sa famille. Ses deux frères, les comtes de Trani et de Caserte, ne pensaient qu'à se battre et en attendaient l'occasion. Le seul comte de Trapani, son oncle, l'assistait, mais on avait fait aussi le vide autour de lui. Cependant le Roi se sentait jaloux de la gloire de ses ancêtres et capable de tenter de grandes choses. Toute sa personne annonçait une volonté superbe, qui, tyrannisée par les événements, aspire à prendre sa revanche. Il ne se révoltait pas contre sa destinée, mais il était décidé à lui demeurer supérieur. Il résolut donc de s'éloigner de son propre gouvernement, d'échapper aux lâches et aux traîtres, de rallier ses fidèles entre Capoue et Gaëte, et de vaincre ou de mourir en Roi.

Il demeura plus que jamais convaincu de n'avoir désormais plus de salut possible que dans la victoire. Mais il y avait un grand danger à laisser la démoralisation s'enraciner parmi les troupes. En n'abandonnant pas l'armée à la désorganisation croissante qui s'emparait d'elle, il était possible d'en composer encore une

force respectable, et de recommencer une lutte devenue nécessaire et suprême. Il ne pouvait compter que sur l'armée dont la force matérielle avait, depuis quatre mois, beaucoup diminué, mais dont la force morale était déjà presque anéantie, et il devait, le plutôt possible, la soustraire à l'embauchage et à la corruption. Il avait besoin d'un point d'appui pour se mettre en état de diriger ses opérations avec vigueur, et d'en assurer l'exécution et l'effet. De là le ralliement des troupes derrière le Vulturne. Une lutte aux environs de Naples n'aurait fait que donner lieu à une effusion de sang, cruelle surtout dans une grande ville. Il lui répugnait d'être accusé de la ruine de Naples comme on l'avait accusé de celle de Palerme, et il avait déjà donné l'assurance de ce sentiment de générosité à l'amiral anglais et à la garde nationale. Il comprenait que son départ était un abandon, que le vide serait bientôt rempli par Garibaldi, mais il préférait s'éloigner pour épargner à sa patrie la douleur d'une conclusion sanglante et des désordres affreux. A cet effet il y laissait un gouvernement, des garnisons dans les forts pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. Il ne voulait pas, en partant, infliger à son peuple le châtiment de l'anarchie : il s'immolait au salut commun, attendant de la postérité la justice et la gloire peut-être, car nous trouverons ailleurs, disait-il, d'autres champs de bataille et de plus glorieux.

Mais à la nouvelle de l'abandon de la ville et de la retraite à Capoue, la défiance et la consternation se répandirent de rang en rang. Le général commandant la garde nationale donna sa démission et fut remplacé par le général Desauget, dont le premier acte fut de signer la protestation illégale adressée aux ministres, qui était restée jusqu'alors ignorée. C'est par cet acte que le général faisait profession de foi de ses nouveaux et tardifs sentiments politiques. Il affectait depuis quelques mois les airs les plus démocratiques en s'efforçant de faire oublier les vieilles rancunes du libéralisme. Le général Pianelli, démissionaire comme ministre, donna sa démission comme général. Le général Nunziante s'était retiré quand le Roi avait encore de la force, et quand la défection présentait encore

un danger : le général Pianelli l'abandonnait quand il en jugeait la cause tout à fait perdue, et allait s'embarquer en fugitif sur un bâtiment étranger. Cette désertion n'étonna personne. Le Directeur de la guerre, le ministre parti, insistait aussi pour obtenir sa retraite. Les autres se montraient impatients d'attendre que le Roi quittât Naples. Le chef de l'état-major lui-même, qui était à côté du Roi, laissait paraître en toute occasion son abattement et sa mauvaise humeur. Un autre général se réfugiait aussi sur un bâtiment étranger, par suite de l'indiscipline des soldats (écrivait-il au Roi) qui refusaient de se battre. Ces exemples furent suivis de bien d'autres faits qui n'étaient que de lâches désertions devant l'ennemi. Cet ignoble abandon de tous ceux qui auraient dû l'entourer n'étonnait pas le Roi. Déjà il s'attendait à tout de la part des hommes qu'il commençait à connaître, et il se conduisait avec eux comme s'il les eût entièrement connus. Il portait déjà dignement sa mauvaise fortune ; il montrait une résolution tranquille mais sans jactance, et une douleur sans faiblesse. C'était la conviction d'un prince plus désireux de faire son devoir que certain de réussir. Et comme si cela n'eût pas été nouveau pour lui, il n'en témoignait ni surprise, ni colère. Il possédait déjà ce *quelque chose d'achevé que donne le malheur*.

Il fit rediger une note à la diplomatie sous forme de protestation et adressa une proclamation aux peuples de son royaume. A la lecture du manifeste royal l'étonnement et l'anxiété se partagèrent tous les esprits. On y vit l'annonce d'une catastrophe décisive qui contenait en germe la guerre civile et la servitude du pays. Le peuple napolitain sentait par instinct sa propre ruine dans celle de la cause du Roi. Jusqu'au dernier instant le Roi s'entretint librement avec ses ministres et avec tous ceux qui se présentaient au palais par affection pour lui, comme par respect d'eux-mêmes. Il les traita tous avec politesse, quelques uns avec froideur, il reçut leurs adieux et leur fit les siens avec une parfaite tranquillité d'esprit. Il conserva dans ces moments si pleins d'angoisses le calme de sa dignité et la bienveillance de son sourire. Tout ce qui se

passera à son depart va désormais justifier ses prévisions et l'opportunité de sa résolution. Ce ne sera pas seulement par l'audace de ses ennemis que la monarchie va être abattue, se sera aussi et peut-être plus encore par la trahison de ses amis et par l'apathie de ses partisans.

Rome, le 1er avril 1861.

LE DÉPART.

AU MÊME.

Monsieur le Duc,

Cinquante-quatre ans auparavant, M. le Duc, un roi de la famille de Bourbon était également expulsé de son palais. Mais son départ avait été déchirant, car autour de lui l'amour et le respect avaient grandi avec l'infortune. Personne n'en avait voulu fuir la contagion. Les salons du palais étaient encombrés, le cortége royal avait défilé à travers une foule de visages consternés et pâles d'émotion. Le roi avait passé au milieu de la haie de ses gentilshommes, les yeux humides de la douleur de ses familiers, et tous les genoux avaient fléchi à l'aspect du vieux roi malheureux. Les fidèles serviteurs de la domesticité du palais, de ces familles inféodées par les bienfaits à la royauté de Charles III, sanglotaient à l'écart. La majesté d'un roi avait senti la douleur d'une séparation qui faisait verser tant de larmes autour d'elle. Maintenant le cortége du petit neveu de Ferdinand IV, sortant aussi du siége de sa puissance, se composait de trois seuls généraux. Une seule dame, la duchesse de S. Cesario, accompagnait la Reine; le souvenir de ses douleurs domestiques rendait sa tâche plus noble et par cela même moins difficile. L'histoire recueillera les noms de ces fidèles qui suivirent la famille royale dans le malheur, dans un temps

de félonies, mais à la gloire de la dignité humaine. Ce cortége, triste exemple des vicissitudes humaines, traversa silencieusement des salons déserts. Le Roi avait une fermeté à la hauteur des coups de la mauvaise fortune. La jeune Reine se montrait éminemment douée de cette force d'âme qui produit les grands dévouements: dans sa douleur il y avait tant d'abattement et tant d'intrépidité à la fois, qu'on ne pouvait l'admirer sans en être étonné. Elle songeait à peine à ce trône naguère un des plus beaux du monde; elle ne songeait qu'à son époux réduit à en descendre.

Dans les derniers moments les ministres avaient écouté en silence les déclarations du Roi, et pas un seul ne lui avait exprimé les regrets de le voir décidé à partir. Ils étaient consternés, peut-être, mais le tableau des royales douleurs ne les attendrissait pas: chacun réservait pour soi-même l'égoïsme de sa pitié. M. Romano paraissait impassible et payait en mépris la défiance qu'il inspirait à ses collègues. Le Roi lui avait dit en souriant: « Mais n'êtes-vous pas assez compromis, M. le ministre, pour prendre un passeport? » Vingt-quatre heures après, quelques uns de ces ministres s'étaient embarqués, mais aucun n'eut l'idée de se rendre à Gaëte. M. Romano restait pour recevoir Garibaldi, assister à son entrée solennelle et le haranguer pompeusement avec deux des Directeurs, MM. Giacchi et De Cesare, des hommes dont chaque pensée avait été une fraude, chaque action un piége: ils sortaient maintenant de l'ombre; ce n'était plus de l'audace, mais de l'effronterie. Ils reçurent des mains de Garibaldi les pouvoirs que la veille encore ils tenaient du Roi. Le général Desauget retint le commandement de la garde nationale. Tout fut accepté comme un prix convenu.

Le Roi, arrivé à l'arsenal, avait trouvé que rien n'était prêt pour le départ. Aucun commandant ne se présentait pour l'accompagner à Gaëte. Tous se montraient soumis en sa présence et gémissaient hypocritement sur la démoralisation de leurs équipages. En recevant l'ordre d'appareiller, quelques uns balbutiaient de mauvaises excuses, d'autres donnaient leur démission, quelqu'un répondit qu'il ne recevait d'ordres que du ministre responsable. Enfin l'ordre

du départ est donné, la *Saetta* s'ébranle, on part et le Roi s'éloigne de ce superbe amphithéâtre de Naples, où une multitude émue lui témoignait sa fidélité par sa consternation. Mais on abandonnait Naples à la joie coupable des adversaires de la monarchie, à l'abattement de ses flatteurs, à la douleur, non à la surprise des hommes honnêtes, terrifiés de cet étrange changement de fortune. Tous les bâtiments de la croisière que le Roi rencontrait sur sa route, refusaient de se rendre à Gaëte : tous les commandants affectaient de méconnaître une royauté dont ils n'avaient reçu que de continuels bienfaits. Il n'y eut que le lieutenant-colonel M. Pasca qui le suivit avec une frégate à voiles que les officiers abandonnèrent en arrivant dans le port. François II avait conservé trop peu d'illusions pour en être surpris. Mais à ses chagrins de Roi se joignait en lui la douleur du citoyen. Il souffrait cruellement de la honte de la marine napolitaine. On avait autrefois soulevé les équipages de la flotte hollandaise contre leurs chefs ; maintenant, par un procédé également odieux, on dérobait la flotte au Roi, les officiers se prévalant de leur ascendant sur les équipages.

Tandis que le petit navire du Roi voguait, le 6 septembre, sur les vagues, ces troupes, M. le Duc, dont on avait laissé soupçonner la fidélité, entraient brigade par brigade dans Capoue. S'il y avait encore de la confusion et quelque désordre, il n'y avait ni désertions, ni désobéissance. Ces troupes étaient indignées d'avoir été vaincues sans le comprendre, et ne sachant sur qui faire tomber leurs soupçons. On n'a jamais vu une armée si ardente, si ombrageuse, si soupçonneuse : tout ce qu'elle ne s'expliquait pas, elle l'appelait trahison. C'était la contre-révolution dans les rangs de la milice, l'armée était peuple, et l'artillerie surtout représentait tout ce qu'il avait de généreuses colères parmi les soldats. C'était une noble exaspération dont il fallait savoir profiter, et on pouvait, en la secondant, faire refleurir la discipline.

Cependant, à Naples, des hommes qui passaient la veille même pour les plus fidèles, pour les caractères les mieux trempés, se retiraient. Le Roi parti, ils ne balancèrent plus à se ranger sous le

drapeau qui pouvait leur procurer des avantages sons dangers. Des généraux congédiaient leurs aides-de-camps et refusaient d'aller se mettre à la tête de leurs troupes; une foule d'officiers se cachaient pour ne pas suivre un étendard en retraite. Bientôt, cédant à la contagion, ils publiaient leur adhésion et acceptaient des emplois des mains de Garibaldi. Sans égards pour les bienséances, des hommes haut placés passaient d'un parti dans un autre et en adoptaient ou simulaient d'en adopter les passions. On ne trouve de ces exemples que dans les conquérants du Pérou, au XVe siècle. Le général Ghio, ce Maroto napolitain, qui avait capitulé à Soveria, devint gouverneur militaire de Naples. Ceux qui auraient dû donner des ordres aux garnisons des forts ne se montraient pas. Le commandant du fort S. Elme, M. Stanislas Garzia, qui avait vécu des bienfaits de la cour, et qui, par l'exagération de ses principes, s'était toujours assuré l'impunité de son improbité, s'était empressé de céder le fort. Le major général de la marine, M. Louis Iauch, et le colonel Nunziante exhortant le régiment de marine à la défection, en avaient provoqué le débandement. Le général qui commandait la colonne arrivée des Pouilles, M. Philippe Florès, après avoir abandonné ses troupes, leur écrivait de faire leur soumission, et en préparait la dispersion. Le général M. Louis De Benedictis, après avoir attendu patiemment que la victoire se fût déclarée, avait écrit d'une manière inconvenante au ministre de la guerre à Gaëte, et en même temps confidentiellement au ministre de Garibaldi. Il avait lui-même organisé l'abandon des forts et par là même la perte des Abruzzes. Le général M. Ferdinand Locascio, commandant de Syracuse, et le commandant d'Augusta qui avaient cédé les places sans être attaqués, s'en venaient à Naples se glorifier de n'avoir pas fait tirer un coup de fusil. Quelles leçons et quels exemples ! Un jour, M. Le Duc, l'histoire sentira trembler dans sa main le burin de ses justices en entrant dans le récit de ces tristes scènes ! Il n'y eut que très peu d'exemples de fidélité, entre autres celui du colonel Jerôme Liguoro qui, ne pouvant engager une lutte dans la ville, rallia son régiment et le mena combattre sur le Vulturne.

Les faits qui suivirent l'abandon de Naples sont trop connus, M. le Duc, pour que je m'étende sur cette lutte héroïque et sur la conduite admirable du Roi au milieu de ses fidèles soldats. Le Piémont apparut tout-à-coup sur les derrières de l' armée pour jeter son épée dans la balance et décider de la lutte. *Aut nunc aut nunquam*, avait dit Guillaume d' Orange, en partant pour détrôner son beau-père. Mais ici le Roi détrôné a héroïquement lutté, et je suppose que tous les nobles cœurs ont chez vous, dans la patrie d' Henri IV, de l'admiration pour un prince de sa famille qui le rappelle si bien ! C'est ainsi que se consomma la conspiration odieuse qu'avait couvée la triste administration de deux seuls mois. C'était l'ouvrage à moitié accompli par l' habileté corruptrice du cabinet de Turin, et par la dextérité profonde d' un ministre. Il s' était servi du pouvoir pour désarmer le Roi et démanteler par la ruse, avant de les détruire par la violence, la monarchie et l'independance nationale.

Lorsqu'on examine l'état où la nation se trouvait alors, lorsque l'on compare la force des factions, on voit que les adhérents du Roi étaient bien supérieurs en nombre et en puissance. Le peuple soutenait avec chaleur le parti de François II. Le clergé pouvait mettre dans la balance tout l'ascendant qu' il avait sur le peuple. La science, l'expérience, tous les talents brillaient particulièrement et presque exclusivement dans le parti royaliste et constitutionnel. Mais les adversaires avaient d'autres avantages qui leur assuraient bien de la supériorité. Touts les talents qui germent d'ordinaire dans les révolutions, la résolution, la ruse, l'audace, un but déterminé, l' appui énergique d' un gouvernement, les sympathies de quelques autres, combattaient contre le Roi. Les mesures des conspirateurs étaient concertées avec prudence et exécutées avec vigueur. Tous leurs plans, tramés dans le plus grand secret, étaient conduits avec art. Les changements, qui sont ordinairement le fruit des intrigues et de l'industrie, préparaient de loin les voies à la violence. Le peuple napolitain aimait la monarchie des Bourbons et était attaché à ses traditions ; la monarchie constitutionnelle comptait peu d'adversaires et d'innombrables amis, mais

ces amis étaient de leur nature circonspects, peu énergiques. Les deux partis royaliste et constitutionnel formaient deux courants d'idées qui répondaient à deux besoins réels du pays. Il aurait fallu qu'ils pussent se pénétrer sans se heurter. La monarchie n'avait pas de trop de tous ces éléments pour vivre, menacée comme elle était: mais le temps manqua pour cette fusion. Le champ resta libre au parti de la violence, qui ne voyait son triomphe qu'à travers la fumée des combats, et qui fraya la voie à Garibaldi en répandant la rébellion comme une traînée de feu. Ce parti se composait de tout ce que le pays avait de plus passionné, de plus audacieux, de plus entreprenant, et voulait adopter le jour du débarquement de Garibaldi comme le premier jour de son ère.

Le pouvoir l'avait aidé, sa politique s'étant tristement réduite à vivre au jour le jour, sans souci de la veille, mais avec toutes les terreurs du lendemain. Le ministère n'avait eu que des hésitations, des défaillances, ou de secrets calculs; il s'était bien gardé d'invoquer cette autorité royale dont tout doit émaner et dépendre dans l'ordre exécutif; il avait constamment affecté de croire qu'un gouvernement constitutionnel était l'absence de toute action ostensible du souverain dans les affaires de l'Etat; il aurait voulu faire un vain symbole de ce pouvoir de l'Etat, si efficace et si tutélaire. La révolution, avec la violence et la ruse qui se donnaient la main, avait ainsi tourné contre le Roi la liberté même qu'il avait accordée. La révolution ne laissera pas même au pays la liberté de ses douleurs, car c'est le triomphe d'un parti. Les annales politiques offrent bien d'exemples de nations révoltées pour obtenir des libertés, mais il était réservé au royaume de Naples d'offrir le surprenant spectacle d'une nation qui tolère l'invasion et l'insurrection, au moment même ou son roi lui octroie une liberté trop large peut-être et trop étendue. Mais ce fut surtout l'abandon de l'Europe qui laissa la monarchie napolitaine exposée aux flots déjà soulevés et déjà prêts à la submerger, jusqu'au moment où elle vit les débris du trône entraînés par le torrent.

Un historien ne doit se permettre, M. le Duc, aucune excursion dans le vaste champ des conjectures. Son devoir est de rapporter

les événements, et d'en exposer consciencieusement les causes et les effets. Cependant on se demande encore et souvent de quelle manière Ferdinand II aurait dirigé la catastrophe de cette nouvelle révolution, et si la maison de Savoie, qui avait repris ces mêmes projets vastes et ambitieux qu' elle avait sous le règne précédent, aurait fini pas triompher. Ferdinand II, sans doute, avec sa volonté impérieuse, son énergie, et son expérience, s'il n'eût empêché, eût du moins retardé la catastrophe. Mais sans même l'indécision d'un nouveau règne, sans même la guerre d' Italie, la fédération d' un prince et d' un gouvernement avec la révolution aurait conduit à la même crise. C' est l'aristocratie militaire, bien plus active en cette révolution que la vieille aristocratie libérale, ce sont les généraux de terre et de mer que je regarde comme les véritables auteurs de cet abandon de Naples qui fut le couronnement de la révolution. Oui, tout a été l'œuvre des chefs militaires qui, par leur faiblesse, leur lâcheté ou leur perfidie, empêchèrent les effets salutaires des ordres de leur souverain, et déshonorèrent leur patrie aux yeux de la postérité. Ils préférèrent la conservation de leur fortune à leur fidélité et à leur honneur ! Le plus horrible forfait est celui, sans doute, qui se commet au nom des pouvoirs auxquels la société a remis le soin de sa défense et par les bras qui en sont le soutien; ce forfait, les ministres et les généraux napolitains l' ont commis! C' est par leur exemple surtout que les consciences avaient été troublées, que les courages les plus fermes s'étaient sentis ébranlés et que les forces vives de la nation s' étaient trouvées paralysées.

Je crois être juste, M. le Duc, en les signalant sous ces traits aux contemporains, mais la postérité sera plus sévère que moi, bien que ses jugements soient plus froids. L' histoire, qui représente la postérité qui a besoin de tout savoir et le droit de tout juger, enregistrera bien des faits à l'éternelle douleur des cœurs généreux.

Rome, le 14 avril 1861.

L'UNITÉ ITALIENNE.

A M. LE BARON DE BEUST, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A DRESDE.

Monsieur le Baron,

Votre Allemagne caresse, depuis quelque temps, avec plus d'enthousiasme que de réflexion, le rêve de l'unité. Mais ce qui a été une loi de mort en Italie ne peut pas être une loi de vie en Allemagne. C'est aussi au nom des périls de la nationalité qu'on y émeut les cœurs et qu'on y trouble les esprits. On a gravé sur le drapeau allemand la devise du drapeau italien, on tend au même but, on obéit à des inspirations identiques. Et vous qui avez su exercer avec tant d'éclat la mission éminemment patriotique d'apaiser les rivalités des puissances germaniques; vous qui avez si noblement travaillé à resserrer les liens fédéraux, en maintenant intacte l'indépendance des couronnes; vous à qui la Saxe doit d'avoir fait de son indépendance un usage si favorable au développement des idées de progrès, vous comprenez mieux que tout autre que l'unité serait l'asservissement de tous. En Italie, la seule base d'un droit public, protecteur de tous les peuples, pouvait assurer l'indépendance des populations, la stabilité des dynasties et le maintien de l'ordre contre les factions. Les souverains auraient pu mettre en commun, comme on vient de le faire en Alle-

magne, leur sollicitude, leur expérience, leurs lumières pour le bien de leurs peuples. Vous avez désormais sous les yeux les fruits amers de la politique unitaire dans une contrée où il y avait encore moins de contrastes, d'obstacles et d'antipathies, puisqu'il y avait au moins l'unité des croyances religieuses. Et cependant on n'y bâtit que sur pilotis comme dans les marais!

Et n'allez pas croire, Monsieur, qu'on ait attendu les événements qui viennent de jeter une si grande perturbation en Europe pour entrevoir les dangers de cette unité, qui est un acte inique en même temps qu'une mesure impolitique. Depuis huit siècles telle a toujours été l'histoire de l'Italie: la guerre entre le principe de l'unité et le principe de la confédération. Cette guerre exista même, et longtemps, avant la domination romaine. Dans l'Italie moderne, l'élément gibelin lutta contre Rome et la fédération, et l'élément guelfe avec Rome contre les Césars teutoniques et l'unité. Cette lutte, cette opposition ont formé la vie nationale des Italiens. La déchéance politique de l'Italie ne date que du XVIe siècle. Pour ceux qui connaissent notre histoire, le génie, les mœurs, les habitudes et les coutumes du peuple italien, il est démontré que ce n'est pas la conscience populaire qui fait appel à l'unité de l'Italie. Cette unité qui a enflammé pour un moment quelques imaginations (et elles sont si vives et si mobiles dans la péninsule!) n'était pour la majorité qu'une décevante et funeste chimère.

Vous savez, Monsieur, qu'il y a peu de races aussi avides de domination que la race italienne. On voit ce sentiment dans les productions de la littérature de toutes les époques. C'est dans la poésie, dans les œuvres où la passion se révèle avec des allures spontanées, qu'on doit surtout en chercher l'expression. La littérature s'est, pendant des siècles, préoccupée de donner une sorte de consécration à cet instinct dominateur. Cette littérature a toujours aidé à la révolution. Depuis la renaissance, surtout, elle a travaillé à convaincre les Italiens que la civilisation païenne fut plus parfaite que celle des siècles chrétiens. L'éducation, depuis Léon X, a consisté à étudier, à admirer, à honorer l'antiquité.

Ainsi, après avoir repris la brillante littérature, les arts, la philosophie des anciens, l'Italie a voulu leur emprunter également leur constitution politique. Les esprits les plus exaltés invoquaient la république et l'épée de Camille et des Scipions, les autres appelaient de leurs vœux César et l'empire. Ceux qui croyaient suivre l'idée du Dante et de Machiavel, concevaient la pensée de l'indépendance dans une Italie unie. La pensée de la monarchie italienne avait aussi été conçue par Frédéric Barberousse, Louis de Bavière, Frédéric II, Henri VII, par Ladislas de Naples, par Charles V, peut-être par César Borgia lui-même. Mais, chez eux, ce n'était ni un dessein prémédité, ni une utopie. L'Eglise, qui a été la protectrice des peuples italiens contre les invasions barbares et la gardienne de la nationalité italienne, n'a-t-elle pas eu Alexandre III, Grégoire VII, et Jules II? Mais ils songeaient à la force, à la grandeur, non à l'unité de l'Italie. La révolution française et l'Empire, au commencement de notre siècle, en travaillant à rendre uniforme le régime des Etats italiens; l'Autriche elle-même en imposant à tous les Etats une égale influence, ont fécondé cette idée de l'unité italienne. Une forte centralisation, la presqu'unité des lois civiles, criminelles et administratives ont popularisé cette idée dont le prosélytisme révolutionnaire s'est avidement emparé. C'était la révolution qui devait réunir l'Italie, c'était la révolution qui avait les deux aspirations de refaire l'empire romain ou les républiques italiennes. On avait la conviction que, réunie en un seul faisceau, l'Italie serait invincible, et que, au lieu d'être tour à tour la victime des Allemands, des Français et des Anglais, elle ferait la loi à tous et deviendrait la première nation du monde.

Les Napolitains donnent le plus libre cours à leur imagination: la moindre étincelle est périlleuse auprès d'amas aussi combustibles. Aussi est-ce à Naples surtout que la révolution rêva l'apothéose de la race italienne. Le talent de la parole, force dont il n'est que trop facile aux Napolitains d'abuser, était l'instrument le plus efficace pour rendre la jeunesse accessible à des dithyrambes sur la supériorité des Italiens et sur leur destinée, qui est de

ressusciter la domination romaine. Mais le parti libéral ne voulait pas, après la paix de Villafranca, laisser entraîner son libéralisme jusqu' à la révolution. Il s' efforça par ses exhortations de combattre les idées unitaires, il parla de liberté, non d' unité. Dans cette idée de l'unité italienne il ne voyait qu'une situation pleine de troubles, de difficultés et de leurres, au service de la cupidité et de l'ambition du Piémont. Ce parti était d' ailleurs indigné de la duplicité du Piémont, qui, en contrariant les stipulations de Villafranca, laissait échapper la dernière occasion, peut-être, de régénérer l' Italie. Tous les hommes éclairés, toutes les sommités de la magistrature et de l' administration, optaient ouvertement pour la fédération. Des deux formes différentes, confédération d'Etats ou Etat fédéré, la première était la plus adaptée aux mœurs italiennes, la plus simple et d' une réalisation plus facile à leurs yeux. Le Pontificat supposait en même temps une hégémonie que tous les associés auraient reconnue.

Il n'y a, Monsieur, aucun des arguments opposés depuis à la possibilité de l'unité italienne et si bien justifiés par les événements, qui n'ait été dès cette époque objecté au parti piémontiste. Mais ce parti, avant même d'oser, s'opposait déjà aux concessions du pouvoir, car elles auraient tué la révolution. On n'a jamais vu un parti corrigé par l' expérience.

Naples était alors un foyer d'activité intellectuelle et morale plus ardent, peut-être, que ceux des autres villes de l' Italie. Les opinions qui partageaient les esprits étaient, dans toutes les occasions, exprimées avec cette vivacité nationale que la chaleur du combat expliquait, mais ne justifiait point. On était des deux côtés persuadé que, dans ces discussions, c' était l'avenir du pays qui était en jeu. Mais le drapeau du Piémont ne comptait sous ses plis que ceux qui voulaient escalader le pouvoir et la fortune. L'Italie, selon eux, avait inutilement et à toutes les époques essayé d'intéresser l'Europe à ses malheurs. Condamnée à se refaire une vie morale, une destinée politique, l'Italie était un remords pour le monde, mais elle avait toujours inspiré le respect sans avoir la force de se faire respecter. Le pays de Galilée et du

Dante, de Telesio et de Vico, du Tasse et d'Alfieri, de Flavio Gioja et de Colombo, n'était pas considéré comme le pays des Colonna, des Sforza, des Caldora, des Montecuccoli et d'Eugène de Savoie. Il n'exerçait aucune influence sur les intérêts généraux de l'Europe. Le morcellement de l'Italie en petites principautés l'avait réduite à vivre sous tutelle, avait favorisé la prédominance de l'étranger sur une nation qui, par son histoire, sa richesse, sa population, sa position géographique devrait compter parmi les grandes puissances de l'Europe. C'était dans les souvenirs de l'histoire ancienne que les Italiens devaient puiser le sentiment de leur force. Un grand avenir allait se fonder par le dernier combat entre le génie de la belle liberté antique et celui de la dure domination moderne. Rien de plus légitime, d'ailleurs, que la tendance de peuples déjà unis par la communauté du sang, de la langue, de la civilisation, à se fondre dans une organisation politique compacte et forte. C'était un pieux désir que celui de renaître à son ancienne grandeur...

L'unité seule, ajoutait-ils, pouvait faire oublier à jamais le caprice et la légèreté de la politique des Etats italiens, et les tristes épisodes du long martyre des peuples par l'occupation étrangère. L'unité d'Italie n'était pas moins nécessaire à la nationalité italienne, que l'unité de la France et de l'Espagne, qui furent jugées indispensables à la nationalité française et ibérique. L'Italie avait été foulée aux pieds non moins que la Grèce et la Pologne ; par la confédération et le Pontificat, qui avaient entretenu les divisions de la péninsule, s'étaient perpétués le despotisme intérieur et la tyrannie ecclésiastique. Les idées de Balbo et de Gioberti étaient desormais surannées. On ne pouvait être satisfait d'une confédération dans laquelle entreraient l'Autriche comme arbitre et les ducs comme vassaux. Dans une guerre quelconque on aurait vu les Italiens marcher sous un drapeau qu'ils détestent. L'unité italienne, réalisée dans les arts, les lettres, les sciences avec une incontestable grandeur, avait toujours rencontré, quant à la politique, d'insurmontables difficultés. Désormais elle pouvait confier cette mission à la maison de Savoie, par le

patriotisme de laquelle la nationalité italienne avait survécu au désastre de Novare. Le drapeau de Novare venait de se relever à San Martino. La paix de Villafranca n'était que la suprématie de la France. C'était la vieille histoire de l'Italie qui, en combattant avec le bras de l'étranger, devait servir toujours soit qu'elle triomphât, soit qu'elle succombât. Nous ne voulons pas, disaient les partisans de l'unité, nous ne voulons pas pas d'aigles étrangères; les aigles latines seules sont le symbole de notre force et de notre indépendance.

Ils ne croyaient pas, Monsieur le Baron qu'il y eût là un problème européen. L'Angleterre s'était déjà prononcée en faveur de l'annexion de l'Italie centrale; la Confédération germanique n'était pas hostile, la Russie était indignée de l'ingratitude de Vienne, l'Autriche était impuissante, et la France ne pouvait pas rebrousser jusqu'à la politique des Valois et des Bourbons, pour ressusciter l'Italie des ducs de Mantoue et d'Urbin. L'élément national trouvait en Europe des sympathies certaines, des nations libérales et des gouvernements éclairés. L'Autriche, effrayée des dangers d'une nouvelle guerre et d'une guerre populaire, embarassée par ses finances délabrées, menacée par les aspirations de ses peuples, comprendra, disait-on, l'impossibilité de garder la Vénétie. L'Italie n'importunera plus l'Europe du râle de son agonie. Il faut donc savoir profiter des circonstances, car l'opportunité du moment est la suprême sagesse. Il faut revivre ou périr à jamais. Nous avons foi dans l'avenir, dans les nationalités, dans le triomphe définitif de la raison et de la justice!..

Ces déclamations vous donneront, Monsieur le Baron une idée à peu près exacte des passions et des préoccupations du parti exalté, devenu tout à coup unitaire. Mais ceux qui craignaient qu'on ne voulût faire du désordre la liberté, de la révolte un droit, et des convoitises du Piémont le patriotisme, les combattaient vivement. Faisons en sorte, disaient-ils, que les enseignements de l'histoire ne soient pas perdus. Cette idée fixe de l'unité, cette résolution fiévreuse de réussir au prix même de la justice, cette foi aveugle dans ses propres forces et dans ses destinées ne sonneraient-elles

pas le glas funèbre de l'Italie? Après tant de déceptions et en présence de tant de ruines, vous ne voulez pas demander au passé des enseignements pour l'avenir? Le sentiment de l'unité italienne, sous la forme qu'il revêt aujourd'hui, ne prend pas naissance dans les souvenirs de la grandeur romaine. L'Italie ne se vit jamais unie que sous le joug de Rome, et non pour commander au monde avec elle, mais pour servir avec le monde. Et pourtant la grandeur romaine mit des siècles à s'élever sur les débris des mœurs, des institutions et des libertés italiennes. Veut-on ressusciter la démocratie de la populace, et ce peuple esclave et roi qui vendait la pourpre aux Césars? Rêve-t-on par hasard une unité absorbante et de conquête? Mais on veut alors une concentration de pouvoir sans contrôle, et la guerre au dehors. L'unité ne peut se faire en effet que par la terreur ou la guerre : l'une ou l'autre sera donc la base du nouvel Etat. L'unité amènera la politique orgueilleuse, remuante, téméraire, car l'ambition est toujours plus vaste que les frontières. Déchirez la carte de l'Italie, faites une hécatombe de toutes les traditions, et vous ne rassemblerez que des éléments hétérogènes. Le pouvoir que vous édifierez sera querelleur, vaniteux, et s'il tombe un jour sous la main d'hommes ambitieux, il peut devenir un jour un redoutable instrument de perturbation et de guerre. L'Italie unie, forcée dès son berceau de devenir guerrière et conquérante, serait condamnée à mourir également de ses défaites et de ses triomphes. Vous comptez sur les sympathies du monde? Mais qui tempérera les jalousies et les défiances de l'Europe? Ce colosse improvisé non pas seulement par une révolution, mais par une usurpation territoriale, ne sera jamais qu'une combinaison menaçante. Rappelez-vous la Constituante de Francfort en 1848, et l'agitation des Allemands pendant la dernière guerre. L'Angleterre voudra se servir de l'Italie contre la France, mais se souviendra plus tard des flottes de Gênes et de Venise, d'une si vaste étendue de côtes, de ports superbes et peuplés d'excellents matelots. La France oubliera-t-elle qu'un grand royaume italien est une idée de Pitt, pour laisser s'élever ce bastion comme la Belgique en 1815? L'attitude de la Russie sera-t-elle la

même, quand vous pourrez, de l'Adriatique, entraver sa politique en Orient? Votre réunion de différents tronçons d'Italie, votre unité de conquête, votre destruction des digues morales et matérielles élevées en 1815, peut devenir le commencement d'une commotion dont nulle intelligence humaine ne saurait prévoir le terme. Le nouvel empire, pour se garantir, serait obligé d'entretenir une armée colossale, et il ne pourrait se constituer que par la guerre et la tyrannie. Et avec cela une conscription écrasante, une dette énorme, un abîme de sacrifices. L'union du monde romain fut le triomphe du despotisme. La centralisation est la condition et le danger de l'unité politique, et l'unité ne se fait que par le despotisme. L'Italie ne connaîtra l'unité que dans l'esclavage. Elle n'aura qu'une dictature militaire et l'égalité ne s'établira que sous l'oppression commune.

La fédération, au contraire, poursuivaient-ils, repose sur le génie national; la division qui existait avant la domination des Romains est née de la configuration de la péninsule. L'Italie jouit de l'unité de religion, de littérature, de gloire, mais elle se compose de peuples différents par leur origine, par leurs mœurs, leurs habitudes et même leurs préjugés. Dans toute l'Italie il y a des dialectes qui ne se conforment pas à une langue unique, et ces dialectes sont de véritables langues élevées même au rang de langues littéraires. L'œuvre de la littérature n'a pas pénétré dans les couches profondes de la société; il y a mille différences dues aux circonstances extérieures, au climat, à l'éducation civilisatrice. Et si l'on voit ce que des influences si diverses peuvent dans une nation, à plus forte raison doivent-elles agir entre nations et races différentes. Songez que la race milésienne des Irlandais ne s'est pas encore fondue avec la saxonne. Chaque ville, chez nous, a ses annales. Il en a été de l'Italie comme de la Grèce: l'unité fut la servitude, l'indépendance municipale fut la grandeur. Quand l'Italie secoua le joug des barbares, ce fut par son antique municipalisme qu'elle rivalisa avec l'Italie d'autrefois et civilisa le monde. Ce morcellement, dont vous vous plaignez, a toujours contribué au développement intellectuel des Italiens; ce morcellement

a fait survivre l'Italie à toutes les invasions dont elle a été le théâtre; ce morcellement contient en soi de grands éléments de force, que la seule fédération peut développer. Et le chef de cette fédération est celui qui personifie la monarchie universelle, et qui assigne à Rome une seconde éternité. Toutes les tentatives pour relâcher les liens qui nous unissent à Rome n' ont jamais abouti qu' à l' asservissement de l' Italie.

L'esprit italien, d'ailleurs, est, par excellence, un esprit de rivalité : c' est l'ouvrage des siècles. Ferez-vous de Rome le centre de votre puissance, pour vous heurter contre le pouvoir temporel du Pape? Ferez-vous de Turin l'Athènes de l'Italie? Supprimerez-vous Florence, la ville des Médicis, Naples, la ville de Frédéric et d' Alphonse d' Aragon, Milan et Palerme, toutes ces capitales qui ont une histoire, des monuments, des souvenirs, des lois, des mœurs? Se laisseraient-elles longtemps absorber par Turin? Voyez Gênes, la ville des Doria et des Fregosi, qui souffre impatiemment, depuis quarante-cinq ans, de lui être annexée? Les Siciliens n'ont-ils pas été jadis unis au Piémont? en furent-ils pour cela plus heureux et plus soumis? Les Napolitains, qui ne le furent pas sous la domination française, voudront-ils perdre l' indépendance recouvrée avec Charles III, pour retomber dans un vasselage plus oppressif que celui que leur imposa jadis l'Espagne? Les souvenirs sont puissants, les vanités impérieuses, et, l'ivresse révolutionnaire passée, les diverses contrées de l'Italie ne verraient dans l'union qu'une vengeance de parti. Les susceptibilités municipales créeraient des oppositions obstinées, des résistances, la guerre civile. Au premier désastre, les passions de l'indépendance et les jalousies municipales éclateraient partout avec une explosion redoutable.

Le Roi de Piémont jouerait-il de nos jours le rôle du chef des Ostrogoths? Mais ce serait la conquête, ce serait la domination savoisienne! Et comment ce nouveau Théodoric ferait-il oublier les dynasties légitimes? Les Stuarts, les Bourbons, les Bonaparte ne conservèrent-ils pas toujours des partisans nombreux et puissants? A-t-on oublié l' insurrection des Calabres et le sang versé à flots

quand elles se levèrent contre les phalanges françaises? Vous obstiner dans votre dessein c'est vouloir s'éveiller au bruit de luttes fratricides, c'est vouloir que l'anarchie qui désole depuis un demi-siècle les Etats de l'Amérique méridionale soit le partage de l'Italie, pour amener tôt ou tard une restauration. Et les déchirements et les luttes intestines ne finiront-ils pas par hasard avec les humiliations du dehors? La liberté elle-même, exposée aux haines des uns et aux excès des autres, ne résistera pas aux luttes acharnées des partis. Vous serez comme les barbares qui, avant de renouveler les sources de la vie et d'enfanter le monde moderne, faillirent anéantir la civilisation. Mais des desseins pareils, quand ils sont l'ouvrage des particuliers, s'appellent trahison : appliqués à tout un peuple ils s'appellent suicide. Non, il est impossible de réunir par la conquête et la révolution ce que d'autres conquêtes et d'autres révolutions ont vu se désunir, de réunir ce que l'action dissolvante des siècles a divisé. Les Italiens, pour une unité factice, n'iront pas se jeter dans une véritable unité révolutionnaire où ils perdraient leur originalité. L'ancienne et véritable grandeur de l'Italie ne peut luire que le jour où le foyer domestique, le trône et l'autel seront unis sous l'égide de la puissance modératrice de la Papauté, en obtenant de l'Europe cette neutralité universelle qu'elle a accordée à la Suisse et à la Belgique. La prospérité et la force de l'Italie auront bientôt grandi sous les auspices du Pontificat, qui a donné aux peuples la civilisation et la liberté. L'Italie conservera une forme de gouvernement qui a été adaptée à ses mœurs, et gardera l'équilibre à égale distance d'un attachement superstitieux au passé, et des nouveautés téméraires. La vie nationale pourra renaître sur le térrain de toutes les traditions, agrandi par les plus pacifiques et les plus heureuses innovations. Souvenez-vous que la liberté qui s'appuie sur le droit, fleurit; la révolution ne s'appuie que sur la force, or la force abat ou dessèche.

C'est ainsi, Monsieur, le Baron que les esprits méditatifs et expérimentés, dont les exaltés eux-mêmes étaient forcés de reconnaître le savoir, l'amour de l'ordre et de la justice, se faisaient les apôtres

de la concorde et de la paix. Mais quand les nations sont poussées vers l'abîme, ce n'est qu'au lendemain des catastrophes qu'elles se souviennent d'avoir été averties. Les mouvements révolutionnaires de 1820 et de 1848 n'avaient tendu qu'à changer la forme du gouvernement ou les hommes qui le représentaient. Mais dans celui qui se préparait après les préliminaires de Villafranca, il y avait une portée plus grande et plus dangereuse, le changement de la dynastie. C'était presqu'un mouvement social, car il tendait à une modification radicale de la société italienne. Mais les doctrines unitaires paraissaient, à vrai dire, si peu mûres, qu'on ne les croyait pas redoutables. Le parti de l'annexion formait un monde artificiel superposé à la nation. Néanmoins les intrigues des sectes sont souvent plus à craindre que les explosions populaires, et ces intrigues, à Naples, s'appuyaient sur la diplomatie et sur la force d'un gouvernement qui n'avait que d'ambitieuses témérités, et qui nous créait des difficultés, pour nous créer bientôt après des périls.

Le royaume de Naples, par sa population, ses lois, son histoire et ses mœurs, était opposé plus que tout autre pays d'Italie à l'annexion. Il n'avait pas oublié les deux siècles d'esclavage qui avaient anéanti la civilisation aragonaise. Mais la trahison était entrée sous bien des toits, s'était assise à bien des foyers, avait pénétré jusque dans les rangs de l'armée. La catastrophe fut pour aussi dire inattendue, et, le moment du danger arrivé, on se sentit les bras liés. Ce fut le saisissement de la défaite. Toujours est-il que la mollesse et la pusillanimité des gens honnêtes firent triompher les ennemis de la monarchie, du peuple et du pays. Le parti vainqueur, à Naples, dut ses succès aux mêmes causes qui ont produit partout ailleurs le bouleversement des Etats. Les partis vaincus parurent ignorer que la faiblesse est un crime, et que ceux qui permettent le triomphe de l'injustice ne partagent pas les dépouilles, il est vrai, mais partagent la culpabilité et la honte des spoliateurs.

Rome, le 4 mai 1861.

LE PLÉBISCITE.

AU MÊME.

Monsieur le Baron,

Jamais une révolution aussi considérable ne s'est faite avec autant de facilité et par des moyens aussi disproportionnés à leur objet. On ne trouvera dans aucune histoire une suite d'événements aussi singuliers et aussi étonnants. On a donné comme une preuve de l'assentiment des Napolitains la marche triomphale de Garibaldi et le plébiscite, on a fait sonner cet assentiment du haut d'une tribune parlementaire. Mais tout fut l'œuvre de la trahison d'un Etat par un autre, et de l'apathie de cette masse qui, là comme partout ailleurs, n'a que le silence pour remords, et l'abstention pour courage.

Garibaldi fut, à son entrée dans Naples, accueilli par de frénétiques saturnales. Il était suivi du Père Gavazzi en voiture, revêtu d'une chemise rouge, le pistolet à la ceinture; à côté de lui était assise une jeune femme portant les trois couleurs... l'immoralité rehaussée par le ridicule et la honte. La chemise rouge de l'un et les couleurs de l'autre devançaient la mode des carmagnoles et des tuniques romaines. Le cortége s'avança aux milieu des acclamations délirantes d'une multitude de forcenés, de prêtres apostats, de forçats en rupture de ban, qui s'efforçaient, le poi-

gnard à la main, de faire partager leur délire hypocrite. Aux cris violents de ces énergumènes agitant des armes ou des drapeaux, se mêlaient ceux d'un ramas de viles prostituées qui agitaient des mouchoirs. Des hommes, qui avaient acheté la faveur du gouvernement par des services ignominieux, se montraient impatients de racheter, en trahissant leur devoir, le crime d'avoir trahi leur patrie. Mais il en est ainsi partout : ceux qui font pompe de leur apostasie sont ceux qui ont cette sorte de courage qui brave l'infamie. Le Dictateur, qui s'attendait à être salué par cette joie expansive et follement bruyante dont les Napolitains sont accusés d'être si volontiers prodigues, souffrit cruellement de ne voir dans son cortége que la plus basse populace. Il dut s'apercevoir, du premier coup-d'œil, de la portée de cet enthousiasme aviné. Il dut voir clairement qu'il n'y avait pas là un de ces courants d'opinion qui entraînent et dominent les résistances individuelles. Cette joie fébrile n'était pas une joie populaire.

Partout où s'étala, Monsieur, le spectacle étrange d'un aventurier venant renverser, au moyen de la révolution cosmopolite, la monarchie de Charles III, le peuple était comme ébahi et se croyait comme sous l'illusion d'un songe. Le vulgaire ne comprend que les dénouements, et à ses yeux la justice d'une cause est souvent dans le succès. Cependant, la multitude, à Naples, n'eut, le 7 septembre, qu'une curiosité mobile et vaine, sans énergie, comme sans résultat. Ce fut une muette et prompte obéissance, de l'abandon plus que de la sommission. Le silence de la société civile était, il est vrai, une faiblesse morale, mais il n'est que trop prouvé que les peuples aiment les solutions qui les courbent sous un joug, mais assurent leur repos: c'est une quiétude païenne dont on a eu partout des exemples. Les classes aisées, plus abattues que les autres, s'empressèrent d'illuminer leurs maisons et de mettre des drapeaux à leurs fenêtres.

Cependant, la conquête commencée et les réceptions officielles cessées, on n'avait pas tardé à pressentir le retour de l'opinion publique. De tels retours ne se font pas sans de grands efforts et de longues incertitudes: à Naples il s'opéra un soudain revirement

dans les esprits. En temps de révolution, les idées mûrissent avec une étrange rapidité. On avait cherché la liberté, et on avait recueilli la dictature et la conquête; on avait demandé l'indépendance, et on avait obtenu la servitude et la misère. En deux mois la sécurité avait été perdue, la fortune publique dilapidée, et on ne recueillait que les sanglantes saturnales de Naples et les dévastations de la guerre. Deux mois d'anarchie et de lutte avaient assouvi et blasé toutes les passions: on regrettait le règne de la paix et des lois. Ceux-là même qui avaient contemplé avec une joie insolente la chûte de la monarchie subissaient maintenant les dures leçons de l'adversité, pour avoir préféré les intérêts d'une troupe de factieux à l'honneur et à l'indépendance de la nation. On avait aspiré à la liberté, et on était brusquement tombé sous le plus lourd des despotismes, sous le despotisme militaire: plus d'illusions, plus d'espoir, plus de confiance, plus de foi en ses doctrines et en soi-même.

Ceux dont la conscience se révoltait au spectacle de tous les droits et des intérêts les plus légitimes foulés aux pieds, durent se borner, en présence du triomphe de la force, à refuser leur solidarité à la ruine de la patrie.

En ce moment de découragement général, la révolution, exaltée par la peur, tenta l'épreuve du suffrage populaire. La presse (comme cela avait eu lieu à Florence) déclara traître à la patrie et digne de la vengeance publique quiconque oserait voter contre l'annexion. En même temps, des sicaires, lie du peuple et des bagnes, parcouraient les rues, armés jusqu'aux dents et proférant des menaces; une nuée d'agents secrets, soudoyés par les ministres qui puisaient sans contrôle dans le trésor, se répandaient dans les provinces, et les coupe-gorge de la police battaient la campagne aux environs de Naples. Leur moyen de séduction était presque toujours l'intimidation, de préférence à l'argent qu'ils aimaient mieux empocher. C'est sous la protection des troupes sardes, des gardes nationales et de toutes les forces réunies de la révolution, que le comité, plus encore que le gouvernement, fit voter l'annexion. Les camorristes se tenaient près des deux urnes

destinées, l' une au vote affirmatif, l'autre au vote négatif, et placées à une certaine distance l' une de l'autre. Il y avait danger évident à s' approcher de l' urne négative sous les yeux de tant et de tels témoins.

Le 21 octobre 1860, Monsieur, cette annexion contre nature fut enfin votée, par les uns comme une sauvegarde, par les autres comme un acheminement vers l' unité révolutionnaire de l' Italie. L' immense majorité des votants se composait de coryphées de la conspiration, de satellites des comités, d' individus soudoyés par l' or piémontais, de volontaires de Garibaldi, de sicaires cherchant l' impunité dans la vente du pays, de va-nu-pieds devenus citoyens malgré eux, de paysans, troupeau parqué par les camorristes et votant sans comprendre. On se fit même un jeu et un amusement de ces ignobles comices. Les volontaires cosmopolites de Garibaldi jetaient des votes à pleines mains dans l' urne, comme on jette des fleurs sur une tombe. Ils accomplissaient ainsi le sacrifice de l' autonomie d' un pays aussi indignement vendu que honteusement acheté. La vente de la monarchie de Roger et d' un peuple civilisé s' opérait comme celle d' une troupe d' esclaves dans un bazar d' Afrique.

Quinze jours après, eut lieu la consécration de cet acte sacrilége. On proclama 1,313,376 votes affirmatifs, ce qui était un mensonge; 10,312 votes négatifs, ce qui n'était pas moins faux: il n'y eut pas un vote négatif, personne n'étant libre de le donner. Les quelques individus qui eurent le courage de leur conviction reçurent presque tous un coup de stylet. On enregistra ces voix négatives comme garantie de la liberté et de la légalité du vote. Le dépouillement du scrutin fut dévolu à la suprême Cour de justice qui s'était naguère empressée de jurer fidélité à l' envahisseur, et dont le président n'avait pas eu honte, en prêtant serment, de décrier et de renier son Roi légitime pour prodiguer l'encens à Garibaldi, dans le même prétoire où peu auparavant il avait juré fidélité au Roi qui l'avait placé à la tête de la magistrature napolitaine. Ce collége, la veille même de l'entrée de Victor-Emmanuel, était censé avoir contrôlé les votes des comices popu-

laires. Le président, en annonçant le résultat, parla avec chaleur des vœux de la nation Italienne et des vœux du peuple napolitain!

L'exemple de la capitale fut suivi par les grandes villes. Dans la plupart des provinces on réunit très peu ou point de votants. La terre de Labour, la plus vaste de toutes et encore occupée par les troupes royales, ne vota point. La majorité de la nation n'assista pas à ces comices liberticides. Les hommes qui, aux époques de ruine publique, représentent le droit et la justice, sont rarement des hommes énergiques et utiles: ils courbent aisément la tête sous le fardeau de la destinée. Aussi a-t-on dit que ce n'est pas seulement par l'audace de ses ennemis, mais plus encore peut-être par l'apathie de ses partisans, que la monarchie a succombé... Tenons compte, cependant, de la terreur qui dominait la place publique.

Le plébiscite du 21 octobre ne fut donc qu'une hideuse comédie, que l'œuvre de l' ambition sanctionnée par l'anarchie. Qu' on ne dise pas que le peuple napolitain oublia tout d'un coup son passé, les grandeurs et les légitimes susceptibilités de son pays natal, les préjugés locaux, les rivalités d' Etat à Etat. Il doit tous ses malheurs à l'ambition parasite d' hommes qui n' avaient rien à eux, pas même leur conscience. Le peuple ne fut pas un peuple suicidé, maissuspendu à la corde; tout en lui annonçant qu'il était souverain, on lui imposa sommairement un gouvernement nouveau et une dynastie nouvelle.

D'ailleurs le mensonge du plébiscite, Monsieur, fut dévoilé par l'abstention de la plus part des membres de la classe aisée. La noblesse, qui avait émigré presque entièrement, protestait par son absence; un grand nombre de fonctionnaires publics avaient aussi préféré l'exil et la mendicité à la félonie; des milliers de propriétaires avaient abandonné leurs foyers pour fuir le joug des envahisseurs. Des provinces entières qui n'avaient point voté, déposaient contre le plébiscite. Et d'ailleurs, Monsieur, un Roi, un gouvernement, une armée vaillante et dévouée, qui représentaient l'Etat devant le pays et l' Europe, protestaient sur le Vul-

turne. L'Europe même n'était pas dupe: le chef du Foreign-Office écrivait à son ministre à Naples, quelques mois après, que *les votes du suffrage universel dans les Deux-Siciles semblaient de peu de valeur au gouvernement de S. M. Britannique !*

Mais bientôt éclata la fausseté du plébiscite. Deux mois après, seulement, le cabinet de Turin, se servant de toute son influence, de son adresse et de l'argent tiré du trésor napolitain, prescrivit l'élection des deputés: tout le pays se tint à l'écart, se contentant de maudire; le nombre des électeurs ne monta qu'à 25,000. Plus tard, quand s'agit de nommer quelque autre député au parlement, les électeurs se sont trouvés au nombre de quelques centaines. Ainsi, dans le quartier du *Mercato,* à Naples, qui compte 180,000 habitants, M. Paolo Cortese a été élu avec 43 voix qui lui ont assuré la majorité, son compétiteur n'en ayant obtenu que 41. Dans un collége, on n'en réunit que soixante. Lors de l'élection des corps municipaux les salles restèrent vides : à Naples, il n'y eut guère que 800 électeurs sur 500,000 habitants. Aujourd'hui même, rien n'annonce qu'on s'apprête à sortir de l'apathie et de l'indifférence où on reste plongé depuis trois ans révolus. Il y a là un symptôme de la mort de tout esprit public. Mais combien ne protestent-ils contre le plebiscite tous ces magistrats, tous ces employès qu'on a dèstituès ou mis en disponibilitè; tous ces dètenus politiques dont les prisons sont engombrèes? Veut-on se convaincre que les Napolitains souffrent impatiemment le joug qui pèse sur eux.... qu'on ose recourir à un second plébiscite! N'a-t-on pas appelé les peuples des Provinces Danubiennes à se prononcer une seconde fois sur leurs propres intérêts? Pourquoi donc a-t-on l'inconséquence de ne pas permettre l'expression libre de la volonté populaire à Naples? Qu'on ose réunir un parlement napolitain pour sanctionner le plébiscite du 21 octobre; qu'on ose même réunir à part les députés des Deux-Siciles.... On ne se hasarderait pas même à réunir le parlement italien à Naples!

Le peuple anglais, qui a cru voir dans la catastrophe des Bourbons de Naples une répétition de sa révolution de 1688, aurait dû

se rappeler que pas une épée ne fut tirée pour défendre Jacques II. Chez nous, au contraire, une armée de cinquante mille hommes, au milieu de tant d'exemples de trahison, des séductions, et des misères, resta intrépide et dévouée. Cette armée ne pouvait que succomber avec sa patrie sans pouvoir la sauver, puisqu'elle avait à combattre, dans un pays ouvert, une armée de front et une autre qui menaçait ses derrières. Elle dut d'abord abandonner le Vulturne, après avoir fait éprouver de grandes pertes à l'ennemi à Cascano et sur le Garigliano. Attaquée par mer contre toute attente (elle avait l'assurance que l'escadre française ne l'aurait pas permis), il lui fallut abandonner aussi le Garigliano et, un peu plus tard, Mola et sa terre natale. Cette armée était alors réduite à un lambeau de territoire où elle ne pouvait trouver ni aliments, ni moyens de combattre. Une partie chercha un asile dans les Etats de l'Eglise. Ces débris décimés par les fièvres, sans médecins, sans hôpitaux manquaient de médicaments. Le dénuement avait été tel qu'on fut ravi d'aise en recevant de Terracine *cinq onces* de quinquina! Les soldats, vêtus de simple toile à l'entrée de l'hiver, forcés de coucher sur la dure et sur les rives du Garigliano, avaient manqué de vivres pendant deux jours; bon nombre succombait d'inanition; les chevaux tombaient sous les cavaliers.... Et pourtant ces restes d'une belle armée rejetaient avec dédain toutes les offres de capitulation, aimant mieux remettre leurs armes à une puissance neutre qu'à un ennemi qui les avait vaincus non par la force, mais par la corruption et la trahison. Ils ne voulurent à aucune condition avouer leur défaite, renoncer à la cause de leur Roi ou consentir à la destruction de leur pays. Le monde sait quelle résistance ce Roi, aidé d'une poignée de braves, opposa dans Gaëte pendant quatre mois, au feu, à la famine et au typhus.

Rome, le 17 mai 1863.

LES OPINIONS.

A MONSIEUR LE BARON DE WENDELAND, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI DE BAVIÈRE, A PARIS.

Monsieur le Baron,

A la nouvelle que la résistance populaire venait d' éclater dans les Deux-Siciles, une profonde stupeur s'empara de tous ceux qui avaient compté sur une solution pacifique : le voile se déchirait brusquement et lassait entrevoir en perspective la guerre civile. Cette nouvelle ranima les espérances de ceux qui ne croyaient rien possible sans l'assistance de l'Europe, en même temps qu'elle portait au comble les alarmes et l'exaspération de tant d'autres qui s'attendaient à voir tomber avec Gaëte le dernier obstacle au libre développement de l'unité italienne ; mais les hommes convaincus que la tranquillité apparent du royaume était plutôt de la lassitude qu'un ordre véritable, ne témoignèrent aucun étonnement. Si aux convulsions anarchiques et à l'invasion étrangère avaient succédé l'inertie et la stagnation, cette torpeur passagère pouvait bien donner quelques moments de trêve, mais n'était pas une solution.

On ne comprendra jamais la situation des provinces méridionales de l'Italie, sans se rendre compte de l'histoire et de la situation sociale des classes de ces contrées. Dans le royaume de Naples, à peu près comme partout ailleurs, il n'y a guère que la no-

blesse et la classe moyenne, deux classes relativement éclairées, qui soient assez pourvues de sens politique pour s'intéresser aux affaires publiques. La noblesse a, depuis longtemps, perdu le caractère d'un grand corps politique, et depuis le commencement du siècle elle n'a plus de priviléges, mais simplement des honneurs. La classe moyenne, si tant est qu'on puisse lui donner ce nom, la surpasse de beaucoup en lumières, en autorité et en fortune; c'est surtout dans cette classe qu'on rencontre le talent et le mérite personnel. Ces deux classes, rapprochées par leur position, pensaient que, par le temps qui court, un souverain ne peut régner que de concert avec la nation; elles désiraient donc un gouvernement représentatif franchement établi et loyalement pratiqué. Toutes deux avaient le sentiment du vrai et du possible, et si, dans la première, il y avait encore des partisans obstinés de l'immobilité, on en rencontrait bien peu dans la seconde, qui voulussent le bouleversement de l'Etat.

Quand, au commencement du XVI[e] siècle, le royaume perdit son indépendance, une partie de la noblesse était ouvertement hostile à la dynastie aragonaise; mais les barons, retranchés dans leurs manoirs, s'accommodaient au mieux du monde d'un souverain résidant à Madrid. Ils ne voyaient dans le vice-roi qu'un égal, et ne redoutaient pas son pouvoir. Les Espagnols s'efforcèrent, pendant deux siècles, de dompter l'humeur belliqueuse de cette noblesse napolitaine toujours à cheval, comme la noblesse polonaise, et combattant tantôt pour les Normands contre la maison de Souabe, tantôt pour les Souabes contre Charles d'Anjou, tantôt pour les Aragonais, tantôt pour les Angevins. Mais à la restauration de la monarchie, la noblesse entière se rangea avec enthousiasme autour de Charles III de Bourbons, et combattit vaillemment à Velletri. Elle avait, il est vrai, perdu en grande partie l'influence que donnent la richesse et la puissance, mais il lui restait encore l'orgueil de sa naissance et le sentiment de sa nationalité. On la vit se consacrer à la défense du royaume qui venait d'être reconquis. Aujourd'hui, cette même noblesse est froissée, indignée du servage de sa patrie. Elle a vu avec une

douleur poignante disparaître avec François II et sa cour ses plus chères illusions : elle a vu avec indignation trôner dans le palais de ses rois le dictateur Garibaldi et les proconsuls piémontais, et elle a émigré en masse en emportant à l'étranger son patriotisme indigné.

La classe moyenne n'existait pas à la chûte des Aragonais, et n'a guère commencé à s'élever qu'au XVI[e] siècle : pendant les soixante années qui viennent de s'écouler, elle s'est efforcée de mettre ses sentiments et ses prétentions à la hauteur de sa nouvelle fortune. C'est cette classe qui a obtenu l'abolition de la féodalité, la réforme de l'état social, la suppression des abus introduits par tant de régimes différents. Elle avait le sentiment national et marchait à la conquête d'une liberté légale, mais elle éprouvait fort peu de sympathie pour la vieille utopie révolutionnaire de l'unité italienne. La bourgeoisie savait d'ailleurs par expérience que les révolutions vendent cher les avantages qu'elles promettent. Elle n'avait jamais vu de réformes efficaces s'opérer sans révolution, mais toujours des révolutions sans réformes. Aussi les succès de Garibaldi et le renouvellement de la trahison de Vergara, en Calabre, l'avaient-ils épouvantée.

Cette classe, Monsieur, voit maintenant que l'asservissement de la patrie est plus humiliant qu'il ne le fut jadis au XVI[e] siècle. Sous la domination des Espagnols il y avait toujours un royaume de Naples. Le vice-roi avait une cour, il était entouré d'un conseil-d'Etat, il avait un noyau d'armée, des régiments napolitains, une gendarmerie nationale. Il avait pleins pouvoirs, publiait des lois, et jouissait du droit de grâce. Le vice-roi ne se bornait pas à donner des fêtes, il avait l'orgueil de laisser quelque trace de son gouvernement dans les institutions du pays et dans les œuvres publiques. Ainsi les routes, les riches hôpitaux, les établissements de bienfaisance et bon nombre de monuments datent de cette époque. Il y eut des vice-rois, le duc d'Ossuna et le comte de Lemos, par exemple, auxquels il ne manqua que le titre pour être des princes indépendants. Naples avait alors un parlement, institution féodale il est vrai, mais où siégeaient aussi

les deputés de la ville, qui représentaient le peuple. C'était ce parlement qui établissait les impôts. Les *sediles*, ou congrégations de patriciens, jouissaient aussi d'une grande influence dans les affaires publiques. Et néanmoins la condition de province avait tellement appauvri le royaume, que les historiens nous assurent que les habitans aimaient mieux aller s'établir sur les terres des Turcs. Pour ne citer qu'un exemple, le mécontentement du peuple, en 1647, provoqua la révolution de Masaniello.

Or, la classe moyenne a vu le Piémont porter atteinte à l'indépendance du pays, et ne pas même respecter les simulacres du temps de la domination espagnole. Les ministères et la représentation à l'étranger ont disparu, l'armée a été dissoute, la flotte emmenée, les arsenaux ont été dépouillés, les chantiers et les fabriques d'armes anéantis, l'Hôtel de la monnaie, la Direction des postes et celle de la télégraphie, supprimés. En quelques mois, elle a vu des institutions littéraires telles que l'Académie des sciences et l'Institut des beaux-arts, abolies, l'Université de Frédéric II appauvrie, plusieurs établissements d'éducation publique anéantis, les musées mystérieusement dépouillés. Ces spoliations, ce vandalisme, je dirai plus, ces profanations devaient naturellement exciter l'indignation de quiconque aime les arts, les lettres et les sciences. Toute la classe moyenne (le barreau, surtout, qui est très influent à Naples) voit avec douleur les belles lois du royaume remplacées par d'autres contraires à la morale, à la justice et à l'humanité ; avec épouvante les innombrables visites domiciliaires, les arrestations arbitraires, les dénonciations autorisées, les violences ordonnées par le gouvernement, les jugements iniques, les condamnations impitoyables, l'illégalité devenue la sanction des lois. L'éloignement de la cour et du corps diplomatique, l'émigration de la noblesse, la destruction des ministères et la dissolution de l'armée ont naturellement accru la misère et le mécontentement du peuple. Bientôt, on a eu à déplorer la destitution ou le changement d'une foule de fonctionnaires indigènes, la mise en disponibilité imposée comme une grâce, et l'arrivée d'une nuée d'employés ignorants et affamés s'abattant de Turin sur Na-

ples comme sur un pays conquis. En trois ans les impôts ont été décuplés par un gouvernement qui gaspillait deux miliards pour enrichir ses coryphées et ses sycophantes.

Mais la classe moyenne, Monsieur, devait passer en peu de temps par les diverses phases de l'étonnement, de l'espoir et de la désillusion. Elle vit le royaume réduit à l'état de province d'un Etat étranger, et, peu après, la suppression de la liutenance, suivie du transférement des archives ministérielles à Turin. Le Piémont adopta un système d'assimilation violente se révélant dans les moindres détails de l'administration, au milieu de criminels désordres et de la corruption la plus honteuse et la plus révoltante. Le manque de sûreté personnelle vint ajouter aux sombres préoccupations des esprits. La propriété fut aussi menacée que la justice; les autorités encourageaient le mal par le scandale de leur apathie. Les matamores des carrefours circonvinrent le gouvernement, comme jadis les gladiateurs entouraient dans le Forum les tribuns séditieux, aux temps les plus tristes de Rome. Grâce à ces *bravi* du XVIe siècle, le crime se promena triomphant dans les rues, le vol et le meurtre devinrent un jeu de tous les jours.

Au moment où j'écris, la classe moyenne est indignée des exigences de la conquête et de ses déprédations. On contemple avec horreur ces maisons saccagées, ces champs dévastés, ces pays brûlés; on se raconte la mort de paisibles citoyens fusillés sur le caprice d'un officier ou d'un caporal. On se demande où est l'exécution des promesses au nom desquelles s'est opérée l'annexion, et comment il se fait que la croisade du Piémont contre l'absolutisme n'ait abouti qu'à l'oppression. Les annexionistes les plus exaltés en sont maintenant aux regrets et aux malédictions contre le Piémont.

Sous cette surface tourmentée, Monsieur, on trouve le peuple, masse calme, laborieuse, étrangère aux idées politiques, légère et spirituelle, qui dénigrait par oisiveté et se bornait à se venger de son gouvernement par la médisance. Ce peuple a vu miroiter à ses yeux les idées politiques des autres classes sans jamais s'en

éprendre: depuis 1734, il est attaché de cœur à ses rois et à la dynastie de Bourbon. Son soulèvement en 1799 fut un vrai mouvement démocratique comme celui de 1647; la résistance courageuse qu'il opposa aux légions françaises dans la ville de Naples fit dire au général Championnet, dans son rapport au Directoire, qu'il avait eu à combattre des héros. En 1806, le peuple se souleva dans la Calabre, que le maréchal Masséna appela la Vendée napolitaine; il y eut presque quarante mille insurgés auxquels les Anglais fournissaient de l'argent, des armes et des munitions. La guerre de l'insurrection se prolongea pendant trois ans contre les premiers soldats du monde, et ce fut le royaume de Naples qui donna au Tyrol et à l'Espagne l'exemple de la résistance.

Or, cette masse éprouve plus vivement que les autres classes, s'il est possible, le dégoût du joug piémontais. Elle a vu avec douleur le Roi, le fils de la Sainte, bombardé dans Gaëte, puis exilé du royaume. L'éloignement des anciens fonctionnaires et l'insolence des nouveaux, l'accroissement rapide des méfaits de toute espèce, la paralysie dont sont atteintes les industries et la brusqne interruption du commerce n'ont fait qu'accroître son mécontentement. Bientôt il ressentit une gêne et une misère qu'il n'avait jamais connues, et se vit frappé non seulement dans ses affections, mais dans ses intérêts. Par leurs idées, leurs mœurs et leur langage, les Piémontais s'étaient du premier instant trouvés en contraste profond avec les idées, les mœurs et le langage des Napolitains. Ces deux peuples, réunis sur le même sol, avaient des caractères nationaux aussi opposés l'un à l'autre que peuvent l'être les caractères nationaux de deux autres peuples européens. Il ne pouvait donc y avoir que fort peu de sympathie entre les deux races : de plus, le peuple napolitain ne tarda pas à découvrir une différence dans la religion; les paysans surtout qui n'avaient connu jusqu'alors d'autre cause que celle du Roi et de la patrie, songèrent à défendre celle de la rèligion.

L'organisation de la garde nationale porta au comble le mécontentement, surtout dans les campagnes. Il faut savoir qu'après la dissolution des milices qui avaient contribué à la révolution de

1820, on avait formé dans les provinces des gardes urbaines. Les paysans s' y enrôlaient volontiers, parce que ce service leur donnait le privilége de porter le fusil : or, il n'y a pas de pays où l' on soit plus fier de traîner un sabre et d'avoir un plumet au chapeau. La garde nationale se recruta surtout dans la bourgoisie qui fit, dans le principe, peser sur le peuple sa vanité et son insolence. Le peuple frémissait, mais attendait : il y avait encore une armée, et le Roi était encore à Gaëte. Mais ce qui le blessait par dessus tout, c'était le spectacle d' une immoralité et d' une irréligion sans frein ; d' évêques en fuite, de dignes prêtres arrachés de l' autel, maltraités et souvent mis à mort, tandis que des prêtres et des moines révolutionnaires parcouraient les rues, armés jusqu' aux dents et prêchant une doctrine hérétique. Des changements si brusques et si radicaux avaient commencé par l' étonner et fini par l' exaspérer.

La conscription militaire avait passé, depuis près d'un demi-siècle, dans les mœurs du peuple napolitain. Les Français brûlèrent, il est vrai, des hameaux et des villages où le peuple s'y opposait par les armes, et, sous la restauration, on traînait encore les conscrits comme des galériens : mais depuis environ trente ans ils se présentaient d' eux-mêmes aux corps, la cocarde au chapeau, et traversaient les pays au cri de Vive le Roi. On s' honorait d'avoir été soldat. Depuis 1860, il n'en est plus de même. Les soldats de l' armée dissoute, rentrés dans leurs foyers, y portèrent la haine contre les Piémontais et le désir ardent de la vengeance. On avait eu la maladresse de faire insulter les prisonniers napolitains par les camorristes et par les gardes nationaux ; on les avait hués dans les rues, on avait déchiré leurs uniformes, on leur avait craché au visage. La garnison de Capoue, en entrant à Naples après la capitulation, avait été sifflée ; la révolution avait applaudi le général Ferdinand Locascio qui se vantait hautement d'avoir cédé la place de Syracuse sans avoir brûlé une amorce, et sans même avoir été menacé d'attaque. Les capitulés de Gaëte avaient été chassés de leurs foyers par les autorités, insultés par les officiers de la garde nationale, jetés en prison. Quand ils en sortaient, ils

ne trouvaient pas de métier pour vivre, aucun propriétaire n'osant les prendre à son service, de peur de devenir suspect aux autorités piémontistes. Ceux qui se traînaient jusqu'à leurs montagnes, estropiés, mal guéris de leurs blessures, portant sur leur visage hâlé les traces de leurs souffrances, ne trouvaient ni un lit à l'hôpital, ni même une aumône. Quelques soldats avaient été conduits à Gênes, à Turin et à Alexandrie: en rentrant dans leurs familles, ils racontaient la vie misérable qu'ils avaient menée en Piémont, insultés, mal nourris et en butte à la brutalité des officiers piémontais. Il y avait encore en 1861 un nombre considérable de soldats napolitains qui se traînaient, sans pain, couverts de haillons, spectacle d'une stérile pitié dans les mêmes lieux où ils s'étaient jadis montrés si brillants et si fiers de leur uniforme.

Sur ces entrefaites, Monsieur, on décréta à Turin une levée de 36,000 hommes dans les provinces méridionales, et on rappela sous les drapeaux ceux qui n'avaient pas rempli le temps de leur service. La levée ordinaire dans le royaume de Naples n'avait jamais été que de 13,000 hommes par an. Or, les habitants, qui avaient donné 72,000 hommes en quinze mois à François II, se revoltèrent contre l'idée de donner 36,000 hommes au Piémont pour les voir emmener à Cuneo, à Aqui ou à Fénestrelle. L'engagement du conscrit napolitain était de cinq ans, après lesquels le soldat était placé dans la réserve. L'armée était bien payée, bien nourrie. Sous les Piémontais, l'engagement est de onze ans, le service accablant, la nourriture presque repoussante, le code militaire d'une sévérité draconienne. C'en était assez pour faire prendre le service en horreur. Sous l'ancien gouvernement, d'ailleurs, le prix de l'exemption était de 960 fr.; il est actuellement de 2,916. Etaient exempts de la conscription les licenciés, les décorés de la médaille de l'Institut des beaux-arts, les fils uniques, les émancipés, les soutiens de famille; la loi piémontaise ne fait aucune exception. Autrefois, dans les localités maritimes, on ne demandait que des matelots pour la flotte; on y est maintenant assujetti à la double conscription. Dans quelques provinces, on poussa la brutalité jusqu'à faire partir ceux qui ont déjà fourni

un remplaçant. Qu'arrive-t-il ? La levée annoncée, on se cache, on fuit, et les réfractaires se comptent bientôt par milliers. En Sicile, où la conscription n' a été jamais connue, la résistance a été plus générale. Un grand nombre de conscrits se sont refugiés à Malte, les autres se sont enfuis dans la campagne. Le nombre des réfractaires de la seule ville de Palerme est déjà de 4,000. Aussi la répression est-elle devenue inexorable. En 1862, on avait cerné au moyen de forts détachements de ligne les communes d'Adernò, de Biancavilla, de Paternò pour y chercher les réfractaires, mais en 1863 on a surpris Girgenti, Trapani, Bagheria, Palerme même ; personne ne pouvait sortir, et cet état de siége se prolongea plusieurs jours. On connaît la proclamation du général Govone qui menaçait d'arrestation le père de famille, le négociant chez lequel on arrêterait un réfractaire ou un déserteur. Mais l'exécution outrepassa et même de beaucoup les intentions de ce général philosophe. On s' empara de tous les adultes ayant l'âge du conscrit, on traîna en prison vieillards, femmes, enfants, quiconque était parent d' un réfractaire. A Palerme, on saisit dans leur couvent deux pensionnaires, parentes d'un conscrit. La presse des matelots, en Angleterre, a-t-elle rien de plus odieux?

Les vieux soldats frémissaient de devoir servir sous un drapeau abhorré. Les conscrits suivaient cet exemple, et comme la réaction avait déjà éclaté partout, le décret sur la conscription ne fit qu'accroître le nombre des insurgés. Ceux qu' on obligea à partir désertèrent, à peine arrivés sous les drapeaux. Environ 4,000 réussirent à passer des garnisons de la Lombardie en Vénétie. Ailleurs, ils se concertaient pour déserter par bandes de 20, de 30. En 1862, il y eut 1,730 cas de désertion. Actuellement, les prisons militaires sont encombrées de déserteurs. Ce délit est devenu si commun dans l'armée italienne que le ministre de la guerre a dû s'adresser à la garde nationale et la charger de *surveiller l'armée régulière*. On est impitoyable contre ce délit, comme on l'est contre l' insurrection. Un déserteur venait d' être arrêté à Rocca Momfina : sa mère se jeta aux pieds de l'officier qui com-

mandait le détachement. Ce misérable la fit incarcérer et ordonna de fusiller le coupable sous les fenêtres de la prison.

Telle est, Monsieur, la condition des différentes classes de la société napolitaine. Elles n'aspirent qu'à briser à tout prix le lien de fer qui les retient attachées au royaume d'Italie. Et ne croyez pas qu'elles fassent un mystère de leurs sentiments. Dans les familles, dans les cafés, dans les théâtres vous n'entendrez que des sarcasmes et des épigrammes contre la lourdeur et l'ignorance des Piémontais. On maudit tout haut Turin, le parlement Italien, la côterie (*consorteria*) piémontiste, la presse salariée. Les femmes se montrent les plus implacables. Partout vous trouvez la conviction que cette union monstrueuse ne peut pas durer. Dans les campagnes, vous serez frappé du sentiment de haine qu'éprouvent les paysans à la pensée de leur misère et de leur oppression. En entrant dans les auberges et dans les cabarets, vous entendrez raconter les exploits des réactionnaires, célébrer leur courage et leur fermeté, publier les défaites des Piémontais et surtout celles de la garde mobile ou de la garde nationale. On se concerte pour aller rejoindre les bandes, on récompense les vedettes, on prépare de terribles vengeances contre les partisans de l'unité et contre les ennemis du Roi. Le Roi, aux yeux du peuple, c'est François II. Victor-Emmanuel que les unitaires appellent le Roi *galantuomo* est désigné par le peuple sous le nom de Roi des *galantuomini*. Et n'allez pas croire que ce soit une injure ou un jeu de mots. *Galantuomo,* dans la langue du peuple, veut dire *propriétaire, homme de la classe civile*. Le titre de Roi des *galantuomini* est donc l'antithèse de Roi du peuple.

Ainsi, le clergé, les savants, les nobles et les gens du peuple regrettent unanimement les beaux jours de l'indépendance du pays. Le sentiment de l'autonomie est si fort et si vif qu'on regarde aujourd'hui comme un traître à la patrie quiconque ne hait pas les usurpateurs et la faction dominante. L'unité ne se soutient que par la terreur qu'inspirent les proconsuls de Turin. Il faudrait que ce peuple fut d'une insouciance inouïe pour oublier les incendies, le sac de ses villes et les fusillades. Croyez-moi,

aucune des deux races n'amnistiera jamais l'autre du fond du cœur : ce sont deux populations divisées moralement et politiquement qui habitent le même sol. Les vainqueurs affectent une morgue irritante, les vaincus ont soif de vengeance. Les premiers parlent des Napolitains avec le dernier mépris ; les seconds parlent des Piémontais avec une implacable aversion. Les envahisseurs se comportent comme les Saxons de Guillaume-le-Conquérant en Irlande, comme les compagnons de Cortez au Mexique ; mais les Napolitains ont prouvé qu'ils ne sont pas des Indiens et bein de siècles se passeront encore avant, qu'ils deviennent les Irlandais de l'Italie. La caste gouvernante est soutenue par une armée nombreuse, sur laquelle on compte exclusivement pour la protection des intérêts italiens. La population du royaume compte sur le sentiment national, sur le nombre et sur une opiniâtre fermeté, pour regagner ce qu'elle a perdu. Le sang piémontais et le sang napolitain ne se mêleront jamais bien que sur les champs de bataille. Il se livre entre les deux races un duel à mort.

Albane le 10 septembre 1863.

L'INSURRECTION.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN, A PARIS.

Monsieur le Marquis,

Il est difficile d'imaginer plus d'anarchie, plus de violences, plus de cruautés qu'il n'en existe dans le royaume de Naples. Il n'y a plus d'état social possible lorsque la nationalité, l'indépendance et les institutions civiles deviennent des mots vides de sens.

Que les disciples absolus de Filmer réprouvent toute insurrection, on le conçoit aisément. Mais il est étrange que les Napolitains soient condamnés par ceux qui soutiennent que l'extrême oppression peut justifier la résistance. Un saint défendait aux Chrétiens de Rome de résister au gouvernement de Néron: mais les Napolitains sont-ils les sujets du Piémont? Si un homme assailli par des assassins n'est pas tenu de se laisser torturer sans faire usage de ses armes, pourquoi tout un peuple le devrait-il au nom du plébiscite et de la révolution qui l'a vendu?

L'unanimité des Napolitains dans leur haine contre la domination piémontaise vous expliquera, Monsieur, les succès de la réaction. Les horreurs de la guerre civile ne sont que le résultat de la violation des droits religieux, politiques et moraux d'un peuple. Après la catastrophe du 6 septembre, les hommes de cœur se sont trouvés n'avoir aucune cohésion entre eux: ils hésitaient à se reconnaître et à se communiquer leur pensée, ou comptaient

peut-être sur le triomphe de l'armée napolitaine. Néanmoins, peu après l'entrée de Garibaldi à Naples, une insurrection redoutable éclata à Ariano et à S. Antimo, localité très voisine de la capitale. Le général Türr, qui se trouvait dans les environs d'Ariano, y accourut avec sa colonne et étouffa le mouvement par de nombreuses exécutions : la ville de Bovino fut noyée dans le sang. Une colonne sortie de Naples réprima de la même manière le soulèvement de S. Antimo. De petites villes telles que Paduli, Montemiletto, Frasso, Gallo, Cantalupo, Torre delle Nocelle furent soumises au même régime. En s'emparant de ces localités, on passa par les armes tout ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris part à l'insurrection, et cet exemple contint quelque temps les populations d'alentour. Ces exécutions au nom de la justice révolutionnaire ne provoquèrent pas un cri, pas une protestation, au lieu qu'on avait répandu les plus absurdes rumeurs à propos de l'occupation de quelques villages siciliens par les troupes du Roi.

A la nouvelle des succès de l'armée royale sur le Vulturne et, plus tard, de la résistance de Gaëte, les petites villes de Castelluccio, Carbone, Latronico, Castel Saraceno relevèrent le drapeau du Roi en Basilicate. Déjà, plusieurs bandes s'étaient formées dans les Abruzzes. L'insurrection avait été formidable à Sora, à S. Germano, à Roccaguglielmo, dans la terre de Labour ; on avait chassé les autorités révolutionnaires, désarmé la garde nationale, repoussé les hordes garibaldiennes. A Cajazzo, à Piedimonte, à Roccaromana le peuple s'était insurgé à l'arrivée des bataillons napolitains. L'animosité nationale se montrait plus ardente qu'ailleurs dans le comté de Molise, où la guerre civile prit un caractère d'effrayante férocité. La ville d'Isernia avait été prise et reprise deux fois. Dans les Abruzzes, pendant la résistance de Gaëte, les Piémontais furent plusieurs fois battus, ou obligés d'accorder des capitulations aux insurgés, comme il arriva à Bauco. Les derniers événements semblaient même annoncer le triomphe de l'insurrection : 400 insurgés avaient surpris les Piémontais à Carsoli, les avaient faits prisonniers, leur avaient enlevé un drapeau et avaient délivré des paysans qu'ils allaient fusiller. Ils s'étaient en-

suite emparé de Callisto, occupé par l'ennemi, et lui avaient tué ou pris beaucoup de monde. Mais ces volontaires déjà puissamment organisés durent renoncer à leurs .entreprises. Le courage dont ils s'étaient sentis animés à la vue du drapeau étranger n'était certes pas tombé avec Gaëte, mais le Roi, qui voulait éviter à son pays les horreurs de la guerre civile, avait ordonné de Rome la reddition de la cittadelle de Messine et du fort de Civitella del Tronto. Un autre ordre du Roi enjoignit plus tard aux chefs des insurgés de cesser leurs inutiles efforts.

Cependant, après quelques mois de tranquillité apparente, les soulèvements recommencèrent dans presque toutes les provinces, des bandes d' insurgés se montrèrent même sur les hauteurs qui dominent Naples. Grâce aux dispositions du peuple, les bandes trouvaient partout des intelligences et des secours : ces mêmes dispositions expliquent pourquoi la réaction se soutient depuis plus de deux ans contre une occupation militaire imposante. Vous vous expliquerez moins aisément pourquoi l' insurrection n'a jamais eu de chefs marquants et pourquoi les étrangers qui ont assumé ce rôle, ont échoué. Quels auraient pu être les chefs militaires des insurgés, du moment que les généraux et les officiers supérieurs de l' armée napolitaine s' étaient rendus coupables de trahison, avaient lâchement demandé leur démission, et étaient rentrés dans la retraite et l' obscurité? Les généraux fidèles et les officiers supérieurs qui s'étaient battus au Vulturne et au Garigliano avaient été, au mépris des capitulations de Capoue, de Gaëte et de Messine, arrêtés et envoyés à Gênes ou à Alexandrie; d' autres avaient dû se réfugier à l'étranger? Il est assez commun d'entendre les insurgés accuser de trahison leurs généraux et leurs officiers; ils n'ont de confiance que dans le meûnier; le bûcheron et le cabaretier qui parlent le langage du peuple et en connaissent les intérêts et les passions. Quels ont été les chefs des autres insurrections comparables à celles-ci? Qu'étaient Stofflet et Cathelineau? qu' étaient El Pastor, l' Empecinado et Mina lui-même? Si des noms plus illustres ont figuré dans les guerres de la Vendée, c' est que cette contrée renfermait encore quelques uns de

ces anciens seigneurs respectés des populations, à une époque où la féodalité n'était encore abolie que dans les lois. Dans une guerre contre l'étranger, ce sont les hommes les plus ardents et les plus familiarisés avec les armes qui défient le mieux l'échafaud. et les balles. Ils se font chefs d'eux-mêmes, n'ayant pour titres et pour noblesse que leur audace et leur intrépidité. Si les bandes napolitaines ont parfois accepté pour chef un ancien sous-officier, c'est qu'il s'était fait pardonner ses précédents à force de bravoure.

Les bandes ont une défiance instinctive à l'égard des étrangers. Dans les Abruzzes, on accueillit le comte de Christen parce qu'il venait de Gaëte. Le malheureux Borgès était aussi un étranger, ne connaissant ni la langue, ni les mœurs du pays; il lui fallut abandonner la lutte faute de partisans dociles. Le général Tristany a passé tout un hiver sur une montagne avec *soixante* hommes, la plupart ayant servi dans l'armée et habitués à la discipline; les volontaires refusaient de se joindre à lui parce qu'il avait fait fusiller Chiavone. A leurs yeux, Tristany était un traître. Les propriétaires aiment par dessus tout le repos, ils se courbent devant le flot pour se relever quand il a passé; ils n'auraient donc pas réussi à inspirer aux insurgés plus de confiance que les militaires.

On a longtemps, M. le Marquis, refusé aux bandes de la reaction napolitaine toute couleur, toute consistance politique. Cependant elles se sont soulevées au cri de François II et de Naples; c'était leur cri de ralliement, leur cri de guerre. Leur drapeau était le drapeau blanc, symbole de l'indépendance nationale: elles l'arboraient partout après avoir abattu les emblêmes et les couleurs sardes, et remplaçaient les bustes de Garibaldi et de Victor-Emmanuel par le drapeau des Bourbons et par les bustes du Roi et de la Reine. Çà et là, quand ils le pouvaient, les insurgés réintégraient les autorités destituées par les envahisseurs et proclamaient le gouvernement du Roi. Aujourd'hui, on veut bien accorder quelque consistance politique aux insurgés, mais on leur donne encore le nom de *brigands*, comme si le nom pouvait cou-

vrir la chose et déverser le mépris sur leurs entreprises. Cependant tous les gouvernements ont flétri de ce nom ceux qui se sont soulevés contre la tyrannie et l'oppression: on l'eût donné à Spartacus si le mot avait existé de son temps! La révolution française n'a-t-elle pas traité de brigands les révoltés de votre héroïque Vendée? On donna plus tard le même nom aux Napolitains, aux insurgés du Tyrol, aux *guerilleros* d'Espagne et de Portugal: cependant les insurgés du royaume de Naples et de la péninsule espagnole combattaient à côté des Anglais, et c'était le gouvernement anglais qui fournissait les armes, les munitions et les renseignements. L'épithète de brigands a été donnée aux Belges en 1830, et même aux Grecs au commencement de leur révolution, bien que, dans leurs bandes, combattissent les Philhellènes de toute l'Europe. On a accolé cette même épithète au nom de quiconque osa lever l'étendard de l'indépendance en Allemagne. Il n'a manqué aux chefs des bandes napolitaines que le succès pour mériter plus tard un nom plus glorieux. Hofer, fusillé comme brigant à Mantoue, fut six ans après exalté comme un héros!

Autrefois, l'Espagne donnait à ceux qui combattaient sa domination le nom de *bandits*. Cependant il y eut tel de ces bandits, Marco Sciarra, par exemple, chef de 4,000 hommes, qui battit plus d'une fois les généraux espagnols et les barons qui soutenaient le gouvernement étranger. La république de Venise ne dédaigna pas de le prendre à son service pour employer ses bandes dans la guerre des Uscoques. Masianello eut le bonheur de mourir à temps pour n'être pas envoyé au gibet comme *bandit*.

Mais, tout en les appelant des brigands, on ne méprise plus les insurgés napolitains. On ne s'en moque plus guère à Turin, depuis qu'une armée imposante ne réussit pas à les battre et à les disperser. Plusieurs lieutenants du royaume ont été rappelés de Naples pour n'être pas même parvenus à étouffer les premiers germes de la révolte contre la domination piémontaise. On ne conteste plus aux insurgés leur caractère politique, on ne dissimule plus leur importance. On a commencé par avouer, en plein parlement, *qu'il y a dans le midi des plaies qu'aucun médecin ne*

peut guérir, et, pour sonder ces plaies, on a nommé une Commission d'enquête. Or, le long rapport de la Commission ne prouve-t-il pas que le brigandage est un fait politique, un résultat nécessaire de la situation faite aux Napolitains par la domination étrangère? Ne ressort-il pas de ce document que c'est le sentiment patriotique et religieux des populations qui leur inspire une haine implacable contre le Piémont? Ce rapport remonte jusqu'à l'époque de la féodalité pour découvrir l'origine du brigandage, mais c'est sous la domination espagnole et au temps de la conquête française qu'on la trouvera. Sous les Bourbons, malgré bien des vicissitudes et des excitations politiques, il n'existait guère. Le royaume était un pays calme et réglé: on n'avait pas besoin de deux cent mille hommes pour comprimer les résistances populaires.

Le gouvernement de Turin, convaincu de cette terrible vérité, a gardé un long et profond silence sur l'enquête de la Commission. Il craignait de se voir réduit à donner une explication de ce fait que l'insurrection ne s'est pas manifestée au moment même de la révolution et pendant l'absence d'un pouvoir fort et constitué, mais a éclaté après l'invasion, après la conquête. Il a publié le rapport de la Commission, mais quand on l'avait déjà oublié, et uniquement pour justifier de nouvelles rigueurs et légitimer un décret qui vient de mettre hors la loi onze des plus belles et des plus vastes provinces du royaume de Naples. Le parlement italien avait longtemps et chaleureusement discuté les moyens de pacifier le midi, mais il avait toujours fini par s'en remettre à la révolution. La Commission créée pour soulager les victimes du brigandage eut bien soin de perpétuer la guerre, d'exciter les haines et de provoquer les délations. Elle donne 100 livres à celui qui décide un brigand à se présenter, mais elle en donne 300 ou 600 à celui qui le capture ou le tue, et 1,000 pour la tête d'un chef. Une prime de 100 à 300 livres est promise à celui qui dénoncera *les complices et les fauteurs de toute espèce*. C'est faire une industrie de la délation, c'est soudoyer la trahison et le meurtre. Et ce tarif de sang est l'œuvre d'un gouvernement qui se disait appelé à moraliser les provinces méridionales! En vertu de la der-

nière loi, on a arrêté dans les Deux-Siciles un grand nombre de propriétaires et jusqu' à des fonctionnaires municipaux soupçonnés de complicité avec les brigands. On a exilé les Fortunato di Rionero, les Corti d'Avigliano, les Aquilecchia de Melfi, etc: on comptait jusqu'à deux mille de ces malheureux sur la fin de septembre dernier. La plupart ont été relégués au lazaret de Livourne et au fort Belvedere, à Florence. Quatorze communes déclarées en état de réaction avaient adressé à Turin une menaçante protestation; malgré cela, on a arrêté soixante personnes à Roccarasa, l'une d'elles, localité de 4 ou 5,000 âmes. Les ukases piémontais sont appliqués avec une sévérité qui tient du délire et de la fureur.

Chose singulière, M. le Marquis, un des députés napolitains qui ont voté cette loi d'extermination, écrivit le jour même à un Directeur de journal pour le louer d'avoir soutenu l'abolition de la peine de mort! Voilà une philanthropie pleine d'à-propos. Qu'ils sont humains, ces députés!

On a cherché à faire accroire que le foyer de la réaction était à Rome. Mais François II n' a pas plus suscité les secondes insurrections que les premières. S' il avait voulu provoquer le soulèvement de son peuple, l'occasion se présentait on ne peut plus propice lorsqu'il était encore à Gaëte. Il eût mis ses ennemis dans la terrible alternative ou de marcher contre l' insurrection et d' abandonner le siége, ou de poursuivre le siége et de laisser se développer l' insurrection. Si le Roi avait voulu, comme on le prétend, raviver le brigandage, il n'eût pas, dès son arrivée à Rome, ordonné la dispersion des bandes des Abruzzes. Quelle logique est celle de nos ennemis! Pendant que ce Roi, qu' on accuse de fomenter le brigandage, se trouvait encore à Gaëte; lorsque son drapeau flottait encore sur la citadelle de Messine et à Civitella del Tronto, il n' y avait que quelques bandes et seulement dans les Abruzzes. Aujourd' hui que ce Roi se trouve loin de son royaume, sans soldats, sans trésor; aujourd' hui que le Piémont occupe les Deux-Siciles dans toute leur extension, et que la population est en proie au désespoir, l' insurrection est en permanence

dans la plupart des provinces, et on vient nous dire que elle est l'œuvre du Roi !

En outre, remarquez, M. le Marquis, que la réaction n'est formidable que dans les provinces les plus éloignées de la frontière pontificale et partant les moins à portée du Roi. Depuis la chûte de Gaëte, elle n'a jamais pu se relever dans les Abruzzes ; dans la terre de Labour, elle est presque étouffée. Dans les provinces centrales, au contraire, dans les Pouilles, dans la Principauté Citérieure, dans la Basilicate, dans les Calabres, où le peuple des campagnes ignore généralement que François II se trouve à Rome, les bandes se multiplient et triomphent. Au moment où je vous écris, la frontière pontificale est tranquille, tandis que les provinces éloignées sont le théâtre d'une lutte implacable. Pourquoi, si les ordres partaient de Rome, Borgès et le général Tristany n'ont-ils pas été reconnus et obéis? Pourquoi toutes ces bandes n'ont-elles pas plus de cohésion et un plan mieux arrêté? C'est qu'elles ne s'inspirent que de leur désespoir et de leur courage. Si elles ne se sont pas décuplées, c'est au défaut d'armes et de munitions qu'il faut l'attribuer. Les insurgés ne peuvent s'armer qu'en désarmant les gardes nationaux ou les Piémontais.

Les gardes nationaux sont las de cette chasse aux réactionnaires, leurs compatriotes, leurs parents, qui soutiennent une cause qu'eux-mêmes affectionnent. Quand ils ne sont pas entraînés par la troupe de ligne, ils ne sortent par une porte que pour rentrer par l'autre. Si quelques gardes nationaux sont tués dans une rencontre, toute la population se groupe, triste et sombre, devant la maison des victimes ; on déplore le malheur des familles, on maudit les Piémontais et leurs adhérents. Qu'on tue, au contraire, un officier sarde, un maire, un fonctionnaire quelconque, la population ne fait que sourire. Par exemple, on s'est réjoui presque publiquement de la défaite éprouvée près de Troja par les Piémontais et la garde nationale, parce que les officiers et les autorités y avaient été écharpés. On s'est donné des poignées de main, même à Naples, à la nouvelle de la surprise des Piémontais à

Toreccuso, où les prisonniers furent fusillés l' un après l' autre. C' est une guerre terrible, impitoyable, croyez-moi. Et pourtant, l'invasion piémontaise ne s'était pas annoncée comme une conquête! Aujourd' hui, ce peuple qu'on a dépeint courant au devant de ses *libérateurs* est un peuple implacable, exaspéré et qu' on ne domptera jamais assez pour n' avoir plus à le craindre.

Rome, le 22 mai 1863.

LA GUERRE CIVILE.

A M. LE COMTE C. DE NELLESSEN,
MEMBRE DE LA CHAMBRE DES PAIRS A BERLIN.

Monsieur le Comte,

Après les événements de Pologne, on s' est demandé, M. le Comte, pourquoi le peuple napolitain ne s' insurgeait pas en masse comme les Polonais, s' il est vrai que les Napolitains défendent la même cause, leur autonomie et leur indépendance. Voilà la justice du monde! On s' intéresse aux Polonais qui ont perdu leur indépendance depuis 1772 et dont la servitude a été consacrée par la conquête et par des traités, et on ne s' intéresse point aux Napolitains qui ont perdu leur indépendance en 1860 contre la foi des traités. On trouve que les Polonais ont des droits qui n' ont pu être effacés par la guerre et la conquête, et ces mêmes droits, on les conteste aux Napolitains qui ont dù succomber devant l' irruption de révolutionnaires cosmopolites et d' une puissance amie envahissant un royaume sans déclaration de guerre préalable et tandis qu' elle avait encore un ministre accrédité à Naples. Le partage de la Pologne a soulevé de longs cris d' indignation, et la destruction de l' indépendance de Naples n' a pas même valu aux Napolitains un mot de stérile compassion. Les Russes sont des Scythes, et les Allobroges des Italianissimes! Pourquoi les Napolitains ne se lèvent-ils pas en masse comme les Polonais, si tant est que la Pologne entière se soit soulevée? C'est

que, en Pologne, le sentiment de la nationalité est aussi soutenu par la révolution et couvert par le drapeau de la révolution européenne; dans le royaume de Naples la révolution combat, au nom de la liberté, le sentiment de la nationalité. Autour du gouvernement russe les animosités religieuses et les passions révolutionnaires produisent l'isolememt et l'indécision; autour du gouvernement piémontais se groupe une minorité factieuse qui domine les masses par son audace. En Pologne, les autorités se détachent du gouvernement russe par penchant ou par crainte; à Naples, la révolution lie au gouvernement tous ceux qui ont obtenu des grades, des emplois, des honneurs, qui ont gaspillé les deniers publics, qui ont trahi, qui ont faibli, et surtout ceux qui redoutent le jour des représailles. Les propriétaires, dans les provinces, tremblent devant les Piémontais qui les mènacent de la déportation, de la prison ou de la fusillade, et ils ne tremblent pas moins devant les bandes en pensant à la formidable jacquerie qu'elles peuvent organiser d'un moment à l'autre.

L'insurrection napolitaine n'a donc pas seulement à lutter contre 90,000 hommes de troupes régulières, mais encore contre 100,000 gardes nationaux organisés par la révolution et Piémontistes par crainte des Piémontais; contre la garde nationale de Naples qui tremble pour ses boutiques; contre la garde mobile, ramassis de garibaldiens de tous les pays, et contre la légion hongroise. L'autorité et la force du gouvernement, une magistrature issue de la révolution et toujours prompte à sévir, les ressources de l'État et celles d'administrations locales imbues de l'esprit révolutionnaire sont d'autres ennemis de la réaction. Et pourtant toutes ces forces réunies n'ont pu l'anéantir en deux ans et demi!

Le peuple napolitain est fatigué, non découragé: son calme apparent est le résultat des grandes espérances qu'il nourrit encore. Le souvenir des Bourbons se conserve pieusement dans tous les cœurs: ce peuple opprimé a foi dans un meilleur avenir. Loin de croire l'Europe disposée à sanctionner une conquête faite au mépris de la morale et de la justice, il tient les yeux obstinément fixés sur l'horizon politique. Pour la masse du peuple, la restauration

n'est qu'une question de temps. On a assez de perspicacité, même dans les classes inférieures, pour voir que le gouvernement actuel n'est pas solide, que la banqueroute et l'insurrection peuvent lui porter le dernier coup d'un moment à l'autre: tout le monde fonde ses espérances ou sur un Congrès qui évitera la guerre, ou sur une guerre qui aboutira à un Congrès. La guerre sera une conflagration générale dans laquelle le Piémont verra son armée se fondre et la révolte éclater partout. Le Congrès aura la justice de ne pas sanctionner le droit aveugle et brutal de la force. Il ne faut donc pas se fier à ce calme apparent du plus grand nombre. On peut dire de Naples ce que l'ambassadeur français disait de l'Angleterre en 1786 : *le mécontentement est grand et général, mais la crainte de maux pires encore retient tous ceux qui ont quelque chose à perdre.* Un an après, la révolution, qui y rencontrait encore des obstacles jugés insurmontables, était accomplie. A Naples, on marche sur une mince couche de cendres sous laquelle brûle encore la lave. Le peuple napolitain a souffert pendant un siècle et demi de la domination espagnole; il voyait avec résignation tout l'argent du royaume passer dans les coffres des ministres à Madrid, lorsqu'un impôt sur les fruits fit éclater la révolution de 1647. Il fallut la combattre avec les meilleures troupes de l'Europe, sous les ordres D. Juan d'Autriche, un des premiers capitaines de son temps. N'importe : sans la trahison, la révolution eût triomphé. Qui sait si les *Vêpres Napolitaines* ne feront pas un jour oublier les *Vêpres Siciliennes!*

En attendant, il y a 90,000 hommes campés dans le royaume de Naples comme les Turcs en Europe ; il y a 30,000 hommes et l'élite des carabiniers piémontais dans cette Sicile qui a dévoré trente-trois généraux ou préfets. Le Piémont occupe le pays mais il n'y maintient pas l'ordre, mais il ne s'y sent pas sûr de l'avenir. Les dispositions des populations l'inquiètent plus que jamais, car il est bien évident que si la réaction n'avait à espérer aucun appui des populations, elle serait aujourd'hui étouffée. Il n'ose pas même compter sur les forces organisées par la révolution, puisqu'il se trouve à chaque instant dans la nécessité de dissoudre des com-

pagnies et même des bataillons de garde nationale, de licencier des cohortes de garde mobile et de destituer des conseils municipaux soupçonnés de connivence avec l'insurrection. On remplace ces conseils par des commissaires envoyés de Turin : étrange façon de respecter le principe du suffrage populaire! Il y a plus. les maires peu zélés pour l'extirpation du brigandage ont été maltraités et jetés en prison ; ceux des communes du Gargano ont été condamnés *au pain et à l'eau*, la peine des soldats indisciplinés! Si les troupes sardes se maintiennent dans le pays, c'est grâce aux rigueurs de l'état de siége. Le gouvernement applique sans pitié la loi martiale. Sous l'ancien régime, Naples fut mis en état de siége après une insurrection, mais pendant trois jours seulement, sans que personne ait été arrêté, sans que la liberté de la presse ait été suspendue. L'état de siége imposé par les Piémontais a été maintenu à Naples pendant six mois ; on a traité les Napolitains, non comme des hommes qui combattaient pour leur liberté et leur indépendance, mais comme des esclaves révoltés contre leurs maîtres. Or, le sang versé appelle le sang. Il en a toujours été ainsi dans les guerres civiles, et le royaume de Naples est en proie à la guerre civile et à la guerre étrangère!

On a exterminé, M. le Comte, ceux qui ne voulaient pas se soumettre. Les plus horribles souvenirs des guerres civiles pâlissent devant les atrocités des troupes piémontaises. Les Pinelli, les Neri, les Galateri, les Fumel annoncèrent une guerre d'extermination, dans laquelle *la pitié était un crime*. Partout où les insurgés sont tombés entre les mains des Piémontais, ils ont été fusillés sommairement et sans miséricorde; on a vu parfois des sacrifices humains de quarante ou cinquante prisonniers à la fois. A Montecilfone, par exemple, sur quatre-vingts prisonniers, quarante-sept furent passés par les armes; à Montefalcione, cinquante hommes réfugiés dans la maison même de Dieu, y furent égorgés. On ne s'est pas contenté de fusiller les insurgés pris les armes à la main : quiconque était soupçonné d'avoir pris part à l'insurrection, avait le même sort. Un jour, un berger endormi dans les champs, près de Pouzzuole, fut surpris par un officier comman-

dant un détachement piémontais; cet officier, ne voulant pas perdre son temps à prendre des informations sur le compte de ce malheureux, trouva plus simple de le faire fusiller séance tenante.

Un autre jour, un détachement rencontre un paysan sur la route de Bénévent; l'arrête et l'interroge. Cet homme proteste de son innocence, se dit expédié en courrier par le sous-préfet, et montre ses dépêches.... on prend les dépêches, et on le fusille.

Plusieurs paysans des environs de Nola, de Sansevero, d'Avellino, de Bovino, de Melfi, de paisibles charbonniers du Gargano, surpris sur une route battue par les insurgés, ont été massacrés par la troupe de ligne... De vieux pâtres inoffensifs, des enfants ont été tués à coups de bayonnettes. En 1862 il n'y eut pas moins de quatre-vingt-deux exécutions dans le seul district de Geraci (Calabre), parmi lesquelles il faut compter celle du baron Franco et de son oncle, dénoncés comme *pouvant avoir eu* des relations avec Borgès qui venait de passer. Une dénonciation quelconque était suffisante. Parfois, les soldats eux-mêmes ont fusillé parce qu'ils s'ennuyaient de leur service. Treize prisonniers furent un jour fusillés près de Lecce, par les soldats de l'escorte, et quand le magistrat demanda à ceux-ci ce qu'étaient devenus les brigands, ils lui répondirent en souriant qu'ils *reposaient près de la ville*. Dernièrement les Piémontais entrèrent à S. Giorgio la Molara et en emmenèrent trois propriétaires désignés comme partisans des insurgés qui venaient d'en sortir. La Cour criminelle, à qui on avait remis un procès fait à la hâte, les déclara innocents. Mais lorsqu'on chercha les détenus, on sut que les Piémontais les avaient fusillés. L'impatience de ces bourreaux n'a pas même permis aux victimes de recevoir les dernières consolations de la religion.

Il vous souvient, Monsieur le Comte, du cri d'horreur qui s'éleva en Europe quand un général espagnol fit fusiller la mère de Cabrera. Or, combien de mères ont été fusillées dans les Deux-Siciles pour avoir porté ou parce qu'on les soupçonnait de porter du pain à leurs fils insurgés ou réfractaires! L'obscurité de ces fils a laissé ignorer à l'Europe le supplice de leurs mères. Hom-

mes, femmes, vieillards, enfants, on les passe tous par les armes tantôt comme parents, tantôt comme complices, comme parents des complices, ou complices des parents. Quelques réfractaires venaient de débarquer dans l'île de Pantellerie: la troupe se met à leur poursuite et les traque comme des bêtes fauves. Ils se réfugient dans une caverne, et pour les en dénicher on y jette des broussailles enduites de résine et on y met le feu. L'officier du détachement traitait les Siciliens comme on a traité les Kabyles. Pantellerie n'est-elle pas en effet voisine de l'Afrique?'

Dernièrement, un détachement entoure, la nuit, une maison de Petralia Soprana, pour surprendre un réfractaire. Le paysan qui l'habitait s'était vu surpris peu de temps auparavant par des voleurs qui l'avaient dépouillé et avaient outragé sa fille. Il refuse d'ouvrir et tire un coup de fusil; l'officier met le feu à la maison et trois personnes périssent dans les flammes.

A Montescoglioso, un capitaine fait enfermer dans une chaumière dix ou douze laboureurs qui ne l'avaient pas bien renseigné sur la marche des insurgés, et les brûle en présence de leurs familles.

Le capitaine Bigotti fait passer par les armes, à S. Francesco de Policastro, plusieurs individus qu'il suppose complices des insurgés; un de ces malheureux, qui n'avait pas été atteint, restait debout: l'officier le tue à coup de sabre.

On a raison de dire, M. le Comte, que, dans le midi de l'Italie, tout individu porteur d'une capote se croit en droit de tuer ceux qui n'en ont pas. En juillet 1861, un détachement arrive à Somma, petit bourg au pied du Vésuve. Le commandant fait arrêter six malheureux qu'on lui désignait comme complices des insurgés, et, sans autre information, ordonne de les mettre à mort. Et pourtant il y avait parmi ces victimes un officier de la garde nationale, à peine âgé de vingt ans et marié depuis quelques jours. Et lorsque l'indignation publique exigea que cet officier (le capitaine comte del Bosco) fût livré à la justice militaire, la justice le proclama innocent! Le conseil de guerre de Turin, au lieu de juger le bourreau, flétrit les victimes; pour absoudre le premier,

il déclara par un jugement posthume que celles-ci s'étaient rendues coupables de connivence avec les insurgés. Mais quel magistrat avait jugé ces malheureux? Quelle loi leur avait-on appliquée?

Le major Fumel arrive avec une bataillon chez un M. Campagna; après avoir bien dîné avec son hôte, il tire sa montre et lui donne trois minutes pour présenter, sous peine de voir brûler son château, la liste des brigands qui doivent se trouver dans le voisinage. La liste est présentée, le major réunit les victimes dans la cour, M. Campana en tête, et ordonne de les fusiller. Le gouvernement fait suspendre l'exécution; sur ce, le sarde pousse des cris de fureur et donne sa démission. Cependant, peu après, le gouvernement se repent de sa *faiblesse* et on veut le renvoier dans les Calabres. Et on crie contre Murawieff! Dans le midi de l'Italie, chaque officier, chaque caporal se croit aussi puissant que le général moscovite.

Les maisons de campagne, les hameaux soupçonnés d'avoir servi de refuge aux insurgés sont livrés aux flammes ou rasés. Il est défendu aux payssans, sous peine de mort, de sortir de leurs villages à la tombée de la nuit ou avant le lever du soleil, et de porter des vivres. Aussi ne trouve-t-on plus de bras pour les travaux des champs; les animaux ont été retirés dans l'enceinte des villes et y meurent par milliers. Des familles entières privées de leurs pères erraient déjà en 1861 sans pain et sans abri.

Une soldatesque effrénée a mis à feu et à sang toutes les localités où elle a essuyé la moindre velléité de résistance. Du temps de Garibaldi, des populations entières ont assisté aux massacres d'Ariano, de Frasso, de Paduli, de Montemiletto, de Torrecuso, de Paupisi, de S. Antimo, d'Isernia, de Castelluccio, de Castelsaraceno, de Carbone, de Latronico, pacifiques asiles de l'agriculture et de l'industrie. Sous la conquête, on a vu la destruction de S. Marco in Lamis, de Viesti, de Cotronei, de Spinello, da Rignano, de Barrile, de Vico di Palma, de Campo di Miano, de Guardia Regia, de Montefalcione à la suite d'ignobles scènes de pillage, de viol et de sacrilége.

Auletta a été envahie par des cohortes ivres de sang conduites par un chef qui, armé de son revolver, faisait feu sur tous ceux qu'on lui désignait comme réactionnaires. Le journal officiel de Naples a annoncé l'entrée des troupes piémontaises à Trevigno, en avouant qu'on y avait tué *quarante brigands:* la vérité est que ces victimes n'étaient que de pauvres malheureux que la crainte faisait fuir, ou qui, ayant cru un instant la ville au pouvoir des partisans du Roi, avaient eu la malheureuse inspiration d'y rentrer avec un sauf-conduit du maire! Tout le monde a connaissance de ces faits horribles, mais la crainte a longtemps fermé toutes les bouches. Et cela se passait au moment même où un ministre piémontais osait dire, à la face de l'Europe, que la pacification de l'ex-royaume de Naples procédait lentement à cause du respect de l'autorité pour les franchises constitutionnelles!

Le général Manhés a été, il y a un demi-siècle, la terreur des Calabres, mais ce Fumel français était, du moins, le seul de son espèce.

Qui n'a entendu l'affreux récit de la destruction de Pontelandolfo et de Casalduni? Une bande d'insurgés s'était jetée sur un détachement piémontais et lui avait tué quantité de soldats. On voulut faire un exemple : un détachement arriva au pas de course, et bientôt tous les habitants hommes, femmes, vieillards, enfants, furent ensevelis dans les flammes et sous les ruines! Le général Cialdini, qui avait ordonné cette extermination, l'annonça au monde en ces termes: *justice a été faite de Pontelandolfo et de Casalduni!* Plus tard, après les massacres de Castellammare, en Sicile, le questeur de Palerme fit insérer ceci au journal officiel: *à Castellammare les coupables ont été rigoureusement punis*. Le magistrat empruntait le langage du soldat. On ne trouve pas le même enthousiasme de férocité dans la conquête de l'Irlande; et pourtant les Saxons et les Celtes étaient deux races aussi différentes que les Napolitains et les Piémontais. L'Angleterre eut à déplorer bien des guerres civiles, mais elle ne vit jamais des horreurs pareilles à celles de Pontelandolfo et de Casalduni. En Vendée, on ne tuait que les combattants.

On avait promis une amnistie et la vie sauve à tout brigand qui se présenterait spontanément aux autorités. Cependant ceux qui se rendirent à Livardi, à Caserte, à Nola et en beaucoup d'autres endroits furent aussitôt fusillés. Des parents infortunés, dont la douleur égarait la raison, ont été vus cherchant à travers les champs les restes de leurs enfants massacrés. Les égorgeurs de 1793 étaient capables de telles énormités ; et encore croyaient-ils punir des citoyens rèbelles à la patrie et s'opposer à l'invasion étrangère. Sur la fin de 1861, vingt-cinq hommes tant Espagnols que Napolitains, décidés à abandonner le royaume et la cause de l'insurrection, allaient se réfugier dans les Etats de l'Eglise. Entourés au moment où ils vont franchir la frontière, ils se rendent et déposent les armes, croyant avoir la vie sauve : sans cet espoir, ils auraient opposé une résistance désespérée. Sur ce, on les désarme et on les fusille ! En 1843, les frères Bandiera, qui voulaient soulever le royaume, quoique pris les armes à la main furent néanmoins mis en jugement, eurent des défenseurs ; l'un des accusés fut même absous ; et quant aux autres, sur vingt-et-un, douze eurent la vie sauve. Il est vrai qu'on osà dire que les frères Bandiera, qui avaient répandu des proclamations incendiaires, qui avaient poussé des cris de révolte, qui s'étaient battus, avaient été assassinés ! Borgès, au contraire, et ses partisans, qui avaient cessé de combattre dans les rangs de l'insurrection, et avaient renoncé à la résistance, furent impitoyablement fusillés sur l'ordre d'un major piémontais. Le sang est-il donc un holocauste nécessaire à l'unité de l'Italie ?

La vue du sang, comme il arrive toujours, a endurci les cœurs et rendu féroces même les hommes étrangers à la lutte, même ces patriotes qui se font les auxiliaires bénévoles de l'invasion. Ces *dilettanti* de chasse aux brigands se précipitèrent sur le village de Tognano, envahirent les maisons, arrêtèrent et fusillèrent bon nombre d'habitants. On a raconté en plein parlement que trois de ces patriotes ayant arrêté une femme qui portait un morceau de pain à son fils, supposèrent que ce fils était un brigand, firent mettre la mère à genoux et la fusillèrent. On y a attesté encore

qu' un malheureux avait été ainsi fusillé pour avoir volé un mouton. Ces atrocités furent longtemps et obstinèment démenties. Il y eut même un membre du parlament britannique qui osa dire que la conscription était populaire dans les provinces méridionales, que la garde nationale était dévouée au Piémont, que les brigands se souillaient des plus grandes atrocités et que les soldats piémontais étaient des modèles de discipline et d' humanité! On a la liste officielle des individus qui ont été fusillés en deux ans. Le rapport de la commission d'enquête en porte le chiffre à 7,151. Pendant les trois premiers mois de 1863, on en a fusillé 118 autres, 110 en avril, et un plus grand nombre encore dans les mois suivants.

Au moment où j'écris, la brutalité de la force n'a plus de bornes, la réaction est une passion et deviendra bientôt un enthousiasme. La révolution et la conquête, trop opiniâtres pour désister de leurs desseins, trop faibles pour les exécuter, éprouvent les suites funestes de la guerre civile qu'elles-mêmes ont allumée. L'Italie en est émue, et cette fraternité à laquelle on avait fait appel, se retrouve maintenant au spectacle de tant de malheurs.

Albano, le 4 juillet 1863.

LA TERREUR.

A M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELIN.

Monsieur le Marquis,

On a commis à Naples, M. le Marquis, la même faute que partout : celle d'employer la terreur pour opérer la soumission. Les vengeances et les représailles, en temps de passions politiques, ne peuvent qu'aigrir les victimes. Jeffrays se vantait, dit-on, d'avoir fait pendre plus de traîtres que tous ses prédécesseurs depuis la conquête de l'Angleterre ; le général Cialdini peut aussi se vanter d'avoir ordonné plus de fusillades, pendant la courte durée de sa lieutenance, que tous les pouvoirs antérieurs, y compris le régime français qui ne péchait certes pas par excès de clémence. Il tint à prouver qu'on avait calomnié le général Manhès qui, du moins, parvint à pacifier les Calabres par la terreur. Nous voudrions bien savoir quel accueil trouva le général piémontais à son retour à Turin : nul doute qu'il n'ait été cordial. Il est incontestable que la férocité des Piémontais a été le principal aliment de l'insurrection : en cela, les Cialdini, les Pinelli, les Neri, les Galateri, les Fumel et bien d'autres ont été les véritables complices de la réaction. Et ils ne s'en défendent pas, ils en sont fiers. On n'a qu'à écouter les officiers piémontais qui sont à Naples ; ils disent de leurs victimes que tous ces fusillés n'en seraient pas moins morts d'ici à cinquante ans, et que ces sacrifices sont indispensables pour former une grande nation. C'est au nom de ces

principes que nous voyons sévir contre l'insurrection un gouvernement qui doit lui-même son origine et sa puissance à une insurrection, et à quelle insurrection!

On reproche aux brigands leurs scènes de meurtre. J'avoue qu'ils ont commis des cruautés, qu'ils ne se montrent guère moins sanguinaires que leurs ennemis, mais on peut déplorer la triste nécessité d'une guerre civile, on peut la prévenir ou la combattre, sans avoir, pour cela, le droit d'en contester la popularité et d'en méconnaître le caractère. N'oublions pas, d'ailleurs, que, dans les premiers temps, les insurgés épargnaient la vie de leurs prisonniers, bien que les Piémontais ne leur rendissent pas toujours la pareille. Plus tard, ils marquèrent les prisonniers pour les reconnaître; ce n'est que tout dernièrement et par représailles qu'ils ont commencé à ne plus faire quartier. Combien de ces insurgés n'ont pas à pleurer la mort de leurs parents fusillés de sang-froid sous le prétexte d'une complicité imaginaire? Encore une fois, le sang appelle le sang. Un jeune homme échappé au désastre de Pontelandolfo combattit jusqu'à ce qu'il eut tué de sa main dix-huit piémontais, parce qu'il avait vu sa mère assassinée par dix-huit soldats. Sa vengeance assouvie, il s'expatria. Aujourd'hui, les insurgés disputent le terrain avec une férocité opiniâtre, comme des hommes qui ne font la guerre que pour exterminer leurs ennemis. Ils ne demandent ni ne font plus quartier. Ils ne tuent pas seulement dans les rencontres; à Torrecuso, ils ont massacré quatorze malheureux soldats tombés entre leurs mains et qui avaient peut-être, eux-aussi, des mères et des sœurs!

On accuse les insurgés de déprédations: ces accusations sont-elles toujours fondées? La guerre, même faite par des troupes régulières, est-elle toujours exempte de maraude et de pillage? Les insurgés pillent les caisses publiques des localités où ils pénètrent... mais ils ont, comme toute créature humaine, le droit de ne pas mourir de faim. Il faut bien, d'ailleurs, alimenter la guerre, et mettre la main sur les ressources qui peuvent tomber au pouvoir de l'ennemi. On ne trouve ni étonnant, ni atroce, ailleurs que dans les Deux-Siciles, que des sicaires poignardent dans

les maisons les citoyens qui refusent de payer l'impôt national à l'insurrection. Les bandes napolitaines ont souvent brûlé sur les places publiques les objets enlevés aux piémontistes ou les ont répartis entre les pauvres; quand elles ont mis le feu aux récoltes ou massacré, c'était pour se venger de ceux qui leur refusaient des vivres, ou qui renseignaient la troupe sur leurs mouvements. En général les insurgés ne molestent point l'habitant s'il n'est connu pour son aversion manifeste à la cause nationale. Pilone, par exemple, se montrait on ne peut plus courtois avec les touristes qui venaient visiter le Vésuve. Tous ceux que les brigands considèrent comme la cause première des malheurs de leur patrie, sont en butte à leur haine et à leur vengeance; par exemple, les maires et les officiers de la garde nationale. Soyez sûr que ces bandes ne quitteront les armes qu'à la restauration, et si la guerre éclate quelque part, vous les verrez se multiplier comme les dents de Cadmus.

On dit que le général Lamarmora désespère d'étouffer l'insurrection, comme en a désespéré Cialdini. Il a parcouru les provinces, il s'est enquis des causes qui la soutiennent et il ne croit pas avoir assez de 90,000 hommes pour en triompher. Il a osé dire que les brigands n'étaient guère qu'au nombre de cinq cents, et depuis il en a fait fusiller un nombre bien supérieur à ce chiffre. Les officiers piémontais sont las de cette guerre sans nom; les soldats, surtout les Lombards, les Romagnols, et les Toscans, murmurent. Quant aux soldats napolitains, ils n'attendent que l'occasion pour tourner leurs armes contre leurs officiers, surtout si ces derniers sont eux-mêmes napolitains.

Vous préciser, M. le Marquis, les pertes essuyées par les Piémontais en deux ans, est impossible: on les tient soigneusement cachées, mais elles doivent être significatives. La presse a signalé en 1862 jusqu'à 574 rencontres entre la troupe et les insurgés, rencontres dont on disait ignorer le résultat. Cette année, le nombre des insurgés a augmenté depuis la dernière loi sur le brigandage. Les rencontres, jusqu'au mois d'octobre, ont atteint le chiffre de 600. Dans la séance secrète du parlement italien, à la

fin de l'année dernière on évaluait les pertes de l'armée à quinze mille hommes. En effet, des détachements d'infanterie et de cavalerie ont été souvent défaits, et quantité d'officiers ont été tués; les hôpitaux sont souvent encombrés de blessés: en juin dernier, un seul des hôpitaux de Naples en renfermait 156. Ce sont les marches fatiguantes à travers les rochers et sous le soleil brûlant de l'été qui èclaircissent les rangs des Piémontais. Dans le mois d'octobre, sur 7,000 hommes qui forment la garnison de Naples, on a compté 1,103 malades, dont un bon nombre étaient des blessés. Couverts de haillons, sans chaussure, ne se déshabillant presque jamais, ces soldats ont un aspect des plus misérables. On a compté parfois jusqu'à 500 malades dans un régiment de 1,800 hommes. Il a fallu plus d'une fois avoir recours, pour remplacer les sentinelles, aux musiciens du régiment. Les compagnies d'infanterie de 120 hommes ont été souvent réduites à 50, et même à 45. Un régiment de cavalerie, dans la Capitanate, n'avait plus que soixante-dix chevaux. Le métier de bourreau a d'ailleurs miné sourdement la discipline parmi les soldats. J'extrais ces renseignements du rapport même de la Commission d'enquête. En général, lorsque les commandants piémontais lancent leurs colonnes dans les provinces à la poursuite des insurgés, ils les composent autant que possible de soldats napolitains. Ils se plaisent à cette guerre doublement fratricide qui terrifie le pays et garantit les hommes du nord de la rage des insurgés. Il y a des cas ou les chefs de corps ont allégué, pour ne pas marcher, le délabrement de leurs troupes. Au mois d'août dernier, l'escadron des chevau-légers de Lodi, ayant reçu l'ordre d'aller combattre l'insurrection en Basilicate, son commandant protesta, fut mis en disponibilité, mais l'escadron ne partit pas.

Le gouvernement italien, M. le Marquis, se trouve dans une impasse: il commence à se repentir d'avoir trop prématurément nommé royaume d'Italie une agglomération de cinq Etats divers. S'arrêter, c'est exposer l'échafaudage du royaume d'Italie à s'écrouler; avancer, c'est provoquer une insurrection générale; reculer, c'est s'avilir. Cependant, la domination piémontaise à

Naples est désormais impossible. L'esprit de justice, que l'intérêt peut étouffer momentanément chez un peuple, doit toujours se relever dès que la passion se refroidit. C'est ce qui arrive à Naples. Sous l'impression immédiate de la force et dans l'ignorance de ce que réservait l'avenir, tout le monde semblait avoir accepté aveuglément les faits accomplis: mais la réflexion ne tarda pas à reprendre son empire. On avait espéré que l'entrée de Garibaldi mettrait fin aux troubles civils, et on était tombé dans une affreuse anarchie; on s'était flatté de voir cesser l'anarchie après l'entrée des Piémontais, et on était allé au devant du despotisme militaire. Ceux-là même qui, pour ne pas sortir de leur béate quiétude, avaient vu le départ du Roi sans regret et l'annexion avec indifférence, hâtent maintenant de tous leurs vœux la restauration. Les exaltés de septembre 1860 sont maintenant calmes ou terrifiés. Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés, que déjà la lumière s'était faite. Les consciences se révoltent au spectacle de tous les droits détruits, droit de l'Eglise, droit du souverain, droit de la nationalité, droit des corporations. En présence du cynisme des autorités et du dévergondage de la presse, tout ce qu'il y a d'honnête se sent indigné et la rougeur au front, et rejette comme intolérable et impossible l'hégémonie piémontaise. L'insurrection, qui n'avait pas survécu à la résistance de Gaëte, était déjà puissamment organisée quatre mois après, à l'heure du désenchantement général, et depuis lors elle n'a fait que grandir.

Les Anglais considèrent leur révolution de 1688 comme la moins violente et la plus bienfaisante de toutes, et se glorifient de n'en avoir plus subi. Mais c'est parce qu'ils eurent une révolution conservatrice au dix-septième siècle, qu'ils n'ont pas eu de révolution destructive au dix-neuvième. Il est vrai que deux soulèvements se produisirent en 1715 et en 1745, mais vingt-sept et cinquante-sept ans après la première révolution. Or les insurrections napolitaines ont recommencé quatre mois après la fin de la guerre et au moment même de la proclamation de l'unité de l'Italie. L'insurrection va devenir une guerre de plus en plus sauvage, une guerre d'extermination et sans miséricorde. Mais quand

même la Providence, dans ses impénétrables desseins, permettrait que le royaume de Naples fût encore pour quelque temps rayé de la carte d'Europe, l'interruption de la vie nationale produira toujours un orageux interrègne. L'antagonisme de Naples et de Turin en fera toujours les deux pôles opposés de l'Italie; ni le temps, ni les lois, ni l'éclat des fêtes, ni l'atrocité des fusillades n'y mettront fin, car le sentiment de la nationalité est éternel. Les Piémontais, eussent-ils fait la conquête de Naples par leur valeur, doivent la perdre par leur insolence.

En attendant, M. le Marquis, entre les oppresseurs et les opprimés il y a comme une sinistre et sanglante émulation. La France, qui remplit le rôle providentiel de défenseur du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppresseur, de la victime contre le bourreau; la France, qui envoya ses légions en Morée pour protéger les Hellènes contre le cimeterre des Egyptiens, et en Syrie pour défendre les chrétiens contre le fanatisme musulman, permettra-t-elle l'extermination des Napolitains? Peut-elle voir sans horreur, dans le royaume de Naples dont l'histoire est si intimement liée à la sienne, le sang des chrétiens versé par des chrétiens avec une rage digne de Caïn? La France, qui s'est émue de l'état anarchique du Mexique, laissera-t-elle se prolonger les désordres, les pillages, les incendies, et les meurtres qui désolent le royaume de Naples, qui menacent de troubler indéfiniment la paix et peut-être l'équilibre de l'Europe? La France, qui s'intéresse au sort de la Pologne et qui a toujours gémi de n'en avoir pas empêché le partage, aura-t-elle un jour à se reprocher de n'avoir pas étendu sa main protectrice sur le royaume de Naples? Ce n'est pas l'Europe qui peut paralyser sa bonne volonté. L'Angleterre, à toutes les périodes de notre siècle, a pris fait et cause pour l'indépendance des peuples et pour l'équilibre européen. C'est par ces moyens qu'elle a étendu son influence morale. Ne combattit-elle pas avec la France à Navarin pour sauver la Grèce? N'envoya-t-elle pas ses troupes soutenir le Portugal contre l'Espagne? L'Angleterre, puissance de premier ordre, n'est-elle pas assez intéressée au maintien du droit public existant, pour désirer la pacification de

l'Italie? Signataire des traités de 1815, elle protesta contre la destruction de l'existence politique de Cracovie, et n'invoque-t-elle pas maintenant en faveur de la Pologne ces mêmes traités qu'on a violés à Naples? Ne renonce-t-elle pas, en ce moment même, au protectorat des Iles Ioniennes en faveur de la Grèce? Elle ne saurait mentir à ses principes en laissant s'accomplir la destruction du royaume des Deux-Siciles. L'Angleterre n'est-elle plus cette puissance qui s'émut si fortement au XVII[e] siècle de l'envahissement de la république de S. Marin? L'Autriche, dévouée aux grands principes de la monarchie, à l'alliance de l'autorité et de la liberté, ne trouverait-elle pas, dans la France et l'Angleterre, d'utiles coopératrices et de puissantes alliées? Elle qui a entrepris l'œuvre grandiose et populaire de reconstituer l'Allemagne, refuserait-elle cette mission favorable à la cause de l'ordre et de la liberté en Italie? Les autres puissances laisseraient s'accomplir cette œuvre de paix et de justice, car elles ne sauraient permettre la violation des lois éternelles du droit des gens sans lesquelles il n'y a ni ordre, ni paix, ni sécurité.

Il n'y a pas de révolution isolée, M. le Marquis; les brusques commotions politiques qui ébranlent l'Italie se feront sentir un jour, au delà de ses frontières. Les souverains et les peuples comprendront alors la solidarité qui les lie, et se repentiront amèrement de leur égoïste indolence.

Rome, le 1[er] novembre 1863.

LES LOIS.

A M. BERRYER, A PARIS.

Monsieur,

Il y a une popularité qui, de nos jours surtout, s'appuie sur des préjugés, sur des passions et sur des entraînements coupables. Elle trouve facilement l'appui de ceux qui disposent de la publicité, et la presse a une force incontestable. On peut bien dédaigner l'une, mais il est assez difficile de combattre ou d'éclairer l'autre. Cependant, aucun scrupule ne me fera tomber la plume des mains, tant qu'il me restera l'espérance de pouvoir faire entendre le langage de la vérité. Je m'adresse à vous, Monsieur, qui avez donné tant de preuves de votre sollicitude généreuse pour les droits de la justice et de la raison.

Naples, où la jurisprudence a toujours été brillamment cultivée, peut revendiquer l'honneur d'avoir initié la réforme des abus législatifs en Europe. On doit à nos légistes l'abolition du duel judiciaire, l'établissement d'une Cour supérieure de révision, et la suppression de la torture. Les philosophes napolitains, réformateurs du XVIIIe siècle, ont accompli bien des améliorations législatives, et en ont rendu d'autres possibles après eux. S'il est vrai qu'on juge de la civilisation d'un pays par l'examen de sa législation,

quels enseignements ne nous fourniront pas les anciennes lois napolitaines en comparaison de celles qu' on vient d' y substituer?

A la fin du XVIII° siècle, on s'appliquait déjà à faire disparaître tous les vestiges d' une législation barbare et gothique. La justice était l'égide de tous et de chacun. Le pouvoir proclamait la justice pour les opprimés et le respect des malheureux. Depuis plus d' un demi-siècle, les rigueurs inutiles ne déshonoraient plus les lois, on avait enlevé à l'échafaud tout son luxe de cruautés, et supprimé de fait la torture, dont le dernier exemple dans nos annales judiciaires remonte à l'an 1739. En 1774, on avait astreint les magistrats à motiver leurs jugements, pour qu' ils ne pussent jamais revêtir le meurtre du manteau de la loi. La réforme des lois criminelles était à l' étude vers la fin du siècle; on préparait des réformes suivant les grands principes de justice et d' humanité proclamés à cette époque avec un succès digne de la patrie de Pagano et de Filangieri. Jamais la vérité n' avait été recherchée avec tant de force, ni reçue avec un intérêt plus général. Plusieurs lois ayant pour objet d' accélérer les jugements et de modifier les vices reconnus de l'ancienne jurisprudence, en attendant l' établissement de la législation nouvelle, témoignaient de la sollicitude constante et éclairée du pouvoir pour la réforme des abus et pour le bien-être des peuples. Les principes de la science étaient appliqués avec une pleine confiance. On avait introduit en 1786, la publicité de la procédure militaire, et on songeait sérieusement à une amélioration radicale des lieux de détention. Convaincu qu' il fallait user de ménagements, même dans l' exécution des améliorations les plus indispensables, le gouvernement désirait des changements graduels, réfléchis qui, dans une vieille société, sont les préservatifs les plus assurés contre les innovations dangereuses. Le pouvoir savait allier l'esprit de réforme à la prudence du législateur.

Le royaume, d'ailleurs, n' avait rien produit qui lui fît plus d'honneur que cette ancienne magistrature à laquelle une piété

simple, une probité sévère et une vie sérieuse et occupée prescrivaient la justice la plus impartiale comme un devoir de religion. Ainsi, si la législation était encore imparfaite, les interprètes de la loi étaient savants, expérimentés, humains. Les maximes des écrivains avaient passé dans les magistrats comme dans le gouvernement, et on devinait, par une sorte d'intuition admirable, des réformes qui n'étaient pas même soupçonnées ailleurs. Plusieurs des grandes idées et des vœux généreux émis par Filangieri et Pagano étaient déjà des vérités reconnues ou des faits accomplis.

Bien des améliorations furent introduites dans les premières années du XIXe siècle; mais elles le furent par le bouleversement et la tempête. La transformation des lois par la conquête française fut trop radicale et trop brusque: on tenait à creuser un abîme entre le nouveau régime et l'ancien. Mais la législation ne prit guère une assiette ferme que sous la restauration : personne ne se trouva plus ni au dessus de la loi, ni en dehors de sa protection. La révision des lois civiles et criminelles répondit également aux besoins de la société et de la science. La législation civile s'améliora de beaucoup, sur le modèle étranger; tout en conservant des traces de son origine, elle se modifia dans l'esprit et dans la forme. Les lois criminelles, basées sur les véritables principes du droit universel, s'inspirèrent des sentiments généreux de l'humanité et des intérêts de l'autorité. Le mariage ne fut plus isolé de la religion, le contrat redevint sacrement et le divorce fut rayé du code. On donna plus de force à la famille; l'autorité paternelle, conservatrice des mœurs, eut plus d'étendue, et les successions furent mieux réglées. On avait observé que le partage incessant de la propriété par l'inflexible loi de la succession aurait morcelé la grande culture et préparé l'éparpillement des fortunes: on ne voulut plus révolutionner le sol comme la famille, et on revint aux majorats, en ne les rendant possibles qu'à très peu de fortunes, pour ne pas heurter les idées dominantes. On réforma en même temps les lois sur l'expropriation forcée. Une expérience de dix ans avait fait sentir la nécessité de revenir sur une foule de points aux anciennes lois du royaume,

de faire revivre dans la législation l'esprit du droit romain. C'était là un progrès hautement reconnu, d'ailleurs, par les jurisconsultes français.

Le code pénal fut rendu plus conforme aux besoins de la science, à la raison et aux mœurs du temps. On avait trouvé, pendant dix ans, dans la modération du caractère des magistrats et dans les mœurs qui sont, chez nous comme partout, le peuple même, un tempérament à la sévérité du code de l'Empire. En 1819, la réforme adopta les principes rationnels de Beccaria et de Filangieri, ces grands promoteurs du progrès accompli dans le droit pénal. Le code, en réprimant le crime, se proposa pour but unique de le prévenir. On proportionna les peines aux méfaits par une gradation plus éclairée, par la suppression de toutes les douleurs inutiles dans les supplices. On abolit le carcan; l'exposition n'avait servi, pendant dix ans, qu'à endurcir ceux qui la subissaient; on supprima la flétrissure de la marque, qui perpétuait le déshonneur et portait à la récidive, et la confiscation, qui enrichit les délateurs et dépouille des orphelins. Quant à la peine de mort elle ne fut plus prodiguée comme dans le code de l'Empire. La distinction entre le crime tenté et le crime manquè, entre la récidive et la réitération, la gradation de la complicité, sont autant de conquêtes de l'esprit philanthropique, réclamées par le progrès du siècle et de la civilisation. La législation ainsi épurée l'emportait tellement sur les autres codes européens que l'Angleterre l'adopta pour l'Ile de Malte, et que la France, en 1832, y puisa plusieurs réformes. Le code militaire, avec son système de peines et son ordre de jugements, fut également mis en harmonie avec les exigences de la civilisation. Bien supérieur à ceux du reste de l'Europe, il n'a cessé de l'être au code français qu'après la réforme introduite en 1850.

Les résultats de toutes ces réformes ne se firent pas attendre; le nouvel esprit de la législation eut une heureuse influence sur la marche des jugements criminels, et l'esprit du gouvernement rendit de plus en plus rare l'application de la peine de mort. Depuis 1831, aucune sentence de mort ne pouvait être exécutée sans un rap-

port préalable au Roi, et presque toujours la peine était commuée. Les Bourbons exercèrent magnanimement le droit de grâce. Ainsi, même après la révolution de 1848, il n'y eut qu'une seule exécution, encore le coupable avait-il ajouté à la rébellion à main armée l'extermination d'une famille entière. En trente ans, on ne vit que trois ou quatre exceptions réclamées par l'opinion publique, et le nombre des crimes tendait à diminuer... heureuse application de l'expérience de Léopold II en Toscane.

Cependant, Monsieur, l'esprit de parti, non content d'exagérer à dessein les abus, recourut à la calomnie, et fit de la justice napolitaine le thème éternel des controverses acrimonieuses de la presse étrangère. Les émigrés de 1848 se vengèrent en faussant l'opinion publique pendant dix ans. La presse, qui avait un beau rôle à jouer, celui d'éclairer, d'apaiser les passions et de préparer des solutions pacifiques, se plut à surexciter l'Europe contre le gouvernement de Naples. Et les journaux n'étaient pas toujours mûs par des intérêts exclusivement politiques et humanitaires. Il devint de mode de porter sur la justice napolitaine un jugement morose et implacable, sans le moindre souci de la vérité, et de jeter en pâture à la crédulité publique les faits les plus invraisemblables.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur, des lettres d'un ministre célèbre, jugées depuis avec une sévérité bien méritée. Vous avez entendu parler de la *coiffe du silence,* et raconter l'histoire plus absurde et plus ridicule encore des ossements de crucifiés trouvés dans les souterrains de la police, à Palerme. Il y avait plus d'un siècle qu'on avait aboli à Naples l'emploi de la question. Néanmoins on se prit à crier contre les tortures que la police infligeait dans les prisons. Un émigré, réfugié à Florence, inventa, dans un moment de verve, la *coiffe du silence,* et son invention fit rapidement le tour du monde. Un sentiment de charité et de miséricordieuse politique m'empêche de vous nommer ce calomniateur. Dernièrement, la spéculation aidée par la politique avait fondé ses calculs sur toutes ces inventions pour exploiter la bonne foi du peuple anglais. Il eût été beau, en effet, de réveiller à

Londres le souvenir des brodequins du temps de Jacques II! Les Bourbons de Naples au XIe siècle, ne sont-ils pas, pour un certain monde, les Stuarts du XVIIe? Mais on sait la fin déplorable du docteur Nardi, qui avait spéculé sur le spectacle des *tortures napolitaines*.

Cependant, un autre docteur, homme sérieux et réfléchi, assura, après la révolution de Sicile, avoir vu de ses propres yeux, à Palerme, les ossements des suppliciés. C'était grave, c'était un scandale, mais il faut l'attribuer à une erreur sans doute involontaire. Palerme avait conservé des vestiges de la pénalité barbare du moyen-âge. On y voyait encore, en 1845, des têtes et des mains de suppliciés suspendues aux coins des rues dans des cages de fer oxydé. Des têtes de criminels, presque réduites en poussière, étaient il n'y a pas bien longtemps exposées sur le port de Trapani et ailleurs. Ce luxe de cruautés avait disparu des lois, mais on n'avait jamais pensé à en détruire les vestiges auxquels, d'ailleurs, le peuple lui-même ne prenait plus garde. A l'occasion de l'arrivée de l'impératrice de Russie, on voulut faire disparaître ce spectacle hideux, mais au lieu de transporter ces funèbres débris au cimetière, on eut la négligence de les jeter dans un cachot de la police. Or, les insurgés, pénétrant dans la prison pour en brûler les archives, trouvèrent ces ossements amoncelés, et crurent, dans leur délire, que c'étaient les restes de quelques malheureux mystérieusement mis à mort. Mais le docteur anglais à qui on les montrait, aurait pu se convaincre que ces ossements remontaient au delà d'un siècle; que personne n'avait vu disparaître aucun des siens; que les détenus étaient toujours en communication avec leurs familles; qu'il est impossible aujourd'hui de cacher la mort d'un individu, parce qu'un lieu de détention dans une capitale n'est pas un manoir du moyen-âge, et que la police, dans ce cas, eût mieux su dissimuler ses méfaits. Il ne pouvait avoir, comme la populace insurgée, la fièvre chaude de la vengeance qui ne raisonne pas. Malheureusement le gouvernement napolitain avait trop méprisé les écarts de la presse étrangère pour se résoudre jamais à l'éclairer. Sans ce fastueux et

déplorable dédain, on aurait détruit peut-être la cause de bien des crimes et de bien des égarements nationaux souvent plus humiliants que des désastres.

La presse française, belge, anglaise et surtout piémontaise s'efforça, pendant dix ans, d'exagérer les abus du gouvernement de Naples. Cependant une garantie de bien public et même de bien populaire pouvait se trouver dans les lois constitutives du royaume. Et notez, Monsieur, que toutes ces garanties de liberté civile placées en tête des constitutions modernes étaient depuis plus d'un demi-siècle enregistrées dans les lois napolitaines. Les lois régissant le bien de l'Etat, la liquidation des comptes de l'administration publique, l'égalité devant la loi, les cas d'acquisition on de perte de la nationalité, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et du secret des lettres, la capacité pour exercer des fonctions publiques, tout cela existait dans nos codes. Les lois administratives étaient conformes à celles de la France et supérieures à celles de beaucoup d'autres Etats; la législation concernant le commerce, les hypothèques, l'enregistrement, les eaux et forêts, portait l'empreinte d'une sagesse remarquable qu'un demi-siècle de jurisprudence avait développée et consolidée. Et pour ce qui regardait la justice, les mœurs avaient depuis longtemps triomphé chez nous de l'inquisition judiciaire. Avec la publicité des débats, il pouvait y avoir encore des jugements sévères, mais l'iniquité ne pouvait pas s'asseoir à la barre des tribunaux. C'est lorsque les cours de justice ont rendu leurs arrêts dans l'ombre du mystère et sans écho, que les meurtres judiciaires ont été fréquents.

Je n'irai pas, cependant, jusqu'à dire que le royaume de Naples avait été bien constitué en toute chose, et que la conduite de son gouvernement fut toujours ferme et prudente. Pourquoi farder sa cause quand on sait qu'elle a pour elle la raison et la justice? La franchise vaut mieux, et d'ailleurs les causes les plus justes et les plus saintes ont besoin d'être défendues avec mesure et avec modération. Si de mauvaises institutions peuvent déposer des germes de mort là où la vie était appelée à se développer, les bon-

nes lois ont aussi besoin de magistrats intelligents et d' administrateurs capables. C' est d' ailleurs l'esprit du gouvernement qui fait mouvoir le mécanisme politique d' un Etat, c' est de cet esprit, de l' instruction et de l' éducation du peuple que dépendent son bonheur, sa force et sa destinée. Les Napolitains purent se croire fondés à reclamer des réformes dans les lois, et on ne peut s'empêcher de reconnaître aujourd'hui avec un certain étonnement que de faciles réformes eussent rendu durables la paix et l'indépendance du royaume. S' ils désiraient un changement dans l' esprit du gouvernement, il était dans les désirs du pouvoir lui-même. Mais l' opposition sourde et continuelle d' un parti exagérait les torts du gouvernement ou ne les caractérisait pas toujours avec assez de vérité et de justice. Cette opposition, en travertissant les actes de l'autorité pour la faire détester, excitait la défiance contre le pouvoir. La hauteur dédaigneuse de ce parti préférait chez le pouvoir la résistance opiniâtre aux concessions opportunes. S' il y avait des abus dans le gouvernement, c' étaient des abus comme on en voit partout ailleurs. Quand on lit les *lettres de Junius*, on est étonné de voir qu' une presse si libre, et une tribune si retentissante ne purent pas empêcher tant de désordres et d' abus si criants dans la vieille Angleterre. Mais quoi qu'il en soit, Monsieur, après la publication de la constitution, une fois revenu au gouvernement représentatif, on aurait dû s' efforcer de maintenir l' ordre et la paix dans le royaume; non seulement ceux qui font des intérêts matériels la fin principale de leur vie, mais ceux surtout qui représentaient les tendances libérales en politique, devaient avoir la chose à cœur. Ce fut précisément cette classe qui favorisa les intrigues de Turin, et Turin empêcha le royaume de Naples de devenir un Etat fort et heureux qui, sans rompre les traditions, eût été le véritable soutien de l' indépendance italienne et une source d'avantages pour l' Europe. On préféra la chimère de l' unité, qui sera un embarras constant et un danger continuel pour tous les Etats. La nation napolitaine allait démentir, et de la façon la plus énergique, ceux qui croient

encore qu' on peut changer impunément les formes de gouvernement. Les lois mêmes qui rendent une nation heureuse et prospère ne peuvent pas s' imposer, avec la force, à une autre ayant des traditions et des coutumes tout à fait différentes. Or que devait-il arriver au royaume de Naples?.. les changements menacent de le faire rétrograder à son point de départ d' il y a un demi-siècle!

Albano, le 10 juillet 1860.

LA JUSTICE.

AU MÊME.

Monsieur,

Comment le gouvernement unitaire a-t-il traité les lois napolitaines? Notre code civil n' est conservé que provisoirement. Le parlement avait décidé que les provinces méridionales continueraient d'être régies par ce code jusqu'à la promulgation du code général. Or, une circulaire du garde-des-sceaux vient de prescrire la célébration des mariages entre non-catholiques, nouvelle insulte aux convictions religieuses et nouvelle violation de la loi. La loi de l'enregistrement pèse avec son injuste fiscalité sur les procès de peu de conséquence qui regardent particulièrement le peuple. On est obligé de payer, pour la même créance, quatre fois la taxe, depuis une sentence de condamnation jusqu'à l'expropriation. On a déjà élaboré, dit-on, le code général, le code de procédure, le code de commerce, et on va prochainement les présenter à la législature: on assure qu'ils ne sont qu'un amalgame des lois napolitaines, piémontaises et léopoldines. Mais on a aboli immédiatement dans le royaume nos lois pénales, car les lois pénales sont étroitement liées à l' ordre public et constituent par conséquent la force du pouvoir. Les barbares qui inondèrent l' Italie, à la chûte de l' empire romain, ne s' y prirent pas autrement. On

8

avait permis à la Toscane, qui avait voté l'annexion, de se régir d'après ses lois, et on priva de ses codes le royaume de Naples, qui ne s'était que soumis, disait-on, à l'unification. Sous le prétexte de l'unité italienne, au lieu d'appliquer les lois pénales napolitaines aux autres parties de la péninsule, qui s'en seraient, sans doute, bien trouvées, on imposa à Naples les lois piémontaises. C'est que la dictature subalpine prenait plaisir à étouffer et à détruire tout ce qu'il pouvait y avoir de gloire et de richesse intellectuelle dans le royaume.

Cependant le code piémontais n'est que le code de l'empire de 1810, moins quelques dispositions et la confiscation. Pas de distinction entre la récidive et la réitération, pas de gradation dans la complicité; toute la rigueur d'un pouvoir soupçonneux pour les attentats contre l'Etat et au respect dû aux autorités; la peine de mort prodiguée comme dans dans son modèle. Je me borne à vous citer une disposition. L'auteur d'une tentative *quelconque* et non *acceptée* de conspiration, dans le but de changer la forme du gouvernement, est puni de la réclusion, et cette peine peut encore s'étendre aux travaux forcés, *selon la gravité des circonstances*. Parmi les peines figure encore l'exposition; parmi les crimes, l'inceste, que les lois napolitaines avaient su comprendre dans les dispositions générales, et le suîcide, dont la peine retombe sur les héritiers. Les dispositions testamentaires du coupable sont déclarées nulles, et si le crime n'a été que tenté, le coupapable peut être enfermé jusqu'au bout de trois ans. Il ne faut pas oublier qu'en Piémont la loi Albertine de 1831 abolit le supplice de la roue et la peine de mort pour les *vols simples*, les fletrissures, les tenailles, et la confiscation. Ainsi, l'homicide volontaire, dans le code piémontais, est encore puni des travaux forcés à perpétuité, même lorsqu'il est accompagné de circonstances atténuantes. Dans les lois criminelles, on aime à trouver la garantie de l'intérêt public et de l'intérêt particulier, et ces deux intérêts équilibrés et duement satisfaits. Or, dans la législation sarde publiée en 1839, on ne trouve pas cet équilibre exigé par la justice et l'humanité. C'est surtout le soupçon et la jalousie du pouvoir qui

chaque ligne. On n'a qu'à lire les dispositions sur la
ur la résistance à la force et à l'autorité publique,
cre. En investissant l'autorité d'un droit terri-
ression par les armes, la loi napolitaine ne
ublique l'emploi des armes que dans le cas
émontais punit d'un emprisonnement de
icide commis dans l'exercice de la
vivacité. La loi napolitaine n'était
ue lorsque ses aveux avaient pré-
se prendre pour un témoignage
orde son indulgence (l'exem-
dénoncé et fait découvrir
re immorale la délation.
re sarde qui est d'une
la baguette, mais on
mne au pain et à
ndues des chat-
on criminelle ont
peut avoir mérité l'ap-
jury à la magistrature. Mais,
court, les jurés en ont-ils été plus
pendants?

omme équitable et vertueux, disait Erskine, doit
uer au Très-Haut avec le plus d'instance, c'est que la justice humaine soit pure, élevée, bienfaisante comme la justice céleste. Or la justice piémontaise s'est tout d'abord présentée au royaume de Naples la hache du licteur à la main. Le système de masquer une usurpation, en se servant des magistrats comme des formes établies d'un Etat pour introduire une domination nouvelle, est un artifice politique très ancien. La nouvelle administration ne pouvait donc marcher, si tant est qu'elle le pût, que sur les traces de la précédente. Le mécanisme du gouvernement nouveau devait donc se construire avec les ressorts brisés et dispersés de l'ancien. Mais on aima mieux recourir à des instruments dont la révolution seule connaissait la force et la portée. Tous les agents

révolutionnaires, tous ces hommes du lendemain qui attendent patiemment le succès, s'agitaient, sollicitaient, ayant tous des suppliques à la main avec force assurances de dévouement. Dans ce foyer d'intrigues incessantes, on n'eut ni le temps, ni la volonté d'un triage éclairé. Tandis que les bons magistrats peuvent quelquefois rendre tolérables des lois mauvaises, le gouvernement piémontais, qui se proposait de réformer et de moraliser l'ancienne magistrature, l'a désorganisée en y introduisant des hommes ignorants et inconnus, dont le seul mérite était d'avoir conspiré contre l'ancien gouvernement et d'avoir subi des condamnations politiques. Les intrigues venant au secours des ambitions, on fit place à l'avidité impatiente de milliers de solliciteurs; la magistrature se vit envahie par toutes les jeunes et vaniteuses excroissances de la révolution. Les anciens magistrats furent tous confondus dans la même réprobation; très peu, et la plupart sous le patronage de quelque comité, réussirent à conserver leur emploi. Cent cinquante magistrats, sur quatre ou cinq cents, furent écartés par la seule épuration du 6 avril 1862, et c'était la troisième! Et pourtant, le parlement italien prétend toujours que ce sont les débris de l'ancienne magistrature qui compromettent la justice. Ne la trouve-t-on pas encore assez servile? La magistrature nouvelle prêta naturellement son appui au pouvoir: les magistrats furent chargés, non pas de juger, mais de défendre le gouvernement contre les sentiments du peuple et contre les entreprises des partis; toutes les rigueurs devaient tomber sur les vaincus. Ces nouveaux magistrats se laissent chaque jour surprendre en flagrant délit d'oubli de leurs serments; on les trouve toujours prodigues de ces vexations inutiles et honteuses qui excitent contre un gouvernement soupçonneux plus de haine encore que les rigueurs. On a accusé l'ancienne magistrature de n'être pas restée impassible au milieu des événements et de ne s'être pas scrupuleusement renfermée dans ses attributions. Les magistrats créés par la révolution se glorifient de n'être pas les juges de tous, sans distinction d'opinion, et ce n'est qu'aux voleurs et

aux meurtriers qu'ils veulent inspirer une pleine confiance dans leurs arrêts.

Ne croyez pas que la nouvelle magistrature pèche jamais par excès de pitié envers un accusé, et soit portée à énerver la justice à force de philanthropie; ne craignez pas qu'elle livre jamais sans défense l'Etat et les personnes aux attentats du crime puissant et impuni! On dirait, au contraire, qu'elle regrette de n'avoir plus à sa disposition les pénalités iniques et les supplices atroces du passé. Il n'est pas rare que des procureurs-généraux se plaignent de ne pouvoir demander que des peines trop légères à leurs yeux. Que dirait-on, en France, d'un accusateur public qui, comme M. Tramontano, dans son réquisitoire contre le colonel Cosenza, avertirait les jurés que les procès politiques sont des exceptions, et qu'il faut les juger moins en magistrats qu'en partisans? On a eu d'ailleurs un exemple à jamais mémorable de l'indépendance de cette magistrature. La cour de Cassation de Naples, après l'échaufourée d'Aspromonte, dépouilla de leur compétence les tribunaux des Calabres sur un télégramme du Ministère de Turin, télégramme qu'on osa même mentionner dans le réquisitoire de l'avocat général et dans l'arrêt. Dans le procès de la princesse Sciarra, on déclara que son innocence ne devait être relevée *que dans les débats*. Le lieutenant-général militaire se mêle aussi de justice: ainsi, dans le procès du colonel Cosenza, M. Lamarmora recommanda à la cour de *soigner* la procédure, car le colonel serait, sans aucun doute, condamné. Ce sont là des avertissements toujours bien compris, car ces juges à qui on à conféré l'inamovibilité, ne doivent jouir de ce privilége qu'au bout de trois ans: or l'application de la loi ne date que de 1862.

Que dire du code d'instruction criminelle? La faculté accordée par les lois napolitaines de mettre un prévenu en liberté provisoire, a été restreinte par le code piémontais, et presque toujours retirée en matière politique. Le juge, autrefois, devait immédiatement procéder à l'interrogatoire d'un prévenu: le code sarde dispense le magistrat de ce devoir en cas de flagrant délit; dans touts les autres cas, il peut ajourner cette formalité, à la seule

condition de mentionner la cause du retard. Autrefois, on ne pouvait refuser la faculté de visiter les détenus après leur interrogatoire : aujourd'hui, elle dépend du bon plaisir d'un procureur du roi ou d'un juge d'instruction. Pour obtenir cette *faveur*, les parents et les défenseurs doivent attendre la notification de l'acte d'accusation, notification qui se fait parfois attendre quinze mois. Les avocats du barreau napolitain ont signé en pure perte une protestation énergique en rappelant que les détenus ont pour eux la présomption de l'innocence.

Les chambres d'accusation, dont la mission est de garantir l'intérêt individuel, le compromettent toujours quand il s'agit d'imputations politiques, et déclinent toute responsabilité. Etre prévenu, c'est à leurs yeux être coupable. Elles laissent aux Assises le soin et le danger de l'acquittement. C'est ainsi que le vœu de la loi (même de la loi piémontaise) que la détention préventive soit aussi brève que possible, est interprété. Les jugements de mise en accusation ne sont que la justification de la police. Il n'y a pas un exemple de magistrat qui ne préfère la fortune à l'indépendance et à la justice. La cour de Sainte-Marie ne mit en liberté près de trois cents individus emprisonnés arbitrairement et dès le principe déclarés innocents par les témoins, qu'après leur avoir fait subir une longue détention. Elle n'avait que ce moyen d'éviter le reproche d'indulgence et peut-être le courroux du pouvoir. L'opinion publique... il n'en est jamais question. Une cour a refusé de reconnaître un décret de grâce signé par François II lorsqu'il était encore sur le Vulturne : notez que le crime avait été commis sur le territoire occupé par les troupes napolitaines, et que la grâce n'avait été accordée que par cela seul que la juridiction des magistrats était interdite, le reste du territoire se trouvant au pouvoir de l'ennemi. La cour partit de ce considérant que le Roi étant sorti de Naples, était déchu de ses droits de souverain. Et les prévenus, après une longue détention, furent condamnés.

Ces magistrats peureux et indécis ne se soucient nullement de hâter et d'assurer le cours de la justice : ainsi le président de la Cour de Naples, M. Jacques Tofano, supposant que la lenteur ap-

portée dans les jugements était la cause de sa destitution, reconnut, dans une justification imprimée, que cette accusation était fondée, mais en s'en glorifiant comme d'un acte de prudence patriotique de sa part. Car, forcé, disait-il, de libérer, faute de preuves, une foule de détenus, il avait pensé qu'une telle conduite rendrait la situation du royaume plus grave et plus dangereuse, au moment où l'insurrection venait d'éclater.... Justification digne de Carrier ou de Lebon! Ce type de magistrat annexioniste prenait le masque de la justice, plus odieux mille fois que le mépris effronté de l'opinion. Heureux les opprimés, qui, après une détention raisonnable, sont renvoyés aux Assises: les autres pourrissent dans les prisons au milieu de tout ce que les grandes villes produisent de plus corrompu et de plus immonde.

Combien de milliers de prévenus n'ont pas été jetés en prison sans prévention et sans procès! Ils n'avaient commis d'autre crime que celui de haïr leurs oppresseurs et de soupirer après le jour de la délivrance; après tout, est-il étonnant qu'une annexion imposée pas la force soit exécrée par des hommes qui voient leur patrie asservie et dépouillée, les campagnes et les villes mises à feu et à sang, et les exécutions sommaires à l'ordre du jour? Mais les usurpateurs, sous l'impression des craintes qui suivent toujours les nouvelles conquêtes, ne se préoccupent que de leur sécurité. Ils ne croient pouvoir la garantir que par l'exil et l'emprisonnement de tous ceux qui excitent leurs soupçons. Des gens de bien, souvent même des membres distingués de l'aristocratie, ont été enfermés avec les malfaiteurs les plus infâmes; quantité d'hommes distingués par leur position sociale, leur fortune, leur savoir; des prêtres d'une grande piété et de mœurs austères ont été emprisonnés et confondus avec les voleurs et les assassins. Le duc de Popoli, seulement, fut assez heureux pour sortir après cinq jours de détention, et il fut assez prudent et assez méprisant pour ne pas marchander son droit de s'exiler.

Les détenus sont assujettis à des traitements inouïs. Il ne leur est pas permis d'écrire ou de recevoir des lettres, de s'approcher des grilles; leurs parents et leurs avocats ne peuvent que très-rare-

ment les visiter en présence des geôliers. Il n' y aurait qu' à lire le réglement des prisons pour se convaincre que le Spielberg a été calomnié. Les gardiens, d'ailleurs, sont presque tous piémontais. Au fait, pourquoi les détenus seraient-ils mieux traités que les soldats ?

Le doute est-il possible, Monsieur, après la séance mémorable du parlement britannique dans laquelle des orateurs ont signalé à l' indignation de l' Europe la tyrannie et les atrocités piémontaises dans le royaume de Naples, après le témoignage d' un personnage aussi noble et aussi généreux que lord Henry Lennox qui affirmait *sur son honneur* ce qu' il avait vu par lui-même en parcourant l' Italie. N' a-t-il pas flétri devant le peuple anglais et devant l' Europe l' état des prisons napolitaines, et dénoncé le nombre des prisonniers détenus depuis dix-huit mois, voire deux ans, sans connaître le crime qui leur était imputé, sans avoir été interrogés, à tel point qu'ils avaient même cessé de se plaindre? Plusieurs étaient des gentilshommes courbés sous le poids des années ou se traînant sur des béquilles. Lord Lennox a vu les prévenus politiques pêle-mêle avec les condamnés pour crimes atroces, avec les condamnés à mort; ceux-ci confondus avec des officiers de la garde nationale, avec des endettés, avec des prêtres, avec des évêques; des hommes de naissance et d'éducation distinguées traînant la chaine des forçats et liés aux brigands condamnés pour vol et pour meurtre; des volontaires garibaldiens, car on avait bien accepté leur concours pour allumer l' incendie, mais on n' a plus voulu d' eux pour l' éteindre; des femmes accusées de sympathies politiques, enfermées avec d'ignobles prostituées, avec la lie des carrefours; trois demoiselles, que les plus dures natures auraient épargnées, condamnées à vivre dans un pareil milieu. Ah! l' âme généreuse de l' anglais dut alors être assaillie par le triste souvenir des jeunes filles de Taunton! Et cependant quelle différence! Les jeunes anglaises du XVII[e] siècle offrirent un étendard à Montmouth, un moment triomphant dans sa rébellion, au lieu que les jeunes napolitaines du XIX[e] ont suspendu à une fenêtre un drap de lit qu'on a aussitôt trans-

formé en drapeau bourbonien ! Les anglaises expièrent leur faute dans une prison où sévissait une maladie contagieuse, et finirent par payer une rançon, mais les napolitaines sont demeurées longtemps au sein de cette contagion de l'âme et n'en sont sorties que flétries à jamais par un pareil contact.

Le philanthrope anglais, ce digne compatriote d'Howard, vit entasser dans des prisons disposées primitivement pour cinq ou six cents détenus, douze ou treize cents prisonniers. Ces malheureux, tressaillant d'aise comme à la vue d'une divinité tutélaire, l'assaillirent de cris lamentables, de prières, de supplications désespérées, demandant, non pas la liberté, mais des juges et un jugement. Ils se pressaient autour de lui, les yeux injectés de sang et les bras tendus, et imploraient son patronage. Leurs vêtements usés tombaient en haillons et couvraient à peine leur nudité. Et toutes ces créatures humaines étaient condamnées à se nourrir d'un pain noir qu'on n'aurait pas jeté aux chiens, et qui ne cédait pas même sous la pression du pied. Le noble lord put constater que leur état de malpropreté repoussante, l'air vicié qu'ils respiraient, et leur nourriture malsaine avaient fait éclater la fièvre typhoïde: aussi compara-t-il ce triste et hideux spectacle à l'*Enfer* du Dante, et ces malheureux aux damnés qui n'avaient que

Paroles de douleurs et hurlements de rage.

Que n'eût-il pas dit en visitant les prisons des provinces, celles de Cosenza, de Potenza, de Catanzaro où les détenus étaient amoncelés sans paille, sans couvertures; où, dans la dernière de ces villes, deux cent quatre-vingts étaient atteints de typhus en 1862? en voyant à Foggia les prisonniers entassés (faute de local) dans des maisons de bois, étroites et infectes? les prisons d'Avellino encombrées de vieillards, de femmes, d'enfants étendus sur la dure parce que leurs pères, leurs fils, leurs maris combattent parmi les insurgés? le fort de Mer, à Brindisi, regorgeant de détenus d'honnête condition, entourés de murailles qui suent l'humidité et la mort, et ceux qu'on croit dangereux garottés à des poteaux? Que n'eût-il pas dit en entendant les cris

lamentables des prévenus frappés par les geôliers ou par les gardes nationaux..... Il y en eut un, à Nisida, qu' on avait lié à la grille d' une fenêtre par une chaîne qui retenait ses mains et ses pieds. Tous ces détenus sont maigres et jaunes, et répandent dans leurs cachots une atmosphère de puanteur et de peste qui peut les venger de leurs juges, mais aussi empoisonner d'un moment à l'autre des villes innocentes. Lord Lennox n'a pu partager l' indifférence qu' affectent les dominateurs de Naples et à laquelle ils veulent habituer la société. Ah ! si son ardent amour de la justice et de l' humanité l'avait conduit dans les entrailles de la terre, dans les anciens caveaux des églises de quelques localités de la Basilicate, où l'on descendait les détenus là où jadis on descendait les cadavres! A la vue de ces souffrances inconnues aux nègres transportés du Congo au Brésil, il se serait écrié que, sur le sol napolitain, jadis l' Eden de l' Italie, il y a maintenant quelque chose de pire que l' *Enfer* du Dante.

Albano, le 11 août 1863.

LES JUGEMENTS.

AU MÊME

Monsieur,

Une fois l'annexion accomplie, il n'y eut plus de liberté individuelle à Naples. On emprisonna sans plainte, sans procès, sans mandat de l'autorité judiciaire. La délation devint un métier patriotiquement autorisé. Il suffit du caprice d'un mouchard, d'un garde national, d'un camorriste, du premier venu qui s'en arrogeait le droit parce qu'il en avait le pouvoir, pour faire arrêter des gens dont le seul crime était de se plaindre de l'asservissement de la patrie. Vous vouliez vous venger d'une demande repoussée, d'un procès perdu, de quelque réprimande encourue pour dérèglement de mœurs : vous dénonciez ! C'est ainsi que plusieurs prêtres furent arrêtés dans les provinces, que l'ancien procureur-général François Morelli se vit assailli dans la rue de Tolède et traîné en prison. Quiconque était resté fidèle à la veille foi se trouva dans le même péril et eut à redouter le même sort. Le prince d'Ottajano, Joseph de' Medici, dut endurer quatre mois d'emprisonnement et faire émigrer son fils avant qu'on ne le comblât d'honneurs pour son éclatante apostasie. Complice impitoyable du pouvoir absolu, il avait oublié son ancienne complicité pour s'en épargner les remords. Ce sont des accommodements de

conscience qui n' honorent personne, ni ceux qui les provoquent, ni ceux qui en assument la responsabilité. A Naples néanmoins, une telle conduite n'a pas toujours été une garantie. Que pensera-it -on en France, que penserait-on en Angleterre de ces violations brutales de la liberté individuelle qui peut seule contribuer à la sécurité et par conséquent au bonheur des habitants ? Que doivent-ils dire, les Anglais, eux si attachés à cette loi de l' *habeas corpus* qu' ils considèrent comme le frein le plus puissant que la législation ait jamais imposé à la tyrannie? Et cependant la crainte des emprisonnements arbitraires était telle que personne n' osait plus se diriger de Naples vers l' Etat pontifical sans prendre la voie de Livourne ou de Marseille. Au retour, ces précautions ne suffisaient même pas. Un préfet, M. Pascal Mirabella, revenant de Marseille après six moix d' exil volontaire, se vit arrêté dès qu' il eut décliné son nom et enfermé pour seize mois.

L' inviolabilité du domicile n'a pas été plus respectée. Les gardes nationaux, les camorristes, la jeunesse des écoles s' arrogèrent le droit d' envahir les maisons des suspects. Du 1er janvier à la fin de mars 1862 on fit 1,511 visites domiciliaires dans la seùle ville de Naples. On traînait les citoyens en prison en les maltraitant sans pitié. On a vu un carabinier à cheval conduire un malheureux lié par le cou et ne pouvant suivre le trot de la monture; des détenus entassés sur une charrette où on transportait pêle-mêle avec des voleurs deux religieux. Un jour, le peuple a dû s' ameuter pour soustraire un prisionnier aux brutalités d' un gendarme qui l'avait attaché à la queue de son cheval. Les autorités ne donnent pas meilleur exemple : le questeur (préfet de police) M. d'Amore blessa lui-même du bont de révolver un certain Tancredi qui refusait de s'avouer coupable de complot bourbonien. Ce préfet, magistrat sorti de la révolution, n' ambitionne qu' une gloire : il l' a déjà obtenue. Les officiers qui avaient combattu sur le Vulturne et le Garigliano, malgré les capitulations de Capoue, de Messine et de Gaëte, au lieu de se voir incorporés dans les rangs de la nouvelle armée ou admis à une retraite honorable, ont été arrêtés pendant la nuit dans leur paisible domi-

cile, entassés sur un navire et transportés à Gênes puis à Alexandrie. On n' a jamais daigné leur faire connaître la cause de leur arrestation, le magistrat qui l' avait ordonnée, la sentence qui les vouait à cet ostracisme arbitraire. Ceux qui, fidèles à leur serment, avaient combattu jusqu' à la dernière heure, ont été arrêtés à leur retour à Naples, après la chûte de Gaëte, et déportés à l' île pauvre et aride de Ponza. Il y a plus : on envoya des bâtiments à Civitavecchia y prendre les officiers qui, s' étant réfugiés avec leur division sur le territoire romain, avaient été plus tard admis à jouir de la capitulation de Gaëte au prix de la cession de Messine et de Civitella del Tronto. A leur arrivée on les conduisit, ignominieusement escortés, dans les forts de Naples, et après dix-sept jours de détention on les envoya à Ponza, où se trouvaient déjà leurs malheureux compagnons d' armes.

Les Bourbons, Monsieur, donnèrent l'exemple d' une conduite bien autrement loyale, en 1815, car alors tous les grades de l'armée vaincue furent reconnus. Nos officiers invoquent en vain leur capitulation : on redoute l'élément napolitain, et on veut récompenser le piémontais. Plusieurs de ces infortunés sont aujourd' hui relégués dans leur pays natal où l'absence les avait fait oublier, ou bien dans des places fortes où ils manquent de tout. En rentrant dans leurs foyers, les soldats ont été insultés, maltraités, emprisonnés tantôt par les ultrà-bourboniens, tantôt par les autorités elles-mêmes ; heureux ceux qui ont pu prendre la fuite. Trois ans de domination piémontaise se sont déjà écoulés, et les arrestations arbitraires n'ont pas cessé. On ose même justifier ces attentats, on vous dit qu' il y aurait ignorance, rigorisme à vouloir les condamner d'après des règles qui ne peuvent être observées que dans des temps où l'ordre est rétabli... qu' un peuple qui veut assurer sa liberté doit se prévaloir de tout ce qui peut tendre à ce but, etc. Ce sont là les maximes des hommes du pouvoir et surtout du préfet de police de Naples. Et ces hommes qui s'écartent à chaque instant des formes prescrites par la loi et de toute règle de justice et de morale, se vantent d'avoir soustrait le peuple à l'ancienne tyrannie !

Le gouvernement piémontais ne s'est jamais fait scrupule de violer le secret des lettres. Que de fois des carabiniers postés derrière les grilles du bureau n'ont pas arrêté ceux qui venaient réclamer une lettre suspecte, une lettre adressée de Malte, de Marseille et surtout de Rome, et dans laquelle on avait trouvé quelque phrase amphibologique, l'expression d'espérances de familles, d'un vœu! Le procès contre M. le duc de Cajaniello n'eut pas d'autre cause: il est vrai qu'on fut contraint de reconnaître son innocence après une détention de huit mois. Le procès du marquis Spaventa avait commencé par une lettre énigmatique surprise sur un paysan, lorsqu'une lettre surprise à la poste avait déjà mis la police aux aguets. Après une longue détention et un jugement solennel, sinon impartial, il fallut aussi se résigner à l'acquittement. Des faits analogues se sont produits dans un grand nombre de localités. Parfois on a fait écrire des lettres par des agents provocateurs pour avoir des réponses à faire figurer comme pièces de conviction. Tout cela est si vrai que le cabinet de Turin, accusé de la violation du secret des lettres confiées à l'administration, ne se défendit qu'en refusant à la Chambre la présentation des documents. Et c'était ce même cabinet qui se disait entravé dans la répression de l'insurrection napolitaine par son respect de la légalité et des garanties constitutionnelles!

C'est ainsi, Monsieur, que, sans compter le nombre des détenus dans les prisons militaires (elles sont encombrées), la population des prisons civiles a été parfois de plus de 30,000, chiffre qui ne fut jamais atteint par le passé en comptant tous les prisonniers ordinaires et politiques écroués en cinq ans. Dans le budget de l'année courante on a demandé une augmentation de fonds pour les prisons, en portant le chiffre des prisonniers pour toute l'Italié à 32,023. Mais un député du parlement italien, en prenant comme moyenne la moitié des 2,400 prisonniers de Salerne, a porté le nombre des détenus, pour les seules provinces méridionales, à 23,000. Les lenteurs des jugements y doivent contribuer encore. Dans la seule province de Salerne, en 1862, sur 1,800 prévenus, ils n'en fut jugé que 100. Une lettre d'un général piémon-

tais, publiée par les journaux, annonçait qui les prisons de la province de Basilicate regorgeaient de gens dont la justice ne savait que faire, leur inscription sur le registre d'écrou n' *étant accompagnée d'aucun procès-verbal, constatant le motif de leur arrestation*.

Et quelle garantie trouvent les accusés dans les magistrats, dans le jury? Aucun prisonnier accusé d' un crime politique ne peut attendre d' eux un jugement impartial. Les vainqueurs ne doivent jamais être appelés à prononcer sur le sort des vaincus, à plus forte raison de ceux qui n' ont pas pris part à la lutte. Or les magistrats sortis de l' urne dictatoriale ou de l' urne ministérielle de Turin annoncent, à peine assis, le sort de l' accusé. Les jurés ont les yeux fixés sur le président: le président est Jupiter qui remue tout d' un signe de tête. La rédaction des listes des jurés est souvent contrôlée par les autorités administratives, qui usent sans honte de tous les avantages que la lettre de la loi donne au gouvernement. La liste des jurés est dressée chaque année pas des syndics nommés par le gouvernement, mais elle est susceptible d' additions ou de retranchements par les préfets. A l'époque de la session, une commission administrative prend sur cette liste un nom par chaque série de quatre cents inscrits; le préfet et le conseil provincial parcourent cette nouvelle liste et ont chacun le droit de rayer un quart des noms. Enfin, on tire au sort trente noms, parmi lesquels le ministère public peut en récuser huit, de même que l'accusé. Il ne peut résulter de toutes ces radiations qu'un jury obéissant, zélé, et point scrupuleux dans les procès politiques. En général, les jurés sont des hommes de partis retirés pour un moment de la société par des préfets dévoués au gouvernement et à leur propre fortune. Sachant qu'ils vont se confondre de nouveau dans la multitude ils ne sont retenus par aucune honte, par aucune responsabilité, suivent sans scrupule la direction des magistrats ou les inspirations du parti, et s' empressent, ou par passion politique ou par crainte égoïste, de justifier toutes les oppressions du pouvoir. C' est devant ces jurés passés au crible de plusieurs radiations administratives que sont traînés

les accusés politiques sur le sort desquels ils doivent prononcer par un *oui* ou par un *non*, sans être obligés de justifier leurs décisions. Les Assises, en province, ont quelquefois jugé 50 et même 100 accusés à la fois, et le jury a dû répondre à 7,500 questions dans une seule cause! Et combien de faux témoins ne comparaissent ils devant ce jury, pour obtenir le pardon ou la faveur du pouvoir! Combien d'autres lamentables faits n'aurait enregistrè votre Berenger s'il eut pu connaitre les verdicts du jury napolitain!

Les condamnés n'obtiennent que les regrets universels, pieux et secret hommage rendu à la vertu ou au malheur, mais les jugements restent toujours ce qu'ils sont: la passion sans la vérité et la force sans le devoir. Est-ce un magistrat consciencieux qui a condamné le comte de Christen aux galères? Le chevalier Gabriel Quattromani, littérateur aveugle et plus que sexagénaire, avait confié à la princesse Sciarra partant pour Rome des lettres cachetées, dont deux exprimaient en chiffre des vœux et des espérances qu'on ne pouvait qualifier de coupables qu'avec beaucoup de bonne volonté. Le vieillard, traîné devant les Assises, avouait avoir remis des lettres, mais niait les deux incriminées, qu'il lui était impossible, à lui aveugle, d'avoir vu mettre dans le même paquet. Or, la princesse fut acquittée et le vieillard aveugle fut condamné à dix ans de réclusion. Ah! si une ancienne cour criminelle eût raisonné ce jugement! mais le jury ne prononce que sur son honneur et sa conscience. Talents oratoires, logique, passion, tout est inutile. Votre mâle raison, Monsieur, la hauteur de votre intelligence, l'inépuisable verve et le prestige de votre éloquence échoueraient devant de pareils magistrats; vous ne pourriez pas même leur dire: *frappe, mais écoute*. Peut-être est-il plus juste de s'en prendre au temps qu'aux hommes: l'abaissement des caractères suit toujours de près les troubles civils.

Devant cette justice populaire sont traînés parfois des accusés qui dominent leurs juges de toute la hauteur de leur dignité, et qui repoussent tout moyen de défense comme indigne de leur position d'opprimés. Ils se laissent accuser de conspiration, convain-

cre et condamner sur des motifs si frivoles que l'esprit de parti et l'esprit de chicane eux-mêmes en ont souvent rougi. La plupart sont des martyrs obscurs qui ne songent pas à se faire un mérite de leur dévouement, qui savent, que, quand même le jury rendrait un verdict de non-culpabilité, la prison les attend toujours. On n'a pas abrogé, que je sache, l'ordonnance de M. Conforti, autrefois ministre de Garibaldi, et maintenant président de cour de Cassation, qui prescrit aux gouverneurs des provinces de retenir sous les verroux ceux que les magistrats auront déclarés innocents; on doit attendre le bon plaisir de la police. En Angleterre, en France, en Belgique, partout, le plus misérable ouvrier, le paysan attaché à sa charrue jouit sous l'égide de la loi d'une entière liberté; envoyé aux Assises, il est sûr d'y comparaître dans trois mois et de recouvrer immédiatement sa liberté si on l'acquitte. A Naples, sous le gouvernemeut italien, des hommes distingués par leur nom, par leur fortune, par leur savoir, par les fonctions publiques qu'ils ont exercées, sont arrachés de leur domicile, tantôt exilés, tantôt jetés en prison, et si, par exception, leur innocence est proclamée par les magistrats, on les laisse pourrir indéfiniment dans leur cachot. Le peuple a le sentiment profond de la justice; il la sent vivante et lumineuse dans sa conscience, cette justice absolue comme Dieu même; le gouvernemeut moralisateur lui seul, ne la tient pas pour nécessaire à la société civile. Il n'a fait que substituer la justice privée à la publique, et pas un acte de clémence jusqu'à présent! Ah, que je me sens pris d'admiration pour cette vieille *barbarie* que le gouvernement de Turin a voulu faire disparaître!

Albano, le 18 septembre 1863.

L'ÉDUCATION.

A MONSIEUR F. GUIZOT, MEMBRE DE L'INSTITUT A PARIS

Monsieur,

Il n'est permis à aucun pays de séparer complètement ses destinées littéraires de ses destinées politiques. Les vicissitudes cruelles que le royaume de Naples a traversées pendant plus d'un demi-siècle y ont toujours mis la pensée à une sérieuse et solennelle épreuve. Au commencement du siècle, l'œil le moins exercé eût pu voir que le génie et la science n'avaient pas survécu à l'état de choses qui leur avait donné naissance. Les grands hommes dont le talent avait répandu tant d'éclat sur le royaume au XVIIIe siècle, et qui avaient été formés dans des jours fortunés, n'avaient point laissé d'héritiers. Néanmoins, sous la conquête française, on pouvait encore apercevoir des restes de grandeur, de splendides débris, de magnifiques ruines, comme les murs noircis d'un édifice que la flamme a consumé. Peu après, les hommes les plus versés dans les sciences et les lettres se proposèrent de relever ce que la tourmente avait abattu. La littérature née de cette tentative et qui, dans le principe, avait montré plus d'esprit et d'habileté que de dignité et de patriotisme, mit bientôt au dessus du pouvoir la souveraineté de l'indépendance, de la justice et de la raison: si elle avait perdu en profondeur, elle avait gagné en étendue et en superficie. Sous la restauration, cet-

te littérature tendit à créer l' aristocratie de l' intelligence. Les âmes se retrempaient par le retour vers les idées sévères de nationalité, de monarchie et de morale qui s' opéra de toutes parts. Tout semblait facile alors, tant il y avait d'union dans les esprits et de bonheur dans les circonstances! C'était la restauration moderne d'un temple antique.

La révolution de 1820 provoqua un débordemont d'activité intellectuelle et l'apparition d'une foule d'écrits brûlants, mais peu à peu le mouvement intellectuel reprit sa marche interrompue, et l' esprit de la restauration put renaître. Le gouvernement y contribua en réorganisant les lycées, en autorisant des sociétés littéraires, de sciences, de médecine, de droit, d'agriculture; en créant des centres d' instruction et de civilisation dans les provinces, des écoles pour l' instruction de l' enfance, des colléges pour initier l'adolescence à la littérature. Il y avait l' Université pour dispenser l' enseignement supérieur, et l' Académie royale pour couronner les travaux. Il y eut en 1830 un retour manifeste à toutes les inspirations généreuses, et de nobles efforts dans toutes les branches du savoir, dans les sciences physiques et naturelles, dans l'histoire, dans la jurisprudence, dans l'économie politique, dans les sciences morales. Les circonstances étant favorables, ce mouvement s' étendit depuis avec une modération qui était le meilleur présage de sa durée.

Mais les derniers filets de ces sources si vives et si abondantes ne vont-ils pas se perdre encore dans les sables? L'activité intellectuelle qui a survécu dans le royaume à bien des déceptions, résisté à toutes les rivalités, défié les entraînements passagers de la gloire militaire et les perturbations civiles, pourra-t-elle survivre à la ruine de la monarchie et à la perte de l' indépendance nationale?

Il est dans la nature même d' une révolution d' entraver le progrès des lumières; les crises politiques sont aux lettres et aux sciences ce qu' un orage est à l' atmosphère. Il n' y a que la paix, pour développer la somme d' intelligence d' un peuple, parce que la littérature subit toujours l' influence des passions, des actions,

des plaisirs et des douleurs de ceux qui la cultivent. Ceux qui disent que les temps d'émotions politiques produisent les œuvres éminentes et originales, confondent les lettres et les arts avec le génie qui se fraie une route à travers tous les obstacles d'une époque. Dante éprouvé par la persécution, l'exil et la pauvreté ; Milton éprouvé par les souffrances, le danger et la cécité purent méditer des chants sublimes et saints au milieu des effervescences politiques de leur époque, comme ils l'auraient fait dans des temps parfaitement calmes. Mais la pensée, qui craint le bruit des armes et le conflit des luttes civiles, ne deploie guère ses ailes au milieu de l'ébranlement de la société. Quelle splendeur les littératures anglaise et française ont-elles eue pendant la révolution? En temps de crise sociale, les écrivains ne songent guère à réclamer du public une attention absorbée tout entière par les événements et qui leur serait refusée à coup sûr. Une génération qui subit une révolution est presque toujours insensible à la gloire des lettres. En Angleterre, par exemple, le règne de Charles II fut stérile et les beaux modèles ne se produisirent que sous la reine Anne. La révolution passée, le calme rétabli, l'espérance renaît et les esprits peuvent revenir à leurs anciens travaux et aux paisibles préoccupations du passé. C'est ainsi que la littérature fleurit de nouveau, en France, sous la restauration.

La littérature, presque toujours responsable des perturbations sociales, travaille, au moment de la restauration, à modifier les idées et à purifier les sentiments : la raison et la science réparent alors les ravages auxquels on les a vues contribuer. La plupart des écrivains ont à faire oublier les excès où ils se sont précipités par entraînement. Ce sont eux qui commandent alors la réserve à la philosophie, à l'histoire, à l'économie politique et surtout aux œuvres d'imagination. Mais quand une perturbation sociale affaiblit le sentiment moral d'un peuple sous le coup d'une transformation profonde, quand un peuple perd son individualité, les lettres ne peuvent devenir, si tant est qu'elles le deviennent, qu'un art libéral comme au temps d'Auguste. Elles demeurent étrangères aux intérêts de la politique et de l'Etat. Les savants seront

nécessairement rélegués loin des intérêts actifs de la vie, ils n'auront plus la passion du bien public par l' espoir d'y contribuer. Ce sera alors la littérature de l' Irlande ou de la Pologne. Cette dernière n'a vécu, pendant près d'un siècle, que sur la terre étrangère. Il n' y aura que de brillantes individualités; plus d'aspiration à l'avenir, parce qu' on ne pourra plus donner d' impulsion à la régéneration du pays. On ne s' exposera plus pour mériter l'estime publique, car la faveur publique ne sera plus là pour encourager de tels efforts ; on ne songera plus aux gloires du passé. L' esprit national est en rapport direct avec la vivacité des souvenirs nationaux.

Les institutions civiles détruites, la civilisation, qui est aussi un produit du sol, doit d'ailleurs s'arrêter. L'indépendance de la pensée une fois compromise, l' harmonie de la littérature avec les sentiments du peuple sera rompue, et on ne pourra plus confondre, comme au XVI[e] siècle, la littérature avec la civilisation, on ne pourra plus la populariser dans les classes inférieures.

C' est ce qui se passe déjà dans les Deux-Siciles.

On espérait que le gouvernement italien, qui se posait en réformateur, s' efforcerait de ramener les institutions napolitaines à leur splendeur première et encouragerait le mouvement intellectuel . . . C' était bien mal connaître les desseins de l' absorption piémontaise. La situation des hommes de lettres devint aussi fausse que celle des hommes politiques ; on entendit bientôt leur bizarre concert de louanges exaltées et de critiques amères, dans une partie de l' Italie plus adulatrice encore que la Grèce. Mais l'encens qu' ils prodiguaient au nouveau régime et les malédictions dont ils accablaient le pouvoir déchu, ne devaient pas les sauver !

La politique des prudents, depuis Auguste jusqu' à nos jours, a toujours été de déguiser des actes de vigueur sous des formes populaires; la politique du Piémont a été tout opposée. Il se dit que, pour assouplir les volontés, il fallait détruire, et il se mit à l'œuvre avec la précipitation d'un pouvoir qui craint de ne pas durer, avec l'irréflexion et la brusquerie du sectaire, non avec la pru-

dence du législateur. Il ne tint compte ni des exigences du passé, ni des faits, ni des résistances, jugea tout un passé avec une fatuité inconcevable, et ne fit grâce à rien. On commença par supprimer l'Académie royale de Naples, dont faisait partie cette Académie d'Herculanum qui avait su, par son immense érudition, forcer l'antiquité à nous révéler tous ses secrets ensevelis sous la cendre et la lave; l'Académie royale, à laquelle les meilleurs écrivains d'Europe étaient fiers d'appartenir. On dispersa même l'Université de Naples, fondée par Frédéric II de Souabe à une époque de ténèbres; on y supprima entre autres chaires celle de théologie, on destitua brutalement plusieurs professeurs. Des hommes remarquables par leur savoir furent remplacés par d'autres qui n'avaient que le mérite d'avoir été conspirateurs ou exilés et qui cumulèrent plusieurs chaires pour doubler leurs appointements. Plusieurs sont en même temps députés au parlement et professeurs! La jeunesse a réclamé et s'est même soulevée en vain, comme on l'a vu à Palerme, contre un pareil état de choses. Les Universités sont à peu près désertées par les professeurs et profanées par les étudiants: ainsi, celle de Naples, qui comptait en 1861 et en 1862 9,395 étudiants, n'a délivré en 1863 que trois inscriptions, bien que la loi permette de se présenter aux examens sans inscriptions préalables.

Peu après, on abolit l'Institut des beaux-arts sur le simple ordre d'un proconsul piémontais. On nomma un nouveau Directeur du Musée des beaux-arts, un patricien qui fit briser les modèles des fameux chevaux de Canova, parce qu'ils représentaient deux rois de la maison de Bourbon! Au lieu d'un de ces anachorètes de l'érudition pris dans l'Académie d'Herculanum, on nomma Directeur des musées nationaux le romancier Alexandre Dumas qui s'installa dans un palais royal, trancha du prince, eut des équipages et une meute, et reçut la mission de diriger les fouilles de Pompéi et la publication d'un ouvrage archéologique! Nous avons vu la destruction de l'Académie, nous ne tarderons pas à voir déserts et dépouillés ces musées où le monde venait admirer les restes de l'ancienne civilisation. Les Napolitains, placés au mi-

lieu des trésors enfouis de la civilisation grecque et romaine, ont toujours étudié l'antiquité avec ardeur, et surtout les monuments de Pompéi et d'Herculanum. Plus on a fouillé notre sol, plus on en a exhumé de chefs-d'œuvre : le gouvernement des Bourbons n'avait cessé d'encourager ces recherches, et Naples, dès le XVIIIe siècle, était un foyer de lumières archéologiques pour le reste de l'Europe. De nos jours, Pompéi se ressent de l'annexion et de la conquête. Un conseiller de la Lieutenance piémontaise y a dérobé, en partant, des statuettes de bronze ; le gouvernement y a fait détacher une admirable peinture pour la transporter à Turin. Une statue découverte à Pœstum a pris la route du nord ; quantité d'objets précieux ont été offerts à de hauts personnages, souvent même sans le consentement du gouvernement. Un personnage étranger s'est approprié les antiquités trouvées dans des fouilles exécutées à Cumes, par son ordre ; un autre, étranger aussi, ayant loué les terrains voisins du chemin de fer y fait fouiller pour son propre compte. Le gouvernement qui permet ces profanations ferme aussi les yeux sur certaines jongleries pour le moins assez singulières. Ainsi, tout dernièrement, on a répandu le bruit de la découverte d'une tasse d'or très-remarquable, puis il a bien fallu avouer que cette trouvaille avait été organisée par un directeur ambitieux d'accord avec un artiste. Sans les murmures du peuple, on aurait emporté à Turin les portes de bronze du Château-Neuf, ce chef-d'œuvre du XVe siècle.

Le passé ne doit plus revivre, mais l'avenir, au moins, quel sera-t-il ? Toutes les illusions à cet égard se sont évanouies. Le Piémont a repris le système de la conquête espagnole. On a désorganisé le Collége militaire, fondation de Ferdinand IV, transformée en 1811 en école polytechnique, et où la jeunesse venait de toutes les parties de l'Italie étudier l'art militaire ; l'Ecole militaire de Maddaloni a été dissoute ; le collége civil, qui y était établi depuis plus d'un demi-siècle, abandonné. En 1862, il y avait 15 professeurs et 2 élèves. Les parents aiment mieux voir leurs enfants en proie à l'ignorance qu'au vice. Turin, il est vrai, envoya un jour un inspecteur des études à Naples, et ce M. Lavia

qui devait réorganiser les colléges s'empressa de leur imposer... ses institutions et ses livres. Des colléges tenus par les ordres religieux disparurent tout à coup avec ces ordres. Telle a été, entre autres, la destinée du collége et des écoles des Jésuites, où se conservaient les belles traditions de l'éducation classique. Le gouvernement n'a eu garde de respecter le Collége de Marine, ancienne institution de Charles III, pépinière d'officiers si distingués qu'ils avaient pu combattre avec honneur à côté des Espagnols, des Français et des Anglais. L'Ecole des Ponts et Chaussées, établissement scientifique qui n'a jamais eu son pareil en Italie, est menacée: on a déjà suspendu, depuis trois ans, les examens d'admission. Beaucoup d'instituts privés (et il y en avait un grand nombre) ont dû fermer leurs portes: l'émigration des familles aisées et les troubles incessants de la ville leur ont porté un coup fatal. L'enseignement privé (dans lequel le gouvernement n'avait autrefois aucune immixtion) est aujourd'hui rendu impossible.

La licence ne tardera pas à produire un de ses effets ordinaires: la dégradation morale des femmes. A l'époque où tous les intérêts respectables recevaient une protection également éclairée et féconde, l'éducation des femmes, à Naples, était particulièrement soignée, et peut-être plus cultivée, proportion gardée, que celle des hommes. Plusieurs napolitaines se distinguèrent dans les lettres et surtout dans la poésie, toujours si sympathique aux femmes. Leur vie s'écoulait dans la pratique des devoirs sérieux de la famille et dans des jouissances littéraires, sans envie, sans vanité. Qu'est devenue, depuis, cette éducation des femmes, si essentielle à toute société? Les deux pensionnats royaux des jeunes filles de la noblesse et de la bourgeoisie ont reçu un coup terrible le jour où des gendarmes sont venus en expulser les institutrices, parce que les pensionnaires avaient brisé un buste du roi Victor-Emmanuel! Plusieurs élèves ont été chassées, d'autres retirées par leurs parents. Les autres instituts de demoiselles sont presque tous fermés ou déserts. Les écoles primaires et secondaires n'ont pu se soutenir, faute de fonds, et vous n'en trouverez pas une

dans toutes les communes du royaume. L'Asile d'enfance et l'établissement des Orphelines du choléra, entretenus par les subventions de la noblesse, n'existent plus. La révolution, qui a promis avec tant de fracas une foule de créations, n'a pas encore mis la main à l'œuvre: elle ne s'entend bien qu'à détruire.

C'est ainsi que le gouvernement de Turin, sous prétexte de faire reverdir l'arbre, a mis la cognée aux racines. Que dirait-on, en France, d'un régime qui abolirait l'Institut, l'Ecole polytechnique, l'Ecole de Saint-Cyr, sans les remplacer? Que dirait-on, en Angleterre, si on voyait fermer les Universités d'Oxford et de Cambridge pour peupler celle de Dublin? Eh bien, tous les établissements littéraires du royaume de Naples ont été sacrifiés au Piémont, à cette Béotie italienne! Qu'arrivera-t-il, quand le temps des vengeances politiques sera passé, quand, au lieu de démolir, on songera (si jamais on y songe!) à reconstruire? S'il est vrai qu'il s'opère au sein des sociétés des changements graduels et presque imperceptibles qui affectent le bonheur d'un pays d'une manière bien plus puissante que les révolutions politiques, que doit-on attendre de cette démolition qui a touché précipitamment et témérairement à tous les intérêts du présent et de l'avenir?

Aussi, voyez les résultats! depuis trois ans, il n'y a plus de littérature dans le royaume de Naples, pas même de celle qui a l'humiliante prétention de soutenir le nouveau régime. Si le ciel eût continué de protéger les progrès de l'esprit humain dans toutes ses directions et n'eût pas aveuglé les hommes, les opinions réformatrices sans violence, modérées sans arbitraire, libres sans licence, eussent fondé et légué à la postérité une œuvre solide et lumineuse: au lieu de cela, la révolution et la conquête ont jonché le sol de ruines. En trois ans, on n'a publié à Naples que des brochures, la plupart sans importance, misérable indice de l'effervescence des esprits, œuvres de folliculaires qui ne savent rien pardonner au malheur, aigres polémiques qui ne passionnent pas même les contemporains! On dirait que l'intelligence en proie à trop d'orages et au milieu de tant et de si rapides vicissitudes, a perdu toute sa clarté, et se tient à l'écart pour échapper aux

influences du temps et au ravage des idées dominantes. Pas d'ouvrages sérieux, pas d'œuvres d' imagination, pas même d' hymnes à la louange des nouveaux dominateurs !

La source de l' invention dans les arts semble tarie, comme si les nobles muses avaient brisé leur ciseau, leur palette et leur lyre enchanteresse. En pouvait-il être autrement, puisqu' il n'y a plus de cour pour protéger les beaux-arts et pour féconder le talent, comme par le passé? En trois ans, on n'a vu éclore à Naples (ni même en Italie) aucune œuvre digne des couronnes de la renommée. Toute une pléiade d' artistes s' est éclipsée comme par enchantement, depuis l' émigration des patriciens qui l' accueillaient dans leurs salons et de la cour qui fécondait ses inspirations.

Rome, le 15 juin 1862.

LA LITTÉRATURE.

AU MÊME.

Monsieur,

Il est impossible de méconnaître l' influence de la littérature sur les esprits. Or, il s'opère dans le royaume de Naples un renversement total d' idées morales, il y déjà toute une révolution accomplie dans les âmes. La littérature ne peut être que mauvaise quand elle n' est plus la sauvegarde des mœurs qui l' inspirent. Car les mœurs se reproduisant partout dans les lettres, la littérature ne puise ses beautés durables que dans la morale la plus délicate. Tant d' événements accomplis en peu de temps par la force, tant de sentiments généreux devenus objet de moquerie et de mépris, tant de crimes absous par le succès doivent la corrompre et l'affaiblir. Elle aspire depuis trois ans à devenir populaire et licencieuse.

Les époques de conflagrations politiques, favorables peut-être à l' historien et à l'observateur philosophique, ne le sont point, à mon avis, aux auteurs dramatiques. Le théâtre se lie à tous les événements qui constituent la vie sociale, et les écrivains ont toujours proclamé que le théâtre est un moyen d' influencer les mœurs. Les démocrates convièrent de tout temps le peuple aux représentations scéniques. Le XVIIIe siècle s' est attaché les clas-

ses inférieures par le théâtre, au commencement du siécle, en lui donnant des spectacles gratuits, la populace de Naples allait devenir celle des Césars. Ce ne fut que plus tard qu' on s' interdit ce moyen de popularité. Le napolitain a toujours aimé le théâtre à la folie. Mais à Naples, sous un ciel riant qui enveloppe les objets de si splendides clartés, où l'air du soir est embaumé de parfums, où tout est harmonie, il faut au théâtre des couleurs brillantes, naïves, gracieuses, des œuvres élégantes. Le drame a besoin de rester intimement uni à la religion, le théâtre n' a d' existence populaire que sous la condition de reproduire la foi du peuple.

Or, la conquête, qui s'annonçait comme venant moraliser les Napolitains, encouragea dès le principe le dévergondage des théâtres. Ceux qui plaçaient la conscience dans le dévoûment au pouvoir, firent représenter des drames pleins d' allusions politiques, dont le public révolutionnaire avait le secret, et des portraits qu' on se faisait une joie puérile de reconnaître. La démagogie appelant toujours le peuple aux représentations scéniques, on donna des drames égrillards qui n'avaient d' autre mérite qu'une scandaleuse immoralité. Les artistes corrompaient les spectateurs, et les spectateurs les artistes. Bientôt après, le fanatisme et l'incrédulité enseignèrent au peuple que la religion ne saurait être qu' une infirmité de l' âme. Le catholicisme fut assailli, par tous les talens rouges de la dramaturgie révolutionnaire, de sarcasmes cyniques dont Diderot lui-même aurait souri de mépris et de dégoût. C' étaient les cardinaux, c'était le Pape, c' étaient les martyrs et les saints qu' on traînait sur les tréteaux. Le mérite de ces sortes d'ouvrages n'est d' ordinaire que dans la malignité, mais ils servaient à répandre le matérialisme dans les rangs du peuple, à faire la guerre à Rome. Ne laissa-t-on pas la populace de Londres brûler l' effigie du Pape? Pourquoi la populace de l' Italie resterait-elle au dessous de l' anglaise?

Cependant, la licence des représentations pouvant éloigner du théâtre les honnêtes gens, le gouvernement permit de colporter dans les rues et dans les lieux publics les livres les plus obscènes et les plus immondes. Le genre dramatique, créé pour une socié-

té où la masse des individus ne lit pas, perd tous les jours de son influence et de sa popularité par la diffusion des lumières. La presse vint donc en aide aux drames orduriers et irréligieux. Des crieurs publics vendent dans les rues d'abominables pamphlets, d'ignobles et repoussantes gravures sont étalées aux devantures des magasins. On déverse le ridicule sur tout ce qui est digne de respect, sur le malheur même. Il y a toujours de la noblesse, pour un gouvernement, à ne pas laisser insulter un adversaire tombé, mais ce gouvernement né d'une conquête dont la rapidité a paru tenir du prodige, si impitoyable quand il sévit contre tout regret du passé, laisse, depuis trois ans, imprimer et circuler ces infamies. On avait pompeusement promis de relever la condition morale et intellectuelle du peuple napolitain; au lieu de cela, on a corrompu les mœurs publiques et privées et mis obstacle au progrès des lumières.

Ce qui se passe à Naples a peu de retentissement en Europe: la presse et la télégraphie privée, si longtemps complices de la conspiration piémontaise et qui faussèrent autrefois l'opinion de l'Europe sur la situation du royaume, ont maintenant adopté la complicité du silence. On a prôné les inappréciables bienfaits qui devaient indemniser les Deux-Siciles de la spoliation, des ruines et du sang répandu: c'étaient l'unité et la grandeur de l'Italie, la prospérité et la liberté, la liberté de la pensée et la presse avant tout. Or, ceux-là même qui ont proclamé la liberté ont constitué l'arbitraire. La liberté n'a été accordée que pour assurer le triomphe et le despotisme d'une seule opinion. Le nouveau pouvoir a créé des journaux qui l'encensent, qui flattent le succès, et qui accablent les vaincus de leurs satires, métier de valets qui, selon le gouvernement, peut s'appeler œuvre de patriotisme.

Au moment même où tant d'atteintes portées au cœur de la nation causaient une douleur profonde et générale, quelques esprits d'une trempe plus vigoureuse n'avaient pas désespéré, sinon d'affranchir, au moins d'améliorer le sort du pays. Et comme, dans tous les Etats, la force d'impulsion et de résistance est

au centre, c'est dans la capitale qu'ils fondèrent des journaux. Las de leur silence et honteux de ne vivre que pour eux-mêmes, ils se proposèrent de limiter leur opposition à déplorer ou à défendre. Ce n'est pas que, même à notre époque d'affaissement des consciences et d'ingratitude politique, on ne rencontre çà et là de nobles cœurs et de courageux écrivains, mais ils croient préparer de loin les esprits en ne soutenant pas ouvertement la cause populaire. Le pouvoir actuel ne veut pardonner au talent que s'il abdique son indépendance : il a trop besoin d'inspirer la crainte pour tolérer en aucune manière la liberté de la pensée. Il ne veut que des écrivains assouplis qui se placent sous sa direction, qui recherchent son patronage, qui sentent le besoin de flatter, de ramper. On ne doit pas même respirer l'orgueil de l'opprimé : ce serait le bruit sourd du flot qui annonce la tempête. Les journaux légitimistes ou supposés tels étaient donc les seuls dangereux, parce qu'eux seuls parlaient au peuple ; aussi les rédacteurs et les gérants se virent-ils bientôt appelés devant les magistrats, condamnés à des amendes énormes, emprisonnés. La presse ne peut pas mettre le doigt sur les plaies du pays.

Cependant, Monsieur, le pouvoir ne tarda guère à se passer de ces simulacres de justice. On supprima arbitrairement quelques journaux et on incarcéra les gérants sans aucun mandat judiciaire. Il y a plus: on déchaîna sur les imprimeries des hordes de sicaires, de sbires, de camorristes et d'étudiants, qui brisèrent les presses, assaillirent les ouvriers et mirent le feu aux journaux. C'est ainsi qu'ont succombé le *Corriere della Domenica*, la *Gazzetta del mezzodì*, la *Stampa meridionale*, l'*Aurora*, l'*Araldo cattolico*, l'*Equatore*, le *Veridico*, le *Vesuvio*, le *Napoli*, le *Ciabattino*, la *Croce rossa*, la *Settimana*... vingt-sept journaux en peu de temps. Si les sequestres de la justice et les emeutes organisées par le pouvoir respecterent le *Torino*, le *Macchiavelli*, la *Tragicommedia*, on intimida les rédacteurs au moyen de lettres anonymes ou en les faisant menacer dans les rues par quelque bravo. Il va sans dire que leurs plain-

tes sont toujours repoussées, et qu'il leur arrive parfois de devoir payer une amende et aller en prison pour des articles dont l'émeute a déjà *fait justice !* Croiriez-vous que M. Ottavio Tupputi, général commandant de la garde nationale, a écrit au procureur-général pour lui *imposer de redoubler de sévérité contre les journaux de l'opposition?*

Il aurait fallu un courage à toute épreuve et une persévérance surhumaine pour continuer à lutter contre les sequestres, les amendes, les emprisonnements et les guet-apens. Les imprimeurs s'arrogeaient d'ailleurs le droit de refuser leur presse si on ne leur soumettait préalablement les articles ! Comment donc la presse eût-elle pu dévoiler les misères et l'oppression du pays, bâillonnée comme elle l'était? Si on entend parfois les cris étouffés d'un peuple trahi, c'est grâce à la presse républicaine. Le gouvernement de Turin la respecte, et les journaux de l'opposition, tout en les combattant, voient en lui une garantie de la révolution. L'unité italienne étant de généalogie républicaine, il y a amnistie réciproque. Partout, dans la péninsule, il en est de même : la violence d'un côté, l'indulgence de l'autre : on a peur du passé, on est insouciant de l'avenir. La presse étrangère est en général ou mal renseignée ou complice, rarement par pur intérêt politique.

Dans les révolutions précédentes, Monsieur, le royaume avait été cruellement éprouvé, mais il n'avait pas perdu son activité intellectuelle. Les événements qui signalèrent les premières années de ce siècle, la conquête qui avait préféré détruire au lieu de réformer, le bouleversement politique de 1830 devaient naturellement réagir et causer un profond découragement. Mais, si grande que fût la portée de pareils événements sur la situation des lettres, elles ne furent pas atteintes dans leurs principes essentiels. Aujourd'hui, après la perte de la patrie, la destruction des institutions et l'engourdissement de l'esprit public, attendons-nous à la paralysie et à la mort. Le pays n'est pas dépourvu d'hommes qui pensent, observent et méditent, d'hommes qui connaissent tous les secrets de l'art d'écrire, mais ils se sont retirés de la scène après le dernier bouleversement. Un jour viendra où la las-

situde et le dégoût succéderont à la fièvre actuelle, et vaincus et vainqueurs en éprouveront également les effets. Après la destruction de l'indépendance et des institutions nationales, la jeunesse qui reviendra de ses égarements se trouvera broyée pas la révolution avec laquelle elle aura joué. Fût-elle encore ardente et studieuse, où trouvera-t-elle un enseignement, des encouragements, des exemples? Quelle place tiendra-t-elle dans la famille des écrivains italiens? Cette jeunesse dont les travaux ont été malheureusement interrompus par la crise révolutionnaire, sera écartée à tout jamais du théâtre où elle commençait à briller. La nouvelle génération, née au milieu d'un découragement profond et général, poura-t-elle se vouer à l'étude et en attendre un heureux développement? Ne vous semble-t-elle pas condamnée à s'affaisser sur elle-même avec une effrayante atonie?

Il y aura peut-être encore une littérature, mais ce sera la littérature terne et rampante de cet essaim d'hommes de lettres qui bourdonnent toujours autour du pouvoir et se mettent au service des événements pour donner raison à la fortune. On s'adonnera aux sciences exactes, à la science médicale, qui tiennent de plus près à l'utilité générale. Les orateurs, pour mieux soulager la misère et défendre l'opprimé, poliront encore leurs discours, comme les sculpteurs polissent leurs marbres. Mais les sciences morales, qui exercent un si puissant empire sur les âmes, qui éclairent, dirigent, fécondent et conservent la civilisation, seront offusquées par le matérialisme que laissent après elles les révolutions. On prêchera la théorie de l'intérêt, puis, un jour, la chirurgie prétendra expliquer les lois de l'entendement humain. La littérature, s'il en existe encore quelque peu, agira sur les âmes comme le galvanisme sur les nerfs: elle les irritera et les tourmentera. La conquête a déjà en peu de temps opéré une transformation étonnante dans les mœurs et dans les habitudes: on a vu l'apothéose du régicide, la glorification de la rébellion et du crime, de la poésie sur le sang versé. Si l'on n'y apporte remède, la génération nouvelle entrera dans un monde plus facile que scrupuleux,

plus ambitieux de fortune que de grandeur. La société aura remplacé la vertu par les convenances , la probité par les saillies de l'esprit, la morale par l'égoïsme et par un épicuréisme dépouillé même de l'élégance. Il n'y aura plus que le seul intérêt du plaisir et par conséquent de la fortune. Quand les jouissances morales n'ont plus d'attrait, l'esprit humain, vous le savez, Monsieur, cherche nécessairement les plaisirs sensuels.

Albano, le 3 juillet 1863.

LE COMMERCE.

A L'HONORABLE SIR R. COBDEN, ESQ. A LONDRES.

Monsieur,

Vous avez visité, en 1845, Naples, cette terre de nos regrets et de nos affections, en venant nous apporter les germes de la liberté commerciale. Vous avez alors pu vous convaincre que ces doctrines avaient été, pour la première fois, proclamées par les économistes napolitains. Vous avez observé à Naples l'essor du travail, de l'industrie et du commerce. Si vous n'y avez pas trouvé un développement incessant et rationnel de toutes les forces productives du pays, c'est que l'esprit d'association, qui date de 1833, éprouva le contre-coup de circonstances malheureuses et imprévues. Toutefois, vous avez pu voir un gouvernement résolu à suivre la tendance du siècle, qui est d'associer de plus en plus l'activité nationale aux besoins de l'Etat, un gouvernement convaincu de la nécessité d'encourager et de développer l'agriculture, le commerce et l'industrie. Vous avez dû constater le prodigieux accroissement de la puissance productive, le royaume, essentiellement agricole, ayant peu de capitaux à engager dans l'industrie. Quelques manufactures, écrasées par une concurrence d'autant plus sensible que les nouveaux moyens de comunication se perfectionnaient chaque jour, ne pouvaient, malgré les encouragements, obtenir la fabrication à bon marché, qui est une nécessité de la civilisation actuelle.

Vous avez reconnu, Monsieur, que, n'ayant pas de grandes industries crées à l'abri de tarifs protecteurs, le gouvernement

n'était pas hostile à la liberté du commerce. Le côté faible de notre législation était l'esprit par trop protectionniste des lois françaises. Néanmoins le gouvernement avait réduit peu à peu les droits de douane, au moyen de traités conçus dans un esprit pratique, large et libéral. Vous avez peut-être remarqué chez nous plus d'hésitation que d'impulsion, mais les réformes étaient pressenties et désirées par le gouvernement. De quelque côté qu'on tournât les regards, il était impossible de n'être pas frappé des immenses progrès qui venaient d'être réalisés: la vapeur et la télégraphie, par exemple. Notre marine marchande était dix fois plus nombreuse qu'au commencement du siècle; notre marine militaire, relativement imposante. La population avait doublé en cinquante ans, la richesse et les besoins des individus avaient augmenté en proportion. On avait multiplié les commodités et les jouissances, et pu diminuer le nombre et la violence des calamités publiques. C'était là une révolution dont on jouissait avec l'indifférence qui suit d'ordinaire les conquêtes accomplies. On s'efforçait d'établir une union intime entre les sciences, les arts et l'industrie, surtout en vue de la prospérité du commerce. Le signe évident de la marche ascendante du commerce était dans le nombre des bâtiments nationaux et dans l'accroissement du produit des droits de la douane. Celle de Naples percevait à elle seule jusqu'à 130,000 francs par jour. Cette branche du revenu public avait augmenté d'environ quatre millions. Le peuple faisait fructifier lui-même ses économies dans la petite culture et le petit commerce. Les seules entreprises pouvant donner lieu à de grandes associations de capitaux étaient les assurances: aussi s'étaient-elles rapidement multipliées.

Cependant, Monsieur, à peine l'orage qui gronde depuis soixante-dix ans sur l'Europe se fut-il déchaîné sur Naples, le *commerce, plus inconstant que le vent du midi, déploya ses voiles vers d'autres rivages,*

Till, more unsteady that the southern gale
Commerce on other shores display'd her sail.

Goldsmith ne pouvait prédire plus exactement le sort du commerce napolitain.

En examinant la situation économique du royaume vers la fin de 1859, on y retrouve les alternatives de confiance et de découragement que devait produire la mobilité de la situation politique. Notre commerce venait à peine de se remettre du contre-coup de la guerre d'Italie, lorsque l'agitation intérieure, présage d'événements plus graves, le compromit de nouveau. La spéculation eut peur des premiers indices de révolution. Les événements de Sicile paralysèrent le commerce avec l'étranger, et on ne tarda pas à se trouver bien loin des statistiques de 1850. Le système de la Caisse d'escompte ne put raffermir le crédit: on préféra le placement des capitaux dans les fonds publics, car malgré une baisse progressive, la rente 5 °/₀ était encore à 113. Les faillites avaient été peu nombreuses. Le chiffre des importations baissait plus rapidement que celui des exportations. La crise pouvait avoir atteint la finance et le haut commerce, mais les classes inférieures ne s'en ressentaient pas encore dans leur bien-être. Bientôt les craintes ne furent que trop fondées. Les importations devinrent nulles, et on ne constata d'autre exportation que celle du numéraire.

La révolution se sentit elle-même troublée, et, le 10 septembre, Garibaldi prorogea de deux mois les échéances des effets commerciaux. Un peu plus tard, le gouvernement de Turin recourut à de nouvelles prorogations au profit de ceux qui avaient joui de la première. Les faillites se succédèrent, à Naples, avec une rapidité effrayante, au grand détriment du commerce étranger. Les journaux anglais nous ont donné le bilan de la diminution du commerce britannique dans les premières années qui ont succédé à la révolution. La Chambre des Communes a évalué les exportations anglaises, pour l'année 1861, à 48,116,104 fr. et pour l'année 1862 à 31,712,064 fr. chiffres qui accusent une diminution de presque 18 millions. On aurait dû mettre en regard de ces chiffres celui des exportations anglaises dans le royaume des Deux-Siciles avant la révolution! Et quelle n'aura pas été, en 1863, la diminution sur les fers, sur le lin, sur les aciers, sur la

laine et les cotons! Les échanges ont nécessairement souffert. Il faut le demander au dépôt de Malte, à qui le débouché de la Sicile est pour ainsi dire fermé. Naples n'avait certes pas un commerce comparable à celui de vos villes manufacturières, mais vous l'avez trouvé prospère: aujourd'hui, les transactions sont devenues presque nulles, le mouvement du port insignifiant. Vous n'auriez qu'à entrer dans le premier magasin venu pour entendre les négociants et les fabricants se plaindre amèrement de la situation actuelle. Vos compatriotes, s'ils veulent être francs et sincères, vous diront que, s'ils ont gagné au commencement de la révolution, ils ont beaucoup perdu depuis. Les banquiers ne voient plus arriver d'Anglais à Naples, ou du moins très peu appartenant à l'aristocratie. Vos nationaux n'ont plus de ministre à Naples. Les négociants vous avoueront qu'ils vendent la moitié de ce qu'ils vendaient, même en armes, qui viennent du Piémont. Ils vous diront que leurs correspondants ne font plus que des expéditions limitées, avec injonction de retirer tout de suite les marchandises de la douane, de les placer le plutôt possible, et d'en réaliser la valeur. Combien n'a pas perdu le commerce français à la suppression de la cour de Naples, d'un gouvernement princier et d'une haute administration?

Quelle ressource pouvait retrouver le commerce, lorsque les bâtiments n'étaient plus admis qu'à l'escale de Gênes, afin que la perception des droits de douane se fît dans le voisinage du gouvernement de Turin? Les ports de Naples et de Messine furent sacrifiés à celui de Gênes, tandis qu'on faisait peser toutes les charges nouvelles sur le trésor napolitain. La douane de Naples se tint un jour pour très heureuse parce qu'elle encaissa 15,000 fr. L'abolition de la franchise du port de Messine causa un véritable désastre. Jugez si la marine marchande a éprouvé le contre-coup de toutes ces mesures!

On a remarqué que des dépenses prodigues, de lourds impôts, d'absurdes restrictions commerciales, et mêmes les incendies et les inondations ne peuvent détruire le capital d'un pays aussi rapidement que les efforts privés des citoyens le constituent. Ce-

pendant, la guerre, la révolte, la persécution doivent entraver, sinon détruire, l'industrie. A Naples la révolution ruina brusquement quantité de fortunes modestes. Le commerce des valeurs mobilières, après avoir considérablement décliné, subit un rude temps d'arrêt. Le monople des produits du Piémont compromit toutes les petites industries du pays. *Agitation* se traduit en économie politique par *diminution de travail et de prospérité.* Il se passa à Naples ce qu'on observe partout à toutes les époques de révolution. Les émeutes de la rue et les menaces de la police obligeaient chaque jour les magasins à se fermer avec précipitation. Où trouver des acheteurs, quand la population a peur de descendre dans les rues? Les transactions commerciales sont-elles possibles, si l'habitant est tout absorbé par la conservation de sa propriété? L'invasion et la guerre civile interrompirent toute communication avec les provinces, où la capitale faisait déborder son activité au moyen de foires hebdomadaires. Les fabriques de draps de Sora durent suspendre leurs travaux dès les premiers jours de septembre, et s'adresser au Roi, alors à Gaëte, pour pouvoir se procurer à l'étranger les matières premières qui leur faisaient défaut.

Au commencement du siècle, Monsieur, le royaume se couvrit de contrebandiers qui neutralisaient les effets funestes du blocus continental. La contrebande devint à peu près l' unique ressource du commerce, et la morale publique en reçut de rudes atteintes. En 1860, la contrebande reparut sans que les autorités déployassent une grande activité pour la réprimer, et ne tarda pas à s'exercer sur une vaste échelle. On vit des choses inouïes : les soldats-citoyens favoriser fraternellement les entreprises des contrebandiers, les contrebandiers se présenter aux commerçants honnêtes et pacifiques et les contraindre par leurs menaces à accepter leur services et leur coopération. La propriété étant aussi compromise que la justice, le commerce se trouva aussi radicalement atteint que le droit.

La consommation souffrait d'ailleurs considérablement du manque de crédit et de l'absence de la cour, du corps diplomatique,

et de la presque totalité de la noblesse. La suppression et l'expulsion de quelques ordres religieux, l'appropriation des rentes ecclésiastiques, l'abolition des ministères et de plusieurs administrations et la destitution d'une foule d'employés eurent des effets désastreux pour le commerce et l'industrie. La circulation du numéraire venant à cesser, le travail manqua tout à coup à la classe innombrable des artisans.

Partout ailleurs, Monsieur, c'est la plèbe qui, n'ayant rien à perdre, aspire aux changements violents. Mais le peuple napolitain, content des bienfaits du ciel et du climat, a des sens assez vifs qui portent à son âme des impressions rapides et nettes par lesquelles il comprend, devine et conclut à l'instant. Le peuple de Masaniello, ayant oublié les troubles passés et ne sentant pas les aiguillons de la misère, n'était pas inquiet. Il ne rêvait que fêtes et plaisir, mais il n'avait pas besoin d'un Colisée. Mais cette plébe est, comme partout ailleurs, sensible aux biens matériels. On lui avait annoncé que Garibaldi allait faire de Naples un paradis terrestre; que le prix du pain baisserait à l'arrivée du dictateur, et qu'on ne paierait plus de loyer! C'étaient les promesses fallacieuses à l'aide desquelles on l'avait fait applaudir à l'entrée de Garibaldi. Mais la réalité ne tarda pas à lui dessiller les yeux. Les décrets sur les salles d'asile, sur la caisse d'épargne, sur l'assainissement des logements, sur l'érection d'une collége pour les fils du peuple ne triomphèrent pas de son indifférence: on aurait proclamé le droit au travail, qu'il ne s'en serait pas ému! Plus les illusions dont les comités avaient bercé ce peuple avaient été grandes, plus le désenchantement était douloureux.

On était entré dans cette voie de langueur commerciale qui même à la diminution forcée du travail. Des milliers d'ouvriers, de matelots, de domestiques avaient été jetés sur le pavé en moins d'un mois. Les effets du chômage sur la tranquillité publique ne sont que trop connus. Le manque de crédit et de commerce, la guerre et les troubles civils firent bientôt hausser le prix des blés et du pain. La classe ouvrière accabla les Piémontais de ses imprécations, les traitant d'étrangers, de lourdauds, de barbares, etc.

Les esprits étaient déjà bien aigris, lorsque le gouvernement décréta la fermeture des arsenaux et des chantiers. La flotte fut conduite à Gênes, le chantier de Castellammare, supprimé, tout le personnel, licencié. Les arsenaux de terre, où étaient déposées tant de richesses militaires, furent pillés sans honte et sans ménagement; 250,000 fusils et tous les canons de bronze des arsenaux et des places furent expédiés en Piémont. Après la chûte de Gaëte le pillage et la destruction ne connurent plus de bornes. Les palais de Naples, de Capodimonte, de Portici, de Caserte, de la Favorita, riches de tant de magnifiques œuvres d'arts, devinrent les dépouilles opimes de Turin et des Verrès qui venaient à Naples l'un après l'autre y remplir à court intervalle les fonctions de proconsuls. On les voit maintenant se pavaner sur les bords de la Dora dans ces mêmes voitures de luxe qui servaient autrefois aux pompes des Bourbons de Naples! Ce qui restait du pillage de l'argenterie des tables royales fut vendu à l'enchère: les batteries de cuisine furent enlevées et dirigées sur Turin. Tous ces vols avaient lieu en présence du peuple, qui ne se doute pas encore de tous ceux qui ont été commis mystérieusement. Mais c'est lui qui devait en ressentir les effets, puisque des milliers d'ouvriers vivaient de ce luxe et de ces richesses. On licencia l'armée; on émancipait de la contrainte de la discipline environ 100,000 hommes, en les plaçant dans une situation telle qu'ils devaient voler ou mourir de faim. Turin envoya tout à Naples, les vêtements, les chaussures des soldats, le papier et la cire d'Espagne pour les administrations publiques, le tout moins bon et plus cher qu'à Naples. On envoya les nouvelles balances et les nouvelles mesures, les bancs pour les écoles, la pierre de construction! On parlait et on parle encore de travaux utiles: on ne fit que démolir mais les travaux de réédification ne sont pas encore commencés. Ce n'est pas tout: Turin voulut bientôt arracher au peuple le dernier morceau de pain qu'il pouvait gagner à la sueur de son front. Naples se vit inondé d'ouvriers de chemins de fer, de portefaix de douanes, de femmes pour travailler dans les fabriques de tabacs, de démolisseurs, de maçons pour ouvrir

des rues et même de nourrices pour les enfants trouvés! Jamais les aventuriers écossais ne se jetèrent sur l' Angleterre avec plus d'empressement et d'avidité. Le sol napolitain devint la Californie de tous ces Irlandais de l'Italie.

De mémoire d'homme, il n'y avait jamais eu de grèves d'ouvriers à Naples, mais il en éclata bientôt à Piedimonte, à la Cava, au chemin de fer, à l'arsenal de marine où il y eut effusion de sang. Les cochers de fiacre se répandirent les armes à la main dans les rues de Naples et de Palerme. Il y eut une grève de portefaix à Messine. Les femmes qui travaillaient dans la manufacture des tabacs, à Naples, se révoltèrent en demandant d' être payées comme les piémontaises. Mais la grève la plus formidable fut celle des balayeurs de rues: ils étaient précédés par les membres d'un *Comité de Masaniello!* Le gouvernement, qui s'était servi si souvent des ouvriers pour exécuter ses coups de main, se trouva sans force pour réprimer leurs excès.

Je prévoyais déjà, l'année dernière, que Naples ne tarderait pas à devenir, comme Manchester, le théâtre de scènes sanglantes. L' établissement de *Pietrarsa*, unique en Italie et digne d'être comparé aux meilleurs de l'Europe, avait coûté des millions au gouvernement des Bourbons. Les ouvriers dépendaient du gouvernement, vivaient paisiblement de leur travail et étaient en quelque sorte tenus pour employés publics. Le gouvernement de Turin afferma tout récemment cet établissement à un particulier et pour une somme annuelle ne représentant pas même les intérêts des capitaux. On voulait imposer aux ouvriers une diminution de salaire et un accroissement de travail. Aigris par le long chômage de l' industrie, par la cherté des vivres, par l' incertitude de l'avenir, ces hommes envoyèrent une députation au nouveau directeur qui, pour toute réponse, en donna avis au commandant de la garnison de Portici. Trois cents hommes arrivèrent à la hâte et, sans sommation, sans provocation, sans même s'enquérir de ce qui se passait, le commandant ordonna une décharge. Les ouvriers, surpris et épouvantés, s'enfuirent précipitamment: on les poursuivit comme des bêtes fauves à coups

de fusil, on tira sur ceux qui s'étaient jetés à la mer. Onze morts et un grand nombre de blessés furent le glorieux trophée de cette répression brutale, commise par surprise contre des ouvriers sans défense. L'énormité même du fait a inspiré l'excuse d'une provocation que toute la presse a démentie. Qu'eût-on dit, en Angleterre, si la troupe avait tiré sur les ouvriers de Wolwich, de Leeds ou de Bolton sans la présence d'un magistrat et sans sommation préalable ?

Ainsi, l'invasion piémontaise a été fatale à notre commerce. Avec la fédération, nous aurions eu l'unité militaire, une sorte de Zollverein italien, l'unité des intérêts et des forces... On a préféré l'unité politique à l'union; on n'a pas accompli l'unité et ou a rendu l'union impossible.

Albano, le 4 août 1863.

LES FINANCES.

A L'HONORABLE SIR B. D'ISRAÉLI, ESQ. A LONDRES.

Monsieur,

L'idée d'esquisser le tableau de l'état financier de mon pays joint au mérite d'être incontestablement patriotique celui d'être parfaitement équitable. Ne voyons-nous pas chaque jour paraître des brochures et imprimer des discours où la situation des Deux-Siciles est méconnue? J'ose donc me flatter qu'en coordonnant mes souvenirs, je pourrai, par les jugements que je me permettrai de porter, réparer, au moins auprès de vous, l'injustice et l'ingratitude de l'opinion.

Les finances d'un Etat ne peuvent être appréciées qu'à un point de vue comparatif. Personne mieux que vous, d'ailleurs, ne comprend que les finances embrassent tout, touchent à tout, aux charges, aux ressources, aux moyens de développer la richesse publique, à tout ce qui constitue la force d'un pays. S'il est vrai que l'habileté et la prévoyance d'un gouvernement se constatent par l'état de ses finances, il faut convenir que le système financier du royaume de Naples était bien assis et son crédit solidement établi.

Ce système, depuis cent cinquante ans, a toujours été de ne pas grever les peuples d'impôts nouveaux, et d'alléger autant

que possible les anciens. La conquête française elle-même n'imposa pas lourdement le royaume ; la restauration abolit bientôt quelques unes des taxes nouvelles produisant 9,951,692 fr. Les intérêts de la dette publique, à la fin de 1819, n'étaient que de 5,680,000 fr. Par suite de la révolution de 1820, l'Etat se vit obligé de contracter un emprunt de 320 millions et les finances se trouvèrent grevées de 20,763,420 fr. d'intérêt. Mais les taxes auxquelles on eut recours pour faire face aux nouveaux besoins ne furent que de 8,280,000 fr. Elles furent même abolies plus tard en partie, de sorte qu'on peut dire que la prospérité nationale seule a porté le revenu public de 64 millions, chiffre de 1815, à 128 millions, chiffre des dernières années. La production en toutes choses avait augmenté, tous les genres de consommation étaient devenus plus faciles. On pouvait estimer à 50 pour 100 l'augmentation des récoltes en céréales depuis 1815. Ainsi, on avait pu fournir beaucoup plus d'impôts et beaucoup plus d'emprunts que par le passé.

La révolution de 1848 coûta 120 millions à l'Etat. Le budget des recettes, pour 1848 et 1849, avait été calculé à 223,544,244 fr., mais en réalité on n'eut que 176,943,316 fr. Les dépenses, fixés à 211,033,687 fr., s'élevèrent au contraire à 239,858,604 fr. Le découvert matériel du trésor, à la fin de 1849, était de 62,915,188 fr. Les pertes d'armes, de munitions, de matériel ne figuraient pas dans ce chiffre, mais les budgets postérieurs devaient s'en ressentir. Ainsi, l'état financier du royaume, à la fin de 1849, était à peu près le même qu'en 1821. Cependant on n'eut pas recours à de nouvelles taxes, on combla le déficit en chargeant la dette de 5,210,731 fr. d'intérêt, et par la rentrée d'anciennes créances de la Trésorerie. Et ici, il faut remarquer, Monsieur, que si le royaume augmentait les intérêts de sa dette de 5 millions, le Piémont avait augmenté la sienne, presque en même temps, de 58, 611, 470 fr.

On pouvait avoir dans le pays l'opinion que la politique financière de l'Etat n'était pas conduite avec un véritable esprit d'ordre et de prévoyance, mais il est désormais évident que s'il y

eut des incertitudes et des inconséquences depuis 1849, il n' y eut ni maladresse, ni improbité. Le crédit ne s'était jamais trouvé en souffrance. La situation financière du royaume, depuis 1849, avait été toujours favorable sous le triple rapport de la progression des recettes, de la non-augmentation des dépenses et de l'élévation du cours de la Bourse. La rente napolitaine était devenue depuis cette époque une valeur des plus recherchées. A force d'économie depuis 1848 et 1849, on avait presque rétabli l' équilibre. Tous les gouvernements ont un intérêt capital à soigner leurs finances, car tous les gouvernements en ont un à faire le bien : aucun d' eux ne fait le mal sans nécessité et avec préméditation : ce serait se suicider. Mais il y a des circonstances extraordinaires qui dérangent toutes les prévisions et détruisent tous les calculs. La solution du problème de l' équilibre dans les finances avait été trouvée dans le développement des forces productives et de la richesse latente du pays. L'accroissement de la population et l'augmentation naturelle de quelques branches du revenu public témoignaient d'un progrès qui, pour avoir été lent, n'en avait été pas moins réel. Les impôts ne gênaient pas l'essor de la prospérité publique : on pouvait même les regarder comme un encouragement à la production, puisque en définitive le développement de la richesse publique ne repose que sur le travail. Le recouvrement de tous les fonds du trésor s'était toujours exécuté avec une régularité et une facilité qui ne laissaient rien à désirer, tout en ménageant les contribuables. Malgré cela, on ne pouvait se dissimuler qu'un de ces accidents qui échappent à la prévoyance des gouvernements les plus sages suffirait pour plonger l'Etat dans une crise peut-être irréparable.

En 1859, à l'avénement de François II, la situation des finances du royaume était relativement prospère. Le budget de 1859 portait 128,072,426 fr. de recettes et 126,377,010 fr. de dépenses, ce qui donne un excédant de 1,695,416 fr. Cependant, ces éléments de prospérité ne pouvaient se développer qu'à la condition de ménager les ressources actuelles et d'apporter un temps d'arrêt aux dépenses. Le budget de la guerre compromit

l'équilibre. Depuis les dépenses, les désordres et le gaspillage apportés par la révolution de 1848, il avait été impossible de se procurer un excédant qui pût subvenir aux besoins imprévus et extraordinaires. Deux millions étaient une trop faible ressource. Vous avez judicieusement remarqué dernièrement que la dépense d'un Etat résulte toujours de son système politique; mais, dans le royaume de Naples, outre les embarras du dehors, on éprouva une disette, deux épidemies et deux tremblements de terre. Les dépenses extraordinaires de 1859 provenaient du licenciement de la division suisse, après la révolte du 8 juillet, licenciement qui avait coûté environ quatre millions, et de la formation d'une nouvelle division nationale. Peu après, on sentit le besoin de concentrer un corps d'observation dans les Abruzzes et de le mettre en état d'entrer en campagne. Il fallut enfin donner plus d'activité aux manufactures d'armes de précision et de poudres pour l'approvisionnement des places. Les dépenses du second semestre 1859 avaient été de 142,062,271 francs, et les recettes de 120,873,940 francs, ce qui avait élevé l'excédant des dépenses sur les revenus à 35,750,104 fr. Cependant, par les ressources de la Trésorerie, on avait comblé le vide et rétabli l'équilibre. A la fin de 1859, on pouvait disposer de 16,666,447 fr. pour l'année suivante; en y ajoutant la rente aliénée, on avait en portefeuille 24,648,962 fr. L'exercice 1859 fut donc clos en parfait équilibre. On se flattait de pouvoir plus tard opérer une réforme et augmenter considérablement le revenu public. Les contributions ordinaires, le timbre, l'enregistrement, les douanes avaient donné un produit de beaucoup supérieur au précédent. Comme on avait exactement calculé les ressources jugées nécessaires pour l'exercice 1860, on n'avait pas de raisons d'être inquiet.

Il y avait néanmoins urgence de rétablir le budget de la guerre, car les dépenses (celles du moins qui se soldaient par le budget) s'élevant à 45,808,880 fr., avaient été augmentées de beaucoup par les circonstances imprévues de l'année. Avec de l'ordre et de l'économie, avec l'accroissement naturel du produit des impôts, on se flattait de faire face à tout. Tous les gouvernements

ont, à un moment de crise imprévue, éprouvé des embarras financiers. Les finances anglaises connaissent, elles aussi, les découverts, depuis quelques années, quoiqu'elles n'atteignent pas les proportions colossales auxquelles sont arrivées celles d'autres pays. Quant aux dépenses justifiées par les nécessités de la politique, la sagesse d'un gouvernement peut les couvrir par des réductions sérieuses. Or, le gouvernement de Naples en eut-il le temps comme il en avait l'intention? Il avait au point de vue du revenu de belles et légitimes espérances dont il pouvait tirer un parti fécond. Ce n'était pas une confiance optimiste. Le budget de 1860 accusait un découvert de 22,953,545 fr., mais, avec la réserve de 24,648,962 fr., dont j'ai parlé, on obtenait un excédant de 1,695,216 fr. à la fin de l'année. Malheureusement, la situation allait tout à coup changer.

Lors de l'invasion de Garibaldi et de la révolte de Palerme, on se trouva obligé à des dépenses excessives par les croisières, par l'envoi de navires, de troupes, de munitions et même de vivres, car les troupes devaient se nourrir sur le sol napolitain. Le budget de la guerre, à la fin de juin 1860, se trouvait déjà porté à 31,080,148 fr.; c'était un excédant de 5,749,708 fr. dans les dépenses de la guerre. Ainsi, au commencement du second semestre 1860, le découvert, qui n'aurait pas dû dépasser deux millions et demi, dépassait 26,175,321 fr. La paix, seule, eût permis de compter sur le rétablissement de l'équilibre.

On ne voulut pas recourir à la ressource coûteuse des emprunts, et on chargea la maison Rothschild de vendre des coupons de rente 5 pour °/₀ qu'on lui remettait selon le besoin. La rente napolitaine avait été à 115 quand celle du Piémont n'était qu'à 85, et dans les occasions où le gouvernement napolitain avait eu besoin de recourir aux emprunts, on les lui avait offerts au taux de 90, tandis que le Piémont ne les obtenait qu'à 80. Malgré cela, le cours de la Bourse se maintint entre 108 et 113, à 4 et demi °/₀. C'était une condition assez rare dans l'histoire des finances d'Europe. La maison Rothschild ne prenait que sept huitièmes pour cent. On eut donc recours à l'hypothèque d'une partie de la rente, aux bons de la Tréso-

rerie, pris par la Caisse d'escompte. De 1,200,000 fr. de rente, la moitié seulement était aliénée au 20 juin. Le reste, ajouté au surplus de 1859, dennait une ressource de 28,964, 089 fr. Au premier juillet, donc, malgré la tourmente révolutionnaire, tout espoir n'était pas perdu de rétablir l'équilibre général, le second semestre de l'année étant celui qui rendait le plus et qui couvrait ordinairement le déficit du premier. Mais, le 1er septembre, il fallut émettre encore un million et demi de rente, ce qui, calculé au pair, donnait une valeur de 29,749,256 fr. Toutes ces ressources étaient à peu près intactes le 6. Voilà pourquoi, à son entrée à Naples, l'envahisseur trouva encore un trésor capable de subvenir aux besoins de l'Etat et même de la guerre.

Et pourtant le nouveau gouvernement se plaignit, dès le premier jour, du manque d'argent. C'est que l'administration devint un prodige de dilapidation et de corruption. On commença par s'emparer des résidences royales, de leurs meubles, de leur argenterie, des objets d'arts et de luxe sans en dresser aucun inventaire. On alloua 6,000 fr. par jour pour l'entretien de la table du Dictateur, qui cependant vivait très sobrement. Mais ses pro-dictateurs, ses secrétaires, ses aides de camp étaient éblouis et n'étaient pas entrés pour rien dans le palais des Incas de l'Italie. Par décrèt du Dictateur, le gouvernement se saisit des fonds publics appartenant à la famille royale, sous prétexte qu'ils revenaient à l'Etat. C'était une spoliation de fonds qui, d'après la loi fondamentale de la dette publique, étaient sacrés. La révolution, qui ne respcte rien, les avait toujours et partout respectés. Ces fonds appartenaient au roi comme dot de sa mère, et formaient la dot des princesses royales. La valeur des ces biens s'élevait au delà de 40 millions, mais on n'en avoua que 24, en alléguant qu'ils devaient être distribués aux patriotes qui avaient souffert pour la cause de la liberté. En même temps, on sequestra les majorats des princes, les biens de l'ordre Constantinien, et, toujours au nom de la liberté, les biens de l'Eglise. La grande excuse était la nécessité, excuse qu'on allégue aussi dans les bois.

Les besoins et l'avidité grandissant tous les jours, on ne s'en tint pas là. On supprima les fonds des ministères, que le gouvernement se plut à appeler *secrets*, on éleva le taux de l' intérêt de la Caisse d' escompte de 5 à 6 °/₀, même pour les coupons de rente et pour le dépôt des objets précieux à la Banque. On rendit à Naples la perception de l'octroi. C'était une mesure populaire, mais, dans un pareil moment, cette mesure diminuait les ressources financières. L'impôt foncier ne pouvait être payé exactement; les postes, faute de comunications, et l'enregistrement, par l'inaction des tribunaux, ne rendaient presque rien. On vendit secrètement pour plusieurs millions de rente. Rien ne combla le gouffre: un mois après l'arrivée du Dictateur, on ne savait plus comment se procurer de l'argent, on frissonnait à l'idée d'un revers militaire, à la perspective d'avoir à servir les intérêts de la rente, dans trois mois.

Il va sans dire que le commerce et le crédit étaient en souffrance. Le jour de l'entrée de Garibaldi, on avait imposé à la Bourse, bien que fermée, une hausse de fonds, pour faire impression sur l'opinion publique: le lendemain, les fonds publics, cette expression positive de l' état des esprits, baissèrent brusquement, et la rente publique qui, sous le gouvernement légitime, était montée à 118, ne tarda pas à descendre à 65.

Toutes les bourses se fermaient, les fournisseurs refusaient de pourvoir aux besoins des troupes, ou passaient des contrats scandaleux ; personne n' entendait faire de sacrifice pour soutenir la révolution. Dans la prévision de la guerre, le Dictateur chargea une commission de recueillir des subsides pour Rome et Venise, mais cet appel au patriotisme italien ne trouva aucun écho. Ceux qui auraient pu faire des sacrifices n' avaient pas confiance dans la durée de l'œuvre révolutionnaire.

Rome, le 18 juillet 1861.

LES FINANCES.

AU MÊME.

Monsieur,

Un gouvernement exerce toujours sur l'ensemble et l'action des affaires financières, commerciales et industrielles une influence certaine, mais, sous Garibaldi, le ministre des finances devint un être tout à fait passif. Le gaspillage, grâce aux impérieuses exigences de M. Bertani, et aux récompenses que s'adjugeaient eux-mêmes les émigrés et les militaires, prit des proportions telles qu'on se vit bientôt dans l'impossibilité de suffire aux besoins du gouvernement et de la guerre. Le Dictateur lui-même puisait dans le trésor public pour distribuer des largesses à ses favoris. La plupart des émigrés obtinrent pour eux et pour les leurs des sommes énormes comme consolation des souffrances passées. Le ministre Conforti prit pour lui 300,000 fr., total des appointements qu'il aurait du toucher pendant douze ans comme ministre, s'il fût resté ministre : or, il ne l'avait été que quarante jours. Le ministre Scialoja prit pour lui et pour son père environ 200,000 fr., et signa lui-même l'ordonnance. Les appointements des nouveaux fonctionnaires, les pensions de retraite largement accordées à ceux qui avaient perdu leurs places par l'exil absorbèrent des sommes fabuleuses. Un

ex-sous-lieutenant d'infanterie, Philippe Agresta, nommé Directeur des douanes, se retira de ce poste au bout d'un mois avec une rente de 12,000 fr. égale à la totalité de ses appointements. Un autre qui, en 1848, avait été deux mois en place, obtint une retraite de 18,000 francs (le traitement d'un ministre plénipotentiaire), et cela ne l'empêcha pas de cumuler plus tard avec sa retraite un autre emploi grassement rétribué. Un magistrat n'ayant que dix ans de service se fit donner le traitement de conseiller de Cassation. M. Mariano Ayala, jadis lieutenant d'artillerie, se créa général et prit un appartement dans le palais royal. Bref, les pensions de retraite grevèrent le trésor d'une dépense annuelle de quatre ou cinq millions, et les nouveaux traitements ainsi que l'augmentation des anciens, de six autres millions.

On croit savoir qu'on puisa aussi dans le trésor napolitain des subventions pour les comités de Livourne et de Gênes; il est certain que 3,300,000 fr. furent en partie dirigés sur Gênes. On paya à la Société génoise Rubattini, 4,800,000 fr. pour le *Cagliari* (qui lui avait été depuis longtemps rendu), pour les deux vapeurs le *Lombardo* et le *Piemonte* qui avaient transporté Garibaldi en Sicilie, et pour un quatrième qui avait été coulé par l'escadre napolitaine. La *préparation* du plébiscite côuta fort cher, d'autant plus que les agents du pouvoir empochèrent l'argent et en dépensèrent le moins possible en prosélytisme. Un directeur et deux secrétaires-d'Etat prirent à eux seuls presque deux millions. Le fait signalé par la presse, on jeta les hauts cris, on menaca d'intenter un procès.... mais aucune plainte judiciaire ne fut portée. Vers la fin de septembre, les caisses étaient déjà vides et on avait à peine de quoi faire vivre l'armée révolutionnaire.

Comment empêcher la dilapidation, quand il n'y avait pas de contrôle? Le Dictateur, le pro-dictateur puisaient dans le trésor à chaque instant, sans dire pourquoi, sur un simple billet; les militaires, la menace à la bouche et l'arme au poing, se faisaient ouvrir les caisses de la Banque; les volontaires vendaient leurs effets aussitôt après les avoir reçus et quelquefois même aux fournisseurs, puis s'en faisaient donner de nouveaux. Le com-

mandant Zambeccari les menaça en vain du code militaire, il fallut obliger tous ces gens sans feu ni lieu à se munir de papiers en règle, sous peine de bannissement. La précaution était sage, car le premier venu portant une chemise rouge pouvait se permettre toutes les indignités possibles. On cite un officier supérieur qui fit passer son enfant, âgé de six ans, pour officier et lui fit payer deux mois de solde. Les désordres du Commissariat n'étaient pas moins honteux. On commanda 72,000 capotes pour l'armée méridionale, pour une armée d'environ 25,000 hommes; ces capotes payées par le trésor ne furent jamais livrées. Dans quelques localités où l'on trouva des objets de fourniture ou d'équipement de l'armée napolitaine, chaque commandant se les appropria et les vendit aux fournisseurs qui les revendirent au ministère de la guerre!

On sait que l'armée méridionale fut licenciée, à l'arrivée des Piémontais. Les volontaires se présentèrent alors en foule à la Banque pour exiger l'arriéré de leur solde. Les payements furent faits sur simple acte de présence. A la moindre opposition des employés, les garibaldiens dégaînaient leurs sabres, ou armaient leurs revolvers. Comme ils menaçaient d'enfoncer les portes de la Banque, il fallut envoyer un détachement les disperser à la bayonnette. Pour donner une idée de ce qu'a tiré du trésor napolitain l'armée méridionale, il suffit de dire qu'en 1861, quand elle était depuis longtemps dissoute, on lui paya encore près de quatre millions.

Ces faits se sont passés à l'époque de transition entre la révolution et la conquête. Sous la conquête, la dette publique fut augmentée de cinq millions. Des nuées d'employés de tout grade s'abattirent des Alpes sur Naples, sauterelles avides de larges indemnités et de gros appointements. Le préfet militaire, à Naples, outre sa solde de général et ses appointements comme préfet, a 12,000 fr. pour frais de représentation, et dispose de deux palais royaux. Deux employés qui l'assistent absorbent le reste des 304,000 fr. que coûte la préfecture militaire de Naples. Pison en Grèce et Verrès en Sicile étaient peut-être plus modestes. L'amiral Tolosano s'est installé dans le splendide hôtel du prince de

Capoue. Un conseiller de la Lieutenance logé dans un appartement royal, s'est fait allouer 60,000 fr. de frais de restauration et pour y élever un théâtre. M. Alexandre Dumas, a eu, lui aussi, sa petite aubaine, environ 900,000 fr. à ce qu'on dit: il est vrai qu'il prétend avoir fourni des révolvers. On lui a cédé pour son usage un des palais de la couronne, et il dîne et y chasse aux frais de l'ancienne liste civile.

Le crédit foncier, les salles d'asiles, les écoles et le collége pour le peuple, les caisses d'épargne, les caisses de dépôts et de prêts, tout ce que le nouveau gouvernement avait promis, on l'attendait encore. Le pouvoir vivait au jour le jour, sans cesse stimulé par le manque de ressources. On osa même mettre la main sur l'argent des particuliers déposé à la Banque. Votre illustre W. Pitt, même au sein d'une guerre gigantesque, poussait à la multiplication des Banques. Chez nous, où il y avait peu d'institutions de crédit, le ministre piémontais détruisait le crédit d'une Banque de dépôts qui comptait plusieurs siècles d'existence et dont le papier inspirait une confiance illimitée. Le public retira ses dépôts. Le numéraire de la Banque était, le 27 août 1860, de 77,265,172 fr.; le 27 septembre de 50,563,244 fr.; le 28 ianvier 1861, de 31,600,460 fr. et le 13 avril suivant, de 27,394,896 fr. Cela n'a pas empêché le gouvernement d'enlever encore à la Banque, l'année dernière, 6 millions en même temps qu'il retirait les dépôts métalliques de la Monnaie de Naples, le premier des établissements de ce genre, après ceux de Vienne et de Londres, pour les faire monnayer à Turin. Aujourd'hui, depuis le coup porté à la Banque de Naples, elle ne possède pas même la moitié de la somme déposée en 1861, tant la confiance publique s'est refroidie! On a beau publier dans le journal officiel le tableau des dépôts journaliers; cette jonglerie ne trompe personne.

Rome, le 10 octobre 1862.

LA DETTE PUBLIQUE.

AU MÊME.

Monsieur,

Riche des dépouilles de la maison de Bourbon et des ordres religieux, le nouveau pouvoir ne fut prodigue que de nouveaux impôts. Il a voulu retablir l'équilibre dans les finances non pas en diminuant les dépenses, mais en augmentant les recettes, c'est à, dire, en définitive , les impôts. La contribution de guerre était à peine levée, que d'autres taxes très lourdes et jusqu'à présent inconnues pesèrent sur le peuple.

Le napolitain payait, depuis 1832, 14 fr. par an et le sicilien moins encore, tandis que le toscan en payait 17, le modénais 15, le romain et le parmesan 18, le piémontais 19. Aujourd'hui, pour la seule taxe sur l'enregistrement des actes judiciaires, civils et administratifs, devenue obligatoire de volontaire qu'elle était, le royaume de Naples au lieu de 1,500,000 fr. paie 39,000,000. Il y a d'autres taxes inconnues auparavant, comme celle sur les biens mobiliers, celle sur les successions, qui, en 1862, a rapporté dans la seule ville de Naples, plus d'un milion et demi. La Sicile paye un impôt sur les sels et tabacs qu'elle ne connaissait pas. D'autres taxes nouvelles et l'augmentation des anciennes porte la moyenne individuelle de l'impôt à 25 francs 25 centimes. On parle déjà de soumettre toute l'Italie au régime d'imposition en

vigueur dans le Piémont; or le Piémont est grevé de taxes encore inconnues au reste de la péninsule. On ne se demande pas même si tous ces impôts sont équitables, quelle sera leur influence sur la richesse publique, quel effet moral ils sont appelés à produire. Le gouvernement de Turin poursuit son œuvre et recommande aux préfets d'employer le vert et le sec pour lui faire voter des remercîments par les conseils municipaux; les préfets n'y manquent pas.

Cependant, ce gouvernement qui, en pleine paix, a besoin d'un milliard, tandis que les anciens gouvernements se contentaient de 500 millions, comment dépense-t-il ses ressources? Dans quel gouffre a-t-il jeté les richesses du royaume de Naples? Ce n'est pas l'entretien de son armée qui peut l'appauvrir: l'effectif de cette armée ne surpasse pas de beaucoup, s'il est vrai qu'il le surpasse, celui de toutes les troupes de la péninsule avant l'annexion. On fait sonner bien haut les 300,000 hommes de l'armée italienne; mais elle n'en comprend réellement que 230,000. Les armées des différents Etats d'Italie, y compris celle du Piémont, formaient un total de 228,933 hommes. A cela il faut ajouter que les finances pontificales supportaient alors les frais de l'occupation autrichienne. Comment ces armées étaient-elles entretenues? L'armée napolitaine était la mieux habillée de l'Europe; celle de Modène, du Pape étaient brillamment équipées. Aujourd'hui, les troupes italiennes sont dans l'état le plus misérable: il n'y a pas d'étranger qui ne l'ait remarqué en traversant l'Italie. Le gouvernement n'a pourtant pas à entretenir tous les établissements militaires des Etats annexés. A Naples, par exemple, il a supprimé les chantiers, presque détruit les manufactures d'armes et les ateliers militaires et affermé l'établissement de Pietrarsa. N'oublions pas que les Suisses qui ont capitulé à Gaëte attendent encore leurs pensions, malgré les protestations du Conseil féderal.

Le gouvernement italien n'a pas de cours princières à entretenir à Naples, à Florence, à Parme, à Modène et dans les provinces de l'Eglise. Il n'a qu'une seule liste civile à solder, tandis qu'il a entre ses mains les biens de toutes les dynasties exilées.

Il a supprimé partout les ministères, ce qui, à Naples seulement, et de son aveu même, a réalisé une économie de 100,000 fr. Il a supprimé la Monnaie, la Direction des postes et de la Télégraphie, de Naples, tout étant concentré à Turin. La Banque ne lui coûte plus rien; on a aboli plusieurs administrations, entre autres celle des ordres de chevalerie et des Ordres religieux. Cette mesure a permis de réaliser une économie de 30,000 fr. sur le seul ordre Constantinien. Une somme de 80,000 fr. a pu être économisée sur les frais de perception de certains impôts. Le corps diplomatique et les consuls des Etats annexés ne reçoivent plus de traitement. On a aboli la Cour des comptes, à Palerme et à Naples, en les réduisant à une simple section. Le gouvernement ne peut d'ailleurs alléguer pour justifier les dépenses, ni grands travaux d'utilité publique, ni subsides à l'instruction publique, à l'industrie ou au commerce.

Depuis le 7 septembre jusqu'au mois de décembre 1860, il y eut dans les finances napolitaines un déficit d'environ 50 millions. Les événements de 1860, au 6 septembre, avaient coûté au royaume de Naples 55,248,618 fr.; le Piémont avait, dans la même année, augmenté sa dette de 150 millions. Mais le mal empira tellement l'année suivante que le déficit devint de 80 à 90 millions. Néanmoins, dans les comptes-rendus de la Trésorerie napolitaine, la guerre figure pour 10,823,120 fr. auxquels il faut ajouter, dans un temps où l'armée napolitaine n'existait plus, 13,273,224 payés à l'armée italienne par le Trésor et 6,798,166 par les provinces. Mon intention n'étant pas de traiter à fond ces questions de finances, je simplifie autant que possible les chiffres et les calculs. Le budget en 1861 devait subir une diminution de rentrées résultant de la suppression des contributions de la Sicile (au delà de 16 millions), de la réduction des tarifs de douane et du prix du sel, et de la restitution des taxes de consommation à la ville de Naples. D'un autre côté, les dépenses se trouvaient considérablement réduites par la suppression de la liste civile, de la guerre, de la marine et des affaires étrangères. Ainsi, s'il y avait une diminution d'environ 30 millions sur les rentrées, le budget

se trouvait déchargé d'un passif de plus de 64 millions. Cependant les comptes-rendus de 1861 constatent que les dépenses ont augmenté. Le passif avait été arrêté à 104,303,161 fr. Le royaume de Naples, comme toutes les autres provinces, devait subir sa part des dépenses générales, mais proportionnellement à sa population ; il n'y pouvait donc contribuer que pour un tiers. Le budget total étant alors de 498,3:5,133 fr., Naples devait supporter une dépense d'environ 160 millions, ce qui, ajouté au passif prévu par le budget spécial des Deux-Siciles, donnait un passif total de 264,303,161 fr.

Pour y faire face, on vendit environ 34 millions de coupons de la rente ; on vendit, au risque d'une disette, les denrées accumulées par le gouvernement précédent, ce qui procura 6 ou 7 autres millions. La situation devint si grave que la pauvre ville de Turin dut faire l' aumône à Naples naguère si florissante. Elle lui expédia à peu près 8 millions ! On n'a, pour se convaincre de tous ces faits, qu'à lire le rapport du secrétaire des finances, M. Sacchi, Piémontais.

On a vu, Monsieur, des gouvernements s'approprier sans le moindre scrupule le surplus des revenus produit par l'augmentation naturelle de la richesse : mais le gouvernement italien trouve tout simple qu'on paye davantage, lorsque le pays devient de plus en plus pauvre. Aux yeux des ministres, l'Italie est comme l'âne de Sterne qui, accoutumé aux coups, regardait d'un air résigné comme pour dire qu'on ne le battît pas trop fort, mais que, cependant, si l'on voulait, on pouvait le battre.

La situation déplorable des finances italiennes a donné lieu aux déficits des années 1860, 1861 et 1862, et à de désastreux emprunts qui ont atteint jusqu'à ce jour le chiffre de 1,420 millions. La dette publique, lors de l'exposition du ministre Sella, s'était déjà accrue de 925 millions, et le nouvel Etat d'Italie payait déjà, avec les dettes précédentes, 308 millions d'intérêts. On a discuté dernièrement le budget de 1863 et celui de 1864 ; on les a votés à la hâte, dans une seule séance ! Qu'on les examine, et l'on verra que le découvert, au moment où j'écris ces lignes,

est de 368,072,684 fr. Et cela, sans préjudice d'autres dépenses extrabudgétaires, comme il y en a eu dans les exercices précédents, et sans tenir compte de l'émission toujours croissante des bons de la Trésorerie, émission qui crée une dette nouvelle. Le gouvernement italien se lance tête baissée dans les opérations financières les plus insensées. Tandis que la dépense collective de tous les Etats d'Europe s'est élevée de 15 au 20 pour 100, depuis la guerre de 1859, l'augmentation, dans le néo-royaume, a été de 100 pour 100.

Vous connaissez l'exposé financier de M. Bastogi, vrai dédale imaginé pour que l'esprit le plus mathématique s'y égare. On a décidé l'aliénation des biens domaniaux et de ceux de la Caisse ecclésiastique: ces biens, au dire du ministre, produisaient un revenu de 26 millions qui représente environ un milliard de capital. En cherchant, dans la vente de ces biens, une ressource extraordinaire, on oubliait que même en dehors des obstacles et des résistences opposés par les consciences, rien n'est plus funeste que l'incertitude et l'instabilité. Et pourtant, M. Bastogi affectait une béate assurance, et se flattait de pouvoir faire face au déficit qu'il n'évaluait qu'à 37 millions. Le déficit de 1861, à l'époque de la discussion de l'emprunt, était évalué à 314 millions; les crédits supplementaires l'ont accru de 77 millions. Le déficit prévu pour 1862 était déjà de 317 millions. Ces deux exercices réunis donnaient l'énorme déficit de 717 millions. Le ministre comptait cependant sur 58,880,000 francs provenant de l'aliénation des rentes napolitaines et siciliennes, grâce à l'unification de la dette publique, et sur un emprunt de 500 millions. Il se flattait d'obtenir 139 millions par les nouveaux impôts, en sorte que le découvert réel ne devait plus être que de 20 millions !

Mais d'abord, Monsieur, les ressources alléguées étaient-elles réelles? Les financiers sérieux le contestaient. Le 21 décembre 1861, le ministre avait indiqué le déficit de l'année, sans parler du reliquat de 1860. Il avait énoncé simplement le déficit général pour 1861 à 400,408,507 fr. et le déficit prévu pour 1862 à environ 317,000,000, ce qui formait un total de 717,408,507 fr.,

mais le déficit napolitain n'entrait dans ce calcul que pour 22 millions : or il s'élevait à 90 millions. D'autre part, si pour une dépense prévue de 805 millions, on avait eu un déficit de 400 millions, comment le ministre qui calculait pour les dépenses prévues en 1862 la somme de 840 millions, réduisait-il le déficit à 317 millions? De combien les déficit ne dépassent-ils pas toujours les prévisions des ministres! Il avait calculé les dépenses des années 1861 et 1862 à 717 millions et celles de la seule année 1862 à 158 millions ; mais lorsque le budjet fut publié, le déficit de 1862 se trouva être de 308 millions. Le successeur de M. Bastogi annonça, le 7 juin 1862, que le déficit de 1861 et 1862 n'était plus de 717 millions, mais de 1,004 millions. Les dépenses pour l'année 1862 déjà calculées à 860 millions se virent élevées à 966 millions. Le quel donc des deux ministres exposait la vérité? Un de ces ministres cependant, avait avoué qu'il n'y avait pas d'économies possibles et que le seul moyen de couvrir le déficit c'était les impôts, toujours les impôts. Le nouveau ministre, au contraire, tout en déclarant en plein parlement la situation financière épouvantable, promet des économies de 113 millions, mais il en demande en emprunt 700.

Dans le budget de 1863, les revenus figuraient pour 575,718,000 fr. et les dépenses pour 880,353,000 fr. M. Minghetti promettait des économies (50 millions par an) pour faire face à la nouvelle dette, et une économie de 63,430,929 fr. en 1864. Mais il devait savoir qu'un tiers des impositions ne rentrent pas au trésor, les recettes présumées n'étant guère que de 500 millions et les dépenses s'élevant à 880,360,435 fr., et que le déficit serait toujours de 380 millions, lors même que les économies projetées se fussent réalisées. En outre, tenait-il compte, dans le chapitre des dépenses ordinaires, d'environ 30 millions représentant l'intérêt d'une nouvelle émission du dernier emprunt et la garantie des chemins de fer? Singulière façon de réaliser des économies! Le ministre avait promis une économie annuelle de 50 millions, et voilà que les dépenses extraordinaires calculées d'abord à 100 milions par

an atteignent déjà dans l'exercice 1863 et 1864 le chiffre de 287 millions.

Qu'aura-t-on dit, en Angleterre, en entendant un ministre italien assurer que le roi Victor-Emmanuel n'avait pu trouver 500 fr. sur sa signature? Que dit-on en voyant des lettres de change de 2,000 et 500 fr. tirées par le trésor italien à quatre mois de date? Et voilà cependant que le gouffre du déficit est toujours béant, et l' état se trouve grevé de 1,200,000,000 fr. de nouvelle dette. En un peu plus de deux ans, les emprunts italiens ont presqu' égalé les crédits extraordinaires ouverts en France dans les huit années écoulées de 1851 à 1858. Où passent donc les revenus de l' Italie? Seraient-ils par hasard absorbés par des sacrifices secrets? Walpole, dit-on, se vantait de savoir le tarif de chaque conscience, mais il l'avait appris pendant vingt ans de ministère. Oh! Monsieur, combien de Macheaths italiens ne donnent pas même la peine aux ministres de faire de telles études? Auprès d'eux les *Gueux* de votre Gay seraient des enfants.

Il est vrai qu'on remarque, dans le budget de 1863, 53 millions pour l'augmentation du traitement des employés publics : mais ces dépenses ne justifient pas le miliard emprunté en quelques années.

Pour ce qui a trait au royaume de Naples, à l'arriéré des précédents budgets, viennent de s' ajouter l'emprunt de la vente de la rente, et ceux que le gouvernement de Turin a contractés. Avec cela, Naples doit supporter sa part des emprunts faits par le Piémont en vue des annexions. En même temps, on a fondu la dette dans la dette italienne, pour avoir une seule catégorie de contribuables. C'est une fusion à laquelle ne gagne que Turin. Et s' il y a déjà deux miliards de déficit, la part de ce déficit, pour Naples, est de plus de 600 millions, sans compter la Sicile.

Cependant, Monsieur, un de ces ministres, voué à la recherche de la pierre philosophale, a pensé que les Italiens pouvaient bien se consoler, puisque dans votre vieille Angleterre un habitant paye pour la dette de l' Etat 21 fr. tandis qu'un italien n'en paye encore que 7. Mais il aurait fallu nous dire, ce me semble, quel

est le capital productif des 27 millions d'Anglais et quel est celui des 22 millions d'Italiens. Est-ce sur la proportion du nombre des habitants que nous devons calculer désormais la dette et les taxes et non sur la proportion de la richesse nationale? La France et l'Angleterre sont grevées d'impôts parce qu'elles sont riches, mais elles ne sont pas riches parce qu'elles payent tant d'impôts. La dépense ne forme pas le richesse, mais c'est la richesse qui fournit à la dépense. Le ministre paraissait fier d'annoncer que l'intérêt de la dette, dans la Grande-Bretagne, absorbait 36 pour °/₀ sur les revenus et en France 31, tandis qu'en Italie il ne pouvait encore absorber que 26. La base de son raisonnement était que les recettes de l'Etat augmenteraient jusqu'à 600 millions. Mais les recettes, en 1860, au lieu de 547 millions, n'en avaient donné que 456; en 1861, on les avait calculées à 477 millions, et elles n'en avaient donné que 468; en 1862, on les avaient évaluées à 531 et elles sont restées au-dessous. Si donc les recettes ne dépassent guère 468 millions, les intérêts de la dette étant de 156 millions, la proportion n'est plus de 21, mais bien de 33 ou de 32 et demi pour 100.

Admettons que le prévisions du ministre soient encore trompées par l'insuffisance des recettes ou par l'accroissement extraordinaires des dépenses, on n'aura d'autre expédient que l'augmentation de la dette. Or, qui s'appuie sur le crédit, s'appuie sur la plus facile, mais assurément sur la plus fragile de toutes les ressources. Il n'y a pas un Etat, en Europe, qui ait doublé ses revenus en moins d'un quart de siècle: l'Italie obtiendra-t-elle du ciel un tel bienfait, malgré les désordres de la révolution, les dévastations de la guerre civile, les défiances politiques de l'Europe, les alarmes du crédit, le découragement du commerce et de l'industrie? Et où est-il ce pouvoir fort, compacte, prévoyant, voulant le bien et aimant la patrie, pour se promettre de sa persévérante sagesse un tel prodige?

La condition du crédit public et du crédit privé devient de plus en plus inquiétante: tous les esprits sérieux s'en préoccupent. Mais quand on prend des millions, on n'en saurait trop

prendre. Les pouvoirs nouveaux ont de tout temps trouvé cette vieille maxime à leur convenance. Chargés de conduire à grandes guides le char de l'Etat, ces Titans, qui n'avaient su que déblatérer contre les anciens gouvernements de l'Italie, ont déjà donné la mesure de leur puissance. A bout d'expédients, ils vont emprunter encore. Le champ des emprunts est ouvert devant le nouveau pouvoir, et tous ses agents veulent y paître. Chez vous, Monsieur, où la responsabilité ministérielle est nettement définie et aboutit au parlement, où il n'est aucun Chancelier de l'Echiquier qui ne se fasse un point d'honneur de contenir la dépense dans le revenu, que dira-t-on de ces ministres, amateurs délicats des curiosités financières, qui conduisent les affaires de l'Etat comme votre Addisson, moraliste bienveillant, conduisait dans tous les faux pas son Roger de Coverley ? Que dira-t-on de ces budgets italiens non discutés, de ces budgets convertis en lois en un jour, de ces emprunts énormes votés d'enthousiasme ? Que pensera-t-on de ce gaspillage honteux, de ces dépenses qui ne sont pas faites dans le courant d'un exercice, de tous ces reliquats *passifs* qui, depuis 1861, dépassent toujours l'actif de la finance italienne ? Que dira-t-on de cette confiance aveugle qui, seule, n'entend pas les craquements de l'édifice créé par la révolution, quand le monde entier s'en émeut ?

Rome, le 4 octobre 1863.

LA MORALE.

A S. EM. LE CARDINAL WISEMAN, A LONDRES.

Eminence,

Le roi Victor-Emanuel a prétendu, à la face du monde, qu'il avait été appellé par les Napolitains à prendre la couronne de François II, son parent. Mais quel corps de l'Etat, quels comices lui avaient exprimé ce vœu? Dix ou douze individus envoyés par Garibaldi en danger se constituèrent d'eux-mêmes les mandataires du peuple. Parmi eux se trouvaient quelques généraux et quelques fonctionnaires devenus tristement célèbres par leur récente trahison. Les comices de Naples ne s'étaient pas encore tenus, quand les Piémontais entrèrent dans le royaume. Dans la proclamation d'Ancône, du 9 octobre, rédigée, dit-on, par le ministre Farini, on affichait les vœux des populations et des devoirs envers les Italiens, on se donnait la mission d'aller régénérer le royaume de Naples et moraliser ses habitants. C'était ajouter l'ironie à la violation de tous les droits. C'était, après l'invasion des Etats Pontificaux, une seconde confiscation par la force, une décheance de par la justice. On se mettait en marche pour aller appuyer Garibaldi et ses cohortes; la complicité avait été jusqu'alors tacite, on avait maintenant l'effronterie de l'avouer. Le masque était désormais inutile.

La prétention de moraliser le peuple napolitain était une insulte sanglante et une amère ironie à l'adresse des populations de la

plus belle et de la plus riche contrée de l'Italie. Et, cette prétention, c'étaient des Piémontais qui l'affichaient!

Bien que l'antipathie entre les deux peuples ne fut pas alors ce qu'elle est devenue depuis, les Napolitains, exception faite d'un parti, ne regardaient pas les Piémontais comme leurs compatriotes. Les Piémontais ont en effet une physionomie propre, un dialect distinct, des particularités morales et intellectuelles que ne suffit pas à expliquer la différence d'éducation. On les estimait comme de bons soldats, mais on les considérait, dans le midi, comme n'appartenant pas à la même branche de la grande famille italienne. Ils n'en avaient que faiblement accru le patrimoine dans les arts de la paix, et occupaient une bien modeste place dans les fastes d'une glorieuse littérature. Les Napolitains, qui se distinguent par leur vivacité, leur esprit, leur éloquence, et sont fiers d'avoir devancé tant d'autres peuples dans les sciences morales et dans les réformes civiles, ne virent dans ce fameux manifeste d'Ancône qu'une solennelle insolence.

Notre peuple naturellement bon est irrascible, et le mépris l'exaspère aisément. Le sang de tous les hommes de cœur bouillonna à la lecture de la proclamation d'Ancône. Ce gouvernement allait-il travailler à la restauration des dogmes immuables et des principes de la morale, sans lesquels toute société est malade, toute autorité combattue et incertaine; mettre un frein à la dissolution des mœurs, raffermir les sentiments religieux, accorder sa protection aux arts, aux lettres, aux sciences? Que ne devait-il pas faire, à en juger par ses promesses? Les simples, tout en éprouvant plus de surprise que de confiance, se flattèrent de voir leur belle patrie mériter sous peu toutes les bénédictions du ciel et tous les éloges de la terre.

On avait déjà expérimenté la civilisation que traîne à sa suite la révolution. Garibaldi avait déjà montré son respect des lois et de la morale. Un de ses décrets avait accordé une pension sur l'Etat à la fille adultérine de Pisacane tué dans la folle expédition de 1856. Un autre décret avait déclaré sacrée la mémoire d'Agésilas Milano et alloué une pension à la mère et aux sœurs de ce

régicide, et un M. Ayala était allé, à la tête de la garde nationale, déposer une couronne d'immortelles sur sa tombe.

A peine installé à la place de Garibaldi, le gouvernement sarde autorisa toutes les orgies de la pensée, toutes les dépravations de l'intelligence, dont la presse se rendait l'organe quotidien. Il permit la représentation de drames orduriers, dans lesquels les cardinaux, le Pape, les martyrs, les saints sont mis en scène. On toléra l'étalage des plus sâles et ignobles peintures; la vente d'abominables pamphlets et des livres les plus immondes; la prostistution la plus éhontée. C'est le travail des sorcières de votre Shakespeare: rassembler des poisons et des reptiles pour arriver aux fins de l'ambition et au comble de l'ignominie. Trois cent jeunes filles de la classe populaire furent expulsées de l'*Albergo de' poveri*, vaste établissement fondé sous Charles III, où plus de 3,000 pauvres et orphelins apprenaient un métier aux frais de l' Etat. Ces malheureuses jetées tout à coup sur le pavè, sans moyen d'existence, devinrent presque toutes, le lendemain même, la proie facile du vice. Les directeurs firent exécuter les portraits en photographie de celles, plus heureuses, à qui on avait permis de rester dans l'établissement.... et *ces portraits furent envoyés à Turin!* Le gouvernement avait donc oublié que quand on laisse le vice relever la tête, de tristes événements se préparent, et qu'on ne se joue pas des grands principes qui forment le fondement d'une société?

Et on étalait cette tolérance au moment même où l'on abolissait les couvents, où l'on détruisait les établissements littéraires et scientifiques du royaume, et où on laissait tomber en ruine les établissements de bienfaisance. Les anciens directeurs de ces établissements, pris dans la noblesse, exerçaient gratuitement leurs fonctions: on en nomma de nouveaux en leur assignant des traitements élevés. Mais on ne tarda pas à constater une diminution de 200,000 fr. dans les revenus de ces lieux-pies. Leur état est à présent on ne peut plus déplorable: on laisse les malheureux reclus de l'*Albergo de' poveri* couverts de haillons et de vermine, sans lits, sans couvertures, sans nourriture suffisante. Pourquoi

le gouvernement aurait-il plus de soins pour les pauvres qu'il n'en a pour les détenus? Une lettre adressée l'année dernière au général Lamarmora et publiée par la presse, eut un grand retentissement dans le monde. L'auteur y faisait le plus triste peinture de cet établissement, invitait le général à s'y rendre, et terminait par ces mots: *Rends-toi sur les lieux, observe, et tu nous diras si les Napolitains ont raison de maudire Turin!* Le général ne s'y rendit pas.

Faire régner l'ordre en tout et partout est le devoir capital d'un gouvernement nouveau, mais l'ordre, à Naples, se trouva dès le principe aussi compromis que la morale. Des passions brutales, l'égoïsme, l'orgueil, les nécessités du moment, les combinaisons de la politique entravèrent bientôt le cours de la justice. Le gouvernement, par le seul fait de son origine, était porté à lâcher la bride à toutes les passions. Cette populace qui surgit des émeutes, ces *bravi* sortis de la foule, ces forçats en rupture de ban, devaient donner et donnèrent dans tous les excès. La révolution avait pris à sa solde les *camorristes*, dans la crainte, disait-elle, qu'ils ne fissent une réaction, mais dans le but réel de répandre la terreur. Lors de l'entrée de Garibaldi, des bandes de condamnés s'échappèrent du bagne de Castellamare et vinrent renforcer la camorre; un ministre en fit metre en liberté deux cent cinquante autres! Après le départ de Garibaldi, le Piémont accepta avec complaisance cet héritage de la révolution. Sûrs de l'impunité, ces hommes à face patibulaire se posèrent en hommes politiques et en adversaires de la dynastie de Bourbon! A Palerme, où l'anarchie était plus grande encore qu'à Naples, on fonda une secte d'assassins. Dix-sept victimes, en peu de jours, tombèrent sous les coups de ces misérables. On y avait discipliné le meurtre.

Pendant longtemps, Eminence, on a nié les crimes et l'existence même de ces êtres féroces, comme on a longtemps nié les atrocités commadées par les Fumel, les Pinelli, les Neri, les Galateri et tolerées par le gouvernement italien. Mais le pouvoir lui-même, après deux années de complicité, ne fut-il pas contraint de purger Naples de ces bandits? Quand il crut n'avoir plus besoin

de leur appui fraternel, il les arrêta tous en une nuit, les jeta en prison et les fit transporter plus tard à Fénestrelle et dans l'île de Sardaigne? Les autres, au nombres de 1,180, ont été envoyés peupler les îles d'Elbe, de Capraja, de Gorgona et de Giglio.

Il était déjà trop tard. A Naples, on se trouva bientôt réduit à ne plus pouvoir parcourir les rues ni la nuit ni même le jour. Le poignard d'un sicaire atteignit souvent sa victime en plein midi, dans les rues les plus fréquentées, et souvent en présence de la force publique. Le général Marulli, le capitaine Giordano, le général d'Ambrosio et son fils un grand nombre d'employés civils furent lâchement insultés, frappés, laissés pour morts sur la voie publique. On n'avait qu'à dire de la victime: *c'était un bourbonien,* et les carabiniers piémontais laissaient le meurtrier libre et impuni. Les meurtres devinrent si fréquents que l'habitude en diminua l'horreur. Le gouvernement ne donnait d'autre consolation et d'autre sécurité au peuple napolitain que de lui apprendre, chaque jour, le nombre de ceux qui avaient été frappés ou tués par les sicaires. Cette chronique quotidienne eut à enrégistrer, en 1861 et pour la seule ville de Naples, dix-neuf assassinats en moins de quinze jours! La statistique de 1861 accuse à Naples, 4,300 crimes contre les personnes; dans le district de Palerme, du premier juin au 15 octobre, 6,745 crimes, dont 743 contre les personnes. En 1862, sur le nombre des crimes dont on avait connu les auteurs, on comptait 2,497 attentats contre les personnes et 1,698 contre la propriété. Dans la seule ville de Naples, et dans le seul mois d'octobre, sur 160 crimes graves, il y eut 98 meurtres en vingt jours. Dans la statistique de 1863, la moyenne des crimes serait de 3,000 et celle des délits de 6,000. De sorte qu'en calculant la proportion des crimes des provinces, toujours plus nombreux, sur ceux de la province de Naples, on aurait eu, en 1862, 21,000 crimes pour 32,000 accusés, et 42,000 délits pour 52,000 prévenus. Cette proportion n'a guère varié en 1863, et on calcule qu'il y a un accusé sur 312 habitants, tandis qu'avant 1860, cette proportion n'était que

1,083. Il n'est sorte de violence qu'on ne se permit contre les femmes, contre les anciens militaires, parfois contre les autorités elles-mêmes. Je ne parle pas de la contrebande : des limiers de la police en donnèrent l'exemple au public.

On avait compté à peine quelques incendies dans la ville de Naples, en cinquante ans : un seul, en 1814, avait été attribué à la malveillance. En juillet et août 1860, quand la révolution était aux portes de la capitale, il en éclata plusieurs, et d'autres, plus tard, sous le gouvernement piémontais, notamment celui de l'*Albergo de' poveri*. On en essaya un autre bien autrement grave à la Conservation des hypothèques ; heureusement les titres de presque toutes les fortunes ne périrent pas dans les flammes. Depuis septembre 1860, le nombre des vols avait été effrayant ; après l'installation du gouvernement sarde, il augmenta de jour en jour. Enhardis par le manque de répression et devenus plus industrieux, les voleurs attaquaient les maisons, les boutiques, parfois les églises. Dernièrement, à la Favorita, campagne de la Cour où le peuple se rend en foule le dimanche, les voleurs attendirent ceux qui s'en retournaient pour les dépouiller ; et c'était à une lieue et demie de la capitale ! Souvent même, les voleurs se présentaient comme des agents de le force publique, ou habillés en gardes nationaux et se disant investis d'une mission. Ils avaient d'ailleurs des complices partout et même dans cette police réorganisée par M. Curletti, piémontais, qui n'échappa au bourreau que pas la fuite. Neuf malfaiteurs arrêtés à Pausilipe, au moment même où ils allaient commettre un vol, furent, deux jours après, relachés : leur chef, un ancien sous-officier suisse, était connu pas son audace et ses relations avec la police. Il en fut de même d'autres vols commis dans les environs de Naples. Les coupables narguaient la justice. Lors d'un vol commis en 1862, près de Senerchia au préjudice de plusieurs négociants, la police, faute de mieux, se vit réduite à faire indemniser les victimes par le maire et la municipalité. Il va sans dire que les suspects de bourbonisme étaient recherchés et arrêtés avec plus d'activité et de

rigueur. Dans les provinces, où les préfets ont à leurs ordres une police puissante et une force armée nombreuse, on surveille les moindres mouvements des hommes hostiles au gouvernement, mais on ferme les yeux et on reste les bras croisés quand il s'agit de désarmer les sicaires, d'assurer la tranquillité publique et de défendre la propriété. Personne n'ose porter plainte aux autorités, personne n'ose déposer en justice. On a reproché à l'ancien gouvernement sa faiblesse : qu'arrive-t-il maintenant que le gouvernement faible a été remplacé par un gouvernement fort?

Rome, le 16 juillet 1863.

LA RELIGION.

AU MÊME.

Eminence,

La masse du peuple ne comprend pas grand chose aux lois, mais elle comprend à merveille l'outrage fait à la morale. Le peuple napolitain aurait pu, à la rigueur, rester étranger et indifférent aux offenses contre la morale publique, détourner les yeux des images licencieuses, s' interdir les spectacles et les théâtres. Mais ce n' était pas le compte du gouvernement moralisateur: il avait la prétention d'altérer les croyances religieuses d'un peuple éminemment catholique.

Pour constituer l' unité en Italie, le Piémont s' efforça tout d'abord d' y détruire la seule qui y existât, l'unité religieuse. C' est dans ce but qu' il a ouvert la péninsule à l' action du protestantisme. La société moderne est basée sur l'Eglise, aussi est-ce l' Eglise qui souffre la première de toute révolution: à Naples, il y avait une raison plus directe encore. Dans l'esprit du peuple, le Roi légitime et la religion se confondent: il fallait donc détruire la religion pour faire oublier le Roi. De là les efforts du gouvernement pour détacher le peuple de ses vieilles croyances. Naples est trop près de Rome, et notre peuple, comme toute société catholique, est vivement intéressé à l'indépendance du chef spirituel

de sa religion. Ne pouvant donc altérer essentiellement la constitution politique de l'Eglise à Rome, on cherche à ébranler à Naples, par les exemples et les séductions, les croyances du peuple. Des gens qui demandent tout haut qu'on ôte le Pape et qu'on ramène César, trouvent tout naturel de former cette *turba salutatrix* qui se prosternait devant Claude, Tibère ou Néron. On n'ose pas dire ce qu'on ose pense, et les hommes du gouvernement n'osent peut-être pas penser tout ce qu'ils oseront faire : ce que le gouvernement italien veut, il ne veut pas encore qu'on le sache.

Des pêtres séculiers et réguliers étaient allés au devant de Garibaldien poussant des cris frénétiques ; on avait vu des moines, le pistolet et le crucifix à la main, étaler la chemise rouge sur leur robe de bure. Mais le peuple, le vrai peuple, en avait détourné les yeux, ou avait ri de ces bouffonneries. L'immense majorité des prêtres, surtout à Naples, donnait l'exemple des vertus de leur état. On comprenait leur influence, on les savait hostiles, on se proposa donc de les combattre. Le gouvernement laissa toute liberté aux ennemis de l'Eglise. On vit le P. Gavazzi, ce moine éhonté et fou, prêcher sur les places et sur les quais la liberté de la femme et des unions, le socialisme, le mormonisme; le P. Pantaleo tenir des conférences dans les églises, applaudi par des prêtres apostats comme un acteur au théâtre; le P. Joseph de Forino, le P. Giordano se faire les apôtres de la révolution et de l'héresie. En attendant une philosophie à l'usage du gouvernement, on se sert de la chaire. Il y eut un temps, Eminence, où Collins, Tindal et Bolingbroke devinrent les docteurs de votre jeunesse: la jeunesse italienne commence son éducation sous Gavazzi et Pantaleo. Le gouvernement, de son côté, s'emparait des églises pour les convertir en prisons et en quartiers. La belle église de la Vittoria, à Palerme, fut changée en écurie! Ce n'était pas moins impolitique qu'impie.

La spoliation devait devancer l'ère de la liberté ; Garibaldi organisa le pillage légal du sanctuaire. Un décret du Dictateur abolit l'ordre des Jésuites à dater du jour du débarquement des Mille. Aux

termes de cette disposition rétroactive, tous les contrats stipulés depuis le débarquement étaient résiliés! On supprima les couvents en allouant des pensions viagères aux religieux; on déclara les rentes épiscopales dévolues à l'Etat, en assignant aux évêques un *traitement* de 8,000 fr. C' était l' abolition arbitraire du concordat en même temps qu' un vol commis au préjudice des pauvres. Votre Burke réprouvait les vols de ce genre commis par la république française, en disant que l' Angleterre ne voit aucun inconvénient à ce que l'évêque de Durham ou de Wincester possède 10,000 livres sterling de rente! Il flétrissait dans ces faits un attentat contre la propriété et une tentative contre la religion. Il est vrai que ces décrets, quoique signés avec une incroyable promptitude, ne furent pas immédiatement mis à exécution. Les couvents ne furent pas encore supprimés de fait.

Le gouvernement de Turin profita des rentes confisquées, spoliation honteuse et manifeste, les dotations des religieuses venant des familles qui les avaient constituées, et beaucoup des biens des couvents provenant de legs ou d' autres fondations pieuses. La propriété privée et les dispositions testamentaires se trouvaient à la fois violées. Une Commission, sous l' apparence d' un protectorat bienveillant, prit possession des bénéfices vacants, administra les biens ecclésiastiques et les passa ensuite à l'administration des domaines. On mit la main sur les bénéfices dont les titulaires furent l' objet de poursuites judiciaires, notamment sur les biens des évêques exilés. Aujourd' hui l' affranchissement des rentes perpétuelles prépare les esprits à la vente des biens ecclésiastiques en affaiblissant les répugnances des consciences et en offrant d'ignobles appâts à l' avidité. Pour le moment, ces biens servent à payer les commissaires chargés de les dilapider, ou à d' autres usages. Des journaux ministériels, des acteurs, des prédicants d'impiété ont reçu de grasses subventions sur les fonds de la Caisse ecclésiastique. Il y a plus: on en a payé les comédiens de S. Carlino, qui ont représenté devant la cour, l'enthousiasme de la place à l' arrivée du roi, et l' hiver dernier on y a puisé pour les bals du palais.

Tandis que cette spoliation se poursuit froidement et sans relâche, le gouvernement se dispense de payer les pensions alimentaires, ou les paie avec une telle inexactitude qu' un grand nombre de communautés religieuses endurent la faim. La pension d' une religieuse est réduite à *huit sous* par jour, et plusieurs monastères n' ont rien reçu depuis deux ans ! Le gouvernement en vint à contester aux religieux le droit de vivre dans la misère. On les expulsa de leurs anciens et paisibles asiles ; on força la clôture d' une foule de monastères à Naples, à Palerme, à Capoue, à Averse, à Bari, etc. Plus d'une fois, la garde nationale a refusé de coopérer à ces violences, souvent les supérieures s'y sont opposés avec une fermeté digne des martyrs. A Naples, on voulut chasser de leurs cellules les *Sacramentistes* qui ne vivent que d'aumônes, et pour qu'on abandonnât ce projet, il ne fallut rien moins que la colère du peuple prêt à se soulever. Cependant le gouvernement ayant obtenu avec facilité une loi qui l'autorisait à occuper à son gré toutes les maisons des corporations religieuses, on les convertit bientôt en casernes. Quelquefois, pour en chasser les religieux, on en a enfoncé les portes à coups de hache, on a escaladé les murs, en contenant le peuple au moyen d'un déploiement inaccoutumé de forces. On compte, depuis 1861 jusqu' à ce jour, dans toute l' Italie, plus de 200 maisons religieuses envahies, 13 ou 14,000 religieux dispersés, 164 collégiales spoliées, 721 couvents convertis en casernes, 100 églises changées en magasins. La plupart de ces envahissements ont eu lieu dans le royaume des Deux-Siciles. Et combien de monuments artistiques, d' objets précieux et de bibliothèques n' y ont pas péri !

La persécution commença dès l'entrée de Garibaldi. A Naples, comme dans les provinces, des ecclésiastiques d' un caractère respectable furent expulsés de leurs cures, exposés aux outrages d' une populace fanatisée. Une foule de prêtres furent insultés, maltraités dans les rues, incarcérés, parfois blessés à mort. Croyant que la résistance du clergé de Naples provenait des encouragements de l'archevêque, le cardinal Riario-Sforza, Garibal-

di le chassa ignominieusement de Naples, mais le peuple s'en étant ému, le Dictateur fit répandre le bruit que l'amiral français s'était interposé et que le cardinal resterait. Il fit même, la nuit suivante, éclairer les appartements de S. Em. pour faire acroire à la foule que le Cardinal n'était pas parti.

Le gouvernement de Turin s'était flatté de former dans l'épiscopat et le clergé un parti docile aux inspirations de l'italianisme. Ces hommes ne pouvant être convertis, il fut résolu qu'ils seraient persécutés: son système de persécution se poursuit depuis environ trois ans, avec une impassible ténacité. On avait tenté, le lendemain de l'entrée de Garibaldi, de saccager le palais de la Nonciature, mais le drapeau français hissé sur la porte avait intimidé les émeutiers: le gouvernement de Turin permit de l'escalader en plein jour et d'en disperser les archives. Après avoir invité le cardinal à rentrer, dans l'espoir d'exploiter son influence sur la population, on l'expulsa de nouveau. C'est sous le gouvernement de la conquête que commença l'ostracisme des évêques d'Aquila, de Castellammare, d'Andria, de Sessa, de Teramo, de Patti, tous prélats exemplaires par leur piété et leur science, la plupart âgés et pouvant succomber aux fatigues de l'exil. En effet, ceux d'Isernia, de Bovino et de Sora moururent à la peine. On en jeta plusieurs dans les prisons, par exemple Mgr Frascolla de Foggia, Mg.r d'Ambrosio, évêque de Muro, les ordinaires de Reggio, de Sorrente, de Rossano, de Capaccio, d'Anglona. On arracha violemment de leurs siéges l'évêque d'Avellino, Mgr Gallo, l'archevêque de Trani, Mgr Bianchi, l'archevêque de Salerne, les évêques de Lecce, d'Acerenza, de Nardò. Ceux de Castellaneta et de Teano furent assaillis, blessés et ne se sauvèrent que par un prodige. La presque totalité des évêques du royaume se sont réfugiés en France et à Rome, ou sont relégués à Gênes et à Turin. Quand les populations en demandent le retour, le gouvernement répond que les évêques sont libres de revenir, mais il conseille en même temps à ces prélats de ne pas s'y exposer et sequestre les rentes des absents.

On arrête un grand nombre de prêtres, on intente des procès à ceux qui ne veulent obéir qu'à leur conscience, on les traîne sur la sellette des criminels pour les condamner à de fortes amendes, à l'emprisonnement, à la réclusion. Le vicaire de la cathédrale de Naples, le vicaire forain de Procida, le vicaire de Reggio, qui a dû s'enfuir pour avoir écrit dans une circulaire: *prions pour notre parleur absent,* et quantité d'autres ont été mis sous procès pour avoir publié sans *exequatur* la bulle de la Croisade qui a toujours été exempte de cette formalité. L'évêque d'Eumenia s'est vu accusé d'avoir adressé une lettre d'exhortation aux élèves de son séminaire... et le séminaire a été fermé. Les préfets d'Avellino, de Foggia, et d'autres provinces ont placé le clergé sous la surveillance tirannique et outrageante de la police. La persécution ne s'arrête pas même devant les tombeaux: on s'est opposé aux funérailles d'un pieux archevêque, celui d'Amalfi; des furieux pénétrant dans l'église se sont rués sur le cadavre. On a cru frapper l'imagination du peuple en faisant ensevelir au cimetière commun l'archevêque de Capoue, le cardinal Cosenza, qui avait bien le droit de reposer dans son archevêché pour la restauration duquel il avait dépensé plus de 400,000 fr. La charité de ce cardinal était proverbiale: il donnait jusqu'à son linge aux pauvres au point même d'en manquer au besoin. Ah! si, en Angleterre, il y a des hommes qui n'éprouvent pas une bien vive sympathie pour la personne de nos évêques et de nos prêtres catholiques, je leur dirai comme un illustre orateur à la chambre des communes, qu'ils soient du moins assez Anglais dans leurs sentiments pour accorder cette sympathie à quiconque est traité injustement, catholique ou protestant, prêtre ou laïque! Si notre clergé ne connaît pas encore la prison des Carmes, c'est que le temps et le besoin de la tutelle étrangère s'y opposent.

Tout en persécutant les prêtres et les religieux, on a pris à tâche de torturer les consciences. Garibaldi avait accordé le libre exercice aux culte réformé calviniste, grec et anglican. Cette concession pouvait être ignorée du peuple, mais les sentiments et les

pratiques du P. Pantaleo et du P. Gavazzi ne l'étaient pas. Quand le bruit se répandit que le dernier de ces apostats allait prêcher au *Gesù Nuovo* pour le convertir en temple protestant, le peuple se regarda comme insulté dans sa religion, et se précipita dans l'église avec une fureur telle qu'on eut dé la peine à en préserver le moine apostat. A Modica, en Sicile, les femmes du peuple, armées de couteau, s'opposèrent aux sermons d'un mauvais prêtre devenu fauteur d'hérésie. Et le Statut piémontais proclame la tolérance religieuse ! Les nouveaux Longobards ont changé le titre de ministre des affaires ecclésiastiques en celui de ministre des cultes. Ce ministre vient d'écrire une circulaire par laquelle il oblige à reconnaitre les mariages des non-catholiques, dans un pays où l'on n'a jamais reconnu que les unions célébrées devant l'Eglise. On reconnaîtra bientôt les mariages des Turcs et des Mormons ! En attendant, deux prêtres se sont mariés publiquement devant l'officier civil, et le gouvernement a donné la plus grande publicité à cette union sacrilége. Soixante dix-sept évêques ont inutilement adressé leurs remontrances au roi d'Italie et invoqué le Statut. Malgré cela, comment faire oublier au peuple ses traditions, comment affaiblir ses croyances et ses souvenirs pour le détacher de Rome?

La religion du peuple, à Naples, avait une force indépendante du soutien du gouvernement. La tolérance de tous les cultes devait rencontrer bien des obstacles. Le pouvoir ne vit donc d'autre moyen que d'accorder son patronage à des énergumènes comme les Gavazzi et les Pantaleo, et à tous les défroqués. On leur donna pleine et entière liberté de prêcher, de profaner et de renier à leur aise. On voulait des hommes capables d'exciter toutes les passions haineuses, et on les trouva. Les prêtres catholiques, cependant, n'avaient rien perdu de leur dignité et de leur dévouement, mais ils se virent privés des égards dus à leur caractère. Le gouvernement, regardant comme un abus la liberté chrétienne de la prédication, s'ingénia en mille manières pour enchaîner la parole de Dieu qui *ne doit pas être liée.*

Un manifeste du ministre Conforti avait annoncé qu'on punirait les ecclésiastiques qui se montreraient en chaire les ennemis de la cause nationale ; plus tard il déclara dans une autre proclamation qu'il ne fallait pas confondre la religion avec ses ministres, punissables à l'égal de tous les autres citoyens. En même temps il exhortait les cours criminelles à sévir contre les prêtres et les évêques convaincus de *tendances politiques contraires à l'intention* du gouvernement, et recommandait d'encourager les prêtres *rebelles à leurs évêques et infidèles à leurs devoirs envers l'Eglise.* La postérité aura peine à croire à ces circulaires du 10 avril et du 3 juillet 1862. Ce même garde-des-sceaux proposa plus tard au parlement italien la fameuse loi dont on a dit qu'elle plaçait l' Eglise *en état de siége.*

Cependant, les prédicateurs n'ont jamais, ni à Naples ni ailleurs, soulevé le peuple contre le nouveau pouvoir. Ce n' est pas en publicistes, mais en théologiens qu'ils combattaient une politique attentatoire à la morale et aux droits de l' Eglise. Ils déployaient toute la prudence et toute la modération possibles, aussi bien en chaire que dans les relations privées.

Rien ne pouvait désarmer un pouvoir ombrageux comme on n'en vit jamais, un pouvoir acharné contres des hommes dont l' idéal était la patrie, la conservation de la religion, des idées et des sentiments sur lesquels l' ordre social avait toujours reposé. La loi, même en la torturant, ne lui donnant pas le droit de sévir contre eux, il se décida à tolérer, à favoriser les émeutes et, au besoin, à les préparer lui-même. On vit alors des forcenés se précipiter sur les prêtres, les arracher de l'autel ou de la chaire, les dépouiller de leurs ornements et les maltraiter. Dans l' église de Monserrato, à Naples, ils se ruèrent sur le prêtre, au moment de l'élévation et le renversèrent brutalment sur les degrés de l'autel. Dans la paroisse de Torre del Greco, des furieux dépouillèrent l' image de la Vierge de ses ornements, l'affublèrent à la garibaldienne et la portèrent en procession. Si le gouvernement ne fut pas l' instigateur de tous les sacriléges, il ne fit rien, du

moins, pour les empêcher ; on faisait la part du feu , disaient les autorités en souriant.

Cependant, ces violences ne firent que donner aux prédicateurs la popularité du malheur et l' ascendant du sucées. Le P. Cocozza, dominicain, orateur d' un talent énergique, choisi pour prêcher le carême de 1862 dans l' église de S. Severino, voisine de l'Université, fut insulté pendant un de ses sermons par une tourbe d' étudiants en droit et en médecine. L' assistance se souleva comme un seul homme, et une lutte acharnée s' engagea entre ces jeunes-libres–penseurs et le peuple. Les deux partis reçurent bientôt du renfort, on assiégea l' Université, et il y avait déjà des blessés et des morts quand les autorités, indolentes spectatrices de tant de violences, intervinrent enfin, effrayées de l' irritation toujours croissante du peuple. On vit pendant la lutte quelques hommes du pouvoir se promener sur les lieux en simples spectateurs, avec un visage satisfait et le sourire sur les lèvres. Le prédicateur fut mis en prison, où il attendit quatre mois la déclaration de son innocence! On répéta les mêmes violences dans les provinces partout où l'on avait à craindre l' efficacité de la parole évangélique.

C' est ainsi qu' on entend la formule de l' *Eglise libre dans l' Etat libre!* Voilà, Eminence, comment s' y prend le Piémont pour moraliser le royaume de Naples. La prétendue régénération a engendré partout la dissolution des mœurs, le mépris du culte, la haine de l'autorité, le vol légal, l' homicide et la servitude. Et ce sont les missionnaires les plus ardents de l' indépendance italienne qui sont devenus les instruments les plus actifs de la servitude du pays! Est–il possible que cette œuvre d'iniquité ait été comparée devant le peuple anglais à l'*éclatante apparition du soleil qui, se levant dans toute sa splendeur, contrasterait glorieusement avec l' obscurité qu' il aurait soudain dissipée*! Les âmes honnêtes ont été saisies d' horreur à ce trait d'amère ironie. Mais l'Angleterre ne fermera pas toujours les yeux à l' évidence. Dieu ne bénit pas les desseins contraires à sa justice et ne permet pas

long-temps que la société marche dans des voies autres que celles que sa providence lui a assignées. Je vous écris, Eminence, au milieu de ces éloquentes ruines de Rome, qui s'élèvent depuis des siècles en témoignage de la justice de Dieu. Nous avons été ramenés au XIIe siécle, mais n'oublions pas que les doctrines d'Arnauld de Brescia furent dispersées comme ses cendres.

Rome, le 13 août 1863.

LA POLITIQUE.

A LORD DERBY, A LONDRES.

Milord,

Les idées abstraites, les innovations d'après un idéal préconçu répugnent au caractère de votre nation. On n' a jamais accusé la politique anglaise d' imprévoyance et de sacrifier le présent à un avenir problématique. Principalement depuis l' époque de Chatham et de Burke, votre politique est une politique essentiellement pratique et dominée par les exigences des faits. L'expérience que l' Europe a faite des gestes de la démagogie a permis à l' Angleterre de demeurer, en 1848, froide et tranquille. Le mépris des théories est, chez vous, à son comble. On comprend, en Angleterre, que ni l' intelligence d'un législateur, ni l' épée d'un héros ne saurait affranchir une nation, et qu'on ne décrète pas plus l'unité et l' indépendance d' un peuple, qu' on n' improvise les qualités qui lui manquent. Or la maison de Savoie et la révolution n' ont consulté que leurs convoitises sans se préoccuper de rester dans les limites du possible.

L' Europe et l' histoire, Milord, n' oublieront jamais vos nobles efforts pour empêcher la guerre de 1859, et les sages conseils que vous vous efforçates de faire entendre. Une entente amicale aurait amené un dénouement plus prompt, plus satisfaisant et plus durable de la question italienne. Vous déclariez que l' Angleterre ver-

rait avec déplaisir troubler la paix de l'Europe; que l'Angleterre respecterait et ferait respecter les traités existants: qu'une nouvelle répartition de territoires ne saurait s'effectuer sans le consentement des puissances signataires du Congrès de Vienne. Les traités de 1815 avaient assuré la plus longue paix dont on eût le souvenir, et, dans votre opinion, ils répondaient encore à leur destination première. Malheureusement, la guerre avec l'Autriche éclata et son issue fit supposer que la question italienne était résolue.

On se demandait chez vous si cette unité d'Italie, au nom de laquelle on avait pris les armes, pouvait convenir à l'Angleterre! Il est permis de répondre négativement. Sa rivalité séculaire avec la France suggéra autrefois à l'Angleterra l'idée de créer au pied des Alpes un royaume hostile à sa vieille ennemie: c'était un projet de 1801, lors de la troisième coalition; c'était une idée caressée par W. Pitt. Or, cette idée est-elle pratique? Les guerres de la république, du consulat et de l'Empire n'ont abouti qu'à un informe royaume d'Italie, qui tomba avec Napoléon. L'unité de l'Italie une fois réalisée, le Piémont, barrière mise par l'Europe entre la France et l'Autriche, disparaît de la carte: il est vrai, qu'on a créé un Etat assez fort pour disputer à la France l'accès de l'Adige, mais cet Etat lui-même va s'élancer de la Lombardie sur le Danube. N'a-t-on pas déjà compris la nécessité di lui interdir l'accés de l'Adriatique? Dans le projet de Pitt d'ailleurs, le royaume d'Italie devait recevoir une constitution fédérative: il est important de ne pas perdre de vue ce point capital. En présence d'une révolution qui allait bouleverser la péninsule, on aurait dû raffermir la monarchie dans l'Italie méridionale, mais on ne sut pas réparer le faute de 1848. L'unification de l'Italie impliquant la destruction, dans le bassin de la Méditerranée, de petits Etats ayant une marine limitée, il en résulte un royaume compacte, avec des côtes étendues, de beaux ports, d'excellents marins, à côté de la France et sur la même ligne que la Grèce et l'Espagne. Or, ce royaume, qui vous assure qu'il sera toujours l'ami de l'Angleterre? Ne peut-il pas devenir l'allié de la

France, qui possède déjà l'Algérie? La Méditerranée ne serait-elle pas alors un lac franco-italien, c'est à dire français?

Vous avez pour tradition, Milord, de grouper autour de la reine des mers les Etats de second ordre. De même que l'ancienne France témoignait de la bienveillance aux Etats secondaires de l'Allemagne, la vieille Angleterre se ménageait certains Etats de l'Italie. Tout Anglais imbu des idées nationales reconnaît la nécessité d'avoir de l'influence sur le Portugal, une entente cordiale avec la Hollande et l'amitié du royaume de Naples. Cette politique vous ménage des ports d'une haute importance. Nelson, par exemple, a pu, après la bataille d'Aboukir, se réfugier dans celui de Syracuse. Pourquoi renoncer à ces traditions?

Le gouvernement britannique voulait-il provoquer des réformes légitimes dans la péninsule et y établir une civilisation moulée sur la sienne propre? Heureux notre siècle s'il n'eût produit que de tels desseins! Mais c'est une étrange politique que celle qui veut profiter de la fiévreuse inquiétude des peuples pour en améliorer les lois. Dans le but de réformer l'Italie, on est revenu à la politique de 1848. Pour faire cesser un état de choses jugé excessif, il n'était besoin que de cette vieille autorité qui concilie l'impartialité et la modération, que de cette justice éternelle qui est le premier besoin des rois et des nations. Satisfaire aux traités sans prolonger les obstacles à la paix, était-il si difficile et pouvoit-il nuire à la politique anglaise? La politique raffinée, a dit Burke, qu'on a appelé un grand médecin politique, a toujours été la mère de la confusion, et le sera tant que le monde existera.

Y avait-il de la prudence à graver dans vos colonies l'idée de la nationalité, qui provoque des réclamations et plus tard l'insurrection? Je me demandais déjà, en 1850, si les vastes possessions de l'Inde vous resteraient toujours soumises. Les frontières de l'empire britannique, en Asie, avaient été considérablement reculées; la bataille de Goudjerat et la défaite des Sykhs semblaient avoir tout soumis à l'Angleterre; or, vous savez ce qui s'est passé depuis. Je me demandais si les plaintes et les réclamations du Canada et des îles Ioniennes seraient toujours vaines. Le mou-

vement démocratique excité par le voisinage de la Grèce, le sentiment de la nationalité avaient déjà arraché aux Ioniens des paroles de mécontentement et avaient produit la révolte de Céphalonie. Et voilà que, douze années après la publication de mes doutes, l'Angleterre annexe les îles Ioniennes à la Grèce. Si, un beau jour, le Canada cède au penchant qui l'attire vers les Etats-Unis, renouvellera-t-on les scènes de S. Denis et de S. Charles contre la population française? Croit-on n'avoir jamais à se ressentir, à l'intérieur, des émotions produites en Europe? Il n'y a qu'à se rappeler George Gordon, qu'on surnomma le Jean de Leyde de son siècle. Ce fut un épisode extraordinaire, il est vrai, mais il me souvient d'une caricature de Gilrays qui représentait Price, Paine et Priestley soufflant la révolution du haut de la chaire. On n'oubliera pas la formule de votre liturgie qui terminait leurs sermons. L'homme sage, Milord, se défie de la fortune et ne perd jamais de vue que, loin de diriger les événements, nous sommes presque toujours entraînés par eux.

En Italie, la politique anglaise a pu avoir un visage, mais a-t-elle eu une physionomie? Les faits ont souvent démenti les prévisions des politiques, et plus souvent encore la force des choses a violenté leurs desseins. Il est toujours bien de n'employer que des moyens loyaux pour avoir un juste orgueil devant les contemporains et devant l'histoire. La prévoyance la plus élémentaire suffisait pour pronostiquer qu'à la suite des troubles d'Italie et des moyens adoptés, un souffle violent de révolution passerait sur toute l'Europe.

Depuis la paix de Villafranca, transaction aussi complète que satisfaisante qui réalisait l'union italienne par la fédération, le Piémont se mit à la queue de la révolution pour en détruire une à une toutes les stipulations. Il souleva l'Italie centrale, provoqua l'annexion, envahit le royaume de Naples et l'étouffa dans le berceau même de sa liberté. Le Piémont intervint d'abord diplomatiquement, puis à l'aide des moyens révolutionnaires, et enfin à main armée, et toujours dans le but de son agrandissement territorial. La maison de Savoie a déchiré les traités auxquels elle

devait sa restauration et l'agrandissement de sa puissance. Mais, de l'aveu des hommes réfléchis, elle n'a travaillé qu'à sa propre ruine. Ce qui devait nuire avant tout au royaume d'Italie, ce qui devait fatalement le perdre, c'était son origine: son origine devait le rendre à la révolution d'où il était sorti, et le royaume de Naples devait l'entraîner dans sa ruine par sa propre gravité.

On s'est plu, dans votre parlement, à comparer les troubles et les désordres qui accompagnent l'œuvre de l'unité italienne à ceux qui suivirent l'annexion de l'Ecosse et de l'Irlande à l'Angleterre. On oubliait donc que si l'Irlande et l'Ecosse égalaient à elles deux l'étendue de l'Angleterre, elles étaient infiniment inférieures de l'Angleterre sous le rapport de la population, de la richesse et de la civilisation? L'Ecosse avait été retardée par la stérilité de son sol, les ténèbres du moyen-âge recouvraient encore l'Irlande. En était-il de même du royaume de Naples qui forme presque la moitié de l'Italie et qui avait sur le Piémont une incontestable supériorité de richesse territoriale et de culture intellectuelle? En devenant partie intégrante de la monarchie britannique, l'Ecosse conserva toute sa dignité: ella donna un roi à l'Angleterre au lieu d'en recevoir un; elle conserva sa constitution et ses lois; ses tribunaux restèrent indépendants, et si l'Ecosse, malgré cela, fut pendant plus d'un siècle traitée à peu près comme une province soumise, c'est le sort des pays annexés à un autre Etat jouissant de ressources plus grandes que les leurs. Le sort de l'Irlande est échu au royaume de Naples.

Voyez la crise dans laquelle se débat l'Italie. Elle vient d'entrer dans une phase nouvelle. La cause du Roi de Naples, le 6 septembre 1860, fut déclarée perdue. L'armée se retirait derrière le Vulturne, Gaëte devenait le champ d'asile des hommes devoués à une monarchie peut-être à la veille de disparaître. C'était le dernier boulevard des résistances nationales contre l'occupation triomphante. François II avait su montrer au monde comment un roi doit défendre sa couronne, mais on n'avait pour lui et pour les défenseurs de Gaëte qu'une stérile admiration. Tous les vieux principes étaient ébranlés, partout le droit parais-

sait vaincu. Il y avait encore des hommes qui ne s' en inclinaient pas moins devant les braves qui en avaient été les derniers et héroïques défenseurs, mais le pouvoir, la force, les hommages demeuraient le partage exclusif de ceux qui s' étaient volontairement et ignomnieusement déshonorés par la trahison. Eh bien, deux mois ne s' étaient pas encore écoulés qu' on frémissait déjà à l' idée de voir le royaume converti en province, après huit siècles d' indépendance. L' irréligion, l' immoralité, l' abrutissement des esprits, les désordres de l' administration, la cupidité, la guerre civile en permanence, la banqueroute en perspective, voilà le spectacle de tous les jours qui accroit le désespoir et nourrit l' esprit de vengeance. Les événements se sont chargés et se chargeront encore de justifier les tristes appréhensions des hommes politiques. Les populations ont semblé un instant compter sur l' unité de l' Italie, mais l' égémonie piémontaise ne tend qu' à désunir chaque jour davantage. En attendant, les partis poursuivent leurs rêves avec franchise et hardiesse. Le parti unitaire, jaloux de son pouvoir et de son influence, n' a d' autre appui que le gouvernement, et n' emploie pour s' assurer une existence régulière et définitive que ce qui le perdra un jour, la terreur et les violences. Le parti garibaldien, héritier des opinions et des tendances unitaires dans l' intérêt de la république, plus exalté dans ses passions, plus fougueux dans ses idées, rejeté pour un moment dans l' isolement, se réorganise dans la prévision d' un nouveau débordement révolutionnaire. Le parti légitimiste accroit toujours ses forces par le désespoir général et par la ferme confiance qu' il faudra enfin relever de tant de désastres et de tant de ruines les trônes qui représentaient ce qui est bien, ce qui noble, ce qui est juste.

Les événements, Milord, n' ont-ils pas assez trompé, jusqu' à présent, la sagesse des politiques? Ne les ont-ils pas dérangés dans leurs calculs? A-t-on de la répugnance à se donner un démenti. Mais, quand les nuages s' annoncèlent de plus en plus à l' horizon, le devoir des vigies est d' annoncer l' imminence de la tempête, et le devoir des navigateurs expérimentés est de l' évi-

ter à temps. Aujourd' hui, comme en 1831, la question polonaise menace de prendre les proportions les plus graves ; aujourd' hui, comme alors, le Saint-Siége lutte contre le déchaînement des plus mauvaises passions. La révolution italienne, aujourd' hui comme alors, prétend combattre au nom de la nationalité et compromet l'équilibre européen. Il y a des causes de perturbation et de conflagration générale partout, en Europe, comme en Amérique. Quelles défiances, quels ressentiments, quelles rivalités peuvent donc empêcher les Cabinets de se joindre, quand un grand intérêt européen, un intérêt d'humanité et de civilisation, se trouve en cause? Sous la patronage des puissances européennes, l'Italie pourrait reconquérir son indépendance et recouvrer peu à peu sa force et sa prospérité. L'Angleterre a toujours exercé une grande influence sur les affaires du monde, parce qu'elle a un intérêt évident à s'opposer à l'agrandissement illégal de toute puissance du continent. N'invoque-t-elle toujours et en ce moment même les traités existants? Et pourrait-elle permettre plus longtemps la destruction de ce système défensif qu'elle a, au prix de tant de sacrifices, contribué à établir en Europe? Voudrait-elle plus longtemps tolérer l'asservissement d'un peuple aussi ancien que le peuple napolitain? L'Angleterre, qui a lutté si longtemps contre la révolution française, souffrira-t-elle que la révolution italienne prenne ses ébats dans le royaume de Naples, pour que le peuple y perde son éclat, sa prospérité, et jusqu'à la conscience de son autonomie? Verrait-elle d'un œil indifférent la disparition de cette dynastie des Bourbons, qui a toujours été sa fidèle alliée en Italie? On m' objectera la non-intervention. Dans les préliminaires de Villafranca, œuvre de nécessité politique autant que de prévoyante modération, on a stipulé que toute intervention pour l'exécution du traité était interdite. C'était l'antithèse du fameux protocolle d'Aix-la-chapelle. Respecter le droit qu'ont les Etats de se gouverner comme bon leur semble et n'intervenir nulle part, en aucun cas, était un principe souvent posé mais jamais accepté : la paix de Villafranca l'a proclamé en faveur de l'Italie. On lui laissait la responsabilité de ses futures

résolutions. Mais ce principe, qui pouvait être admis lorsqu'il s'agissait de changements intimes dans un Etat déjà existant, ne pouvait être invoqué quand il était question de remaniements territoriaux et de création de nouveaux Etats, qui allaient troubler les conditions de l'équilibre européen. Ce principe ne peut jamais recevoir une application absolue. Il est des circonstances où la conduite des nations qui environnent un peuple peut compromettre la situation de ses propres affaires; ne pas intervenir serait alors une faiblesse. L'Angleterre était de cet avis à Troppau et à Laybach, car elle reconnaissait à tout Etat le droit d'intervenir lorsque *sa sécurité et ses intérêts essentiels sont menacés d'une manière sérieuse et immédiate* par les événements intérieurs d'un autre Etat. Elle voulait que ce droit fût justifié *par la plus urgente nécessité et comme ne devant être limité et regularisé que par cette nécessité*. Intervenir, alors, c'est défendre son droit et celui de tous, car il y a entre intérêts politiques des Etats une connexité manifeste. Aucun roi, aucun peuple ne doit ni demander ni espérer un appui extérieur dans les agitations intérieures de l'Etat, mais tous les rois, tous les peuples ont le droit de demander la garantie de ces lois internationales qui ne permettent à aucun gouvernement de violer le droit public dans l'intérêt de son ambition. C'est même un devoir naturel inhérent au droit de légitime défense. Compte-t-on sur le temps et sur la non-intervention pour détruire le propagande révolutionnaire impatiente de tout frein et de toute autorité? Veut-on que l'infatuation patriotique et nationale devienne une cause d'embrasement général?

Albano, le 28 septembre 1863.

LA RESTAURATION.

AU MÊME

Milord,

« Le despotisme, à ce que je vois », disait Louis XIV lui-même, « n'est bon à rien, dût-il forcer un grand peuple à être heureux ». Que dire du despotisme qui a voulu forcer, l'épée à la main, le peuple napolitain à être heureux! Chez vous, une conquête plaça un duc de Normandie sur le trône d'Angleterre, mais cette conquête livra aussi toute la population anglaise à la tyrannie de la race normande ; la conquête d'une nation par une autre fut rarement plus complète, a dit à ce propos un de vos historiens. Mais si les Plantagenets avaient réussi à la réunir à la France sous leur sceptre, il est probable, Milord, que l'Angleterre n'aurait jamais eu d'existence indépendante. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas eu de bataille d'Hastings dans le royaume de Naples ; les Napolitains ne sont pas des Saxons du XIe siècle. Trois ans se sont écoulés depuis l'invasion de Garibaldi et la chûte de Gaëte ; si la hache révolutionnaire peut renverser un trône, si l'épée d'un ennemi parjure peut effacer une monarchie de la carte d'Europe, une nation, Milord, ne se détruit point. Si, par impossible, elle venait à disparaître après une longue oppression, pour combien de temps l'Europe n'en serait-elle pas troublée et agitée? Et l'Angleterre n'aura-t-elle pas un jour à déplorer d'avoir permis l'absorption

d'une principauté et d'un peuple qui furent sans cesse les amis des intérêts britanniques?

La monarchie de Charles III, quoiqu'unie par les liens du pacte de famille à celles de France et d'Espagne, ne tourna jamais ses armes contre la Grande-Bretagne. Sur la fin du siècle dernier, pour avoir voulu suivre la fortune de l'Angleterre, le souverain de Naples fut contraint de se retirer en Sicile, comme les princes normands et aragonais l'avaient déjà fait, lors des précédentes invasions. Il vit le royaume mis à feu et à sang par les phalanges républicaines et par la guerre civile. Peu d'années s'écoulèrent, et pour être resté fidèle à l'alliance anglaise, de nouvelles phalanges françaises le contraignirent une second fois à regagner cette île où il resta, dix ans, dépouillé de la plus belle partie de son royaume. Durant ces dix ans, ses peuples combattaient pour la cause anglaise; les soldats napolitains allaient sous le drapeau britannique combattre en Espagne contre d'autres soldats napolitains qui suivaient les aigles françaises. C'était la guerre civile italienne transportée dans la pénisule hispanique. Que recueillit-il, ce souverain, de tant de sacrifices, de tant de malheurs, et de son exil? Il ne fit pas partie du Congrès de Vienne, n'en reçut aucun accroissement de territoire et se vit même dépouillé d'une partie de ses possession. Pendant que les petites principautés elles-mêmes, le Piémont, la Suède, la Toscane s'enrichissaient des dépouilles d'autres Etats, la monarchie napolitaine perdait l'île d'Elbe et les présides de Toscane, et se voyait réduite à payer des indemnités à quelque prince dépossédé.

Quarante-six années s'écoulèrent depuis cette époque, et à l'aide d'une paix bienfaisante et d'une prédilection presque exclusive, les intérêts britanniques furent toujours protégés et favorisés dans le royaume de Naples. Mais, de son côté, la monarchie napolitaine devait se croire protégée par les traités de Vienne, dont les grands puissances d'Europe s'étaient portées garantes: elle comptait surtout sur la protectiou du peupie anglais dont les intérêts politiques et commerciaux se trouvaient enchaînés à son existence. Il y eut, à la vérité, des troubles politiques dans le royaume après la restau-

ration, mais ils ne différaient en rien de ceux qui agitèrent presque toute l'Europe, depuis la lontaine Russie jusqu'au Portugal. Les crises politiques de Naples, comme les autres agitations qui troublèrent l'Europe à cette époque, avaient rapport à la forme des institutions du pays, mais ne tendaient nullement à effacer une monarchie du nombre des Etats et à détruire l'indépendance d'un peuple. Un principe de nationalité qui, s'il parvenait à se substituer à la légitimité, mettrait en doute toutes les droits consacrés par les traités et par le temps et réduirait en lambeaux les plus grands Etats, a seul pu déterminer une catastrophe aussi malheureuse et qui menace l'avenir de l'Europe entière.

Mais la question morale, Milord, plane au-dessus de la question politique, car les principes de liberté et de justice sont la base de toute bonne politique. Eh quoi! l'Angleterre pourrait-elle permettre qu'un royaume, le jardin de l'Italie, rempli des trésors de l'art, de la science et de la littératuré, patrie de tant d'hommes illustres dans toutes les branches du savoir humain, florissant par son commerce et son industrie fût à jamais rayé de la carte d'Europe? Une ville célèbre par la sérénité de son ciel, par l'abondance des dons célestes, par sa nombreuse population, se verrait réduite à l'état d'un simple municipe? Un peuple remarquable par la vivacité de son caractère et de son esprit serait-il condamné à devenir le paria du Piémont? Les qualités, les avantages de toute nature dont le ciel a comblé les Napolitains devraient-ils donc devenir la cause de leur anéantissement politique? L'Angleterre laisserait violer les traités au détriment d'une puissance amie et malgré les assurances les plus solennelles? Pourra-t-on, après ce sacrifice d'un peuple innocent, avoir foi dans le droit des gens, dans la force des traités? Osera-t-on convoquer un Congrès, après avoir permis au Piémont de recueillir les fruits de tant de perfidies et d'une guerre injuste contre un royaume assailli lâchement et dans le seul but de renverser la monarchie des Bourbons?

On a dit dans votre parlement, Milord, que ce qui a *commencé dans l'iniquité doit finir dans la honte et la déception*. En effet l'unité de l'Italie, bien loin d'être un fait *irrévocablement accompli,*

est encore un problème sans solution. De grandes forces, de puissantes institutions militaires peuvent bien donner pour quelque temps encore aux étrangers les moyens de prolonger leur tyrannie : un code pénal cruel et cruellement appliqué peut bien encore protéger pour quelque temps l'oppression, mais la race qu'on prétend avoir conquise n'est ni domptée ni assimilée. Voyez la guerre qu'elle fait depuis trois ans à ses oppresseurs ; voyez ces hommes hardis qui, comme les héros de vos vieilles ballades, se réfugient dans les bois et sur les montagnes, résistent, combattent et versent sang pour sang ! L'animosité de deux peuples en guerre l'un avec l'autre n'est pas à comparer à l'acharnement de deux races qui, séparées moralement, se combattent sur les mêmes lieux. Ce sont des éléments hostiles qu'on ne pourra jamais fondre dans une masse homogène. Ces bandes qu'on traite de hordes de bandits ont maintes et maintes fois battu les troupes régulières et usent, chaque jour, les forces du Piémont. Mais, en admettant qu'elles rendent impossibles la domination du Piémont et la réalisation de l'unité italienne, elles ne pourront pas amener la restauration du souverain légitime et le recouvrement, par chaque Etat, de sa nationalité vendue.

Il faudra donc, Milord, revenir tôt ou tard à un arrangement plus conforme aux traditions et aux tendances des différentes parties de l'Italie. L'Europe finira par comprendre que la révolution italienne est cosmopolite. On ne doit jamais défier la fortune, mais la conjurer, et s'il y a, dans la vie des peuples, des phases terribles comme une expiation, les Napolitains ont déjà par trop de larmes, de ruines et de sang expié une faute d'un moment, s'il est vrai qu'elle fut la leur propre.

Mais quel sera cet arrangement ? Toute combinaison, Milord, qui n'aurait pas la restauration pour but pourrait bien tout arranger, mais n'en serait pas moins impossible à réaliser. Pour prévenir une grande catastrophe voudra-t-on imposer au Piémont l'exécution du traité de Villafranca et de Zurich ? Attend-on que cette unité improvisée qui ne repose ni sur les traditions, ni sur les intérêts communs, qui est en contradiction avec la situation géographique de

la péninsule, s'écroule d'elle-même? Mais alors l'Italie ne se fera ni ne se défera pas de si tôt. Attend-on que la révolution jette le masque et aboutisse à je ne sais quelle République italienne? Attend-on, pour venir au secours de la contrée la plus fertile et la plus ravissante de l'Europe, qu'elle soit descendue aux derniers degrés de la misère, de la servitude politique et de la torpeur intellectuelle? *Cuncta discordiis civilibus fessa sub nomine Principis imperium accepit*, disait Tacite de Rome. Attend-on que les Napolitains, si avides d'indépendance, de stabilité et de calme, acceptent un maître quelconque par lassitude? Après tout ce qui s'y passé en Italie et en présence de ce qui s'y passe, ces prévisions n'ont rien de chimérique.

Mais si le royaume d'Italie est une utopie qui ne peut pas se réaliser, si son unité factice ne peut pas durer, si aucun homme d'Etat n'en doute en Europe, il ne reste plus qu'à souhaiter, qu'à préparer la restauration. Est-ce qu'on songerait à un nouveau prince, comme on vient de faire pour la Grèce? C'est ce que la justice, la politique et la morale réprouveraient, car le vaincu de Gaëte est toujours le représentant de la justice et du droit, et, par là, il est plus grand que son vainqueur. Pourquoi devrait-il céder son trône à un prince quelconque, et pour un nouvel essai que les faits ne tarderaient pas à condamner? Une possession de trois ou quatre ans, sans cesse combattue par les populations, pourrait-elle priver de ses droits la dynastie légitime? Invoquera-t-on ce plébiscite, œuvre de l'hypocrite ambition d'une minorité turbulente, et par lequel un royaume de dix millions d'habitants a été annexé à un rocher des Alpes? Ceux qui ont combattu et qui combattent; ceux qui résistent et qu'on emprisonne, qu'on juge et qu'on fusille, ceux qui se démettent ou s'exilent, ceux qui résistent par la presse ou par l'abstention ne sont-ils pas plus nombreux et ne parlent-ils pas plus haut que ceux qui ont prononcé l'annexion? D'ailleurs, ce plébiscite a été fait en vue de l'unité de l'Italie? Comment donc, l'unité détruite, servirait-il de titre à tout autre dessein de reconstruction politique? En voulant ainsi résoudre la question, n'en aurait-on pas moins violé le droit des

gens, le respect des traités et l'intérêt de l'Europe? Et puis, où trouver ce prince? Comment surmonter les difficultés qu'on a deux fois rencontrées, en se mettant en quête d'un roi pour la Grèce?

Il y a entre la Grèce et les Deux-Siciles des différences trop capitales pour qu'un rapprochement quelconque soit possible. Les rivalités des grandes puissances pour le démembrement de l'empire Ottoman, qui peut se détruire mais non se partager, n'offrent que trop de probabilités d'une conflagration générale. On s'est toujours coalisé, en Europe, contre toute puissance prépondérante: ainsi on se ligua même au XIIIe siècle contre Philippe-Auguste. Fera-t-on encore et pour la troisième fois une guerre d'un quart de siècle? La conquête ou l'usurpation du royaume de Naples excitera-t-elle moins d'appréhensions et de jalousies que ce renouvellement du pacte de famille, de ce mariage destiné à resserrer les liens qui unissaient la France à l'Espagne? En attendant, pourrai-t-on instituer des puissances protectrices du royaume de Naples, ou bien laissera-t-on les Deux-Siciles et tant de beaux ports au pouvoir d'une seule puissance dominante? Qui est-ce qui pourrait ambitionner la couronne de Naples, ou pourrait se flatter d'y avoir laissé des souvenirs? Il n'y a plus que deux ou trois généraux accablés par l'âge et les infirmités qui se souviennent encore de l'occupation militaire. Ceux qui cherchent leur conviction dans l'histoire ne peuvent désirer une époque soldatesque. L'Angleterre, au XVIIe siècle, éprouva quelque temps les maux inséparables du gouvernement militaire, bien que mitigés par la sagesse et la magnanimité de celui qui exerçait le suprême pouvoir. Les souvenirs de l'histoire napolitaine, au commencement du XIXe siècle, sont bien différents, et le gouvernement militaire dés Piémontais n'est pas fait pour les détruire. Aucun ne pouvant contester les droits de la légitimité, quand même on trouverait un roi dans une pépinière de petits princes, en fera-t-on un Tarquin, un Augustule, un roi Théodore ou un comte Capo-d'Istria?

Aucun prince étranger ne pourrait poser d'une main ferme les assises de l'avenir. L'heure des écroulements venue, l'heure

des reconstructions pourrait encore tarder à venir. Le gouvernement d'un nouveau prince, fondé sur de nouvelles bases, devrait bientôt se ressentir de l'incertitude de son origine et faire concevoir des doutes sur sa destinée. Tout gouvernement a besoin de cette force morale sans laquelle la résistrance matérielle est moins une sauvegarde qu'un danger de plus. La tranquillité, au début d'une nouvelle dynastie, paraîtrait assurée, mais les troubles politiques seraient toujours profonds. Les esprits resteraient assombris, les intérêts alarmés. Regardez ce qu'éprouve le Piémont. Les puissances l'ont reconnu comme royaume d'Italie, quelques unes l'ont puissamment aidé, la presse européenne l'a longtemps soutenu, les tribunes de quelques Etats l'ont applaudi ; l'or des banquiers ne lui a pas manqué, le principe de la non intervention l'a garanti ; le nouveau royaume d'Italie a formé une armée nombreuse, le gouvernement a pour lui le parti de la révolution qu'il a placé à la tête de l'administration et qui a conscience de combattre pour sa prope existence. La vapeur, les chemins de fer, la télégraphie décuplent ses forces militaires. Tout lui a été permis, la conspiration, la violation des traités, l'arbitraire, les emprisonnements iniques, les incendies, les massacres. Eh bien, où en est-il? Qu'a-t-il recueilli? La haines, des rancunes implacables et la persuasion que, le moment venu, à la première crise européenne, tout le peuple des Deux-Siciles se lèvera comme un seul homme pour le renverser! C'est qu'il lui a manqué le prestige de la stabilité. Or, où donc une nouvelle dynastie implantée dans le royaume de Naples trouverait-elle le calme et la persuasion de sa durée? Les nouvelles dynasties ont besoin de tranquillité et des bienfaits du temps. Un prince nouveau peut bien se tracer un chemin, peut bien entrevoir le port, mais lui sera-t-il toujours permis de saisir le vent favorable et d'éviter les écueils? Que fera-t-il entre des partis, dont chacun réclamera le triomphe de ses propres opinions?

S'appuiera-t-il sur le parti piémontiste exécré de tous? Il n'y trouverait que des ambitions excessives, des prétentions exagérées et le mécontentement général. Il n'aurait fait que se substi-

tuer au Piémont, sans avoir pour lui le prestige de la gloire et de la grandeur de l'Italie.

S'appuiera-t-il sur le parti de la révolution? La révolution se masquerait-elle encore une fois derrière un titre de roi? La tromperait-il ou s'en servirait-il habilement? Comment en supporterait-il les exigences et l'audace? Vouloir régulariser la révolution, c'est chercher à discipliner le désordre. Le nouveau gouvernement serait, dès le premier instant, moins embarrassé de ses adversaires que de ses fougueux défenseurs. La révolution ne lui permettrait pas de professer la liberté autrement qu'elle et à tout autre profit qu'au sien. Un prince qui a besoin d'une faction pour gouverner ne peut pas s'arrêter. Le pays se consumerait en agitations stériles, car la révolution ne se modère pas au gré de ceux qui s'en servent; ayant sa part d'action, elle revendiquerait sa part de profit. Comment se soustraire alors à la fatalité de rendre méfiance pour méfiance? La nouvelle dynastie (l'histoire de l'Europe est là toute récente encore pour nous l'apprendre) pourait bien entendre crier contre elle à la trahison et à la vengeace. Le nouveau prince qui voudrait fonder son pouvoir sur les multitudes serait toujours incertain, embarassé, placé entre le parti de la raison et de la passion. Comment dominer les consciences et détruire les convictions, le souverain légitime étant toujours là, en présence du peuple, avec son droit et ses souvenirs? Où trouver une noblesse conservatrice qui fournît un point d'appui quand lui manquerait l'ancienne? Une aristocratie vigoureuse, apte à jouer un rôle politique, ne s'improvise pas; il faut qu'elle ait des racines dans une tradition respectée. Où s'arrêterait-il? Pourrait-il avec liberté profiter des idées modernes sans détruire les anciennes sur lesquelles la monarchie, depuis des siècles, était fondée? Pourrait-il deviner les necéssités politiques de son régne pour céder ou résister à propos?

Parviendrait-il à être ainsi soutenu par une aristocratie ralliée, par une bourgoisie puissante, par une armée forte et devouée? Il pourrait y avoir pour quelque temps un prince fort, mais le système serait toujours faible. On aurait à combattre la coalition

instantanée de la révolution et du piémontisme. Et comment, alors, pourrait-il comprimer par son autorité privée les mouvements désordonnés auxquels un Etat nouveau est toujours exposé, les combinaisons des sociétés secrètes et les calculs de la démagogie? Il lui arriverait ce qui est toujours et partout arrivé. Le plus petit mécontentement lui semblera un présage de révolution, toute émeute une rébellion. Il voudra que tous ceux qui l'entourent ressentent les sentiments qui le torturent; il aura un gouvernement soupçonneux et vindicatif; ce sera l'héritier légitime du gouvernement piémontais. Ses succès même seraient vains: il triompherait sans s'affermir. Et quand même il ne rencontrerait plus de résistance, il sera contraint de tendre de plus en plus les ressorts du pouvoir; il ne pourra pas repousser la responsabilité écrasante qui pésera sur lui, et n'aura jamais de racines dans le sol. Et les forces matérielles, où les puiserait-il? Il voudra disposer d'une armée nombreuse pour se garantir des réactions populaires et des entreprises du prétendant légitime. Quand même ceux qui se font massacrer pour réconquerir leur patrie n'auraient rien de politique, leur ôtera-t-on le prétexte de la nationalité et de l'indépendance? Se laisseront-ils tomber les armes des mains, parce qu'un prince étranger se sera substitué à un autre prince également étranger? Le peuple, indifférent au début de la révolution. ne tardera pas à se soulever contre un maître étranger, parce qu'il les craint tous.

Si ce prince a besoin d'une forte armée, où trouvera-t-il des ressources dans un pays épuisé, grevé de dettes? A la dissolution du royaume d'Italie, les Deux-Siciles se trouveront accablées d'une dette qui absorbera, pour les simples intérêts, les deux tiers de l'ancien revenu de l'Etat. Est-ce le peuple qui fournira ces ressources, surtout s'il a lieu d'en redouter l'emploi contre lui-même? On ne pourra obtenir une armée sans le calme et la paix, tandis qu'on ne pourra pas rétablir la paix et le calme sans une armée.

Le nouveau prince sera-t-il le pupille d'une puissance étrangère? Mais cette puissance devrait se faire la protectrice immédiate de la nouvelle dynastie, non seulement contre les autres puissan-

ces, mais contre ses nouveaux sujets. Et les autres puissances plus ou moins ambitieuses, plus ou moins sensibles à leurs griefs passés chercheront alors à exciter ou à utiliser les mécontentements populaires au profit de leurs combinaisons politiques. Et quand même les jalousies d'influence n'encourageraient pas les troubles du royaume, un Etat qui perd sa considération au dehors est bientôt troublé au dedans. Et d'ailleurs, à quelle porte frapper pour trouver cette puissance protectrice? Jacques Ier, qui était réellement roi d'Angleterre, envoyait des ambassades à droite et à gauche sans pouvoir trouver un allié. Qu'en serait-il, d'un roi de Naples qui aurait aliéné son indépendance en devenant l'agent d'une cour étrangère? Toutes les portes se fermeraient au-dehors, toutes les rivalités s'agiteraient au dedans. Il y aurait à Naples une lutte diplomatique incessante, envenimée par les discordes intérieures, et le pouvoir n'en serait que plus faible, plus déconsidéré et plus compromis.

Oui, Milord, la restauration peut seule assurer la paix de l'Italie et de l'Europe. La révolution s'arrêterait découragée devant la restauration. Sa domination violente n'aurait dévoilé que l'impuissance de ses idées et son incurable inaptitude à concilier les institutions libres avec la paix intérieure et le sentiment monarchique du pays. Avant que la révolution puisse se remettre à l'œuvre, il s'écoulera bien un quart de siècle: c'est l'intervalle que notre Vésuve emploie à amasser les matières avant d'éclater. Force lui sera d'attendre une nouvelle génération. Le parti qui aura aidé un des Etats italiens à absorber pour lui seul ce qui devait nourrir tout le corps, se verra trop abhorré pour ne pas s'efforcer de se faire oublier ou amnistier. Le pays rendu à lui-même, les armes tomberont de toutes les mains, et la réaction disparaîtra comme les bandits disparurent devant Charles III, et le brigandage devant Ferdinand Ier. La réaction se prononça en 1799 contre la république au nom du roi, elle résista depuis 1806 jusqu'à 1810 aux Français pour la cause du roi légitime. Mais, en 1815, les Autrichiens qui ramenaient le Roi ne rencontrèrent pas la moindre velléité de résistance. Un mouvement

d'intérêt et de sympathie des esprits en apparence les plus hostiles entraîna tout le monde vers la restauration. Le Roi rétabli se trouva à cette époque plus aimé de son peuple qu'aucun de ses prédécesseurs, plus qu' il ne l'avait été avant ses malheurs. Comment ce peuple n'accueillerait-il pas un jeune Roi qui reviendrait après avoir traversé toutes les vicissitudes de la fortune; un Roi, une Reine héroïque qui auraient passé de la grandeur et du luxe du palais à une vie de camps, de dangers et d'exil? Ce serait un courant d'enthousiasme, car le Roi viendrait délivrer le pays d'un intolérable esclavage, rétablir l' indépendance nationale et la splendeur de la monarchie sans favoriser aucun parti. Dans cette œuvre glorieuse, mais bien plus difficile que celle de Charles III, qui eut à réformer et non à refaire, le Roi légitime se trouverait naturellement placé dans une situation heureuse pour devenir l'arbitre et le modérateur des partis. Et il a reçu de la nature un heureux caractère et des qualités excellentes pour remplir une tâche si glorieuse. Il serait accueilli comme votre Charles II et comme Louis XVIII, mais il aurait la magnanimité d' Henri IV.

C'est une tâche immense que la reconstitution d'une société profondément secouée. Mais c'est sous son sceptre, Milord, qu'on pourrait obtenir l'union du prince avec le peuple, l'alliance de la religion et de la liberté. Par son influence réelle sur les esprits, il pourrait seul faire prévaloir un système qui découlerait de l'histoire et du travail des siècles. Le clergé sauvé de tant de persécutions, le parti royaliste victime d'une si longue oppression, les libéraux modérés bannis de la vie publique, tous se réuniraient autour du trône, parce qu'ils formeraient des courants d'idées qui toutes, répondraient à des besoins réels. Toutes les opinions comprendraient que la monarchie n' aurait pas trop de tous ces éléments pour vivre et pour se consolider après avoir été si terriblement ébranlée par la révolution; qu'elle ne pourrait tomber qu'au profit du désordre, et que

. . . . . si Pergama dextra
Defendi possent

ce serait par l'union de tous les partis et de toutes les opinions.

Le Roi légitime pourrait se consacrer sans appréhensions et avec moins d'entraves à la prospérité du pays, parce que la restauration aménerait avec elle le sentiment de la stabilité. Le commerce, l'industrie reprendraient leur confiance dans l'avenir, parce qu'ils retrouveraient dans la restauration la paix et la sécurité. L'expérience a guéri, à l'heure qu'il est, les plus crédules; la révolution ne les séduirait certes plus.

Le Roi légitime n'aurait aucun prétendant à combattre. Les relations avec l'étranger seraient renouées dès le premier jour: la restauration n'aurait qu'à reprendre ses relations diplomatiques, ses traditions et les traités qui n'auraient été que suspendus. N'étant ni harcelée au dedans, ni suspecte au dehors, elle reposerait sur les anciennes garanties européennes. L'Europe se serait vue entraînée trop près du précipice pour n'être plus en garde contre une ambition conquérante ou contre l'hydre révolutionnaire. Le Roi légitime pourrait cicatriser les plaies de son malheureux pays sans avoir besoin d'une armée nombreuse qui absorbât les revenus de l'Etat; de son côté, le pays s'imposerait volontiers toutes les charges possibles pour procurer des ressources à un gouvernement national et avoir une armée nationale. Cette armée serait dévouée au Roi du Vulturne et de Gaëte, sans devenir un poids accablant pour l'Etat ou un danger pour le pays. Le Roi légitime seul pourrait, sans hésitation et sans danger, réformer les lois, épurer le personnel, rendre l'administration éclairée, active et probe, s'entourer d'hommes d'expérience et mettre à contribution les lumières de ses sujets. Il pourrait seul adopter un système de réformes et de concessions graduelles qui porteraient leurs fruits en y persévérant jusqu'à la maturité. Après le retablissement de l'autonomie du royaume de Naples, l'Italie cesserait d'être un foyer de révolution menaçant pour la paix du monde.

Le royaume des Deux-Siciles, Milord, a été frappé dans sa richesse, dans son crédit, dans sa sécurité. Il n'a joui qu'en songe des avantages dont on l'avait flatté et a perdu les biens réels dont il jouissait. Triste leçon de l'expérience! Ah! sans doute, les

plaies du royaume saigneront encore; le crédit public et le crédit privé sont trop appauvris pour que l'industrie et le commerce n'en souffrent pas longtemps. Le seul qui puisse guérir les maux du pays est François II, et telle est la confiance du peuple qu'il ne laisse passer aucune occasion d'exprimer à son Roi ses vœux et ses espérances. Des Adresses signées par des milliers d'hommes marquants dans les lettres, les sciences, la propriété, le commerce sont chaque année déposées au pied du jeune monarque. La confiance ne repose que sur ce prince qui a montré tant de prudence, de courage et de fermeté aux milieu des troubles, des révolutions et de la guerre. Il n'avait pas songé, vous pouvez m'en croire, Milord, à briguer un rôle dans la politique du monde; il prit le sien des mains de la nécessité, et le temps, qui mûrit les opinions des hommes, confirmera cette opinion.

Rome, le 5 novembre 1863.

A LORD IOHN RUSSEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A LONDRES 1.

Milord,

Je compte tellement sur la bonté de V. G. que j'espère qu'elle voudra me pardonner la liberté que je prends de lui écrire et qu'elle ne s'offensera pas si je fais imprimer cette lettre avant d'en avoir obtenu la permission. Mais le temps me presse : l'autorité de votre parole peut engendrer un doute cruel dans les esprits, doute qui, dans notre position, nous serait désastreux.

Appelé à la présidence du Conseil de S. M. mon auguste Roi, j'ai pu, Milord, apprécier les vertus de ce prince, qui ont été pour moi un noble spectacle, soit au milieu des dangers d'un siége cruel, soit dans les douleurs et les peines de l'exil. Je me suis donc cru plus en devoir que personne de les dévoiler et les défendre publiquement.

L'abîme de maux dans lequel est tombée ma patrie me commandait d'ailleurs d'en plaider la cause. C'était pour moi un devoir de sujet et de citoyen ; et si ma liberté a été trop grande, c'était pour moi, Milord, le droit du malheur.

Je profite de cette occasion pour vous présenter l'assurance du profond respect avec lequel je suis, etc.

1 Cette lettre et la suivante ont été adressées en italien.

L'AVENIR.

AU MÊME.

Milord,

Les paroles solennelles d'un ministre de la reine d'Angleterre révêtent le plus souvent une forte apparence de décision irrévocable qui peut, au besoin, être soutenue de toutes les forces de la puissance anglaise. Ainsi, les doutes exprimés au sujet de la restauration des princes italiens auraient ébranlé et fortement troublé l'esprit de tout ce qu'il y a en Italie d'âmes honnêtes et vraiment patriotiques, si le haut sens politique de V. G., Milord, et les traditions glorieuses de votre famille ne démontraient clairement que vos doutes étaient engendrés moins par une défiance naturelle envers les princes dépossedés que par une sollicitude généreuse pour les destinées futures des peuples italiens.

Mais les malheurs de l'Italie et principalement du royaume de Naples ont désormais tellement identifié le sort des peuples avec celui de leurs souverains, qu'il n'est plus possible de les séparer, la rédemption des uns étant étroitement liée à la restauration des autres.

En ce qui regarde le royaume de Naples, V. G., en exprimant ses doutes, croit-elle par hasard qu'ils ont été la cause et non le prétexte d'une révolution qui, comme toujours, fut l'ouvrage d'un petit nombre et le sacrifice de tous ? A l'appui de ce prétexte servirent quelques souvenirs historiques ; la révolution aimait

à trouver quelque ressemblance entre la dynastie de Bourbon et la race d'Aragon, et à espérer que le Roi François II irait terminer ses jours dans l'exil comme le dernier Frédéric. Mais ces souvenirs atteignent-ils directement et seulement les souverains de la maison de Naples ? Les circonstances se ressemblent, mais elle ne sont pas pour cela toujours les mêmes : je crois que personne, la main sur la conscience, n'a le droit de jeter la première pierre aux souverains des Deux-Siciles.

La constitution de 1812, Milord, fut accordée à la Sicile, grâce aux bons offices de l'Angleterre. Mais V. G. se rappelle les principes qui prévalurent ensuite au Congrès de Vienne. Elle n'a pas oublié que, lorqu'on publia, en 1817, une nouvelle constitution de l'île, l'Angleterre, à qui elle fut communiquée par l'entremise de Sir W. A. Court, se borna à recommander ceux qui, en 1812, s'étaient montrés partisans de la cause britannique. La révolution de 1820 fut condamnée par l'Europe réunie en Congrès ; en présence des révolutions militaires d'Espagne et de Portugal, l'Europe ne pouvait pas être indulgente envers la révolution politique de Naples également l'œuvre de prétoriens. L'Angleterre ne protesta pas alors ; elle ne soutint pas le nouvel ordre de choses de Naples. Au contraire, précisement alors, lord Castelreagh déclara que l'Angleterre avait été fauteur et non garante de la constitution sicilienne de 1812. L'Angleterre ne faisait pas entendre à cette époque les fiers accents qui retentirent deux ans plus tard lors de l'invasion de l'Espagne, et ne se permit aucun acte menaçant comme elle fit quelques années après lors de la défense du Portugal. Le souverain et les peuples des Deux-Siciles furent abandonnés à l'arbitrage suprême de l'Europe.

Il n'est pas nécessaire de faire appel à la haute intelligence de V. G. pour établir une différence entre Canning et Castelreagh. Quant aux vicissitudes du royaume de Naples en 1848, malgré toutes les grandes luttes contemporaines, il n'est donné à aucune sagesse politique d'éclairer encore le monde. Mais les événements qui, depuis deux ans, se succèdent en Italie, indiquent assez clairement quelle eût été la destinée de la dynastie de

Bourbon si la révolution était sortie triomphante des barricades. Cependant V. G. voudra bien considérer que le statut de 1848, malgré les ingratitudes habituelles de la révolution, ne fut jamais aboli, comme cela est arrivé ailleurs.

V. G. doute-t-elle encore des spoliations, des exactions, des vexations, des violences et des crimes de toute nature qui se commettent dans les Deux-Siciles? Doute-t-elle qu'on insulte aux sentiments religieux, que la morale y soit tournée en derision, qu'on détruise les lois, que la liberté individuelle, la liberté du domicile et celle des tribunaux soient le jouet et la risée de dominateurs sans pudeur et sans frein? Je ne saurais vous dissimuler, Milord, le profond étonnement que j'éprouve en voyant que des faits qui se renouvellent chaque jour, dont des milliers d'Anglais sont témoins, que l' Italie entière déplore, que la presse périodique dénonce et dont le parlement italien lui-même confirme l' existence, ne sont révoqués en doute que dans les salles de Westminster. V. G. n'admet-elle pas l'existence de la guerre civile dans les Deux-Siciles? Je prends la liberté de lui dire qu'il n'y a qu' elle, dans tout Londres, qui en doute. Ces hommes en armes qui se battent en prenant le nom de François II pour cri de guerre, les rigueurs des proconsuls piémontais, les violences des troupes sardes, qui surpassent ce que l'histoire nous raconte de plus horrible, le sang versé, les ossements qui blanchissent sur le sol napolitain... tout cela, Milord, ne provoquera-t-il jamais en vous un autre sentiment que l'incrédulité? Le Cabinet de S. James a toujours été très exactement informé de tout ce qui se passe aux coins les plus reculés du monde... Comment se fait-il donc que les cris de douleur, le bruit des exécutions, du sac et de l' incendie, la voix désespérée de tout un peuple ruiné et opprimé n' aient pu, depuis bientôt dix-huit mois, pénétrer dans les salons du Foreign-Office? V. G. n' a qu'à vouloir, et les infortunes des Deux-Siciles ne seront plus un mystère pour elle... Et alors, un Russel, ô Milord, ne croira plus que la meilleure liberté soit celle dont on a gratifié une si belle et aujourd' hui si malheureuse partie de l' Italie.

V. G. rétractera alors, j'en suis convaincu, le vœu qu'elle a émis contre la restauration des princes italiens.

V. G. doute que, la restauration accomplie, les institutions libérales déjà accordées soient conservées, comme si l'Angleterre ne devait, en cas de restauration, peser en quelque manière sur les destins de l' Italie et conséquemment sur le royaume de Naples. L'Angleterre chercherait-elle hors d' elle-même les garanties qui peuvent faire accomplir les promesses des princes ?

François II, jeune encore, a déjà rempli le monde du bruit de sa renommée: son caractère chevaleresque et sa valeur sont, Milord, encore au dessous de son sens politique, de sa maturité et de son religieux amour de ses peuples. Voilà des vertus que peuvent attester tous ceux qui l'approchent, surtout depuis qu'il mène une vie si retirée. Quand il affrontait les hasards des batailles et d'un siége glorieux, il combattait plus pour l' indépendance de son royaume que pour les intérêts de sa couronne. Il a su se montrer roi, jusques dans sa chûte. V. G. admettra-t-elle qu'un jeune souverain, couvert d' une gloire impérissable, veuille jeter au vents ses promesses, ternir son honneur, justifier les défiances qui ont servi de prétexte à la révolution et s' exposer à entendre les imprécations succéder aux hymnes d'amour, lui qui n' ignore pas que les peuples passent si vîte du *hosannah* au *crucifige*? V. G. suppose-t-elle qu'on puisse démentir des promesses publiées à plusieurs reprises, manquer à des assurances données maintes fois aux cabinets de l'Europe et s' exposer ainsi à ne trouver, en cas de guerre ou de bouleversements futurs, ni assistance, ni alliés? V. G. croit-elle que le roi François II, après tant de douleurs imméritées, s'estimerait en sûreté, à l'extrémité de l'Italie, avec une forme de gouvernement autre que celle de presque tous les Etats d' Europe, se croirait capable de braver, au sein d' un royaume qui comprend l' île la plus vaste de la Méditerranée et un littoral de 900 milles de développement, les trames et les assauts futurs de la révolution?

Cette révolution, étouffée à Naples, n'en serpenterait pas moins dans les entrailles de l'Europe et ne nous en menacerait pas moins.

Parce que la restauration serait accomplie, les hostilités occultes de tel ou tel Potentat, les menées, la convoitise des ambitions étrangères cesseraient-elles par hasard? Ne recommenceraient-elles pas à souffler sur les cendres encore chaudes d'un incendie qui a duré pendant des annés, et qui a déjà tout dévoré, foi, croyances et honneur? Comment empêcher le mécontentement des populations trompées dans leur attente de s'ouvrir de nouvelles voies, et de causer un nouvel et plus épouvantable embrasement?

Toutes les restaurations, Milord, eurent toujours pour appui ou les armes disciplinées de l'intérieur, ou les armées étrangères qui leur donnérent la facilité et le temps de se former et de se consolider. V. G. ne croit certainement pas que la restauration aurait pur prendre racine sur le sol britannique sans Monk et ses troupes. La révolution de 1688 ne dut-elle pas s'appuyer sur les bandes hollandaises? La première restauration espagnole et la restauration portugaise ne trouvèrent-elles pas des armées régulières et les armes anglaises pour les soutenir? La seconde restauration espagnole ne se fit-elle pas sous la protection de l'armée française? Et pourtant à quels dangers et à combien de vicissitudes ne furent-elles pas exposées! Or, une fois, la restauration napolitaine accomplie par un effort généreux des peuples, que ferait-elle sans ordre civil, sans finances, sans marine, sans armée, sans ressources, si l'affection des peuples ne lui venait en aide? Peut-on supposer qu'au milieu d'une œuvre si dificile et si longue, on augmente à plaisir les difficultés et les périls, en laissant les peuples impatients de frein, frémissant de colère les uns contre les autres et libres de recourir aux armes? Comment d'ailleurs les contenir sans armes et quand on à lutter contre l'opinion publique, force si puissante au sortir d'une révolution?

La restauration arrivera-t-elle, Milord, par l'intervention des armées étrangères, l'Europe se croyant en devoir de faire cesser les scènes de carnage qui désolent, depuis deux ans, notre patrie? Alors ce sera l'Europe qui devra rétablir l'ordre en Italie. Et quelle ne sera pas l'autorité de l'Angleterre dans les conseils

de l'Europe et dans ceux de Naples, où elle a eu depuis longtemps une si grande prépondérance? Si la restauration n'a pas lieu simultanément dans les deux parties du royaume, l'une ne cédera évidemment qu'après avoir vu se réaliser dans l'autre les promesses faite à la nation? Et la partie qui persistera dans la résistance ne se prévaudra-t-elle pas alors des armes piémontaises pour rendre impossibles l'ordre, la paix et la stabilité du gouvernement dans la partie soumise? Essayera-t-on de soumettre celle là par les troupes organisées dans celle-ci? En admettant que l'Europe y consente, combien d'années ne s'écouleraient-elles pas avant que le pouvoir eût une marine et une armée assez fortes pour une telle entreprise? La restauration, enfin, s'effectuera-t-elle par la populace agitée et furieuse? L'Europe serait alors condamnée à voir, malgré la magnanimité des princes, se renouveler les bouleversements du siècle dernier en Italie et plus tard dans la péninsule espagnole. Mais ce ne sera jamais par ce moyen, Milord, que l'unité italienne, impossible par la différence des races, des caractères, des usages, des croyances et de l'histoire, se fondera; et moins encore procurera-t-on à l'Italie cette liberté, dont V. G. est le défenseur, et dont elle a puisé la conviction dans les traditions et jusque dans le martyre de sa famille.

Telles sont les raisons principales qui ne permettent pas de se défier des princes dépossédés. Mais François II, par sens politique autant que par bonté d'âme, est convaincu que la concession d'un gouvernement constitutionnel et représentatif pourra seule, quand le moment en sera arrivé, rendre à ses peuples la paix, la prosperité, la grandeur dont ils sont si misérablement déchus. Il est superflu de parler de pardon, d'oubli : il a déjà tout pardonné, tout oublié, car la magnanimité domine, chez lui, toutes les autres vertus. Il accueillera tout le monde, que ses peuples en soient convaincus, de quelque part qu'on vienne, pourvu qu'on vienne à lui sincèrement, qu'on se serre autour de lui dans le but sacré du remédier aux maux immenses et aux misères infinies de la patrie commune. C'est ainsi que, grâce aux efforts de tous, il espère inaugurer une ère de tranquillité, de prospérité, de splen-

deur inconnue auparavant. Pour des princes qui ont l'honneur de descendre d'Henri IV, Milord, ce sera éternellement un grand exemple que celui de Louis XVIII octroyant à la France l'Ordonnance de S. Ouen, au sein des armées étrangères, et la maintenant dans toute sa teneur, malgré les revers de Waterloo.

Telles sont, Milord, les convictions profondes d'un homme qui vit, depuis bientôt deux ans, aux côtés du Roi. Passionné, par amour de ma patrie, pour le régime constitutionnel, je m'en suis toujours montré le plus chaud défenseur, parce que je le crois seul capable de donner une base solide aux destinées des Deux-Siciles. Il me semble, si je ne me trompe, que je n'ai épargné, dans ces derniers temps, ni sacrifices, ni peines pour amener à cette institution. Quand un poste éclatant m'a été offert, ce n'était plus une dignité, un commandement, mais un péril glorieux, et voilà pourquoi je l'ai accepté et gardé. Mes cheveux blancs me donnent le droit d'être cru, Milord, et j'ai la conviction que les promesses du Roi seront religieusement maintenues; le passé étant l'école de l'avenir, j'espère que nos infortunes même auront été pour nous une cause féconde de prospérités que nous envieront les autres peuples.

Je vous prie de croire, Milord, au profond respect avec lequel je suis,

De V. G. le très obéissant et très humble serviteur,

Rome, le 28 mars 1862.

LE MARQUIS PIERRE C. ULLOA.

INDEX



AUX LECTEURS . . . . pag. 3

A M. Le Baron de Beust, Ministre des affaires étrangères, à Dresde.

GAETE , ... » 5
LA RESISTANCE . . . . » 10

A M. Le Duc de la Rochefoucauld-Dondeauville, à Paris.

LA MONARCHIE NAPOLITAINE . . . . » 13
LA CONSPIRATION . . . . » 24
L' ABANDON. . . . . » 33
LE DÉPART . . . . » 42

A M. Le Baron de Beust, Ministre des affaires étrangères, à Dresde.

L' UNITÉ ITALIENNE . . . . » 49
LE PLÉBISCITE . . . . » 60

A Monsieur le Baron de Wendeland, à Rome.

Les opinions . . . . » 67

A Monsieur le Marquis de la Rochejaquelein, à Paris.

L'insurrection . . . . » 78

A M. Le comte C. Nellessen, membre de la Chambre des Pairs, à Berlin.

La guerre civile . . . . » 87

A M. Le Marquis de la Rochejaquelein.

La terreur. . . . . » 97

A M. Berryer, à Paris.

Les lois . . . . » 104
La justice . . . . » 113
Les jugements. . . . . » 123

A Monsieur F. Guizot, membre de l'institut, a Paris.

L'éducation . . . . « 130
La littérature. . . . . » 139

A l'honorable sir. R. Cobden, esq., à Londres.

Le commerce . . . . » 146

A l'honorable sir B. D' Israéli, esq., à Londres.

Les finances . . . . » 155
Les finances . . . . » 162
La dette publique. . . . . » 166

A S. Em. Le Card. Wiseman, à Londres.

La morale . . . . » 175
La religion . . . . » 182

A Lord Derby, à Londres.

La politique . . . . » 192
La restauration . . . . » 200

A Lord John Russel, Ministre des affaires étrangères, à Londres.

L' avenir . . . . » 214

IMPRIMATUR

Fr. Hieronymus Gigli Ord. Praed. S. P. A. Magister.

IMPRIMATUR

Petrus De Villanova Castellacci Archiep. Petrae,
Vicesgerens.

L'EMPEREUR

NAPOLÉON III

ET LE CONGRÈS

PARIS
IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Cᵉ
rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3

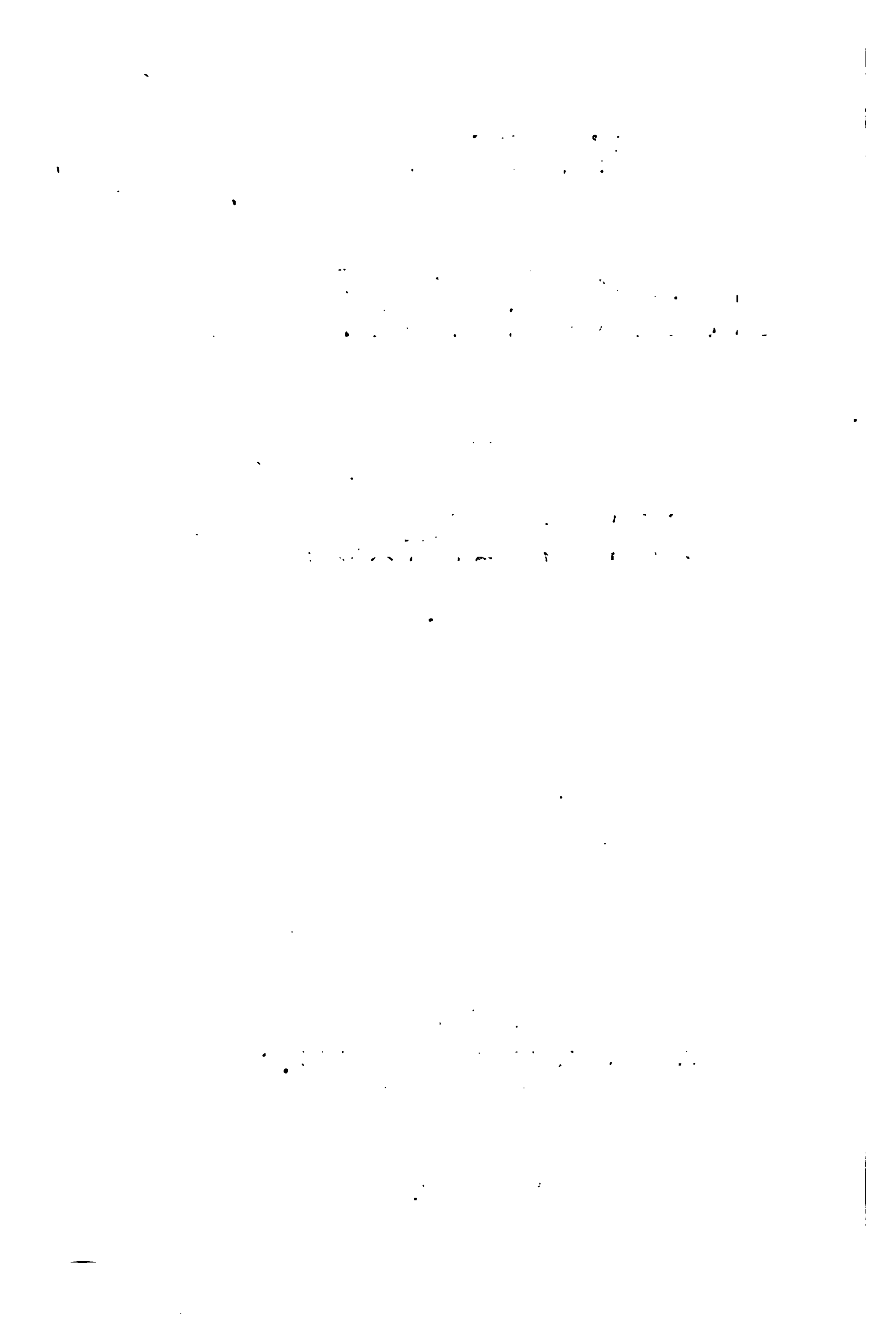
L'EMPEREUR NAPOLÉON III ET LE CONGRÈS



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

—

1863



L'EMPEREUR

NAPOLÉON III

ET LE CONGRÈS



I

Le discours de l'Empereur aux grands corps de l'État, et la lettre de Sa Majesté aux souverains, constituent l'un des plus graves événements des temps modernes. Ses conséquences seront exceptionnellement fécondes, si le Congrès redresse l'édifice politique de l'Europe ; exceptionnellement terribles et inévitables, si le Congrès ne se réunit pas ou se sépare sans avoir jeté les bases de cet édifice.

C'est que l'Empereur ne peut s'être proposé pour but de retracer une situation générale parfaitement connue ; mais bien de déclarer, au nom de la France, que cette situation intolérable ne saurait se prolonger ; qu'elle conduit fatalement à la guerre ; que plus on attendra, dans la défiance et les armements exagérés, des événements

soudains et irrésistibles, plus le péril deviendra redoutable, plus la guerre sera destructive : « les perfectionnements de la civilisation liant chaque jour davantage les peuples entre eux par la solidarité des intérêts matériels. »

Le discours et la lettre de l'Empereur contiennent donc ou la paix du monde par un Congrès ou la guerre imminente.

En effet, le discours du 5 novembre, prononcé au nom de la France, s'adresse à l'Europe tout entière; aux peuples ayant des aspirations légitimes, comme aux souverains dont il importe de garantir les droits; à ceux que lient des devoirs sans règle, à ceux qui affichent des prétentions sans frein, comme à ceux qui invoquent des droits sans titre, suivant les belles expressions de la lettre de Napoléon III.

Cette lettre et ce discours ne sont point l'un à l'autre des commentaires. Ils forment un tout complet; ils sont inséparables, sous peine de revêtir, chacun, un caractère différent, fort accentué.

Supprimez le discours, la lettre aux souverains n'est plus qu'une ouverture diplomatique dont l'histoire contemporaine fournit de nombreux exemples, et que la diplomatie peut refermer avec ses formes courtoises et ses prudentes lenteurs.

Supprimez la lettre, le discours devient un manifeste de la France à l'Europe; manifeste considéré sans aucun doute comme très-menaçant par les cabinets, qui ne manqueraient pas de le rapprocher de tous les actes analogues ayant, depuis plus d'un demi-siècle, donné le signal des luttes acharnées.

Le bon sens public a saisi spontanément et exprimé cette distinction en apparence subtile. Le 5 novembre, après la seule lecture du discours, l'opinion pressentait la guerre; le 10 novembre, après la publication de la lettre aux souverains, on croyait généralement que la paix pourrait se maintenir.

Pourquoi donc aujourd'hui de nouvelles craintes?

Les deux documents, retraçant avec la plus grande netteté la politique impériale, ne sont-ils pas connus du monde civilisé? N'ont-ils pas été accueillis par la plus sincère, par la plus expansive admiration?

Avec la franchise et la dignité de leur langage, — avec l'ampleur et l'élévation de leurs pensées, — avec leur tableau si vrai de l'état de l'Europe chancelante sur les débris des stipulations de Vienne, écroulées au Midi et à l'Ouest, méprisées au Nord, menacées partout, — avec la rigoureuse exactitude de leurs prédictions pour un avenir fatal et prochain, — avec leur réprobation de tout système préconçu, de tout projet ambitieux, — avec leur loyal appel à toutes les puissances européennes, au nom du fait seul de leur existence, sans tenir compte du nombre de leurs soldats, de leurs canons, de leurs vaisseaux, la lettre et le discours de l'Empereur ne sont-ils pas le symbole de la foi du dix-neuvième siècle?

Ne proposent-ils pas la sainte-alliance des souverains entre eux et des souverains avec les peuples; sainte-alliance mettant un frein aux prétentions, donnant un titre aux droits, une règle aux pouvoirs; sainte-alliance basée

sur la tolérance chrétienne, si pompeusement invoquée par l'acte de 1815 qui n'a pas su la défendre contre les outrages?

Sans doute, tout cela est incontestable, et Napoléon III vient d'écrire la plus belle page de son histoire.

Mais, si l'action diplomatique s'empare de la lettre de l'Empereur pour en paralyser les effets; si les souverains ne sont pas d'accord sur les principes mêmes du droit européen; si, d'accord sur ces principes, ils ne peuvent s'entendre sur leur application; si, tout en acceptant la grande et généreuse pensée d'un Congrès, ils discutent son efficacité pratique; s'ils le repoussent comme impuissant à modifier sans conflit les faits actuels, à imposer des sacrifices par sa seule autorité morale, à réformer les stipulations existantes, à rectifier les frontières sans demander aux moyens matériels de coercition la force nécessaire pour appliquer ses décrets... Que restera-t-il?

Le discours du 5 novembre!

La déclaration modérée, mais ferme, faite à la face du monde, par une nation de quarante millions d'âmes, ayant une armée nombreuse, aguerrie, redoutable, que les conditions sur lesquelles repose l'édifice politique de l'Europe ont cessé de le soutenir, que des événements inévitables amèneront une guerre d'autant plus destructive que la situation la rendant fatale sera plus longtemps supportée.

Une telle déclaration ne se retire pas; elle engage l'honneur et les intérêts de la France; elle est nette et précise; c'est la guerre au printemps.

II

Pendant quinze années, depuis le jour où la nation française a confié au Président de la République, puis à l'Empereur, le soin de ses destinées, le devoir de diriger sa politique, cette politique à l'étranger a principalement tendu vers le but, aussi nettement indiqué dans les actes que clairement exprimé par les paroles, d'éviter le fléau de la guerre.

Qu'on relise tous les discours de Napoléon III, du 9 octobre 1852, date à laquelle il exposait à Bordeaux les principes de l'Empire que la France se préparait à relever, au 5 novembre 1863, quand il affirme que les traités de 1815 ont cessé d'exister; qu'on étudie tous les documents de sa diplomatie, à partir de la lettre écrite le 18 août 1849 au colonel Edgard Ney sur les affaires de Rome, jusqu'à celle adressée le 4 novembre dernier aux souverains de l'Europe, il est impossible de ne pas demeurer convaincu des efforts incessants de l'Empereur pour maintenir la paix du monde; la paix telle qu'il la comprend, digne de lui-même et de la France; la paix avec toute sa sécurité; la paix qu'il n'est permis de rompre que pour défendre une grande cause, pour atteindre un grand résultat.

Cette vérité est éclatante pour tous.

Néanmoins, dans des intérêts et avec des passions qu'il ne nous convient pas de préciser, on a sourdement calomnié les paroles et la diplomatie de l'Empereur ; on a essayé de les présenter à la vieille Europe comme le modeste mais habile et fier manteau cachant l'épée d'Austerlitz et d'Iéna, prête pour de nouvelles batailles, couvrant, de ses plis, le plan froidement conçu d'une hasardeuse expédition à travers la Manche.

On a prêté au neveu du captif de la Sainte-Alliance les projets ambitieux du grand capitaine ; à l'ancien prisonnier de Ham, élevé à l'école de l'adversité, dans la méditation des devoirs des peuples et des souverains, la politique tortueuse d'un petit tyran d'un petit État de l'ancienne Italie. Dans les pensées profondes, justes, loyales de l'élu d'une grande nation, on affectait de craindre, sous les formes séduisantes, les piéges du *Prince* de Machiavel.

Tactique déplorable si malheureusement elle se fût adressée à un esprit moins ferme, moins modéré, moins sûr de lui-même, moins convaincu de ses devoirs envers le monde, envers la France, envers sa dynastie ; tactique produisant pour résultats inévitables l'union plus étroite de l'Empereur et de son peuple, les armements exagérés de toutes les puissances, donnant par une plus forte cohésion plus de poids à l'influence française dans le concert européen, et fomentant des soupçons pour fermer ce concert à cette influence ; conduisant ainsi à la paix suspendue, à la paix sans sécurité, à la paix sans franchise, à un état de choses qui ne pouvait durer.

En vain, passant, sous la pression d'événements indépendants de sa volonté, de ses théories à leur application, des discours soupçonnés aux actes les plus éclatants, l'Empereur fait-il la guerre en Crimée avec l'Angleterre et le Piémont, l'expédition de Syrie après s'être concerté avec les grandes puissances, celle de Chine avec l'Angleterre, celle de Cochinchine avec l'Espagne, celle du Mexique avec l'Espagne et l'Angleterre ; en vain, pour ne pas répercuter sur l'Europe les agitations de l'Italie, arrête-t-il ses armées triomphantes et signe-t-il la paix de Zurich sans y dévoiler plus qu'au congrès de Paris ses vues ambitieuses, sans y poser la moindre pierre d'attente pour les projets de domination et de conquêtes qu'on l'accuse de nourrir ; l'Europe ne désarme point et la défiance ne cesse de s'attacher à la politique de Napoléon III, malgré le caractère de désintéressement qu'il s'efforce de lui conserver.

Pendant quinze années, quel événement a surgi en Europe, sans que l'Empereur l'ait soumis au jugement de l'Europe ?

Quelle question a-t-il tranchée sans le concours des puissances ayant rédigé les traités de 1815 ? Quand est-il intervenu par les armes contre ces traités ?

En Italie !

Mais le Piémont allait périr, et son existence était sanctionnée par les stipulations de Vienne ; mais l'Autriche allait toucher nos frontières ; mais l'intérêt de la France était formellement engagé ; mais l'universalité des puissances signataires de ces stipulations, a reconnu le

royaume d'Italie, et l'Empereur n'a fait comme elles, après l'Angleterre, qu'admettre les faits accomplis.

Est-ce qu'il a provoqué l'indépendance de la Grèce et de la Belgique, fomenté les révolutions de 1830 et de 1848, celle de Naples et l'insurrection polonaise? Est-ce lui qui s'est opposé à ce que la Sainte-Alliance intervînt en France et en Belgique, partout où la force des événements a déchiré, avant son règne, des conventions sans principes certains, sans racines dans les intérêts moraux et dans les traditions nationales?

Non, sans doute!

Ce n'est donc pas l'Empereur qui a ébranlé l'édifice de l'Europe. Il a tout fait pour le soutenir.

Ce n'est donc pas lui qui a troublé la paix du monde.

Ce n'est donc pas lui qui a rendu nécessaires les armements sans bornes sous lesquels fléchissent les finances des États.

Ce formidable déploiement de forces exagérées, cette incessante et fiévreuse recherche des moyens de destruction, ce trouble, cet ébranlement, ils ont leur cause dans l'absence d'un droit international consenti.

En 1815, la coalition, qui avait triomphé de nos armées, resserré nos frontières, changé notre dynastie, dont les troupes occupaient l'ancien empire de Napoléon Ier et les États alliés de cet empire, tenait entre ses mains l'avenir de l'Europe. Pourquoi n'a-t-elle pas alors définitivement assis la paix du monde?

Il n'était pas un principe que la Révolution française n'eût soulevé, que l'Empire français n'eût jugé, accepté

ou rejeté ; pas un peuple qui n'eût été profondément remué; pas une limite qui n'eût été déplacée. Tout ce que la France avait élevé, par vingt années de guerres heureuses, était rasé jusqu'aux fondements ; tout, excepté les principes qu'elle avait promulgués, qu'on était libre de recueillir.

Jamais, dans l'histoire, une circonstance aussi favorable ne s'était produite pour grouper les populations, sanctionner les droits et les devoirs.

Les grandes puissances, car elles imposèrent seules les traités de 1815, ont-elles tenu compte des aspirations des peuples ?

L'Angleterre a-t-elle essayé de faire prévaloir les principes qui, dans son île, faisaient sa grandeur ?

Sans armée pouvant agir seule et avec succès sur le continent, a-t-elle songé que l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie, compromettraient tôt ou tard, par leurs convoitises, l'ordre qu'on voulait établir ?

L'Autriche, la Prusse et la Russie, sans marines militaires, ont-elles compté le nombre des vaisseaux de la Grande-Bretagne ? ont-elles stipulé la liberté des mers et la neutralité des détroits ?

Non !

Chaque souverain, d'après son influence et l'habileté de ses conseils, a saisi sa part d'hommes et de territoire, s'engageant à les gouverner d'après les préceptes de l'Évangile ; puis, d'un commun accord, on a décidé l'intervention partout où la révolution se montrerait ; et cette révolution, on s'est bien gardé de la définir.

Des institutions à donner à des groupes divers d'origine, de mœurs, de traditions, qu'on réunissait sous un même sceptre, nul ne paraît s'en être sérieusement occupé ; nul ne se doutait qu'il enfermait dans ses propres entrailles cette révolution qu'il croyait avoir vaincue.

Quand on eut arrangé, tant bien que mal, une Autriche et une Prusse rivales ; qu'on eut mis entre elles une Allemagne divisée de religions et de tendances ; qu'on eut médiocrement satisfait la Russie, amoindri la France, supprimé l'Italie, mécontenté la Suède, le Danemarck et presque tous les États secondaires, on crut avoir fondé l'équilibre européen.

Sur quoi ?

Sur la rivalité des quatre grandes puissances continentales, qui toutes, moins la France, allaient contenir des parties non assimilées ; sur la haine de la révolution confondue avec le progrès ; sur la légitimité des dynasties ; sur le silence des peuples, et sur le devoir absolu, obligatoire, d'intervention.

Les traités de 1815 n'eurent et ne pouvaient avoir, dans l'ordre moral politique, aucune action, aucune durée effective. On les applique à l'insurrection du royaume de Naples ; mais la Grèce s'insurge, la France fait une révolution, la Belgique se révolte contre la Hollande, et l'on voile les stipulations de Vienne. On fait plus, on intervient contre elles en Turquie et en Hollande.

Ce n'est donc pas l'Empereur Napoléon III qui a ébranlé les traités de 1815, et, certes, il n'a rien avancé de nouveau en déclarant le 5 novembre qu'ils avaient cessé

d'exister. Ils n'ont eu qu'un moment d'existence pendant lequel l'Angleterre s'est fait ouvrir l'Escaut, garantir sa domination sur tous les points à sa convenance dans toutes les mers du monde; l'Autriche, la Prusse, la Russie ont partagé l'Europe entre elles et leurs alliés; puis, les stipulations de Vienne sont mortes, après avoir enfanté quelques faits purement matériels que des faits analogues devaient tôt ou tard modifier par les armes ou par les révolutions.

Il est bien faux de dire que ces traités supportent encore notre édifice politique et constituent le droit international. Pour constituer un droit, il faut procéder d'un principe universellement reconnu, consenti, dont l'inviolabilité puisse être efficacement défendue contre tous les outrages. Sur quel principe repose l'Europe de 1815 et, par conséquent, celle de 1863? Qu'on nous le dise?

Un fait peut toujours être remplacé par un autre fait. Le traité de Tilsitt, fait de guerre, a été supprimé par la guerre; mais les principes de 89 ont survécu à l'invasion de 1815. C'est qu'ils sont de droit supérieur, communs à toutes les nations, à tous les hommes. Ils renverseront toutes les dynasties qui persisteraient à les méconnaître, aussi sûrement qu'ils ont replacé les Napoléons sur le trône. On comprend dès lors que si, sur un point quelconque de l'Europe, ces principes, en ce qui touche au gouvernement des peuples, sont systématiquement atteints, les groupes de population souffrant de ces atteintes, tournent les regards vers l'Empereur, vers la France.

C'est ce qui rend notre nation suspecte aux admirateurs

des traités de 1815; ce qui a porté, même pendant la Restauration, à exclure, quand on l'a pu, du concert européen, et à n'admettre jamais nos souverains qu'avec une extrême défiance dans ce concert. C'est ce qui fait accuser Napoléon III de projets ambitieux, parce que les principes, bases de son élection nationale et de son droit dynastique, lui donnent pour alliés naturels tous les peuples réunis de fait par les stipulations de Vienne sous le sceptre des grandes puissances, et qui ne sont point assimilés, et qui aspirent soit à leur indépendance complète, soit à leur rétrocession à d'autres États, soit à un gouvernement plus conforme à leurs intérêts et à leurs mœurs.

— Les traités de 1815 dépourvus de force morale, parce qu'ils ne reposent sur aucun principe supérieur;

— L'équilibre de l'Europe calculé sur les rivalités des grandes puissances, d'après leurs forces militaires plus ou moins pondérées, de telle sorte que, si une seule arme, toutes doivent armer, sous peine de compromettre cet équilibre;

— Le concert européen systématiquement fermé à l'universalité des gouvernements forcés d'après leur position géographique de se mouvoir dans le rayon d'influence de l'un des cinq grands États, et de vivre sous d'éternelles appréhensions;

— La France soupçonnée, parce que les traités de 1815 ont été faits contre elle, parce que son droit national et sa dynastie sont, il faut bien l'écrire, la démonstration évidente de l'évidente impuissance de ces traités;

— La paix de l'Europe incessamment menacée par la

nécessité pour notre nation de protéger partout les légitimes aspirations des peuples ; puisque partout, en vertu d'un principe supérieur et moral contre lequel elle ne pourrait réagir qu'en perdant toute influence à l'étranger, toute sécurité à l'intérieur, les légitimes aspirations des peuples comptent et ont le droit de compter sur l'appui de la France ;

— Cet appui, quelque formes qu'ait employées la diplomatie, quelque nécessités sociales qu'elle ait signalées, quelque considérations d'ordre éternel et pour ainsi dire divin qu'elle ait invoquées, cet appui n'ayant jamais été vu qu'avec répugnance par le concert européen ; et, les gouvernements qui forment ce concert, au lieu de s'unir à nous dans les arbitrages nécessaires entre les peuples et les souverains, de supprimer ainsi d'un seul coup la principale cause des rivalités et des défiances, ayant paru craindre que l'intervention pacifique qui nous était fatalement imposée ne déguisât un plan médité de remaniement de l'Europe par la guerre, au point de vue d'une vaste augmentation de notre territoire et de l'affaiblissement des États continentaux ;

Voilà, prises dans la situation actuelle de l'édifice politique de l'Europe, les raisons qui ont forcé l'Empereur, comme chef élu de la nation française, comme souverain héréditaire, à poser le 5 novembre, dans un langage aussi ferme que conciliant, ces deux alternatives :

Ou le Congrès, ou la guerre.

III

Mais la situation que nous venons d'examiner, dont la gravité est depuis si longtemps et si imprudemment méconnue en apparence, dont les dangers augmentent chaque jour, n'était-elle pas la même en 1849, en 1852, en 1856, en 1859? Pourquoi donc l'Empereur n'a-t-il pas tenu, en prenant place au fauteuil de la présidence, en montant sur le trône, après avoir successivement vaincu la Russie et l'Autriche, le discours qu'il vient de prononcer? Pourquoi n'a-t-il pas dicté la lettre qu'il vient d'écrire?

Napoléon III pouvait le faire, et cette politique avait près de lui plus d'un partisan. Il pouvait déclarer à l'Europe que la France avait subi les traités de 1815 après ses revers, mais qu'il lui convenait maintenant de les déchirer; il pouvait jeter une armée dans la Bavière et dans la Prusse rhénanes, une armée et la révolution en Italie, la révolution en Pologne, en Hongrie, partout où s'agitaient les peuples, soit qu'ils fussent émus par des aspirations légitimes, soit qu'ils fussent égarés par des prétentions sans frein.

Il pouvait jouer, comme son illustre prédécesseur, ses destinées avec celles de sa patrie, et les soumettre au sort des batailles. Le succès n'était pas impossible, et le Con-

grès qu'on propose aujourd'hui fût naturellement sorti des lassitudes de la guerre.

Mais l'Empereur espérait mieux de la raison des nations et des souverains; il comptait sur les lumières du siècle et sur leur bienfaisante influence. Pénétré des besoins de la civilisation et convaincu de la possibilité de son pacifique triomphe, il reculait devant l'alliance forcée avec les principes révolutionnaires, qui n'étaient ni les siens, ni ceux de la France, ni ceux de l'Europe libérale. Il avait reconnu que les rivalités des grandes puissances, le mauvais gouvernement d'un certain nombre de provinces, amèneraient tôt ou tard des événements qui permettraient à sa politique de se montrer à l'Europe avec tous les caractères du désintéressement, de la fermeté, de la justice et de la grandeur. La France, sous son règne, allait devenir trop puissante pour que rien dans le monde pût se faire sans elle. Napoléon se réservait de parler et d'agir de manière à concilier à sa nation et à sa dynastie le respect et la confiance de tous. Il voulait conquérir l'amitié des souverains et l'affection des peuples, de manière à ce qu'ils fussent portés à reconnaître, comme lui, les dangers imminents de la situation générale, la nécessité de concessions mutuelles au repos commun.

Cette politique était aussi digne que sage et, quelque résultat qu'elle atteigne, l'histoire la signalera à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité !

Malheureusement pour les desseins de l'Empereur, l'édifice politique de l'Europe ne pouvait se consolider sans

sacrifices, et la France n'en avait point à faire. Elle ne possédait plus rien par delà les Pyrénées, les Alpes, le Rhin et l'Escaut; elle n'avait point de provinces non assimilées.

C'est la connaissance approfondie et raisonnée de cette situation, de l'insuffisance de stipulations de Vienne et de la pensée des cabinets qui a tracé la ligne de conduite de Napoléon III; qui l'a porté, sans sacrifier rien de sa dignité et des intérêts de son empire, à ne point devancer les événements, à régler son action sur leur gravité, à les exposer tour à tour, à les résoudre avec le concours des puissances qu'ils intéressaient. L'Empereur espérait, sans aucun doute, redresser ainsi de concert avec les souverains et les peuples, et l'un après l'autre, tous les faits dangereux, conséquences de l'état de choses mal réglé en 1815, amener sans secousses le règne du droit, de la civilisation, et fonder enfin, dans un Congrès général n'ayant plus qu'à reconnaître des conventions partielles et basées sur les vrais principes, la confédération de l'Europe et la paix du monde. Magnifique rêve que les négociations ouvertes à propos de la Pologne ont fait évanouir en avortant.

Il n'y a plus d'illusions possibles. Les refus essuyés à Saint-Pétersbourg, on ne saurait s'exposer à les braver un jour à Vienne, à Londres, à Berlin. Le sang qui coule sur la Vistule, peut couler demain sur le Pô, sur le Danube, sur la Sprée, sur le Mein, sur le Bosphore. Le concert européen n'existe pas; il est impuissant à concilier, à décider, à imposer ses décisions, soit par la force morale,



soit par les armes. Le repos et les richesses de l'Europe sont dès lors à la merci d'événements soudains, irrésistibles, qui troublent le jugement et, suivant les rivalités, entraîneront les grands États dans des directions contraires.

Voilà pourquoi l'Empereur a patiemment attendu le 5 novembre 1863, avant de s'adresser directement au monde civilisé, avant d'en appeler personnellement aux souverains. Et cette lente réflexion, cette modération de quinze années, ajoutent encore à la solennelle gravité de cette adresse et de cet appel. Elles attestent l'inébranlable résolution de l'Empereur de sortir enfin d'un état qui n'est ni la paix, ni la guerre.

IV

Ainsi, la politique française a, nous l'avons vu, toujours été la même depuis 1849 ; elle a sans cesse poursuivi le même but par les mêmes moyens, sans accepter ce qui, dans les traités de 1815, était contraire aux vrais principes, sans réagir contre ce qui, dans les faits créés par les stipulations de Vienne, pouvait s'accorder avec ces principes.

Aussi loin de rêver la guerre que de vouloir la paix à tout prix, aussi loin des appétits révolutionnaires que des entêtements d'un autre âge, l'Empereur s'est efforcé, avec une persévérance qui ne s'est point démentie, de supprimer en France, par le concours de toutes les intelligences droites, honnêtes, libérales, les éléments de désordre et de haine, produits naturels de tant de révolutions ; de supprimer en Europe, de concert avec les souverains, tous les éléments de conflit que des traités, rédigés à une époque où la raison publique était troublée par les violentes émotions de tant de guerres, avaient malheureusement méconnus.

Bien aveugles, bien hostiles, bien imprudents toujours ceux qui, dans le discours du 5 novembre et dans la lettre aux puissances, ne verraient qu'un expédient pour sortir

furtivement et d'une façon maladroitement habile des difficultés diplomatiques de la seule question polonaise, pour ourner un obstacle qui ne tarderait pas à se dresser de nouveau sur la voie de la conciliation et du progrès, pour forcer de marcher plus longtemps et plus fatalement vers la guerre sous le vain prétexte de vouloir la conjurer.

De tels expédients ne sont dignes ni de Napoléon III, ni de la grande nation qui l'a placé sur le trône; ils conduiraient tout droit à une déconsidération et à une faiblesse compromettantes pour notre honneur et nos intérêts.

Dans une situation aussi grave que celle où l'Europe se trouve fatalement engagée, l'habileté c'est la franchise, la modération c'est la fermeté, l'indispensable c'est la lumière. Il faut qu'on sache enfin s'il existe des projets secrets qui redoutent le grand jour; il faut qu'on signale où est le danger, où est le salut.

Eh bien! c'est ce que demande l'Empereur!

Le refus, l'acceptation conditionnelle, l'acceptation partielle ou générale du Congrès, c'est la lumière projetée sur les intentions de tous, par un flambeau remis, non plus entre les mains des grandes puissances qui peuvent en incliner la flamme dans telle ou telle direction sous le vent de leurs ambitieuses rivalités. Si le souffle d'une ou de quelques-unes de ces rivalités éteint le flambeau, le monde saura d'où la guerre est sortie et dans quel dessein; les alliances seront clairement indiquées, faciles à cimenter; elles seront solides parce qu'elles seront sincères; le nœud des coalitions occultes sera tranché. Et s'il faut en appeler de la raison à la force, si l'on ne peut se réunir

que dans l'épuisement de l'un des deux partis et sur des ruines, si la science et le droit moderne ne peuvent triompher de la barbarie que par les moyens barbares du passé, si le plan belliqueux de Henri IV doit remplacer le bienfaisant programme de Napoléon III, le monde saura dans quel camp se trouve la civilisation ; et pour douter de son triomphe, il faudrait désespérer à toujours de la sagesse des peuples et de la sagacité des souverains.

V

Pour rendre le Congrès possible, pour qu'il reconstruise l'édifice politique de l'Europe sur des principes certains, sur des divisions territoriales rationnelles, pour cimenter l'alliance des gouvernements entre eux et des gouvernements avec leurs peuples, rien ne saurait coûter à l'Empereur, rien... que notre honneur et nos intérêts.

Les difficultés de forme seront ainsi très-facilement écartées; en allant au devant de toutes les défiances, on supprimera tous leurs prétextes.

Il n'est pas douteux que le Congrès pourra se tenir dans toute autre ville que Paris au gré des souverains; et la France, à ce sujet, n'élèvera aucune objection.

Il est certain qu'une fois admises les bases du travail à entreprendre par le Congrès, la France est prête à donner le signal du désarmement.

Et si notre nation n'a point à faire de sacrifices à l'Europe, elle peut, dès aujourd'hui, très-formellement déclarer quels sont les avantages qu'elle attend, donner à tous les preuves évidentes de son désintéressement. Il lui est facile d'indiquer nettement ce qu'elle désire; puisqu'elle poursuit une organisation toute morale, reposant dans les faits sur la pratique d'un droit librement consenti;

puisqu'elle demande la réduction des armées aux simples proportions des besoins de police et de sécurité intérieure.

Qu'importent dès lors les territoires plus ou moins étendus, les frontières plus ou moins naturelles et plus ou moins redoutables ! Ce qui est nécessaire, mais de nécessité absolue, c'est que ces territoires ne supportent et que ces frontières n'enferment que des peuples assimilés ou dont l'assimilation soit possible. Question délicate dont la France n'a point à préciser les détails ; l'Empereur ayant formellement déclaré être prêt, « sans système préconçu, à porter dans un conseil international l'esprit de modération et de justice, partage ordinaire de ceux qui ont suivi des épreuves diverses. »

Il est donc impossible de ne pas prévoir que si les grandes puissances, soit isolément, soit après une entente préalable, exigent avant toute chose que les bases du Congrès soient arrêtées dans une discussion ouverte entre les cabinets, elles changeront le caractère des propositions de l'Empereur. Il est évident que si ces grandes puissances demandent que les décisions du conseil international portent seulement sur les questions à l'état de conflit actuel, elles n'entendent tenir compte ni du discours du 5 novembre, ni de la lettre aux souverains.

Quoi qu'il arrive, la France aura rempli son devoir. Mais qu'arrivera-t-il ?

Comment les souverains et les hommes d'État accueilleront-ils les ouvertures de l'Empereur ?

Comment les peuples interpréteront-ils son discours ?

Le Congrès sera-t-il accepté ?

Sur quels principes reconstruira-t-il l'édifice politique de l'Europe?

Si cette reconstruction a lieu, par quels moyens pratiques maintiendra-t-on son équilibre?

Comment préviendra-t-on les risques de guerre, de révolutions ou de despotisme?

Dans quel roc imperméable creusera-t-on le lit de la civilisation?

Quelles digues rigides, si respectables en droit qu'elles ne puissent être contestées, ou si fortes en fait quelles ne puissent être rompues, opposera-t-on aux prétentions sans frein?

Quels sacrifices auront à faire les États?

A quels États seront demandés ces sacrifices?

Acceptera-t-on la carte de l'Europe telle qu'elle est tracée?

Modifiera-t-on cette carte?

D'après quels principes et quelles règles?

Tiendra-t-on compte des limites naturelles? calculera-t-on les frontières en étudiant les races, en les distinguant entre elles, en les groupant sous le même sceptre ou tout au moins sous les mêmes institutions?

Étudiera-t-on les traditions, les assimilations, les coutumes, au point de vue de ce qu'on appelle les nationalités?

Consultera-t-on les aspirations des peuples? Comment? Quel sera le juge et l'arbitre? Le Congrès seul ou le Congrès assisté du suffrage universel?

Par quelle sanction pratique le Congrès fera-t-il exécu-

ter ses décisions? avant ou après le désarmement général?

Comment s'effectuera ce désarmement?

Combien de baïonnettes, combien de sabres, combien de canons, combien de vaisseaux chaque puissance pourra-t-elle entretenir?

Ce nombre sera-t-il calculé d'après l'étendue des territoires, la densité des populations, leur homogénéité, leur assimilation plus ou moins complète?

Admettra-t-on des principes antérieurs et supérieurs, d'ordre religieux et doctrinal, à la constitution européenne? Le Pape, par exemple, sera-t-il de droit souverain du patrimoine de Saint-Pierre?

Quelle force morale interviendra entre les peuples et les gouvernements?

Si les peuples ou les gouvernements méconnaissent cette force morale puisée dans l'Évangile par l'acte de la Sainte-Alliance, pratiquera-t-on l'abstention ou l'intervention? L'intervention comme à Naples en 1824 ou comme à Naples en 1860, toujours sous le règne des traités de 1815?

Comment s'établiront et se règleront les rapports de l'Europe fédérale avec les autres continents et les civilisations différentes? Chaque nation de l'Europe aura-t-elle le droit de faire, indifféremment et à son choix, la paix ou la guerre, en Chine, en Amérique, en Afrique, au Japon? Ce droit sera-t-il réservé à un conseil international, à une diète chargée de protéger au moyen de contingents fédéraux les possessions anglaises, françaises,

portugaises, hollandaises, espagnoles, etc., sur toutes les côtes et dans toutes les mers?

Si ces questions, et nous en omettons de fort sérieuses, doivent être arrêtées, avant l'acceptation du Congrès, par des communications diplomatiques entre les cabinets des grandes puissances, communications dont les affaires de Pologne viennent de constater les douloureuses et inefficaces lenteurs, n'est-il pas à prévoir que le Congrès a toutes les chances de ne jamais se réunir?

Si la majorité de ces grandes puissances faisait de ces communications préalables la condition formelle de leur acquiescement, si même cette condition était posée, comme *ultimatum*, par l'Angleterre ou la Russie, pourrait-on ne pas en conclure qu'elles aiment mieux courir les risques de la guerre qu'exposer franchement dans le conseil international les projets de leur politique?

Ne serait-il pas permis à la France de craindre que le temps passé en échange de notes et de circulaires, ne soit employé contre elle à fomenter des coalitions assez compactes pour permettre de lui déclarer courtoisement que ses propositions sont chevaleresques, philanthropiques, mais irréalisables; que les traités de 1815 sont pleins de virilité; que le concert européen, qu'elle a voulu rompre pour en constituer un autre où elle espérait dominer avec l'appui des États secondaires, est décidé à maintenir les stipulations de Vienne dans toutes les parties dont il n'a pas lui-même provoqué ou sanctionné la réforme?

N'est-il pas à calculer que cette coalition aurait pour

but de condamner l'Empereur à une inaction blessante pour notre dignité; de permettre aux partis à l'intérieur d'essayer de séparer la France de sa dynastie; de forcer Napoléon III, pour une lutte suprême, à soulever partout la révolution au secours de ses armées ; de l'amener sur le Rhin dans une position analogue à celle qui s'est présentée devant lui sur les bords du Mincio; de l'obliger à se jeter tête baissée sur la coalition, en arborant des principes qu'il a toujours repoussés, ou bien à reculer en froissant l'honneur et les intérêts de la France, et sans laisser derrière lui le prestige des victoires de Magenta et de Solferino ?

Qu'on y réfléchisse ! Nous ne croyons pas que les illusions soient possibles. Aucune situation dans l'histoire ne nous paraît plus nette et mieux éclairée par la lumière même des faits qui l'ont produite. L'enchaînement de ces faits entre eux n'a pas été troublé par les impatiences ou les aspirations de la politique de l'Empereur, quelle que fût dans l'origine sa pensée sur la valeur des traités de 1815. C'est la logique de cet enchaînement voulu par ces traités, subi ou protégé par les puissances les ayant inspirés et revêtus de leur signature, qui, lentement, logiquement, fatalement, a conduit à ce carrefour auquel l'Empereur ne découvre que deux issues menant, l'une à la paix par un Congrès international, l'autre à la guerre, terme fatal de la route que l'Europe suit depuis près d'un demi-siècle.

Qu'on y réfléchisse ! Le chef élu d'une nation de quarante millions d'âmes ne s'adresse pas en vain au monde civilisé.

Un homme d'Etat du génie de l'Empereur dédaigne les expédients sans grandeur et sans franchise, et ne se laisse point prendre dans les piéges usés d'une diplomatie sénile.

Si les grandes puissances ne veulent pas ou ne peuvent pas s'entendre, et rendent le Congrès impossible ou impuissant ; si elles ferment ou laissent se fermer d'elle-même la seule voie qui conduit à la paix ; si elles s'engagent, par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule, dans la voie qui, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre : guerre pour guerre, la France et l'Empereur ont un intérêt décisif à ce qu'elle s'ouvre avant que l'impression produite sur les peuples par le discours du 5 novembre ne soit effacée.

Guerre pour guerre, la raison, comme la politique, veut qu'on la déclare au printemps.

FIN.

LONDRES.

TOULOUSE. Imprimerie de J.-B. CAZAUX, petite rue St-Rome, 1.

LONDRES

PAR

M. Louis D'ESTAMPES.

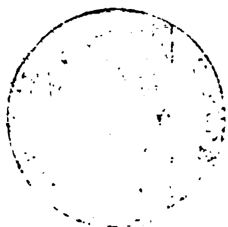


Delenda est Carthago.



PARIS,
CHEZ
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

AUCH,
E. FALIÈRES, ÉDITEUR,
Rue de l'Oratoire, 41.



LONDRES!

I.

Delenda est Carthago! s'écriait à la fin de tous ses discours le patriote Caton l'Ancien. Et ces trois mots étaient l'expression d'une nécessité politique, qui avait fini par devenir, avec le temps, le sentiment national chez les Romains. C'est cette imprécation que nous avons prise pour épigraphe, car elle est applicable à la Carthage moderne dont la suprématie est un danger, l'alliance un leurre, la neutralité une illusion.

Démontrer que l'Angleterre est la cause secrète des

troubles qui agitent si profondément l'Europe depuis quelques années, qu'elle est, ce qu'elle fut toujours, l'ennemie irréconciliable de la France; telle est l'idée principale de cette brochure.

Laisser entrevoir un terme et un châtiment aux intrigues de la Grande-Bretagne, après les avoir stigmatisées, telle en est la conclusion.

Pour nous livrer à cet examen qui n'a trait, cela va sans dire, qu'au gouvernement et non aux citoyens Anglais dont nous nous plaisons à reconnaître les hautes qualités privées, nous allons essayer, tout en jetant un rapide coup-d'œil sur les événements européens, et principalement sur ceux d'Italie qui fourniront le plus vaste champ à nos appréciations, de prouver qu'au milieu de toutes les questions soulevées dans ces derniers temps, un seul point doit concentrer l'attention de la France, car ce point est le foyer de l'incendie.

II.

Qu'était le Piémont en 1858?—Un fort petit Etat. — Que voulait-il être? — Tout. — Que sera-t-il? — Rien.

Voilà, en trois questions et trois réponses, la position du royaume de Sardaigne *avant, pendant* et *après*.

Le Piémont comptait quatre millions d'habitants; il a aujourd'hui vingt-deux millions de sujets; il convoite encore Rome et Venise. Mais la mort du comte de Cavour livre Turin à la Révolution, et l'escopette du condottiere menacera bientôt une poitrine royale; or, un pays en proie à la démagogie, étant faible au dehors pendant qu'il est troublé au dedans, les autres gouvernements refusant de pactiser avec le désordre, l'Autriche, les Archiducs et les Bourbons de Naples auront une belle occasion, ce nous semble, de rentrer dans leurs possessions indûment retenues sous le sceptre du fils de Charles-Albert. Si donc, (*que l'on nous pardonne la forme que nous allons employer*) on compare le Piémont de 1858 au Piémont de 186..., on trouvera pour le futur Piémont :

Piémont de 1858 moins Nice et la Savoie, plus mésestime et hostilité des cours souveraines.

Comment Victor-Emmanuel dont nous supposons la capacité incontestable, comment M. de Cavour dont la Presse vient d'entourer le cercueil des plus belles fleurs... de rhétorique, ont-ils pu s'engager dans un voie aussi funeste? — Ah ! ceci n'est pas un mystère pour quiconque veut réfléchir et comprendre.

Depuis la bataille de Novare où le maréchal Radetzki couronna le fils de Celui qu'il proscrivait, le royaume Sarde entra dans une ère nouvelle. L'œuvre à main armée ayant abouti à une déroute complète, Victor-Emmanuel, en montant sur le trône, inaugura un régime de liberté destiné à contraster aux yeux de l'Europe et surtout des principautés voisines avec celui des autres dominations péninsulaires. Telle fut durant six ans la politique habile ayant pour but de désaffectionner les Italiens de Parme, de Florence, de Modène, de Naples, de Rome et de Venise. Cette politique continuée plus longtemps eût peut-être réussi, mais les quelques lauriers cueillis à Malakoff, à l'ombre de notre drapeau, par une division Piémontaise, enflèrent d'orgueil l'âme du Roi. Au congrès de Paris, ses diplomates dénoncèrent le Saint-Siége et Ferdinand; quatre ans plus tard, la guerre éclata avec l'Autriche, et la France chevaleresque, ne s'inspirant que de la défense du faible contre le fort, en arrêta par des triomphes réitérés les suites désastreuses pour la patrie de M. de Cavour. Mais déjà, à nos bataillons illustres s'étaient mêlés les soldats de Garibaldi, et le *Partisan* recevait de son Souverain le titre de général. Victor-Emmanuel avait vu doubler son territoire par l'adjonction de la Lombardie dont l'Empereur l'avait gratifié par les clauses de Villa-

franca;—c'était un coup de fortune inespéré;—il aurait dû confondre, dans sa reconnaissance envers l'Empereur, l'oubli de projets ambitieux. Il n'en fut point ainsi: Palestro, Magenta, Solferino furent regardées par l'orgueil Piémontais comme des victoires nationales; du bienfait le seul souvenir fut l'ingratitude. Nos soldats, acclamés lors de leur débarquement, étaient reçus froidement à leur retour; et les avis de Napoléon III devenaient importuns. La Confédération échouait à son berceau par l'opposition de notre allié; des Alpes aux Apennins avaient circulé les mots de *Nationalité* et d'*Unité*.

Mais ce cri était-il lui-même national, ou n'était-ce qu'un écho transmis de Londres à Gibraltar et répété jusque dans le golfe de Gênes? Comment expliquer autrement une telle démence, une aussi étrange ingratitude? Ne sent-on pas, d'ailleurs, dans l'incohérence même de ces deux mots *Nationalité*, *Unité*, cet esprit britannique qui emploie tous les dissolvants, même les plus opposés, pour corrompre la conscience publique. A Turin, soyez unitaire; à Venise et en Hongrie, soyez national; voilà, sans doute, le conseil donné à M. de Cavour par le canal de Mazzini dont Garibaldi est le porte-étendard.

La dépêche à sir Hudson n'est-elle pas la théorie de ce principe, les canonniers du Renow combattant

au Volturne avec les Bersaglieris de M. de Villamarina et les colonnes du guerrier *Niçard*, n'en sont-ils pas l'application; les secours matériels donnés par l'Angleterre ne sont-ils pas la consécration évidente des projets Piémontais déguisés longtemps sous le masque des sociétés secrètes?

Et si l'on se demande le mobile du Cabinet de Saint-James dans cette voie opposée à tous les droits anciens et modernes, on trouve plusieurs motifs qui l'ont poussé à s'isoler ainsi de l'honneur européen.

L'Angleterre, d'abord pour l'Autriche, alors que la France était l'ennemie de cette puissance, se rallie au Piémont quand la paix de Villafranca apprend au monde étonné que le grand capitaine de Solférino a serré la main de François-Joseph; elle comprend que, n'ayant dépensé ni un homme ni un écu au service de l'Italie, il faut y propager le libéralisme, et gagner ainsi à peu de frais la popularité que nos soldats viennent d'acquérir au prix de leur sang. A peine, la Confédération, ce plan si sage et si conciliateur, est-elle proposée, que la diplomatie anglaise suggère aux masses, et par contre-coup au Ministère Sarde, l'idée d'*Unité*. Quelle habileté perfide! C'était surenchérir sur les offres de notre Cabinet, c'était spéculer sur la fermentation des esprits, c'était exploiter le fanatisme révolutionnaire, c'était en un mot, forcer la main du Roi à signer l'apostasie et la trahison.

L'*Unité*, en effet, impliquait le renversement des Archiducs, la fusion du royaume de Naples, l'incorporation de Rome au Piémont, l'agrégation de Venise, la lacération complète du traité de paix de Zurich. Ce plan était vaste, mais c'était une criminelle utopie. M. de Cavour, dont Garibaldi contrecarrait l'influence, lutta quelques jours contre ces menées britanniques; son bon sens d'homme d'État lui montrait le fatal pilori où serait cloué l'honneur de la couronne, et compromise la sécurité de la Monarchie. Mais lorsque Naples eût promené dans ses rues le dictateur triomphant, lorsque Mazzini se mêla dans le cortége des officiers volontaires, il comprit qu'il n'était plus possible de s'arrêter en chemin; forcé d'abandonner l'alliance continentale pour celle des îles, il affronta le grand jour, et la croix de Savoie fraternisa avec le drapeau rouge.

Ici se rangent l'invasion des Marches et de l'Ombrie, les menaces contre Venise, le siége de Gaëte où Cialdini rajeunit les tristes lauriers cueillis à Ancône, le siége de Gaëte ou Sophie de Nassau et François II immortalisent un sceptre qui échappe à leur héroïsme!... C'est alors que la France, toujours grande et généreuse, contraste, quoique d'une manière un peu faible (nous verrons plus tard pourquoi), avec l'égoïsme de l'Europe.

Tandis que le stérile résultat des Conférences de Varsovie retentit comme un glas funèbre au cœur de tous les bonnêtes gens; notre ambassadeur quitte Turin, et, quelques jours après, l'Aviso la Mouette emporte dans ses flancs la Jeanne d'Arc napolitaine et le jeune Monarque qui, comme *François, 1er a tout perdu fors l'honneur!...*

Il est vrai que notre flotte a abandonné Gaëte au moment de l'assaut, mais ce départ est causé par la *Non-Intervention*, autre principe d'*Outre-Manche,* en vertu duquel on se borne à remplir les devoirs de courtoisie souveraine, et notre escadre garde à regret la neutralité sur les rivages Italiens.

A peine le rocher de Gaëte est-il pris, que les regards de convoitise se tournent vers Rome. Que n'a pas invoqué Lord John Russell pour le retrait de nos troupes! Que n'a pas dit M. de Cavour qui prenait ses inspirations sur le bord de la Tamise contre le Souverain-Pontife! Mais jusqu'ici ces sollicitations, ces instances ont été vaines, et elles le seront toujours, nous l'espérons, d'après les déclarations de S. E. M. Billaut dans les deux chambres, et la circulaire du 6 Juin 1861 adressée aux Cours étrangères par M. Thouvenel. Notre corps d'occupation garde le Vatican et soutient l'œuvre de Charlemagne. La France abandonne les solfatares de la Sicile au

Piémont (traduisez : à l'Angleterre), mais elle ne veut point renier sa mission providentielle, elle veut mêler aux fleurons de ses batailles le lustre des bénédictions catholiques.

Notre rôle en Italie fut moins dessiné, sans doute, qu'il eût pu l'être, mais cependant il fut plus noble et plus tranché que celui des autres nations. L'ingratitude était trop voisine du bienfait pour qu'on pût le retirer, et un *Castelfidardo* officiel eût pu paraître, aux yeux de certaines gens, l'opposé et la condamnation de Solférino dont il n'aurait été néanmoins que le complément. *Liberté et Religion!* avait été la devise défendue par nos soldats en Crimée et en Italie; un général d'Afrique et la légion Franco-Belge succombaient un an plus tard pour cette même devise : *Religion* et *Liberté!*

III.

Que la France soit divisée d'opinions au sujet des graves événements de la Péninsule, qui ont eu un si grand retentissement de ce côté des Alpes, cela se comprend. Selon, en effet, que l'on affectionne le gouvernement d'un seul ou celui des masses, qu'on

penche vers la religion ou le libre-examen, on doit juger diversement. Où les uns voient un roi galant-homme, il est bien permis aux autres de voir dans cette dénomination un contre sens; où certains voient la liberté, libre aux autres de voir le despotisme de la multitude; ceux-ci sont pour l'hérédité du trône national, et pensent servir la civilisation en défendant les croyances de leurs pères; ceux-là sont pour la révolution et l'appuient; ils veulent faire du Pape un évêque en tutelle, ou *in-partibus*, comme l'a si bien dit M. Granier de Cassagnac.

Pour nous qui ne sommes ni Français de Garibaldi, ni Français Romains, mais Français et Catholiques, nous ne voyons dans tous ces troubles d'Italie que la Révolution, et nous la voyons avec douleur se propager dans d'immenses proportions. Sous les trames des sociétés secrètes, nous distinguons la main de l'Angleterre, et nous isolant de toute préoccupation de parti, nous apprécions les luttes de l'Italie comme les événements de l'Europe, non au point de vue particulier mais au point de vue général. Un seul grand débat agite, selon nous, en ce moment l'Europe moderne; c'est un débat entre le Protestantisme et le Catholicisme, c'est un débat politico-religieux entre l'Angleterre et la France. Au fond ces deux nations se disputent la prééminence; c'est le travail de leurs

idées et de leur influence qui donne naissance à ce bouleversement général et partiel à la fois dont notre époque sera le témoin, et nous l'espérons, le tombeau.

IV.

Pourquoi ne pas le dire?

Il y a entre les deux peuples une rivalité naturelle, une antipathie innée, et cette antipathie se manifeste entre les deux gouvernements par une hostilité occulte, latente et très-opiniâtre. C'est en vain que depuis 1815 il y a eu des rapprochements tentés; nous n'oublions ni *Quiberon* ni *Waterloo*, et le blocus continental n'a pas périmé dans la haine britannique. Sous le règne de Louis-Philippe, l'Angleterre avait gagné en force ce que le système parlementaire (cet appareil chloroformisateur du génie de nos rois) nous avait enlevé de puissance, et profitant de notre abaissement, un Ministre de la Grande-Bretagne avait pu dire : « *Je ferais passer la France par le trou d'une* » *aiguille* ».

Combien est loin ce temps malheureux, combien l'Alma, Inkermann, Malakoff ont relevé notre

drapeau aux yeux du monde, tandis que les Anglais affichaient sur les mêmes lieux leur infériorité et leur faiblesse...! De ce contraste humiliant une haine encore plus forte qui se mesure à l'accroissement de notre prospérité.

Voyez cette affaire Bernard où l'on relaxe l'instigateur du plus affreux attentat, voyez cette presse glorifiant en quelque sorte l'assassin et calomniant l'auguste victime que le doigt de Dieu protége; voyez cet instinct de contradiction *quand même*, envers notre politique, voyez ces meetings où l'on insulte publiquement à nos institutions et à notre Souverain; voyez ces écrivains salariés déversant le blâme sur nos actes les plus méritoires, et nous accusant effrontément d'avoir fomenté les massacres de Syrie: voyez cette duplicité sans pudeur envers l'Autriche et l'Italie, cette foi punique auprès de laquelle l'intérêt pèse plus que la justice des causes et le malheur des peuples, et vous vous écrierez avec nous :

Delenda est Carthago!

Notre alliance en Chine, notre traité de commerce ne peuvent faire contre-poids aux méfaits de l'Angleterre. Le temps des expiations nous semble proche. La guerre venant à éclater, nous paierons le drap plus cher, nous ferons un peu souffrir notre commerce maritime par une crise momentanée, mais nous

assurerons notre domination sur terre et sur mer, nous abaisserons un ennemi qui nous outrage lorsqu'il ne tremble pas, nous vengerons le catholicisme de toutes les insultes de la Réforme, l'ordre et la liberté des crimes de la démagogie. Londres est la Carthage moderne, Paris en est la puissante rivale. Longtemps nous avons attendu, et peut-être nous attendrons encore l'heure du conflit, mais le continent reprendra enfin sa prépondérance sur cette *Ile* des *Saints* dont la force ne réside que dans l'astuce et l'art de former des coalitions.

Delenda est Carthago! Tel est intérieurement le cri du peuple, tel est le cri de l'armée, tel est le cri de la marine. De Paris aux Pyrénées, de l'hôtel du faubourg Saint-Germain au toit de chaume, de la caserne à nos divisions navales échelonnées sur toutes les artères de l'Océan, c'est le même cri, la même aspiration, et les échos de tous les rivages où flotte notre pavillon répètent depuis bien des années déjà : *Delenda est Carthago!*

V.

Quelques esprits nous trouveront peut-être trop sévères et d'autres trop indulgents à l'égard du Piémont sur la conduite duquel nous a entraîné une digression nécessaire; les uns nous accuseront de violence, les autres trouveront nos plaintes trop peu accentuées. Qu'il nous suffise de dire que nous avons été obligé, par l'iniquité même des choses, de stigmatiser certains actes de la politique Sarde, et que, d'autre part, nous avons cherché à conserver notre calme et à ne pas élever des accusations autres que celles de l'histoire, contre un Souverain qui combattait avec nos armées sur les champs de bataille de l'Italie.

Nous n'appartenons à aucune opinion exclusive; — De là vient notre modération. Nous n'avons en haine que le désordre et les fureurs révolutionnaires. Nous sommes pour le drapeau tricolore dont la noblesse quoique récente est si glorieuse. Nous sommes pour un pouvoir fort et modéré; nous n'acclamons pas le présent pour ne pas être accusé de flatterie;



nous ne répudions pas les souvenirs illustres de l'oriflamme fleurdelisée: — ce serait une lâcheté! En un mot, nous sommes Français et catholique, nous le répétons, sans distinction du drapeau pourvu que ce drapeau soit porté haut et ferme dans le chemin de l'honneur, et nous unissons dans une même couronne les palmes de Rocroy, d'Isly et de Solférino, sans nous enquérir si la monarchie légitime, la branche cadette des Bourbons ou la dynastie des Napoléon présidait à ces victoires nationales.

Si donc, on croyait voir dans certaines de nos appréciations sur le rôle de la France en Italie, un blâme préconçu contre le gouvernement de l'Empereur, *Arrière cette pensée!*.. Si nous eussions désiré une intervention un peu moins restreinte en faveur des proscrits ou des spoliés, ce n'est point par un aveugle attachement de race ou de dynastie quelconque; non, c'est seulement parce qu'à notre avis, Gaëte abritait une cause juste et qu'Ancône était un salutaire obstacle aux envahissements Piémontais. Nous nous consolons, du reste, de l'*irréalisation* de certains de nos désirs, car leur défaut d'accomplissement tient, croyons-nous, à des causes que les amis de la révolution italienne comme ses ennemis n'ont ni comprises ni appréciées à leur juste valeur, les uns par fanatisme, les autres par trop d'exhaltation dans leur ressentiment.

Nous avons vu, en effet, que la conduite de Victor-Emmanuel lui avait été dictée par l'Angleterre, tantôt directement, tantôt par l'intermédiaire de démagogues émérites. C'est à cette pernicieuse Egérie, despote à double face, qui tient sous son joug de fer deux grandes nationalités opprimées, l'Irlande et les Iles Ioniennes, et prêche l'indépendance et l'autonomie chez les nations étrangères, c'est à cette funeste conseillère, qu'il faut attribuer la violation des clauses de Villafranca, le mépris du droit des gens à Naples, l'irrespectueuse hostilité contre le Saint-Siége, et cette ardeur aussi belliqueuse qu'irréfléchie contre l'Autriche.

Il nous reste maintenant à expliquer, selon notre mode d'opinion, pourquoi la France a observé à la lettre les traités qui la liaient, tandis qu'elle laissait libres chez ses co-signataires la non-observation de ces mêmes traités.

Supposer que notre Cabinet a été dupe de la politique de M. de Cavour, serait faire injure à notre éminent Ministre des affaires Etrangères, et faire, d'autre part, trop d'honneur à celui qu'on placerait ainsi au niveau de M. de Talleyrand.

Admettre que la France a souffert en connaissance de cause et sans arrière pensée, ces infractions aux conventions internationales, ce serait commettre une

grave injustice, ce serait presque manquer de patriotisme en doutant de la grandeur du rôle de notre pays.

Il n'y a cependant que cette alternative ou l'hypothèse suivante : l'Empereur temporise, mais chaque goutte de fiel entre dans la coupe ; quand cette coupe sera pleine, le débordement aura lieu.

Le coup d'Etat opéré par le Prince-Président après tant d'atteintes à son pouvoir, tant de personnalités blessantes, si habilement supportées, qu'on prenait cette patience pour de l'indifférence et de l'oubli, mit fin à la turbulente république de 1848 ; — un duel formidable terminera ces attaques où l'Angleterre donne libre carrière à son envieuse et mesquine rivalité.

VI.

Au lendemain d'un affront dont la France sera vivement émue, l'Empereur reprenant l'épée d'Italie déclarera la guerre à l'Angleterre, et lui dira :

J'ai fait tout ce qu'un grand Monarque peut faire pour conserver la paix à l'Europe ; les injures person-

nelles, je les ai dédaignées; j'ai voulu prouver qu'un Napoléon savait, pour le bonheur de son peuple, oublier les tortures d'un Napoléon; en Crimée j'ai caché votre faiblesse; en Chine où j'ai marié les deux pavillons, j'ai gardé pour mon pays l'honneur, et je vous ai abandonné le gain, votre unique ambition; à Gaëte j'ai cédé à vos récriminations pour ne pas aggraver par des dissidences la situation déjà si grave de l'Europe; en Syrie, j'ai quitté, à cause de vos coupables intrigues, une mission d'humanité pour la reprendre sous une forme plus onéreuse, mais à l'abri de vos malveillantes interprétations; quand vous vous êtes emparés de Périm qui allait devenir une position importante, je me suis tu; — lorsque j'ai accepté Nice et la Savoie comme rectification nécessaire aux frontières de mon Empire, vous avez crié : à la conquête; *vous avez violé la non-intervention en faveur de Garibaldi, moi, j'ai respecté ma parole.*

Le temps de la temporisation est passé; l'heure solennelle a retenti. J'entre aujourd'hui en lutte parce que l'affront est national et que la France a relevé le gant jeté par votre imprudente témérité. L'Europe jugera à qui doit incomber la responsabilité de l'agression et du sang versé.

Voilà quel pourra être le manifeste de Napoléon III contre l'Angleterre, et le monde entier ratifiera la vérité de ses paroles. En France, une fièvre indes-

criptible accueillera l'ouverture des hostilités; des milliards s'encaisseront dans les coffres de l'État. Il y aura des Larochefoucauld qui offriront dix mille francs; des capitalistes fourniront des sommes plus fortes, et le contingent populaire sera immense, spontané, parce qu'il sera inspiré par un sentiment vraiment national.

VII.

Sans doute, la lutte sera terrible, mais elle ne sera pas longue. Depuis le jour où un vent contraire fit manquer la descente du camp de Boulogne sur l'Ile des Saints, que de changements se sont opérés dans l'équilibre des forces des deux puissances!

Constatons que ces changements se sont tous accomplis à notre profit.

Notre armée de terre a toujours conservé depuis lors sa supériorité sur les bataillons britanniques par sa discipline et par son effectif. (*Waterloo ne fut qu'un jour de fortune dont Wellington lui-même ne pouvait tirer vanité*).

Notre infériorité maritime a beaucoup diminué

depuis dix ans surtout; si nos vaisseaux sont moins nombreux que ceux de nos voisins, nos matelots sont mieux exercés et nos navires mieux équipés.

L'avantage que créerait pour les Anglais la plus grande quantité de bâtiments, est atténué par l'obligation de garder des colonies disséminées sur tous les points du globe. Mais, nous dira-t-on, nous avons aussi des comptoirs? — Cela est vrai; mais nos établissements transatlantiques ne peuvent, ni pour leur organisation, ni pour leur importance, être comparés à ceux de la Grande-Bretagne. Nous régnons dans nos colonies par la douceur et la participation offerte aux bienfaits de la métropole; les Anglais ne gouvernent que par la terreur, et leurs triomphes sur les *rebelles* sont souvent ensanglantés par des cruautés. Voyez les soldats de Nana-Saïb attachés à la gueule des canons pour pacifier l'Inde qu'un mot soulèverait encore.

D'ailleurs, perdrions-nous nos colonies, le déficit de leur production n'altérerait en rien la force et la richesse de la France, tandis que l'Angleterre réduite à elle seule, ou même isolée momentanément de ses possessions serait ruinée et ne pourrait suffire aux besoins de sa population.

Ainsi, pendant que la marine de nos stations, se repliant de comptoir en comptoir et d'escale en

escale, viendrait se renfermer dans nos ports, si elle y était forcée (chose douteuse et impossible à égalité de moyens), notre armée de terre, opérant grâce à nos navires à vapeur un rapide débarquement protégé par une escadre composée de nos meilleurs vaisseaux et de nos frégates les mieux cuirassées, consommerait en quelques jours l'anéantissement de la puissance britannique, et vengerait sur le sol même de ses geôliers les supplices du captif de Sainte-Hélène.

Une seule question reste à examiner pour démontrer que la France est assurée du succès au jour de la lutte.

Ce qui constitua toujours la force de l'Angleterre, ce ne sont pas ses ressources intrinsèques, ce sont celles qu'elle sut se créer en coalisant contre nous l'Europe entière. — Ce temps n'est plus : les Russes que nous avions vaincus en Crimée fraternisaient avec nos soldats le lendemain de l'armistice, et venaient quelques mois après visiter avec empressement notre capitale; plus récemment, les Autrichiens, acceptant une paix généreusement offerte, cimentaient avec nous, par l'entremise des deux Empereurs, une alliance durable sur le dernier théâtre de nos victoires. Le monde respecte le drapeau tricolore; c'est un respect d'ami; il méprise le Yak Anglais, mais il le respecte par crainte.

Une coalition contre la France est donc impossible; elle aurait plutôt lieu en sens inverse, mais elle serait inutile.

VIII.

Nous ne désirons certainement pas que la paix européenne soit de longtemps troublée, mais elle le sera, elle doit l'être pour s'affermir. Le Volcan couve sous la cendre, et il ensevelira sous sa lave la prétendue omnipotence de l'Angleterre.

La France est profondément impressionnée des crises qui déchirent la péninsule et l'Autriche, mais la France est impressionnée parcequ'elle pressent l'avenir. Le nouveau potentat Lombard, s'il ne s'appuyait que sur ses bersaglieris, serait impuissant à soulever d'aussi grandes inquiétudes au sein d'un fort et vaste empire; ne l'oublions pas; sous la couronne de Chypre rugit le léopard.

Sans doute, la religion souffre de la tourmente où s'agite la Papauté, mais ces douleurs se rattachent à l'influence que nous avons déjà signalée; sans doute, les Polonais se sont réveillés pour un nouveau mar-

tyre, mais ce réveil prématuré n'est que le contre-coup malheureux de la révolution qui les abusa en Italie; sans doute, Naples, Parme, Modène, Florence, Venise sont des questions brûlantes d'actualité et d'intérêt; mais ce ne sont que des gerbes éparses du feu qui embrasera tôt ou tard les deux bords de la Manche. Voilà pourquoi la France se passionne : elle attend, dans les frémissements de l'impatience contenus par la modération de son Souverain, ce moment solennel où elle sera appelée à venger son honneur et défendre une juste cause.

IX.

On ne peut certainement pas, d'après les prévisions humaines, assigner une date précise à la rupture de nos rapports avec l'Angleterre; il est cependant permis de supposer, sans tomber dans des présomptions téméraires, que la question d'Orient amènera par le démembrement de l'Empire Turc cette collision formidable dont l'Europe demeurera l'impassible spectatrice.

La guerre éclatant au moment de la décadence